

République et canton de Genève

Budget 2014

Tome

1

- Message du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Budget de fonctionnement par politique publique et par programme



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Sommaire

1. Message du Conseil d'Etat	3
2. États financiers selon les normes IPSAS et notes	19
3. Introduction à la lecture du document	53
4. Organisation de l'Etat et arborescence de l'action publique Arborescence Politique publique - programme	63
5. Budget par politique publique et par programme	71
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
6. Budget en francs par politique publique et programme	391
Annexes :	
Amendements	457
Liste des programmes par département	497
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	501
Effectifs par politique publique et par département	513
Subventions accordées	517
Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	541

1. Message du Conseil d'Etat



Le budget 2014 de l'État de Genève a été adopté par le Grand Conseil le 20 décembre 2013 par 65 oui et 19 non. Le budget de fonctionnement voté prévoit 7'929,4 millions de charges et 7'929,6 millions de revenus pour un résultat net positif de 0,2 million. Fruit des travaux menés par le Conseil d'État et le Grand Conseil, cet équilibre a pu être atteint sans qu'il ait été nécessaire de supprimer des prestations, alors que la majorité des cantons suisses se sont vus contraints de mettre en œuvre des mesures d'économies parfois très rigoureuses.

La raison en est en double. D'une part, l'économie genevoise se trouve en phase de récupération des chocs subis en 2008-2009 (crise financière mondiale) puis 2011 (crise de l'euro). D'autre part, les efforts de rééquilibrage annoncés fin 2011 dans un contexte de perspectives conjoncturelles dégradées ont porté leurs fruits.

On rappellera ici que ces mesures, présentées à l'époque par le Conseil d'État dans le cadre du plan financier quadriennal, visaient à réduire les charges et à augmenter les revenus. Mises en œuvre en 2012 et en 2013, elles ont induit un effet récurrent positif de 258 millions de francs sur le résultat net de fonctionnement de l'État, dont 172 millions via la réduction des charges.

1. Situation financière assainie mais encore fragile

Le budget de fonctionnement 2014 est donc à l'équilibre. Par rapport au budget précédent, la croissance des charges est contenue à 1,1%, tandis que les revenus progressent de 1,5%. À noter que le total des revenus et des charges du budget 2013 est retraité selon le nouveau modèle comptable de l'État, dont les principaux changements sont présentés dans la suite de ce message. Concernant les investissements, les dépenses brutes sont relativement stables (baisse de 3,2%), illustrant le souci du Conseil d'État de maintenir l'effort pour répondre aux besoins importants de la population.

	Budget 2013	Budget 2014
Fonctionnement		
Revenus	7'810,0	7'929,6
Charges	7'841,5	7'929,4
Résultat net	-31,6	0,2
Investissements		
Recettes	76,5	65,8
Dépenses	728,7	705,5
Investissements nets	652,1	639,6

Si le retour à l'équilibre au budget doit être salué, il faut toutefois constater que l'autofinancement d'exploitation ne permet toujours pas de couvrir la totalité des dépenses d'investissements nécessaires. La dette de l'État devrait dès lors continuer à croître modérément.

Le budget 2014 est en outre amélioré par des revenus non récurrents à hauteur de 62 millions. Pour la troisième et dernière fois, le changement de système du traitement des reliquats – initié en 2012 pour éviter une volatilité artificielle des recettes fiscales – fournit un revenu exceptionnel, qui se monte à 52 millions.

Autre élément à rappeler : contrairement à ce qui s'était produit entre 2006 et 2011, les correctifs entre les budgets et les comptes n'atteindront plus 200 à 300 millions par année, mais devraient se stabiliser au-dessous de 100 millions, par l'effet des diverses mesures adoptées pour réduire ces écarts.

2. Conséquences du nouveau modèle comptable

L'ancien plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (NMC) – en vigueur depuis 1985 à Genève – doit être remplacé d'ici à 2015 par le nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), adopté par la conférence des directeurs cantonaux des finances. Genève a pris les devants en établissant le budget 2014 sur cette base, avec des rubriques comptables aux périmètres différents de celles du NMC. Le MCH2 comprend également des recommandations ayant valeur de normes comptables qui ont été intégrées au nouveau modèle comptable de l'État, pour autant que celles-ci soient conformes aux normes IPSAS. En effet, les normes internationales de comptabilité publique adoptées dès 2008 par le canton demeurent nettement plus contraignantes que les directives MCH2.

Le passage au nouveau modèle comptable a pour effet de diminuer globalement le total des charges et des produits dans les mêmes proportions, donc sans influencer le résultat. Par exemple, le total des revenus et des charges du budget 2013 dans le tableau ci-dessus est diminué de 984 millions par rapport au budget voté. Cette forte baisse provient d'un élément exceptionnel au budget 2013, qui est décrit ci-après. En année "normale", les revenus et les charges seront dorénavant inférieurs de l'ordre de 250 millions par rapport à l'ancien modèle comptable.

Les trois changements significatifs sont les suivants :

- **Modification du schéma comptable des provisions** : les dotations et utilisations de provisions figurent dorénavant directement dans les natures de charges appropriées (charges de personnel, subventions, etc.). Cette nouvelle présentation vise à représenter l'appréciation financière du risque dans la rubrique de charge effective. Cette modification explique le principal écart pour 2013, soit 891 millions, montant exceptionnellement élevé dû à la recapitalisation de la caisse de retraite CIA. Hors éléments exceptionnels, cette modification du schéma comptable des provisions génère un abaissement du total des charges et des revenus de l'ordre de 150 à 200 millions suivant les mouvements de provisions.
- **Subventions non monétaires, location-financement** : les mises à disposition gratuites de terrains, de bâtiments, de services informatiques ou autres ne sont plus comptabilisées dans les charges directes. L'information analytique correspondante figure désormais dans le coût complet des programmes. Le mécanisme de location-financement, lié à ces subventions non monétaires, mis en place pour les HUG et l'Université depuis 2008, prend donc fin. Cette réforme comptable a pour effet une diminution du total des charges et du total des revenus de l'État de 117 millions au budget 2013. L'ordre de grandeur de cette diminution des revenus et des charges est récurrent.
- **Activation des charges de personnel sur des projets d'investissements** : ces montants sont dorénavant comptabilisés en augmentation des revenus et non plus en diminution des charges. Cette modification a pour effet d'augmenter les charges et revenus de 26 millions au budget 2013. L'ordre de grandeur de cette augmentation des revenus et des charges est récurrent.

3. Contexte conjoncturel

Les dernières informations conjoncturelles dont a pu disposer le Conseil d'État pour fonder ses propositions d'amendements au projet de budget 2014 étaient les prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE) du mois de septembre 2013.

Prévisions du GPE (sept. 2013)	2013	2014
PIB CH	1,8 %	2,0 %
PIB GE	2,0 %	2,0 %
Inflation GE	0,1 %	0,5 %
Chômage GE	5,4 %	5,4 %
LIBOR CHF à 3 mois	0,1 %	0,1 %
Oblig. Conf. À 10 ans	0,9 %	1,3 %

À fin décembre 2013, le GPE a revu à la hausse sa prévision relative à l'évolution du PIB cantonal genevois, qui est anticipée désormais à +2,5%.

S'agissant du contexte conjoncturel international, les données disponibles en début d'année 2014 confirment la tendance à la reprise de l'économie mondiale. Cette croissance demeure toutefois lente, notamment à cause de l'évolution moins favorable que prévu dans plusieurs pays émergents, dont la Chine, l'Inde et le Brésil. Globalement, le rythme de progression de l'économie mondiale devrait néanmoins s'accélérer en 2014, principalement sous l'effet de l'élan observé dans les économies avancées, en particulier aux États-Unis.

Au niveau de l'économie suisse, le baromètre conjoncturel du KOF a poursuivi sa progression en janvier 2014. L'accélération attendue de la croissance du PIB, portée par les exportations, devrait toutefois être limitée par une certaine mollesse de la demande intérieure.

À Genève, l'indicateur synthétique avancé LEA-PICTET-OCSTAT (LPO), qui anticipe la conjoncture économique des six à neuf mois à venir, s'est maintenu sur une tendance de hausse continue de juin à octobre 2013, laissant augurer pour cette année un rythme de croissance cantonal supérieur à celui de l'économie suisse.

La demande intérieure devrait être soutenue par les hausses sensibles de la population et de la masse salariale (respectivement : +1,2% et +3,4% en 2013). Autre indicateur positif, l'emploi a progressé de 1,3% en 2013, tandis que le taux de chômage est demeuré relativement stable.

Toutefois, l'évolution économique est désormais subordonnée dans une large mesure aux conséquences potentielles de la votation fédérale du 9 février contre l'immigration de masse. Il est impossible, à l'heure où nous mettons sous presse, d'évaluer les effets à court terme de cette décision. Ceux-ci dépendront de la rapidité, de la « créativité », de l'acceptabilité et de la fiabilité des mesures qui devront être prises par les autorités suisses au plan international et intérieur.

Il ne fait cependant guère de doute que le vote du 9 février constitue une entrave majeure au développement économique du pays, et en particulier celui de ses régions les plus ouvertes et les plus dynamiques, comme l'arc lémanique.

4. Mise à jour et amendements au budget

Le tableau ci-après recense les principaux amendements qui ont été introduits au budget 2014 voté, par rapport au projet de budget initial.

On notera que la mise à jour des estimations fiscales améliore le résultat de 53 millions, tandis que l'actualisation des estimations concernant les intérêts fiscaux péjore ce même résultat de 36 millions. D'autre part, le Grand Conseil, en accord avec le conseiller d'État chargé du département des finances, a décidé d'introduire le versement au personnel d'une annuité décalée de six mois, induisant une charge supplémentaire de 16,7 millions par rapport au projet de budget du Conseil d'Etat. Cette annuité sera toutefois accordée rétroactivement sans ce décalage de six mois si les comptes 2013 devaient se solder par un résultat positif, ce qui se traduira également par une charge supplémentaire comparable.

Programme	Libellé	charges	revenus
Ensemble de l'Etat	Augmentation du taux de cotisation employeur pour les caisses d'allocations familiales (+0.3%)	5.5	
Ensemble de l'Etat	Annuité 2014 décalée de six mois	16.7	
Ensemble de l'Etat	Economies supplémentaires	-5.5	
A03	Ressources supplémentaires pour le service de la protection des mineurs	1.0	
A04	Participation annuelle au projet humain brain project (EPFL)	1.0	
H07	Frais de surveillance du chantier de construction de Brenaz +100	1.6	
I01, O03, O04 et P02 (revenus)	Transferts des caisses de pension des magistrats du PJ, du CE et de la Cour des comptes à la CPEG	-1.9	0.9
M01	Mise à jour des estimations fiscales		53.2
M02	Mise à jour des estimations des intérêts fiscaux	5.2	-31.0
P01	Economies sur les charges de personnel des secrétariats généraux des départements	-1.2	
P04	Dépréciation due à la démolition de deux bâtiments pour la construction de l'extension de l'observatoire de Sauverny.	1.4	

5. Revenus fiscaux

La projection des recettes fiscales fait apparaître une augmentation globale de 239 millions de francs par rapport au budget 2013 (+3,8%). Cette hausse est principalement imputable à l'évolution prévue des recettes provenant des personnes physiques. Elle s'appuie sur le scénario conjoncturel de septembre du Groupe de perspectives économiques (GPE), tablant sur une croissance du PIB Suisse de 1,8% en 2013 et 2% en 2014.

S'agissant des personnes morales, la projection des recettes fiscales découle des résultats d'un sondage portant sur les années 2013 et 2014, réalisé auprès des plus grandes entreprises de la place représentant près de 50% de la masse fiscale.

en millions CHF

	C 2012	B 2013	B 2014	Ecart B 2014 - B 2013	
Personnes physiques (PP)	3'911.0	3'848.9	4'045.0	+196.1	+5.1%
Personnes morales (PM)	1'354.1	1'311.0	1'335.2	+24.2	+1.8%
Part cantonale aux recettes fédérales	422.8	433.7	425.1	-8.6	-2.0%
Impôts immobiliers	479.1	436.8	451.5	+14.7	+3.4%
Droits de successions et donations	104.8	116.5	127.0	+10.5	+9.0%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	100.8	102.5	104.5	+2.0	+2.0%
Autres impôts	30.1	16.0	15.8	-0.2	-1.3%
Total Impôts, taxes et droits	6'402.7	6'265.4	6'504.1	+238.6	+3.8%

- **L'impôt sur les personnes physiques** progresse de 196 millions (+5,1%) par rapport au budget 2013. Il est composé essentiellement de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune et de l'impôt à la source, qui sont estimés selon les méthodes présentées sous le programme M01.
- **L'impôt sur les personnes morales** augmente moins fortement et se fixe à 24 millions au-dessus du budget 2013 (+1,8%). Ce résultat tient compte des projections effectuées, en septembre, par l'échantillon d'entreprises. Celui-ci s'est exprimé, pour la première fois, sur l'année 2014.
- **La part cantonale aux recettes fédérales** recule légèrement par rapport au budget 2013 (-9 millions; soit -2%). Les recettes fédérales sont, pour l'essentiel, constituées de l'impôt fédéral direct (17% de l'IFD est dû au canton percepteur) des personnes physiques et des personnes morales et, dans une moindre mesure, de l'impôt anticipé et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.
- **Les impôts immobiliers**, qui sont constitués de l'impôt immobilier complémentaire, de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers et des droits d'enregistrement et de timbre, augmentent de 15 millions (+3,4%).
- **Les droits de successions et donations** progressent de 11 millions (+9%).
- **Les impôts sur les véhicules** routiers et les bateaux augmentent modérément (2 millions de francs, soit +2%) et **les autres impôts** (impôts sur les chiens et impôt sur les casinos) demeurent stables à 16 millions. Pour ces derniers, la baisse notable par rapport aux comptes 2012 est liée à la suppression du droit des pauvres, entrée en force le 1^{er} janvier 2013.

Concernant l'évolution des impôts courants dans la durée, on relèvera qu'après la croissance extraordinaire des années 2006-2007, les recettes ont baissé en 2008 et 2009 sous l'effet de la crise économique et financière, puis plus nettement encore en 2010, à la suite de la baisse d'impôt en faveur des familles massivement acceptée par le peuple et de la conjoncture économique. La croissance a repris en 2011, d'abord timidement du fait de l'entrée en vigueur de la deuxième phase de la baisse d'impôts et de la crise de l'euro, puis de manière plus marquée dès 2012.

Autres revenus

Par rapport au budget 2013, les revenus non fiscaux diminuent de 119 millions dans le budget 2014. Le budget précédent comportait une dissolution exceptionnelle de provisions (-69 millions), consécutive à la réévaluation des biens immobiliers transférés à la CPEG. La deuxième cause de cette diminution est l'absence de budgétisation en 2014 d'une redevance supplémentaire versée par les Services industriels de Genève (-30 millions), suite au jugement de la chambre administrative invalidant cette mesure.

Parmi les autres éléments principaux, on mentionnera la diminution de 25 millions des intérêts fiscaux. En effet, les estimations de septembre 2013 concernant l'effet de l'introduction des taux d'intérêts différenciés en faveur de l'État et des contribuables sont moins bonnes que les précédentes.

Les revenus du patrimoine diminuent globalement de 13 millions (dont -5 millions pour les dividendes de la Banque cantonale de Genève). Les revenus du contentieux pécuniaire poursuivent leur baisse (-10 millions) en raison de la cession progressive des actifs résiduels de l'ex-Fondation de valorisation de la Banque cantonale. À l'inverse, l'ouverture de l'établissement Curabilis génère un revenu de 8 millions provenant des placements facturés aux autres cantons.

6. Charges

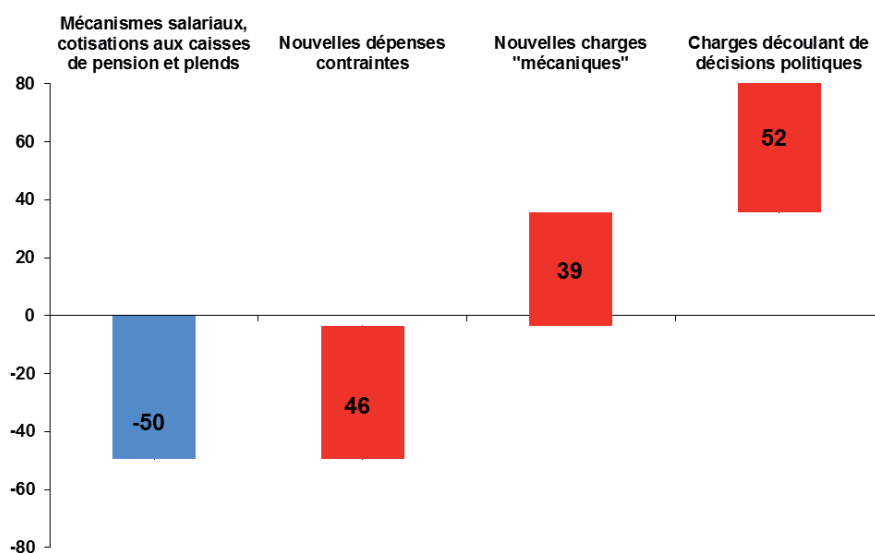
Le budget 2014 prévoit un total de 7'929 millions de charges, en augmentation de 1,1% (88 millions) par rapport au budget 2013. Cette croissance très modérée est facilitée par la baisse des charges de personnel et la bonne maîtrise des charges directement contrôlées par le Conseil d'État.

On rappellera ici que dans le cadre du budget 2013, le Conseil d'État ne disposait pas des moyens financiers suffisants pour allouer des ressources nécessaires aux politiques publiques prioritaires. Il avait donc réduit certaines dépenses existantes, de manière à reconstituer une marge de manœuvre minimale.

Pour le budget 2014, en revanche, la croissance des charges a pu être maîtrisée en ralentissant le déploiement de certains projets. Les objectifs ne sont pas remis en cause, mais leur mise en œuvre se fera à un rythme un peu plus lent que souhaité initialement. Cela étant, l'enveloppe allouée aux politiques publiques prioritaires s'établit à 52 millions de francs.

Le graphique ci-après met en évidence les mécanismes par lesquels la croissance des charges a pu être maintenue à un niveau très bas.

Variations des charges au B2014 par catégories



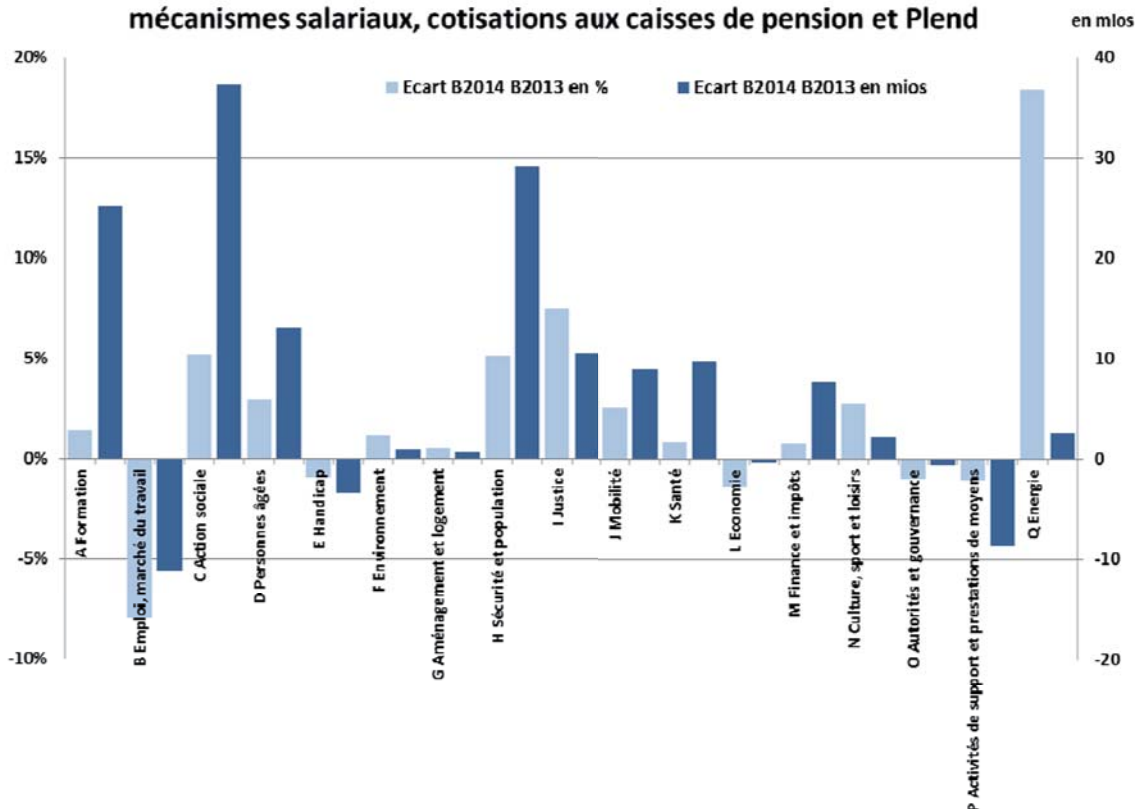
- Mécanismes salariaux et charges sociales :** par rapport à 2013, les charges de personnel diminuent spectaculairement sous l'effet de la baisse de 46 millions des coûts du PLEND (qui avaient été exceptionnellement élevés en 2013 suite à l'assainissement des caisses de pension et l'inquiétude suscitée par les propositions émanant du Grand Conseil de suppression complète du PLEND) et des effets du nouveau dispositif de retraite anticipée. Le rattachement des conseillers d'État, des magistrats de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire à la CPEG génère une diminution de 15 millions des charges en 2014. À ces éléments, il faut ajouter la non indexation des traitements (pas d'inflation attendue), l'augmentation des cotisations caisses de retraites et allocations familiales, le blocage, puis la réduction du coût moyen des postes suite aux nombreux

départs en 2013. Comme indiqué plus haut, l'octroi d'une annuité 2014 décalée au 1^{er} juillet 2014 génère des coûts supplémentaires de 17 millions qui n'avaient pas été prévus au projet de budget.

- **Nouvelles dépenses «contraintes»** : elles sont ainsi nommées parce que l'État a une obligation légale envers un tiers et doit s'en acquitter quelle que soit sa situation financière. La hausse de 46 millions est principalement imputable aux aides sociales (+37 millions), en particulier à l'ajustement des prévisions en matière de prestations d'assistance de l'Hospice général (+24 millions). Les subsides aux assurés à ressources modestes augmentent de 5 millions, et les prestations complémentaires familiales progressent de 4 millions, suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.
- **Nouvelles charges «mécaniques»** : l'augmentation des amortissements (+13 millions) et du coût de la péréquation financière intercantonale (+11 millions) constituent l'essentiel de la hausse de cette catégorie. Les amortissements augmentent en raison du niveau soutenu des dépenses de renouvellement et des mises en service de nouveaux ouvrages. Les charges mécaniques comprennent également celles qui découlent des recettes fiscales, dont les constitutions de provisions fiscales (+5 millions), l'augmentation des intérêts versés aux débiteurs fiscaux (+6 millions) et la compensation versée aux communes frontalières (+6 millions). Inversement, les charges d'intérêts de la dette baissent de 9 millions.
- **Dépenses nouvelles découlant de décisions politiques** : de nouveaux moyens conséquents ont été octroyés aux politiques publiques prioritaires. Ces efforts prioritaires sont décrits ci-après.

Les priorités du budget 2014

B2014-B2013 : Evolution des charges par politique publique hors mécanismes salariaux, cotisations aux caisses de pension et Plend



Ce graphique illustre les évolutions de charges par politique publique, en millions de francs et en pourcent. Fondé sur les progressions hors effets liés à la rémunération (PLEND, cotisations aux caisses de pension, mécanismes salariaux, etc.), il résume très bien les contraintes qui doivent être prises en compte lors de l'élaboration du budget et les priorités fixées par le Conseil d'État pour les dépenses qui sont sous son contrôle.

Parmi les contraintes, on remarque en particulier la très forte augmentation des dépenses liées à l'action sociale (+37 millions) qui s'explique principalement par une dotation insuffisante lors de l'élaboration du budget 2013 par rapport aux besoins avérés. Les dépenses sociales ont fortement augmenté l'an dernier, sous le double impact des effets retardés du ralentissement économique et de ceux de la nouvelle loi fédérale sur le chômage (LACI). Ces dépenses ne sont toujours pas stabilisées, même si leur croissance est moins forte.

Quant aux priorités politiques du Conseil d'État, elles sont connues de longue date : renforcer la qualité de l'école genevoise, allouer les moyens nécessaires pour faire face au vieillissement de la population, améliorer la sécurité et faciliter la mobilité par le développement des transports publics.

Renforcer la qualité de l'école genevoise

Le budget 2014 permet la mise en œuvre des réformes scolaires de l'enseignement obligatoire lébiscitées par le peuple genevois.

- 7 millions ont été débloqués pour l'introduction du mercredi matin à l'école primaire et dans l'enseignement spécialisé, ainsi que la mise en place des moyens d'enseignement liés au projet HarmoS.
- La dernière étape de la réforme du cycle d'orientation génère un accroissement de charges de 3 millions en 2014.

Le Conseil d'État a également attribué des moyens supplémentaires à d'autres programmes:

- Pour l'enseignement post-obligatoire, l'augmentation de 2 millions résulte de l'effet décalé des postes accordés en 2014.
- La croissance des charges de la formation professionnelle et continue des adultes s'élève à 2 millions.
- Pour l'Université, le budget est conforme à la convention d'objectifs avec l'institution (+3 millions). La participation du canton à la location de l'ex-bâtiment Merck Serono dans le cadre du projet Campus Biotech et le transfert de la division de stomatologie et de chirurgie orale aux HUG sont également pris en compte.
- 1 million est attribué à l'EPFL pour participer au financement du projet *Humain brain project*.
- 1 million est consacré à l'extension du foyer d'accueil de Mancy et 1 million au renforcement des ressources du service de la protection des mineurs.

Allouer les moyens nécessaires pour faire face au vieillissement de la population

En 2040, une personne sur cinq aura plus de 65 ans à Genève et le nombre des personnes de plus de 80 ans devrait avoir doublé. Cette tendance démographique durable induit des besoins considérables en matière d'ouverture d'EMS, de soins à domicile et hospitaliers. Plus généralement, elle aura des répercussions importantes sur les coûts de la santé, l'allongement de l'espérance de vie s'accompagnant d'une forte croissance des maladies chroniques et dégénératives.

Cette année, l'accent est mis sur l'aide à domicile (+3 millions/25 postes), la progression du nombre lits d'EMS (59 nouveaux lits) et l'augmentation des prestations complémentaires AVS (+12 millions), ainsi que les programmes cantonaux concernant Alzheimer et les soins palliatifs.

Améliorer la sécurité

L'effort est principalement consacré à la police et à l'office cantonal de détention, qui bénéficient de moyens supplémentaires à hauteur, respectivement, de 9 et de 14 millions. La police est dotée de 52 ETP nouveaux, dans le but principal d'engager du personnel administratif afin de remettre des policiers sur le terrain, ainsi que pour renforcer le domaine de la détention administrative. D'autre part, l'ajustement des émoluments du service des contraventions génère une augmentation de provision.

S'agissant du secteur pénitentiaire, des moyens supplémentaires à hauteur de 170 ETP sont prévus pour permettre le recrutement et la formation du personnel nécessaire à l'ouverture de l'extension de

Brenaz, la mise à niveau de la sécurité dans les établissements de détention, l'amélioration de l'accompagnement des délinquants pendant et après la détention, ainsi que le renforcement de la direction générale. Il convient de préciser que le département de la sécurité a su se doter de moyens supplémentaires dans les domaines prioritaires non seulement par l'obtention de ressources nouvelles, mais également par le biais de réorganisations internes visant à une meilleure efficacité.

Pour le Pouvoir judiciaire, l'augmentation des charges de fonctionnement (+14 millions) est notamment liée à l'évolution de dépenses générales directement induites par l'instruction des procédures pénales (assistance judiciaire; expertises, contrôles téléphoniques et autres dépenses métier) et à la première étape du renforcement de la filière pénale, indispensable pour permettre aux juridictions concernées d'accomplir leur mission dans le cadre du nouveau droit de procédure.

Ces moyens permettront principalement de financer le traitement des huit nouveaux procureurs et de leurs quatorze collaborateurs recrutés dès 2013 (L 11099 votée en mars 2013 par le Grand Conseil). Ils permettront également de débiter, courant 2014, le renforcement progressif du Tribunal pénal, maillon suivant de la chaîne pénale. Enfin, le transfert des charges afférentes à la prévoyance professionnelle des magistrats dans le budget du PJ, suite à l'intégration de ceux-ci dans la CPEG, induit un coût proche de 3 millions.

Faciliter la mobilité par le développement des transports publics.

L'effort en faveur de la mobilité passe aujourd'hui principalement par la politique d'investissements (CEVA notamment). Ceux-ci ont toutefois une conséquence sur le budget de fonctionnement. La mise en service de nouveaux actifs, en particulier les lignes de tramways, génère une augmentation de 4 millions des amortissements. Les 2 millions d'indemnités versées aux riverains dans le cadre des chantiers de construction et diverses mesures d'accompagnement des projets de génie civil, qui figuraient jusqu'à présent dans le compte d'investissement, sont maintenant inscrits dans le fonctionnement à la suite d'une recommandation de l'ICF.

La subvention destinée au TPG continue de croître dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de prestations 2011-2014 (+3 millions), tenant compte d'une nouvelle compression budgétaire de 5 millions s'ajoutant à celles appliquées en 2012 et 2013. Enfin, 2 millions supplémentaires sont attribués à la Ville de Genève pour l'entretien des routes à caractère cantonal.

7. Investissements

	en millions de francs		
Le budget 2014 en bref	B 2013	B 2014	Ecart
Dépenses d'investissement	729	705	-23
Recettes d'investissement	77 *	66	-11
Investissements nets	652	640	-13

* selon nouveau plan comptable

Le niveau d'investissement du budget 2014, proche de celui du budget 2013, confirme la volonté exprimée par le Conseil d'État de stabiliser les investissements à un niveau élevé mais financièrement supportable pour le canton. Les efforts se poursuivent donc dans un cadre plus contraignant, afin de maîtriser l'évolution de la dette et les charges de fonctionnement découlant de la mise en service des nouveaux investissements. Le Conseil d'État s'oriente vers une sélection accrue des dépenses de renouvellement et une concentration des efforts sur les infrastructures incontournables pour le développement du Grand Genève.

Le montant prévu pour les investissements traduit la volonté du Conseil d'État d'entretenir convenablement son patrimoine immobilier et ses routes, ainsi que de démarrer cette année trois réalisations urgentes: le collège de Frontenex, la prison "Brenaz+100" et la prison des Dardelles (études).

Les autres dépenses sont pour l'essentiel relatives à des chantiers dont les travaux ont déjà commencé. L'État continue donc à consacrer des sommes importantes à l'amélioration et à l'entretien de ses infrastructures. Un effort de priorisation entre les différents projets est toutefois impératif pour

tenir compte de la capacité d'autofinancement. Le Conseil d'État a dès lors procédé à des arbitrages, dans le cadre du plan décennal des investissements.

En 2014, les principaux investissements concernent la mobilité (poursuite du chantier CEVA, démarrage du chantier du dépôt TPG « En Chardon », achèvement de la traversée de Vézenaz, prolongement des réseaux de trams), la santé et la recherche universitaire (poursuite du second-cœur du CMU, poursuite de la phase 3.3 de la Maternité et de la construction du bâtiment de la Haute école de gestion à Batelle prévu pour une inauguration en 2015) et la sécurité (achèvement de Curabilis, agrandissement de la prison de Brenaz - achèvement prévu en 2015 -, démarrage des études pour la future prison des Dardelles).

Par rapport au projet déposé en septembre, les dépenses d'investissements prévues au budget 2014 voté diminuent de 17,5 millions de francs. Les amendements, concernent les éléments suivants :

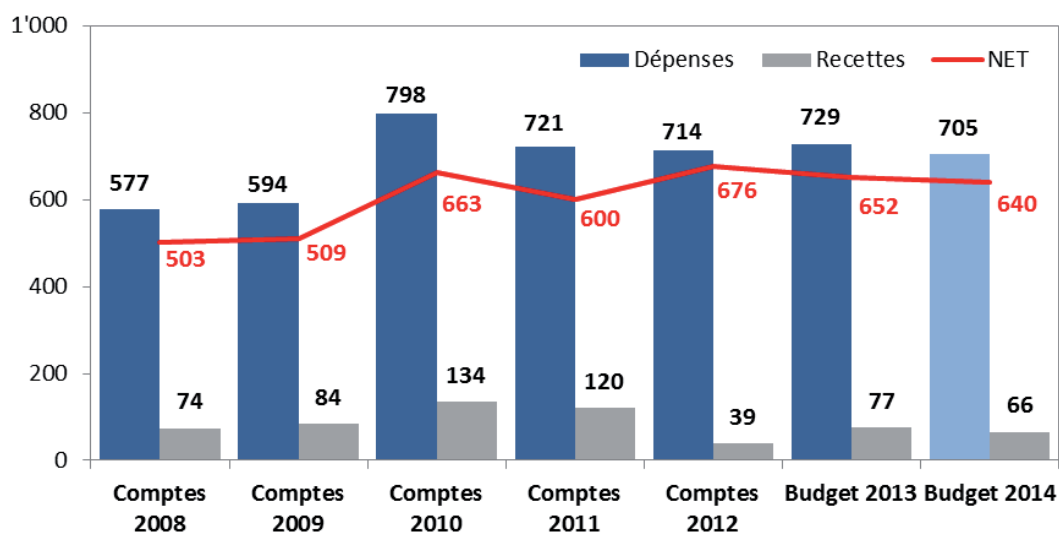
Politique publique	Projet	Dépenses
J - Mobilité	MICA - feux de signalisation	-2.5
J - Mobilité	Infrastructures routières GeSud	1.0
O - Autorités	Contribution spécifique transfrontalière	-3.5
O - Autorités	Rénovation de la salle du Grand Conseil	-7.5
O - Autorités	Centre pour la coopération mondiale (Penthes)	-5.0

Dix projets d'investissements représentent 52% des dépenses totales. Ils s'inscrivent dans les priorités actuelles en matière d'investissement.

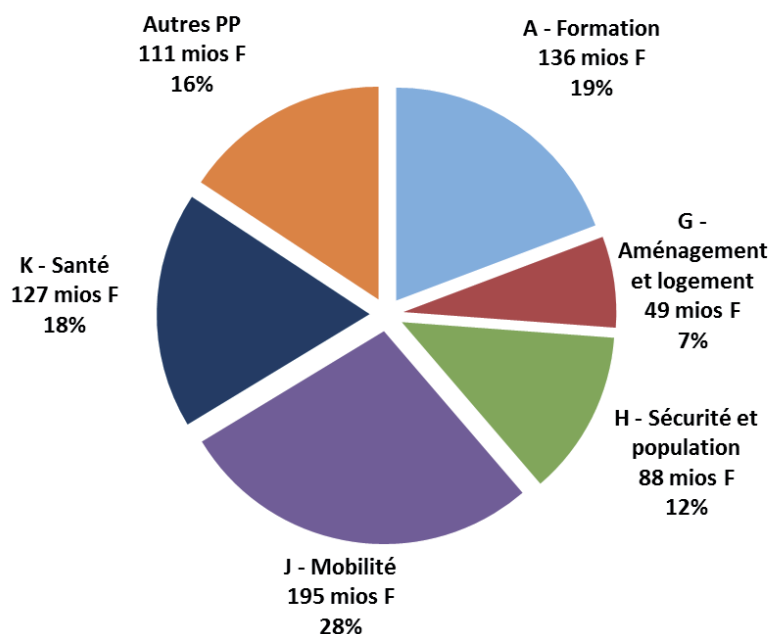
Politique publique	Libellé Loi	N° Loi	B 2014 en millions	% dépenses totales
Mobilité	Liaison CEVA	8719 - 10444	95	13%
Santé	HUG Bâtiment des lits 2 (BDL2) - construction	10703	52	7%
Sécurité	Brenaz +100 - construction	11272	46	6%
Logement	Logement d'utilité publique (LUP) - achats et dotations	10008	45	6%
Mobilité	Dépôt TPG En Chardon	10834	30	4%
Formation	CMU 5ème étape - construction	9995	25	4%
Santé	HUG maternité 3ème étape - construction	10667	21	3%
Formation	CMU 6ème étape - construction	10822	21	3%
Formation	HEG Batelle - bâtiment B - construction	10516	20	3%
Sécurité	Dardelles (Brenaz III) - étude	11254	12	2%
Total PB2014			367	52%

Évolution des investissements

(hors location-financement, transferts d'actifs et prêts ordinaires) – en millions de francs

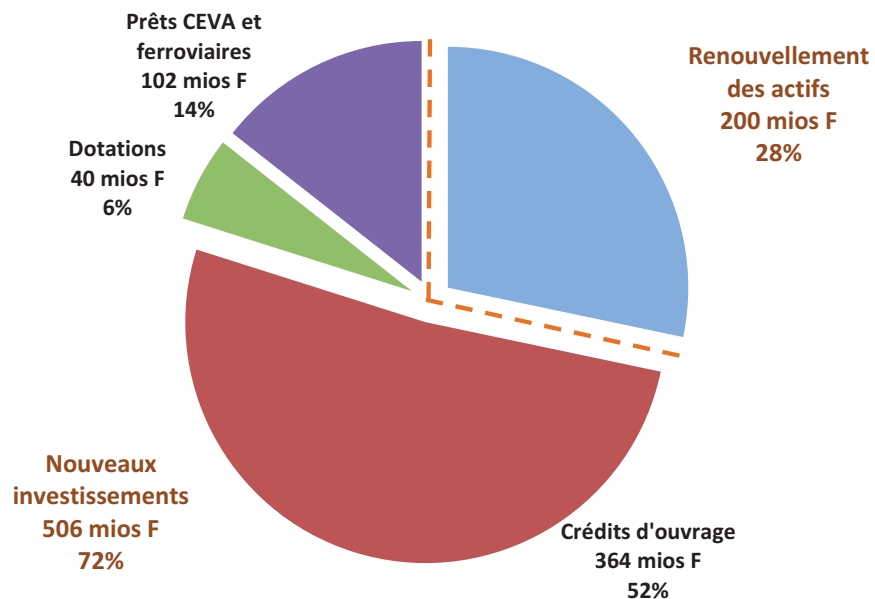


Répartition des dépenses par politique publique



Près de 84% des investissements se concentrent sur cinq politiques publiques : *Mobilité* (28%), *Formation* (19%), *Santé* (18%), *Sécurité* (12%), *Aménagement et logement* (7%).

Répartition des dépenses par catégorie d'investissement



Le Conseil d'État a choisi de maintenir les investissements de renouvellement du patrimoine existant à un niveau de 200 millions en 2014. Les principales rénovations de bâtiments feront l'objet de crédits d'ouvrages spécifiques dès 2015.

Il est à relever que le budget d'investissement 2014 est composé à raison de 98% de lois votées ou de projets de loi déposés au Grand Conseil. Le solde correspond aux engagements prévisibles qui n'ont pas encore de base légale (parmi ceux-ci, on peut citer le centre de rétention avant renvoi de l'aéroport de Genève). Des dépenses ne pourront être engagées sur ces objets qu'après approbation des projets de lois spécifiques par le Grand Conseil.

8. Évolution de la dette

Le niveau de la dette au 31 décembre 2013 se situe à 12,8 milliards. L'endettement moyen annuel en 2013 se chiffre à 11,6 milliards. L'exercice 2013 ayant débuté avec une dette de 11,9 milliards, l'augmentation de l'endettement est la conséquence directe de la recapitalisation des caisses de pension (versement de près de 550 millions en décembre 2013) et de l'insuffisance d'autofinancement des investissements. En 2014, la dette devrait continuer à croître modérément, toujours en fonction de l'insuffisance d'autofinancement estimée à une centaine de millions. Cette projection est basée sur un taux de réalisation des investissements de 85%.

L'expérience montre cependant que les prévisions en matière de dette sont empreintes d'incertitude, puisqu'elles se fondent uniquement sur l'autofinancement d'exploitation et les investissements nets projetés. Dans les faits, l'évolution de la dette est fortement influencée par les variations du besoin en fonds de roulement (variation des créances fiscales et dettes courantes), dont les effets ne sont pas tous maîtrisables par l'administration (paiements des contribuables, compte courant de la Confédération). Ces variations ont par exemple eu pour effet une augmentation de la dette de 463 millions en 2012 et une diminution de 841 millions durant le premier semestre 2013.

L'évolution prévisible reste, quoi qu'il en soit, préoccupante. Elle justifie largement la décision du Conseil d'État de plafonner le volume des investissements. Les nouvelles dispositions légales en la matière, figurant à l'article 15 de la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière du 4 octobre 2013, devraient permettre d'éviter une perte de contrôle de la dette. L'une de ces dispositions stipule que lorsque l'endettement annuel moyen atteint un montant supérieur à 13,3 milliards, seuls les crédits d'ouvrages urgents peuvent être adoptés par le Grand Conseil, pour autant que 51 députés les approuvent.

9. Conclusion

Dans l'exposé des motifs introduisant son projet de budget 2014, le précédent Conseil d'État avait relevé l'impact des mesures de rééquilibrage décidées en 2011, qui ont permis d'améliorer le résultat de 258 millions de francs. Il a ainsi été possible, dans le cadre de ce budget, de faire face aux dépenses contraintes et mécaniques, tout en préservant une petite marge de manœuvre pour les projets prioritaires, sans réduction de prestations. Au final, grâce à la solidité de l'économie genevoise et à de nombreux arbitrages politiques, l'équilibre du budget 2014 est préservé.

Toutefois, comme notre conseil le souligne dès l'introduction de ce message, il s'agit d'un équilibre fragile. Il l'est d'autant plus au vu de l'évolution radicale des conditions-cadres dans lesquelles évolue notre canton. La place financière, qui a très bien résisté à la crise jusqu'à présent, s'adapte avec succès aux nouvelles exigences internationales de conformité fiscale et se prépare à la mise en œuvre future du standard d'échange automatique d'informations développé au sein de l'OCDE. Il n'en demeure pas moins que ces adaptations profondes sont lourdes et coûteuses. Le secteur financier, qui a été l'un des plus puissants moteurs de la croissance dans notre canton, devrait dès lors connaître une longue phase de consolidation. De même, l'abolition programmée des statuts fiscaux cantonaux empêche toute implantation d'entreprises d'une taille significative, tant que la Suisse et le canton de Genève n'auront pas adopté une nouvelle législation leur permettant de conserver leur attractivité, dans le strict respect des règles internationales qui sont également en train de se durcir.

À tout ceci est venu s'ajouter le résultat de la votation du 9 février contre l'immigration de masse. Il s'agit d'un choc dont il est impossible de mesurer toutes les conséquences concrètes à l'heure de rédiger ce message. À très court terme, ces conséquences seront fortement influencées par la capacité des autorités fédérales et cantonales à préserver le climat de confiance auprès des entreprises, des investisseurs et des partenaires internationaux. Il est toutefois très probable que le choix du peuple suisse constituera un frein supplémentaire au dynamisme économique de la Suisse et, particulièrement, de la région lémanique. Il faut aujourd'hui faire face à ce nouveau défi. Le Conseil d'État s'engage avec force et détermination pour le relever, en vue de garantir le maintien de conditions indispensables au développement de l'économie et de l'emploi dans notre canton.

Dans ce contexte, il est impératif que nous pilotions nos finances publiques de manière extrêmement rigoureuse. On peut, certes, apprécier le fait que la réserve conjoncturelle constituée durant les années fastes se monte encore à 582 millions de francs. Mais il serait irresponsable d'en faire un oreiller de paresse, car c'est bel et bien l'équilibre des budgets qu'il s'agit de viser.

Au-delà du fonctionnement, une attention toute particulière doit être portée au niveau des investissements et à celui de la dette, qui lui est mécaniquement lié. Sachant que les chantiers déjà ouverts représentent la majeure partie des crédits d'ouvrage planifiés, on comprendra que la marge de manœuvre est étroite. La question de l'endettement reste donc au cœur des préoccupations. Or, les nouvelles dispositions de la LGAF contraindront à limiter le volume des investissements lorsque la dette croîtra trop rapidement. Ce dispositif confère au Grand Conseil une très importante responsabilité : celle d'arbitrer en dernier recours entre les objectifs financiers et les besoins urgents de notre canton. Ce seront alors de vrais choix politiques qui devront être effectués. Des choix potentiellement douloureux, qui ont toutefois le mérite essentiel de ne pas permettre à notre canton de perdre la maîtrise de l'endettement, alors qu'il s'agit au contraire, au cours des années à venir, de ramener ce fardeau à des proportions plus raisonnables.



2. États financiers selon normes IPSAS et notes

Etat de la performance financière

Compte de résultat

	<i>Note</i>	B 2014	B 2013	C 2012
Revenus fiscaux	5.1	6'504	6'265	6'403
Revenus provenant de contreprestations	5.2	481	514	537
Subventions reçues	5.3	317	305	291
Transferts et dédommagements	5.4	264	260	253
Autres revenus	5.5	70	67	80
Revenus non fiscaux		1'132	1'145	1'161
Autres produits	5.6	52	122	290
PRODUITS D'EXPLOITATION		7'688	7'533	7'853
Charges de personnel	5.7	-2'244	-2'268	-2'228
Dépenses générales	5.8	-463	-459	-452
Subventions accordées	5.9	-3'687	-3'639	-3'594
Transferts et dédommagements	5.10	-677	-644	-615
Autres charges	5.11	-599	-569	-1'374
CHARGES D'EXPLOITATION		-7'670	-7'579	-8'262
RESULTAT D'EXPLOITATION		19	-46	-408
Produits financiers	5.12	241	277	241
Charges financières	5.13	-260	-263	-293
RESULTAT FINANCIER		-19	14	-51
RESULTAT NET		0	-32	-460

Etat des variations de l'actif net / situation nette

Tableau de mouvements des fonds propres

	Fonds propres affectés	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Fonds propres libres	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2013 publié	595	582	37	1'540	2'754
Affectations et attributions	57	-32	-	-26	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-32	-32
Solde au 1er janvier 2014	653	550	37	1'483	2'723
Affectations et attributions	62	-	-	-62	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	0	0
Solde au 31 décembre 2014	714	550	37	1'421	2'723

Les soldes au 1er janvier 2013 correspondent aux soldes des comptes au 31 décembre 2012 publiés.

Les soldes au 1er janvier 2014 et 31 décembre 2014 résultent des projections établies sur la base des données budgétaires des années 2013 et 2014.

La perte budgétée pour l'année 2013 s'élève à CHF 32 millions et demeure inférieure au montant de la réserve conjoncturelle au 1er janvier 2013. En conséquence, la réserve conjoncturelle devrait être utilisée par les fonds propres reportés au 31 décembre 2013, à hauteur de la perte projetée.

Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée sur les mouvements de la réserve de réévaluation.

Notes relatives aux états financiers individuels du budget

1 La République et Canton de Genève

1.1 Gouvernance et organisation

La République et Canton de Genève (« l'Etat ») s'étend sur un territoire de 282 km² et comptait 476'006 habitants en décembre 2013 (décembre 2012 – 470'512 habitants), répartis dans 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton est estimé provisoirement à CHF 49,8 milliards en 2013 (2012 – CHF 48,9 milliards) - OCSTAT/SECO/CREA.

Les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (pouvoir judiciaire).

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif et la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève des impôts et des taxes prévus par les législations fédérale et cantonale ou facture des émoluments couvrants tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entreprises publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

1.2 Processus budgétaire du Canton de Genève

Le budget est une loi annuelle qui autorise les dépenses et prévoit les recettes nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques. Il est composé d'un budget de fonctionnement (charges et revenus de fonctionnement) présenté par programme et d'un budget d'investissement (dépenses et recettes d'investissement) présenté par politique publique.

L'établissement d'un budget annuel est régi par la Constitution du canton de Genève à l'article 108 (Budget et comptes).

Le processus budgétaire se décompose en 3 étapes successives:

- Etablissement du projet de budget : le Conseil d'Etat établit un projet de budget chaque année qui est remis au Grand Conseil au plus tard le 15 septembre.

- Processus d'amendement : la Commission des finances est chargée par le Grand Conseil d'étudier le projet de budget. La Commission des finances et le Conseil d'Etat peuvent déposer des amendements afin de modifier le projet de budget. La Commission des finances remet au Grand Conseil un projet de budget amendé.

- Vote du budget : le Grand Conseil vote la loi budgétaire annuelle dans son ensemble au plus tard le 31 décembre. Le budget est voté en trois débats par le Grand Conseil. A l'issue du troisième débat, la loi budgétaire annuelle votée est l'autorisation officielle de dépense pour l'année correspondante.

En l'absence de vote de la loi budgétaire au 1er janvier, le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat. Les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil des douzièmes provisoires. Les dépenses d'investissement sont engagées conformément aux bases légales qui les ont autorisées.

2 Déclaration de conformité

Les présents états financiers sont préparés selon les normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations détaillées ci-après.

IPSAS 25 « Avantages du personnel » <i>Avantages postérieurs à l'emploi</i>	Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés. Toutefois, une provision est comptabilisée selon la norme IPSAS 19 "Provisions, passifs éventuels, actifs éventuels", dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public.
IPSAS 20 « Information relative aux parties liées »	Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers.

3 Changement de présentation du compte de résultat

3.1 Généralités

Les présents états financiers ont été élaborés sur la base du plan comptable du "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes MCH2" (ci-après "le MCH2"), publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances en 2008. Les états financiers des budgets et projets de budget des années antérieures étaient élaborés sur la base de l'ancien plan comptable du "Manuel de comptabilité publique" (ci-après "le NMC"), édité en 1982. En pratique, la structure des présents états financiers n'a pas été modifiée, mais les montants figurant dans les différents soldes intermédiaires de gestion ont évolué.

Le changement de plan comptable induit des changements de présentation imposés par le MCH2 et rendus nécessaire pour améliorer la qualité de l'information financière. Les principaux changements imposés par le MCH2 et les plus matériels sont détaillés ci-après :

- les dotations aux provisions sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres charges ;
- les utilisations de provisions et dépréciations d'actifs sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en autres produits ;

- les activations de charges de personnel en investissement sont présentées en autres produits d'exploitation, alors qu'elles figuraient auparavant en déduction des charges de personnel ;

Par ailleurs, dans le cadre du passage au MCH2, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans le compte de résultat et sont mentionnées dans une note des présents états financiers. Ce changement induit une diminution de produits et de charges de même montant, exception faite des subventions non monétaires relatives aux créances de location-financement. Pour ces dernières, le montant correspondant a été réintégré en amortissements.

Le MCH2 et la fin de la comptabilisation des subventions non monétaires induisent une diminution équivalente des charges et revenus :

- de CHF 984 millions pour le budget 2013 comparé entre le compte de résultat préparé sur la base du NMC et le compte de résultat préparé sur la base du MCH2 ;
- de CHF 336 millions pour les comptes 2012 comparé entre le compte de résultat préparé sur la base du NMC et le compte de résultat préparé sur la base du MCH2.

L'incidence du changement de présentation du compte de résultat sur le total des produits est précisée ci-après :

	B 2013	C 2012
TOTAL PRODUITS PUBLIES	8'794	8'431
Utilisations de provisions et dépréciations d'actifs	-878	-224
Consommations de charges à payer (congrés, heures sup., subventions)	-13	-15
Activations de charges de personnel en investissement	26	25
Imputations forfaitaires d'impôts	-6	-4
Loyers et droits de superficies non monétaires	-64	-71
Intérêts non monétaires (capitaux de dotation, locations financement)	-53	-50
Parts à certains revenus fédéraux	4	3
Incidence globale sur le total des produits	-984	-336
TOTAL PRODUITS RETRAITES	7'810	8'095

L'incidence du changement de présentation du compte de résultat sur le total des charges est précisée ci-après :

	B 2013	C 2012
TOTAL CHARGES PUBLIEES	8'825	8'890
Utilisations de provisions et dépréciations d'actifs	-878	-224
Consommations de charges à payer (congrés, heures sup., subventions)	-13	-15
Activations de charges de personnel en investissement	26	25
Imputations forfaitaires d'impôts	-6	-4
Subventions non monétaires	-117	-121
Parts à certains revenus fédéraux	4	3
Incidence globale sur le total des charges	-984	-336
TOTAL CHARGES RETRAITEES	7'842	8'554

3.2 Analyse des écarts sur le compte de résultat entre les montants présentés sur la base du MCH2 et les montants présentés sur la base NMC pour le budget 2013 (B2013) et les comptes 2012 (C2012)

	B 2013			C 2012		
	MCH2	NMC	Ecarts	MCH2	NMC	Ecarts
Revenus fiscaux	6'265	6'272	-6	6'403	6'407	-4
Revenus provenant de contreprestations	514	553	-39	537	575	-38
Subventions reçues	305	325	-20	291	310	-19
Transferts et dédommagements	260	240	20	253	234	19
Autres revenus	67	95	-28	80	120	-40
Revenus non fiscaux	1'145	1'212	-66	1'161	1'238	-77
Autres produits	122	985	-863	290	500	-210
PRODUITS D'EXPLOITATION	7'533	8'468	-935	7'853	8'145	-292
Charges de personnel	-2'268	-2'238	-30	-2'228	-2'169	-58
Dépenses générales	-459	-440	-19	-452	-431	-20
Subventions accordées	-3'639	-3'793	154	-3'594	-3'751	157
Transferts et dédommagements	-644	-727	83	-615	-684	70
Autres charges	-569	-1'364	795	-1'374	-1'562	188
CHARGES D'EXPLOITATION	-7'579	-8'563	984	-8'262	-8'598	336
RESULTAT D'EXPLOITATION	-46	-95	48	-408	-453	45
Produits financiers	277	325	-48	241	286	-44
Charges financières	-263	-262	-0	-293	-293	-0
RESULTAT FINANCIER	14	63	-48	-51	-7	-45
RESULTAT NET	-32	-32	0	-460	-460	0
TOTAL PRODUITS	7'810	8'794	-984	8'095	8'431	-336
TOTAL CHARGES	-7'842	-8'825	984	-8'554	-8'890	336

Revenus fiscaux

Les imputations forfaitaires d'impôts (B2013 - CHF 6 millions, C2012 - CHF 4 millions), s'apparentant à des remises sur impôts, sont présentées en déduction des revenus, alors qu'elles figuraient auparavant dans les autres charges.

Revenus provenant de contreprestation

La diminution des revenus provenant de contreprestation (B2013 - CHF 39 millions, C2012 - CHF 38 millions) résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- les loyers, droits de superficie et autres mises à disposition non monétaires (B2013 - CHF 64 millions, C2012 - CHF 71 millions) ne sont plus comptabilisés dans le compte de

résultat et sont mentionnés dans une note des présents états financiers ;

- les produits sur créances irrécouvrables (B2013 - CHF 7 millions, C2012 - CHF 33 millions) sont présentées en revenus provenant de contreprestation, alors qu'ils figuraient auparavant en autres revenus ;
- les revenus liés aux actifs saisis (B2013 - CHF 3 millions, C2012 - CHF 14 millions) sont présentés en autres revenus, alors qu'ils figuraient auparavant en revenus provenant de contreprestations ;
- les remboursements d'allocations logement et subventions pour habitations (B2013 - CHF 2 millions, C2012 - CHF 1 millions) sont reclassés des subventions reçues aux revenus provenant de contreprestations ;
- les patentes et concessions (B2013 - CHF 16 millions, C2012 - CHF 13 millions)

sont reclassées des autres revenus aux revenus provenant de contreprestations ;

- des restitutions liées à des accords cantonaux (B2013 - CHF 2 millions, C2012 - CHF 2 millions) sont reclassées des transferts et dédommagements (revenus) en revenus provenant de contreprestations ;
- des plus-values réalisées sur la revente d'immeubles (B2013 - CHF 0 millions, C2012 - CHF 2 millions) sont présentées en autres produits d'exploitation, alors qu'ils figuraient auparavant en revenus provenant de contreprestations ;
- des parts à des revenus fédéraux (B2013 - CHF 4 millions, C2012 - CHF 3 millions) sont présentées en revenus provenant de contreprestations, alors qu'ils étaient précédemment compensés en déduction des transferts et dédommagements (charges).

Subventions reçues

La diminution des subventions reçues (B2013 - CHF 20 millions, C2012 - CHF 19 millions) résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- la part de revenus à la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) revenant à l'Etat (B2013 - CHF 18 millions, C2012 - CHF 18 millions) a été reclassée en transferts et dédommagements alors qu'elle figurait auparavant en subventions reçues ;
- les remboursements d'allocations logement et subventions pour habitations (B2013 - CHF 2 millions, C2012 - CHF 1 millions) ont été reclassées des subventions reçues aux revenus provenant de contreprestations.

Transferts et dédommagements (revenus)

L'augmentation des transferts et dédommagements (B2013 - CHF 20 millions, C2012 - CHF 19 millions) résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- la part de revenus à la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) revenant à l'Etat (B2013 - CHF 18 millions, C2012 - CHF 18 millions) a été reclassée en transferts et dédommagements alors qu'il figurait auparavant en subventions reçues ;
- des restitutions liées à des accords cantonaux (B2013 - CHF 2 millions, C2012 - CHF 2 millions) sont reclassés des transferts et dédommagements (revenus) en revenus provenant de contreprestation.

Autres revenus

La diminution des autres revenus (B2013 - CHF 28 millions, C2012 - CHF 40 millions) résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- les produits sur créances irrécouvrables (B2013 - CHF 7 millions, C2012 -

CHF 33 millions) sont reclassés des autres revenus aux revenus provenant de contreprestations ;

- les successions en déshérence (B2013 - CHF 2 millions, C2012 - CHF 2 millions) sont reclassés des autres revenus en autres produits d'exploitation ;
- les garanties de l'Etat (B2013 - CHF 5 millions, C2012 - CHF 6 millions) sont reclassées des autres revenus aux produits financiers ;
- les patentes et concessions (B2013 - CHF 16 millions, C2012 - CHF 13 millions) sont reclassées des autres revenus aux revenus provenant de contreprestations ;
- les revenus liés aux actifs saisis (B2013 - CHF 3 millions, C2012 - CHF 14 millions) sont présentés en autres revenus, alors qu'ils figuraient auparavant en revenus provenant de contreprestations.

Autres produits (exploitation)

La diminution des autres produits d'exploitation (B2013 - CHF 863 millions, C2012 - CHF 210 millions) résulte principalement des deux reclassements suivants :

- les utilisations de provisions et de dépréciations d'actifs (B2013 - CHF 877 millions, C2012 - CHF 223 millions) sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en autres produits ;
- les consommations de charges à payer liées aux congés payés, heures supplémentaires et subventions accordées (B2013 - CHF 13 millions, C2012 - CHF 15 millions) sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en autres produits ;
- les activations de charges de personnel en investissement (B2013 - CHF 26 millions, C2012 - CHF 25 millions) sont présentées en autres produits d'exploitation, alors qu'ils figuraient auparavant en déduction des charges de personnel dans le NMC ;
- des plus-values réalisées sur la revente d'immeubles (B2013 - CHF 0 millions, C2012 - CHF 2 millions) sont présentées en autres produits d'exploitation, alors qu'ils figuraient auparavant en revenus provenant de contreprestations ;
- les successions en déshérence (B2013 - CHF 2 millions, C2012 - CHF 2 millions) sont reclassées des autres revenus en autres produits d'exploitation.

Charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel (B2013 - CHF 30 millions, C2012 - CHF 58 millions) résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- les dotations aux provisions liées au personnel (B2013 - CHF 21 millions, C2012 -

CHF 54 millions) sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres charges ;

- les utilisations de provisions liées au personnel (B2013 - CHF 16 millions, C2012 - CHF 14 millions) sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en autres produits ;
- les nouvelles charges à payer liées aux congés payés et heures supplémentaires (B2013 - CHF 0 millions, C2012 - CHF 2 millions) sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres charges ;
- les consommations de charges à payer liées aux congés payés et heures supplémentaires (B2013 - CHF 0 millions, C2012 - CHF 6 millions) sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en autres produits ;
- les activations de charges de personnel en investissement (B2013 - CHF 26 millions, C2012 - CHF 25 millions) sont présentées en autres produits d'exploitation, alors qu'ils figuraient auparavant en déduction des charges de personnel ;
- les achats de vêtements et textiles (B2013 - CHF 3 millions, C2012 - CHF 3 millions) sont présentés en dépenses générales, alors qu'ils figuraient auparavant en charges de personnel.

Dépenses générales

L'augmentation des dépenses générales (B2013 - CHF 19 millions, C2012 - CHF 20 millions) résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- les dotations aux provisions liées aux procès, aux dépollutions de terrains (B2013 - CHF 0 millions, C2012 - CHF 1 millions) sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres charges ;
- les utilisations de provisions liées aux dépollutions de terrains (B2013 - CHF 4 millions, C2012 - CHF 1 millions) sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en autres produits ;
- les frais liés à l'assistance judiciaire (B2013 - CHF 12 millions, C2012 - CHF 13 millions) sont présentés en dépenses générales, alors qu'ils figuraient auparavant en subventions accordées ;
- les achats de vêtements et textiles (B2013 - CHF 3 millions, C2012 - CHF 3 millions) sont présentés en dépenses générales, alors qu'ils figuraient auparavant en charges de personnel ;
- des montants relatifs aux conférences inter-cantoniales (B2013 - CHF 4 millions, C2012 - CHF 4 millions), aux excursions scolaires et pécules de vêtements (B2013 - CHF 3 millions, C2012 - CHF 3 millions) sont présentés en

dépenses générales, alors qu'ils figuraient auparavant en subventions.

Subventions accordées

La baisse des subventions accordées (B2013 - CHF 154 millions, C2012 - CHF 157 millions) résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- les dotations aux provisions liées aux subventions accordées (B2013 - CHF 26 millions, C2012 - CHF 64 millions) sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres charges ;
- les utilisations de provisions liées aux subventions accordées (B2013 - CHF 31 millions, C2012 - CHF 63 millions) sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en autres produits ; les nouvelles charges à payer liées aux subventions accordées (B2013 - CHF 10 millions, C2012 - CHF 18 millions) sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres charges ;
- les consommations de charges à payer liées aux subventions accordées (B2013 - CHF 13 millions, C2012 - CHF 9 millions) sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en autres produits ;
- les subventions non monétaires (B2013 - CHF 213 millions, C2012 - CHF 217 millions) ne sont plus comptabilisées dans le compte de résultat et sont mentionnées dans une note des présents états financiers ;
- les frais liés à l'assistance judiciaire (B2013 - CHF 12 millions, C2012 - CHF 13 millions) sont présentés en dépenses générales, alors qu'ils figuraient auparavant en subventions accordées ;
- les montants relatifs aux conférences inter-cantoniales (B2013 - CHF 4 millions, C2012 - CHF 4 millions), aux excursions scolaires et pécules de vêtements (B2013 - CHF 3 millions, C2012 - CHF 3 millions) sont présentés en dépenses générales, alors qu'ils figuraient auparavant en subventions accordées ;
- des dédommagements accordés aux personnes physiques (B2013 - CHF 87 millions, C2012 - CHF 70 millions) ont été reclassés en subventions accordées aux personnes physiques (prestations de l'OCE), alors qu'elles figuraient auparavant en transferts et dédommagements.

Transferts et dédommagements (charges)

La diminution des transferts et dédommagements (B2013 - CHF 83 millions, C2012 - CHF 70 millions) résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- les dotations aux provisions liées aux transferts et dédommagements (B2013 -

- CHF 46 millions, C2012 - CHF 2 millions) sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres charges ;
- les utilisations de provisions liées aux transferts et dédommagements (B2013 - CHF 43 millions, C2012 - CHF 2 millions) sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en autres produits ;
- des dédommagements accordés aux personnes physiques (B2013 - CHF 87 millions, C2012 - CHF 70 millions) ont été reclassés en subventions accordées aux personnes physiques (prestations de l'OCE) ;
- les prestations de dommages et intérêts (B2013 - CHF 1 millions, C2012 - CHF 4 millions) sont présentées en dépenses générales, alors qu'elles figuraient auparavant en transferts et dédommagements ;
- des parts à certains revenus fédéraux (B2013 - CHF 4 millions, C2012 - CHF 3 millions) sont présentés en revenus provenant de contreprestations, alors qu'auparavant, ils étaient compensés dans les charges en déduction des transferts et dédommagements.

Autres charges (exploitation)

La diminution des autres charges (B2013 - CHF 795 millions, C2012 - CHF 188 millions) résulte principalement des éléments détaillés ci-après :

- les subventions non monétaires relatives aux créances de location-financement (B2013 - CHF 96 millions, C2012 - CHF 96 millions) sont réintégrées en amortissements d'immobilisations corporelles ;
- les dotations aux provisions (B2013 - CHF 93 millions, C2012 - CHF 121 millions) sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres charges ;

- les nouvelles charges à payer liées aux congés payés, heures supplémentaires et subventions accordées (B2013 - CHF 10 millions, C2012 - CHF 20 millions) sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres charges ;
- les utilisations de provisions liées aux autres charges (B2013 - CHF 684 millions, C2012 - CHF 0 millions) sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus en autres produits ;
- les utilisations de dépréciations de créances et prêts (B2013 - CHF 101 millions, C2012 - CHF 144 millions) sont présentées en déduction des pertes sur créances irrécouvrables et non plus en autres produits ;
- les imputations forfaitaires d'impôts (B2013 - CHF 6 millions, C2012 - CHF 4 millions), s'apparentant à des remises sur impôts, sont présentées en moins des revenus, alors qu'elles figuraient auparavant dans les autres charges.

Produits financiers

La diminution des produits financiers entre le MCH2 et le NMC (B2013 - CHF 48 millions, C2012 - CHF 44 millions) résulte principalement des deux éléments détaillés ci-après :

- les garanties de l'Etat (B2013 - CHF 5 millions, C2012 - CHF 6 millions) sont reclassées des autres revenus (NMC) aux produits financiers (MCH2) ;

les intérêts non monétaires sur les créances de location-financement et les capitaux de dotation (B2013 - CHF 53 millions, C2012 - CHF 50 millions) ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultat et sont mentionnés dans une note des présents états financiers.

4 Information sectorielle

4.1 Politiques publiques

A. Formation

- Enseignement obligatoire
- Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation
- Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé

B. Emploi, marché du travail

- Réinsertion des demandeurs d'emplois
- Surveillance du marché du travail

C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie
- Soutien à la famille
- Mise en œuvre et mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

D. Personnes âgées

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

E. Handicap

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Nature et paysage
- Politique agricole

G. Aménagement et logement

- Accès au logement
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Sécurité civile
- Armée et obligation de servir
- Admission à la circulation routière et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Droits humains

I. Justice

- Pouvoir judiciaire

J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L. Économie

- Développement et soutien de l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- Régulation du commerce

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts

N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs
- Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Services généraux
- Développement durable
- Exercices des droits politiques
- Genève internationale
- Régional et transfrontalier

P. Activités de support et prestations de moyens

- États-majors et activités de support départementales
- Gestion transversale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Systèmes d'information et de communication

Q. Énergie

- Énergie

4.2 Analyse sectorielle de l'état de la performance financière

Au 31 décembre 2014	A. Formation du marché du travail	B. Emploi	C. Action sociale	D. Personnes âgées	E. Handicap	F. Environnement	G. Aménagement et logement	H. Sécurité et population	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Economie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autorités et gouvernance	P. Activités de support et prestations de moyen	Q. Energie	Total
Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	6'504	-	-	-	-	6'504
Revenus de contrepresta.	30	15	6	15	11	45	31	131	20	30	26	19	21	0	2	65	15	481
Subventions reçues	43	0	133	58	47	7	0	6	-	14	-	-	-	0	-	9	-	317
Transferts et dédommage.	7	34	-	-	2	0	-	47	-	18	-	-	152	-	0	3	-	264
Autres revenus	-	0	-	-	-	0	0	58	10	-	1	0	-	-	-	0	0	70
Revenus non fiscaux	80	50	139	73	59	53	31	242	30	62	27	19	173	1	2	77	15	1'132
Autres produits	1	-	-	-	-	1	1	10	0	4	4	-	8	0	-	21	3	52
PRODUITS D'EXPLOITA.	81	50	139	73	59	53	32	253	30	66	30	19	6'685	1	2	98	17	7'688
Charges de personnel	-1'136	-46	-20	-8	-6	-37	-44	-447	-118	-33	-18	-10	-63	-10	-41	-202	-4	-2'244
Dépenses générales	-51	-1	-1	-0	-0	-28	-15	-61	-33	-24	-3	-1	-6	-4	-14	-217	-1	-463
Subventions accordées	-636	-68	-727	-440	-360	-6	-58	-36	-	-224	-1'033	-15	-	-69	-3	-1	-10	-3'687
Transferts et dédommage.	-22	-14	-	-	-	-0	-0	-19	-	-21	-14	-1	-585	-0	-0	-0	-0	-677
Autres charges	-21	-0	-6	-7	-3	-6	-4	-38	-5	-60	-35	-1	-94	-0	-0	-318	-0	-599
CHARGES D'EXPLOITA.	-1'865	-129	-754	-455	-370	-79	-120	-602	-156	-363	-1'104	-27	-748	-82	-59	-738	-16	-7'670
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'785	-80	-615	-382	-311	-26	-88	-349	-126	-297	-1'073	-9	5'937	-82	-58	-640	1	19
Produits financiers	0	-	-	0	0	-	-	0	-	-	-	42	196	-	0	0	3	241
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-0	-	-	-	-259	-	-	-0	-	-260
RESULTAT FINANCIER	0	-	-	0	0	-	-	0	-0	-	-	42	-64	-	0	-0	3	-19
RESULTAT NET	-1'785	-80	-615	-382	-311	-26	-88	-349	-126	-297	-1'073	33	5'873	-82	-58	-640	4	0

5 Performance financière

5.1 Revenus fiscaux

	B 2014	B 2013	C 2012
Impôts sur le revenu	2'603	2'482	2'517
Impôts sur la fortune	636	581	614
Impôts à la source	788	767	757
Impôts des personnes	7	7	7
Autres impôts directs	12	12	17
Impôts sur les personnes physiques	4'045	3'849	3'911
Impôts sur les bénéfices	1'046	1'041	1'082
Impôts sur le capital	285	266	271
Autres impôts directs	4	4	2
Impôts sur les personnes morales	1'335	1'311	1'354
Impôts immobiliers complémentaires	180	173	197
Impôts sur les gains en capital	102	100	103
Produits de l'enregistrement et timbre	170	164	179
Produits des successions et donations	127	117	105
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	15	15	13
Autres impôts directs	593	568	597
Impôts sur les véhicules à moteur	105	103	101
Impôts sur les divertissements	-	-	16
Autres impôts sur la propriétés et les charges	1	2	1
Impôts sur les propriétés et sur les charges	106	104	118
Part à l'impôt fédéral direct	396	405	396
Part à l'impôt anticipé	27	26	25
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	3	3	3
Parts cantonales à des impôts fédéraux	425	434	423
REVENUS FISCAUX	6'504	6'265	6'403

A la suite de la suppression du droit des pauvres ayant pris effet le 1er janvier 2013, les impôts sur les divertissements sont nuls.

5.2 Revenus provenant de contreprestations

	B 2014	B 2013	C 2012
Emoluments	159	133	134
Remboursements de tiers	120	124	131
Loyers et droits de superficie	62	66	70
Patentes et concessions	48	79	100
Prestations de services et taxes d'utilisation	30	33	23
Ventes de biens et marchandises	6	7	6
Revenus liés aux frais de pension	8	8	7
Produits sur créances irrécouvrables	10	7	33
Surtaxe HLM	8	8	9
Prise en charge de dépenses par des tiers	18	25	15
Autres revenus provenant de contreprestations	12	24	8
REVENUS PROVENANT DE CONTREPRESTATIONS	481	514	537

Les émoluments du service des contraventions sont en augmentation de CHF 25 millions suite à l'adaptation du tarif pour 2014.

L'arrêt du Tribunal Fédéral du 10 juin 2013 relatif à la redevance supplémentaire des SIG occasionne une diminution des patentes et concessions de 30 millions entre les montants portés au budget 2013 et le budget 2014.

5.3 Subventions reçues

	B 2014	B 2013	C 2012
Subventions reçues de la Confédération	294	291	273
Produits différés de subventions d'investissement	16	12	10
Autres subventions reçues	7	2	8
SUBVENTIONS RECUES	317	305	291

5.4 Transferts et dédommagements

	B 2014	B 2013	C 2012
Transferts liés à la péréquation financière (RPT)	107	108	105
Dédommagements de la Confédération	62	63	61
Dédommagements des communes	60	59	59
Parts à des revenus non fiscaux	19	19	18
Autres dédommagements	16	11	10
TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS	264	260	253

5.5 Autres revenus

	B 2014	B 2013	C 2012
Amendes	68	64	66
Actifs saisis	2	3	14
AUTRES REVENUS	70	67	80

5.6 Autres produits

	B 2014	B 2013	C 2012
Provisions	2	81	10
Pertes de valeur sur actifs courants	12	2	155
Pertes de valeur sur actifs non courants	-	-	0
Reprise de provision et de pertes de valeur sans objet	14	83	165
Charges de personnel activées en investissement	24	26	25
Autres produits d'exploitation non récurrents	15	13	100
AUTRES PRODUITS	52	122	290

La loi 10847 instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) prévoit que l'Etat effectue un apport à la CIA de 763 millions d'ici le 31 décembre 2013. Cet apport a été intégralement provisionné dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2012. Au moment de l'élaboration du budget 2013, la charge effective a été évaluée à 682 millions impliquant une reprise de provision de 81 millions.

En 2012, le changement d'estimation dans le calcul des dépréciations de créances fiscales a généré une reprise de pertes de valeur sur actifs courants de CHF 150 millions, les autres produits d'exploitation divers de CHF 94 millions comprennent les indemnités versées par Ernst & Young à hauteur de CHF 85 millions.

5.7 Charges de personnel

	B 2014	B 2013	C 2012
Salaires et indemnités	-1'771	-1'749	-1'727
Charges sociales	-393	-375	-363
Prestations aux retraités	-7	-72	-72
Allocations	-50	-50	-48
Charges de personnel diverses	-23	-22	-18
CHARGES DE PERSONNEL	-2'244	-2'268	-2'228

La diminution de 65 millions entre le budget 2013 et le budget 2014 concernant les prestations aux retraités résulte des effets suivants :

- Un nombre élevé de demande en départ en pré-retraites (plend) prévu au budget 2013 (CPEG) ;
- La modification de la loi relative à la rente pont AVS réduisant les avantages accordés aux bénéficiaires des départs en pré-retraites ;
- Dans le cadre des transferts à la CPEG des engagements de prévoyances des caisses de pensions des conseillers d'Etat, de la Cour des comptes et des magistrats du pouvoir judiciaire, les pensions ne sont plus dues à compter du budget 2014.

Effectif global des membres du personnel de l'Etat en équivalent temps plein

	B 2014	B 2013	C 2012
Magistrats	150	140	136
Personnel administratif, technique et logistique	7'440	7'140	6'749
Enseignants	5'729	5'586	5'513
Police, sûreté, prison	1'763	1'765	1'739
EFFECTIF TOTAL	15'082	14'631	14'137

5.8 Dépenses générales

	B 2014	B 2013	C 2012
Honoraires et mandats externes	-189	-190	-198
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	-104	-102	-98
Loyers	-62	-63	-60
Eau, énergie et combustibles	-42	-42	-38
Achats non stockés	-51	-47	-42
Débours	-15	-16	-16
DEPENSES GENERALES	-463	-459	-452

5.9 Subventions accordées

Subventions par nature MCH2

	B 2014	B 2013	C 2012
Subventions à la Confédération	-0	-0	-0
Subventions accordées aux cantons et concordats	-97	-96	-87
Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	-9	-11	-9
Subventions accordées aux entreprises publiques	-1'773	-1'765	-1'749
Subventions accordées aux entreprises privées	-17	-17	-21
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-416	-413	-403
Subventions accordées aux ménages privés	-1'343	-1'311	-1'287
Subventions à redistribuer à l'étranger	-18	-18	-17
Autres subventions	-14	-9	-20
SUBVENTIONS ACCORDEES	-3'687	-3'639	-3'594

Subventions selon la typologie LIAF

	B 2014	B 2013	C 2012
Indemnités	-2'194	-2'179	-2'153
Aides financières	-90	-89	-85
Allocations accordées à des tiers	-1'343	-1'311	-1'287
Autres	-60	-60	-69
SUBVENTIONS ACCORDEES	-3'687	-3'639	-3'594

Indemnités

	B 2014	B 2013	C 2012
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	-832	-825	-822
UNIGE - Université de Genève	-313	-320	-322
TPG - Transports publics genevois	-207	-204	-198
EPH & EPI - Etablis. personnes handicapées & intégration	-191	-189	-185
Institutions de maintien, aide et soins à domicile	-156	-152	-147
EMS - Etablissements médicaux-sociaux	-122	-119	-120
HES - Hautes écoles spécialisées	-103	-102	-100
HG - Hospice général	-79	-78	-78
Autres indemnités	-192	-189	-181
INDEMNITES	-2'194	-2'179	-2'153

5.10 Transferts et dédommagements

	B 2014	B 2013	C 2012
Charges de la péréquation financière (RPT)	-377	-366	-351
Compensations financières aux communes françaises	-208	-202	-190
Autres parts de revenus destinés à des tiers	-3	-3	-3
Dédommagements	-89	-74	-70
TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS	-677	-644	-615

5.11 Autres charges

	B 2014	B 2013	C 2012
Immobilisations corporelles	-343	-343	-354
Immobilisations incorporelles	-39	-33	-35
Subventions d'investissement accordées	-68	-59	-59
Dotations aux amortissements	-449	-436	-448
Pertes de valeur sur actifs courants	-35	-29	-2
Pertes de valeur sur actifs non courants	-	-	8
Pertes de valeur supplémentaires	-35	-29	6
Pertes sur créances irrécouvrables	-111	-103	-149
Moins-value des immobilisations corporelles et incorporelles			-7
Autres charges diverses	-3	-1	-777
AUTRES CHARGES	-599	-569	-1'374

En 2012, la part de l'Etat au versement exceptionnel à la CIA a été provisionnée pour CHF 763 millions.

5.12 Produits financiers

	B 2014	B 2013	C 2012
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	142	167	95
Autres produits d'intérêts	6	7	9
Produits d'intérêts sur prêts et créances	148	174	104
Dividendes de la Banque nationale Suisse	39	39	39
Autres dividendes	51	57	56
Dividendes reçus d'actifs disponibles à la vente	90	96	94
Variation de juste valeur des immeubles de placement	-	3	24
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	-	13
Autres produits financiers	3	5	6
Produits financiers divers	3	8	43
PRODUITS FINANCIERS	241	277	241

Les taux d'intérêts fiscaux différenciés - taux d'intérêt en faveur du contribuable de 0.5% et taux d'intérêt en faveur de l'Etat de 3% - ont été introduits au 1er janvier 2013 en lieu et place du taux unique de 2% pratiqué jusqu'en 2012. Ce changement explique les écarts importants entre les comptes 2012 et le budget 2013. Pour 2014, ce montant a été revu à la baisse (31 millions) en fonction des dernières données disponibles.

En 2012, un produit de CHF 24 millions a été comptabilisé en variation de juste valeur des immeubles de placement, suite à une mise à jour de certaines expertises sur des objets dans le secteur Praille-Acacias-Vernets.

5.13 Charges financières

	B 2014	B 2013	C 2012
Intérêts sur emprunts	-237	-245	-241
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-21	-16	-44
Intérêts divers	-1	-1	-1
Charges d'intérêts sur prêts et créances	-259	-262	-285
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	-	-7
Autres charges financières	-1	-1	-1
Charges financières diverses	-1	-1	-8
CHARGES FINANCIERES	-260	-263	-293

5.14 Provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Dotation aux provisions	-21	-63	-1	-86
Utilisation de provisions	16	68	686	770
Reprise de provisions sans objet	-	-	81	81
Mouvements de provisions au B 2013 *	-6	5	765	765
Dotation aux provisions	-2	-40	-1	-43
Utilisation de provisions	11	45	5	61
Reprise de provisions sans objet	2	-	0	2
Mouvements de provisions au B 2014	12	5	4	20

* Dans le cadre de la bascule au plan comptable MCH2, certaines provisions ont été requalifiées de charges à payer (engagements).

5.14.1 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions payées par l'Etat	Pont LPP de la police	Pont AVS enseignants du primaire	Réserve carrière enseignants	Total
Dotation aux provisions	-20	-	-2	-	-21
Utilisation de provisions	12	2	2	-	16
Mouvements de provisions au B 2013	-8	2	-0	-	-6
Dotation aux provisions	-1	-0	-	-	-2
Utilisation de provisions	1	8	2	1	11
Reprise de prov. sans objet	-	2	-	-	2
Mouvements de provisions au B 2014	-1	10	2	1	12

Pensions payées par l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance liés à la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, à la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour

des comptes, la Caisse de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire, et aux diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces caisses ne sont pas dotées d'une fortune propre dans la mesure où elles sont intégrées dans les comptes de l'Etat.

Les engagements de prévoyance relatifs

- à la caisse des magistrats du Pouvoir judiciaire seront transférés à la CPEG d'ici le 30 juin 2014;
- à la caisse des conseillers d'Etat et de la Cour des comptes seront transférés à la CPEG d'ici le 30 décembre 2014.

Les mouvements de provisions budgétés pour l'année 2014 tiennent compte de ces modifications.

Pont LPP de la police

L'âge de départ à la retraite des policiers étant fixé à 58 ans et non plus à 52 ans, un pont LPP a été décidé pour la période allant de 2011 à 2025.

Le calcul de cet engagement repose sur différentes hypothèses dont notamment :

- un taux d'indexation des rentes qui est budgété à la baisse de 1% à 0,5% pour 2014 ;

5.14.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
Dotation aux provisions	-35	-28	-63
Utilisation de provisions	37	32	68
Mouvements de provisions au B 2013 *	1	4	5
Dotation aux provisions	-15	-25	-40
Utilisation de provisions	15	30	45
Mouvements de provisions au B 2014	0	5	5

* Dans le cadre de la bascule au plan comptable MCH2, certaines provisions ont été requalifiées de charges à payer (engagements).

Assurance maladie

Le service de l'assurance maladie (SAM) paie les primes des personnes en difficulté financière aux assurances maladie. Depuis le 1er janvier 2012, l'Etat prend en charge 85% des créances (ayant fait l'objet de poursuites par les assureurs) pour lesquelles des actes de défauts de biens ou titre équivalents ont été délivrés dans la période considérée. La provision sert à couvrir l'estimation des primes impayées qui devront être versées aux assurances maladies.

- Un taux technique qui est passé de 3,75% à 3,5% au 31.12.2013.

Pont AVS des enseignants du primaire

Suite à l'adoption de la nouvelle loi sur l'instruction publique, les enseignants du primaire bénéficient désormais du même pont-AVS que l'ensemble du personnel enseignant du secondaire et du personnel administratif et technique. La provision particulière pour les enseignants du primaire en retraite à 62 ans n'a plus lieu d'être.

Réserves de carrière des enseignants

Les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaires accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du post-obligatoire.

Dossiers non traités

La provision permet de couvrir le versement des demandes de subventions aux personnes physiques, non traitées à la clôture, et dont le versement aura probablement lieu l'année suivante.

5.14.3 Autres provisions

	Assainissement de sites	Recapitalisation CIA	Divers	Total
Dotation aux provisions	-0	-	-1	-1
Utilisation de provisions	4	682	-	686
Reprise de provision sans objet	-	81	0	81
Mouvements de provisions au B 2013 *	4	763	-1	765
Dotation aux provisions	-0	-	-1	-1
Utilisation de provisions	4	-	1	5
Reprise de provision sans objet	-	-	0	0
Mouvements de provisions au B 2014	4	-	-0	4

* Dans le cadre de la bascule au plan comptable MCH2, certaines provisions ont été requalifiées de charges à payer (engagements).

Assainissement de sites

La provision sert à couvrir les coûts relatifs à l'assainissement de sites pollués.

Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) prévoyant que l'Etat effectue un apport à la CIA à concurrence de CHF 763 millions d'ici le 31 décembre 2013 par transfert d'actifs mobiliers et immobiliers.

Recapitalisation CIA

La recapitalisation de la CIA a été budgétée en 2013 sur la base de la loi 10847 instituant la

5.15 Perte de valeur sur créances

	Revenus fiscaux	Avance pensions alimentaires	Prestations complémentaires	Amendes et contraventions	Autres	Total
Pertes de valeur comptabilisées	-88	-4	-6	-27	-6	-130
Montants irrécouvrables sortis du bilan	88	4	3	-	6	101
Reprises sans objet	-	-	-	-	2	2
Pertes de valeurs sur créances au B 2013	-	-	-3	-27	2	-27
Pertes de valeur comptabilisées	-93	-4	-6	-36	-6	-144
Montants irrécouvrables sortis du bilan	93	4	3	5	4	109
Reprises sans objet	-	-	-	10	2	12
Pertes de valeurs sur créances au B 2014	-	-	-3	-21	0	-23

5.16 Fonds propres affectés

	CEVA	Energie Taxe épura- tion	collecti- vités pu- bliques	Ener- gies renouve- lables	Loge- ments d'utilité publique	Divers	Total
Affectations	18	-2	-0	0	-	-17	-1
Attributions	-	-	-	-	35	23	58
Variations des FPA au B 2013	18	-2	-0	0	35	5	57
Affectations	19	3	-0	-0		-19	2
Attributions	-	-	-	-	35	25	60
Variations des FPA au B 2014	19	3	-0	-0	35	5	62

Les divers comprennent les financements spéciaux

5.17 Mises à disposition de moyens sans contrepartie

	2014	2013	2012
Mises à disposition de terrains et de locaux	-145	-151	-146
Autres subventions non monétaires	-13	-13	-24
MISES A DISPOSITION DE MOYENS SANS CONTREPARTIE	-159	-164	-170

Les mises à disposition de moyens sans contreparties sont réalisées par l'Etat à titre gratuit. Elles ne sont pas comptabilisées dans l'état de la performance financière. En revanche, elles figurent dans le coût complet des programmes à titre analytique. Le détail par entité bénéficiaire se trouve en annexe, avec les tableaux relatifs aux subventions.

Les mises à disposition gratuites de capitaux ne sont plus considérées comme des subventions non monétaires et ne figurent donc pas dans les coûts complets mais dans un tableau qui sera annexé aux comptes.

5.18 Réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle ou son utilisation se font après détermination du résultat annuel et doivent faire l'objet d'une loi. En cas d'exercice bénéficiaire, la réserve conjoncturelle ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat, pour autant que les investissements soient autofinancés.

6 Compte d'investissement

	B 2014	B2013	C2012
Subventions acquises	44	57	33
Cessions d'actifs	22	20	6
Recettes d'investissement hors prêts ordinaires	66	77	39
Prêts CEVA et ferroviaires	102	97	55
Participations	40	20	32
Immobilisations corporelles	395	461	451
Immobilisations incorporelles	50	43	55
Subventions accordées	118	107	121
Dépenses d'investissement hors prêts ordinaires	705	729	714
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts ordinaires	640	652	676
Recettes des prêts ordinaires	3	3	4
Dépenses des prêts ordinaires	10	8	4
Mouvements nets des prêts ordinaires	6	5	0

Les investissements 2014 se stabilisent à un niveau légèrement inférieur aux comptes 2012 et du budget 2013. Ils s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre les projets importants débutés au cours de la législature tout en maîtrisant les impacts financiers sur la dette du canton et sur les charges de fonctionnement induites par la mise en service des nouvelles infrastructures.

	B 2014	B2013	C2012
Crédits d'ouvrage	66	76	29
Crédits de programme	0	0	9
Recettes d'investissement hors prêts ordinaires	66	77	39
Crédits d'ouvrage	364	373	314
Crédits de programme	200	238	313
Capitaux de dotation	40	20	32
Prêts CEVA et Ferroviaires	102	97	55
Dépenses d'investissement hors prêts ordinaires	705	729	714
INVESTISSEMENTS NETS hors prêts ordinaires	640	652	676
Recettes des prêts ordinaires	3	3	4
Dépenses des prêts ordinaires	10	8	4
Mouvements nets des prêts ordinaires	6	5	0

Investissements hors prêts ordinaires	B 2014			B 2013		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	14	136	122	12	190	178
B Emploi, marché du travail	0	1	1	0	2	2
C Action sociale	-	4	4	-	6	6
D Personnes âgées	-	9	9	-	14	14
E Handicap	-	2	2	-	3	3
F Environnement	4	24	20	1	22	21
G Aménagement et logement	0	49	49	0	54	54
H Sécurité et population	18	88	71	6	67	61
I Justice		5	5	-	8	8
J Mobilité	9	195	186	38	194	156
K Santé	-	127	127	-	104	104
L Economie	-	2	2	-	4	4
M Finance et impôts	-	3	3	-	5	5
N Culture, sports et loisirs	-	5	5	-	8	8
O Autorité et gouvernance	-	8	8	-	12	12
P Activités de support et prestations de moyen *	22	45	23	20	34	14
Q Energie	-	3	3	-	2	2
TOTAL	66	705	640	77	729	652

Prêts ordinaires	PB 2014			B 2013		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	1	1	-0	1	1	-0
F Environnement	1	2	1	1	3	2
G Aménagement et logement	1	4	3	1	2	1
L Economie	-	0	0	-	-	-
Q Energie	0	2	2	0	2	2
TOTAL	3	10	6	3	8	5

7 Principes et méthodes comptables

7.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

7.2 Entrée en vigueur de nouvelles normes

La norme IPSAS 32 « Accords de concession de services : concédant » entre en vigueur à compter des périodes ouvertes au 1er janvier 2014. L'Etat n'a pas appliqué de manière anticipée la norme IPSAS 32. L'entrée en vigueur de cette norme n'a pas d'incidence sur la présentation des présents états financiers.

7.3 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées ci-après.

Revenus fiscaux et créances résultant de revenus fiscaux

Impôt sur les revenus des personnes physiques au barème ordinaire

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB. Ces hypothèses proviennent des dernières recommandations du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui sont publiées tous les trimestres.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est basée sur les éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière pour l'année en cours. Pour l'année 2014, l'impôt sur la fortune est fondé sur un scénario de croissance de long terme.

Impôt à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu durant les années précédentes et durant l'année en cours et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB.

Impôt des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en septembre 2013 par plus de 100 entreprises représentant près de la moitié du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéficiaires de l'année écoulée, de l'année en cours et de l'année suivante.

Hypothèses de croissance

Les revenus fiscaux sont estimés sur la base des éléments de l'année précédente en appliquant notamment les hypothèses de croissance suivantes :

- les taux de croissance du PIB suisse réel retenus pour 2013 et 2014 émanent de la synthèse trimestrielle de septembre 2013 du Groupe de perspectives économiques (GPE) et s'établissent respectivement à +1,8% et +2,0%;
- le taux de croissance de l'impôt sur la fortune s'élève à +5,6% entre 2012 et 2013, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la Banque nationale. Pour l'année 2014, le taux de croissance retenu est de +3,2%.

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% induirait une modification de l'impôt estimé à environ CHF 49 millions pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire, et de CHF 15 millions pour les personnes physiques imposées à la source. Ces montants recouvrent l'impact sur l'impôt cantonal et sur la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB, car les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises.

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi directement pris en charge par l'Etat

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi directement pris en charge par l'Etat comprennent les ponts AVS dans le cadre des pré-retraites (Plend, Pont-police), diverses indemnités de départs versés aux magistrats.

7.4 Présentation des états financiers du budget

L'état de la performance financière (le compte de fonctionnement)

L'état de la performance financière est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière de l'Etat pour l'année présentée.

L'état des variations de l'actif net / situation nette

L'état des variations de l'actif net / situation nette met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les variations de l'actif net / situation nette proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des affectations et attributions aux fonds propres affectés ;
- des utilisations et attributions à la réserve conjoncturelle ;
- des mouvements de la réserve de réévaluation.

7.5 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisés lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale ;
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial ;
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre ;
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial ;
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre ;

- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale ;
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété ;
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré ;
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton ;
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre ;
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : taxation durant l'année fiscale.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert (l'entrée de ressources) iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez les tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le

bénéficiaire et que la prestation est due. Une charge à payer est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Fonds alloués par des tiers avec conditions

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Fonds alloués par des tiers sans conditions

Les fonds alloués par des tiers sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'Etat et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront à l'Etat.

7.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| ○ Bâtiments | entre 25 et 70 ans |
| ○ Génie civil | entre 10 et 90 ans |
| ○ Subventions accordées | entre 3 et 60 ans |
| ○ Équipement informatique | entre 4 et 15 ans |
| ○ Mobilier et véhicules | entre 5 et 20 ans |
| ○ Autres équipements | entre 4 et 10 ans |

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en autres produits, respectivement en autres charges.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

7.7 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transactions. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur. Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

7.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 10 ans.

7.9 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service

recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin exprimés pour les services, changements importants sur l'utilisation future de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction d'un actif avant son achèvement, performance de service de l'actif moins bonnes que prévue, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

7.10 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

7.11 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution. Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant s'ils sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique, ou encore à des fins de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique. Le coût de remplacement courant est le coût que l'entité encourrait pour acquérir l'actif à la date de clôture.

Les coûts affectés aux stocks, y compris une portion appropriée des frais généraux fixes et variables, sont déterminés en utilisant la méthode qui s'applique le mieux à la catégorie particulière des stocks.

7.12 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

Bien que tous les instruments financiers dérivés soient acquis dans un but de couverture, aucun de ces instruments n'a été désigné comme instrument de couverture. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée compte tenu de son incidence mineure sur les états financiers, eu égard à la documentation requise pour décrire la relation de couverture.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêts effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transféré.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

7.13 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

7.14 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Les indemnités de fin de contrat de travail, dont le plan (plan d'encouragement à la retraite anticipée), sont enregistrées en engagement comptable à l'annonce de la cessation d'activité de l'employé.

Les avantages postérieurs à l'emploi relatif aux régimes à prestations définies ne sont pas reconnus dans les comptes. Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation pour l'Etat d'effectuer un apport à une institution de prévoyance de droit public (IPDP).

7.15 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'Etat a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Etat, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que l'Etat assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation

fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

7.16 Fonds propres

Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés servent à allouer des fonds à des buts clairement définis :

- les financements spéciaux sont des moyens financiers (taxes) prélevés dans le but de remplir une tâche publique précise selon le principe de causalité ;
- les autres fonds propres affectés sont des réserves constituées par l'Etat pour des tâches publiques particulières, sans qu'il y ait un lien de causalité entre le prélèvement et la tâche à remplir ; ils peuvent être autofinancés, ou entièrement ou partiellement financés par une attribution de l'Etat.

Les fonds financés à la fois par une taxe affectée et une attribution de l'Etat sont classés en autres fonds propres affectés.

Les fonds propres affectés font l'objet d'affectations et d'attributions. Le résultat annuel (revenus, déduction faites des charges) du fonds fait l'objet d'une affectation par le biais des fonds propres libres. Les décisions de l'Etat d'attribuer des ressources supplémentaires au fonds font l'objet d'une attribution par le biais des fonds propres libres. Les fonds constitués en vue de l'acquisition de biens non amortissables sont intégralement utilisés par le biais des fonds propres l'année durant laquelle l'investissement est réalisé

Les charges, produits et investissements réalisés dans le cadre du fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Fonds propres libres

Les fonds propres libres correspondent aux fonds propres reportés de l'Etat.

7.17 Présentation de l'information budgétaire

Budget de fonctionnement

Le budget de l'Etat est établi chaque année sur une base comparable à celle des états financiers :

- selon les principes et méthodes comptables issus des normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat ;
- sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Néanmoins, le budget de l'Etat se compose uniquement d'un compte de fonctionnement (état de la performance financière) et d'un compte d'investissement (état spécifique aux collectivités publiques suisses). L'état de la situation financière et le tableau de flux de trésorerie ne sont pas budgétés.

En termes de présentation, le budget est établi par prestation et par programme selon des clés de répartition appliquées aux différentes rubriques comptables. Le budget est voté par programme par le Grand Conseil. Chaque programme contient les éléments suivants:

- les données budgétaires présentées par rubriques comptables et l'évolution des postes par catégorie ;
- une brève description du programme ;
- la liste des prestations qui lui sont rattachés ;
- la justification des projets prioritaires et les principaux écarts avec le budget de l'année précédente ;
- les indicateurs de performance permettant de mesurer l'efficacité et l'efficience de l'action publique.

Le budget voté comprend également la liste des amendements adoptés par le Grand Conseil.

Pour les états financiers, les montants relatifs au budget voté sont présentés par ajout de colonnes supplémentaires dans l'état de la performance financière (compte de fonctionnement), dans les tableaux des notes relatives aux différentes rubriques de la performance financière et dans le compte d'investissement.

Compte d'investissement

Le compte d'investissement est une particularité propre à la gestion financière des collectivités publiques suisses. Il reflète les mouvements du patrimoine administratif, c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique.

Le compte d'investissement est composé de recettes et de dépenses.

Les recettes d'investissement représentent :

- le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du patrimoine administratif ;
- le remboursement à l'Etat d'une dépense d'investissement ;
- le produit lié à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif.

Les dépenses d'investissement représentent :

- le coût d'acquisition ou de construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle ;
- l'octroi à un tiers d'une subvention d'investissement, d'un prêt ou d'un capital de dotation, d'une participation permanente dans une entité œuvrant dans les politiques publiques menées par l'Etat, ou tout autre actif inscrit au patrimoine administratif.

Le solde du compte des investissements (investissements nets) modifie l'actif du patrimoine administratif au bilan.

Le compte d'investissement présente séparément :

- les flux comptables liés aux investissements du patrimoine administratif;
- les variations des prêts ordinaires figurant au patrimoine administratif.

8 Glossaire

Péréquation financière (RPT)

Les revenus liés à la péréquation financière (RPT) sont versés par la Confédération. Ils sont destinés à indemniser les cantons pour des charges structurelles excessives sur lesquelles les cantons n'ont pas d'influence. Ces charges structurelles sont liées à des facteurs géo-topographiques et socio-démographiques.

Les charges liées à la péréquation financière (RPT) sont dues par l'Etat dans le cadre de la péréquation des ressources. Cette dernière permet d'assurer aux cantons à faible potentiel de ressources des moyens financiers suffisants pour assumer les tâches qui leur sont confiées. Cette péréquation des ressources est financée par la Confédération (péréquation verticale des ressources) et les cantons à fort potentiel de ressources (péréquation horizontale des ressources).

Compensations financières aux communes françaises

La compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève résulte d'un accord conclu le 29 janvier 1973 entre le Conseil fédéral agissant au nom de la République et Canton de Genève et le Gouvernement de la République française. Cet accord prévoit que l'Etat verse 3,5% de la masse salariale brute des frontaliers travaillant à Genève au Trésor public français qui se charge ensuite de transférer les montants aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, qui eux-mêmes se chargent de créditer les collectivités locales bénéficiaires.

Dédommagements de la Confédération et des communes

L'Etat perçoit des dédommagements de la Confédération et des communes lorsqu'il se substitue partiellement ou totalement à une collectivité dans l'exécution d'une tâche.

Subventions

Les subventions se décomposent selon les trois catégories suivantes :

- Indemnités

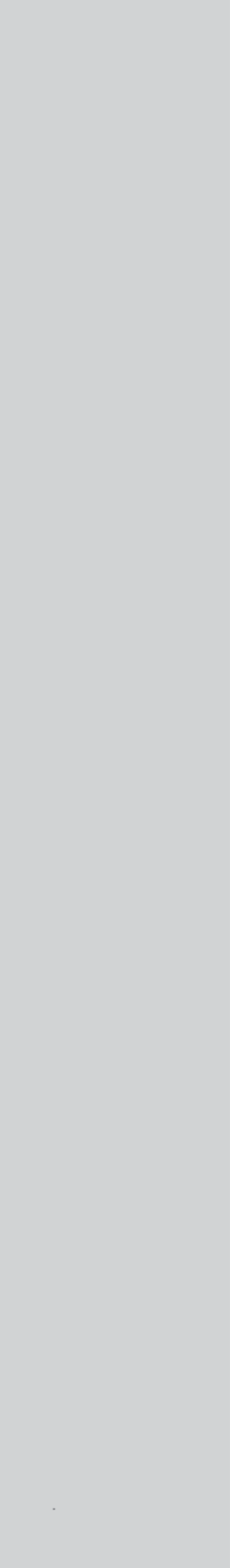
Les indemnités sont des prestations financières accordées à des tiers pour compenser les charges supportées dans l'accomplissement de tâches déléguées.

- Aides financières

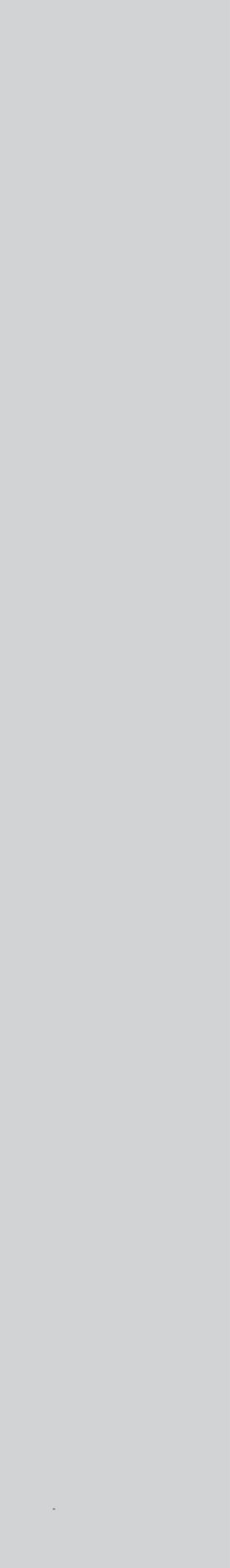
Les aides financières sont des avantages pécuniaires accordés à des tiers publics ou privés afin de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que le destinataire s'est librement décidé d'assumer.

- Allocations à des tiers (subventions)

Les allocations à des tiers sont des prestations financières non commerciales versées à fonds perdu. Ces allocations regroupent par exemple l'assistance sociale, les prestations complémentaires AVS et AI, les bourses d'étude, les aides au logement, etc.



3. Introduction à la lecture du document



Introduction à la lecture du document

Le budget 2014 comporte 61 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

Détail des fiches des programmes A à Q :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte quelques exceptions : le programme H08 Droits humains dont la responsabilité est partagée entre le DP et le DSE, le programme P01 "Etats-majors et activités de support départementales" dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 "Services généraux" qui est voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des comptes, Inspection cantonale des finances, etc.).

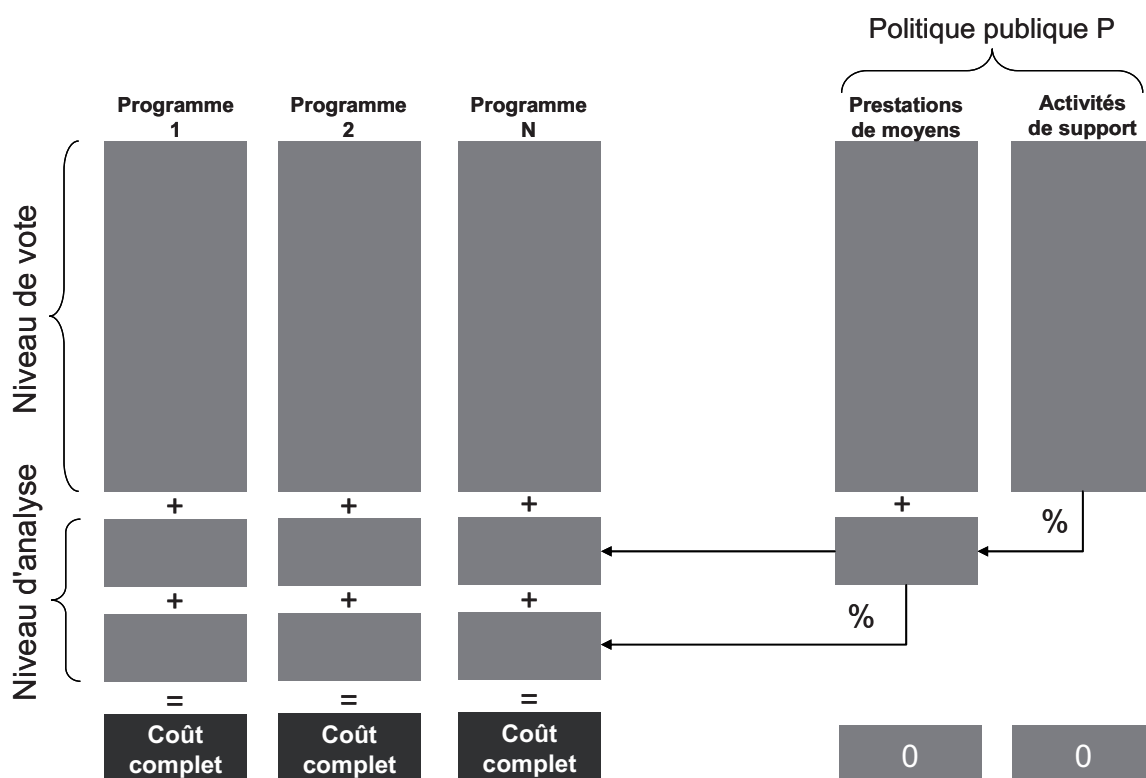
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P "États-majors, activités de support et prestations de moyens").

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet



Les activités de support correspondent aux 6 activités des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie d'Etat (état-major, finances départementales, ressources humaines départementales, contrôle interne, systèmes d'information et logistique). Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département, ou de la chancellerie, selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSI), à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments), aux ressources humaines transversales (OPE) et aux finances transversales (DGFE). Elles sont réparties selon des clés de répartition prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m² utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines transversales et les finances transversales en fonction des charges de personnel.

Au budget 2014, le loyer moyen pour les bâtiments administratifs et scolaires se monte à environ 170 F par m², tandis que le coût d'un poste informatique revient à environ 8'715 F.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires qui étaient auparavant incluses dans le compte de fonctionnement.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 Transparence des coûts de la nouvelle LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Les ETP sont repris dans les récapitulatifs financiers par politique publique et par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législation et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législation, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).

- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010, 2011 ou 2012, ou au budget 2013). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2014, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

8. Conséquences du nouveau modèle comptable

Le budget 2014 est élaboré sur la base du plan comptable du "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes MCH2". Les exercices, pour lesquelles une information comparative est donnée dans ce document (budget 2013 et comptes 2012), ont été également retraités en MCH2.

Dans la partie 2 "Etats financiers selon les normes IPSAS et notes" sont mentionnées les conséquences de la mise en place du MCH2. Pour rappel, les principaux changements imposés par le MCH2 et les plus matériels sont les suivants:

- Les dotations aux provisions sont présentées dans les rubriques de charges effectives et non plus sur une nature spécifique dédiée aux provisions.
- Les utilisations de provisions et dépréciations d'actifs sont présentées en déduction des charges effectives et non plus en produits.
- Les activations de charges de personnel en investissement sont présentées dans les revenus divers, alors qu'elles figuraient auparavant en déduction des charges de personnel.

De plus, dans le cadre du passage au MCH2, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans le compte de résultat. Ce changement induit une diminution de produits et de charges de même montant, exception faite des subventions non monétaires relatives aux créances de location-financement (Université de Genève et Hôpitaux Universitaires) qui sont réintégréées en amortissements.

Les revenus et charges par programme dans le présent budget sont présentés par nature comptable à deux positions. Les principaux changements introduits par le MCH2 au niveau des natures à 2 positions sont présentés dans les 2 tableaux suivants:

Au niveau des charges:

MCH2	NMC EGE
30 Charges de personnel	30 Charges de personnel
31 Charges de biens et service et autres charges d'exploitation	31 Dépenses générales
32 Charges d'armement <i>Réservé à la Confédération</i>	
33 Amortissements du PA	33 Amortissements, provisions
34 Charges financières	32 Intérêts passifs
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux <i>Non applicable avec IPSAS</i>	38 Attributions aux fonds et financements spéciaux <i>Non applicable avec IPSAS</i>
36 Charges de transfert	34 Parts et contributions sans affectation 35 Dédommagements à des tiers 36 Subventions accordées
37 Subventions à redistribuer	37 Subventions redistribuées
38 Charges extraordinaires <i>Non applicable avec IPSAS</i>	-
39 Imputations internes	39 Imputations internes

- La nature 30 "Charges de personnel" comprend désormais les dotations et utilisations de provisions liées au personnel. Les activations de charges de personnel ne sont plus comptabilisées en déduction de la nature 30, mais en revenus dans la nature 43.
- La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" comprend désormais les pertes de valeurs, les reprises de pertes de valeurs sur les créances ainsi que les irrécouvrables. Elle contient également les dotations et utilisations de provisions liées aux dépenses générales.
- La nature 33 "Amortissements du PA" ne contient désormais plus que les amortissements des actifs de l'Etat de Genève. Les dotations de provisions sont directement présentées dans les rubriques de charges effectives et les irrécouvrables dans la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation".
- La nature 34 "Charges financières" correspond à la nature NMC 32 "Intérêts passifs et frais d'emprunts".
- La nature 36 "Charges de transfert" regroupe les natures NMC 34 "Parts et contribution sans affectation", 35 "Dédommagements à des tiers" et 36 "Subventions". Le MCH2 introduit un changement conséquent concernant la nature 36. Dorénavant, la nature 36 "Charges de transfert" ne comporte pas uniquement des subventions, mais également des dédommagements à des collectivités publiques, des charges relatives à la RPT, des réévaluations de prêts et participations PA et des amortissements de subventions d'investissement.
- Les natures MCH2 32 "Charges d'armement", 35 "Attributions aux fonds et financement spéciaux" et 38 "Charges extraordinaires" ne sont pas utilisées dans la comptabilité de l'Etat de Genève.

Au niveau des revenus:

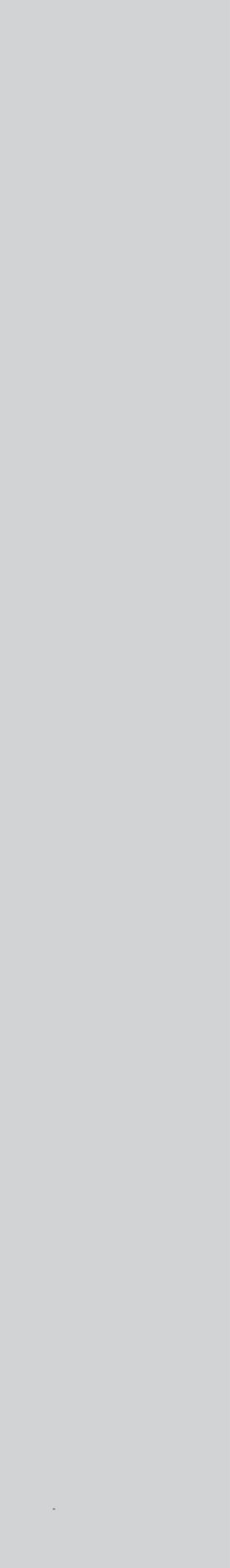
MCH2		NMC EGE	
40	Revenus fiscaux	40	Impôts
		33	Imputation forfaitaire
41	Patentes et concessions	41	Patentes et concessions, redevances SIG, redevances captages eaux
		42	Redevances parking Mont-Blanc et utilisation domaine public
		44	Part au bénéfice de la BNS
42	Taxes	43	Recettes diverses
43	Revenus divers	30	Activation des charges de personnel en investissement
		43	Revenus divers, recettes diverses, dissolution de provisions (sans les utilisations)
		46	Dons et legs
44	Revenus financiers	42	Revenus des biens
		43	Gains sur reventes d'immeubles
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux <i>Non applicable avec IPSAS hors fonds de tiers avec conditions</i>	46	Fonds alloués par des tiers
46	Revenus de transferts	45	Dédommagements de collectivités publiques
		46	Subventions acquises
		44	Part à des recettes fédérales (sauf bénéfice BNS), part à l'impôt anticipé, RPT (part à des recettes)
47	Subventions à redistribuer	47	Subventions à redistribuer
48	Revenus extraordinaires <i>Non applicable avec IPSAS</i>	-	
49	Imputations internes	49	Imputations internes

De manière générale, les natures de revenus ont été significativement remaniées avec le MCH2. Nous relevons notamment les modifications suivantes:

- La part au bénéfice de la BNS est dorénavant présentée dans la nature 41 "Patentes et concessions", alors qu'elle figurait auparavant dans la nature 44 "Parts à des recettes sans affectation".
- Les redevances (SIG, parking du Mont-Blanc,...) sont également présentées dans la nature 41 "Patentes et concessions", alors qu'elles figuraient auparavant dans la nature 42 "Revenus des biens".
- Les activations de charges de personnel sont présentées dans la nature 43 "Revenus divers", alors qu'elles figuraient auparavant en déduction des charges de personnel.
- Les reprises de provisions figurent toujours dans la nature 43, alors que les utilisations de provisions et dépréciations d'actifs sont dorénavant présentées en déduction des charges effectives.
- La nature 46 "Revenus de transferts" regroupe les natures NMC 44 "Parts à des recettes sans affectation" (hors part au bénéfice de la BNS), 45 "Dédommagements de collectivités publiques" et 46 "Subventions" (hors fonds alloués par des tiers avec condition)

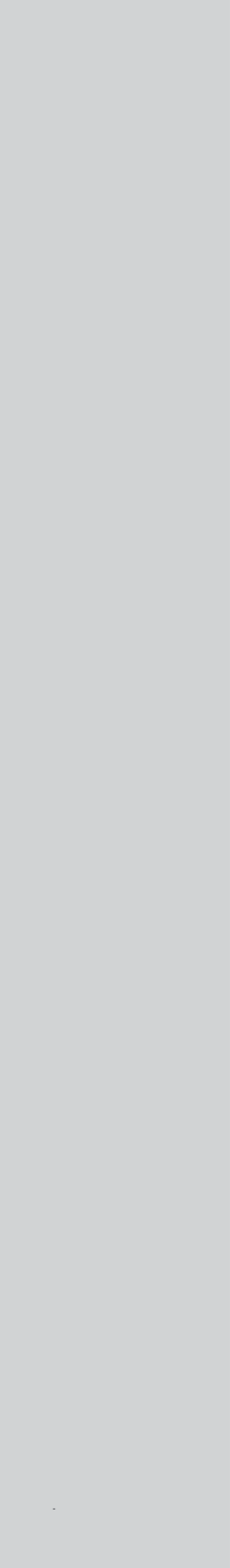
En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369) dont la gestion est identique aux subventions. En effet, il s'agit principalement de montants directement versés à des personnes physiques ou morales dans le cadre de l'encouragement aux énergies renouvelables, du bonus conjoncturel à l'énergie et de bonus LDTR. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2012-2014.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que par rapport à la précédente présentation du budget, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.
- La liste des natures concernées par des provisions. Cette liste est présentée par programme et par nature à 2 positions. Elle détaille donc tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme.



4. Organisation de l'Etat et arborescence de l'action publique

Arborescence politique publique - programme



Organisation de l'Etat et arborescence de l'action publique

1. Changements organisationnels

A la suite de la prestation de serment du Conseil d'Etat du 10 décembre 2013 et du début de la nouvelle législature sous l'égide de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, la composition des départements a été complètement revue. Elle figure de manière exhaustive dans le nouveau règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC – B 4 05.10)

Par rapport à la précédente, la nouvelle organisation administrative de l'Etat, en vigueur dès son annonce et donc pour l'exercice 2014, se présente ainsi :

DÉPARTEMENT PRESIDENTIEL (DP)

M. François LONGCHAMP

Services dépendant du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat

- + Direction générale de l'intérieur et surveillance des communes [↔ex DIME]
- + Service de la Genève internationale [↔ex DS]
- + Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) [↔ex DU]
- + Fondation du Centre international de Genève [↔ex DU]
- + Bureau de l'Amiable Compositeur [↔ex DS]
- + Service des affaires extérieures [↔ex DARES], qui fusionne avec le
- + Service des affaires fédérales et intercantionales [↔ex CHA] et le
- + Service du projet d'agglomération [↔ex DU]
- + Promotion de l'égalité [↔ex DS]
- + Service du développement durable [↔ex DARES],
- + Office cantonal de la statistique [↔ex DF]
- + Gestion des risques de l'Etat [↔ex CHA]
- + Archives d'Etat [↔ex DS]

DÉPARTEMENT DES FINANCES (DF)

M. Serge DAL BUSCO

Ancien département des finances (DF)

- Office cantonal de la statistique [→DP]
- + Office des bâtiments [↔ex DU]

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT (DIP)

Mme Anne EMERY-TORRACINTA

Ancien département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

Pas de changement

DÉPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ECONOMIE (DSE)

M. Pierre MAUDET

Ancien département de la sécurité (DS)

- Service de la Genève internationale [→DP]
- Bureau de l'Amiable Compositeur [→DP]
- Office cantonal de l'énergie [→DALE]
- Services industriels de Genève [→DALE]
- Office cantonal des véhicules [→DETA]
- Promotion de l'égalité [→DP]
- Archives d'Etat [→DP]
- + Office cantonal de l'inspection et des relations du travail[←ex ex-DSE]
- + Aéroport international de Genève [←ex ex-DSE]
- + Palexpo SA [←ex ex-DSE]
- + Ports-Francs et Entrepôts de Genève SA [←ex ex-DSE]
- + Direction générale des affaires économiques [←ex DARES]
- + Fondation Genève Tourisme et Congrès [←ex DARES]
- + Fondation d'aide aux entreprises (FAE) [←ex DARES]
- + Office pour la promotion de l'industrie et des technologies (OPI) [←ex DARES]

DÉPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE (DALE)

M. Antonio HODGERS

Ancien département de l'urbanisme (DU)

- Office des bâtiments [→DF]
- Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) [→DP]
- Fondation du Centre international de Genève [→DP]
- + Office de l'énergie [←ex DS]
- + Services industriels de Genève [←ex DS]
- + Fondation pour les terrains industriels (FTI) [←ex DARES]
- + Service de la mensuration officielle [←ex DIME]

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)

M. Luc BARTHASSAT

Ancien département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME)

- Direction générale de l'intérieur et surveillance des communes [→DP]
- Service de la mensuration officielle [→DALE]
- + Direction générale des véhicules (ex-Office cantonal des véhicules) [←ex DS]

DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE (DEAS)

M. Mauro POGGIA

Ancien département de la solidarité et de l'emploi (DSE) et département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)

- Office cantonal de l'inspection et des relations du travail [→DSE]
- Aéroport international de Genève [→DSE]
- Palexpo SA [→DSE]
- Ports-Francs et Entrepôts de Genève SA [→DSE]
- Direction des affaires économiques [→DSE]
- Fondation Genève Tourisme [→DSE]
- Fondation d'aide aux entreprises [→DSE]
- Fondation pour les terrains industriels [→DALE]
- Office pour la promotion de l'industrie et des technologies [→DSE]

CHANCELLERIE D'ETAT

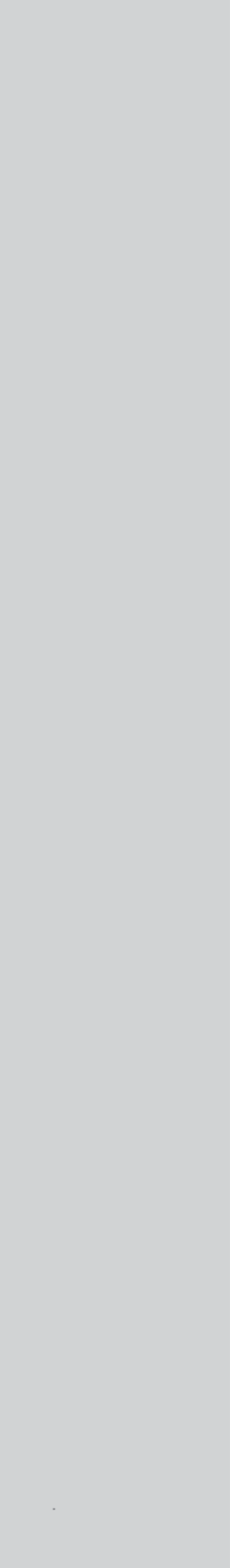
Mme Anja WYDEN GUELPA

2. Rattachement des programmes aux départements

Le tableau ci-après présente le rattachement des programmes aux départements.

3. Arborescence de l'action publique

L'arborescence de l'action publique (politique publique – programme – prestation) n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice 2013.



Arborescence Politique publique - programme

A Formation

- A01 Enseignement obligatoire
- A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue
- A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé.

B Emploi, marché du travail

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- B02 Surveillance du marché du travail

C Action sociale

- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration

D Personnes âgées

- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

E Handicap

- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F Environnement

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole

G Aménagement et logement

- G01 Accès au logement
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

H Sécurité et population

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H03 Sécurité civile
- H04 Armée et obligation de servir
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H06 Exécution des poursuites et faillites
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H08 Droits humains

I Justice

- I01 Pouvoir judiciaire

J Mobilité

- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie

- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce

M Finance et impôts

- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts

N Culture, sports et loisirs

- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs
- N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

O Autorité et gouvernance

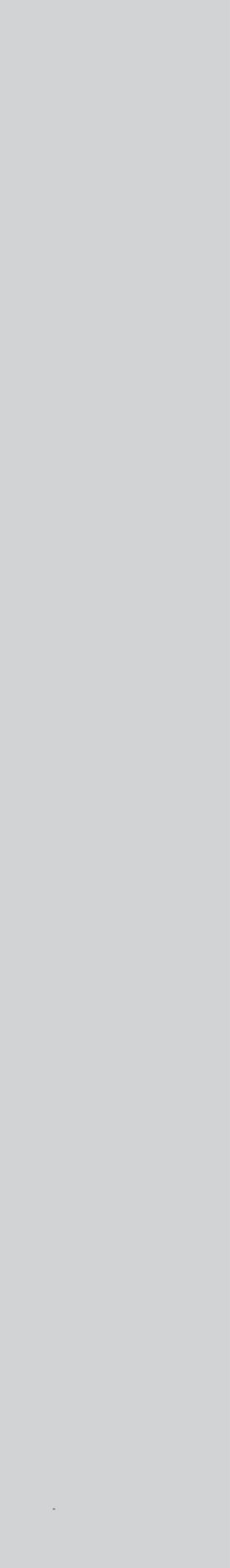
- O01 Grand Conseil
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Services généraux
- O05 Développement durable
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Genève internationale
- O08 Régional et transfrontalier

P Activités de support et prestations de moyen

- P01 Etats-majors et activités de support départementales
- P02 Gestion transversale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- P05 Systèmes d'information et de communication

Q Energie

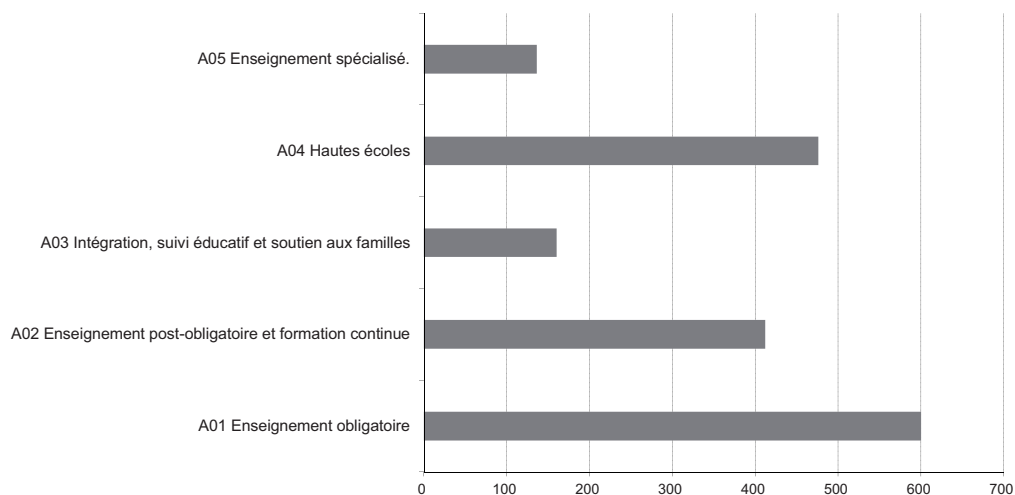
- Q01 Energie



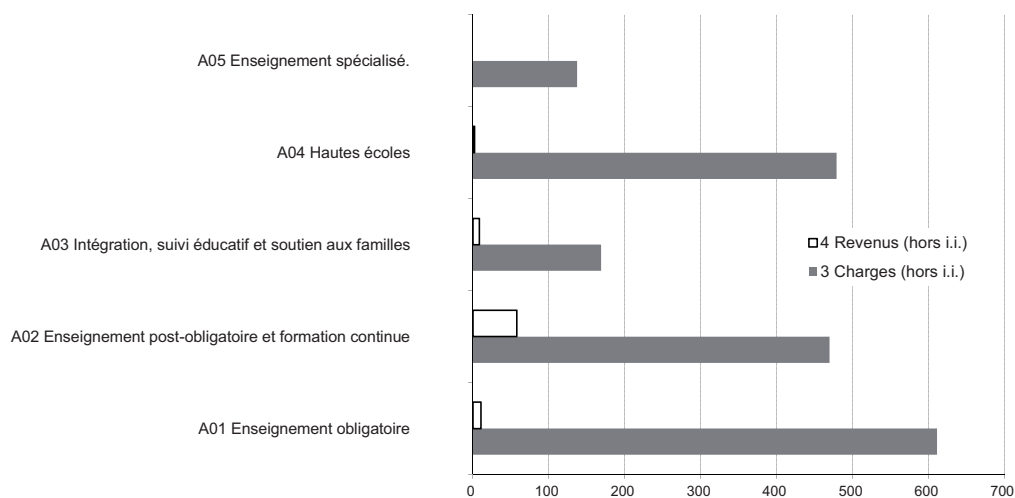
5. Budget par politique publique et par programme

A Formation

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

Axé sur l'augmentation des exigences et le renforcement de l'égalité des chances, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a comme objectif majeur de permettre à tous les jeunes gens et jeunes filles d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel, de trouver une place au sein de la société et d'accéder à toutes les facettes de la citoyenneté. Telle est la mission essentielle de l'enseignement obligatoire et postobligatoire.

L'année 2014 permet de franchir une étape importante dans le processus d'harmonisation scolaire. Introduit de manière progressive depuis trois ans, le plan d'études romand (PER) est généralisé depuis la rentrée 2013 pour les onze années de l'enseignement obligatoire, accompagné progressivement de nouveaux moyens d'enseignement romands. Ainsi, les élèves apprennent l'allemand dès la 5^P et l'anglais sera introduit en 2014 pour les élèves de 7^P. En outre, les domaines spécifiques genevois le complètent avec l'étude des Grands Textes en 9^e, 10^e et 11^e, la sensibilisation aux dialectes suisses-alsaciens pour les élèves du profil « Langues vivantes » ou encore le cours de langue et culture latines (LCL) pour les élèves de 9^e. Dans ce cadre-là, la mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire permet de mieux coordonner le suivi des parcours scolaires des élèves, de renforcer la cohérence des enseignements, tout en préservant les spécificités de chacun des degrés d'enseignement.

En parallèle, l'horaire scolaire sera augmenté en 2014 avec l'introduction du mercredi matin pour les élèves de huit à douze ans à l'école primaire. Le nouveau cycle d'orientation, qui a vu le jour à la rentrée 2011, s'applique depuis la rentrée 2013 à toutes les années. Les grilles-horaire ont été revues pour répondre aux exigences posées par le plan d'études romand et les normes d'admission pour assurer les transitions entre degrés d'enseignement. En outre, des sections ont été introduites en 10^e et 11^e. Cette nouvelle structure favorise l'orientation promotionnelle grâce au dispositif des passerelles qui, par un encadrement pédagogique spécifique, offre aux élèves la capacité de renforcer leurs compétences, afin qu'ils puissent changer de regroupement et de section en fonction de leurs résultats scolaires. L'information scolaire et professionnelle, à laquelle un accent particulier est donné, accompagne, tout au long du cycle d'orientation, les élèves dans leurs choix.

L'école est ancrée dans la réalité socioculturelle et économique de son quartier. Pour faire face aux inégalités et intervenir de manière ciblée dans les communes socialement défavorisées, le réseau d'enseignement prioritaire - composé de dix-sept établissements au primaire et de quatre cycles d'orientation - a été développé et des moyens supplémentaires continuent d'être accordés à ces établissements.

Pour l'enseignement secondaire postobligatoire, les premières actions concrètes viseront l'application progressive de la nouvelle constitution genevoise, qui stipule désormais l'obligation de formation jusqu'à l'âge de la majorité au moins. La loi sur l'instruction publique est revue pour notamment intégrer cette nouvelle disposition. Dans cette perspective, l'accompagnement individuel des élèves dans leur parcours sera renforcé afin de limiter les décrochages scolaires. Plusieurs dispositifs sont mis en place dans tous les degrés d'enseignement.

Il s'agit aussi d'identifier rapidement les jeunes en difficultés scolaires ainsi que ceux sans formation ni emploi afin de leur proposer des mesures ciblées. Par exemple grâce aux dispositifs gestion de suivi individualisé (GSI), d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation (EQIP) ou encore par le biais du centre de transition professionnelle (CTP).

En outre, avec l'ouverture de l'Espace de rescolarisation Lullin, les jeunes gens en situation de rupture pourront bénéficier, en principe, dès janvier 2014, d'un lieu d'accueil et de suivi pour s'orienter et construire un projet.

Dans le cadre de la réforme de l'école de commerce et de l'application de la nouvelle ordonnance fédérale, l'Espace Entreprise - qui supplée au manque de places d'apprentissage et de stages nécessaires à la pratique professionnelle - continuera son extension. Un accent particulier est également mis sur la formation en deux ans à l'image de l'attestation de formation professionnelle (AFP) dont le nombre de places est augmenté.

Le collège de Genève a également engagé une importante réforme notamment en vue de l'accueil des élèves du nouveau CO. La qualité des parcours dans le cursus gymnasial sera amélioré par le renforcement des profils et du groupe-classe, un suivi individualisé plus marqué, une structure d'orientation plus adaptée, une politique des langues qui s'appuie sur une reconnaissance des niveaux exigés par la Confédération.

Suite à la votation pour un accueil à la journée continue, un avant-projet de loi d'application a été élaboré. Le canton et les communes, les groupements associatifs et les partenaires privés sont les acteurs principaux du développement de cette prestation.

Suite à l'acceptation par le peuple des dispositions concernant la petite enfance, un avant-projet de loi d'application est en cours d'élaboration avec l'ACG et des représentants des communes. Le dispositif prévu par la loi pour les mamans de jour est mis en place dans les communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex, Vernier, Meyrin, Onex et Satigny.

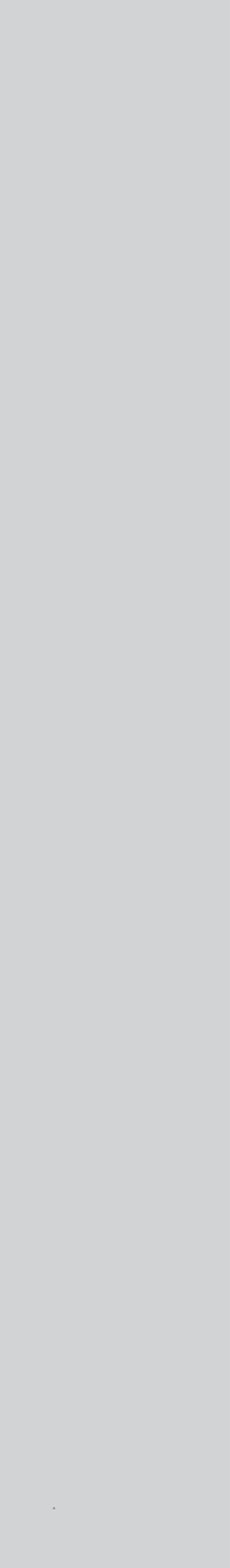
La revue des prestations de l'office de la jeunesse a fait l'objet d'une refonte de l'actuelle loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05). Un règlement entérine la réorganisation de l'office de la jeunesse qui a notamment pour but de créer un pôle de compétences identifiable en matière d'autorisation et de surveillance, lequel doit notamment intégrer un nouveau secteur d'activités, soit le secrétariat à la pédagogie spécialisée. L'office de la jeunesse poursuivra par ailleurs la réforme de l'éducation spécialisée.

L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) et de son règlement d'application ont été mis en œuvre. L'avant-projet de concept pour une école inclusive, préconisé par l'UNESCO, a été finalisé. Il s'agit d'offrir à chaque enfant la qualité d'encadrement et les moyens pédagogiques facilitant son développement, quels que soient ses besoins, son handicap, son talent, son origine et ses conditions de vie économique et sociale. En ce sens, l'office médico-pédagogique, en relation avec l'enseignement primaire et le cycle d'orientation, a développé de nouveaux dispositifs d'intégration scolaires en établissement ordinaire pour élèves avec limite de capacité intellectuelle ou graves troubles de la personnalité. Ces nouveaux dispositifs d'intégration seront suivis de nouvelles structures du même type en 2014 ainsi que les années suivantes. En outre, un projet pilote d'assistant à l'intégration scolaire (AIS) est développé et mis en œuvre avec le DSE et Pro Juventute.

Pour anticiper l'accroissement de la complexité des situations familiales, un dispositif de prévention et d'actions de soutien éducatif a été créé et sera encore renforcé : l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) rattachée à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) et à l'Association catholique d'action sociale et éducative (ACASE).

Le DIP accroit en 2014 son soutien à l'enseignement supérieur, Université, HES-SO Genève et IHEID, ainsi qu'à la recherche, notamment en développant les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur du canton. Afin de garantir aux jeunes des formations tertiaires de qualité en adéquation avec les attentes de la société et des milieux professionnels, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur la HES-SO Genève qui a été accepté par le Grand Conseil en août 2013. Cette loi, qui vise à moderniser l'organisation et les structures de la HES-SO Genève, sera mise en œuvre en 2014. L'autonomisation de la HES-SO Genève répond à l'évolution du paysage suisse des hautes écoles, en particulier aux exigences de la nouvelle convention intercantonale HES-SO ratifiée au niveau cantonal.

Le bâtiment de Merck Serono a été racheté par la Fondation Bertarelli pour créer l'Institut Wyss (sous le nom de Campus Biotech) en collaboration avec l'Université de Genève et l'EPFL. Ce partenariat public-privé offre des opportunités dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie en général.



A01 Enseignement obligatoire

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	610'803'765	10'529'695	1.8%	600'274'070	609'630'767
30 Charges de personnel	592'429'672	10'520'394	1.8%	581'909'278	593'202'333
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'198'521	143'364	0.8%	17'055'157	14'007'780
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'029'141	107'170	11.6%	921'971	2'019'368
36 Charges de transfert	146'431	-210'833	-59.0%	357'264	338'177
39 Imputations internes	-	-30'400	-100.0%	30'400	63'109
REVENUS	10'748'639	-246'036	-2.2%	10'994'675	9'171'245
42 Taxes	9'603'167	-246'035	-2.5%	9'849'202	8'339'293
43 Revenus divers	52'030	0	0.0%	52'030	172'067
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	90'023	0	0.0%	90'023	34'509
46 Revenus de transferts	1'003'400	0	0.0%	1'003'400	625'375
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-600'055'126	-10'775'731	1.8%	-589'279'395	-600'459'523
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-11'688'675</i>	<i>623'092</i>	<i>-5.1%</i>	<i>-12'311'767</i>	<i>-11'174'316</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-83'188'576</i>	<i>-14'589'488</i>	<i>21.3%</i>	<i>-68'599'088</i>	<i>-304'032'389</i>
COÛT COMPLET	-694'932'376	-24'742'126	3.7%	-670'190'250	-915'666'227

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'009.99	140.78	3.64%	3'869.21	3'976.52
<i>ETP fixes</i>	<i>4'005.31</i>	<i>140.78</i>	<i>3.64%</i>	<i>3'864.53</i>	<i>3'831.21</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.69</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.69</i>	<i>145.31</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par les directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'enseignement obligatoire vise l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire postobligatoire. Il s'agit, en effet, d'amener un maximum de jeunes à l'obtention d'une certification de fin de secondaire II, tout en corrigeant les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années.

La mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) sera généralisée en 2014. Celui-ci établit les bases de l'harmonisation des structures et objectifs de l'enseignement afin d'améliorer la qualité et d'assurer la perméabilité du système de formation tout en réduisant les écarts entre cantons.

L'application de la convention scolaire romande (qui découle du concordat HarmoS) s'est traduite par le déploiement progressif du plan d'études romand (PER) dans l'enseignement primaire pour les années scolaires 1P à 8P ainsi que pour les trois années du cycle d'orientation. Le PER est désormais appliqué dans l'ensemble des classes et se concrétisera encore par l'introduction ou le remplacement de moyens scolaires romands adaptés aux objectifs du PER.

L'année 2014 sera surtout marquée par la modification de la nouvelle grille-horaire au cycle moyen de l'enseignement primaire qui, avec l'introduction du mercredi matin d'école, va permettre de répondre aux exigences posées par le PER. Dès la rentrée 2014, les élèves de 7P et 8P étudieront l'anglais et seront équipés de nouveaux moyens d'enseignement dans cette langue.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de renforcer les compétences linguistiques des élèves en référence à la politique d'enseignement des langues au plan national. Ainsi, afin de répondre à cette politique, les moyens d'enseignement d'allemand feront l'objet d'un remplacement progressif par un moyen romand mieux adapté.

Parallèlement, l'accent sera aussi porté sur l'enseignement des sciences humaines et sociales par l'introduction de nouveaux moyens de sciences au primaire, les moyens actuels étant peu adaptés au développement des savoirs visés par le PER. Au cycle d'orientation, un programme de renouvellement et d'adaptation des équipements des laboratoires de sciences est déployé.

L'année 2014 sera aussi une année consacrée à soutenir le nouveau cycle d'orientation et à consolider les innovations introduites depuis 3 ans.

Les évaluations cantonales des acquis des élèves seront adaptées pour assurer une cohérence des objectifs entre l'enseignement primaire et le cycle d'orientation.

L'enseignement obligatoire genevois poursuit parallèlement des actions visant l'intégration des élèves les plus fragiles et la correction des inégalités de chance de réussite scolaire. Les ressources allouées au quatre des vingt collèges du cycle d'orientation qui appartiennent au réseau d'enseignement prioritaire (REP) sont maintenues afin de soutenir l'effort engagé. Le même dispositif est maintenu au primaire.

Des dispositifs spécifiques, visant à faciliter l'intégration d'élèves à besoins particuliers éducatifs particuliers ou handicapés seront déployés dans plusieurs établissements scolaires.

En collaboration avec l'IUFE, un effort considérable est aussi porté sur la formation des enseignants. La mise en œuvre d'une formation spécifique pour les enseignants du primaire chargés de soutien et les maîtres spécialistes est proposée et se poursuivra en 2014. Dans le cadre du renforcement des compétences linguistiques des enseignants du primaire, le programme de formation sera intensifié.

L'harmonisation de l'organisation scolaire et des contenus d'enseignement rendent l'adaptation des structures administratives indispensable. Cette réorganisation est une conséquence directe de la mise en œuvre de

A01 Enseignement obligatoire (suite)

l'harmonisation de la scolarité obligatoire au niveau national.

Elle a conduit à la mise en place d'une seule direction générale de l'enseignement obligatoire en juin 2013 qui supprime les directions générales du primaire et du cycle d'orientation. La réunion des deux directions sur un seul site sera effective lors du déménagement des entités sur le nouveau site administratif des Jardin d'Onex au début de l'année 2014.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget pour un montant de 3.97 Mfrs. Il s'agit de l'impact de l'annuité 2013 du personnel enseignant, de l'annuité 2014 décalée de 6 mois du personnel administratif et technique, et de la révision du taux de cotisation CPEG et de celui des allocations familiales (1.9% à 2.3%). Ces montants tiennent compte du fort effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire) lié aux Plend 2013. Par ailleurs, l'impact sur 2014 de la vague de Plend constatée sur l'exercice 2013 a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de -1.0 Mfrs sur le programme A01, consécutive au blocage pendant 6 mois des postes PAT libérés lors des départs au Plend 2013 et à l'économie réalisée lors du réengagement d'un nouveau titulaire. Enfin, l'économie correspondant à la suppression de la prime de départ pour les bénéficiaires du Plend est estimée à -0.2 Mfrs.
- Le programme d'harmonisation scolaire romande (HarmoS) se poursuit avec le passage des degrés du cycle 2 (8 à 12 ans, soit 5P à 8P) à la grille-horaire HarmoS avec l'introduction du mercredi matin (soit 32 périodes de 45 minutes). 141 postes supplémentaires sont alloués au C2 (cycle moyen) et au C1 (cycle élémentaire) pour garantir les apprentissages de base, le soutien à la lecture notamment. De plus, l'harmonisation scolaire romande induit la création et l'introduction de nouveaux moyens d'enseignements romands (MER) dépendant des processus décisionnels définis par la CIIP. Un budget de 0.8 Mfrs est prévu afin d'acquérir les MER et former les enseignants à leur utilisation.
- La mise en œuvre progressive de la réforme du cycle d'orientation (L10176) entamée en 2011 se poursuit, entraînant des besoins conséquents en ressources enseignant. En 2014, l'effet décalé des 30.2 nouveaux postes de la rentrée 2013 se chiffre à 3.0 Mfrs.
- 8 etp supplémentaires sont alloués au cycle d'orientation afin d'introduire une gestion pluriannuelle du temps de travail tout en résorbant la réserve de carrière. L'impact de cette mesure en francs est nul car le coût de la mise en œuvre est financé par l'utilisation de la provision constituée à cet effet.
- 7.35 etp enseignant effectuant des tâches administratives sont convertis en 7.35 etp PAT.
- Le budget Ecole & Culture est transféré au programme N01 Culture (-0.8 etp).
- Des réallocations internes de postes entre la DOSI et le SEM induisent un transfert de 1.15 etp du programme P01 sur le programme A01.
- Des réallocations internes entre CR induisent un transfert de 6 etp du programme A01 vers le programme A03.
- La création de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), par regroupement des actuelles Direction Générale de l'Enseignement Primaire (DGEP) et Direction Générale du Cycle d'Orientation (DGCO), entraînera une réorganisation des services qui se traduira par des diminutions de postes estimées à -2 etp en 2014.
- Au service des loisirs de la jeunesse, des économies pour -0.4 Mfrs sont prévues sur les dépenses concernant les classes multicolores. L'hypothèse retenue est de remplir au maximum les maisons en gestion organisée (en priorité les maisons appartenant à l'Etat et les pensions les moins coûteuses), ce qui permet d'atteindre la cible de 650 classes qui partent chaque année.
- Le budget prévu pour les répétiteurs ARA (Association des répétiteurs Ajeta) est transféré au programme A02 (-0.4 Mfrs sur les dépenses générales).
- La dotation annuelle à la provision pour le pont AVS des enseignants du primaire est supprimée (-1.8 Mfrs). En effet, cette provision a été dissoute au 31.12.2013 suite à la révision de la Loi sur l'instruction publique concernant la retraite des enseignants.
- Le calcul des amortissements induit une augmentation des charges de 0.1 Mfrs.
- Diverses réallocations entre subventions et programmes, neutres au niveau du département, induisent une diminution de 0.2 Mfrs sur le programme A01.
- Enfin, suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficacité sont prises en compte dans le budget des dépenses générales pour un montant de -0.2 Mfrs.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues au terme de la scolarité obligatoire						
1.1 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 4ème	Efficacité	18.5%	19.0%		18%	2016
1.2 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 4ème	Efficacité	15.5%	16.0%		15%	2016
1.3 Taux moyen de redoublement de la 3ème à la 8ème	Efficacité	1.5%	1.6%	1.7%	1.4%	2016
1.4 Taux de promotion par tolérance ou d'admission par dérogation avec mesures d'accompagnement en fin de 7ème	Efficacité	22.8%	22.9%		22.7%	2016
1.5 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	23.5%	23.6%		23%	2016
1.6 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	12.2%	12.3%		12%	2016
1.7 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	41%	42%		40%	2016
1.8 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en français en fin de 11ème	Efficacité	14%	15%		13.5%	2016
1.9 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en allemand en fin de 11ème	Efficacité	24.5%	25%		20%	2016
1.10 Taux d'élèves non promus en section CT en fin de 11ème	Efficacité	45%			40%	2016
2. Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves						
2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 8P)	Efficacité	4.1%	2.6%	4.3%	4%	2016
2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8P)	Efficacité	7.9%	5.0%	8.1%	7.8%	2016
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème année	Efficacité	36%	36%		36.2%	2016
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème année	Efficacité	40%	NA		41%	2016
4. Réduire les différentiels de réussite entre filles et garçons						
4.1 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	16.1%	16.2%		16%	2016
4.2 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	23.5%	23.6%		23.4%	2016
4.3 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	11.9%	12%		11.8%	2016
4.4 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	12.5%	12.6%		12.3%	2016

A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
4.5 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de français en fin de 11ème	Efficacité	12.4%	12.5%		12.1%	2016
4.6 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de français en fin de 11ème	Efficacité	17.4%	17.5%		17.2%	2016
4.7 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	43.5%	44%		43%	2016
4.8 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	39%	40%		38%	2016
5. Limiter les atteintes à autrui, aux biens et à la sécurité dans les établissements scolaires						
5.1 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle primaire 1 et 2 (pour 1'000 élèves)	Qualité	3.0	4.5	3.1	2.9	2016
5.2 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)	Qualité	11.7	11.7	11.7	11.5	2016
6. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
6.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	17.0	17.0	17	17.0	2016
6.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	9.4	9.3	9.6	9.4	2016
6.3 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	11.7	11.7		11.6	2016
6.4 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	15.4	15.4		15.3	2016
6.5 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	21.5	21.6		21.5	2016
6.6 Nombre total de réorientations en 9ème	Efficacité	335	350		340	2016

Commentaires

Indicateurs 1.1, 1.2, 1.5 et 1.6

Ces indicateurs remplacent les indicateurs "Score moyen obtenus aux épreuves cantonales en français et mathématiques" qui donnaient une indication moins précise de la maîtrise des compétences attendues des élèves. La direction générale de l'enseignement obligatoire détermine, au moyen d'un seuil de réussite qui correspond à la note 4 sur 6 (norme de promotion), la limite à partir de laquelle les élèves sont censés avoir réussi l'épreuve cantonale.

S'agissant des résultats à l'épreuve cantonale de français en fin de 8ème, il correspond aux résultats combinés des épreuves de français I et de français II. Ainsi, le seuil de réussite en français est atteint si les deux épreuves (français I et français II) sont réussies.

Indicateur 1.3

Un redoublement d'une année durant l'école primaire peut être décidé à titre exceptionnel. En règle générale, il ne peut cependant intervenir qu'une seule fois pendant la scolarité primaire de l'élève (voir art.52 du règlement de l'enseignement primaire)

Indicateur 1.4

Lorsque l'élève n'a pas obtenu 4.0, mais au moins 3.0 de moyenne annuelle dans une ou plusieurs disciplines évaluées certificativement, il est promu par tolérance l'année suivante. Sa promotion est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement. Lorsque l'élève n'a pas obtenu 3.0 de moyenne annuelle dans l'un des disciplines évaluées certificativement, la directrice ou le directeur d'établissement décide, après consultation des enseignantes

A01 Enseignement obligatoire (suite)

et des enseignants intervenant auprès de l'élève et des parents, de son redoublement (art.52) ou de son admission par dérogation à l'année suivante. Cette admission est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement.

Indicateurs 1.7, 1.8 et 1.9

Ces indicateurs remplacent les indicateurs "Score moyen obtenus aux épreuves cantonales en français, mathématiques et allemand" qui donnaient une indication moins précise de la maîtrise des compétences attendues des élèves. Les évaluations communes peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre.

Dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci serviront à compléter les indicateurs présentés.

Indicateur 1.10 (nouveau)

A l'issue de l'année scolaire 2013-2014, le taux d'élèves non promus de la section CT sera connu. Les élèves non promus de la section CT accéderont au dispositif de transition de l'enseignement secondaire II.

Indicateurs 2.1 et 2.2

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) vise à soutenir les établissements primaires situés dans les quartiers populaires. Ce dispositif favorise ainsi l'égalité des chances selon l'article 4 lettre f) de la loi sur l'instruction publique.

Les actions conduites dans le cadre du REP et visant l'atteinte de la cible, se déclinent selon trois axes principaux :

- L'augmentation des ressources dans les établissements concernés, un meilleur taux d'encadrement par classe (soit, un nombre d'élèves par classe plus faible que dans le reste des écoles genevoises) ainsi qu'un-e éducateur-trice attaché-e à l'établissement ;
- une plus grande autonomie des établissements, notamment quant aux mesures pédagogiques pour les élèves en difficultés, pour mieux répondre à la situation locale ;
- une action coordonnée des écoles avec les professionnels du DIP (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Un différentiel de 4% signifie qu'il y a une différence moyenne de cinq points dans la maîtrise des compétences attendues entre l'élève moyen d'un établissement du réseau d'enseignement prioritaire et l'élève moyen scolarisé dans un autre établissement scolaire.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Parmi les projets menés visant promouvoir les filières scientifiques chez les filles, on peut notamment mentionner l'organisation annuelle de la journée "futur en tous genres" qui propose à tous les élèves de découvrir une large palette de professions. Aussi, des actions de sensibilisation à l'égard des filles aux sciences et aux carrières scientifiques sont prévues au cycle d'orientation, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Seuls les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

Un taux d'exposition aux actes de violences graves de 5, signifie qu'il y a eu en moyenne 5 actes de violences graves signalés pour 1'000 élèves.

Parmi les projets menés visant à l'amélioration du climat scolaire, on peut notamment mentionner la mise en place de réseaux locaux et d'actions par l'intermédiaire des conseils d'établissements, la mise en œuvre de chartes et règlements d'établissements prévue dans le projet d'établissement, la formation des enseignants, la mise en œuvre de l'autonomie partielle des établissements en matière d'encadrement des élèves, la mise en place progressive du réseau d'enseignement prioritaire au cycle d'orientation ou encore la mise en place d'un projet pilote contre le harcèlement.

Indicateurs 6.1 et 6.2

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) du

A01 Enseignement obligatoire (suite)

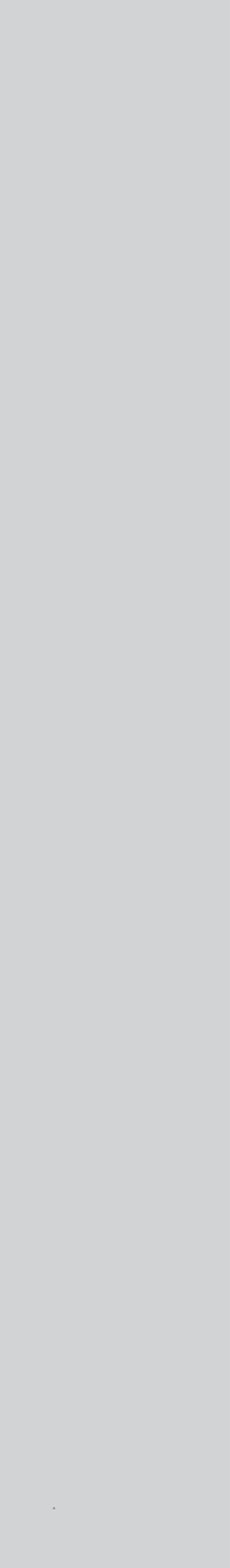
personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 10 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant ETP pour 10 élèves.

Indicateurs 6.3 à 6.5

Ces indicateurs remplacent les indicateurs d'encadrement par regroupement. Ils offrent une meilleure compréhension de l'encadrement moyen des regroupements et sections. Les valeurs sont à mettre en relation avec les maxima réglementaires par regroupement et section.

Indicateur 6.6

Cet indicateur permet de mesurer les mouvements d'élèves en 9ème du cycle d'orientation suite à la mise en place des passerelles.



A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	469'646'016	4'055'776	0.9%	465'590'240	478'433'597
30 Charges de personnel	402'771'116	1'369'232	0.3%	401'401'884	400'418'430
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20'964'806	-153'456	-0.7%	21'118'262	20'624'060
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'909'017	443'642	18.0%	2'465'375	3'445'965
36 Charges de transfert	42'973'477	2'401'758	5.9%	40'571'719	53'920'085
39 Imputations internes	27'600	-5'400	-16.4%	33'000	25'057
REVENUS	57'746'918	-2'127'804	-3.6%	59'874'722	56'803'415
42 Taxes	9'977'403	-279'747	-2.7%	10'257'150	9'637'144
43 Revenus divers	979'961	-336'700	-25.6%	1'316'661	561'589
44 Revenus financiers	2'020	-8'000	-79.8%	10'020	6'813
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	106'330	-101'975	-49.0%	208'305	140'870
46 Revenus de transferts	46'681'204	-1'401'381	-2.9%	48'082'585	46'456'999
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-411'899'098	-6'183'580	1.5%	-405'715'518	-421'630'182
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-7'946'699</i>	<i>545'976</i>	<i>-6.4%</i>	<i>-8'492'675</i>	<i>-7'542'792</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-106'560'194</i>	<i>-7'050'299</i>	<i>7.1%</i>	<i>-99'509'895</i>	<i>-259'955'066</i>
COÛT COMPLET	-526'405'991	-12'687'902	2.5%	-513'718'089	-689'128'040

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'553.15	-1.16	-0.05%	2'554.31	2'516.67
ETP fixes	2'526.15	1.49	0.06%	2'524.66	2'440.56
ETP auxiliaires	27.00	-2.65	-8.94%	29.65	76.11

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire 2 dans des filières de formation professionnelle ou générale, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à qualifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation post obligatoire auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les 23 écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II post obligatoire proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève.
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux ne satisfaisant pas aux normes d'admission du post obligatoire (classes de transition scolaire ou

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

professionnelle) en étroite collaboration avec le cycle d'orientation.

- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école spécialisée.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la directions générale de l'enseignement post obligatoire et l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Structures d'accueil et formation de transition

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'entrée en vigueur de la nouvelle constitution et en particulier l'obligation de se former jusqu'à la majorité ainsi que l'obtention d'une certification de l'enseignement secondaire II pour chaque élève constituent un des objectifs de législature prioritaires du Conseil d'Etat, ainsi que de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de la Confédération (déclaration commune, mai 2011). Celle-ci doit permettre à chaque élève de trouver sa voie à l'issue de l'enseignement postobligatoire par la poursuite d'études en hautes écoles, en école supérieures ou par une insertion réussie dans la vie professionnelle. L'atteinte de cet objectif passe par la consolidation d'un système de formation intégrant les dispositifs de remédiation scolaire reposant notamment sur :

- l'amélioration des conditions d'enseignement et d'orientation dans la scolarité obligatoire avec le nouveau cycle d'orientation;
- la diversité des filières et des dispositifs d'aide individualisée et d'encouragement à la formation initiale et continue;
- le développement des structures permettant l'identification rapide des jeunes avec difficultés scolaires afin de leur proposer des mesures de soutien adaptées et de maintien dans la formation;
- l'identification des jeunes sans formation ni emploi afin de leur proposer des mesures ciblées de réinsertion par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires ;
- le renforcement des liens entre l'Etat, les partenaires sociaux et les entreprises, par la mise en place d'un dispositif intégrant la formation professionnelle initiale pour jeunes gens et adultes et la formation tout au long de la vie;
- la réorganisation progressive des prestations du postobligatoire en vue de plus de souplesse (rentrées alternatives en cours d'année) et d'innovation.

Pour ce faire, les projets prioritaires suivants sont déployés et/ou pérennisés pour l'exercice 2014 :

- les structures préparatoires dans les pôles professionnels sont renforcées notamment par l'augmentation du nombre et de la palette d'attestations fédérales professionnelles dans le plein-temps et dans le dual. Aussi, le centre de transition professionnelle bénéficiera d'une augmentation de moyens d'accompagnement socio-éducatifs adaptés aux spécificités du postobligatoire. Celui-ci comprendra notamment des classes mixtes destinées à accueillir des jeunes gens issus de l'enseignement spécialisé en collaboration avec l'office médico-pédagogique.
- l'augmentation de places de formation duale en filière CFC et filière attestation professionnelle doit s'adapter aux

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

profils de certains jeunes en difficulté et les entreprises qui forment ces jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un soutien.

- l'implication des milieux professionnels dans la formation professionnelle est renforcée par des actions ciblées telles que le transfert de l'organisation des cours interentreprises aux entreprises, la professionnalisation de la surveillance ou encore la décharge des tâches administratives pour les entreprises qui engagent des élèves visant une attestation de formation professionnelle en deux ans (AFP).
- une direction de projet pour la formation jusqu'à 18 ans renforce le suivi individualisé du service de la scolarité, dont le secteur « Suivi des élèves » assure en amont le suivi des jeunes en rupture de formation, en complément de l'action de l'OFPC. La gestion de suivi individualisé (GSI) rattachée directement à la direction générale de l'OFPC est chargée d'assurer le suivi des jeunes en rupture de formation (ce dispositif est une des actions liée au projet de formation jusqu'à 18 ans)
- le dispositif d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation (EQIP) est pérennisé sous la forme d'une commission officielle rattachée au Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF).
- un guichet unique, destiné à recevoir tous les jeunes en rupture de formation professionnelle est mis en place par les directions générales de l'OFPC et de l'OCE. Ce dispositif, situé au sein de l'OFPC, permettra une meilleure utilisation des offres de formation et de transition.
- la réforme de l'école de commerce et de l'application de la nouvelle ordonnance fédérale, l'Espace Entreprise, qui supplée au manque de places d'apprentissage en créant des places de stage nécessaires à la pratique professionnelle, continue son extension et accueillera à la rentrée 2013 les nouvelles volées de troisième année, de passerelles, de maturités professionnelles post CFC et diplômes, ainsi que les deuxième années, qui ont déjà commencé à la rentrée 2011. La rentrée 2013 voit une extension de l'action de l'Espace Entreprise.
- un CFC d'employé de commerce bilingue (anglais -français), en dual est mis en place pour la première fois à Genève, soutenu par la Confédération. Il s'agit par ce biais d'intéresser les entreprises multinationales à la filière de formation professionnelle.
- l'augmentation de la capacité de formation de professionnels de santé et l'amélioration de l'orientation vers ces formations afin de lutter contre la pénurie globale qui frappe le personnel de santé. Pour ce faire, une partie de l'année préparatoire a été transférée de la haute école de santé de Genève (HEDS) à l'enseignement postobligatoire afin d'accueillir dès la rentrée 2011 près de 100 élèves supplémentaires. Aussi, des groupes de travail planchent sur des solutions à la pénurie, tant au niveau cantonal que transfrontalier.
- l'ouverture de l'Espace de rescolarisation Lullin permettra dès janvier 2014 d'accueillir, en vue d'une prise en charge complète, les jeunes en décrochage risqué avec une configuration multi-factorielle, sociale, familiale, scolaire et personnelle. Progressivement, plusieurs dizaines de jeunes gens pourront être pris en charge annuellement, pour des périodes allant de quelques semaines à quelques mois, en vue de leur réinsertion dans une formation adaptée.
- les élèves en risque de décrochage ou d'abandon de formation n'auront plus la possibilité de quitter leur formation active tant qu'un projet de suivi spécifique ne sera pas contractualisé par les différents partenaires, dont au premier chef l'étudiant-e ou l'apprenti-e et la famille.
- la poursuite du développement de la filière danse contemporaine au centre de formation professionnelle Arts.

Afin de lutter contre toute forme de discrimination, des outils pédagogiques en lien avec l'égalité entre hommes et femmes sont élaborés et diffusés. En parallèle, un suivi des Assises contre l'homophobie est assuré tout comme la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité.

S'agissant de la formation continue des adultes, le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) est élargi et l'offre de formations modulaires se développe. Ceci permettra à des adultes ayant de l'expérience professionnelle dans un métier, de la convertir en tout ou partie d'un Certificat Fédéral de Capacité ou une Attestation Fédérale Professionnelle. Ce dispositif de formation des adultes doit notamment permettre de répondre à deux défis majeurs que le canton devra relever dans les prochaines années :

- l'exigence de qualification des personnels engagés dans des institutions de la petite enfance avec l'obligation de qualifier plus de 600 personnes d'ici 2017 et l'exigence de qualification du personnel soignant des institutions genevoises d'aide et de soins dans la mesure où 985 aides-soignantes et personnels auxiliaires partiront à la retraite d'ici à 2020.
- l'exigence de qualification dans d'autres secteurs actuellement en pénurie de personnels qualifiés, à l'instar de la construction, de l'horlogerie, de la mécanique industrielle.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 découlent des éléments suivants :

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget pour un montant de 1.7 Mfrs. Il s'agit de l'impact de l'annuité 2013 du personnel enseignant, de l'annuité 2014 décalée de 6 mois du personnel administratif et technique, et de la révision du taux de cotisation CPEG et de celui des allocations familiales (1.9% à 2.3%). Ces montants tiennent compte du fort effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire) lié aux Plend 2013. Par ailleurs, l'impact sur 2014 de la vague de Plend constatée sur l'exercice 2013 a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de -0.9 Mfrs sur le programme A02, consécutive au blocage pendant 6 mois des postes PAT libérés lors des départs au Plend 2013 et à l'économie réalisée lors du réengagement d'un nouveau titulaire. Enfin, l'économie correspondant à la suppression de la prime de départ pour les bénéficiaires du Plend est estimée à -0.16 Mfrs.
- L'effet décalé des 19.5 nouveaux enseignants de la rentrée 2013 se monte à 2.0 Mfrs en 2014.
- La mise en œuvre du projet de rescolarisation « Espace Lullin », élaboré en partenariat avec le PO (A02), l'OFPC (A02), l'OMP (A03/A05) et l'OEJ (A03), doit permettre à des élèves précarisés, en risque de rupture grave ou en rupture, de bénéficier d'une période de prise en charge et de consolidation afin de permettre la poursuite ou la reprise de leur formation initiale, ou bien encore la mise en place d'un nouveau projet. Les ressources nécessaires au démarrage de ce projet impactant le programme A02 concernent 2 etp d'enseignant et 2 etp PAT au PO et 0.5 etp de conseiller/ère en orientation à l'OFPC.
- La dotation en conseillers en orientation à l'OFPC est augmentée en 2014 (+1 etp) dans la mesure où elle n'a pas suivi l'évolution, fortement haussière ces dernières années, des effectifs à l'ECG.
- 12 etp supplémentaires sont alloués à l'enseignement post-obligatoire afin d'introduire une gestion pluriannuelle du temps de travail des enseignants tout en résorbant la réserve de carrière. L'impact de cette mesure en francs est nul car le coût de la mise en œuvre est financé par l'utilisation de la provision constituée à cet effet.
- Selon les prévisions du SRED, les variations d'effectifs d'élèves au PO se traduisent par une diminution de -6.6 etp enseignant. De plus, une intense réorganisation des filières et formations générera une diminution des etp enseignant, soit en 2014 l'équivalent de -10 etp.
- La contribution allouée à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) est adaptée, conformément à l'article 61 de la loi sur la formation professionnelle et à l'art. 8 de la loi sur la formation continue des adultes.
- Chèques-formation : poursuite de l'augmentation des bénéficiaires potentiels du chèque annuel de formation en 2014 suite à l'augmentation du barème pour les couples mariés, entrée en vigueur en mai 2012 et prise en compte de l'augmentation moyenne annuelle des bénéficiaires du chèque annuel de formation de 10% telle que constatée ces dernières années : +0.5 Mfrs. Les ayants-droits aux chèques annuels ainsi que les conditions d'octroi sont précisés aux articles 10 et 11 de la loi sur la formation continue des adultes (C 2 08).
- Le processus de qualification des adultes désireux d'obtenir une Attestation fédérale professionnelle (AFP) ou un Certificat fédéral de capacité (CFC) est gratuit pour les adultes répondant aux critères de la loi sur la formation professionnelle (C 2 05). Depuis 2011, on enregistre une très forte augmentation des demandes de qualification. Le budget 2014 est ajusté en conséquence de +1.2 Mfrs.
- Association des répétiteurs Ajeta (ARA) : dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations pour la période 2014-2017, la gestion du crédit pour les élèves de familles modestes est transférée à l'association. Des transferts internes des programmes A01 et A03 (+0.4 Mfrs sur les subventions) sont opérés afin de transférer également les montants du crédit d'aide sur l'aide financière en faveur de l'ARA.
- Association Reliance : soutien par réallocation budgétaire auprès de cette association qui a pour but d'apporter aux élèves en risque d'échec scolaire un appui extrascolaire de type tutorat.
- Ajustement du budget pour les frais d'écolage hors canton basé sur un effectif stable des apprentis genevois en formation duale suivant des cours dans les autres cantons et une élévation des tarifs des écolages inter-cantonaux (+1.5 Mfrs). La recette correspondante est également adaptée (+0.2 Mfrs).
- Ajustement de la provision liée aux dédommagements aux cantons concernant les écolages inter-cantonaux : -0.9 Mfrs.
- Le budget Ecole & Culture est transféré au programme N01 Culture (-0.7 etp et -0.1 Mfrs).
- Des réallocations internes de postes entre la DOSI et le SEM induisent un transfert de 1.44 etp du programme P01 sur le programme A02.
- Le calcul des amortissements induit une augmentation des charges de 0.4 Mfrs.
- Enfin, suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficacité sont prises en compte dans le budget des dépenses générales pour un montant de -0.2 Mfrs.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre aux jeunes de s'orienter vers une formation adaptée à leurs attentes et compétences						
1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois durant le cycle d'orientation	Efficacité	85%	80%		85%	2015
1.2 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation	Efficacité	80%	60%	39%	80%	2015
1.3 Taux d'élèves accédant à la formation gymnasiale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	47.5%	49.7%	51%	45%	2015
1.4 Taux d'élèves accédant à la formation de culture générale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	12%	11.8%	11.6%	12.5%	2015
1.5 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale à plein temps en école à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	17.5%	17.1%	16.7%	18%	2015
1.6 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale duale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	5.5%	4.8%	5.1%	7%	2015
1.7 Taux d'élèves accédant à la transition à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	15%	16.6%	15.5%	13%	2015
1.8 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition	Efficacité	60%	52.7%	40.9%	70%	2015
1.9 Taux d'élèves certifiés de la formation gymnasiale par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	33.6%	33.5%	29.4%	33.7%	2015
1.10 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (certificat de culture générale) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	12%	11.9%	15.2%	12.5%	2015
1.11 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (maturité spécialisée) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	3.6%	3.5%	7%	3.7%	2015
1.12 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle (matu pro) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	10.5%	10.2%	10.8%	11%	2015
1.13 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (CFC) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	19.4%	22.3%	20.4%	19.5%	2015
1.14 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (AFP) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	2.8%	2.6%	2.8%	3%	2015
1.15 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle plein-temps (CFC et diplôme secondaire II ie diplôme de commerce, horticulture complet et fleuriste) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	22.4%	19.3%	18.4%	22.5%	2015
2. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
2.1 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	4%	4.5%	5.1%	3.5%	2015
2.2 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation	Efficacité	5%	5.0%		5%	2015
2.3 Proportion de jeunes retournés en formation suite à un suivi individualisé	Efficacité	55%	50%		55%	2015
2.4 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage	Efficacité	90%	87%	85.2%	90%	2015

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.5 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	17%	20%	14.7%	15%	2015
2.6 Taux global de certification de secondaire II	Efficacité	93%	93%	ND	95%	2015
3. Optimiser la durée des parcours scolaires						
3.1 Age médian d'obtention de la maturité gymnasiale	Efficience	19.2	19.3	19.3	19.1	2015
3.2 Age médian d'obtention du certificat de culture générale	Efficience	19	19.1	19.5	18.9	2015
3.3 Age médian d'obtention de la maturité spécialisée	Efficience	20.2	20.3	20.6	20.1	2015
3.4 Age médian d'obtention du CFC ou diplôme en formation professionnelle plein-temps	Efficience	19.8	19.9	20	19.7	2015
3.5 Age médian d'obtention du CFC en formation professionnelle duale	Efficience	21.3	21.4	21.6	21.2	2015
3.6 Age médian d'obtention de la maturité professionnelle	Efficience	20.8	20.9	20.9	20.7	2015
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leurs acquis						
4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés	Efficacité	6'300	5'800	6289	6'500	2015
4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	93%	NA	92%	NA	2015
4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)	Efficacité	70%	70%	82	70%	2015

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Le taux de présence des conseillers d'orientation dans les collèges du cycle d'orientation a été renforcé de 40% l'année scolaire 2011-12 et de 50% l'année scolaire 2012-13. Cette présence renforcée leur permettra de recevoir plus d'élèves de dernière année (11e) mais aussi de 10e. Leur activité sera aussi davantage déployée vers les parents d'élèves, notamment à travers l'animation de séances leur étant consacrées sur le thème de "comment accompagner son enfant dans son processus d'orientation". L'objectif est de permettre une meilleure implication des parents en vue de transformer le choix de l'élève en projet familial. L'atteinte de cet objectif sera aussi favorisée par une nouvelle méthode de préparation au choix comprenant un cahier pour les parents et un cahier de l'élève, qui est utilisé dès 2012.

Indicateurs 1.3 à 1.7

Ces indicateurs mesurent la répartition des élèves dans les différentes filières de l'enseignement post-obligatoire à l'issue du cycle d'orientation. La transition inclut les classes de transition préparatoires de l'École de culture générale et de l'École de commerce (anciens Compléments de formation), les classes de transition professionnelles plein temps et duales, les stages d'insertion COOP, les classes du service d'accueil.

Parmi les actions en lien avec l'atteinte des cibles, on peut mentionner :

- l'introduction de l'outil d'aide à la démarche d'orientation dès la rentrée 2013, visant à améliorer l'orientation.
- l'observation dès la rentrée 2013, des effectifs d'élèves en 11ème du cycle d'orientation afin d'anticiper et d'influer sur les flux des entrants au post obligatoire pour la rentrée 2014.
- l'introduction du nouveau cycle d'orientation qui dès la rentrée 2014 déploiera ses effets au post obligatoire en termes d'orientation et de compétences des élèves.
- l'augmentation de l'offre des attestations de formation professionnelle (AFP).

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Indicateurs 1.9 à 1.15

Ces indicateurs mesurent la répartition des certifiés pour chaque type de certification en faisant le rapport entre les élèves ayant obtenu un type de certification et l'ensemble des élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale du post-obligatoire à l'exclusion de l'école de culture générale pour adultes et du collège pour adultes. Mis en relation avec les indicateurs 1.2 à 1.6, ces indicateurs permettent d'apprécier - dans une certaine mesure - le parcours des élèves au sein du post-obligatoire.

Parmi les actions en lien avec l'atteinte des cibles, on peut mentionner :

- L'introduction du nCO, dès la rentrée 2014, visant notamment à améliorer l'orientation et les compétences scolaires des élèves.
- L'introduction de l'outil d'aide à la démarche d'orientation, dès la rentrée 2013, visant à améliorer l'orientation.
- L'observation, dès la rentrée 2013, des effectifs d'élèves en 10ème HarmoS afin d'anticiper, voire d'influer sur, les flux des entrants au PO pour la rentrée 2014.
- La restriction à un seul transfert au sein des filières Collège de Genève, Ecole de culture générale et CFP Commerce durant le cursus au PO, et ce, dès l'année 2012-13.
- L'introduction des premiers transferts au semestre pour la rentrée 2014.
- L'introduction des premiers transferts de la formation générale vers la formation professionnelle (via VAE).

Indicateur 2.1

Cet indicateur ne concerne que les mouvements d'élèves en cours d'année scolaire et hors changement de filières. Un taux de 4.5% signifie que, toutes filières et années scolaires confondues, 4.5% des élèves quittent le post-obligatoire en cours d'année scolaire. La fixation de cibles pour cet indicateur relève d'un exercice complexe puisque le post-obligatoire ne dispose que d'une marge de manœuvre extrêmement limitée s'agissant notamment des élèves qui quittent le système pour s'inscrire dans un autre canton.

Parmi les actions visant l'atteinte de la cible, on peut mentionner :

- L'intensification des mesures de soutien aux élèves en difficultés.
- La mise en place dans la base de données scolaire de fonctionnalités de signalement des élèves à risque de rupture et des décrochés.
- Le signalement systématique des élèves à risque de rupture et des décrochés.
- L'introduction de mesures préparatoires à la formation générale, à l'instar des mesures de préapprentissage prévues dans les lois fédérale et cantonale de la formation professionnelle.
- L'introduction de la rentrée alternative et autres dispositifs de semestrialisation.
- L'introduction des premiers transferts au semestre pour la rentrée 2014.
- L'introduction d'un observatoire des décrochés (DGPO, OFPC, SRED).

Indicateur 2.2

Le taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) mesure la part des élèves quittant le SGEF à l'issue de la dernière année du cycle d'orientation. Ce taux ne peut pas être interprété comme étant la part des élèves quittant le SGEF sans s'inscrire à une formation secondaire II car il inclut les élèves qui n'étudient plus à Genève (mais poursuivent peut-être une formation dans un autre canton ou à l'étranger), les élèves qui ont quitté Genève entre les deux dates, les élèves qui ont interrompu leurs études ou encore ceux qui suivent une formation non recensée dans la base de données (comme certaines formations professionnelles privées). Historiquement, environ 90% des élèves s'inscrivent à une formation de secondaire II public, 4% redoublent et 1% partent en école privée. Le solde quitte le SGEF.

Des études nécessitant un suivi individualisé des situations montrent qu'une proportion significative des élèves non scolarisés à Genève l'année suivant le 9e degré se retrouve en formation deux ans plus tard (entrées différées au secondaire II). Les évolutions de ce pourcentage dépendent notamment de l'état du marché du travail et des mouvements migratoires. Après analyse des situations individuelles, il reste 10% des ~5% (soit ~0.5%) de cas de jeunes en situation de rupture scolaire. La grande majorité de ces jeunes suivent des programmes ciblés de manière individualisée, notamment via le dispositif GSI (gestion du suivi individualisé).

Indicateur 2.3

La Gestion du suivi individualisé (GSI) introduit des processus structurés de suivi des jeunes personnes à risque de rupture ou ayant interrompu leur formation, en leur proposant un accompagnement individuel durant tout le processus de reprise d'une formation ou de maintien dans celle-ci. L'objectif étant de favoriser l'obtention d'une

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

certification officielle. Le dispositif s'adresse aux jeunes gens entre 15 et 25 ans dont les difficultés professionnelles, scolaires, sociales et personnelles risquent de compromettre leur formation ou d'entraver leur intégration en apprentissage.

Indicateur 2.4

Parmi les projets et actions mis en place pour améliorer la réussite des apprentis, on peut notamment mentionner le suivi des apprentis aux travers du dispositif "Réussir+" mis en place par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Celui-ci se poursuivra durablement et les mesures de détection et d'identification des apprentis en difficultés seront affinées.

Par ailleurs, les actions suivantes sont à relever :

- l'augmentation du nombre de visites effectuées par les commissaires contribue à identifier les apprentis éprouvant des difficultés en entreprise et à leur apporter des mesures de soutien.
- l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage permet de soutenir et d'aider les formateurs à mieux former leurs apprentis en utilisant notamment les guides méthodiques.
- le coaching des néo formateurs en entreprise favorise la qualité de la formation et la réussite des apprentis.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis permet un accompagnement global, régulier et durable des apprentis qui éprouvent des difficultés et favorisent ainsi leur réussite.

Indicateur 2.5

Parmi les projets et actions mis en place pour réduire le nombre de résiliations des contrats d'apprentissage, on peut notamment mentionner :

- l'augmentation des visites des commissaires d'apprentissage en entreprise qui permet de détecter les jeunes éprouvant des difficultés.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis qui offre un accompagnement global, régulier et durable aux apprentis qui éprouvent des difficultés.
- le développement de l'offre de formation dans la filière de formation en deux ans (AFP) qui permet d'augmenter le nombre de places d'apprentissage dans des professions plus adaptées aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires.

Indicateur 2.6

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de personnes qui, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, obtiennent une certification de niveau secondaire II délivrée par une école genevoise, au nombre de résidents âgés de 19 ans (âge théorique auquel s'achèvent les formations en 4 ans et la plupart des formations en 3 ans, comme les apprentissages en système dual qui sont souvent précédés d'un 10^{ème} degré). Par construction, cet indicateur donne une estimation du volume des certifiés par le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) une année donnée.

Sont inclus : les certifications délivrées par les écoles publiques et privées (sauf les écoles professionnelles privées non recensées dans la base de données scolaires), y compris les diplômes étrangers, les attestations élémentaires et les certifications délivrées au titre de l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle. Ce taux inclut des non-résidents. En effet, en l'absence de données sur les résidents genevois obtenant leur certification secondaire II hors du canton (Vaud et France voisine) ou dans une école professionnelle privée, il est fait l'hypothèse que le nombre de non-résidents compense le nombre de résidents genevois scolarisés hors du canton ou obtenant une certification secondaire II dans une école professionnelle privée.

Un groupe de travail a été chargé d'élaborer une méthode de calcul du taux de certification secondaire II visant notamment à permettre des comparaisons inter cantonales.

Indicateurs 3.1 à 3.6

L'âge médian est la valeur qui partage les diplômés en deux sous-ensembles égaux. Un âge médian égal à 19,3 ans signifie que la moitié des certifiés obtiennent leur certification au plus tard à 19,3 ans et l'autre moitié l'obtient après cet âge. L'âge médian est calculé au 30 juin (années et mois révolus au 30 juin).

Indicateur 4.1

Actuellement, sept professions sont engagées dans un travail de modularisation de leur offre de formation afin d'obtenir les CFC suivants : assistant social éducatif, assistant-e en soins et santé communautaire, spécialistes en

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

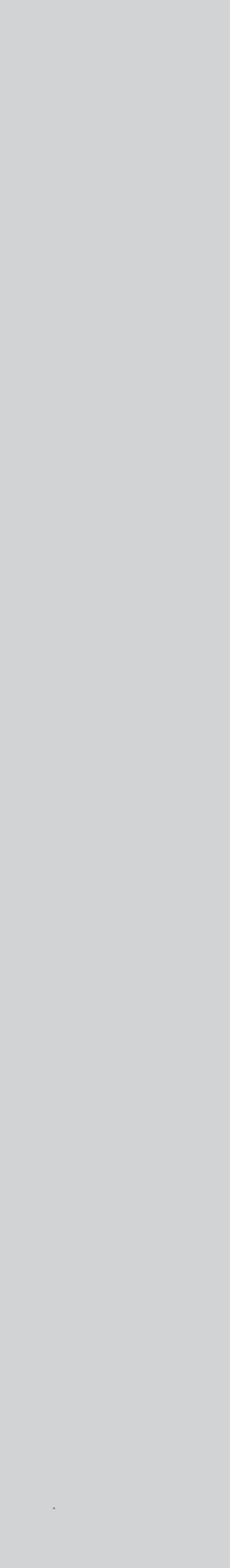
restauration, cuisine, assistante médicale, commerce, commerce de détail. A terme cette offre sera accessible par le dispositif du chèque annuel de formation, ce qui permettra de "capitaliser" des parties de CFC tout au long de la vie.

Indicateur 4.2

La satisfaction des bénéficiaires du chèque annuel de formation (CAF) est déterminée à partir d'un indice de satisfaction calculé tous les deux ans. Dans son rapport 2010, la Commission d'évaluation des politiques publiques a proposé dans sa recommandation n°8 de réaliser cette enquête tous les 4 ans.

Indicateur 4.3

En mai 2011, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a réduit le nombre des métiers éligibles à une validation des acquis de l'expérience (passage de 30 à 7 métiers éligibles). Dans ce cadre, des actions d'informations auprès des organisations du travail sont réalisées.



A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	169'105'933	-613'999	-0.4%	169'719'932	308'744'835
30 Charges de personnel	70'097'252	-1'802'412	-2.5%	71'899'664	133'967'903
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'437'734	-232'619	-4.1%	5'670'353	14'884'856
33 Amortissements du patrimoine administratif	200'880	-27'244	-11.9%	228'124	311'902
36 Charges de transfert	93'202'207	1'418'376	1.5%	91'783'831	154'830'205
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'632'144
39 Imputations internes	167'860	29'900	21.7%	137'960	117'825
REVENUS	8'733'331	181'394	2.1%	8'551'937	16'620'130
42 Taxes	5'734'912	108'393	1.9%	5'626'519	7'502'138
43 Revenus divers	2'225'661	0	0.0%	2'225'661	3'317'022
44 Revenus financiers	861	0	0.0%	861	315
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	336'897	73'000	27.7%	263'897	292'080
46 Revenus de transferts	400'000	0	0.0%	400'000	796'830
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'632'144
49 Imputations internes	35'000	0	0.0%	35'000	79'602
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-160'372'602	795'393	-0.5%	-161'167'995	-292'124'705
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'383'023</i>	<i>138'197</i>	<i>-9.1%</i>	<i>-1'521'220</i>	<i>-2'523'590</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'951'310</i>	<i>-2'356'532</i>	<i>20.3%</i>	<i>-11'594'778</i>	<i>-103'097'447</i>
COÛT COMPLET	-175'706'935	-1'422'942	0.8%	-174'283'993	-397'745'743

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	505.07	-20.69	-3.94%	525.76	947.79
<i>ETP fixes</i>	<i>494.78</i>	<i>-20.68</i>	<i>-4.01%</i>	<i>515.46</i>	<i>926.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>10.30</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>10.30</i>	<i>21.03</i>

Descriptif du programme

- Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse, l'office médico-pédagogique et la

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

direction générale de l'enseignement primaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'intégration, le suivi éducatif et le soutien aux familles font partie des programmes majeurs de l'Etat social. La nouvelle Constitution genevoise a clairement mentionné aux articles 23, 205, 207 et 209 le rôle des autorités dans ces domaines.

Partant, durant l'année 2013, l'office de l'enfance et de la jeunesse a été associé à plusieurs projets qui touchent le programme A03. Il s'agit, d'une part, de la mise en œuvre de l'Initiative 143, laquelle prévoit que le canton et les communes organisent l'accueil préscolaire des enfants et, d'autre part, de la concrétisation de l'accueil à journée continue (Initiative 141). Par ailleurs, l'office de l'enfance et de la jeunesse a finalisé la réforme de l'éducation spécialisée dont les axes majeurs, pour mémoire, sont les suivants :

- évaluation des effets de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) ;
- diversification de l'offre de placement ;
- adaptation aux nouvelles situations sociales et pénales des mineurs ;
- prise en charge des jeunes enfants de 0 à 4 ans ;
- création de places destinées à répondre à des situations urgentes et imprévues.

Par ailleurs, la réorganisation de l'office de l'enfance et de la jeunesse est arrivée à son terme en 2013. Il en découle la création de 3 directions :

1) la direction de la promotion de la santé et de la prévention pour la jeunesse, qui comprend :

- le service de santé de l'enfance et de la jeunesse,
- le service dentaire scolaire,
- le service des loisirs éducatifs,

2) la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse, qui comprend :

- le service de protection des mineurs,

3) la direction de la coordination des prestations déléguées et de la surveillance, qui comprend :

- le secrétariat à la pédagogie spécialisée,
- le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour,
- le service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement.

S'agissant en particulier du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour, tant l'audit de la Cour des Comptes au sujet du dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance (mars 2012, N° 49) que le Concept de surveillance pour l'accueil de jour de la petite enfance dans le canton de Genève (PWC, juin 2012) ont souligné l'importance de renforcer en personnel ce service pour être à même d'effectuer correctement ses missions d'autorisation et de surveillance.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Espace Lullin

Le projet de rescolarisation « Espace Lullin » (DGPO) comporte obligatoirement la mise en place de mesures médico-psychologiques et éducatives. En effet, toutes les recherches nationales et internationales mettent en évidence la forte corrélation entre les troubles psychiques et les ruptures de parcours scolaire et de vie. Pour ce projet, l'OMP a inscrit 1.0 poste au budget 2014, soit 0,5 poste médico-psychologique et 0,5 poste d'éducateur spécialisé, détachés à l'espace Lullin, sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle de l'OMP.

La partie médico-psychologique et éducative de ces dispositifs s'articule à la partie enseignement/formation du post-obligatoire. Le projet s'est construit dans une étroite concertation, pour assurer une forte cohérence de ces projets pour les jeunes concernés.

Réalisations pour jeunes avec troubles du spectre autistique

Soucieux de répondre au mieux aux besoins des jeunes présentant un trouble du spectre autistique et leurs familles, l'office médico-pédagogique a pu, à coûts constants, développer plusieurs projets destinés à leur prise en charge :

- Centre de consultation spécialisée en autisme.
Ce projet a démarré en 2009 sur des fonds privés. A la charge de l'OMP à partir de 2011, le centre occupait deux psychologues. Grâce au partenariat du DIP avec la Fondation Pôle Autisme et aux donations de cette fondation, le nombre de collaborateurs passe de deux à six dès le 1er octobre 2013. Ceci permettra de répondre dans les meilleurs délais aux très nombreuses demandes des familles et à celles des pédiatres.
Le Centre d'intervention précoce en autisme a ouvert ses portes en 2010 et sera renforcé pour accueillir plus d'enfants. Des places seront ainsi libérées dans l'enseignement spécialisé, puisque certains de ces enfants pourront rejoindre l'enseignement ordinaire. Ainsi, trois des cinq enfants qui quittaient ce centre thérapeutique ont pu intégrer, à cette rentrée, les bancs de l'école ordinaire.
- Aménagements pour élèves avec troubles du spectre autistique (TSA).
Les équipes des consultations se préparent à la mise en œuvre des aménagements pour élèves TSA. Ces mesures permettront d'aider à la scolarité de ces jeunes et de soutenir le travail des enseignants. Une formation interne est mise sur pied pour l'accompagnement des familles et des enseignants à ces mesures.

En conclusion, pour l'année 2014, dans le cadre du programme A03, l'office de l'enfance et de la jeunesse a pour projets prioritaires le renforcement de la surveillance des institutions de la petite enfance et des personnes pratiquant l'accueil familial de jour, la consolidation de sa réorganisation et la finalisation de la réforme de l'éducation spécialisée. L'office médico-pédagogique, quant à lui, poursuivra les projets de rescolarisation "Espace Lullin" et la prise en charge des jeunes présentant un trouble du spectre autistique.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget pour un montant de 0.6 Mfrs. Il s'agit de l'impact de l'annuité 2013 du personnel enseignant, de l'annuité 2014 décalée de 6 mois du personnel administratif et technique, et de la révision du taux de cotisation CPEG et de celui des allocations familiales (1.9% à 2.3%). Ces montants tiennent compte du fort effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire) lié aux Plend 2013. Par ailleurs, l'impact sur 2014 de la vague de Plend constatée sur l'exercice 2013 a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de -0.46 Mfrs sur le programme A03, consécutive au blocage pendant 6 mois des postes PAT libérés lors des départs au Plend 2013 et à l'économie réalisée lors du réengagement d'un nouveau titulaire. Enfin, l'économie correspondant à la suppression de la prime de départ pour les bénéficiaires du Plend est estimée à -0.03 Mfrs.
- La mise en œuvre du projet de rescolarisation « Espace Lullin », élaboré en partenariat avec le PO (A02), l'OFPC (A02), l'OMP (A03/A05) et l'OEJ (A03), doit permettre à des élèves précarisés, en risque de rupture grave ou en rupture, de bénéficier d'une période de prise en charge et de consolidation afin de permettre la poursuite ou la reprise de leur formation initiale, ou bien encore la mise en place d'un nouveau projet. Les ressources nécessaires au démarrage de ce projet impactant le programme A03 concernent 0.5 etp de psychologue et 0.5 etp d'éducateur/trice spécialisé-e à l'OMP (38% sur le programme A03).
- Un budget supplémentaire de 1'150'000 F (dont 150'000 F proviennent du budget des charges de personnel de la direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse) est attribué au service pour la protection des mineurs afin de financer une unité complète d'assistants sociaux, qui seront engagés en cours d'année 2014.
- En 2014, 2 etp sont prévus à l'office de l'enfance et de la jeunesse pour maintenir les prestations de surveillance des structures de la petite enfance (SPE) en regard des normes qualité exigées et d'une activité en forte progression.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

- Suite à l'adoption par le peuple d'une demi-journée d'école supplémentaire pour l'enseignement primaire, il est prévu pour les classes spécialisées ainsi que pour l'ensemble des institutions spécialisées et les deux écoles de formation préprofessionnelle (EFP) de Saint-Gervais et de Conches, un horaire cadre commun identique à celui proposé pour l'école primaire. La demande d'allocation de ressources supplémentaires concerne +10 postes d'enseignants spécialisés à l'OMP ainsi que l'incidence sur les transports des élèves pour l'accueil le mercredi matin (+0.9 Mfrs). Ces ressources se répartissent à 62% sur le programme A05 Enseignement spécialisé et 38% sur le programme A03.
- Accueil du mercredi matin par le parascolaire : suite à l'adoption par le peuple d'une demi-journée d'école supplémentaire pour l'enseignement primaire, il est nécessaire d'élargir le dispositif du parascolaire au mercredi matin. Le coût estimé de la prise en charge des enfants le mercredi matin par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), déduction faite des participations des parents, à charge du DIP s'élève à +0.04 Mfrs en 2014 (4 mois). Il est considéré que 45% des enfants fréquentant le midi viendront également le mercredi. L'accueil intègre le coût de l'animateur et la participation aux repas des enfants.
- Par ailleurs, l'ajustement de la participation cantonale au GIAP se monte à +0.35 Mfrs. Conformément à l'article 33 de la LIP, l'Etat prend en charge 10% des coûts publics au budget du GIAP, le 90% restant étant à la charge des communes. Environ 40 groupes de 12 enfants supplémentaires s'ouvrent chaque année pour répondre à la demande.
- Le budget prévu pour les répétiteurs ARA (Association des répétiteurs Ajeta) est transféré au programme A02 (-0.05 Mfrs sur les dépenses générales).
- Transfert du budget et des postes (4.45 etp) concernant la classe d'enseignement spécialisé de Pierre-Grise (Fondation officielle de la Jeunesse) à l'OMP à la rentrée 2014. Ces ressources se répartissent à 62% sur le programme A05 et 38% sur le programme A03.
- Dans le cadre du renouvellement des contrats de prestations avec les institutions genevoises d'éducation spécialisées et du nouveau système de calcul de prix à la place, un montant complémentaire de 1.3 Mfrs est prévu sur le budget actuel en faveur des entités concernées et de l'enveloppe pour l'ouverture de nouvelles places d'éducation spécialisée.
- Suppression du budget prévu pour la création d'une institution genevoise d'éducation spécialisée renforcée qui ne verra pas le jour : -0.5 Mfrs.
- L'aide financière en faveur de Pro Juventute Genève, pour l'activité en lien avec les assistants à l'intégration scolaire, est augmentée de 0.15 Mfrs.
- L'acquisition d'un nouveau logiciel de facturation à l'OMP permettra d'assurer une facturation rigoureuse et exhaustive prenant en compte la diversité des règles applicables, notamment la tarification TARMED. Les impacts financiers attendus sur l'exercice 2014 sont, d'une part, une hausse de la facturation, soit +65'000 frs de recettes, d'autre part, une diminution des irrécouvrables par le passage au tiers payant, soit -250'000 frs sur les charges d'exploitation.
- Dans le cadre de la mise en place des dispositifs transversaux d'expertise en lien avec la violence à l'école, 0.5 etp est transféré du secrétariat général (programme P01) vers la direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse (programme A03).
- Des réallocations internes entre CR induisent un transfert de charges et d'etp du programme A03 vers le programme A05, suite à la ventilation du budget dans les programmes par les clés de répartition (-35 etp).
- Des réallocations internes entre CR induisent un transfert de 6 etp du programme A01 vers le programme A03.
- Suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficacité sont prises en compte dans le budget des dépenses générales pour un montant de -0.06 Mfrs.
- Au niveau des recettes, le montant estimé des remboursements provenant de l'assurance AI a été revu à la hausse en fonction des comptes 2012 (+0.08 Mfrs).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter à l'école un soutien de qualité dans la prise en charge des situations complexes et des événements à impacts émotionnels élevés						
1.1 Pourcentage d'établissements primaires bénéficiant d'une permanence pédago-thérapeutique pour les enseignant-es	Efficacité	80%	73%		80%	2015

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Nombre de demandes d'intervention adressées à l'unité d'urgence	Efficacité	150	150		150	2015
2. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
2.1 Nombre de demandes d'évaluations	Efficacité	2'900	2'700		2'900	2015
2.2 Nombre d'enfants et d'adolescents en traitement	Efficacité	6'900	7'150		6'900	2015
2.3 Nombre de séances thérapeutiques	Efficacité	70'000	69'500	71'229	70'000	2015
2.4 Nombre de consultations suivies par ETP de thérapeutes	Efficiéce	910	880		910	2015
2.5 Nombre de patients suivis par ETP de thérapeute dans les consultations	Efficiéce	90	90		90	2015
2.6 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	28	31	24 jours	28	2015
2.7 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	85%	68%	88%	85%	2015
3. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles, détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP et favoriser l'intégration scolaire d'enfants et de jeunes ayant des besoins de santé spécifique						
3.1 Taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	97%	97%	97%	97%	2015
3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une prestation individualisée par un/e collaborateur/trice du SSJ	Efficacité	92%	92%	88%	92%	2015
3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)	Efficacité	100%	100%	95%	100%	2015
3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)	Efficacité	54%	53%	54%	55%	2015
3.5 Taux de cas de risque de maltraitance rapportés, ayant fait l'objet d'une évaluation par le SSJ, et signalés au SPMI, au Tribunal tutélaire ou à la police	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015
3.6 Nombre de mineurs ayant bénéficié durant l'année scolaire d'un projet d'accueil individualisé (PAI) dans les écoles publiques et les institutions de la petite enfance (IPE)	Efficacité	1'100			1'130	2015
4. Protéger les mineurs et soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placement adéquats						
4.1 Taux de placements hors urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Efficacité	20%	20%	25%	18%	2015
4.2 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Efficacité	25%	45%	25%	20%	2015
4.3 Taux d'enfants placés hors canton	Efficacité	15%	12%	16.5%	12%	2015
4.4 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	115	10	-6	125	2015
4.5 Part des lieux d'accueil soumis à autorisation et surveillés dans l'année	Efficacité	60%	80%	67%	70%	2015

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
4.6 Taux de clauses péril rendu par le SPMi suite à un signalement suivi d'une intervention socio-éducative	Efficacité	1%	1%	0.6%	1%	2015
4.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal tutélaire	Qualité	96%	96%	100%	96%	2015
5. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
5.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	185	140	181	190	2015
5.2 Durée moyenne en jours d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	350	255	377	335	2015
5.3 Taux de refus pour les inscriptions durant les vacances scolaires	Qualité	20%	15%	19%	15%	2015

Commentaires

Indicateur 1.2

L'unité d'urgence de l'office médico-pédagogique (OMP) assure des interventions médico-psychologiques urgentes lors d'événements traumatiques, situations de conflit aigu, crises d'angoisse, états de panique, troubles graves du comportement. Les interventions dans les écoles primaires, les cycles d'orientation, les collèges, les foyers et à domicile concernent aussi bien les individus directement impliqués que le groupe ou la famille concernée. L'unité d'urgence peut être sollicitée par les écoles publiques, les foyers et les institutions.

Indicateur 2.1

Cet indicateur de contexte donne une information sur le volume de dossiers traités par l'office médico-pédagogique (OMP)

Indicateurs 2.4 et 2.5

Ces indicateurs visent à mesurer l'efficacité dans la délivrance des prestations de l'OMP. En moyenne, un/une thérapeute suit 90 patients pendant l'année et effectue près de 900 consultations.

Indicateur 2.6 et 2.7

Ces indicateurs visent à mesurer la qualité des prestations délivrées par l'office médico-pédagogique en suivant le temps.

Indicateurs 3.1 à 3.5

Ces indicateurs permettent de mesurer la part des enfants du canton ayant bénéficié d'une visite de santé ou de cours spécifiques dans le but d'assurer un contrôle périodique de l'hygiène corporelle et de la santé des élèves ainsi que d'encourager toute mesure propre à développer ou à entretenir un bon état de santé de la population scolaire. Par sa présence dans les écoles, le service de santé de la jeunesse est à même d'identifier et de dénoncer des situations de maltraitances aux services et instances en charge de la protection des mineurs.

Indicateur 3.6 (nouvel indicateur)

La mise en place d'un PAI permet à un élève de suivre sa scolarité dans les meilleures conditions de santé possible. Il permet également l'intégration d'enfants souffrant de maladies chroniques dans les institutions de la petite enfance. Cet indicateur reflète également l'augmentation de la prévalence du diabète dans la population des mineurs à Genève et des capacités des institutions et des écoles à les intégrer.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Indicateurs 4.1 à 4.4

Ces indicateurs permettent de mesurer d'une part la capacité des foyers d'éducation spécialisée à répondre dans des délais acceptables à une mesure de placement visant à protéger les enfants et les adolescents. Ils permettent également de constater l'évolution du dispositif genevois et sa capacité ou non à répondre aux besoins. Enfin, et notamment pour les plus petits dont le dispositif actuel ne répond pas aux besoins, la possibilité de placer un enfant dans une famille d'accueil représente une bonne solution qui doit être développée.

La réorganisation de l'office de la jeunesse et la réforme de l'éducation spécialisée doivent notamment aboutir à l'amélioration de la planification des besoins et du pilotage du dispositif.

Afin d'augmenter le nombre de places en familles d'accueil avec hébergement, des campagnes de recrutement dans les cinémas, les journaux et les écoles ont été lancées. De plus, l'encadrement des familles d'accueil est renforcé et une formation de base est mise en place avec les HES.

Indicateur 4.5

Cet indicateur vise à s'assurer qu'à terme, l'ensemble des lieux d'accueil d'enfants (crèche, mamans de jour, familles d'accueil avec hébergement) aient fait l'objet d'une visite permettant de vérifier si les critères d'accueil requis sont toujours remplis.

Indicateurs 5.1 et 5.2

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est un soutien de proximité offert aux jeunes et à leur famille rencontrant des difficultés éducatives. L'AEMO vise à préserver, voire restaurer les relations entre parents et enfants. L'AEMO entend réhabiliter l'autorité parentale et l'exercice des responsabilités, soit en particulier : poser des cadres et des repères sociaux sur lesquels l'enfant pourra s'appuyer pour grandir et se construire ; favoriser le maintien à domicile d'un mineur ; valoriser et améliorer les relations familiales ; prévenir tout danger que les conditions de vie de la famille pourraient faire peser sur la santé physique et psychique du mineur ainsi que sa sécurité.

Les indicateurs permettent de suivre le volume et les renouvellements d'AEMO afin de vérifier l'évolution des durées moyennes de prise en charge pour pouvoir garantir un renouvellement suffisant du nombre de prises en charge.

Indicateur 5.3

Cet indicateur mesure la capacité du dispositif mis en place à répondre à la demande d'activités ou de camps durant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	478'686'413	9'012'837	1.9%	469'673'576	692'773'756
30 Charges de personnel	-	-	-	-	253'695
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-301'000	-100.0%	301'000	292'923
33 Amortissements du patrimoine administratif	684'482	682'082	28'420.1%	2'400	160'744
36 Charges de transfert	478'001'931	8'631'755	1.8%	469'370'176	458'115'354
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	233'951'039
REVENUS	2'360'963	1'574'963	200.4%	786'000	237'005'178
42 Taxes	615'738	615'738	-	-	232
43 Revenus divers	170'000	170'000	-	-	-
44 Revenus financiers	8'000	8'000	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	100'000	100'000	-	-	4'793
46 Revenus de transferts	1'467'225	681'225	86.7%	786'000	3'049'113
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	233'951'039
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-476'325'450	-7'437'874	1.6%	-468'887'576	-455'768'578
<i>Coût des activités de support</i>	-	-	-	-	-4'779
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-85'546'734	4'930'343	-5.4%	-90'477'077	-157'161'176
COÛT COMPLET	-561'872'184	-2'507'531	0.4%	-559'364'653	-612'934'533

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	-	-	-	-	1.52
<i>ETP fixes</i>	-	-	-	-	1.52

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité de l'enseignement supérieur veille à la mise en œuvre de la politique cantonale des Hautes écoles. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A04 Hautes écoles (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans le cadre de cette législature, il s'agira notamment de promouvoir et consolider la place des Hautes écoles genevoises dans ses domaines de recherche d'excellence, de favoriser les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur dans les domaines de la formation, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies.

Parmi les principaux projets prioritaires, on peut citer :

- Le développement des collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur du canton (Université, HES, IHEID);
- Le renforcement des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures;
- Le renforcement des collaborations dans le champ des études internationales entre l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'Université.
- La mise sur pied du Campus Biotech sur l'ancien site Merck Serono avec la création de l'Institut Wyss en partenariat avec l'Université de Genève et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).
- Le projet de centre pour la coopération mondiale sur le domaine de Penthes, élaboré par l'Université et l'IHEID à l'issue de l'appel à candidature du Conseil d'Etat.

Cet exercice sera particulièrement marqué par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Hautes écoles spécialisées, et sa mise en œuvre, qui consacre l'autonomie de la HES-SO Genève.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 découlent des éléments suivants :

- Le budget 2014 intègre l'impact, pour le personnel enseignant, de l'annuité 2013 en 2014, de l'annuité 2014 décalée de 6 mois du personnel administratif et technique, et de la révision du taux de cotisation CPEG. Il tient également compte de l'effet dit "Noria", soit le remplacement d'un collaborateur partant à la retraite par un nouveau collaborateur.
- Ajustement de la participation cantonale à la HES-SO Genève conformément à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. En outre, il s'agit de prendre en compte l'augmentation des effectifs étudiants : étudiants genevois envoyés dans le réseau HES-SO : +336 en 2014, étudiants accueillis à Genève : +275 en 2014. En raison de la décision du Comité Gouvernemental HES d'utiliser les fonds libres de la réserve stratégique et du fonds stratégique pour réduire la charge des cantons en 2014, une "économie" unique de 3.1 Mfrs sur l'enveloppe du canton en faveur de la HES peut être réalisée. Globalement, l'allocation cantonale n'augmente ainsi que de 0.5 Mfrs en 2014. Le montant de l'économie unique de 3.1 Mfrs devra cependant être réintroduit en 2015.
- La suppression de l'exonération des taxes d'études HES pour les "résidents fiscaux genevois" dès la rentrée 2013 induit en outre une diminution des charges de 1.67 Mfrs.
- Augmentation de la participation cantonale à l'accord intercantonal universitaire (C 1 32) en raison de la hausse des tarifs décidés par la CDIP : +0.6 Mfrs dès 2014.
- Les éléments prévus dans la convention d'objectifs 2013-2016 de l'Université de Genève sont pris en compte (3.0 Mfrs), de même que la participation du canton pour la location par l'Université de l'ex-bâtiment Merck Serono dans le cadre du projet Campus Biotech (3.0 Mfrs) et le transfert de la division de stomatologie et de chirurgie orale aux HUG pour 2.7 Mfrs.
- Le calcul des amortissements et des amortissements sur subventions d'investissements induit une augmentation de 4.5 Mfrs.
- Participation annuelle du canton de Genève au financement de l'EPFL pour le "Human Brain Project" qui s'installe à Genève sur le site du Campus Biotech de Sécheron (1.0 Mfrs).

A04 Hautes écoles (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5'818	5'160	5292	6'211	2016
1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises	Efficacité	27%	27%	ND	27%	2016
1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises	Qualité	5'200	5'250	3457 (sans HES)	5'275	2016
2. Promouvoir la démocratisation de l'accès aux études supérieures						
2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises	Efficacité	38%	38%	ND	38%	2016
2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)	Efficacité	36%	36%	36.9%	36%	2016
2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle	Efficacité	24%	23%	24.3%	25%	2016
2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	350	320	346	400	2016
2.5 Nombre d'étudiants à l'IHEID bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	200	200	245	220	2016
3. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)	Efficacité	30%	30%	17%	30%	2016
3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	30%	40%	41%	30%	2016
3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)	Efficacité	40%	40%	36.8%	41%	2016
4. Assurer l'excellence de la recherche						
4.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)	Efficacité	103'600'000	97'000'000.-	103.6 Mio CHF	103'600'000	2016
4.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	11'000'000	9'000'000.-	9.1 Mio CHF	11'000'000	2016
4.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	8'325'000	7'405'750.-	8 Mio CHF	9'000'000	2016
5. Garantir des conditions d'études optimales à la réussite des études						
5.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit	Efficacité	44	41	41	44	2016
5.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles	Efficacité	16	23	16	17	2016
5.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie	Efficacité	23	19	21	23	2016

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
5.4 Taux d'encadrement des étudiants à l'IHEID (master)	Efficience	16	16	16	16	2016
5.5 Taux d'encadrement dans les HES	Efficience	11	11	11	11	

Commentaires

Indicateur 1.2

Le taux de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, obtiennent un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre du fait, par exemple, de l'entrée massive d'étudiants. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.1

Le taux d'entrées représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, s'immatricule pour la première fois à un certain niveau d'études, indépendamment de la variation de la taille de la population ou de l'âge typique d'immatriculation. Il est calculé en divisant le nombre d'entrants de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Par entrant, on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat, formation continue) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.2

La proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste est élaborée à partir du nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas de maturité ou de baccalauréat, études de niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées ou pédagogique, ETS). Cet indicateur est élaboré via les formulaires de demande d'immatriculation retournés remplis par les étudiants nouvellement immatriculés à l'UNIGE.

Indicateur 2.3

Les actions mises en œuvre par la HES et visant l'atteinte de la cible sont les suivantes :

- le renforcement des procédures visant à vérifier la pratique professionnelle préalable pour les gymnasien.
- l'information aux élèves des centres de formation professionnelle et renforcement des liens avec ces centres.
- l'information aux élèves du cycle d'orientation et aux orientateurs professionnels

Indicateur 3.1

Les actions mises en œuvre par l'Université et visant l'atteinte de la cible sont les suivantes :

- programmes de soutien aux carrières académiques (mentorat, subsides tremplin, boursières d'excellence)
- procédures pour encourager la prise en compte systématique de candidatures féminines dans la dernière étape de la sélection des professeur-e-s
- inscription dans le Plan stratégique de l'Université "Une vision pour 2020" pour les années 2011-2015 du renforcement de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les différents corps et structures de l'Université en soutenant la sensibilisation et l'information dans ce domaine, en consolidant les programmes en faveur de la relève féminine, en intégrant, lorsque cela est pertinent, la dimension genre dans les cursus et en promouvant les carrières duales.

Indicateur 3.2

Le Conseil de fondation a décidé de favoriser l'ouverture de postes au rang de professeur assistant afin d'augmenter

A04 Hautes écoles (suite)

le plus possible la proportion des candidatures féminines.

Indicateur 3.3

La HES-SO Genève a décidé d'instaurer une véritable politique en matière d'égalité en se dotant des moyens suivants :

- Rattachement du poste de responsable Egalité de la HES-SO Genève à la direction générale;
- Augmentation du taux d'activité de cette responsable (de 10 à 30%);
- Désignation d'un-e répondant-e Egalité dans chaque école (6x5%);
- Mise en place d'une politique de valorisation des candidatures féminines dans les ouvertures des postes dans les écoles;
- Procédure pour encourager la prise en compte des candidatures féminines dans le processus de sélection et respecter l'égalité des chances.

A05 Enseignement spécialisé

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	137'355'640	7'901'547	6.1%	129'454'093	0
30 Charges de personnel	70'863'979	7'505'454	11.8%	63'358'525	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'566'909	163'521	1.9%	8'403'388	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	69'713	13'308	23.6%	56'405	-
36 Charges de transfert	57'797'849	229'713	0.4%	57'568'136	0
39 Imputations internes	57'190	-10'450	-15.4%	67'640	-
REVENUS	1'208'054	99'037	8.9%	1'109'017	-
42 Taxes	1'208'054	99'037	8.9%	1'109'017	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-136'147'586	-7'802'510	6.1%	-128'345'076	0
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'398'151</i>	<i>-57'641</i>	<i>4.3%</i>	<i>-1'340'510</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-9'774'894</i>	<i>-1'438'600</i>	<i>17.3%</i>	<i>-8'336'294</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	-147'320'630	-9'298'750	6.7%	-138'021'880	0

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	500.15	44.94	9.87%	455.21	-
<i>ETP fixes</i>	<i>497.13</i>	<i>44.67</i>	<i>9.87%</i>	<i>452.46</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.02</i>	<i>0.27</i>	<i>9.82%</i>	<i>2.75</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme s'inscrit dans les principes de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), à savoir qu'il a pour objectif de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés ceci dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque enfant ou jeune, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Pour ce faire chaque bénéficiaire sera intégré dans la structure d'enseignement ou de formation la plus adaptée à ses besoins et visant à la plus grande autonomie à sa majorité, tout en répondant aux besoins de tous les élèves ou apprentis de la classe.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique et l'office de la jeunesse, en collaboration avec les trois degrés d'enseignement.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
- A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures renforcées de pédagogie spécialisée

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite à l'entrée en vigueur, en janvier 2010, de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), ainsi que l'adoption de son règlement d'application par le Conseil d'Etat en septembre 2012, l'office médico-pédagogique, en relation avec l'enseignement primaire et le cycle d'orientation, a développé de nouveaux dispositifs d'intégration scolaire au sein d'établissements ordinaires pour élèves avec limite de capacité intellectuelle, graves troubles du développement, atteints d'autisme, de graves troubles de l'apprentissage ou en situation de handicap mental.

Avec un objectif plus large que l'intégration scolaire des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, qui représente déjà un immense défi, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) développe un projet ambitieux d'école inclusive. Dans ce contexte, l'office médico-pédagogique prête une attention particulière au déploiement de dispositifs d'enseignement spécialisé au sein des établissements ordinaires. Un budget spécifique accompagne ce déploiement.

Dans le cadre des dispositifs d'intégration scolaire, pour les élèves avec limite de capacité intellectuelle ont été créées les classes intégrées du Bosson à la rentrée 2011 (enseignement primaire), de la Florence à la rentrée 2012 et du Vuillonnex à la rentrée 2013 (cycle d'orientation).

Pour les élèves avec graves troubles de l'apprentissage a été créé le dispositif d'intégration et d'apprentissage mixtes durant l'année scolaire 2012-2013 (enseignement primaire).

Pour les élèves avec graves troubles du développement ou atteints d'autisme, le centre médico-pédagogique intégré d'Aire (enseignement primaire).

Pour les élèves adolescents en situation de handicap mental, le centre médico-pédagogique intégré de Bois-Caran (cycle d'orientation).

Pour offrir une suite adéquate à ces nouveaux dispositifs d'intégration seront construites de nouvelles structures dans l'enseignement secondaire post-obligatoire à partir de 2015. Cet objectif permettra de respecter l'obligation de formation à 18 ans ainsi que d'offrir à ces jeunes les contextes scolaires et de formation les plus stimulants pour leurs apprentissages et leur socialisation.

L'objectif de la LIJBEP - qui est de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés en encourageant et planifiant les mesures publiques ou privées dans le préscolaire, l'enseignement obligatoire et postobligatoire, la formation préprofessionnelle et professionnelle - est donc partiellement atteint. Ces mesures visent à progressivement réduire, voire supprimer les obstacles limitant ou excluant l'intégration des bénéficiaires.

Un projet pilote d'assistant à l'intégration scolaire (AIS) a été développé avec le département de la solidarité et de l'emploi (DES), mis en œuvre à la rentrée scolaire 2012 et maintenu à la rentrée 2013. Il doit permettre de contribuer à l'application de la mesure à l'intégration scolaire qui fait partie des mesures renforcées prévues par le règlement d'application de la LIJBEP.

Enfin la rentrée scolaire 2014 représentera une échéance importante pour l'enseignement spécialisé, comme pour l'enseignement primaire, avec l'introduction du mercredi matin scolaire ainsi que d'une journée de l'écolier qui respecte les besoins des élèves et des familles. Pour ce faire 10 postes supplémentaires d'enseignants spécialisés sont prévus au projet de budget 2014 pour les regroupements de classes spécialisées au sein des établissements primaires.

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Le manque de places résidentielles à Genève pour mineurs en situation de handicap grave, en particulier avec retard mental et troubles du comportement, a amené le Conseil d'Etat à prioriser l'extension du foyer de Mancy de l'office médico-pédagogique en deux temps: augmentation de la durée de l'accueil dans un premier temps, augmentation de la capacité d'accueil ensuite (au 1er janvier 2015). Cette opération entraîne une augmentation de 10,8 postes pour ce dispositif.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget pour un montant de 0.56 Mfrs. Il s'agit de l'impact de l'annuité 2013 du personnel enseignant, de l'annuité 2014 décalée de 6 mois du personnel administratif et technique, et de la révision du taux de cotisation CPEG et de celui des allocations familiales (1.9% à 2.3%). Ces montants tiennent compte du fort effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire) lié aux Plend 2013. Par ailleurs, l'impact sur 2014 de la vague de Plend constatée sur l'exercice 2013 a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de -0.25 Mfrs sur le programme A05, consécutive au blocage pendant 6 mois des postes PAT libérés lors des départs au Plend 2013 et à l'économie réalisée lors du réengagement d'un nouveau titulaire. Enfin, l'économie correspondant à la suppression de la prime de départ pour les bénéficiaires du Plend est estimée à -0.02 Mfrs.
- Suite à l'adoption par le peuple d'une demi-journée d'école supplémentaire pour l'enseignement primaire, il est prévu pour les classes spécialisées ainsi que pour l'ensemble des institutions spécialisées et les deux écoles de formation préprofessionnelle (EFP) de Saint-Gervais et de Conches, un horaire cadre commun identique à celui proposé pour l'école primaire. La demande d'allocation de ressources supplémentaires concerne +10 postes d'enseignants spécialisés à l'OMP ainsi que l'incidence sur les transports des élèves pour l'accueil le mercredi matin (+0.9 Mfrs). Ces ressources se répartissent à 62% sur le programme A05 et 38% sur le programme A03.
- La mise en œuvre du projet de rescolarisation « Espace Lullin », élaboré en partenariat avec le PO (A02), l'OFPC (A02), l'OMP (A03/A05) et l'OEJ (A03), doit permettre à des élèves précarisés, en risque de rupture grave ou en rupture, de bénéficier d'une période de prise en charge et de consolidation afin de permettre la poursuite ou la reprise de leur formation initiale, ou bien encore la mise en place d'un nouveau projet. Les ressources nécessaires au démarrage de ce projet impactant le programme A05 concernent 0.5 etp de psychologue et 0.5 etp d'éducateur/trice spécialisé-e à l'OMP (62% sur le programme A05).
- L'extension de la durée et de la capacité d'accueil au foyer de Mancy, initiée en 2012, se poursuit avec les impacts suivants : +0.5 Mfrs de charges, pour l'effet décalé des 5.8 postes obtenus au B2013.
- Des ressources supplémentaires sont demandées dans le cadre du projet d'école inclusive (1.0 Mfrs, dont 0.38 Mfrs est ventilé sur le programme A03).
- SGIPA : il est renoncé à l'ouverture d'une classe au CEFI prévue à la rentrée 2013 étant donné que le besoin de places supplémentaires n'est plus avéré : -0.05 Mfrs.
- Clair Bois : compensation de la suppression de la contribution aux frais de pension durant les week-ends et les vacances scolaires dans le cadre de la 6ème révision de l'AI, +0.25 Mfrs dès 2014.
- Intégration scolaire des enfants à besoins particuliers dans l'enseignement ordinaire : les mesures complémentaires prévues par le règlement C 1 12 concernant les assistants à l'intégration scolaire ont une incidence en 2014 de +0.3 Mfrs.
- Il est proposé d'annualiser le temps de travail des éducateurs dans les centres médico-pédagogiques, l'objectif étant d'engager des éducateurs avec un taux d'activité maximum de 85%, ce qui permettra une diminution progressive des postes (compte tenu des périodes d'ouverture des CMP (horaires et périodes scolaires)). Cette mesure se traduit en 2014 par une économie de -1.0 etp et -0.12 Mfrs.
- Transfert du budget et des postes (4.45 etp) concernant la classe d'enseignement spécialisé de Pierre-Grise (Fondation officielle de la Jeunesse) à l'OMP à la rentrée 2014. Ces ressources se répartissent à 62% sur le programme A05 et 38% sur le programme A03.
- Transfert de 0.5 etp du secrétariat général (P01) vers l'office médico-pédagogique (A05).
- Des réallocations internes entre CR induisent un transfert de charges et d'etp du programme A03 vers le programme A05 suite à la ventilation du budget dans les programmes par les clés de répartition (+35 etp).
- Suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficacité sont prises en compte dans le budget des dépenses générales pour un montant de -0.16 Mfrs.
- Concernant les recettes, le montant estimé des remboursements provenant de l'assurance AI a été revu à la hausse en fonction des comptes 2012 (+0.02 Mfrs).

A05 Enseignement spécialisé (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisé dans l'enseignement spécialisé public et subventionné (0-20 ans)	Efficacité	1.7%	1.7%		1.7%	2016
1.2 Taux de la population résidente scolarisée dans l'enseignement spécialisée durant la scolarité obligatoire (4-15 ans)	Efficacité	2.7%	2.7%		2.6%	2016
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 0% et 30%	Efficacité	10.5%	ND		28%	2016
1.4 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 31% et 70%	Efficacité	3.5%	ND		15%	2016
1.5 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 71% et 100%	Efficacité	2.5%	ND		3.5%	2016
1.6 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement ordinaire	Efficacité	370	370		370	2016
1.7 Nombre d'élèves quittant l'enseignement ordinaire pour intégrer l'enseignement spécialisée	Efficacité	250	210		250	2016
1.8 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire	Efficacité	185	185		200	2016

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs sont de contexte utile pour suivre les évolutions sur le long terme ainsi que pour établir des comparaisons intercantionales. Ils ne prennent pas en compte les prestations d'éducation précoce spécialisée délivrées à domicile aux enfants de 0 à 4 ans par le service éducatif itinérant. Les cibles proposées prennent en compte l'objectif d'augmenter le taux d'enfants au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée de 0 à 4 ans, et aussi après 15 ans. L'objectif étant de continuer à répondre aux besoins des élèves en âge de scolarité obligatoire.

Indicateurs 1.3 à 1.5

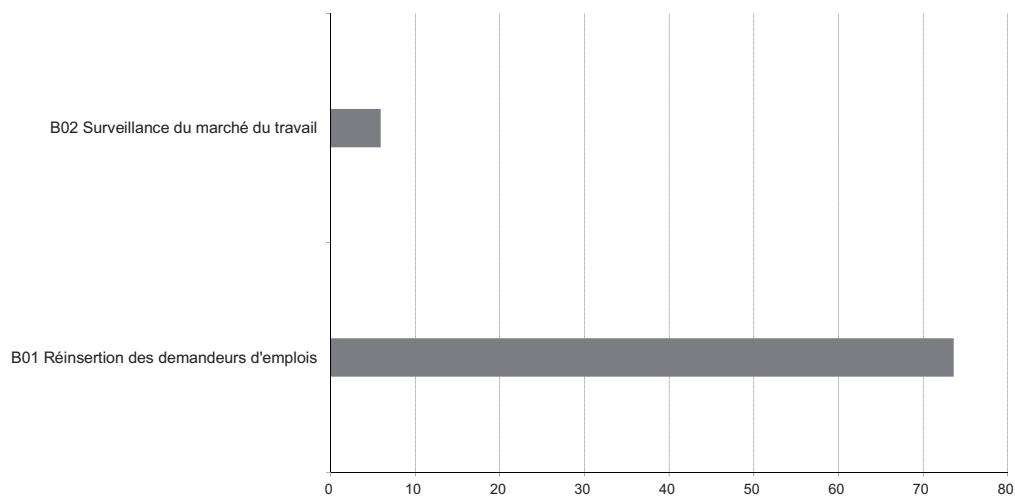
En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettront de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

Indicateur 1.6 à 1.8

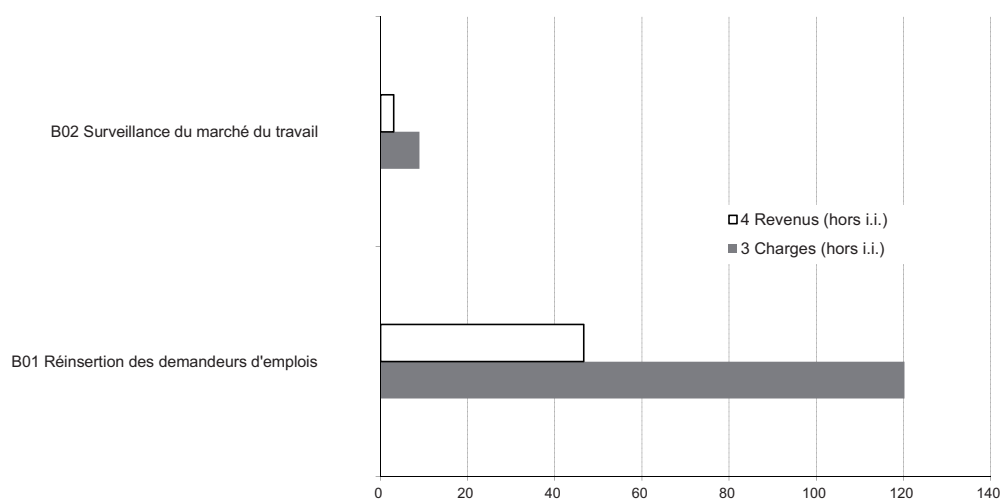
Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

B Emploi, marché du travail

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

Les réformes législatives mises en œuvre depuis 2008 ainsi que la profonde réorganisation de l'Office cantonal de l'emploi commencent à porter leurs fruits. Le canton de Genève se rapproche en effet de la moyenne des autres cantons suisses, telle qu'elle est mesurée par le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). L'écart en termes de taux de chômage s'est fortement resserré entre Genève et le reste du pays. De même, l'écart en termes de durée moyenne de chômage a atteint son niveau le plus faible de ces dernières années au printemps 2013.

Il s'agit de poursuivre les efforts et d'adapter en permanence le dispositif de lutte contre le chômage, en ayant toujours pour objectif la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi. A cette fin, la collaboration avec les employeurs du canton sera poursuivie et encore développée afin de pouvoir augmenter le placement des demandeurs d'emploi. Une autre priorité concerne la lutte contre le chômage de longue durée, qui touche durement les plus de 50 ans. En conséquence, les objectifs suivants sont fixés pour l'avenir :

- la mise sur pied d'un véritable partenariat entre conseillers en personnel et demandeurs d'emploi pour que les chômeurs soient toujours plus encouragés et stimulés dans leurs démarches, tout en étant mobilisés et responsabilisés;
- le développement de nouvelles collaborations avec le secteur privé pour créer des stages de requalification (STARE) à la fois utiles aux chômeurs et proches des besoins du marché;
- l'utilisation maximale du potentiel offert par les "allocations de retour en emploi" (ARE), permettant aux chômeurs en fin de droit de décrocher de véritables emplois à durée indéterminée.
- le recours au label "1 plus pour tous", qui offre la possibilité aux entreprises embauchant des chômeurs de longue durée ou en fin de droit de valoriser leur engagement en faveur de l'emploi.

Une attention particulière sera aussi apportée aux jeunes. A Genève, la proportion de jeunes au chômage est inférieure à la moyenne suisse. Pourtant, ces derniers sont rapidement touchés en cas de crise, l'absence de formation pesant lourdement. Pour que le chômage ne soit pas une porte d'entrée dans la vie active, les jeunes en rupture de formation pourront bénéficier d'un "Guichet unique", créé en collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

La situation en matière de chômage dépend aussi naturellement en premier lieu de facteurs exogènes. Les fluctuations de la conjoncture influent fortement sur l'emploi. Une détérioration conjoncturelle peut rapidement se concrétiser par une hausse du chômage ou du chômage partiel. Toutefois, du fait du mécanisme de financement fédéral de l'assurance-chômage, de telles évolutions ne se manifestent pas dans le présent projet de budget. En effet, le financement fédéral est proportionnel au nombre de demandeurs d'emploi, tant pour la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) dont le financement est distinct de celui de l'Etat que pour les autres prestations de l'OCE financées par la Confédération. Ceci signifie que si le chômage augmentait, les moyens mis à disposition par le Secrétariat d'Etat à l'économie pour l'Assurance chômage augmenteraient proportionnellement.

Sur le plan de la surveillance du marché du travail, le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts en matière de prévention de la sous-enchère salariale, de lutte contre le travail au noir et de protection de la santé et sécurité au travail. Outre la consolidation du dispositif d'inspection de l'OCIRT (2 inspecteurs supplémentaires attribués au budget 2013), il s'agit en priorité de mettre en place le dispositif de contrôle lié à l'introduction de nouvelles mesures d'accompagnement, notamment le contrôle des salaires minimaux obligatoires fixés dans des contrats-type de travail. A Genève, cela concerne le secteur du commerce de détail, de l'esthétique et de l'économie domestique. Il s'agit aussi de renforcer la coordination et la collaboration avec les commissions paritaires dans l'objectif de pouvoir bénéficier d'un système efficace de contrôle dans l'ensemble des secteurs économiques.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	120'246'469	-11'020'361	-8.4%	131'266'830	112'802'964
30 Charges de personnel	37'097'648	-429'236	-1.1%	37'526'884	38'185'392
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'278'696	-290'150	-18.5%	1'568'846	1'462'561
33 Amortissements du patrimoine administratif	17'025	-75	-0.4%	17'100	17'024
36 Charges de transfert	81'850'000	-10'300'000	-11.2%	92'150'000	73'131'778
39 Imputations internes	3'100	-900	-22.5%	4'000	6'208
REVENUS	46'621'595	-397'442	-0.8%	47'019'037	51'441'449
42 Taxes	13'326'404	-918	-0.0%	13'327'322	14'219'144
43 Revenus divers	588'715	0	0.0%	588'715	4'953'405
46 Revenus de transferts	32'706'476	-396'524	-1.2%	33'103'000	32'268'900
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-73'624'874	10'622'919	-12.6%	-84'247'793	-61'361'515
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'106'688</i>	<i>15'864</i>	<i>-0.5%</i>	<i>-3'122'552</i>	<i>-3'423'540</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'179'507</i>	<i>-205'950</i>	<i>3.4%</i>	<i>-5'973'557</i>	<i>-23'070'905</i>
COÛT COMPLET	-82'911'069	10'432'832	-11.2%	-93'343'901	-87'855'960

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	291.40	-2.10	-0.72%	293.50	286.10
<i>ETP fixes</i>	<i>267.40</i>	<i>0.90</i>	<i>0.34%</i>	<i>266.50</i>	<i>262.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>24.00</i>	<i>-3.00</i>	<i>-11.11%</i>	<i>27.00</i>	<i>23.40</i>

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Part cantonale

Prestations complémentaires maladie (PCM)

En 2014, les prestations à verser s'élèvent à 12.8 millions pour 13 millions de cotisations perçues. Le différentiel permet de couvrir les frais de gestion (personnel, locaux, indemnisation des caisses de chômage pour la perception des cotisations, réserve pour risques, etc.).

Participation cantonale LACI-MMT

Les cantons sont tenus de participer aux frais encourus par la Confédération au titre des mesures du marché du travail. Cette participation, estimée à 14 millions en 2014, tient compte des critères ajustés du calcul de la Confédération.

Mesures cantonales

Par rapport à 2013, le budget des prestations cantonales a été ajusté à la situation générale du chômage. Une économie globale de 10 mios est enregistrée. Celle-ci se porte principalement sur les frais de formation (- 6.5 mios).

Le budget cantonal dévolu à la lutte contre le chômage se monte à F 53'750'000.--, il va permettre de financer les programmes suivants :

- ARE 442 dossiers
- STAREC (PCEF) 12 dossiers
- ACS 46 dossiers
- EDS 765 dossiers
- Frais de formation 1'500 stages d'évaluation + 400 personnes bénéficiant de décisions relatives à des mesures du marché du travail

Part fédérale

Le montant de l'enveloppe destiné à couvrir les frais d'exécution de la LACI pour 2014, accordé par le SECO au DSE est de 32.7 mios. Par rapport à 2013, le budget prévoit une baisse des recettes en provenance de la Confédération (- 0.4 mio), liée à la diminution du chômage dans notre canton, ainsi qu'une réduction symétrique des charges (diminution du nombre de postes d'auxiliaires). La participation du SECO aux frais de fonctionnement des offices régionaux de placements, transférée au budget du DU (- 3.4 mios), reste inchangée.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi						
1.1 Indice du nombre de jours d'indemnités versées, versus celui pour la Suisse	Efficacité	82	85	76	85	2017
2. Éviter le chômage de longue durée						
2.1 Indice du nombre d'entrées au chômage longue durée, versus celui pour la Suisse	Efficacité	67	70	62	75	2017
3. Éviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Indice du nombre d'arrivées en fin de droits, versus celui pour la Suisse	Efficacité	72	80	73	80	2017
4. Éviter les réinscriptions						

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Indice du nombre de réinscriptions, versus celui pour la Suisse	Qualité	102	100	97	105	2017
5. Augmenter le nombre de places d'emplois de solidarité						
5.1 Nombre de places d'emplois de solidarité	Efficacité	1000	1000	950	1000	2017

Commentaires

Les 4 premiers indicateurs bénéficient, à compter de 2012, d'une présentation sous forme d'indice (par analogie à la présentation des chiffres de la Confédération).

Seuils d'information critique 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1: 72	80	70
Indicateur 2.1: 57	65	60
Indicateur 3.1: 67	75	75
Indicateur 4.1: 92	95	95
Indicateur 5.1: 800	800	850

Indicateur 1.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 12 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 2.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 21 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 3.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 15 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 4.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de -6 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

B02 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	8'924'683	-234'283	-2.6%	9'158'966	8'769'966
30 Charges de personnel	8'620'917	-31'324	-0.4%	8'652'241	8'301'270
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	303'766	-202'959	-40.1%	506'725	460'007
39 Imputations internes	-	-	-	-	8'689
REVENUS	3'031'907	-195	-0.0%	3'032'102	3'119'900
42 Taxes	1'381'749	-195	-0.0%	1'381'944	1'239'533
43 Revenus divers	-	-	-	-	216'604
46 Revenus de transferts	1'650'158	0	0.0%	1'650'158	1'663'764
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'892'776	234'088	-3.8%	-6'126'864	-5'650'066
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-721'946</i>	<i>-2'007</i>	<i>0.3%</i>	<i>-719'939</i>	<i>-744'257</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'490'053</i>	<i>54'913</i>	<i>-3.6%</i>	<i>-1'544'966</i>	<i>-5'083'375</i>
COÛT COMPLET	-8'104'775	286'995	-3.4%	-8'391'770	-11'477'698

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	64.80	0.00	0.00%	64.80	61.40
<i>ETP fixes</i>	<i>63.30</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>63.30</i>	<i>59.40</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>1.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la régulation du marché du travail et au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur les conditions de travail, la rémunération et les prestations sociales dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'organisation de formations et la diffusion d'informations sur les entreprises par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Ce programme contient la prestation suivante :

B02.01 Surveillance du marché du travail.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le canton de Genève applique d'une manière proactive, l'ensemble du dispositif légal lié à la surveillance du marché du travail, à la protection de la santé et sécurité au travail et à la lutte contre le travail au noir.

L'Etat poursuivra ses efforts afin de prévenir les risques de sous-enchère salariale et de concurrence déloyale.

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

Conformément aux invites de la motion M 2033-B, en 2014 le département aura procédé à l'engagement de deux inspecteurs de travail supplémentaires (par transfert interne de postes et donc budgétairement neutre) et maintient le montant total de 0.2 million pour des contrats de prestations avec les commissions paritaires. La signature d'un nouveau contrat de prestations avec plusieurs commissions paritaires est prévue au 1^{er} janvier 2014 dans l'objectif de renforcer la lutte contre le travail au noir et la coordination du contrôle du marché du travail.

Enfin en matière de marchés publics, l'Etat continuera à s'appuyer sur le règlement d'attribution des marchés publics (RMP) pour renforcer ses contrôles et limiter les abus rencontrés dans les cas de sous-traitance en cascade.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises.						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	1100	1100	1392	1100	2017
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	138	138		138	2017
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	5%	5%	3.6%	5%	2017
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève.						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	400	400	317	450	2017
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	80	80		80	2017
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	21	20	19.7	21	2017
4. Limiter les risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail.						
4.1 Taux de récidive des infractions en matière de santé et de sécurité au travail	Qualité	10%	10%	13%	10%	2017

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1 : 950	950	950
Indicateur 1.2 : 118	118	N/A
Indicateur 1.3 : 15%	15%	15%
Indicateur 2.1 : 350	350	350
Indicateur 2.2 : 70	70	N/A
Indicateur 3.1 : 24	24	25

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

Indicateur 4.1 : 15%

15%

15%

Les indicateurs 1.2 et 2.2 sont de nouveaux indicateurs qui permettent de calculer l'efficacité des secteurs "inspection du travail" et "travail au noir".

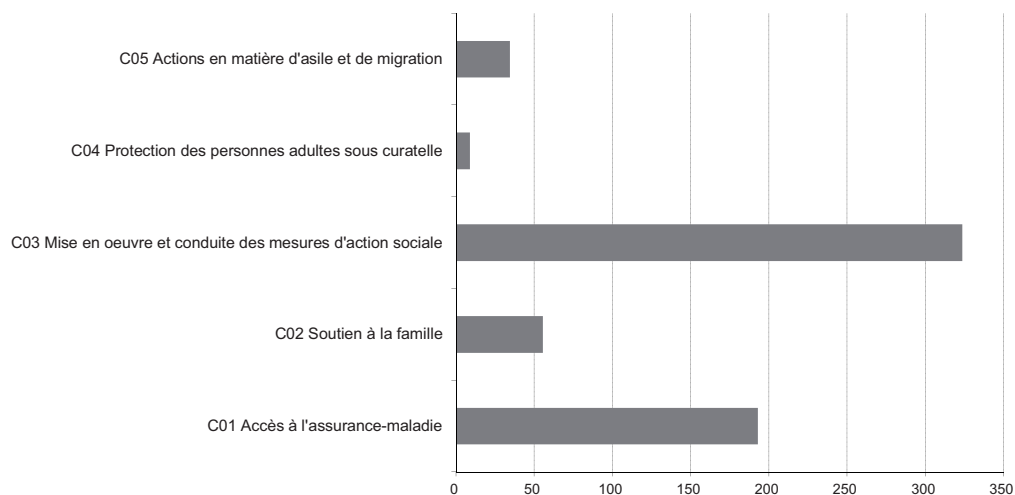
Indicateurs 1.1 et 2.2 : Les nouvelles dispositions de la LDét (Loi sur les travailleurs détachés) entraînent des modifications légales et réglementaires qui augmentent le périmètre de contrôle et donc la procédure à charge des inspecteurs. Les contrôles par inspecteur sont approfondis. Les deux postes d'inspecteurs supplémentaires votés dans le cadre du budget 2013 permettent donc de maintenir un nombre de contrôles analogue à 2012 et 2013.

Indicateur 1.2 : 8 ETP

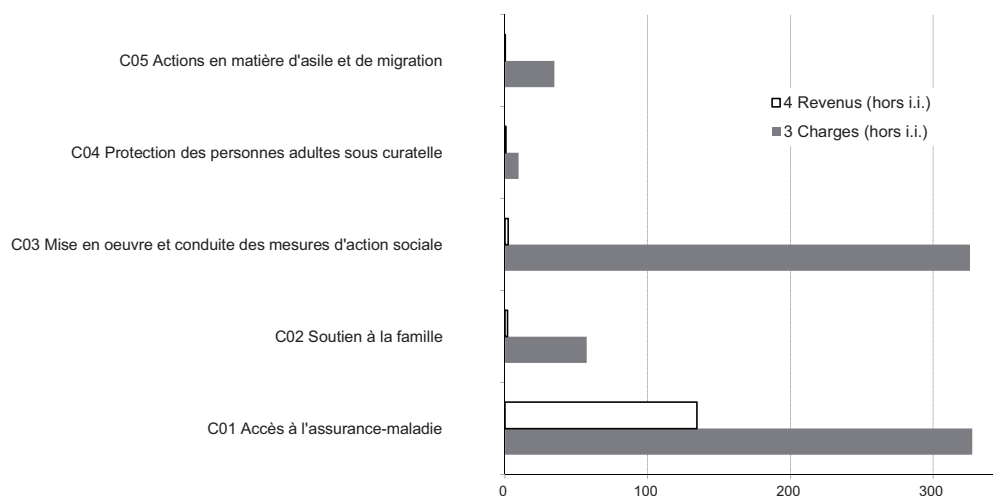
Indicateur 2.2 : 4.8 ETP

C Action sociale

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

L'évolution de la situation économique et les perspectives à court terme de celle-ci ne laissent pas entrevoir une diminution drastique du taux de chômage. Ceci implique une sollicitation toujours plus soutenue des différents dispositifs sociaux prévus pour aider les personnes les plus vulnérables de notre Canton.

Au niveau de l'Hospice Général, il est prévu en 2014, tout au moins, un tassement de l'augmentation importante du nombre de dossiers de l'aide sociale constatée ces dernières années. Cela étant, et en fonction du décalage entre les projections budgétaires et le nombre de personnes qui sont éligibles de par la LIASI à obtenir des prestations sociales financières, il sera déposé à l'instar des années précédentes une demande de crédit complémentaire afin de compenser l'augmentation constatée du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. En ce qui concerne le budget 2014, un montant additionnel de 23.6 millions est prévu afin de combler progressivement le décalage observé entre les budgets précédents et le nombre de dossiers effectifs d'aide sociale.

En ce qui concerne les prestations sociales à l'endroit des familles, il faut rappeler que les prestations complémentaires familiales sont en vigueur depuis près d'une année. Ce dispositif destiné à venir en aide aux familles de travailleurs en situation financière précaire a déjà permis de diminuer le recours aux services de l'Hospice général pour cette population. Pour 2014, le budget pour ces prestations s'élève à plus de 14.4 millions de francs (13.9 pour PCFam et 0.5 pour aide sociale PCFam).

Parallèlement à la péjoration de la situation économique, les coûts de la santé continuent de progresser en 2014. Ceci se traduit par une augmentation proportionnelle et estimée des primes d'assurances maladie d'environ 3% en 2014. Dès lors, les budgets des subsides d'assurance maladie versés aux personnes concernées sont adaptés en conséquence.

Enfin, le dispositif de réinsertion sur le marché du travail, prévu dans le cadre de la LIASI, sera encore développé dans le courant de l'année 2014. Une priorité sera donnée à l'insertion des jeunes en fin de formation sur le marché du travail afin que ces derniers ne viennent pas augmenter le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale comme ceci a été relevé au cours de l'année 2013.

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	327'250'178	6'676'495	2.1%	320'573'683	309'089'997
30 Charges de personnel	3'831'856	171'074	4.7%	3'660'782	3'339'282
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'438'791	5'422	0.2%	2'433'369	581'905
36 Charges de transfert	320'979'532	6'500'000	2.1%	314'479'532	305'166'299
39 Imputations internes	-	-	-	-	2'511
REVENUS	134'464'603	1'541'647	1.2%	132'922'956	130'408'568
42 Taxes	3'164'283	60	0.0%	3'164'223	3'620'087
43 Revenus divers	320	0	0.0%	320	1'099'891
46 Revenus de transferts	131'300'000	1'541'587	1.2%	129'758'413	125'688'590
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-192'785'575	-5'134'848	2.7%	-187'650'727	-178'681'429
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-320'893</i>	<i>-16'285</i>	<i>5.3%</i>	<i>-304'608</i>	<i>-299'386</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-714'106</i>	<i>-22'496</i>	<i>3.3%</i>	<i>-691'610</i>	<i>-4'178'015</i>
COÛT COMPLET	-193'820'574	-5'173'629	2.7%	-188'646'945	-183'158'830

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	31.74	0.93	3.02%	30.81	29.81
<i>ETP fixes</i>	<i>28.35</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>28.35</i>	<i>26.86</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.39</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.39</i>	<i>2.89</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.93</i>	<i>1'328.57%</i>	<i>0.07</i>	<i>0.07</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Projets prioritaires et justification des écarts

Les charges de prestations (nature 36) de ce programme croissent de 6,5 millions par rapport au budget 2013.

Subsides

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

Les subsides aux assurés à ressources modestes et la prise en charge des primes d'assurance non recouvrées augmentent de 5.3 millions, passant de 315.8 millions à 321.1 millions. Elles tiennent compte notamment de:

- a) l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires et de l'aide sociale et la progression de la prime moyenne cantonale;
- b) l'augmentation de la population;
- c) du taux d'impayés sur la base des constats aux comptes des assureurs et qui devront être pris en charge en vertu de l'article 64a LAMal;

Enfin, un rééquilibrage du niveau des provisions a été inscrit au projet de budget 2014 (changement de méthode comptable suite à la mise en œuvre du nouvel art. 64a LAMal). Elle impacte ce programme à hauteur de 1.2 millions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1 Taux de personnes couvertes par une caisse d'assurance-maladie domiciliées à Genève et frontalières	Efficacité	99%	99.7%	99.6%	99%	2016
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le SAM	Qualité	40 jours	45 jours		50 jours	2016
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	13.50 CHF	14.50 CHF	12.35 CHF	16 CHF	2016

Commentaires

Par soucis de cohérence avec l'objectif no 2, l'indicateur 2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le SAM a remplacé l'indicateur 2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux.

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1 : 97.50%	99%	100 %
Indicateur 2.1 : 75 jours	60 jours	N/A
Indicateur 3.1 : 17 CHF	17 CHF	15 CHF

Notes concernant l'indicateur 1.1

1. La mise en oeuvre d'un nouveau formulaire d'usage du droit d'option (pour les frontaliers) suite à la mise en place d'un nouveau processus d'enregistrement du droit d'option voulu par la France et la Confédération, a considérablement complexifié la procédure pour les frontaliers et retarde leurs réponses.

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

2. Il semble que les frontaliers hésitent à prendre position sur le choix de leur système d'assurance maladie au vu des modifications qui devraient survenir en juin 2014 (basculement de tous les frontaliers assurés dans le système privé français dans la couverture maladie unique (CMU)).

3. La modification du seuil critique et des valeurs 2014 à long terme est liée aux événements qui surviendront en 2014 concernant le droit d'option des frontaliers. Cette problématique n'est pas maîtrisable par le SAM.

Indicateur 1.1 : 4'634 personnes soumises non affiliées sur 460'935 personnes soumises. La baisse du nombre de personnes affiliées est à relativiser du fait que les personnes frontalières qui ne répondent pas au contrôle d'affiliation ne sont pas soumises d'office.

Indicateur 3.1 : 109'000 subsides accordés.

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	57'683'695	5'562'801	10.7%	52'120'894	42'032'545
30 Charges de personnel	5'656'040	-39'346	-0.7%	5'695'386	5'275'572
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'226'046	3'146	0.1%	4'222'900	5'782'062
36 Charges de transfert	47'436'609	5'599'000	13.4%	41'837'609	30'736'221
39 Imputations internes	365'000	0	0.0%	365'000	238'690
REVENUS	1'723'969	-1'124	-0.1%	1'725'093	1'087'914
42 Taxes	1'723'269	-123	-0.0%	1'723'392	1'038'933
43 Revenus divers	700	0	0.0%	700	34'794
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-1'001	-100.0%	1'001	165
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	14'022
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-55'959'726	-5'563'925	11.0%	-50'395'801	-40'944'630
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-473'657</i>	<i>247</i>	<i>-0.1%</i>	<i>-473'904</i>	<i>-472'985</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-905'224</i>	<i>-74'247</i>	<i>8.9%</i>	<i>-830'977</i>	<i>-3'226'621</i>
COÛT COMPLET	-57'338'606	-5'637'924	10.9%	-51'700'682	-44'644'237

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	47.98	0.00	0.00%	47.98	41.99
<i>ETP fixes</i>	<i>46.39</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>46.39</i>	<i>41.38</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.55</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.55</i>	<i>0.57</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.05</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.05</i>	<i>0.05</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

C02 Soutien à la famille (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Actions de soutien à la famille
- C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Projets prioritaires et justification des écarts

Par rapport au programme de législature 2010-2013, les prestations complémentaires familiales sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2012.

L'année 2014 sera consacrée à l'extension et à la consolidation du dispositif des PCFam.

Les charges de prestations (nature 36) de ce programme croissent de 5.6 millions par rapport au budget 2013.

Prestations complémentaires

Suite à l'annualisation des charges liés aux PCFam en 2013, les montants sont ajustés pour 2014, en raison de l'augmentation - en phase de démarrage de délivrance de ces prestations - du nombre de bénéficiaires. Le budget est ainsi en augmentation de 3.8 millions.

Allocations familiales

La subvention concernant les allocations familiales pour personnes non actives progresse (+1.8 millions) et tient compte des charges croissantes constatées en 2012 et durant le premier trimestre 2013, en termes de progression du nombre de bénéficiaires.

Avance et recouvrement des pensions alimentaires

La modification de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires poursuit son objectif de stabiliser les dépenses qui avaient massivement augmenté dans le passé, ce qui permet à nouveau de fonctionner, en 2014, avec un budget stable.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	60.50%	60.3%	60.47%	60.50%	2017
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99.74%	99%	2017
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	1065 CHF	1'065 CHF	959 CHF	1100 CHF	2017
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						

C02 Soutien à la famille (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	N.A.	95%	N.A	N.A.	
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	N.A.	99%	N.A	N.A.	
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	N.A.	700 CHF	N.A	N.A.	

Commentaires

Les objectifs 4 à 6 sont effectifs depuis le 01.11.2012.

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1 : 59%	59%	59%
Indicateur 2.1: 98%	98%	98%
Indicateur 3.1 : 1'200 CHF	1'200 CHF	1'100 CHF
Indicateur 4.1: N.A.	92%	92 %
Indicateur 5.1: N.A.	98 %	98%
Indicateur 6.1: N.A.	750 CHF	750 CHF

Indicateur 2.1 : En moyenne, 400 décisions annuelles dans les dossiers avec avances et un à deux recours admis par la Chambre Administrative de la Cour de Justice.

Indicateur 3.1 : 3'350 dossiers estimés pour 2014.

Indicateur 4.1 et 5.1 : Il est impossible de lancer les requêtes pour obtenir ces informations. L'ensemble des indicateurs de la C02 pour la partie PCFam sera revu lors de l'élaboration du PB2015. Pour l'heure, il n'est pas possible d'obtenir de données.

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	325'668'935	27'308'060	9.2%	298'360'875	314'744'828
30 Charges de personnel	992'905	15'660	1.6%	977'245	930'010
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	94'734	-95'983	-50.3%	190'717	181'840
36 Charges de transfert	324'581'296	27'388'383	9.2%	297'192'913	313'632'790
39 Imputations internes	-	-	-	-	189
REVENUS	2'232'315	1'531'709	218.6%	700'606	467'201
42 Taxes	200'579	-27	-0.0%	200'606	27'140
43 Revenus divers	-	0	-	0	373'848
46 Revenus de transferts	2'031'735	1'531'735	306.3%	500'000	66'213
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-323'436'620	-25'776'351	8.7%	-297'660'269	-314'277'627
<i>Coût des activités de support</i>	-83'149	-1'834	2.3%	-81'315	-83'381
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-645'565	1'564'029	-70.8%	-2'209'594	-28'846'336
COÛT COMPLET	-324'165'335	-24'214'157	8.1%	-299'951'178	-343'207'344

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.92	0.07	1.02%	6.85	5.98
<i>ETP fixes</i>	6.24	0.00	0.00%	6.24	5.22
<i>ETP auxiliaires</i>	0.39	0.00	0.00%	0.39	0.55
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.28	0.07	33.33%	0.21	0.21

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

La loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2012. La réforme mise en œuvre met un accent prioritaire sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle comprend un stage d'évaluation à l'emploi à l'issue duquel les personnes proches du marché du travail sont suivies par le nouveau service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général (HG).

Proposée dans un premier temps aux chômeurs en fin de droit, la prestation est depuis le 1^{er} avril 2013 ouverte aux personnes inscrites dans les centres d'action sociale (CAS) de l'HG.

Le **Programme cantonal de lutte contre le surendettement** (PCLS) a été lancé le 1^{er} septembre 2011. Il consiste à intervenir pour enrayer la spirale des dettes, tout en allégeant le fardeau de l'aide sociale.

Le PCLS, actuellement dans une phase pilote de trois ans, contient un volet détection et un volet prévention. Le volet détection consiste à détecter, dans différents services de l'Etat, les personnes potentiellement touchées par des problèmes de surendettement, pour leur délivrer un bon leur permettant de bénéficier, si elles le souhaitent, d'un accompagnement individuel gratuit auprès de Caritas-Genève ou du Centre Social Protestant. Le second volet, incarné par une plateforme de coordination réunissant l'ensemble des partenaires genevois engagés dans la lutte contre le surendettement, réfléchit à des actions de prévention du surendettement auprès des jeunes. Une campagne d'information/prévention du surendettement chez les jeunes débutera le 15 octobre 2013.

La phase pilote du PCLS s'achèvera en septembre 2014. Il s'agira, après évaluation, de pérenniser le programme.

Le Conseil fédéral a adopté en mai 2013 le "programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté" pour la période 2014-2018. L'objectif prioritaire de la Confédération est d'améliorer les chances de formation des enfants, des jeunes et des adultes socialement défavorisés, pour éviter qu'ils ne tombent dans la pauvreté.

Dans ce contexte, le DSE, et pour lui la DGAS, s'intéresse de près à la situation des jeunes en recherche d'emploi et aux réponses apportées par les partenaires à cette problématique. Sur la base des conclusions d'une étude en cours, des décisions stratégiques pourront être prises.

Les charges de transfert de ce programme croissent de 27.4 millions par rapport au budget 2013.

La principale augmentation enregistrée entre 2013 et 2014 concerne **les prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général** qui croissent de F 23.6 mios.

La subvention de fonctionnement de l'Hospice général figurant sous le programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" - hors impact de certains mécanismes d'ajustement - augmente quant à elle de F 3'566'132.— mais est compensée par une diminution équivalente de F 3'566'132.— dans le programme C05 "Actions en matière d'asile et de migration". Cette dernière variation n'a aucun effet sur le résultat ni sur la subvention globale versée à l'Hospice général pour son fonctionnement. Il s'agit uniquement d'une adaptation de la clé de ventilation entre les deux programmes touchés par l'Hospice général (C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" et C05 "Actions en matière d'asile et de migration") suite à une demande d'adaptation formulée par l'inspection cantonale des finances (ICF).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	21	23 mois	21 mois	20	2015
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	15%	17%	18%	20%	2017

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées avec un revenu antérieur	Efficacité	N/A	53%	53%	N/A	
1.4 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées sans revenu antérieur	Efficacité	N/A	30%	27%	N/A	
2. Garantir un octroi des prestations d'aide sociale conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	N/A	95%	97%	N/A	
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	4600 CHF	4'550 CHF	4'374 CHF	4500 CHF	2017

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1: 24 mois	24 mois	23 mois
Indicateur 1.2: 14%	15%	16 %
Indicateur 1.3: N/A	50%	50 %
Indicateur 1.4: N/A	25%	25 %
Indicateur 2.1: N/A	90%	95 %
Indicateur 3.1: 4'700CHF	4'700 CHF	4'700 CHF

Note : Les indicateurs 1.3, 1.4 et 2.1 ont été supprimés suite à la modification du contrat de prestations 2014-2017, dans lequel ils ne figurent plus. De nouveaux indicateurs liés au contrat de prestations 2014-2017 seront introduits au PB2015.

Indicateur 1.2 : 1'350 dossiers avec revenu sur 9'028 dossiers financiers

Indicateur 3.1 : 12'585 dossiers totaux moyens

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	9'652'986	-9'837	-0.1%	9'662'823	9'409'650
30 Charges de personnel	9'439'184	-9'107	-0.1%	9'448'291	8'903'757
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141'302	-1'230	-0.9%	142'532	469'203
36 Charges de transfert	40'000	0	0.0%	40'000	27'517
39 Imputations internes	32'500	500	1.6%	32'000	9'173
REVENUS	671'126	-185	-0.0%	671'311	127'220
42 Taxes	122'505	-185	-0.2%	122'690	65'769
43 Revenus divers	548'621	0	0.0%	548'621	61'452
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'981'860	9'652	-0.1%	-8'991'512	-9'282'429
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-790'471</i>	<i>-4'294</i>	<i>0.5%</i>	<i>-786'177</i>	<i>-798'273</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'134'589</i>	<i>-145'686</i>	<i>7.3%</i>	<i>-1'988'903</i>	<i>-5'654'326</i>
COÛT COMPLET	-11'906'920	-140'328	1.2%	-11'766'592	-15'735'029

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	82.10	-0.25	-0.30%	82.35	77.75
<i>ETP fixes</i>	<i>78.60</i>	<i>-0.25</i>	<i>-0.32%</i>	<i>78.85</i>	<i>74.25</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.50</i>	<i>2.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le nouveau droit sur la protection de l'adulte est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Depuis lors, les mandats confiés par le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE) sont davantage ciblés, ce qui implique un suivi moins généralisé des dossiers par le Service de protection de l'adulte (SPAd). Il confère davantage de responsabilité aux assistants sociaux, qui désormais sont désignés comme titulaires de mandats.

Par ailleurs, le SPAd, avec l'appui de la DGAS, travaille sur un projet d'externalisation de tâches, afin de confier à un partenaire externe le traitement des dossiers nécessitant un accompagnement administratif uniquement.

C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Concernant la nature 30 "charges de personnel", 0,25 ETP ont été transféré au département des finances afin de permettre à un collaborateur de bénéficier du programme de la cellule retour en emploi de l'office du personnel de l'Etat (OPE).

Il n'y a pas d'écarts sur la rubrique 36 entre le budget 2013 et le projet de budget 2014.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	99%	100%	2017
2. Assurer une prise en charge rapide du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	9 jours	25 jours	25 jours	8 jours	2017
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	4000 CHF	4'000 CHF	3'843 CHF	4100 CHF	2017

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1: 99%	99%	99%
Indicateur 2.1: 10 jours	35 jours	35 jours
Indicateur 3.1: 4'200 CHF	4'200 CHF	4'200 CHF

Indicateur 2.1 : Le mode d'attribution des mesures de protection a été complètement modifié depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit (janvier 2013), en effet, le Service de protection de l'adulte (SPAd) est interpellé par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) en amont du prononcé de la mesure. En outre, la réorganisation des sections opérationnelles du SPAd en 2012 a concorde avec la création en interne d'une cellule d'examen des nouveaux dossiers. Cette cellule analyse les mandats du TPAE et identifie les actions à accomplir en priorité. La réorganisation interne et le processus mis en place avec l'entrée en vigueur du nouveau droit ont permis une amélioration significative de cet indicateur à long terme.

Indicateur 3.1 : 2'400 dossiers actifs et en cours de clôture.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	35'705'161	-1'987'041	-5.3%	37'692'202	36'397'619
30 Charges de personnel	127'251	503	0.4%	126'748	122'587
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13'865	4'384	46.2%	9'481	962'297
36 Charges de transfert	34'364'045	-1'991'928	-5.5%	36'355'973	33'516'999
37 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'795'736
REVENUS	1'200'102	-5	-0.0%	1'200'107	1'837'562
42 Taxes	102	-5	-4.7%	107	1'910
43 Revenus divers	-	-	-	-	28'231
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	11'685
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	1'795'736
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-34'505'059	1'987'036	-5.4%	-36'492'095	-34'560'057
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-10'656</i>	<i>-110</i>	<i>1.0%</i>	<i>-10'546</i>	<i>-10'991</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-21'143</i>	<i>4'226</i>	<i>-16.7%</i>	<i>-25'369</i>	<i>-7'269'988</i>
COÛT COMPLET	-34'536'858	1'991'153	-5.5%	-36'528'011	-41'841'036

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.82	0.00	0.00%	0.82	0.68
<i>ETP fixes</i>	<i>0.74</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.74</i>	<i>0.58</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.04</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>0.06</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.04</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>0.04</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Projets prioritaires et justification des écarts

Face à la forte hausse des demandes d'asile en 2011 et 2012, l'Hospice général (HG) a dû rechercher et proposer des solutions d'hébergement des requérants d'asile. Outre l'aménagement de bureaux en chambres, deux abris de protection civile ont été ouverts et 70 places ont été créées à la Praille.

L'intégration des permis F (admis provisoires) sur le marché du travail est insuffisante. Avec la modification du mode

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

de calcul des forfaits globaux versés par la Confédération, lequel prêterite les cantons urbains confrontés à ces difficultés de placement, un report de charges sur le canton est à craindre. Par conséquent, l'accent doit être mis sur l'intégration de ces personnes sur le marché de l'emploi.

La Confédération travaille activement à la restructuration du domaine de l'asile. Il en découlera notamment une nouvelle répartition des compétences entre les cantons, qui seront regroupés par régions, et une modification de la clé de répartition des demandeurs d'asile. Les projections les plus optimistes tablent sur le traitement dans les centres fédéraux de 40% des demandes. Cette restructuration aura un impact sur le type de requérants attribués aux cantons et, dès lors, sur le type de prise en charge des requérants d'asile par l'Hospice général.

Un écart de - F 3'566'132.-- est porté sur les frais de fonctionnement de l'Hospice général.

Le besoin de financement lié aux prestations "Asile" augmente en 2014 de 1,5 million en raison d'une modification de la prise en charge fédérale du financement, conformément à l'ordonnance sur l'asile (OA 2).

La subvention de fonctionnement de l'Hospice général figurant sous le programme C05 "Actions en matière d'asile et de migration" - hors impact de certains mécanismes d'ajustement - diminue quant à elle de F 3'566'132.— mais est compensée par une augmentation équivalente de F 3'566'132.— dans le programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale". Cette dernière variation n'a aucun effet sur le résultat ni sur la subvention globale versée à l'Hospice général pour son fonctionnement. Il s'agit uniquement d'une adaptation de la clé de ventilation entre les deux programmes touchés par l'Hospice général (C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale" et C05 "Actions en matière d'asile et de migration") suite à une demande d'adaptation formulée par l'inspection cantonale des finances (ICF).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail	Efficacité	20%	25%	25%	25%	2017
2. Développer l'intégration sociale des bénéficiaires						
2.1 Taux de requérants d'asile indépendants financièrement	Efficience	N/A	14%	13%	N/A	
3. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
3.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	90%	90%	93%	95%	2017
3.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	95%	95%	96%	95%	2017
4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
4.1 Coût moyen par dossier	Efficience	7800 CHF	7'700 CHF	7'468 CHF	8000 CHF	2017

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1: 15%	20%	28%
Indicateur 2.1: N/A	10%	6,5%

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Indicateur 3.1: 80%	80%	80%
Indicateur 3.2: 80%	75%	90%
Indicateur 4.1: 8'000CHF	8'500 CHF	7'800 CHF

Note : L'indicateur 2.1 a été supprimé suite à la modification du contrat de prestations 2014-2017, dans lequel il ne figure plus. De nouveaux indicateurs liés au contrat de prestations 2014-2017 seront introduits au PB2015.

Indicateur 1.1 : 512 requérants d'asile (permis N et F) indépendants ou partiellement assistés sur 2'560 requérants d'asile (permis N et F) au total. Cet indicateur est en diminution constante (2011 : 30% ; 2012 : 25% ; 30.06.2013 : 22%) , la population des requérants étant particulièrement touchée par la situation de crise économique, diminuant d'autant leur capacité d'insertion professionnelle. La cible à 20% en 2014 tient compte de la poursuite de cette tendance, avec une amélioration attendue à moyen terme (25% en 2017).

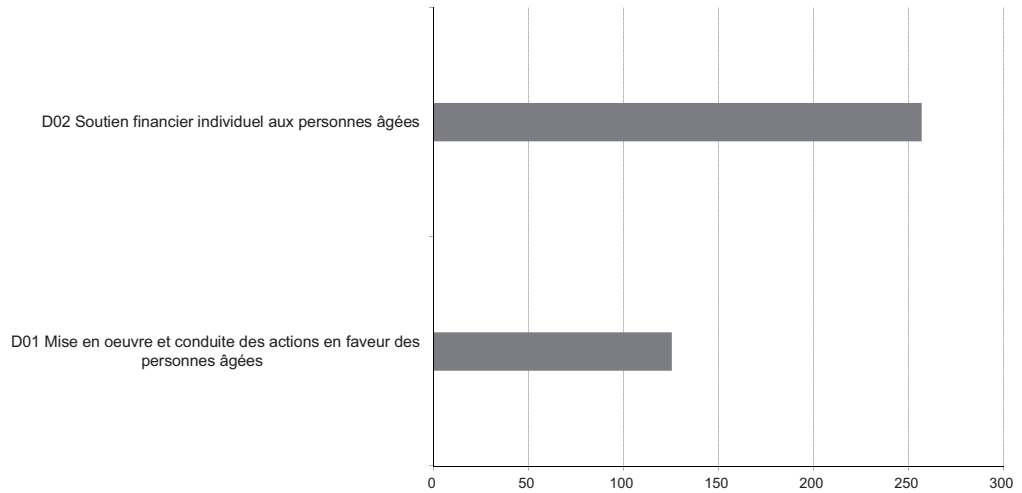
Indicateur 3.1 : 2'150 personnes logées et 2'390 places en capacité théorique opérationnelle

Indicateur 3.2 : 2'000 personnes logées et 2'105 places en capacité théorique opérationnelle révisée

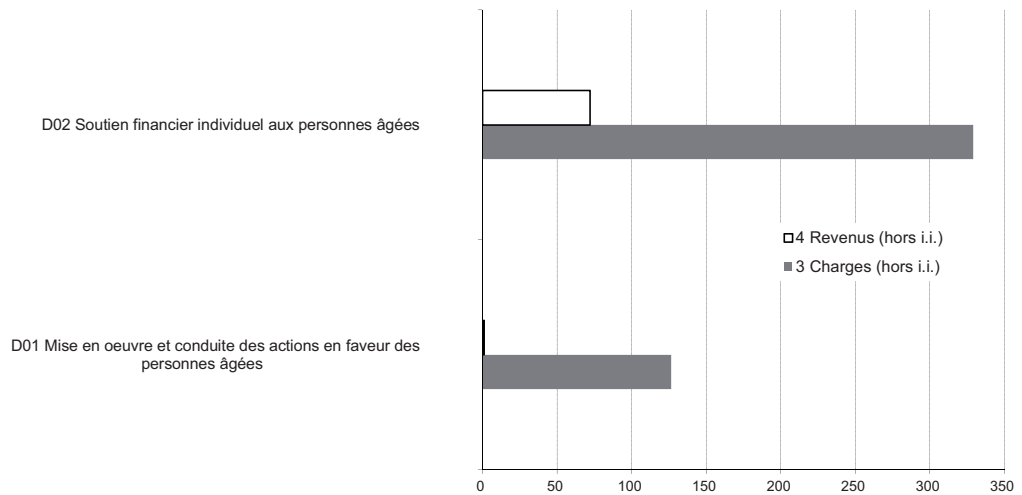
Indicateur 4.1 : 2'895 dossiers Asile (moyenne annuelle)

D Personnes âgées

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

Conformément à la planification sanitaire et médico-sociale établie par le canton, eu égard à l'évolution démographique et des besoins inhérents aux personnes âgées dépendantes de notre canton, l'année 2014 sera marquée par une augmentation de la capacité d'accueil en établissements médico-sociaux (EMS), soit + 97 lits nets.

En ce qui concerne la subvention inscrite au projet de budget 2014 accordée aux EMS (y compris enveloppe nouvelles places et adaptation aux soins requis), elle est en augmentation de 2.6 millions de francs par rapport au montant inscrit au budget 2013. Cette variation est principalement liée à l'annualisation sur 2014 de la revalorisation de la fonction des aides-soignantes dès le 1^{er} juillet 2013, puisque l'augmentation de la subvention inhérente à l'ouverture de lits en 2014 sont en partie compensées par une diminution de la subvention inhérente à la fermeture de lits (Coccinelle et Pressy).

La subvention 2014 allouée individuellement aux EMS devrait être pérenne durant toute la période quadriennale. Des adaptations de subvention sont toutefois prévues en cas de variation du nombre de lits, de taux d'occupation inférieur de 3 points au taux d'occupation de référence de 98%, de la charge en soins des personnes âgées hébergées et des éventuels mécanismes salariaux et indexations annuels ainsi que des éventuelles revalorisations salariales décidées par l'Etat.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, le projet de budget 2014 tient compte d'une progression du nombre de bénéficiaires et des loyers pour les personnes vivant à domicile.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	126'448'844	2'132'438	1.7%	124'316'406	124'266'142
30 Charges de personnel	1'034'972	4'089	0.4%	1'030'883	997'040
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	112'771	35'659	46.2%	77'112	72'808
33 Amortissements du patrimoine administratif	62	-38	-38.0%	100	62
36 Charges de transfert	125'301'039	2'092'728	1.7%	123'208'311	123'196'231
REVENUS	1'117'656	1'093'973	4'619.2%	23'683	347'382
42 Taxes	23'645	-38	-0.2%	23'683	22'735
43 Revenus divers	-	-	-	-	229'612
46 Revenus de transferts	1'094'011	1'094'011	-	-	95'035
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-125'331'188	-1'038'465	0.8%	-124'292'723	-123'918'759
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-86'672</i>	<i>-894</i>	<i>1.0%</i>	<i>-85'778</i>	<i>-89'390</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-758'260</i>	<i>36'639</i>	<i>-4.6%</i>	<i>-794'899</i>	<i>-8'827'515</i>
COÛT COMPLET	-126'176'120	-1'002'719	0.8%	-125'173'401	-132'835'664

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.65	0.00	0.00%	6.65	5.49
<i>ETP fixes</i>	<i>6.04</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.04</i>	<i>4.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.31</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.31</i>	<i>0.49</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.31</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.31</i>	<i>0.31</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts afin d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée, notamment en EMS.

Les charges de ce programme connaissent une croissance nette (charges moins revenus) de 1 million par rapport au budget 2013.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

La planification en matière de nouveaux lits dans les EMS se base sur les rapports RD 875 du 11 mai 2011 et 952 du 31 octobre 2012 du Conseil d'Etat au Grand Conseil. L'année 2014 sera ainsi notamment marquée par l'ouverture d'un nouvel EMS Liotard (+ 81 lits) et de l'agrandissement d'un EMS existant Béthel (+40 lits) ainsi que par la fermeture de deux EMS (Coccinelle au 01.01.2014 et Pressy au 01.06.2014). L'augmentation de la capacité d'accueil en 2014 génère une augmentation des charges de + 2.5 millions, compensée en grande partie par une diminution des charges équivalente de 1.5 millions, essentiellement liée à la fermeture de lits sur ladite année.

S'agissant de la variation des montants individuels de subventions des établissements, celle-ci est liée à l'évolution de la charge en soins moyenne des personnes âgées dépendantes qu'ils hébergent. Pour ce faire, il a été tenu compte de la variation entre les minutes de soins ayant servi de base au calcul de la subvention dès 2011 et une nouvelle cible 2014-2017 basée sur une moyenne pondérée progressive des minutes de soins de chaque établissement entre octobre 2010 et décembre 2012. Sur cette base, certains établissements ont eu une augmentation ou une diminution de leur subvention au titre d'une évolution de la moyenne des minutes de soins de leurs résidents.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	98%	96%		98%	2017
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	390 CHF	370 CHF	388 CHF	390 CHF	2017
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	15%	15%	13.6%	15%	2017
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	98.89%	98%	2017
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0.20%	0.2%	0.16%	0.20%	2017

Commentaires

Par soucis de cohérence avec l'objectif no 1, l'indicateur 1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale remplace l'indicateur 1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EMS

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1 (nouveau): 95%	95%	N.A.
Indicateur 2.1: 420 CHF	420 CHF	420 CHF
Indicateur 2.2: 20%	20%	20%
Indicateur 2.3: 95%	95%	95%
Indicateur 2.4: 1%	1%	1%

Indicateur 1.1 : 3'760 lits au 31.07.2013 pour 3'832 lits planifiés au 31.12.2014.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

Indicateur 2.1 : La cible a du être revue en prenant en compte la revalorisation des aides-soignantes et l'alourdissement de la charge en soins des personnes âgées, ainsi que la suite de mesures d'efficience entreprises au sein du secteur.

Indicateur 2.2 : A fin 2012, 22'062 personnes étaient âgées de 80 ans ou plus à Genève. Sur ces 22'062 personnes âgées, 3'682 personnes étaient hébergées en EMS (soit 16.7%). Maintien du taux de 15% au PB2014.

Indicateur 2.3 : 3'756 journées réalisées sur 3'832.

Indicateur 2.4 : Hypothèse 2014 : 7 plaintes faisant l'objet d'une instruction pour 3'756 personnes âgées hébergées.

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	328'852'493	11'133'326	3.5%	317'719'167	312'587'242
30 Charges de personnel	6'807'006	-43'569	-0.6%	6'850'575	6'687'175
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'815'746	-3'344	-0.1%	4'819'090	3'813'753
34 Charges financières	-	-	-	-	14'402
36 Charges de transfert	317'223'915	11'180'239	3.7%	306'043'676	302'050'858
39 Imputations internes	5'826	0	0.0%	5'826	21'054
REVENUS	72'069'153	-2'254'075	-3.0%	74'323'228	74'917'367
42 Taxes	15'017'481	-199	-0.0%	15'017'680	18'096'055
43 Revenus divers	76'282	0	0.0%	76'282	515'552
44 Revenus financiers	7'976	0	0.0%	7'976	122
46 Revenus de transferts	56'967'414	-2'253'876	-3.8%	59'221'290	56'305'637
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-256'783'340	-13'387'401	5.5%	-243'395'939	-237'669'875
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-570'043</i>	<i>-18</i>	<i>0.0%</i>	<i>-570'025</i>	<i>-599'544</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'099'084</i>	<i>-38'012</i>	<i>3.6%</i>	<i>-1'061'072</i>	<i>-5'764'229</i>
COÛT COMPLET	-258'452'467	-13'425'430	5.5%	-245'027'037	-244'033'647

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	59.51	-0.58	-0.97%	60.09	57.54
<i>ETP fixes</i>	<i>58.64</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>58.64</i>	<i>56.96</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.87</i>	<i>-0.59</i>	<i>-40.41%</i>	<i>1.46</i>	<i>0.58</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Les charges de prestations (nature 36) de ce programme connaissent une croissance de 11.2 millions par rapport au budget 2013.

L'ensemble des budgets au titre de soutien financier individuel aux personnes âgées et de soutien financier individuel

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

aux personnes handicapées (AVS / AI) s'élevait au budget 2013 à 503.9 millions. Le montant correspondant au projet de budget 2014 représente 510 millions soit une augmentation de 6.1 millions. Si le budget du programme "soutien individuel aux personnes âgées" augmente de 11.2 millions et celui du programme " soutien individuel aux personnes handicapées" baisse de 5.1 millions, c'est uniquement en raison de l'application de la nouvelle clé de ventilation des prestations complémentaires, communiquée au Parlement lors du vote du budget 2013 et lors de l'examen des comptes 2012.

Pour les personnes âgées vivant à domicile, il est tenu compte d'une augmentation des loyers et du nombre de bénéficiaires de 1 % basée sur les dépenses de l'année précédente ainsi que d'une légère diminution des dépenses de prestations complémentaires consécutives à l'adoption de l'initiative 145 (IN 145).

Pour les personnes âgées résidant en établissement médico-sociaux (EMS), il est tenu compte des nouveaux lits qui seront créés ainsi que des fermetures d'EMS programmés en 2014.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	90%	90%	86%	88%	2017
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2017
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	560 CHF	560 CHF	570 CHF	600 CHF	2017

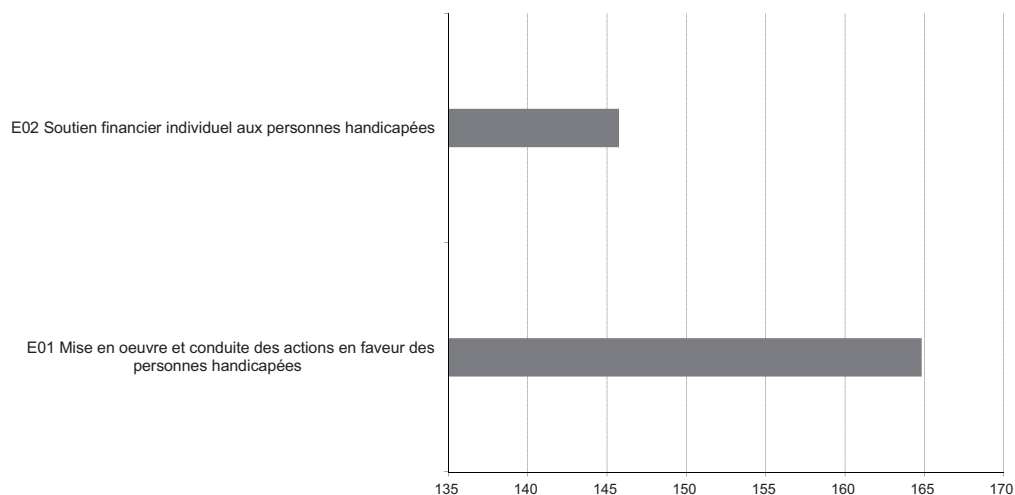
Commentaires

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1: 80%	80%	80%
Indicateur 2.1: 98%	98%	98%
Indicateur 3.1: 650CHF	650 CHF	650 CHF

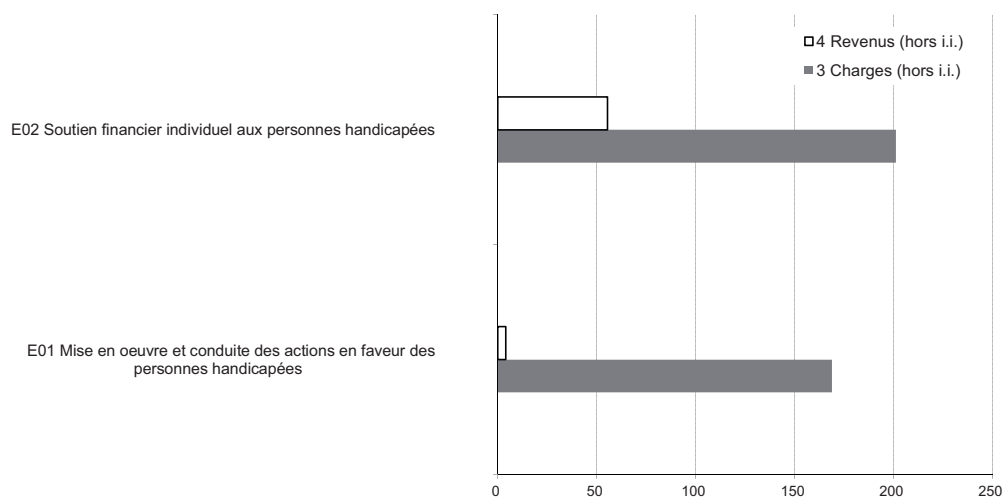
Indicateur 2.1 : En 2012, 14'046 décisions ont été émises sur 14'197 dossiers, soit 99%. La même hypothèse est retenue pour le PB2014.

E Handicap

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Synthèse des priorités

Le plan stratégique du canton de Genève en faveur de l'intégration des personnes handicapées a permis de matérialiser le transfert consécutif à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la confédération et les cantons (RPT) et a été approuvé par le Conseil Fédéral en 2010. Les axes stratégiques contenus dans ce plan continuent d'être développés par le DSE. De nouveaux axes ont été développés depuis lors (2012-2013). Ils visent à l'encouragement des initiatives ayant pour objectif le développement des synergies entre institutions; le soutien à la prise en charge à domicile notamment en promouvant l'implication des proches aidants dans l'accompagnement des personnes handicapées, les économies d'échelles, l'amélioration des processus permettant d'identifier les besoins évolutifs des personnes en situation de handicap et le développement des outils permettant d'adapter l'offre aux besoins évolutifs des personnes en situation de handicap.

Les actions prioritaires du point de vue budgétaire concernent l'accueil au sein des établissements spécialisés (EPH) et le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Le présent projet de budget démontre les efforts fournis par le canton afin d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap. Le département prévoit en l'état 25 nouvelles places d'accueil et d'hébergement en 2014, après la création de 328 places durant la période quadriennale 2010-2013. L'annualisation des places ouvertes durant l'année 2013 et les coûts liés aux nouvelles places 2014 au sein des établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) entraînent une hausse de près de 2 millions de francs. Les prestations directes aux personnes handicapées évoluent en fonction du nombre de bénéficiaires et de la progression des loyers.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	168'844'205	1'970'107	1.2%	166'874'098	162'514'799
30 Charges de personnel	1'136'773	4'491	0.4%	1'132'282	1'095'110
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	123'863	39'166	46.2%	84'697	79'970
36 Charges de transfert	167'583'569	1'926'450	1.2%	165'657'119	161'339'719
REVENUS	4'026'840	2'083'490	107.2%	1'943'350	1'990'726
42 Taxes	913	-42	-4.4%	955	17'063
43 Revenus divers	-	-	-	-	252'197
44 Revenus financiers	42'096	0	0.0%	42'096	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-299	-100.0%	299	49
46 Revenus de transferts	3'983'831	2'083'831	109.7%	1'900'000	1'721'417
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-164'817'365	113'383	-0.1%	-164'930'748	-160'524'072
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-95'197</i>	<i>-982</i>	<i>1.0%</i>	<i>-94'215</i>	<i>-98'183</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'696'570</i>	<i>118'739</i>	<i>-1.5%</i>	<i>-7'815'309</i>	<i>-11'741'593</i>
COÛT COMPLET	-172'609'132	231'140	-0.1%	-172'840'272	-172'363'848

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.30	0.00	0.00%	7.30	6.03
<i>ETP fixes</i>	<i>6.63</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.63</i>	<i>5.16</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.34</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.34</i>	<i>0.54</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.34</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.34</i>	<i>0.34</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Projets prioritaires et justification des écarts

Le besoin budgétaire complémentaire en 2014 au niveau des EPH représente un montant de 1,9 millions. Il s'inscrit

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

dans la volonté de créer 187 nouvelles places d'accueil durant la période 2014 - 2017.

A l'instar du programme D01 concernant la mise en œuvre et la conduite des actions en faveur des personnes âgées, il a été pris en compte la réévaluation de la fonction des aides-soignantes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	55%	55%	54%	45%	2017
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel	Efficience	380 CHF	380 CHF		390 CHF	2017
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	16%	16%	18%	16%	2017
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	90%	90%	82%	85%	2017
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0.10%	0.1%	0%	0.10%	2017

Commentaires

Par soucis de cohérence avec l'objectif no 2, l'indicateur 2.1 Coût moyen par lit résidentiel remplace l'indicateur 2.1 Coût moyen par lit pondéré par l'évolution de la lourdeur des cas

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1: 60%	60%	60%
Indicateur 2.1(nouveau) : 400 CHF	400 CHF	N/A
Indicateur 2.2: 18%	18%	18%
Indicateur 2.3: 85%	85%	85%
Indicateur 2.4: 0.11%	0.11%	0.5 %

Indicateur 2.2 : 2'539 places d'accueil pour 15'869 rentes A.I.

Indicateur 2.3 : 290'084 journées réalisées

Indicateur 2.4 : 1 plainte pour 1'050 personnes prises en charge

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	201'146'921	-5'102'915	-2.5%	206'249'836	202'719'425
30 Charges de personnel	4'877'293	-31'213	-0.6%	4'908'506	4'791'433
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'450'232	-2'397	-0.1%	3'452'629	2'732'365
34 Charges financières	-	-	-	-	10'318
36 Charges de transfert	192'815'222	-5'069'305	-2.6%	197'884'527	195'170'224
39 Imputations internes	4'174	0	0.0%	4'174	15'084
REVENUS	55'398'324	2'149'925	4.0%	53'248'399	53'674'063
42 Taxes	10'759'180	-143	-0.0%	10'759'323	12'964'802
43 Revenus divers	54'652	0	0.0%	54'652	369'364
44 Revenus financiers	5'714	0	0.0%	5'714	88
46 Revenus de transferts	44'578'778	2'150'068	5.1%	42'428'710	40'339'810
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-145'748'597	7'252'840	-4.7%	-153'001'437	-149'045'362
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-408'442</i>	<i>-13</i>	<i>0.0%</i>	<i>-408'429</i>	<i>-429'580</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-787'506</i>	<i>-27'236</i>	<i>3.6%</i>	<i>-760'270</i>	<i>-3'996'138</i>
COÛT COMPLET	-146'944'545	7'225'591	-4.7%	-154'170'136	-153'471'079

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	42.64	-0.42	-0.98%	43.06	41.23
<i>ETP fixes</i>	<i>42.01</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>42.01</i>	<i>40.81</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.63</i>	<i>-0.41</i>	<i>-39.42%</i>	<i>1.04</i>	<i>0.42</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Comme exposé sous le programme D02 "soutien financier individuel aux personnes âgées", les charges du programme E02 connaissent une baisse technique de 5.1 millions par rapport au budget 2013. Cette baisse est uniquement due à l'application de la nouvelle clé de ventilation des prestations complémentaires, communiquée au Parlement lors du vote du budget 2013 et lors de l'examen des comptes 2012. En effet, sur l'ensemble des budgets

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

prévus au titre de soutien financier individuel aux personnes âgées et de soutien financier individuel aux personnes handicapées (AVS / AI), l'augmentation est de 6.1 millions (503.9 millions au budget 2013 / 510 millions au projet de budget 2014).

Le montant des prestations complémentaires est calculé en fonction de l'augmentation du nombre de places EPH, de l'évolution du nombre de dossiers et du prix des loyers.

Sur la base de ce qui précède, le besoin budgétaire en 2014 au niveau des prestations complémentaires pour personnes handicapées représente un montant de 192.8 millions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	91%	91%	91%	91%	2017
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2017
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficiencia	560 CHF	560 CHF	570 CHF	600 CHF	2017

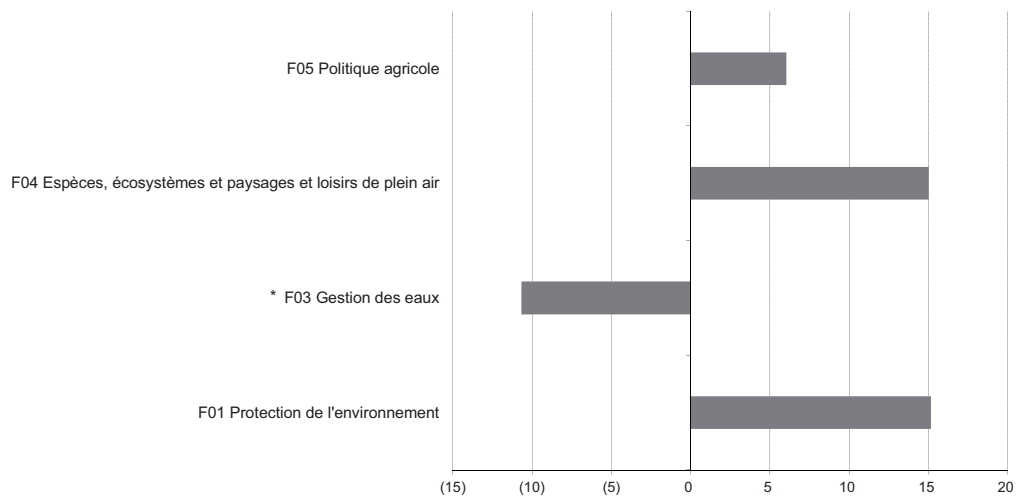
Commentaires

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1: 85%	85%	85%
Indicateur 2.1: 98%	98%	98%
Indicateur 3.1: 650 CHF	650 CHF	650 CHF

Indicateur 2.1 : En 2012, 8'642 décisions émises sur 8'736 dossiers, soit 99%. La même hypothèse est retenue pour le PB2014.

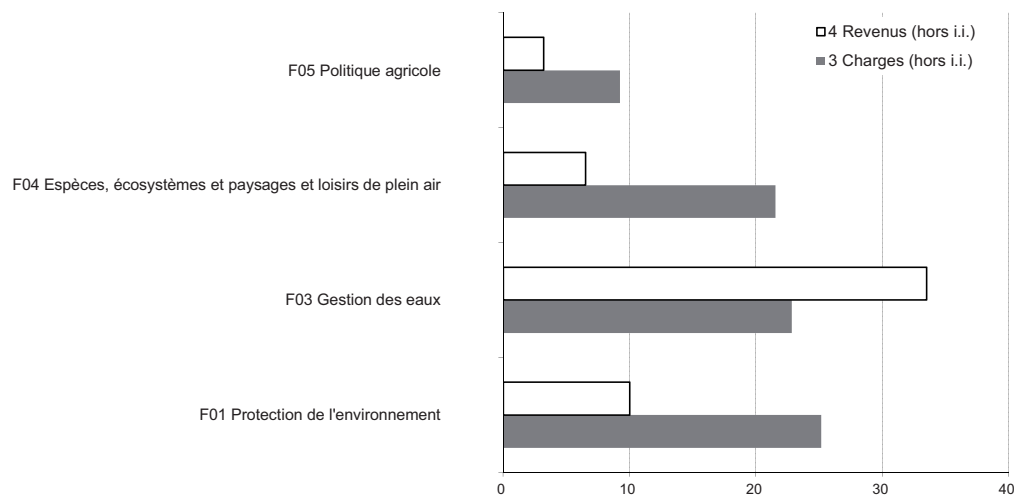
F Environnement

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui représentent ensemble la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants:

- **Protection de l'environnement:** soit tous les enjeux liés aux pollutions et nuisances provoquées par l'activité humaine (protection de l'air, bruit, rayonnements, protection et gestion des sols et du sous-sol, protection des eaux souterraines, gestion des déchets, et des sites contaminés, risques majeurs et études d'impact sur l'environnement);
- **Gestion des eaux:** soit la qualité de l'eau, le traitement des eaux usées, la renaturation des cours d'eau ainsi que la prévention et la protection contre les crues (environnement bleu);
- **Nature et paysage:** soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces et aux services que délivre la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population (environnement vert);
- **Politique agricole:** soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle et respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Avec l'approbation du nouveau concept cantonal de la protection de l'environnement "Environnement 2030", le Conseil d'Etat a jeté les bases d'une politique coordonnée de l'environnement dans laquelle s'inscrivent les planifications, projets et actions de ces quatre programmes. Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal également, la construction d'une ville durable est un axe d'intégration important pour tous les partenaires, de même que le suivi environnemental des grands chantiers.

Parmi les grands projets prévus par la **protection de l'environnement**, il convient de citer la poursuite de la prospection du sous-sol dans le but d'en exploiter la chaleur pour chauffer Genève (projet GEothermie 2020), l'objectif de 50% de recyclage des déchets urbains à atteindre sans taxe poubelle, le développement de la mobilité électrique qui permettra d'améliorer la qualité de l'air et de réduire le bruit, la réalisation de diverses expériences pilote en matière de quartiers durables et de construction exempte de polluants, le renforcement du système de management environnemental de l'Etat afin d'affirmer son rôle exemplaire et le choix d'un site pour y implanter la nouvelle décharge bioactive destinée à prendre le relais de celle de Châtillon à Bernex.

Dans le cadre de la **gestion des eaux**, après un avancement significatif des Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) entre 2010 et 2012 (adoption respective des SPAGE Aire-Drize, Lac-Rive gauche et Lac Rive droite), celui de Lac-Rhône-Arve sera finalisé et adopté au cours du premier semestre 2014 en intégrant les résultats de l'Etude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements (plages et ports) sur le Petit-Lac liée au processus de réalisation de la plage publique des Eaux-Vives. Les deux derniers SPAGE (Allondon-Mandement et Champagne-La Laire) seront également réalisés en grande partie en 2014. Les principes des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) sont intégrés dans les SPAGE au fur et à mesure. Ces outils de planification représentent la réponse aux problèmes de protection des eaux (qualitative et quantitative) et de protection contre les crues qu'il faut notamment prendre en compte dans les divers projets d'aménagement du territoire. Ils fixent également la stratégie en matière de renaturation de cours d'eau à haut potentiel écologique.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de la gestion des espaces naturels nouvellement renaturés et de la mise en œuvre de la loi sur la biodiversité, l'effort portera en particulier sur l'établissement d'une stratégie cantonale de la biodiversité, le déploiement du programme nature en ville, la conduite des actions des contrats corridors sur le plan transfrontalier et la coordination des acteurs dans le domaine de la sensibilisation nature.

La **politique agricole** a pour principaux objectifs de rétribuer les agriculteurs pour la réalisation de prestations d'intérêt public, d'améliorer la capacité de production de leurs entreprises, ainsi que de promouvoir la production et la valorisation des produits locaux. Ces objectifs seront poursuivis notamment par la mise œuvre de la nouvelle politique fédérale 2014-2017 et de la loi cantonale sur la promotion de l'agriculture.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	25'184'444	1'848'866	7.9%	23'335'578	26'876'578
30 Charges de personnel	12'487'697	-886'740	-6.6%	13'374'437	13'053'655
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'641'324	2'578'847	28.5%	9'062'477	12'373'206
33 Amortissements du patrimoine administratif	646'754	133'494	26.0%	513'260	1'027'420
36 Charges de transfert	375'375	19'900	5.6%	355'475	395'927
39 Imputations internes	33'294	3'365	11.2%	29'929	26'369
REVENUS	10'007'617	-1'082'454	-9.8%	11'090'071	14'902'349
41 Patentes et concessions	5'480'000	0	0.0%	5'480'000	9'781'351
42 Taxes	1'095'017	-64'794	-5.6%	1'159'811	815'970
43 Revenus divers	-	-	-	-	4'110'613
44 Revenus financiers	-	-	-	-	1'124'414
46 Revenus de transferts	3'432'600	-1'017'660	-22.9%	4'450'260	-929'998
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'176'827	-2'931'319	23.9%	-12'245'508	-11'974'228
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'635'812</i>	<i>359'248</i>	<i>-18.0%</i>	<i>-1'995'060</i>	<i>-1'742'897</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'450'228</i>	<i>195'274</i>	<i>-7.4%</i>	<i>-2'645'502</i>	<i>-8'446'213</i>
COÛT COMPLET	-19'262'867	-2'376'798	14.1%	-16'886'069	-22'163'338

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	86.71	-2.75	-3.07%	89.46	93.72
<i>ETP fixes</i>	<i>73.11</i>	<i>-2.00</i>	<i>-2.66%</i>	<i>75.11</i>	<i>70.23</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.50</i>	<i>-1.50</i>	<i>-37.50%</i>	<i>4.00</i>	<i>13.27</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>11.10</i>	<i>0.75</i>	<i>7.25%</i>	<i>10.35</i>	<i>10.22</i>

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif ;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source ;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

F01 Protection de l'environnement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le plan d'actions environnementales (PAE) du Conseil d'Etat, qui concerne encore les sources d'émissions de gaz à effet de serre, doit malheureusement être revu à la baisse en raison des contraintes budgétaires. Les ambitions seront de facto plus limitées.

Le Plan Opair révisé sera mis en oeuvre, avec un accent porté sur l'assainissement des chauffages dans les zones à émissions excessives.

Poursuite des deux campagnes de sensibilisation lancées en 2013 sur les thèmes suivants: le recyclage des déchets ménagers; les dangers de l'amiante, du PCB (polychlorobiphényles) et du plomb dans l'environnement construit.

Autres projets d'importance stratégique

Un vaste programme de prospection et d'exploration du sous-sol (GEothermie 2020) a été lancé en 2013 et sera poursuivi en 2014 en vue d'exploiter à terme le potentiel géothermique de grande profondeur. Mené par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) avec la collaboration active des SIG, ce programme a pour objectif de caractériser le sous-sol du bassin genevois, de sorte à réduire le risque d'échec lors de forages géothermiques.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

30 - Charges de personnel :

La phase de planification de la nouvelle usine Cheneviers IV étant terminée à fin 2013, le poste d'auxiliaire prévu initialement à cet effet est supprimé (- 170 000 F).

Suite à la réorganisation des départements intervenue en été 2012, transfert de ressources de la DGE au département de la sécurité et de l'économie (- 313 191 F).

Transfert de 2 ETP au département de la sécurité et de l'économie (- 290 986 F).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

La Confédération participe à hauteur de 40% aux travaux d'assainissement de sites contaminés en vertu de l'art. 32e, al. 3 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE RS 814.01). Suite à une remarque de l'Inspection cantonale des finances (ICF), la charge financée par la Confédération doit apparaître dans le compte de fonctionnement de l'Etat (+ 3 059 700 F).

Suite à la réorganisation des départements intervenue en été 2012, des ressources supplémentaires sont transférées du département de la sécurité et de l'économie à la DGE (+ 150 885 F).

Dotation supplémentaire de 50 000 F accordée au fonds cantonal de gestion des déchets, institué par la loi cantonale sur la gestion des déchets (LCD), afin de poursuivre la politique genevoise en matière de gestion des déchets.

Economies de 200 000 F réalisées sur le Plan de mobilité de l'administration cantonale (PMAC).

Economies de 518 044 F opérées sur les honoraires de mandataires liés à l'étude des sites pollués.

F01 Protection de l'environnement (suite)

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en augmentation.

36 - Charges de transfert :

Suite à la réorganisation des départements intervenue en été 2012, des ressources supplémentaires sont transférées du département de la sécurité et de l'économie à la DGE (+ 19 900 F).

42 - Taxes :

Diminution des amendes du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (- 64 855 F).

46 - Revenus de transferts :

Ajustement de la participation de la Confédération aux travaux d'assainissement de sites contaminés (+ 459 700 F).

Correction d'une imputation budgétaire dans le cadre de l'adaptation de la comptabilisation des écritures liées aux assainissements des sites contaminés recommandée par l'ICF (- 1 519 360 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
1.1 Taux de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal	Efficacité	10%	10%	19%	10%	2015
1.2 Taux de km parcourus par des véhicules à traction électrique par rapport aux autres modes de traction (diesel), dans le domaine des transports publics	Efficacité	37% / 63%	37% / 63%	n/a	37% / 63%	2014
2. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales						
2.1 Nombre d'accords signés	Qualité	1	0	1	1/an	2015
3. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
3.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	47%	51%	n/a	51%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Indicateur annuel. Il s'agit d'un taux calculé sur la base des nouvelles immatriculations de l'année considérée. Le nouveau système de taxation des véhicules (taxation écologique basée sur un système de bonus) n'est entré en vigueur qu'au 1er janvier 2010, d'où l'absence de données antérieures.

Indicateur 1.2 : Indicateur annuel. La première valeur fait référence au taux de kilomètres parcourus par des tractions électriques (trolleybus, trams); la deuxième par les tractions diesel (bus). En 2009, ces taux étaient respectivement de 35% et de 65%.

Indicateur 2.1 : Un accord de branche a été signé le 28 juin 2012 avec la section cantonale de l'UPSA - garages. Les carrosseries ne font pas partie de l'accord sur demande de l'association patronale genevoise. Les négociations avec les carrosseries pourront être envisagées après une période d'observation des résultats obtenus dans les garages. La signature d'un accord de branche avec les carrossiers en 2014 est encore incertaine.

F01 Protection de l'environnement (suite)

Indicateur 3.1 : La progression mesurée ces dernières années ne permet pas d'atteindre la valeur prévue pour 2013. Raison pour laquelle, l'objectif 2014 a été revu à la baisse.

F02 Energie

Département responsable : DS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	-	-	-	-	19'462'773
30 Charges de personnel	-	-	-	-	3'405'888
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	1'271'783
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	2'008
36 Charges de transfert	-	-	-	-	14'291'252
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	490'218
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'623
REVENUS	-	-	-	-	68'534'700
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	65'363'475
42 Taxes	-	-	-	-	29'664
43 Revenus divers	-	-	-	-	691'736
44 Revenus financiers	-	-	-	-	1'949'904
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	9'702
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	490'218
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-	-	-	-	49'071'928
<i>Coût des activités de support</i>	-	-	-	-	-510'296
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	-	-	-	-1'965'209
COÛT COMPLET	-	-	-	-	46'596'422

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	-	-	-	-	23.78
<i>ETP fixes</i>	-	-	-	-	20.82
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-	-	-	1.03
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	1.94

Descriptif du programme

Ce descriptif correspond à ce qui a été présenté en 2012. Le descriptif du programme énergie se trouve désormais sous le programme Q01 Energie.

L'objectif premier de ce programme est la réduction conjointe des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. A ce titre, il est un élément central de la politique de protection de l'environnement. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la création de réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'approvisionnement par des sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par le service de l'énergie (SCANE) de la direction générale de l'environnement.

Ce programme contient la prestation suivante :

F02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique

F02 Energie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Maintenir un délai raisonnable de traitement des demandes de subventions						
2.1 Délai de traitement	Qualité			n/a		

Commentaires

Voir politique publique Q : Energie

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	22'893'603	-242'562	-1.0%	23'136'165	23'244'733
30 Charges de personnel	10'338'962	-453'713	-4.2%	10'792'675	10'864'337
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'614'719	-87'661	-1.0%	8'702'380	8'862'585
33 Amortissements du patrimoine administratif	861'952	-203'658	-19.1%	1'065'610	1'164'589
36 Charges de transfert	3'008'080	494'380	19.7%	2'513'700	2'300'358
39 Imputations internes	69'890	8'090	13.1%	61'800	52'864
REVENUS	33'497'286	-422'604	-1.2%	33'919'890	28'069'816
41 Patentes et concessions	25'289'190	40'000	0.2%	25'249'190	19'676'028
42 Taxes	5'235'658	-402	-0.0%	5'236'060	5'274'492
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'897'438	-461'702	-13.7%	3'359'140	3'044'296
49 Imputations internes	-	-500	-100.0%	500	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	10'603'682	-180'043	-1.7%	10'783'725	4'825'083
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'354'341</i>	<i>255'598</i>	<i>-15.9%</i>	<i>-1'609'939</i>	<i>-1'408'584</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'041'950</i>	<i>-216'527</i>	<i>11.9%</i>	<i>-1'825'423</i>	<i>-6'418'107</i>
COÛT COMPLET	7'207'391	-140'972	-1.9%	7'348'363	-3'001'609

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	72.00	-2.25	-3.03%	74.25	74.17
ETP fixes	70.00	-2.25	-3.11%	72.25	71.65
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.52
ETP agents spécialisés	2.00	0.00	0.00%	2.00	2.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eau et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale des systèmes d'assainissement et la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ainsi qu'une refonte de leur système de financement (respect du principe de causalité);
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique);
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges proches de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique le plus proche de l'état naturel;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;
- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- F03.02 Renaturation des cours d'eau

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

L'objectif n°4 de la feuille de route du Conseil d'Etat (Construire le nouveau barrage de Conflan) a progressé dans le sens de la constitution d'un Comité de pilotage transfrontalier. S'agissant d'une réalisation binationale, il est nécessaire, pour la suite des travaux, que les ministères des affaires étrangères de Suisse et de France se concertent pour l'élaboration d'une convention internationale.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Le SPAGE Lac-Rhône-Arve sera finalisé et adopté au cours du premier semestre 2014 en intégrant les résultats de l'étude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements (plages et ports) sur le Petit-Lac liée au processus de réalisation de la plage publique des Eaux-Vives. Les deux derniers SPAGE (Allondon-Mandement et Champagne-La Loire) seront également réalisés en grande partie en 2014.

Les Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) sont terminés ou en phase de finalisation et leurs résultats sont intégrés dans les SPAGE au fur et à mesure. Les derniers PREE seront soumis au Conseil d'Etat en 2014.

Les résultats de ces outils de planification sont notamment pris en compte dans les images directrices de gestion et d'évacuation des eaux des Grands projets d'aménagement du territoire qui sont menées en coordination avec les études d'urbanisme.

La Loi fédérale sur la protection des eaux et son ordonnance ont été modifiées en 2011 de sorte qu'il incombe désormais aux cantons d'établir une planification des assainissements dans les domaines des éclusées, de la migration piscicole et du charriage ainsi que de la revitalisation des cours d'eau. Des délais impératifs pour rendre les rapports intermédiaires et finaux sont inscrits dans la législation et échoient tous au 31 décembre 2014. Faute de respecter ces délais, les cantons s'exposent à perdre la contribution fédérale de 35% prévue pour ces travaux.

Afin d'assurer un financement durable de l'assainissement respectant le principe de couverture des coûts et de causalité voulu par la législation fédérale, un projet de modification de la loi sur les eaux a été adopté par le Conseil d'Etat le 12 décembre 2012. Ce projet de loi prévoit notamment l'instauration d'une taxe "eau pluviale" incitative avec des abattements possibles en cas de réalisation d'une gestion des eaux à la parcelle et/ou une non imperméabilisation du sol. Il est actuellement en examen auprès de la Commission de l'énergie et des services industriels. Le règlement d'application sera rédigé après la fin des travaux parlementaires pour une mise en vigueur de cette révision du financement de l'assainissement prévue au 1^{er} janvier 2015.

La 3^{ème} étape de renaturation de l'Aire (tronçon aval Lully-pont des Marais), ayant pour objectif majeur la sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets contre les inondations, a obtenu du Grand Conseil un crédit de réalisation d'un montant de près de 26 millions de francs à l'automne 2011. Les travaux ont débuté à l'été 2012 et se dérouleront jusqu'en 2014.

Pour le projet de parc/plage des Eaux-Vives, les autorisations de construire ont été annulées par le tribunal administratif de première instance (TAPI). Le Conseil d'Etat a décidé de relancer la réflexion d'un accès à l'eau et des besoins en loisirs nautiques dans le périmètre urbain du lac.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

F03 Gestion des eaux (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies de 87 268 F réalisées dans le service de la planification de l'eau.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en diminution.

36 - Charges de transfert :

Hausse de la participation du canton de Genève dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers (+ 400 000 F).

41 - Patentes et concessions :

Révision à la hausse des redevances SIG en matière de droit d'eau (+ 40 000 F).

46 - Revenus de transferts :

Diminution des subventions accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation, notamment celui de la renaturation de l'Aire 3ème étape (- 500 000 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon	Qualité	42%	40%	41%	70%	2021
2. Assurer la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	89%	91%	88.4%	100%	2021
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	5%	<6%	<7%	2%	2015
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées selon la planification annuelle	Efficacité	4000 mètres	4'165 mètres		4000 mètres	2014
4.2 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme quadriennal (12'780 mètres prévus sur 4 ans)	Efficacité	14895 mètres	12'795 mètres		n/a	2017

Commentaires

Indicateur 1.1.

La cible de 70% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 2.1.

La cible de 100% est à atteindre en 2021. La marge de progression annuelle est faible. L'objectif 2014 est revu à la

F03 Gestion des eaux (suite)

baisse car la finalisation du séparatif de la cité de Meyrin est bloquée par le recours du lac des Vernes.

Indicateur 3.1.

La cible de 2% est à atteindre en 2015. La marge de progression annuelle est faible.

Objectif 4.

Cet objectif est mesuré pour la première fois au terme du programme de législature 2009-2013.

F04 Nature et paysage

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	22'729'558	-952'213	-4.0%	23'681'771	28'246'898
30 Charges de personnel	10'993'648	188'190	1.7%	10'805'458	11'135'249
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'035'009	-221'585	-3.1%	7'256'594	12'464'906
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'722'705	-878'505	-24.4%	3'601'210	2'493'685
36 Charges de transfert	781'606	47	0.0%	781'559	783'302
37 Subventions à redistribuer	904'250	0	0.0%	904'250	1'083'575
39 Imputations internes	292'340	-40'360	-12.1%	332'700	286'181
REVENUS	7'866'012	-3'068'260	-28.1%	10'934'272	9'753'768
41 Patentes et concessions	1'031'900	-2'900'000	-73.8%	3'931'900	3'887'530
42 Taxes	4'133'239	1'740	0.0%	4'131'499	3'910'298
43 Revenus divers	543'000	0	0.0%	543'000	65'945
44 Revenus financiers	59'000	0	0.0%	59'000	39'421
46 Revenus de transferts	757'623	0	0.0%	757'623	449'060
47 Subventions à redistribuer	904'250	0	0.0%	904'250	1'083'575
49 Imputations internes	437'000	-170'000	-28.0%	607'000	317'940
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'863'547	-2'116'048	16.6%	-12'747'499	-18'493'130
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'440'101</i>	<i>171'745</i>	<i>-10.7%</i>	<i>-1'611'846</i>	<i>-1'443'709</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'320'250</i>	<i>-643'508</i>	<i>38.4%</i>	<i>-1'676'742</i>	<i>-6'868'952</i>
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	<i>-7'000</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>	<i>-7'000</i>	<i>-22'271</i>
COÛT COMPLET	-18'630'897	-2'587'810	16.1%	-16'043'087	-26'828'061

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	80.30	-1.40	-1.71%	81.70	80.20
ETP fixes	76.70	-1.00	-1.29%	77.70	75.70
ETP auxiliaires	-	-	-	-	0.50
ETP agents spécialisés	3.60	-0.40	-10.00%	4.00	4.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y compris les propriétés privées de l'Etat);

F04 Nature et paysage (suite)

- entretien du lac et des cours d'eau (y compris les infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;
- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), et en particulier l'entrée en vigueur de la loi sur la biodiversité et de son règlement d'application. Il convient d'établir dans les mois qui viennent une stratégie cantonale de la biodiversité. Cette dernière permettra d'orienter les actions prioritaires à entreprendre dans la législature qui démarre.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies de 221 193 F, dont 150 000 F ne sont pas pérennes, réalisées dans le cadre de la gestion des écosystèmes naturels (forêt et sites protégés) et des corridors biologiques.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en diminution.

41 - Patentes et concessions :

En application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 29 janvier 1971 approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève (convention selon la loi du Grand Conseil du 18 avril 1969), un tiers de la redevance du parking du Mont-Blanc revient à la Ville de Genève (- 970 000 F). En outre, conformément à la décision du Conseil d'Etat, le solde de la redevance est transféré au programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (- 1 930 000 F).

F04 Nature et paysage (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	87%	82%	74%	100%	2020
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	75%	75%	60%	80%	2015
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	65%	60%	52%	80%	2016
1.4 Pourcentage de la surface potentielle d'entretien du lac géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	93%	93%	90%	100%	2016
2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	41	34	30	50	2015
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	18	13	13	19	2015
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	64%	84%	72%	80%	2015
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficience	89%	89%	89%	100%	2015
5. Garantir et promouvoir la barque Neptune en tant que monument historique classé.						
5.1 Nombre de sorties annuelles de la barque Neptune	Efficacité	100	100		100	2020
6. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
6.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	40%	39.5%		41%	2022

Commentaires

Les objectifs 5 et 6 ont été créés en 2013.

Ces objectifs et indicateurs n'appellent pas de commentaires particuliers.

F05 Politique agricole

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	32'649'023	2'137'600	7.0%	30'511'423	29'861'733
30 Charges de personnel	3'660'972	-165'961	-4.3%	3'826'933	3'904'156
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	925'851	-43'179	-4.5%	969'030	1'220'707
33 Amortissements du patrimoine administratif	220'787	185'277	521.8%	35'510	40'093
36 Charges de transfert	4'425'223	-4'027	-0.1%	4'429'250	4'011'918
37 Subventions à redistribuer	23'392'500	2'156'100	10.2%	21'236'400	20'669'956
39 Imputations internes	23'690	9'390	65.7%	14'300	14'902
REVENUS	26'602'218	2'023'874	8.2%	24'578'344	23'039'197
41 Patentes et concessions	-	-4'000	-100.0%	4'000	6'547
42 Taxes	3'113'118	-10'826	-0.3%	3'123'944	2'130'408
43 Revenus divers	2'500	2'500	-	-	41'500
46 Revenus de transferts	88'000	-126'000	-58.9%	214'000	190'565
47 Subventions à redistribuer	23'392'500	2'156'100	10.2%	21'236'400	20'669'956
49 Imputations internes	6'100	6'100	-	-	220
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'046'805	-113'726	1.9%	-5'933'079	-6'822'536
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-479'565</i>	<i>91'297</i>	<i>-16.0%</i>	<i>-570'862</i>	<i>-506'182</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-913'253</i>	<i>-30'528</i>	<i>3.5%</i>	<i>-882'725</i>	<i>-1'605'904</i>
COÛT COMPLET	-7'439'622	-52'956	0.7%	-7'386'666	-8'934'622

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.22	-1.00	-3.97%	25.22	25.02
<i>ETP fixes</i>	<i>23.22</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>23.22</i>	<i>22.22</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) notamment auprès des collectivités publiques ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;

F05 Politique agricole (suite)

- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture (DGA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier l'objectif n°12 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront sur un programme d'actions basé sur l'innovation, la proximité et la préservation des ressources. Les actions conduites jusqu'ici vont être poursuivies, voire renforcées.

Des actions pour l'approvisionnement des restaurants collectifs publics et privés en produits certifiés Genève Région - Terre Avenir (GRTA) seront entreprises à plus large échelle. Ces démarches consistent à favoriser l'accès et la consommation de produits GRTA, grâce à la mise en place d'une plateforme de distribution (projet de développement régional) et à la labellisation des restaurants respectant un cahier des charges. Une sensibilisation des usagers à l'agriculture et aux produits GRTA en particulier est également prévue sur le lieu de restauration.

Autres projets d'importance stratégique

Le programme de la politique agricole aura principalement pour objectif de sauvegarder la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et de développer l'activité économique du secteur primaire, notamment au travers d'une valorisation locale de ses produits. Cet objectif sera réalisé en veillant à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Plus concrètement, il s'agira de préserver la zone agricole et sa vocation dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération et des plans directeurs cantonaux et communaux.

L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) poursuivra la consolidation de ses activités de promotion de l'agriculture genevoise et développera des synergies avec différents acteurs économiques genevois.

Des adaptations conséquentes seront entreprises afin d'assurer la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole fédérale (PA 2014-2017), dont notamment la concrétisation des incitations financières dans le domaine du développement de la qualité du paysage au sein de l'espace rural.

Enfin, de nouvelles aides à l'installation seront proposées afin de favoriser l'établissement de nouveaux agriculteurs ou la reprise d'exploitations existantes et des indemnités seront versées aux locataires pour les pertes de terres faisant suite à des modifications de zone.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies de 42 237 F réalisées en 2014.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en augmentation.

F05 Politique agricole (suite)

37 - Subventions à redistribuer :

Ajustement à la hausse du montant des paiements directs à l'agriculture et des contributions à la production végétale en fonction des données actualisées et de la nouvelle politique fédérale 2014-2017 (+ 2 156 100 F).

46 - Revenus de transferts :

En raison de la nouvelle politique agricole fédérale 2014-2017, le soutien financier de la Confédération en matière de prestations écologiques fait l'objet de subventions à redistribuer au lieu de contributions versées au canton (- 126 000 F). Ce flux financier est intégré aux natures 37 et 47.

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous nature 37.

Objectifs et indicateurs

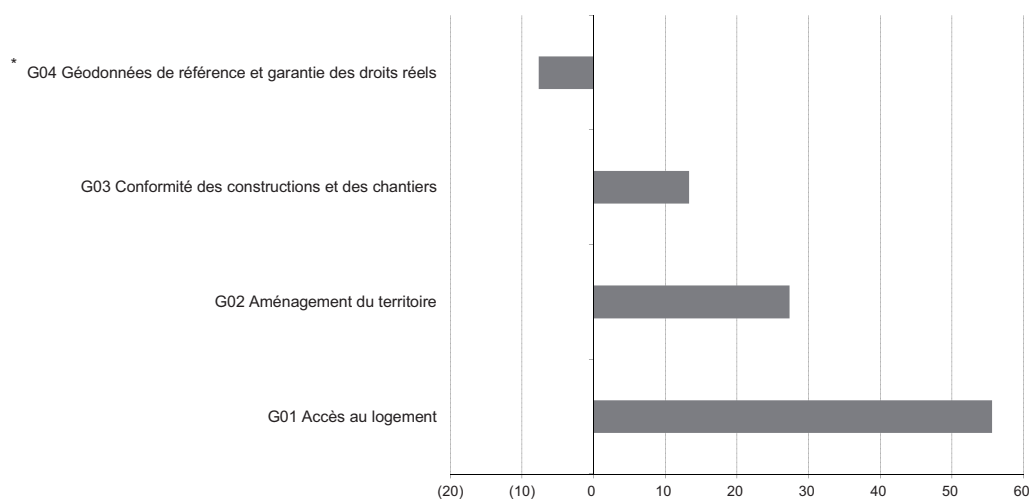
	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	360	360	335	380	2017
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.50%	46.8%	46.3%	≥4 6%	2015
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenus gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la Direction de l'agriculture	Efficacité	≤1 %	≤1 %		≤1 %	2015
4. Développer les surfaces de compensation écologique respectant les conditions et charges prescrites dans l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de l'OQE par rapport à la totalité des surfaces de compensation écologique	Efficacité	8%	6%		8%	2014

Commentaires

Indicateur 2.1 : Les données statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont publiées seulement en juin de l'année subséquente. Aussi, cet indicateur est déterminé sur la base des données de l'année précédente à celle de l'exercice comptable.

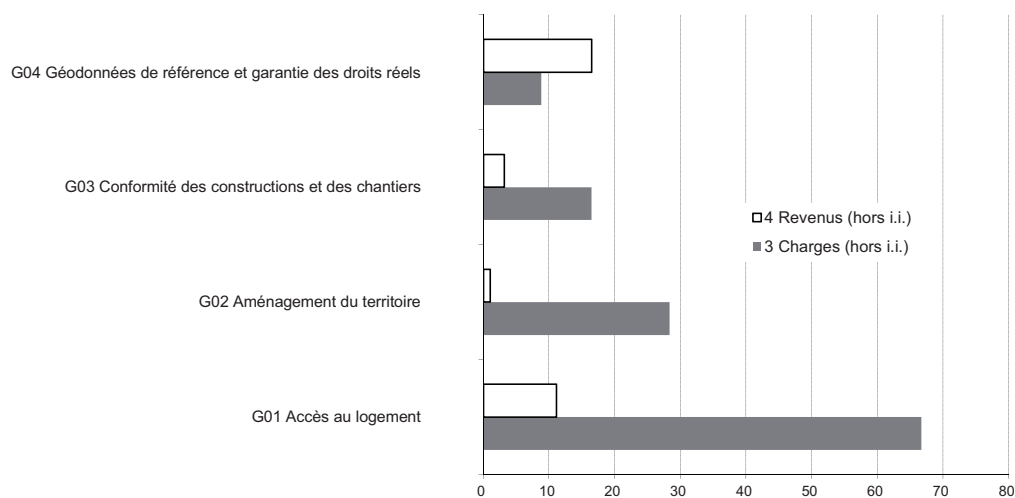
G Aménagement et logement

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

A ce jour, Genève compte environ 100'000 habitants âgés de moins de 20 ans. L'objectif du Conseil d'Etat est de permettre à ces enfants - nos enfants - de vivre aussi bien que les générations qui les ont précédés. Cela signifie, d'une part, le maintien d'une forte proportion d'espaces de nature et d'agriculture. Mais cela suppose aussi la responsabilité de leur offrir, à l'échéance d'une génération, les logements nécessaires pour qu'ils puissent continuer de vivre à Genève et de s'y investir, socialement et professionnellement. C'est le sens de la politique publique « aménagement et logement ».

La pénurie actuelle de logements est un obstacle majeur à la qualité de vie des Genevois et réduit de manière considérable leur pouvoir d'achat, en particulier celui des jeunes familles. Elle oblige chaque année des milliers de Genevois à quitter le canton pour se loger, avec une pression considérable sur les infrastructures de transport, mais aussi sur les finances cantonales lorsque ces contribuables choisissent de s'installer dans le canton de Vaud. Cette évolution nuit à l'équilibre social du canton et la politique "aménagement et logement" vise à lui apporter une riposte appropriée. Afin d'y parvenir, il s'agit notamment en 2014 des actions suivantes :

- l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal 2030 après son adoption par le Grand Conseil (septembre 2013) et la Confédération (début 2014);
- la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération n° 2 et la poursuite de mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération n° 1;
- la poursuite de la planification du nouveau quartier Praille Acacias Vernets (PAV) avec la consultation publique en vue de l'approbation du Plan Directeur de Quartier, l'achèvement en mai 2014 du concours d'architectes pour l'aménagement du site des Vernets et la 2^e étape du concours d'investisseurs avec la signature de la promesse de droit de superficie fin 2014;
- la conduite ou l'accompagnement des projets d'aménagement des espaces publics et des opérations immobilières liés aux émergences du futur RER CEVA;
- l'accompagnement des opérations d'aménagement et des dépôts d'autorisations de construire dans les quartiers de la Chapelle-les-Sciers, les Vergers et les Communaux d'Ambilly et l'achèvement de la planification localisée dans les derniers périmètres prévus dans l'actuel plan directeur cantonal à Bernex, aux Grands-Esserts et aux Cherpines-Charrotons;
- le renforcement des efforts sur 10 grands projets d'urbanisme et de mobilité commencés en 2011 en vue d'accélérer la production de logements sur ces zones, ainsi que la restructuration de l'office de l'urbanisme en trois directions du développement urbain (DDU), selon une répartition géographique et non fonctionnelle;
- la poursuite des efforts pour intensifier la production des documents de planification impérative (MZ et PLQ);
- la mise en œuvre d'une nouvelle pratique d'élaboration des plans localisés de quartier en vue d'améliorer la concertation en amont, de permettre une plus grande richesse des formes urbaines et d'accélérer l'aboutissement des projets suite au rapport fourni par le groupe de travail interdépartemental sur le sujet;
- l'aboutissement de réflexions visant à simplifier les exigences en matière de plans financiers pour la construction de logements en zone de développement;
- la mise en œuvre des nouveaux processus d'autorisation de construire simplifiés;
- la mise en œuvre d'une politique foncière active via la nouvelle direction foncière au sein de l'office du logement, au service de la construction de logements;
- la promotion de l'accès équitable à la propriété du logement, notamment à la faveur du projet de loi 11141;
- la poursuite des efforts pour l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique.

G01 Accès au logement

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	66'790'287	5'502'138	9.0%	61'288'149	60'861'364
30 Charges de personnel	9'345'159	1'661'167	21.6%	7'683'992	7'324'228
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'130'175	951'618	532.9%	178'557	676'079
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'056'252	1'721'652	514.5%	334'600	359'903
36 Charges de transfert	54'177'701	1'167'701	2.2%	53'010'000	52'418'039
39 Imputations internes	81'000	0	0.0%	81'000	83'116
REVENUS	11'131'204	50'048	0.5%	11'081'156	11'340'357
42 Taxes	11'060'555	22'299	0.2%	11'038'256	10'880'413
43 Revenus divers	-	-	-	-	381'560
44 Revenus financiers	42'900	0	0.0%	42'900	78'385
46 Revenus de transferts	27'749	27'749	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-55'659'083	-5'452'090	10.9%	-50'206'993	-49'521'007
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'581'249</i>	<i>-160'511</i>	<i>11.3%</i>	<i>-1'420'738</i>	<i>-1'266'805</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'549'117</i>	<i>-395'519</i>	<i>18.4%</i>	<i>-2'153'598</i>	<i>-4'929'391</i>
COÛT COMPLET	-59'789'449	-6'008'119	11.2%	-53'781'330	-55'717'202

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	71.80	13.00	22.11%	58.80	58.38
<i>ETP fixes</i>	<i>69.40</i>	<i>14.00</i>	<i>25.27%</i>	<i>55.40</i>	<i>51.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.40</i>	<i>7.18</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM ou de l'octroi d'allocations de logement.

Il vise également à des mesures incitatives à la construction, à la création et à l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre la préoccupation de veiller à ce que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal. Cet axe est représenté dès 2014 par la nouvelle prestation G01.03 "Développement et mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat".

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat

G01 Accès au logement (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisations

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en oeuvre.

Outre le renfort de la coordination entre les services de l'Etat, la réflexion globale menée en 2013 sur les moyens et outils favorisant l'atteinte de cet objectif a conduit à la création d'une direction foncière. Celle-ci sera chargée de définir une stratégie foncière tout en fournissant l'appui nécessaire aux diverses politiques publiques sur leur action foncière, notamment en matière de négociation, d'acquisition, d'échange de terrains (équipement publics, infrastructures de transport, renaturation etc.).

Pour ce qui est de la politique publique G01, la nécessité de renforcer la politique foncière découle directement de la mise à disposition du crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP). Malgré le contexte d'un marché difficile, l'action foncière s'est renforcée (62 parcelles acquises depuis 2008 pour un total de 72'802 m2 de terrains), ce qui permettra à terme la réalisation de nombreux logements.

Autres projets d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi qui vise à rendre plus équitables les conditions d'accès à la propriété dans les zones de développement (PL 11141). Vu l'état d'avancement du PL, il conviendra d'en assurer une mise en œuvre rapide en facilitant le suivi par un système d'indicateurs.

L'évolution des conditions cadres nécessite également une réflexion sur les outils légaux et administratifs de la politique du logement. Des propositions seront formulées qui permettront notamment de s'insérer dans les objectifs de simplification et d'accélération des procédures administratives voulus par le Conseil d'Etat.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

30 - Charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel provient du transfert des opérations foncières en provenance du programme P04 ainsi que de la comptabilité du logement en provenance du programme P01. Il s'agit donc d'une réallocation de ressources entre plusieurs programmes dont l'impact est neutre sur le résultat de l'Etat.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'augmentation sur cette nature s'explique par :

- le transfert des charges des opérations foncières en provenance du programme P04 pour 0.4 million F dont l'impact est neutre pour le résultat de l'Etat,
- le rajout d'un budget de 0.6 million F pour la constitution d'une provision pour débiteurs douteux. Avec le passage au plan de compte MCH2, ces provisions sont comptabilisées sur la nature 31.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'augmentation provient du transfert du programme P04 des amortissements relatifs aux opérations foncières.

36 - Charges de transfert

Le budget des subventions aux personnes physiques a été ajusté à la hausse afin de couvrir les dépenses estimées pour 2014. Celles-ci sont basées sur une augmentation du parc immobilier.

G01 Accès au logement (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	10%	9.2%	9.4%	5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	35%	30%	33%	10%	2020
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	10.7%	10.5%	9.4%	15%	2016
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m2 de terrain, en valeur cumulée, acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP) sur la période 2007-2017	Efficience	105'000m ²			150'000m ²	2017

Commentaires

Indicateur 1.1 : la baisse des taux hypothécaires continue à être reportée sur les loyers, faisant ainsi augmenter le nombre de surtaxés, les locataires éprouvant des difficultés accrues à trouver un logement dans un marché libre totalement saturé.

Indicateur 1.2 : le pourcentage du nombre de demandeurs de logement dont le dossier est en attente de plus de 12 mois est passé de 35% au 30.06.2012 à presque 36% au 30.06.2013. Cette hausse est due au manque de logements à disposition et au nombre toujours plus grand de dossiers déposés chaque mois à l'Office du logement et aux Fondations immobilières de droit public. Il y a fort à craindre que la valeur-cible de 10% en 2020 ne soit pas atteinte, si la production reste à son niveau actuel.

Indicateur 2.1 : les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Le recensement des logements LUP existants en mains des coopératives d'habitation sera comptabilisé dans le parc LUP en 2013.

Indicateur 3.1 : ce nouvel indicateur traduit la mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation des logements d'utilité publique (LUP). Il s'exprime en m2 cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). La cible annuelle est estimée à 15'000 m2, sur la base d'un coût moyen de F 1'000/m2 et intègre les modifications induites par la loi L 10460.

Valeurs comparatives : C2012 : 72'795 m2 B2013 : 90'000m2

G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	28'346'355	-1'615'567	-5.4%	29'961'922	27'586'102
30 Charges de personnel	14'804'724	-144'015	-1.0%	14'948'739	13'872'488
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13'163'739	-1'575'049	-10.7%	14'738'788	13'548'804
33 Amortissements du patrimoine administratif	87'256	84'256	2'808.5%	3'000	2'972
34 Charges financières	-	-	-	-	9'216
36 Charges de transfert	290'636	19'241	7.1%	271'395	151'239
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'384
REVENUS	1'028'368	151	0.0%	1'028'217	663'831
41 Patentes et concessions	-	-100'000	-100.0%	100'000	8'740
42 Taxes	278'368	151	0.1%	278'217	294'289
43 Revenus divers	750'000	100'000	15.4%	650'000	360'803
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-27'317'988	1'615'717	-5.6%	-28'933'705	-26'922'271
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'505'036</i>	<i>258'924</i>	<i>-9.4%</i>	<i>-2'763'960</i>	<i>-2'399'397</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'165'044</i>	<i>-490'007</i>	<i>29.3%</i>	<i>-1'675'037</i>	<i>-8'936'271</i>
COÛT COMPLET	-31'988'068	1'384'634	-4.1%	-33'372'702	-38'257'939

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	94.51	-6.55	-6.48%	101.06	91.61
<i>ETP fixes</i>	<i>87.96</i>	<i>-2.28</i>	<i>-2.53%</i>	<i>90.24</i>	<i>54.99</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.55</i>	<i>-0.26</i>	<i>-14.36%</i>	<i>1.81</i>	<i>3.70</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>5.00</i>	<i>-4.01</i>	<i>-44.51%</i>	<i>9.01</i>	<i>32.92</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en oeuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient la prestation suivante :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisations

Le Conseil d'Etat s'est engagé à une politique de développement urbain ambitieuse en proposant un nouveau plan directeur cantonal tenant compte du projet d'agglomération 2 et en intensifiant la planification localisée, pour enrayer la pénurie de logements avec un objectif de production de 2'500 logements par an.

Des actions seront poursuivies ou initiées en 2014 :

- suivi de l'évaluation du projet d'agglomération 2 par la Confédération qui lui a réservé un accueil favorable et qui proposera à l'Assemblée fédérale de lui accorder un taux de contribution de 40%, à même hauteur que le projet d'agglomération 1 (PA1). Parallèlement, plusieurs mesures du projet d'agglomération 1 pourront être concrétisées en 2014 (réalisation de la passerelle Sécheron, avant-projets des interfaces espaces publics autour des gares et haltes du CEVA, concours et études pour la promenade des Crêtes, concours pour la césure verte à Bernex, etc.) ;
- mise en oeuvre du plan directeur cantonal 2030 après son adoption par le Grand Conseil (automne 2013) et ratification par la Confédération (début 2014);
- poursuite des grands projets prioritaires, notamment l'adoption du plan directeur de quartier (PDQ) des Cherpines et la finalisation du plan guide de Bernex avec l'engagement d'un PDQ sur une première tranche à Bernex-Est ;
- mise en consultation publique du plan directeur de quartier (PDQ) du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Achèvement en mai 2014 du concours d'architectes pour l'aménagement du site des Vernets et 2^{ème} étape du concours d'investisseurs avec la signature de la promesse de droit de superficie fin 2014;
- réflexion pour réformer l'outil PLQ en collaboration avec les milieux professionnels, laquelle débouchera sur des évolutions dans les pratiques administratives ainsi que des propositions de modifications législatives ;
- élaboration d'une nouvelle directive en vue de réorganiser le processus de gestion de la taxe d'équipement parallèlement au lancement d'une réflexion pour une révision plus approfondie.

Autres projets d'importance stratégique

Les projets des interfaces espaces publics autour des haltes et gares du CEVA compris dans le projet d'agglomération s'accompagnent d'opérations de développement urbain dont les programmes totalisent plus de 1'800 logements, 180'000 m² de surface brute de plancher (SBP) destinés aux activités et commerces et de nombreux équipements publics.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

30 - Charges de personnel

La variation est due principalement au transfert de ressources de ce programme vers le programme G03, sans impact global sur l'office de l'urbanisme, auquel il faut rajouter la diminution des charges de personnel demandée par le Conseil d'Etat.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La variation à la baisse s'explique par :

- la diminution de la contribution directe de l'Etat au fonds de compensation agricole suite à la modification du règlement de la loi sur la promotion de l'agriculture et de l'adoption du règlement d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (-0.6 million F),
- la participation aux économies décidées par le Conseil d'Etat sur les différents projets de ce programme et qui sera financée par les reports budgétaires (-0.7 million F),
- un transfert de ressources du programme G02 (aménagement du territoire) vers le programme G03 (conformité des constructions et des chantiers), tous deux gérés par l'office de l'urbanisme (-0.2 million F). Globalement, cela n'a pas d'impact sur le résultat de l'Etat.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements dans les plans d'affectation par les modifications de zones (MZ) et les plans localisés de quartier (PLQ)						
1.1 Nombre de logements planifiés par l'adoption de déclassements de nouveaux périmètres via des modifications de zones (MZ), en valeur cumulée, sur la période 2014-2018	Efficacité	2'500 logement s			12'500 logement s	2018
1.2 Nombre de logements planifiés par l'adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans des zones à bâtir existantes, en valeur cumulée, sur la période 2014-2018	Efficacité	1'250 logement s			6'250 logement s	2018
2. Garantir de le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation par les plans localisés de quartier (PLQ) et les plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP), en valeur cumulée, destinés aux activités planifiées dans les plans localisés de quartiers (PLQ) et plans directeurs de zone industrielle (PDZI) selon le plan directeur en vigueur(100'000 m2/an en moy.)	Efficacité	100'000m 2			500'000m 2	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2014.

Indicateur 1.2 : la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2014.

Indicateur 2.1 : la cible est d'atteindre 500'000 m2, conformément à l'objectif indiqué dans le plan directeur en vigueur. La mesure s'exprime en m2 cumulés depuis 2014.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	16'460'995	-3'061'163	-15.7%	19'522'158	17'662'361
30 Charges de personnel	11'714'003	13'558	0.1%	11'700'445	11'134'440
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	487'992	244'695	100.6%	243'297	532'697
36 Charges de transfert	4'254'000	-3'319'291	-43.8%	7'573'291	5'992'277
39 Imputations internes	5'000	-125	-2.4%	5'125	2'946
REVENUS	3'191'947	-330'193	-9.4%	3'522'140	3'604'291
42 Taxes	3'156'947	-193	-0.0%	3'157'140	3'166'940
43 Revenus divers	0	-300'000	-100.0%	300'000	403'948
49 Imputations internes	35'000	-30'000	-46.2%	65'000	33'403
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-13'269'047	2'730'971	-17.1%	-16'000'018	-14'058'069
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'982'070</i>	<i>181'294</i>	<i>-8.4%</i>	<i>-2'163'364</i>	<i>-1'925'822</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'891'412</i>	<i>-128'951</i>	<i>7.3%</i>	<i>-1'762'461</i>	<i>-5'963'472</i>
COÛT COMPLET	-17'142'529	2'783'314	-14.0%	-19'925'843	-21'947'364

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	89.34	3.03	3.51%	86.31	84.34
<i>ETP fixes</i>	<i>86.89</i>	<i>3.38</i>	<i>4.05%</i>	<i>83.51</i>	<i>78.26</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.45</i>	<i>-0.28</i>	<i>-16.18%</i>	<i>1.73</i>	<i>5.60</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>-0.07</i>	<i>-6.54%</i>	<i>1.07</i>	<i>0.48</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'Office de l'urbanisme (OU), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie sur la prestation "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisations et autres projets d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat a décidé de relancer la démarche de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire et a validé le nouveau dispositif proposé pour garantir la délivrance d'autorisation de construire par procédure accélérée dans un délai de 30 jours pour au moins 80% des objets soumis à cette procédure.

L'objectif du Conseil d'Etat est donc de réduire le délai de traitement en simplifiant et accélérant cette procédure afin d'améliorer cette prestation du service public. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif a débuté en été 2013.

La démarche de réforme de la procédure des demandes définitives (DD) s'attache quant à elle à garantir prioritairement des objectifs de qualité. Le groupe de travail interdépartemental a remis son rapport en fin d'année 2013, visant une mise en œuvre de la réforme en 2014.

Ces travaux s'accompagnent d'un dispositif de suivi et d'évaluation propre à vérifier l'application des réformes dans la durée.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

30 - Charges de personnel

La variation en postes et en francs combinent principalement les facteurs suivants :

- réallocation de ressources entre ce programme et le programme G02, sans impact global sur l'office de l'urbanisme;
- transfert du secteur "microfilmage" en provenance du programme P01, impact neutre au niveau de l'Etat;
- économies demandées par le Conseil d'Etat.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les dépenses de l'office de l'urbanisme sont imputées sur deux programmes, le G02 (aménagement du territoire) et le G03 (conformité des constructions et des chantiers). La variation provient d'un transfert de ressources entre ces deux programmes afin de mieux refléter la réalité des charges. Globalement, cela n'a pas d'impact sur le résultat de l'Etat.

36 - Charges de transfert

La variation concerne les subventions à la rénovation et à l'énergie et s'explique notamment par un changement de méthode de comptabilisation lié au passage au plan de compte MCH2. Les engagements pris sur les bonus à la rénovation et à l'énergie ne seront plus comptabilisés via des provisions (constitution et utilisation) mais directement en charges à payer. Les budgets relatifs aux provisions pour ces deux bonus ont donc été supprimés.

Du plus, afin de respecter le cadre global d'équilibre du budget 2014, voulu par le Conseil d'Etat, une diminution des bonus à la rénovation (LDTR) et à l'énergie a été opérée.

43 - Revenus divers

Le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des engagements en charges à payer implique la suppression du budget relatif à la dissolution des provisions pour les bonus à la rénovation et à l'énergie.

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	>98%	>98%		>98%	2018
1.2 Taux des chantiers ouverts annuellement faisant l'objet de contrôles et vérifications par l'inspection des chantiers	Qualité	100%	100%		100%	2018
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	80%			80%	2018

Commentaires

La présentation des résultats sur les délais de traitement a fait l'objet d'une révision : dès 2014, l'amélioration de la durée d'instruction nécessaire à la délivrance des décisions portant sur les requêtes en autorisation de construire en procédure accélérée (APA) sera dorénavant appréciée selon l'objectif déterminé par le Conseil d'Etat : 80% des APA devront faire l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires (nouvel indicateur 2.1).

L'analyse du processus portant sur les demandes définitives (DD) fera l'objet d'un rapport au Conseil d'Etat en novembre 2013 : l'indicateur de suivi sera défini sur la base des décisions validées à cette occasion. Il sera alors proposé lors du prochain exercice budgétaire.

Indicateur 1.1 : valeur comparative C2012 : 99%

Indicateur 1.2 : les valeurs cibles reposent sur une moyenne annuelle de 3'500 chantiers ouverts, pour 8'500 visites.
Valeur comparative C2012 : 100%

Indicateur 2.1 : la mise en oeuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA ont fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012.
Valeur comparative B2013 : N/A

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	8'797'067	-265'827	-2.9%	9'062'894	8'886'288
30 Charges de personnel	7'930'429	-12'403	-0.2%	7'942'832	7'289'013
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	427'256	-104'406	-19.6%	531'662	617'537
33 Amortissements du patrimoine administratif	438'172	-144'228	-24.8%	582'400	978'786
39 Imputations internes	1'210	-4'790	-79.8%	6'000	953
REVENUS	16'736'690	96'913	0.6%	16'639'777	16'783'653
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	10
42 Taxes	16'282'567	-83'310	-0.5%	16'365'877	16'414'664
43 Revenus divers	-	-	-	-	5'675
44 Revenus financiers	-	-	-	-	42
46 Revenus de transferts	215'623	140'223	186.0%	75'400	186'772
49 Imputations internes	238'500	40'000	20.2%	198'500	176'490
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'939'624	362'741	4.8%	7'576'883	7'897'365
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'248'732</i>	<i>134'639</i>	<i>-9.7%</i>	<i>-1'383'371</i>	<i>-1'158'640</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'820'377</i>	<i>54'952</i>	<i>-2.9%</i>	<i>-1'875'329</i>	<i>-4'993'452</i>
COÛT COMPLET	4'870'515	552'332	12.8%	4'318'183	1'745'273

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	60.87	0.10	0.16%	60.77	55.77
ETP fixes	56.87	0.10	0.18%	56.77	50.77
ETP auxiliaires	4.00	0.00	0.00%	4.00	5.00

Descriptif du programme

Ce programme poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

A la direction de la mensuration officielle, ce programme s'articule autour des activités d'acquisition et gestion des données de référence du système d'information du territoire genevois, de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol. Sa mise en oeuvre est confiée à la direction de la mensuration officielle.

Le Registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisations

Le Registre foncier a pour objectif de poursuivre la réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies.

La direction de la mensuration officielle, conformément à l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle (OMO) et la convention programme 2012-2015 en vigueur doit adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique. Les données suivantes sont concernées :

- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- objets divers (actualisation des données existantes);
- points fixes de référence altimétrique et planimétrique.

Autres projets d'importance stratégique

L'adaptation du système d'information du Registre foncier aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que les projets de numérisation des réquisitions et de développement des communications et transactions électroniques seront poursuivis. Les procédures d'inscription au Registre foncier fédéral se poursuivront, notamment sur la commune de Collonge-Bellerive.

Le législateur fédéral a introduit dans la nouvelle loi sur la géoinformation la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public. Ce nouveau cadastre doit être opérationnel pour 2015; il a été placé sous la responsabilité de la direction de la mensuration officielle. La mise en place et la tenue de ce nouveau cadastre fait l'objet d'une convention-programme.

L'historisation des données de la mensuration officielle, c'est -à-dire la gestion du temps ou 4D, a été introduite récemment pour répondre au nouveau droit fédéral.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

30 - Charges de personnel

La variation sur les charges de personnel provient essentiellement des économies décidées par le Conseil d'Etat.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les réductions de charges sont imputables à la part des économies décidées par le Conseil d'Etat sur ce programme et qui sont appliquées sur la prestation de la mensuration officielle.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

La variation concerne les amortissements générés par les dépenses de la mensuration officielle sur le crédit de programme du DIME.

46 - Revenus de transferts

L'augmentation concerne uniquement le produit différé des subventions reçues.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
1.1 Nombre de réquisitions traitées par ETP	Efficacité	500/an	650/an	532/an	550/an	2015
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	1'500	2'500	5105/an	1'000	2015
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	< 4/an	<5/an		< 3/an	2015
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	86%	90%	86%	100%	2015
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	93%	95%	93%	100%	2015
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	99%	98%	98.3%	100%	2015
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	85%	75%	76%	85%	2015
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse, en jours calendaires, aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	11 jours			7 jours	2016
5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	< 4/an	<5/an		<5/an	2015

Commentaires

L'appréciation de l'assomption de la publicité des droits liés aux immeubles s'effectue, dès cet exercice, par un nouvel indicateur (4.1). Plus en phase avec la réalité de l'activité, celui-ci a été élaboré en tenant compte de la diminution des demandes d'extraits et de plans induite notamment par l'augmentation des extraits tirés d'Internet et de l'utilisation d'Intercapi, la suppression de l'exigence concernant la production de l'extrait du registre foncier pour un dépôt de demande d'autorisation de construire ou la hausse du tarif des émoluments.

Les indicateurs prévisionnels 2014 n° 2.1, 2.2, 3.1 et 3.2 sont établis à partir des hypothèses suivantes :

- nombre de ressources opérateurs équivalents,
- nombre de dossiers de mutations juridiques et techniques stable (env. 1300 à 1400) et
- un indicateur effectif 2014 3.2 ("pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut) ramener à 85% compte tenu des efforts d'information et de formation que poursuit le SEMO sur la bonne application des règles de l'art auprès des confrères du secteur privé.

Indicateur 1.1 : Tout en garantissant le respect de l'objectif principal de l'office du registre foncier de résorption du retard, l'indicateur de productivité par ETP est corrigé tant pour le budget 2014 que pour sa cible à long terme. Cette dernière, déterminée en 2011, ne tenait compte que d'une production reposant essentiellement sur le traitement de pièces "simples". Par ailleurs, une analyse de la période 2010-2013 traduit la nécessité de prendre en considération la part toujours plus importante des activités déployées par les juristes sur d'autres terrains que celui de l'examen juridique des réquisitions (projets de lois et règlements, consultations fédérales, formalisation de processus, participation à différents groupes de travail, traitement du courrier, formation validation). La revue de la cible à long terme impacte, par voie de conséquence, celle fixée pour le budget 2013, également surestimée.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Indicateur 1.2 : Le délai moyen de validation des réquisitions est de 2,5-3 mois (soit env. 2'700 réquisitions actuellement). Ce délai doit passer à 1-1,5 mois (soit env. 1'500 réquisitions).

Valeur comparative C2012 : 5'105.

Indicateur 1.3 : Valeur comparative C2012 : 0

Indicateur 2.1 : Mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2.

Indicateur 2.2 : Mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2.

Indicateur 3.1 : Le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officielles la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale. De prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastrale. Son périmètre est l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par le service de la mensuration officielle.

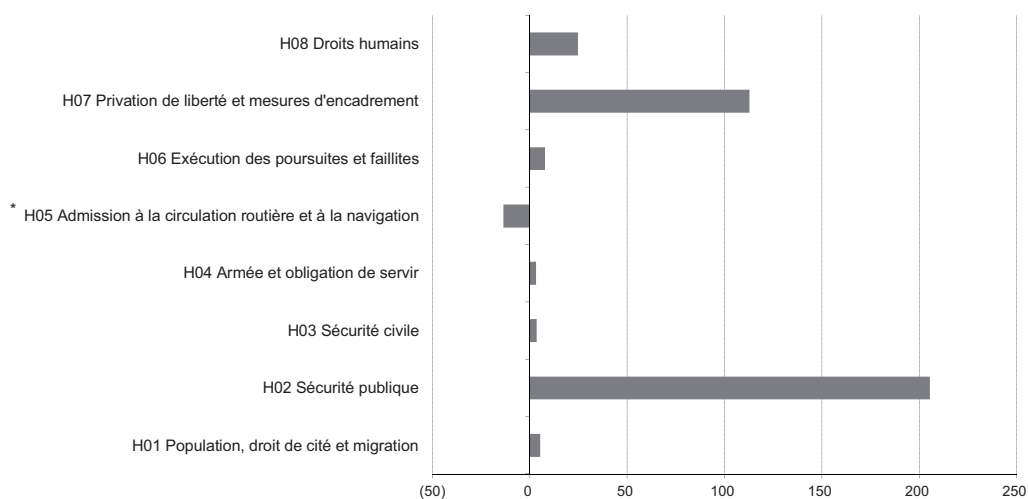
Indicateur 4.1 : Mesure, en jours calendaires, du délai moyen de réponse entre la demande de l'utilisateur et la production de l'extrait/du plan du registre foncier.

Valeurs comparatives : C2012 : 17 jours B2013 : 14 jours

Indicateur 5.1 : Valeur comparative C2012 : 0

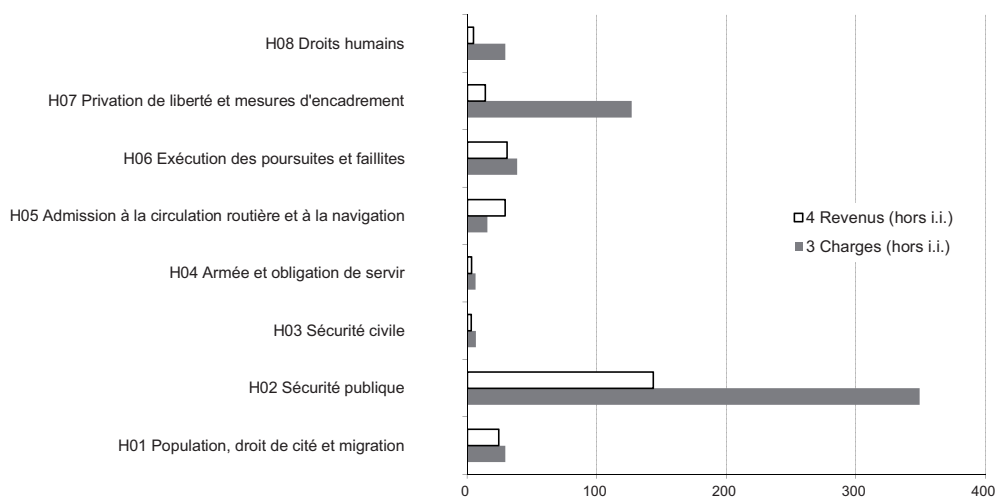
H Sécurité et population

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Assurer la sécurité des citoyens et des hôtes de notre canton, leur fournir des prestations de haut niveau, tels sont les objectifs de la politique de la sécurité publique et de la population.

Le maintien de l'ordre, la poursuite des infractions aux lois pénales et l'application des décisions de justice en constituent les fondements. Il s'agit de différents aspects d'une démarche se concevant comme un tout : le concept de politique pénale concertée par le Conseil d'Etat et le Ministère public permet d'assurer la cohérence nécessaire entre l'action de la police et les suites données sur le plan judiciaire. Les premiers éléments statistiques confirment la justesse de l'action voulue conjointement par l'exécutif cantonal et le Ministère public.

Le succès d'une politique criminelle ambitieuse suppose une capacité carcérale suffisante, de façon à ce que les mesures et peines décidées par les juridictions pénales et les autorités administratives puissent effectivement être appliquées, autant sous l'angle de la détention avant jugement que sous celui de l'exécution des sanctions. La question de la détention administrative avant renvoi fait également partie intégrante d'une politique de la sécurité publique et de la population se concevant de façon globale. Le rapport "Planification de la détention et mesures d'accompagnement" adopté en novembre 2012 par le Conseil d'Etat a connu ses premières concrétisations en 2013. En 2014 et durant les années suivantes – jusqu'en 2017 – l'augmentation de la capacité carcérale devrait se poursuivre, avec la construction et la mise en service de nouveaux établissements de détention, conjuguées avec le redimensionnement ou la réaffectation d'établissements existants. Sont principalement concernés les domaines de l'exécution de peine et de la détention administrative. Parallèlement, les mesures d'accompagnement psycho-social seront également développées dans une perspective de réinsertion de la personne condamnée, dans l'intérêt bien compris de cette dernière et de la collectivité. L'ensemble de ces mesures ne s'entend pas sans l'engagement important des ressources qui en permettront le déploiement effectif.

Parallèlement, la réforme structurelle de la police genevoise voulue par le Conseil d'Etat s'est poursuivie en 2013 et devrait connaître d'importants développements en 2014 pour s'achever en 2015. Un projet de nouvelle loi sur la police a d'ailleurs été déposé en juin 2013, qui fondera juridiquement cette ambitieuse démarche. On prévoit ici également l'engagement de ressources supplémentaires. Préalablement cependant, l'ensemble des processus de la police a fait l'objet d'une réflexion sans concession, dans un but très clair de rationalisation. En outre, les partenariats et collaborations avec les autres forces de police actives sur le territoire cantonal (polices municipales, Corps des gardes-frontière, police des transports) se développent et continueront à se développer dans les années à venir, de façon à ce qu'un tissu sécuritaire cohérent soit constitué, qui permettra l'engagement optimal des moyens à disposition. La dynamique de prévention des comportements criminels n'a par ailleurs pas été négligée puisque le Conseil d'Etat a notamment adopté en 2013 un concept novateur de sécurité de proximité ayant déjà permis l'intensification des collaborations avec les communes, par la signature de contrats locaux de sécurité. Le mouvement se poursuivra en 2014.

Sur le plan de la sécurité encore, les collaborations intercantionales et avec la France voisine s'intensifient également. D'abord pour mieux coordonner et rationaliser l'activité des forces de police sur le terrain compte tenu de la situation géographique particulière du canton de Genève, à l'heure où les auteurs d'actes de criminalité se jouent des frontières ou même les mettent à profit. C'est en outre dans le cadre des concordats existants que s'inscrivent les réformes en cours dans le domaine de la détention (exécution de peine, détention administrative) et dans le domaine policier (police judiciaire, formation), dans une dimension évidente de cohérence et de mise en commun des moyens, lorsque cela est possible. Dans toute la mesure du possible, les concertations et collaborations avec la Confédération sont enfin privilégiées, avec les impacts que l'on peut en attendre notamment en termes de financement.

Les prestations à la population consistent également en la délivrance de documents, par exemple les documents d'identité ou les permis de circuler, en une politique active en faveur du respect des droits humains et en une politique de sécurité civile totalement efficiente.

Sous l'angle de l'admission à la circulation routière et à la navigation, l'accès aux prestations simplifié par le développement du concept d'"administration en ligne" (AEL) a connu des concrétisations très importantes en 2013 puisque sept volets de prestations sont concernés.

Il en va de même sous l'angle des prestations offertes à la population par l'Office cantonal de la population. Ici aussi, le concept AEL a connu d'importants développements en 2013, qui se poursuivront en 2014, dans le but de faire diminuer progressivement l'affluence aux guichets.

En matière de droits humains enfin, plusieurs projets seront poursuivis ou développés, notamment dans les domaines de l'égalité entre femmes et hommes (travail, formation, représentation des femmes en politique) et de la prévention des violences faites aux femmes et des violences domestiques, qui constituent des points d'attention particulière.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	30'894'314	198'680	0.6%	30'695'634	30'398'728
30 Charges de personnel	23'240'167	-1'150'316	-4.7%	24'390'483	23'823'740
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'309'042	190'254	17.0%	1'118'788	1'273'719
33 Amortissements du patrimoine administratif	33'342	8'742	35.5%	24'600	316'553
36 Charges de transfert	4'836'683	-150'000	-3.0%	4'986'683	4'805'255
39 Imputations internes	1'475'080	1'300'000	742.5%	175'080	179'460
REVENUS	24'359'563	2'699'537	12.5%	21'660'026	21'904'000
42 Taxes	22'779'540	2'639'276	13.1%	20'140'264	20'998'720
43 Revenus divers	0	-2'500	-100.0%	2'500	64
46 Revenus de transferts	1'405'023	62'761	4.7%	1'342'262	725'756
49 Imputations internes	175'000	0	0.0%	175'000	179'460
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'534'751	2'500'857	-27.7%	-9'035'608	-8'494'728
<i>Coût des activités de support</i>	-532'123	118'594	-18.2%	-650'717	-505'495
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'607'301	88'821	-1.6%	-5'696'122	-15'264'407
COÛT COMPLET	-12'674'175	2'708'272	-17.6%	-15'382'447	-24'264'630

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	212.41	-7.81	-3.55%	220.22	213.49
<i>ETP fixes</i>	199.00	-5.82	-2.84%	204.82	200.49
<i>ETP auxiliaires</i>	13.40	-2.00	-12.99%	15.40	12.20
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	0.80

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile.

La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de la population et le Secrétariat général de la Chancellerie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil et légalisation
- H01.02 Asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.06 Passeports

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La capacité du centre de détention administrative arrêtée initialement à 100 places dans le cadre du programme de législation 2010-2013 du Conseil d'Etat a été revue à la hausse. Ce sont ainsi 168 places de détention qui sont planifiées à horizon 2017 sur le site de La Brenaz. Dans l'intervalle, les autorités de placement des cantons concordataires (Genève, Vaud, Neuchâtel) pourront compter sur un total de 50 places de détention en 2014 réparties sur les deux établissements situés sur territoire genevois (Frambois et Favra). Cette capacité permettra notamment au canton de Genève d'intensifier le placement des personnes à refouler dans le cadre des procédures Dublin (renvoi dans le premier pays d'asile) et de confirmer la priorité mise sur le renvoi de Suisse de tous les étrangers délinquants faisant l'objet d'une mesure d'éloignement.

Autres projets d'importance stratégique

La prochaine modification de loi fédérale sur la nationalité diminuant le nombre d'années de séjour en Suisse requis, mais limitant l'accès à la procédure aux titulaires d'une autorisation d'établissement, ainsi que l'augmentation continue de la durée de la procédure dans le canton ont motivé la mise sur pied d'un groupe de réflexion. Composé de représentants du service concerné, du bureau du délégué à l'intégration des étrangers et du département de la sécurité, il est chargé de proposer au Conseil d'Etat une procédure plus adaptée aux réalités et moins chronophage. Les premiers résultats concrets des travaux sont attendus à la fin 2013. En parallèle, le service cantonal des naturalisations rejoindra le service des passeports et de la nationalité au sein d'un nouveau service Suisses dont les compétences couvriront toutes les procédures concernant les nationaux et les candidats à la naturalisation.

Conformément au pronostic émis en 2012, le nombre de commandes de nouveaux passeports suisses biométriques a considérablement augmenté en 2013, eu égard à la validité (10 ans) du passeport 2003, non biométrique. Si le volume de requêtes à traiter devrait se normaliser en 2014, l'OCP devra absorber la future extension des types de documents d'identité biométriques. Dès 2014, les titres de séjour des conjoints non-européens de ressortissants européens devront être produits sur un support biométrique et la carte d'identité suisse biométrique sera introduite à partir de 2016. Toutefois, la possibilité de demander une carte non biométrique demeurera.

Le service concerné devra également prendre en considération, dans son organisation, la nouvelle procédure de commande électronique des cartes d'identité voulue par le Parlement fédéral. Touchant, en première ligne, les communes, sa mise en œuvre devrait également débuter en 2014.

Suivant en cela les recommandations de la Cour des comptes, un point d'entrée unique du courrier sera institué en 2014, simultanément à l'exploitation de la nouvelle GED, intégrant la numérisation en prétraitement de tous les documents entrants et de toutes les pièces émises par l'OCP.

Dans le but avoué de diminuer l'affluence à ses guichets, l'office poursuivra également la mise en ligne de ses prestations initiée à l'automne 2012, dans le cadre du programme "*Administration en ligne*", mais concrétisée de manière plus substantielle, courant 2013, avec la possibilité donnée à tous les administrés de commander des attestations et/ou d'annoncer leur changement d'adresse. En 2014, de nouvelles prestations en ligne seront disponibles en matière de recherches d'adresse et dans les domaines des naturalisations et de l'état civil.

Dans le cadre de la préparation du budget 2014, l'OCP a défini de nouveaux objectifs portant précisément sur la promotion des prestations en ligne. Les indicateurs correspondants complètent ceux qui concernent la durée de traitement des dossiers et la lutte contre l'immigration clandestine.

Par la mise en place de mesures de nature organisationnelle et l'affectation judicieuse des deux postes supplémentaires qui lui ont été octroyés, l'OCP poursuivra son objectif de résorption des retards dans le traitement de certaines catégories de dossiers, qui ont pour origine le décalage entre l'évolution de la population résidente et frontalière à gérer et celle, plus modeste, de son effectif.

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation des organigrammes et de rationalisation, la direction du département a décidé la suppression de 3 directions dans l'office (direction des ressources et de la planification, direction du service Suisses et gestion des données, direction du service cantonal des naturalisations, objet d'une fusion avec le service des passeports et de la nationalité au sein d'un nouveau service Suisses).

Justification des écarts

La variation sur la nature 30 "Charges de personnel" de F -1'150'316 s'explique par des transferts internes au

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

département (-1.8 ETP), par le rattachement du service cantonal des objets trouvés à la police (qui génère un changement de programme) (-6 ETP), ainsi que par l'octroi de 2 nouveaux postes liés à la détention administrative et renvois. Ces variations en ETP se reflètent au niveau des charges de personnel qui diminuent en proportion. A noter que les charges de personnel sont également diminuées par la suppression du budget lié au rattrapage CIA et par l'impact 2014 lié aux départs au plend 2013, postes qui ne sont pas repourvus durant 6 mois. Par ailleurs, dans le cadre du budget 2013, l'OCP a proposé un amendement visant à anticiper l'utilisation des reports budgétaires en diminuant de F 200'000 les budgets en nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" pour le réaffecter sur la nature 30 "Charges de personnel". Il était prévu que cette opération ne porte que sur un exercice pour permettre un apport de ressources supplémentaires. L'impact de cette opération est de F -200'000 et -2 ETP (auxiliaires) en natures 30 et 31.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" enregistre une diminution de F 90'000 liée à un ajustement budgétaire des dépenses générales, qui a pour objectif d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années. Pour le surplus, l'établissement de Favra a changé de statut et est devenu un centre de détention administrative. De ce fait, il facture à l'OCP, à qui il incombe d'exécuter les renvois et d'effectuer l'ensemble des démarches auprès de la Confédération afin de solliciter les remboursements sur les cas LAsi, des frais de placements. S'agissant de la facturation entre deux services de l'Etat, il convient d'utiliser les natures d'imputations internes comptabilisées en nature 39 pour les frais de placements (F 1'300'000) et la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" pour les frais médicaux (F 120'000), ainsi F 1'420'000 sont portés en diminution de la nature 36 "Charges de transfert".

La nature 36 "Charges de transfert" enregistre une variation de F -150'000, qui s'explique par l'ajustement de la garantie de déficit relative à l'établissement Frambois (F -150'000). Par ailleurs, des revenus de F 70'000 liés à la détention administrative sont enregistrés en nature 46 "Revenus de transferts" pour le remboursement, par la Confédération, des frais de placement des détenus administratifs relevant de la loi sur l'asile (LAsi).

La principale variation sur la nature 42 "Taxes", de F 2'500'000, s'explique par une mise à niveau des recettes au Service étrangers et confédérés (SEC), dans la mesure où l'entrée en vigueur des accords bilatéraux génère un pic d'activité cinq ans plus tard, lors du renouvellement des permis des ressortissants européens. L'indexation des émoluments pour recherches d'adresses délivrées par le SEC génère quant à elle F 500'000 de revenus supplémentaires. Le transfert du Service cantonal des objets trouvés (SCOT) à la police génère une diminution de F 200'000 et le solde de la variation est dû à de petits ajustements sur différentes rubriques.

De manière générale, le changement de rattachement du Service cantonal des objets trouvés (SCOT) a des impacts sur les charges et revenus y relatifs, qui sont désormais enregistrés sur le programme H02 "Sécurité publique".

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCP par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	4%	4%	9.1%	2%	2018
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	130	123	143	150	2018
1.3 Taux de renouvellement de permis pour étrangers sur avis d'échéance, remis dans un délai de 10 jours	Efficacité	95%			100%	2018
1.4 Taux de première délivrance d'autorisation de travail pour européen, remis dans un délai de 10 jours	Efficacité	95%			100%	2018
2. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin						
2.1 Taux de renvois Dublin exécutés	Efficacité	100%	100%	98%	100%	2018

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Promouvoir les prestations en ligne via "l'accès portail population"						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficacité	6			10	2018
3.2 Taux d'utilisation des prestations disponibles en ligne	Efficacité	10%			25%	2018
4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière						
4.1 Taux d'interdictions d'entrée proposées par le canton	Qualité	75%			100%	2018
4.2 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LAsi (Loi sur l'asile)	Efficacité	45%			55%	2018
4.3 Taux des départs contrôlés dans le cadre des décisions LEtr (Loi fédérale sur les étrangers) frappant des ressortissants extra-UE	Efficacité	70%			75%	2018
4.4 Taux de personnes en détention administrative renvoyées (LEtr et LAsi)	Efficience	80%			85%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est actuellement renseigné par la direction cantonale de l'état civil (DCEC), le service des naturalisations (SCN) et celui des passeports et de la nationalité (SPN). Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 22 mois - procédure de naturalisation facilitée : 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Le fonctionnement de la GED dès 2014 permettra d'obtenir plus de données quant aux différents délais de traitement avec une date d'entrée et de sortie des documents. Aujourd'hui le calcul des délais est fait par sondage et n'est pas possible pour toutes les prestations.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par la DCEC, le nombre d'enquêtes effectuées par le SCN, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service des étrangers et des confédérés (SEC) et le nombre de documents d'identité délivrés par le SPN.

Indicateur 1.3 : Avec plus de 50'000 avis d'échéance émis en 2012 pour 75'000 permis produits, ce type de renouvellement représente près de 70% de la production annuelle de permis pour étrangers (hors Asile).

Indicateur 1.4 : Les primo-demandes de permis de travail déposées en faveur de ressortissants UE/AELE n'impliquent, en principe, pas d'examen particulier. Le processus de traitement est donc relativement direct de la réception de la demande à la production du permis de séjour (B, L) ou de travail (G).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure le taux de dossiers traités dans le cadre du délai prévu.

Indicateur 3.1 : Le projet AeL arrive à son terme fin 2013, à cette échéance 5 prestations seront disponibles : changements d'adresse, attestations, prise de rendez-vous biométrie, qui suis-je ? et régies. En 2014, la prestation "demande de renseignements" complètera l'offre.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur vise à faire état de l'appropriation de l'AeL par les usagers de l'Office cantonal de la population.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre d'interdictions acceptées par l'Office fédéral des migrations sur proposition de l'Office cantonal de la population, et le nombre total de propositions faites par ce dernier. Tout ressortissant étranger refoulé du territoire est susceptible d'être l'objet d'une interdiction d'entrée sur le territoire. Il est de la responsabilité du canton d'émettre une proposition d'interdiction d'entrée. Certaines propositions d'interdictions d'entrée sont systématiquement rejetées par l'autorité fédérale. Parmi ces rejets, on compte celles qui font suite à un délit commis plus de 24 mois avant la proposition.

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Indicateur 4.2 : Cet indicateur mesure le rapport entre les départs exécutés par la Croix-Rouge ou la police et la totalité des personnes faisant l'objet d'un renvoi, toutes catégories confondues (retour au pays d'origine et départ Dublin). Cet indicateur est stable depuis une dizaine d'année.

Indicateur 4.3 : En cas de refus de renouvellement ou de révocation d'autorisation de séjour ou d'établissement, les ressortissants étrangers arrivés en Suisse dans le cadre de la LEtr sont tenus de quitter le territoire. Ce contrôle est effectué à l'aide de cartes de sorties qui doivent être remises au poste frontière et qui sont retournées par le bureau des douanes, munies de la date du départ. L'indicateur est mesuré en faisant le rapport entre le nombre de cartes de sortie émises et le nombre reçu en retour via un poste frontière ou depuis l'étranger.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur vise à évaluer l'efficacité de la procédure de renvoi s'agissant de personnes incarcérées en détention administrative. Le placement de ressortissants étrangers en détention administrative vise à améliorer le taux de réussite des expulsions du territoire, en s'assurant notamment que la personne visée par des mesures d'accompagnement sera effectivement présente au moment de prendre son vol. L'indicateur est calculé par le rapport entre le nombre de personnes placées en détention administrative et le nombre de départs effectifs faisant suite à une mise en détention de même nature.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	349'905'223	11'750'345	3.5%	338'154'878	331'627'372
30 Charges de personnel	276'511'127	5'316'739	2.0%	271'194'388	265'046'903
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	57'791'218	5'857'215	11.3%	51'934'003	51'461'514
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'772'191	537'891	16.6%	3'234'300	4'402'564
36 Charges de transfert	10'965'187	0	0.0%	10'965'187	9'662'533
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'032
39 Imputations internes	865'500	38'500	4.7%	827'000	1'049'826
REVENUS	144'191'470	32'322'539	28.9%	111'868'931	117'537'282
42 Taxes	98'580'686	20'795'755	26.7%	77'784'931	81'540'684
43 Revenus divers	10'075'000	10'018'000	17'575.4%	57'000	719'869
44 Revenus financiers	5'000	0	0.0%	5'000	2'245
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	643
46 Revenus de transferts	34'970'684	1'512'084	4.5%	33'458'600	34'831'794
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'032
49 Imputations internes	560'100	-3'300	-0.6%	563'400	438'016
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-205'713'753	20'572'194	-9.1%	-226'285'947	-214'090'090
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-6'212'865</i>	<i>887'391</i>	<i>-12.5%</i>	<i>-7'100'256</i>	<i>-5'347'411</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-43'534'941</i>	<i>-4'760'061</i>	<i>12.3%</i>	<i>-38'774'880</i>	<i>-75'205'668</i>
COÛT COMPLET	-255'461'559	16'699'524	-6.1%	-272'161'083	-294'643'169

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'927.60	51.80	2.76%	1'875.80	1'848.87
<i>ETP fixes</i>	<i>1'925.60</i>	<i>51.80</i>	<i>2.76%</i>	<i>1'873.80</i>	<i>1'839.52</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>8.79</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.56</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en oeuvre par le Corps de police.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes et contraventions
- H02.06 Objets trouvés

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le projet de réorganisation de la police "Police 2015 " demeure l'objectif prioritaire et mobilise des ressources importantes au sein du corps de police. De nombreux groupes de travail élaborent des propositions visant à réorganiser la structure actuelle de la police et à améliorer les processus. Dans ce contexte, les premières réalisations ont vu le jour. Pierre angulaire de cette réorganisation, le projet de loi sur la police (LPOl - F 1 05) a été déposé le 19.6.13 par le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil.

Parallèlement, l'état-major de la police, par le biais de la motion 2060 (engagement de collaborateurs administratifs supplémentaires afin de soulager la police) et d'une opération de rationalisation "poIMAXadMIN", va concrétiser son objectif de remettre sur le terrain un maximum de policiers accaparés par des tâches administratives.

Autres projets d'importance stratégique

La poursuite de la mise en œuvre de la politique criminelle définie entre le Conseil d'Etat et le Ministère public exige un renforcement des moyens d'investigations, notamment dans le domaine technique et numérique. L'augmentation du nombre de places de détention administrative va impliquer un renforcement des services, notamment la brigade de lutte contre la migration illicite.

Le développement des capacités structurelles et opérationnelles de la direction des opérations va entraîner le renforcement des effectifs de la CECAL de même que le développement du projet pilote de vidéosurveillance.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité par le partenariat avec les APM, la signature des CLS (contrats locaux de sécurité) devrait se poursuivre. Dans ce même ordre d'idées, la modification de la loi sur les agents de la police municipale va étendre les compétences formelles et matérielles des agents concernés.

L'accord *AMBA CENTRO* (dispositif de protection de la Genève internationale) récemment signé par la Confédération et la République et canton de Genève implique, dès 2014, la relève de l'armée par la police cantonale et représente, d'ici fin 2015, la mise à disposition de 63 assistants de sécurité publique. Dans ce même ordre d'idée, dès 2014, la subvention du Département fédéral de justice et police pour les prestations de la police au profit de la Genève internationale va passer de F 5 à 6.3 millions.

La création d'un centre de compétence juridique au sein du service des contraventions et la mise en place d'une cellule structure et qualité permettront de traiter les dossiers avec davantage de professionnalisme et d'augmenter ainsi le taux de recouvrement de ce service. Ce service va également augmenter ses revenus en modifiant le règlement qui prévoit d'adapter les émoluments prévus par le règlement fixant le tarif des frais en matière pénale.

En matière de système d'information, il est prévu à l'échelon de la Suisse romande de renforcer la collaboration des systèmes d'information des polices scientifiques. Sur un plan plus large, la police suit les développements en matière d'harmonisation informatique, notamment en ce qui concerne une *plateforme sur les armes*. Par ailleurs, dans le cadre du développement des systèmes d'information, une attention particulière est portée à la thématique de l'informatique dite nomade et à la sécurisation des données.

Justification des écarts

La variation sur la nature 30 "Charges de personnel" de F 5'316'739 s'explique par l'octroi de 48 nouveaux postes, exclusivement du personnel administratif et en lien avec les thématiques liées à la détention administrative et

H02 Sécurité publique (suite)

renvois, la décharge administrative, ainsi qu'un renfort pour le service des contraventions.

Par ailleurs, ce programme se voit également augmenté de 6 ETP, conséquence du nouveau rattachement du service cantonal des objets trouvés (transfert de H01 à H02). Le solde des écarts (-1.7 ETP) s'explique par des transferts internes au département (changements de programmes).

De plus, dans le cadre de la réalisation du PL 11140 relatif à la mise en oeuvre d'un système de vidéosurveillance/vidéoprotection, les coûts d'exploitation de maintenance ont été transférés à la DGSI. Ainsi, l'impact de ce transfert est de F -75'000 et -0.5 ETP (fixe) en nature 30 et F -60'000 en nature 31.

Ces variations en ETP ne se reflètent toutefois pas complètement au niveau des charges de personnel. En effet, un montant de 3 millions a été prélevé sur la nature 30 de ce programme et transféré en faveur du programme H07 pour financer la mise en oeuvre de la planification pénitentiaire. Cette économie sera réalisée en ne repourvoyant pas immédiatement les postes vacants et en décalant, si nécessaire, certains nouveaux engagements.

Pour le surplus, l'introduction de la demie-annuité à hauteur de F 2'035'233 justifie la variation.

La variation sur la nature 31 "Charges de biens et service et autres charges d'exploitation" est liée à plusieurs phénomènes. Tout d'abord, une diminution de F 1 million est liée à l'ajustement des dépenses générales de la Police et a pour objectif d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années. En outre, un montant de F 7'000'000 supplémentaire est enregistré sur cette nature pour l'augmentation de la provision au Service des contraventions (SdC). En effet, il est prévu un ajustement des émoluments qui générera F 20'500'000 de revenus supplémentaires comptabilisés en nature 42 "Taxes" et qui a également un impact sur la provision. Enfin, dans le cadre de l'élaboration du budget 2014, le CE a souhaité un effort d'économie supplémentaire sur les dépenses générales et la tranche de la police s'élève à F 200'000.

La nature 43 "Revenus divers" enregistre un montant de F 10'000'000 relatif à la récupération des affaires avant prescription, qui sera rendue possible par les postes supplémentaires demandés pour le service des contraventions.

Enfin, à hauteur de F 1'300'000, la nature 46 "Revenus de transfert" enregistre des revenus supplémentaires qui sont le résultat des négociations menées entre le canton de Genève et la Confédération au sujet de la contribution fédérale aux frais de sécurité de la Genève internationale.

Pour le surplus, le Service cantonal des objets trouvés (SCOT) ayant été rattaché à la police, les charges et revenus y relatifs sont désormais enregistrés sur le programme H02 "Sécurité publique".

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	6	7	6.3	4	2018
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	45	48	55.5	40	2018
1.3 Evolution du nombre de cambriolages résidentiels (année de référence 2011)	Efficacité	-20%			-35%	2018
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	83%	80%	72%	88%	2018
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	11%	9%	7%	20%	2018
2.3 Evolution du nombre de prélèvements biologiques (ADN)	Efficacité	4'200			5'000	2018

H02 Sécurité publique (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	Efficacité	30%			40%	2018
3.2 Taux d'interventions prioritaires réalisées dans un délai maximum de 7 minutes 30 secondes après un appel	Efficacité	60%			80%	2018
4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectif policiers (Gengarmerie, PSI et PJ)	Efficacité	1'407			1'514	2018
5. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière						
5.1 Nombre de chauffeurs contrôlés hors accident, sous l'influence de l'alcool	Efficacité	800			600	2018
5.2 % des accidents avec influence de l'alcool	Efficacité	62%			55%	2018
6. Assurer la sécurité lors d'événements diplomatiques						
6.1 Nombre d'heures d'événements diplomatiques nécessitant la présence de la police de la sécurité internationale	Efficacité	2'000			2'000	2018
6.2 Nombre d'heures réalisées pour la sécurité des événements diplomatiques	Efficacité	50'000			55'000	2018
6.3 Nombre d'heures réalisées par le détachement de protection rapprochée	Efficacité	15'000			20'000	2018

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi, d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Volume des infractions rapporté à la population résidente, exprimé en pour mille habitants.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, astuce, arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de la lutte, tant préventive que répressive, contre les cambriolages. Le nombre de cambriolages en 2011 était de 5'551.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH.

La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

Indicateur 2.3 : Historique : 3'344 relevés en 2010, 4'101 en 2011, 4'088 en 2012.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux d'effectifs visibles (uniformés) en patrouilles ou en patrouilles diplomatiques par rapport au nombre total des heures effectives (y compris heures supplémentaires) de la PSI et de la gendarmerie.

H02 Sécurité publique (suite)

Indicateur 4.1 : Cet indicateur est nouveau et remplace l'ancien indicateur qui était une moyenne annuelle. Au budget 2013 l'effectif est de 1'407 ETP, en décembre 2012 le département comptait 1'379 ETP. La cible 2017 se concrétisera grâce à la nouvelle LPol et la réorganisation Police2015.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure le temps de réponse entre l'appel de la victime et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 5.1 et 5.2 : Ces indicateurs à la baisse sur le long terme traduisent les résultats de la prévention contre la conduite sous l'emprise de l'alcool.

Objectifs 6 : Les indicateurs relatifs aux activités de la police de la sécurité internationale sont fortement impactés par l'actualité internationale. Le rôle de Genève dans la diplomatie multilatérale a une incidence directe.

Indicateur 6.1 : Historique : 1'490 heures en 2012 et 1'500 heures estimées en 2013.

Indicateur 6.2 : Historique : 47'747 heures en 2012 et 45'000 heures estimées en 2013.

Indicateur 6.3 : Historique : 19'418 heures en 2012 et 15'000 heures estimées en 2013.

H03 Sécurité civile

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	6'851'391	-1'452'015	-17.5%	8'303'406	9'128'395
30 Charges de personnel	4'789'445	-1'364'875	-22.2%	6'154'320	6'052'921
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	589'058	-200'228	-25.4%	789'286	798'762
33 Amortissements du patrimoine administratif	482'311	179'111	59.1%	303'200	334'155
36 Charges de transfert	755'076	59'976	8.6%	695'100	923'342
37 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	920'745
39 Imputations internes	4'500	-126'000	-96.6%	130'500	98'471
REVENUS	3'401'477	92'972	2.8%	3'308'505	4'095'297
41 Patentes et concessions	35'037	37	0.1%	35'000	35'000
42 Taxes	335'345	-66'975	-16.6%	402'320	390'709
43 Revenus divers	1'850'000	0	0.0%	1'850'000	2'000'370
44 Revenus financiers	19'989	19'989	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	418'085	0	0.0%	418'085	441'879
46 Revenus de transferts	510'671	138'571	37.2%	372'100	306'594
47 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	920'745
49 Imputations internes	1'350	1'350	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'449'914	1'544'987	-30.9%	-4'994'901	-5'033'098
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-107'613</i>	<i>53'516</i>	<i>-33.2%</i>	<i>-161'129</i>	<i>-618'598</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'256'501</i>	<i>554'397</i>	<i>-14.5%</i>	<i>-3'810'898</i>	<i>-6'352'006</i>
COÛT COMPLET	-6'814'028	2'152'899	-24.0%	-8'966'927	-12'003'701

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	36.77	-9.13	-19.89%	45.90	45.67
<i>ETP fixes</i>	<i>35.37</i>	<i>-10.53</i>	<i>-22.94%</i>	<i>45.90</i>	<i>45.67</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.40</i>	<i>1.40</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies, ainsi que sur les organisations (OPC/ORPC) de protection civile. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population), ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM).

H03 Sécurité civile (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Protection civile
- H03.02 Inspection cantonale du feu
- H03.03 Protection de la population

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Conformément aux orientations politiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 5 sécurité publique), en particulier les objectifs 12 et 13 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront, d'une part, sur le renforcement significatif du rôle de surveillance et de haute surveillance de l'Etat sur les structures opérationnelles de conduite et, d'autre part, sur la mise en œuvre de concepts destinés à garantir une optimisation renforcée des moyens à disposition en matière de sécurité civile.

L'adoption du nouveau règlement OSIRIS par le Conseil d'Etat a permis de clarifier les rôles des entités impliquées dans le dispositif d'intervention dans des situations exceptionnelles, ainsi que son fonctionnement. La prochaine étape consistera à mettre en œuvre les modifications apportées au dispositif.

Autres projets d'importance stratégique

La fusion de la sécurité civile et du service des affaires militaires au 1^{er} janvier 2013, qui a donné naissance à l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), a conduit à une réorganisation des structures et à une relocalisation des services concernés. A l'avenir, il s'agira de consolider ces nouvelles structures et d'optimiser leur fonctionnement.

En parallèle des études en cours sur la gouvernance et l'organisation des sapeurs-pompiers, une réflexion a été initiée sur la protection civile genevoise pour optimiser davantage son intégration au sein du concept de protection de la population. Dans ce contexte, un groupe de travail Etat-communes chargé d'étudier cette optimisation sera constitué à l'automne 2013.

Par ailleurs, le résultat de la votation sur l'initiative populaire fédérale «Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire» du 22 septembre est de nature à impacter les réflexions en cours.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" enregistre une diminution de F 1'364'875 liée à des changements de clés de répartition entre les programmes H04 et H03. De plus, un ETP supplémentaire a été transféré du DIME (un poste dévolu à la cellule NRBC). 0.5 ETP ont également été supprimés pour des mesures d'économies (non-renouvellement d'un poste suite à un départ plend).

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" enregistre une diminution de F 11'000 liée à l'ajustement des dépenses générales qui a pour objectif d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années.

Par ailleurs, dans le cadre de la création de l'OCPAM, des transferts de charges ont été effectués entre les programmes H03 et H04, en particulier sur les natures 30 "Charges de personnel" et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation".

H03 Sécurité civile (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires, d'entreprises et des astreints à la protection civile						
1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours	Efficacité	90%	90%	90%	95%	2020
1.2 Taux d'accomplissement des formations de base par les astreints à la protection civile entrés en cours	Efficacité	80%			80%	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs pompiers volontaires et d'entreprises ainsi que des organisations de protection civile						
2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement	Efficacité	18	18 à 20	17	18 à 20	2020
2.2 Nombre d'organisations de protection civile inspectées annuellement	Efficacité	4			4	2020
3. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
3.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention	Efficacité	3	3	70%	27	2020

Commentaires

Objectif 1 : La nouvelle organisation de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) permet d'agréger les anciens objectifs liés à la formation des sapeurs pompiers et des astreints à la protection civile.

Objectif 2 : La nouvelle organisation de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) permet d'agréger les anciens objectifs liés aux contrôles de la capacité d'intervention des corps de sapeur-pompiers volontaires et des organisations de la protection civile.

Indicateur 2.1 : 44 compagnies de sapeurs pompiers. 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

Indicateur 2.2 : 12 OPC (organisation de protection civile) et ORPC (organisation régionale de protection civile). 4 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur compte à fin 2012 un total de 4 scénarii étudiés, un cinquième est étudié en 2013. 3 scénarii supplémentaires seront étudiés en 2014 pour atteindre un total de 8.

H04 Armée et obligation de servir

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	6'563'209	2'088'836	46.7%	4'474'373	4'586'304
30 Charges de personnel	5'650'788	1'790'765	46.4%	3'860'023	4'050'970
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	499'665	266'515	114.3%	233'150	192'227
33 Amortissements du patrimoine administratif	23'757	-35'043	-59.6%	58'800	38'191
36 Charges de transfert	311'500	-9'400	-2.9%	320'900	299'667
39 Imputations internes	77'500	76'000	5'066.7%	1'500	5'250
REVENUS	3'308'881	-576'579	-14.8%	3'885'460	4'331'083
41 Patentes et concessions	694	-236	-25.4%	930	730
42 Taxes	338'303	68'853	25.6%	269'450	446'468
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'510
44 Revenus financiers	379'787	-19'989	-5.0%	399'776	482'706
46 Revenus de transferts	2'564'448	-600'856	-19.0%	3'165'304	3'285'201
49 Imputations internes	25'650	-24'350	-48.7%	50'000	114'469
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'254'328	-2'665'415	452.6%	-588'913	-255'221
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-126'966</i>	<i>-25'905</i>	<i>25.6%</i>	<i>-101'061</i>	<i>-81'730</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'002'926</i>	<i>-859'940</i>	<i>16.7%</i>	<i>-5'142'986</i>	<i>-7'023'047</i>
COÛT COMPLET	-9'384'221	-3'551'261	60.9%	-5'832'960	-7'359'997

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	48.34	13.14	37.33%	35.20	33.70
<i>ETP fixes</i>	<i>46.94</i>	<i>14.54</i>	<i>44.88%</i>	<i>32.40</i>	<i>32.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.40</i>	<i>-1.40</i>	<i>-50.00%</i>	<i>2.80</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale en matière de défense. Il porte sur l'organisation de tirs hors service, l'obligation de servir, l'entretien du matériel d'armée et l'exploitation des installations de la place d'armes.

Par ailleurs, il concerne également les services fournis par l'arsenal à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Logistique et infrastructure militaire
- H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.03 Logistique cantonale

H04 Armée et obligation de servir (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le concept "place d'armes de Genève 2015" a été validé le 1er mars 2012 sous forme d'un accord de principe entre le Conseil d'Etat et le conseiller fédéral chargé du DDPS. A l'issue de la réalisation des adaptations prévues sur les installations et bâtiments existants d'Epeisses (Confédération), Meyrin-Mategnin et Aire-la-Ville (canton), la libération du site de la caserne des Vernets sera possible au profit du projet PAV.

La réalisation des installations du concept "place d'armes de Genève 2015" n'est pas sans conséquence sur l'organisation et le fonctionnement à venir. A ce stade du projet, les réflexions en cours visent entre autres à mutualiser les futures infrastructures entre la Confédération et les partenaires cantonaux, OCPPAM et police notamment.

Autres projets d'importance stratégique

La fusion de la sécurité civile et du service des affaires militaires au 1er janvier 2013, qui a donné naissance à l'OCPPAM, a conduit à une réorganisation des structures et à une relocalisation d'une partie des services concernés. Cette réorganisation a permis de créer notamment des synergies dans le domaine de la logistique civile et militaire. A l'avenir, il s'agira de consolider ces nouvelles structures et d'optimiser leur fonctionnement.

A l'instar du programme H03, le résultat de la votation sur l'initiative populaire fédérale «Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire» du 22 septembre est de nature à impacter les réflexions en cours. De plus, le concept fédéral d'implantation de l'armée, actuellement en révision, aura également des répercussions.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" enregistre une augmentation de F 1'790'765 liée à une augmentation de sa dotation de 3.5 ETP. Cette variation est due, d'une part, à des transferts internes au département (programmes H02 et H05) en lien avec le transfert de la menuiserie (+ 2 ETP) et, d'autre part, à un transfert du programme H05 (+1 ETP). Par ailleurs, 1.5 ETP sont transférés du DIME. A noter enfin la suppression d'un poste de logisticien (-1 ETP) pour des raisons d'économie.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" enregistre une diminution de F 22'000 liée à l'ajustement des dépenses générales qui a pour objectif d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années. La nature 46 "Revenus de transferts" enregistre une diminution de F 465'000 qui est expliquée par l'ajustement des recettes liées à la libération du site de la Caserne des Vernets au profit du projet PAV. Pour le surplus, afin de favoriser les synergies entre services de l'Etat, il a été décidé de fusionner les prestations relatives aux menuiseries de la police et l'OCD vers l'OCPPAM. L'impact de ce transfert est de F 59'754 en nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" et de F 69'500 en nature 42 "Taxes".

Par ailleurs, dans le cadre de la création de l'OCPPAM, des transferts de charges ont été effectués entre les programmes H03 et H04, en particulier sur les natures 30 "Charges de personnel" et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation".

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacements de service en comparaison nationale						
1.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service accordées pour les cours de répétition	Qualité	+/- 3%	+ / - 3%	+ / - 2.23%	+/- 3%	2018
2. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires						

H04 Armée et obligation de servir (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	+/- 5%	+ / - 5%	+ / - 5%	+/- 5%	2018
3. Convoquer au recrutement l'ensemble des conscrits du canton						
3.1 Taux de convocation (nombre de convocations/nombre de conscrits)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Les demandes de déplacements de services sont faites par les personnes qui souhaitent changer la date de leur cours de répétition. Au niveau national en 2009 et 2010, 71% des demandes ont été accordées et 84.5% pour 2012. Pour Genève, les demandes ont été accordées à hauteur de 71% en 2009, 74% en 2010, 73% en 2011 et 82% en 2012.

Indicateur 2.1: La part de travail des collaborateurs du centre logistique civile et militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70% pour la Confédération et de 30% pour le canton. Les taux horaires pris en compte pour le calcul sont de CHF 60.-/heure pour la logistique. Les heures des apprentis ne sont pas comptées.

Indicateur 3.1 : Sur environ 2000 conscrits. La sous-capacité du centre de recrutement de Lausanne pourrait poser un réel problème.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	15'946'808	-126'268	-0.8%	16'073'076	18'127'441
30 Charges de personnel	13'410'162	31'796	0.2%	13'378'366	13'069'020
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'178'644	-157'966	-6.8%	2'336'610	5'024'338
33 Amortissements du patrimoine administratif	23'002	6'902	42.9%	16'100	25'890
39 Imputations internes	335'000	-7'000	-2.0%	342'000	8'192
REVENUS	29'141'096	282'379	1.0%	28'858'717	28'076'495
42 Taxes	28'476'096	272'379	1.0%	28'203'717	27'410'062
46 Revenus de transferts	665'000	10'000	1.5%	655'000	666'433
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	13'194'288	408'647	3.2%	12'785'641	9'949'054
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-301'310</i>	<i>48'955</i>	<i>-14.0%</i>	<i>-350'265</i>	<i>-263'672</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'433'099</i>	<i>-206'981</i>	<i>6.4%</i>	<i>-3'226'118</i>	<i>-8'682'870</i>
COÛT COMPLET	9'459'880	250'622	2.7%	9'209'258	1'002'512

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	121.16	0.00	0.00%	121.16	115.38
<i>ETP fixes</i>	<i>119.73</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>119.73</i>	<i>114.38</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.43</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.43</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ainsi que pour les bateaux fait aussi partie de cette politique. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, la direction générale des véhicules est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des véhicules (DGV).

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

La DGV est parvenue, durant la dernière législature 2009-2013, à amener une pierre à l'édifice L 10177 "administration en ligne" en proposant des prestations aux citoyens via internet.

Dès maintenant les prestations suivantes sont opérationnelles :

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

- Gestion de rendez-vous aux examens théoriques (prise / modification / annulation de RDV) ;
- Prise de rendez-vous à l'examen pratique de conduite avec un paiement de la prestation par carte de crédit ;
- Prise de rendez-vous aux expertises techniques volontaires ;
- Modification des rendez-vous techniques périodiques ;
- E-auction véhicules, la vente via internet des véhicules non réclamés de la fourrière cantonale ;
- Demande d'information sur un détenteur d'une plaque d'immatriculation ;
- E-billing, possibilité de recevoir toutes les factures de la DGV sous format électronique.

Autres projets d'importance stratégique

Maintenir le développement de prestations clients par voie électronique "internet", telles que le changement d'adresse, la commande de plaques d'immatriculation et la mise aux enchères de numéros attractifs.

Finalisation de l'outil interne "intranet", permettant l'autonomie de l'information à chaque employé et ainsi accroître la réactivité et le service aux citoyens.

Atteindre le niveau 3 de gestion d'entreprise d'Etat avec une matrice des risques formalisée. Le déplacement de la fourrière cantonale dans sa globalité sur un site CFF du Grand-Lancy, rendu obligatoire par l'arrivée du chantier CEVA sur Carouge, doit être re-déplacée provisoirement sur un site du canton, et ce à l'aube de juin 2015, en attendant l'implantation finale sur le futur site de la commune de Bernex en communion avec le déménagement complet de la DGV en 2020.

L'assurance qualité "asaSAQ" qui est la formalisation de toutes les procédures du service technique et de traçabilité des divers contrôles, selon des normes harmonisées sur le plan fédéral, doit être finalisée.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Economies de 119 356 à réaliser en 2014.

42 - Taxes :

Produits supplémentaires engendrés par la résorption du retard sur les contrôles techniques et à la mise en conformité des obligations légales fixées par la Confédération.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	6	6	7	4	2018
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2018
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	3	3	4	2	2018
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2018

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2018
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Taux de rendez-vous aux examens pratiques pris en ligne	Efficience	10%			50%	2018
3.2 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	8			12	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 70 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

Indicateur 3.1 et 3.2 : Ces indicateurs mesurent l'utilisation des prestations en ligne offertes au public.

H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	39'002'789	561'091	1.5%	38'441'698	38'364'079
30 Charges de personnel	29'671'253	-140'408	-0.5%	29'811'661	29'046'590
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'742'538	348'701	4.2%	8'393'837	8'800'652
33 Amortissements du patrimoine administratif	68'248	38'048	126.0%	30'200	36'661
39 Imputations internes	520'750	314'750	152.8%	206'000	480'176
REVENUS	38'494'846	-189'897	-0.5%	38'684'743	38'202'378
42 Taxes	30'740'276	-200'417	-0.6%	30'940'693	30'996'035
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'112
44 Revenus financiers	9'500	0	0.0%	9'500	1'103
49 Imputations internes	7'745'070	10'520	0.1%	7'734'550	7'204'128
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-507'943	-750'988	-309.0%	243'045	-161'701
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'449'715</i>	<i>-413'243</i>	<i>39.9%</i>	<i>-1'036'472</i>	<i>-1'013'986</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'671'400</i>	<i>-316'731</i>	<i>5.0%</i>	<i>-6'354'669</i>	<i>-17'535'723</i>
COÛT COMPLET	-8'629'057	-1'480'961	20.7%	-7'148'096	-18'711'410

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	263.93	-0.76	-0.29%	264.69	252.83
<i>ETP fixes</i>	<i>252.73</i>	<i>-0.80</i>	<i>-0.32%</i>	<i>253.53</i>	<i>244.59</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>10.78</i>	<i>0.02</i>	<i>0.19%</i>	<i>10.76</i>	<i>7.98</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.42</i>	<i>0.03</i>	<i>7.69%</i>	<i>0.39</i>	<i>0.27</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Pour l'Office des poursuites:

- Dans le prolongement du vote du Grand Conseil du 8 juin 2012 (PL 10759, ouvrant un crédit d'investissement de CHF 8'240'000, pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte de notre système d'information), le comité de projet poursuivra courant 2014 les travaux nécessaires à la mise en production de ce nouvel outil. Début 2014, l'Office des poursuites débutera l'analyse de détail du projet de refonte pour tenir compte des spécificités mises en évidence lors des ateliers de travail organisés en 2013.
- La documentation du système de contrôle interne sera entièrement révisée pour se conformer aux modifications organisationnelles et techniques liées à la refonte.
- Les programmes de formations internes et ceux en lien avec les autres cantons romands (certificat de perfectionnement en matière de poursuites) seront poursuivis.

Pour l'Office des faillites :

- Après avoir poursuivi le développement du système d'information de l'office des faillites appelé ORFEE, sa mise en exploitation progressive est intervenue entre fin 2012 et début 2013. Cette étape importante a bénéficié d'un accompagnement spécifique visant à obtenir l'adhésion des collaborateurs dont le travail a été passablement modifié. En effet, grâce à ce nouvel outil, la liquidation des faillites est désormais assurée par une gestion électronique globale supprimant ainsi le « tout papier » avec pour conséquence un changement de philosophie important. Durant l'année 2014, cet outil sera stabilisé et les modifications indispensables intégrées dans le cadre de la maintenance évolutive.
- Le système de contrôle interne ayant été finalisé en 2012 et déployé en 2013, l'office des faillites assurera en 2014 le suivi des contrôles et adaptera son système de contrôle interne aux exigences départementales en particulier par la rédaction de la documentation utile.
- Sur un plan quantitatif, l'office des faillites souhaite maintenir le délai moyen légal prévu pour la liquidation des dossiers (art. 270 LP) à une année. D'un point de vue qualitatif, l'objectif visé est un taux de plaintes (selon art. 17 LP) admises ou partiellement admises, inférieur à 10 % de l'ensemble des réclamations adressées à l'autorité de surveillance.
- Compte tenu du déménagement fin 2013 des bureaux administratifs de l'office des faillites à la route de Chêne 54 à Genève et du service des ventes à Pré-la-Fontaines 10 à Satigny, l'année 2014 sera consacrée à la finalisation de son installation par la mise à jour de son organisation qui devra notamment être adaptée à l'éloignement des différents sites.

Justification des écarts par rapport au budget 2014

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 sont les suivants :

- Charges de personnel (nature 30) : La diminution des charges de personnel provient des délais de carence et des effets noria en lien avec la prise de plend, de la suppression du rattrapage CIA et d'un transfert d'un ETP au sein du DF (transfert neutre). Cette diminution des charges est toutefois partiellement compensée par l'octroi d'une demi-annuité et de l'augmentation des taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales.
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) : La hausse des dépenses générales de ce programme résulte d'une part, de l'engagement d'un agent de sécurité pour renforcer la sécurité de la caisse de l'Office des poursuites et d'autre part, d'une réaffectation de ressources au sein du DF pour couvrir le recours à des mandataires externes nécessaires au développement du nouvel outil informatique de l'Offices des poursuites.
- Imputations internes (nature 39): Les imputations internes pour frais de justice ont été alignées sur les besoins de l'Office des faillites.
- Taxes (nature 42): Les émoluments perçus par l'office des faillites varient en fonction de la nature des affaires. Or, force est de constater que depuis 2009, la richesse des faillites s'est réduite, sans pour autant réduire l'activité de l'office des faillites, mais générant des émoluments moins élevés. Cette baisse est reflétée dans le budget 2014 à hauteur de 200'000 francs.

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	20	20	28	10	2017
2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficience	1'300	1'300	1'362	1'400	2017
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et l'ICF dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	≤ 1	≤ 1	0	≤ 1	2017
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	36	36	50		
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	100%	100%	80%	100%	2017
4.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	80%	80%	60%	80%	2017
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	90%	90%	100%	90%	2017

Commentaires

Indicateur 1.1

L'implémentation du nouveau système d'information de l'OP impactera dans un premier temps négativement la productivité et augmentera les réquisitions dites "papier" (traitement manuel), celle-ci devrait toutefois s'améliorer à moyen-long terme.

Indicateur 2.1

La cible de l'indicateur 2.1 se calcule sur l'ensemble des collaborateurs-trices de l'OP. A ce propos, le Tribunal fédéral a relevé dans une affaire Zurichoise, que "le législateur cantonal a chargé le Conseil d'Etat de veiller tout particulièrement lors de la fixation des arrondissements de poursuites, à ce que les offices de poursuites puissent accomplir leur tâche de manière optimale des points de vue de la compétence et de la rentabilité. Ces exigences, le Conseil d'Etat les a concrétisées dans les principes adoptés pour la formation des arrondissements de poursuites. En vertu de ces principes, des unités d'au moins 3 jusqu'à 5 employés et gérant au moins 3'000 poursuites environ sont souhaitées". (Communiqué aux médias du Tribunal fédéral du 7 décembre 2009 - Arrêts des 5 et 23 novembre 2009).

Indicateur 3.2

Il est à noter que cet indicateur varie en fonction de la complexité des dossiers de faillite dans la mesure où chaque faillite est différente. Ainsi, par exemple, la liquidation d'une simple succession répudiée prendra nettement moins de temps que la gestion d'un dossier complexe d'une personne morale. Pour cette raison, il n'y a pas de cible à long terme.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	126'851'075	14'598'371	13.0%	112'252'704	98'983'813
30 Charges de personnel	91'239'074	8'454'403	10.2%	82'784'671	70'808'762
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'678'860	6'298'539	41.0%	15'380'321	12'202'641
33 Amortissements du patrimoine administratif	564'367	302'167	115.2%	262'200	361'076
36 Charges de transfert	13'293'274	-456'738	-3.3%	13'750'012	15'526'590
39 Imputations internes	75'500	0	0.0%	75'500	84'744
REVENUS	15'337'924	6'111'394	66.2%	9'226'530	9'613'010
42 Taxes	5'781'121	-42'204	-0.7%	5'823'325	5'249'849
43 Revenus divers	-	-	-	-	442'525
44 Revenus financiers	900	0	0.0%	900	453
46 Revenus de transferts	8'214'903	4'853'598	144.4%	3'361'305	3'884'830
49 Imputations internes	1'341'000	1'300'000	3'170.7%	41'000	35'352
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-111'513'151	-8'486'977	8.2%	-103'026'174	-89'370'803
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'050'030</i>	<i>117'391</i>	<i>-5.4%</i>	<i>-2'167'421</i>	<i>-1'428'591</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-16'882'695</i>	<i>-2'721'203</i>	<i>19.2%</i>	<i>-14'161'492</i>	<i>-24'061'341</i>
COÛT COMPLET	-130'445'876	-11'090'789	9.3%	-119'355'087	-114'860'735

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	774.90	169.80	28.06%	605.10	535.94
<i>ETP fixes</i>	<i>766.30</i>	<i>164.80</i>	<i>27.40%</i>	<i>601.50</i>	<i>522.99</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.60</i>	<i>5.00</i>	<i>138.89%</i>	<i>3.60</i>	<i>12.45</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux. Développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues. Assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert. Enfin, assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H07.08 Détention des personnes
- H07.09 Application des peines et mesures
- H07.10 Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation 2010-2013 prévoyait la construction de places de détention pénale et administrative, ainsi que le recrutement d'agents de détention supplémentaires. CentoRapido, soit 100 places de détention avant jugement, a été ouvert en 2011. La construction de Curabilis (92 places) est en cours et son ouverture est prévue en avril 2014. Le Conseil d'Etat avait décidé une ouverture par étape pour les personnes sous mesures jusqu'en 2016. Au vu de la surpopulation, il a été décidé que les pavillons vacants seraient occupés par des détenus en exécution de peine en provenance de Champ-Dollon.

Le Conseil d'Etat avait également retenu en 2009 un projet d'extension de l'établissement de la Brenaz qui consistait en un agrandissement de 150 places supplémentaires d'exécution de sanctions pénales. Ce projet ne correspondant plus au besoin actualisé, l'ensemble de la planification de la détention a été revu pour les 10 ans à venir.

Ainsi, ce projet initial d'extension a été modifié pour offrir des places de détention administrative. Le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour l'agrandissement de la Brenaz et portant ainsi sa capacité d'accueil à 168 places a été déposé en été 2013. L'ouverture de cet établissement est prévu pour début 2015. A terme, le bâtiment sera affecté à la détention administrative et, dans l'intervalle, il accueillera des personnes en exécution de sanction pénale.

Un crédit d'étude pour la construction d'un établissement pénitentiaire de 450 places de détention pénale (Pré-Marquis) a également été déposé.

L'adoption de cette planification par le Conseil d'Etat en novembre 2012, permettra au canton de se doter d'une capacité de places de détention en adéquation avec ses besoins et d'adapter la prise en charge socio-judiciaire des personnes.

Depuis 2013, des efforts importants sont déployés pour recruter du personnel pénitentiaire afin d'avoir les collaborateurs nécessaires à l'exploitation des bâtiments en construction et à la mise en œuvre de ces projets.

Autres projets d'importance stratégique

La réorganisation de l'Office cantonal de la détention se poursuit tout en adaptant les ressources à la mise en œuvre de la planification pénitentiaire liées aux projets de construction. Ce contexte implique également un renforcement de la coordination interdépartementale.

Le développement d'un outil informatique de gestion pénitentiaire est un projet prioritaire afin de doter la direction générale et les services de l'OCD d'un outil fiable et adapté aux besoins. Une structure de projet devra être mise en place en coordination avec l'ensemble des services.

Justification des écarts

La mise en œuvre de la planification pénitentiaire impacte la nature 30 "Charges de personnel" de F 7'600'000. Ce programme se voit doté de 168 postes supplémentaires (5 ETP auxiliaires et 163 ETP permanents) dont la grande majorité sont répartis entre La Brenaz et Curabilis et concernent du personnel surveillant sous statut B 5 05. Le financement complémentaire en terme de charge de personnel a pu se faire grâce à une réaffectation des ressources en interne du DS à hauteur de 3 millions (transferts des francs du programme H02). Les charges de personnel augmentent significativement, mais pas en proportion de la variation en ETP, puisque ces engagements seront répartis sur l'année et une majorité d'entre eux durant le deuxième semestre. Ils génèrent ainsi des coûts induits sur 2015 et les charges de personnel seront ajustées en conséquence. Par ailleurs, dans le cadre de transferts internes au département (autres programmes), le programme H07 se voit également renforcé de 1.8 ETP complémentaires. Pour le surplus, l'introduction de la demie-annuité à hauteur de F 651'914 justifie la variation.

La mise en œuvre de la planification pénitentiaire, l'ouverture de la Brenaz et la problématique liée à la surpopulation carcérale impactent la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" à hauteur de F 4'000'000. Les principaux postes touchés sont la nourriture des détenus, les frais de fonctionnement pour l'augmentation de la capacité d'accueil à Favra, l'acquisition d'uniformes pour les nouveaux gardiens, ainsi que les rémunérations des détenus. Pour le surplus, la construction de l'établissement Brenaz + 100 (PL 11272) engendre des frais de surveillance au vu de la proximité immédiate des établissements de détentions voisins. Pour 2014, cette prestation s'élèvera à F 1'600'000. Enfin, l'ICF contait que la rubrique utilisée pour les frais de détention hors canton englobait également les placements en institutions non-étatiques. En effet, il y a lieu de distinguer les placements de

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

détenus en fonction du lieu de détention et d'imputer les placements en établissement non étatique dans une nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" au lieu de 36 "Charges de transfert". La mise en oeuvre de cette recommandation augmente la nature 31 et diminue la nature 36 à hauteur de F 1'000'000.

A hauteur de F 1'532'000, la variation sur la nature 36 "Charges de transfert" s'explique par les placements des détenus hors canton (F 1'144'000) et l'augmentation des tarifs FEP (Formation en prison - F 388'000). Pour le surplus, cette nature est également impactée par l'indemnité versée au Foyer le Pertuis, qui est transféré du programme H07 au programme H08 (F 1'089'700).

Enfin, la nature 46 "Revenus de transfert" enregistre une augmentation de recettes de F 6'153'000 liée aux placements des détenus provenant des autres cantons pour les établissements de Curabilis et La Clairière. Pour le surplus, l'établissement de Favra a changé de statut et est devenu un centre de détention administrative. De ce fait, il facture à l'OCP, à qui il incombe d'exécuter les renvois et d'effectuer l'ensemble des démarches auprès de la Confédération afin de solliciter les remboursements sur les cas LAasi, des frais de placements. S'agissant de la facturation entre deux services de l'Etat, il convient d'utiliser les natures d'imputations internes comptabilisées en nature 49 (F 1'300'000) au lieu de 46 "Revenus de transfert" (F -1'300'000).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mise en oeuvre de la planification pénitentiaire						
1.1 Nombre de places de détention pénale à disposition	Efficacité	659			1007	2021
1.2 Taux d'occupation des établissements avant jugement	Efficience	198%			100%	2021
1.3 Taux d'occupation des établissements d'exécution de peines et de mesures	Efficience	100%			100%	2021
1.4 Taux d'occupation des établissements de détention pénale pour mineurs	Efficience	100%			100%	2021
1.5 Nombre de places de détention administrative à disposition	Efficacité	30			168	2021
1.6 Taux d'occupation des établissements de détention administrative	Efficience	100%			100%	2021
2. Recruter et former du personnel pénitentiaire						
2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire	Efficacité	774.9	13	0	900	2021
2.2 Taux d'encadrement du personnel pénitentiaire	Efficacité	1:1.56			1:1.32	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : Ouverture de l'établissement Curabilis destiné à l'unité carcérale psychiatrique et le centre de psychothérapie La Pâquerette.

Indicateur 1.2 : La construction et la réaffectation de certains établissements permettront à terme le désengorgement de Champ-Dollon.

Indicateur 2.1 : L'indicateur est modifié à partir de 2014 et mesure l'effectif total du personnel pénitentiaire. Il mesurait précédemment l'augmentation du nombre d'agents de détention. Au budget 2013, l'effectif pénitentiaire était de 605.1.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le nombre de détenus encadrés par un effectif en personnel pénitentiaire. En 2013, le taux d'encadrement estimé est de 1:1.67

H08 Droits humains

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	30'166'224	3'984'827	15.2%	26'181'397	26'569'448
30 Charges de personnel	2'962'244	177'885	6.4%	2'784'359	3'151'345
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'270'862	703'924	124.2%	566'938	379'484
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'138	1'038	1'038.0%	100	147
36 Charges de transfert	25'196'980	3'101'980	14.0%	22'095'000	22'361'174
37 Subventions à redistribuer	735'000	0	0.0%	735'000	677'298
REVENUS	5'416'412	1'954'732	56.5%	3'461'680	2'428'617
42 Taxes	6'412	-268	-4.0%	6'680	23'749
43 Revenus divers	270'000	0	0.0%	270'000	207'728
46 Revenus de transferts	4'405'000	1'955'000	79.8%	2'450'000	1'519'843
47 Subventions à redistribuer	735'000	0	0.0%	735'000	677'298
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'749'812	-2'030'095	8.9%	-22'719'717	-24'140'830
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-78'331</i>	<i>8'564</i>	<i>-9.9%</i>	<i>-86'895</i>	<i>-80'357</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-660'677</i>	<i>46'076</i>	<i>-6.5%</i>	<i>-706'753</i>	<i>-2'067'145</i>
COÛT COMPLET	-25'488'820	-1'975'455	8.4%	-23'513'365	-26'288'332

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.62	1.20	5.88%	20.42	21.14
<i>ETP fixes</i>	<i>16.72</i>	<i>0.20</i>	<i>1.21%</i>	<i>16.52</i>	<i>17.64</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.90</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.90</i>	<i>2.70</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à mener une politique active en faveur du respect des droits humains. Son champ d'action concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique, l'intégration des étrangères et des étrangers et la solidarité internationale.

Il se concrétise par :

- la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton;
- la lutte contre les violences domestiques perpétrées dans le canton de Genève et la coordination entre les actions de l'Etat et celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine en favorisant le travail en réseau, ainsi que la diffusion d'informations favorisant les domaines de la prévention et de la formation;
- la promotion de l'intégration des personnes migrantes et de la coexistence entre personnes migrantes et autochtones ainsi que la coordination de la lutte contre le racisme et les discriminations à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;
- le soutien à des projets de coopération, d'aide humanitaire, de promotion de la paix, des droits sociaux et économiques et de la personne et à la sensibilisation, l'information du grand public et la coordination des partenaires externes actifs dans le domaine de la solidarité internationale.

H08 Droits humains (suite)

Ce programme est mis en oeuvre par le bureau de la promotion de l'égalité hommes-femmes (BPE), le bureau d'intégration des étrangers (BIE), le bureau des violences domestiques (BVD), ainsi que le bureau de la solidarité internationale (BSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
- H08.02 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H08.03 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
- H08.04 Mise en oeuvre de la politique de solidarité internationale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Pour le bureau de la promotion entre femmes et hommes (BPE), l'action s'articule en 4 programmes prioritaires ciblant le monde du travail, la formation, la représentation des femmes en politique et la prévention des violences faites aux femmes. En 2013, les travaux ont permis d'atteindre l'objectif de législation concernant le contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics. Le conseil et l'orientation des entreprises et des partis politiques ont aussi été développés. Deux grandes campagnes de prévention des violences de genre ont démarré auprès des populations d'origine migrante.

Pour le bureau de l'intégration des étrangers (BIE), la conception et le démarrage du nouveau dispositif d'accueil et d'intégration des étrangers, ainsi que celui prévu pour l'écoute de victimes de racisme sont réalisés, conformément aux plans établis. En l'état, ils permettront de passer à la mise en oeuvre du *Programme d'intégration cantonal 2014-2017 (PIC)*, dont ils sont des éléments importants.

Pour le bureau de la solidarité internationale (BSI), le programme de législation prévoyait l'engagement spécifique du canton dans des projets d'environnement. Sur la période 2010-2013, le canton a subventionné près de 40 projets dans les domaines de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, l'efficacité énergétique, la sécurité alimentaire et la biodiversité. Près de F 4 millions ont été attribués à des projets en Afrique, Amérique latine et Asie, portés par des organismes et institutions suisses pendant la période de la législation. Un bilan quantitatif et qualitatif sera envoyé au CE fin 2013.

Pour le bureau des violences domestiques (BVD), durant cette législation, la loi sur les violences domestiques a été modifiée par le Grand Conseil afin de favoriser l'utilisation des mesures d'éloignement administratif par la police. Cette modification est un succès, le nombre de mesures prononcées passant de 7 entre 2005 et 2010 à 91 entre 2011 et 2012. L'Etat s'est doté d'outils performants afin de mesurer l'étendue de la violence domestique dans le canton et d'en apprécier son évolution. Il a également réalisé, entre autres, des campagnes de sensibilisation "tout-public", des manifestations destinées aux professionnels et la création de la ligne téléphonique cantonale "Stop violence à la maison."

Autres projets d'importance stratégique

Pour le BIE, 2014 sera l'année de la mise en oeuvre du *Programme d'intégration cantonal 2014-2017 (PIC)* et des 8 thématiques qui le composent. Grâce à un cofinancement fédéral conséquent (de l'ordre de 2 millions de plus par rapport aux années précédentes), ce programme permettra de réaliser les objectifs conjoints que se sont fixés la Confédération et le Canton de Genève en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Pour le BSI, un arrêté du CE, en octobre 2012, a permis de définir l'aide octroyée aux pays les moins avancés (PMA) pour les loyers des missions diplomatiques à Genève. Un dépassement de crédit a été sollicité en 2012 pour prévoir l'installation de 3 nouvelles missions à Genève. Le projet de loi et le nouveau contrat de prestations avec la Fédération Genevoise de Coopération pour la période 2013-2016 ont été envoyés à la commission de finances qui a diminué la subvention annuelle de 3 000 000 à 2 500 000 F. Un avenant à la convention avec le CICR a augmenté de 3 000 000 à 4 500 000 F la contribution annuelle du canton à partir de 2012.

H08 Droits humains (suite)

Justification des écarts

La variation sur la nature 30 "Charges de personnel" de F 177'885 est liée à un poste d'agent spécialisé en lien avec le forfait intégration (voir ci-après). Par ailleurs, dans le cadre d'un besoin identifié pour les aspects liés à la lutte contre l'homophobie, une ressource supplémentaire (+0.2 ETP) a été dégagée en interne du département (transfert du programme H02).

La variation sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est justifiée notamment par un réajustement budgétaire sur les dépenses générales de F 80'000 qui a pour objectif d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années.

Pour le surplus, le budget 2014 prévoit deux éléments liés au forfait intégration versé par la Confédération qui ont des impacts sur les natures 30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" et 36 "Charges de transfert".

- D'une part, il s'agit du rattrapage de l'utilisation du forfait intégration transitoire (montant versé par la Confédération en 2008 afin de couvrir tous les cas attribués au canton de Genève avant cette date). Ce forfait n'a pas encore été dépensé à ce jour et il est envisagé de l'étaler sur plusieurs années. Ainsi, l'exercice 2014 prévoit des montants de F 300'000 en nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" et de F 500'000 en nature 36 "Charges de transfert".
- D'autre part, dès 2014, le forfait intégration "ordinaire" versés par la Confédération en faveur des étrangers permis B et F (réfugiés statutaires et admis provisoires) va augmenter. Cela se traduit au budget par un ETP supplémentaire en 2014 (un autre est prévu pour 2015), ainsi que des montants supplémentaires de F 500'000 sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" et de F 1'165'000 en nature 36 "Charges de transfert". Cela génère par ailleurs des revenus supplémentaires de F1'915'000 sur la nature 46 "Revenus de transfert".

Enfin, la nature 36 "Charges de transfert" inclut un rattrapage du fonds drogue pour un montant de F 270'000. En effet, ce fonds cumule pour environ F 1 million de non-dépensé, qu'il est prévu d'utiliser sur plusieurs années. Cette nature est également impactée par l'indemnité versée au Foyer le Pertuis, qui est transféré du programme H07 au programme H08 (F 1'089'700). En outre, lors du renouvellement du contrat de prestations 2014-2014 entre le DSE et le Centre de Contact Suisse-Immigrés (CCSI), il a été décidé de transformer la subvention non-monnaire pour les locaux en subvention monétaire. En effet, cette association occupe un bail loué par l'office des bâtiments (OBA) qui souhaite transférer le bail à son locataire final. De ce fait, le montant de F 77'280 correspondant aux loyers et charges payées ont été transférés du programme P04.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes						
1.1 Ecart de salaires entre hommes et femmes (en%)	Efficience	7.9%	8%	7.90%	6%	2018
1.2 Taux de mise en oeuvre des recommandations émises par la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination faites aux femmes	Efficacité	70% à 80%			70% à 80%	2018
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
2.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1282 (+/-10%)	1500 (+/-5%)	1282	1282 (+/-10%)	2018
2.2 Nombres de personnes prises en charge par l'une des 14 institutions membres de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	3781 (+/-10%)	n/a		3781 (+/-10%)	2018
3. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						

H08 Droits humains (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Nombre de conventions de partenariat signées avec les communes genevoises	Efficacité	4			10	2017
3.2 Part du budget du Programme d'intégration cantonal (PIC) alloué au financement de cours de français	Efficacité	28%			28%	2018
4. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
4.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible.	Efficacité	10%	10%	8%	10%	2018
5. Limiter la part de subvention affectée aux frais administratifs						
5.1 Pourcentage de la subvention attribué aux frais administratifs de l'organisme requérant.	Efficacité	≤ 12%			≤ 12%	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur de la différence salariale est mis à jour tous les deux ans par l'OCSTAT. La valeur 2012 est basée sur l'enquête suisse des salaires de 2010. La valeur de 2008 était de 9.6%, celle de 2010 était de 7.9%.

Indicateur 1.2 : Une partie des recommandations émises sont de la compétence de la Confédération, d'où un taux qui restera toujours en dessous des 100%.

Indicateur 2.1 : La cible pour 2014 tient compte d'une tendance à la baisse observée depuis 2008, laquelle doit être tempérée par une prise en charge accrue par le réseau, des campagnes de prévention et un meilleur relevé statistique des situations.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur montre le nombre de partenaires stratégiques engagés dans l'atteinte des objectifs du programme d'intégration cantonal genevois (PIC). Concrètement, les communes seront invitées à proposer des programmes d'intégration communaux au Bureau de l'intégration des étrangers. Cette relation de partenariat sera scellée par des conventions.

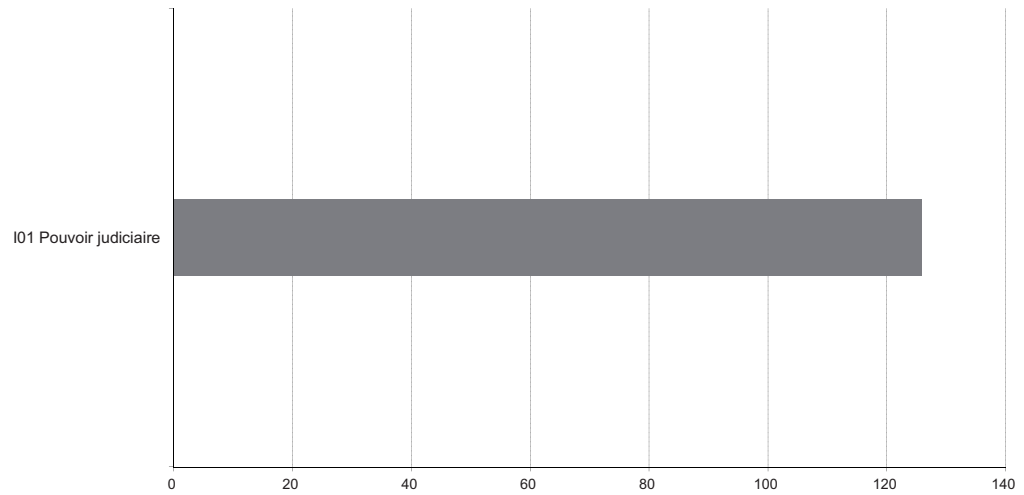
Indicateur 3.2 : Cet indicateur illustre la priorité inscrite dans la politique fédérale d'intégration des étrangers et dans le programme d'intégration cantonal.

Indicateur 4.1 : En terme de montant, cela représente environ un million de francs attribué à ce type de projets.

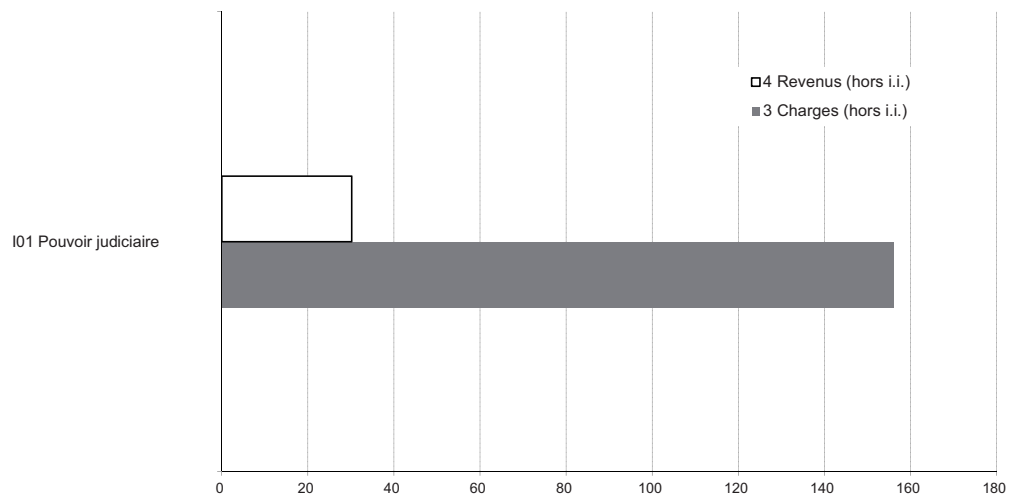
Indicateur 5.1 : La cible inférieure ou égale à 12% est une norme appliquée par la Direction du développement et de la coopération ainsi que par les organismes cantonaux d'aide au développement.

I Justice

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Synthèse des priorités

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du pouvoir judiciaire font l'objet d'une inscription annuelle au budget de l'Etat et sont votés par le Grand Conseil dans le cadre et selon la procédure de l'approbation du budget de l'Etat (art. 55 de la loi sur l'organisation judiciaire; LOJ; E 2 05). Il revient à la commission de gestion du pouvoir judiciaire (ci-après CGPJ) d'arrêter la proposition de budget du troisième pouvoir et de la soumettre au Conseil d'Etat (art. 41 al. 1 lit. a et 56 al. 1 LOJ). Si le Conseil d'Etat modifie la proposition de la CGPJ, la proposition initiale doit figurer en marge du projet de budget (art. 56 al. 3 LOJ).

A périmètre constant et sous réserve de modifications législatives, l'augmentation des charges prévue dans les quatre années à venir est directement induite par des éléments et contraintes sur lesquels le pouvoir judiciaire ou le canton n'ont pas de prise. Elle doit permettre de financer :

- 1) la poursuite du rétablissement du fonctionnement des juridictions et services, ensuite de l'entrée en vigueur, en janvier 2011 et 2013, du nouveau droit de procédure fédéral, de la nouvelle organisation judiciaire cantonale et du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, ainsi que la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport n. 54 de juin 2012;
- 2) la mise en œuvre de la constitution entrée en vigueur en juin 2013;
- 3) l'augmentation de l'activité en matière de contrôle judiciaire des mesures de contrainte.

En 2014, le pouvoir judiciaire travaillera prioritairement à la poursuite du renforcement de la filière pénale. Faisant suite aux constats de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, du conseil supérieur de la magistrature et de la cour des comptes, le Grand Conseil a en effet adopté, sur proposition du Conseil d'Etat, la loi 11099 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire et augmentant de huit le nombre de magistrats du Ministère public. Quatre d'entre eux sont entrés en fonction au début du deuxième semestre 2013. Les quatre suivants débiteront leur activité en janvier 2014. Le personnel amené à les assister doit être recruté entre le deuxième semestre 2013 et le premier semestre 2014.

La normalisation du fonctionnement du Ministère public ne produira par ailleurs ses effets qu'après que les capacités des deux autres maillons de la chaîne pénale, soit le Tribunal pénal et la cour pénale de la Cour de justice, auront été revues à la hausse.

L'augmentation des charges de fonctionnement prévue en 2014 contribuera ainsi principalement à la poursuite du renforcement du Ministère public et de la chaîne pénale.

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	156'575'275	14'228'485	10.0%	142'346'790	136'024'043
30 Charges de personnel	117'659'727	8'728'554	8.0%	108'931'173	98'603'383
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'137'490	5'444'873	16.7%	32'692'617	36'940'181
33 Amortissements du patrimoine administratif	248'058	55'058	28.5%	193'000	153'311
34 Charges financières	5'000	0	0.0%	5'000	-
39 Imputations internes	525'000	0	0.0%	525'000	327'168
REVENUS	31'398'758	4'264'533	15.7%	27'134'225	45'141'793
42 Taxes	28'637'058	5'300'483	22.7%	23'336'575	28'320'730
43 Revenus divers	1'560'000	-800'000	-33.9%	2'360'000	15'883'687
49 Imputations internes	1'201'700	-235'950	-16.4%	1'437'650	937'376
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-125'176'517	-9'963'952	8.6%	-115'212'565	-90'882'250
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-18'771'916</i>	<i>11'510'676</i>	<i>-38.0%</i>	<i>-30'282'592</i>	<i>-56'422'419</i>
COÛT COMPLET	-143'948'433	1'546'724	-1.1%	-145'495'157	-147'304'668

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	704.25	29.30	4.34%	674.95	623.88
<i>ETP fixes</i>	<i>681.25</i>	<i>38.30</i>	<i>5.96%</i>	<i>642.95</i>	<i>604.85</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>22.00</i>	<i>-8.00</i>	<i>-26.67%</i>	<i>30.00</i>	<i>19.03</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>-1.00</i>	<i>-50.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'augmentation des charges de fonctionnement prévue au budget 2014 doit permettre au pouvoir judiciaire de poursuivre la réalisation des projets directement induits par de récentes réformes législatives. Il s'agit principalement de :

1. poursuivre le renforcement de la dotation du Ministère public et des autres maillons de la chaîne pénale;
2. financer l'augmentation des dépenses en matière d'assistance judiciaire pénale et des dépenses générales directement en lien avec l'instruction des procédures pénales.

Écarts significatifs

Les écarts les plus significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 du pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **sur la rubrique 30** (charges de personnel) : CHF 8.7 millions d'augmentation, soit :
 - CHF 4.1 millions d'augmentation des charges sociales. Un montant de CHF 2.8 millions découle de l'intégration des magistrats du pouvoir judiciaire au sein de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève et du transfert subséquent des charges de prévoyance professionnelle dans le budget du pouvoir judiciaire.
 - CHF 1.4 million nécessaire au financement du traitement de huit procureurs ensuite de l'augmentation du nombre de magistrats du Ministère public décidée en mars 2013 par le Grand Conseil (loi 11099 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire), étant précisé que quatre magistrats sont entrés en fonction au début du deuxième semestre 2013;
 - CHF 3.0 millions d'augmentation des charges principalement afférentes au traitement du personnel ensuite de l'adoption de la loi précitée et du renforcement de la chaîne pénale, étant précisé qu'une partie du personnel (14 ETP) a été recrutée durant le second semestre 2013 pour assister les nouveaux magistrats dans leur activité.
- **sur la rubrique 31** (charges de biens et services et autres charges d'exploitation) : CHF 5.4 millions d'augmentation, soit principalement :
 - des frais d'assistance judiciaire pénale - désormais intégrées dans la rubrique 31 avec l'ensemble de l'assistance juridique -, pour un montant de CHF 3.1 millions;
 - des autres dépenses générales dites métier directement induites par l'instruction des procédures (frais d'expertises, frais de traduction, service des audiences, écoutes téléphoniques et contrôles techniques, indemnités de tiers selon les articles 429 ss CPP).
- **sur les revenus** : CHF 4.3 millions de hausse des revenus relatifs aux débiteurs du pouvoir judiciaire dont le service des contraventions, dépendant du département de la sécurité et de l'économie, assure le recouvrement.

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires	Efficacité	1	0.99	1.03		
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'584 (1)	2'227	2'343		
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	328	301	302		
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	19.5	19.6	19		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	3.8%	3.6%	4.1%		
2.2 Ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'AJ (civile et administrative) et le nombre de procédures	Qualité	9.5%	6.3%	6.8%		

Commentaires

(1) Les charges de prévoyance professionnelle des magistrats du pouvoir judiciaire n'émergeaient pas, jusqu'alors, au budget ou aux comptes du pouvoir judiciaire. Il en ira différemment dès 2014. La comparaison des indicateurs financiers (1.2 : coût moyen par procédure judiciaire ou 1.3 : coût moyen de la justice par habitant) est dès lors faussée, le projet de budget 2014 comprenant des montants non inclus dans le budget 2013 ou les comptes 2012.

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Le compte rendu de l'activité du pouvoir judiciaire contient des indicateurs plus fins que celles présentées ici (niveau programme). On y trouve des indicateurs par prestation (justice civile, justice pénale et justice administrative) et des statistiques détaillées au niveau des juridictions.

Les valeurs cibles des indicateurs n'ont pas pu être définies en raison des récentes réformes de la justice (procédure civile, procédure pénale, droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, organisation judiciaire). Les valeurs cibles pourront être définies dans un horizon de six ans après les prochaines élections judiciaires.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative).

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de 2'435 CHF dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de 7'744 CHF dans les tribunaux de deuxième instance (civile et pénale).

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, en 2011, ce coût est de 251 CHF dans le canton de Zurich, 369 CHF dans le canton

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

de Bâle Ville, tandis qu'il est de 261 CHF à Genève.

Suite aux derniers recensements de la population genevoises, les prévisions d'augmentation de la population au 31 décembre 2013 ont été réduites à la baisse (OCSTAT, scénario "tendances récentes" plutôt que le scénario "dynamisme urbain").

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2008: moyenne suisse: 14.1, moyenne européenne: 20.9, France: 9.1, Genève: 14. En 2011, à Genève ce ratio s'élève à 18, tandis que dans les cantons de Bâle-Ville et Zurich, il se situe à 14. Toutefois, pour avoir une vision complète, il faudrait compléter cet indicateur par le nombre de collaborateurs scientifiques (juristes) par 10'000 habitants pour la 1^e et 2^e instance, qui, en 2011, est de 12 dans le canton de Genève, 22 dans le canton de Bâle-Ville et 24.5, dans le canton de Zurich.

Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal tutélaire/Justice de paix et Tribunal de la jeunesse).

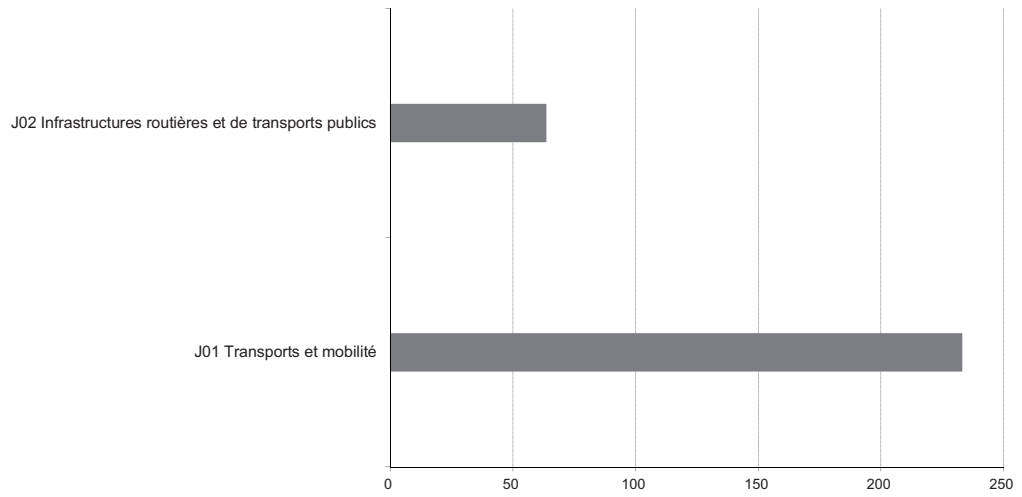
Indicateur 2.2

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

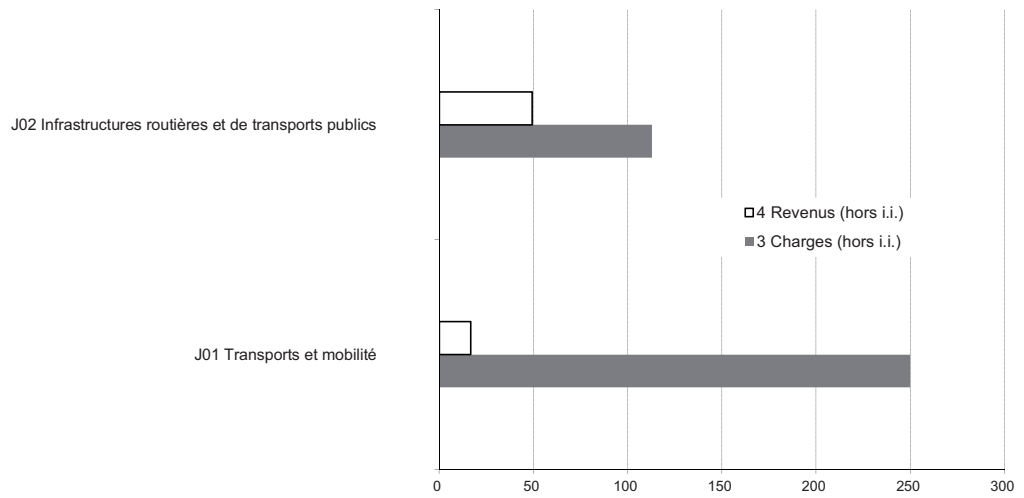
Le libellé et le périmètre de l'indicateur a été modifié pour l'exercice 2014. Pour pouvoir analyser l'évolution de cet indicateur, il a été recalculé pour les années passées (**C2012 : 9.5%, B2013 : 9.5%**).

J Mobilité

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur quatre piliers: les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

J01 Mobilité et transport (resp. DETA-DGT)

J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité

J01.04 Mise à disposition des services de mobilité

J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DETA-DGGC)

J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier

J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires pour l'année 2014 :

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 5, 6 et 7 de sa feuille de route ont été orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération. En termes de planification, il s'agira en 2014 de poursuivre la concrétisation des mesures envisagées, notamment en matière de mobilité douce avec la mise en œuvre de 4 axes prioritaires. Ce sera également l'année de mise au point des nouvelles planifications directrices quinquennales en matière de mobilité douce et de réseau routier. En matière de transports publics, l'année 2014 sera quant à elle dédiée à la négociation des contrats de prestations avec les opérateurs.

Fort du constat d'une demande croissante des entreprises du canton en matière de développement de plans de mobilité d'entreprise (PME), la DGT est en train de renforcer sa présence dans ce domaine, permettant par-là d'optimiser les flux pendulaires des travailleurs de ces entités. En particulier, une démarche entreprise fin 2013 avec le Département fédéral des affaires extérieures (DFAE) et les Organisations Internationales, dont certaines ont pris l'engagement de se doter de PME. Cette démarche se poursuivra pleinement en 2014.

En ce qui concerne l'offre en matière de transports collectifs, le changement d'étape de décembre 2013 préfigure l'année 2014. Ce changement d'étape ne prévoit pas de bouleversements majeurs ; il s'agit plutôt de consolider le réseau TPG dans un contexte de fortes restrictions budgétaires et de l'améliorer là où il doit encore l'être. Certaines lignes sont optimisées ou complétées lorsque le besoin est dûment démontré. Les coupes budgétaires opérées sur le programme J01 Transports et mobilité impactent directement et concrètement plusieurs projets de lignes périurbaines, reportés, au profit d'une optimisation et d'une meilleure efficacité des lignes urbaines.

Dans le même domaine d'activités, les études sont poursuivies pour la réalisation des axes de trams transfrontaliers. En particulier, le tram de Saint-Julien constitue un dossier d'importance dont l'avant-projet commun aux deux pays est une étape décisive et dont les études de l'avant-projet ont commencé. Les études de l'axe de Frontenex se poursuivent pour arriver au stade de projet.

En 2014, l'étude tarifaire multimodale régionale commencée en 2013 et ayant pour objectif de définir le fonctionnement de la communauté tarifaire à l'horizon des prolongements de trams en France et de la mise en service du RER, livrera ses conclusions.

En matière de transports ferroviaires, les études sur la gare de Cornavin se poursuivront en 2014 tenant compte du choix d'un développement en souterrain. Le développement du projet Léman 2030 se poursuivra également.

Le développement du RER-FVG (Réseau express régional franco-valdo-genevois), qui sera mis en service lorsque le CEVA aura achevé ses travaux, est également un axe fort. Le compte à rebours a commencé et un calendrier a été établi, montrant toutes les étapes qui doivent être franchies d'ici-là: création d'une autorité organisatrice unique, suivi des travaux des opérateurs ferroviaires, achat de matériel roulant, les activités sont nombreuses et se dérouleront sur 2014 et les années suivantes jusqu'à la mise en service.

En 2014, la construction du CEVA se poursuivra avec la DGGC. La DGT collabore à ce projet en ce qui concerne les nombreuses modifications de mobilité qu'engendrent les chantiers.

Dans le même esprit, les travaux de la PCM (Plate-forme chantiers mobilité, que la DGT préside et à laquelle participent la Ville de Genève, les SIG, la Police, les TPG, et la DGGC) atteignent leur régime de croisière. La PCM joue pleinement son rôle en assurant une bonne information sur les chantiers à fort impact mobilité par la diffusion des « fiche info mobilité ».

Dans le domaine de la signalisation lumineuse, la complexité du réseau et son développement constituent également un élément d'actions important. La veille technologique (fibres optiques, centrale de régulation) fait l'objet d'un suivi attentif ainsi que pour les nouvelles installations en termes de programmation en lien avec les projets d'infrastructures importants de type tramways.

Enfin, suite aux propositions de l'audit DGT trois directions régionales ont été créées (Arve-Lac, Rhône-Arve et Lac-Rhône), afin d'optimiser les flux internes à cette direction et surtout pour permettre aux partenaires, tels que les communes, d'être mieux servis, de manière plus directe et plus simple. Des résultats concrets et positifs se font déjà ressentir et portent leurs fruits. L'approche « client » fait désormais partie de la culture d'entreprise que la DGT développe. Les effets de cette restructuration vont continuer à se déployer en 2014.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, suite aux résultats des études d'opportunité et de variantes menées par l'OFROU en vue de supprimer les goulots d'étranglements, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU, seront engagées début 2014 en y intégrant les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la jonction autoroutière de Vernier-Canada. Par ailleurs, les études de la jonction du Gd-Saconnex et de la route des Nations se poursuivront en vue de l'obtention des autorisations de construire (fédérale et cantonale) dans le but de débiter les travaux dès 2016. Concernant la traversée du lac et le contournement Est de Genève, le canton devra encore préciser le volet urbanistique et d'aménagement du territoire ainsi que les mesures d'accompagnement en termes de mobilité avant de pouvoir demander à la Confédération d'inscrire en 2016, la traversée du lac dans l'arrêté fédéral définissant le réseau des routes nationales.

En termes de réalisation, 2014 verra encore l'inauguration de la tranchée couverte de Vézenaz, la mise en œuvre des premières mesures du Projet d'agglomération et la finalisation des quatre premiers axes prioritaires de mobilité douce.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	249'816'495	2'265'671	0.9%	247'550'824	240'344'675
30 Charges de personnel	13'329'459	-86'634	-0.6%	13'416'093	12'274'612
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'508'168	706'533	8.0%	8'801'635	9'431'042
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'621'608	425'308	19.4%	2'196'300	3'611'367
36 Charges de transfert	224'343'360	1'238'564	0.6%	223'104'796	214'985'612
39 Imputations internes	13'900	-18'100	-56.6%	32'000	42'042
REVENUS	16'695'490	-4'497'479	-21.2%	21'192'969	13'060'382
41 Patentes et concessions	-	-5'000	-100.0%	5'000	0
42 Taxes	15'133'490	-4'350'149	-22.3%	19'483'639	10'432'123
43 Revenus divers	755'000	5'000	0.7%	750'000	759'780
44 Revenus financiers	807'000	0	0.0%	807'000	1'745'796
46 Revenus de transferts	-	-147'330	-100.0%	147'330	122'684
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-233'121'005	-6'763'150	3.0%	-226'357'855	-227'284'293
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'746'078</i>	<i>255'196</i>	<i>-12.8%</i>	<i>-2'001'274</i>	<i>-1'591'430</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'451'981</i>	<i>-195'621</i>	<i>6.0%</i>	<i>-3'256'360</i>	<i>-9'181'090</i>
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	<i>-12'046'460</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>	<i>-12'046'460</i>	<i>-22'767'213</i>
COÛT COMPLET	-250'365'524	-6'703'575	2.8%	-243'661'949	-260'824'026

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	90.32	-0.40	-0.44%	90.72	85.02
<i>ETP fixes</i>	<i>77.72</i>	<i>2.40</i>	<i>3.19%</i>	<i>75.32</i>	<i>68.42</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.80</i>	<i>-0.80</i>	<i>-17.39%</i>	<i>4.60</i>	<i>4.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>8.80</i>	<i>-2.00</i>	<i>-18.52%</i>	<i>10.80</i>	<i>11.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transport public.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n°1, 2, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide du projet d'agglomération et de Mobilités 2030.

Dans ce cadre, le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit, outre la conduite des réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant impérativement accompagner le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi les études menées ces dernières années sur les 10 grands projets d'urbanisation prioritaires ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics, des infrastructures routières et de la mobilité douce pour répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers, tout comme des habitants du canton. Elles devront se poursuivre pour aboutir à une traduction concrète sous forme de plans localisés de quartier, puis de réalisation concrète des nouveaux logements et des nouveaux quartiers, avec les infrastructures de transport nécessaires (tramways, lignes de bus, routes, pistes cyclables, espaces publics, etc.).

Des efforts financiers significatifs ont été engagés puisque l'enveloppe budgétaire consacrée aux transports publics va progressivement passer de 179 061 618 F en 2010 à 224 320 236 F en 2014.

Compte tenu des orientations budgétaires d'économies décidées par le Conseil d'Etat, les objectifs de croissance pour l'offre en 2014 ne pourront pas atteindre les cibles prévues initialement au Plan directeur des transports collectifs (PDTC) 2011-2014. En effet, dans ce cadre budgétaire contraint, la subvention allouée aux Transports Publics Genevois (TPG) est inférieure de 11.3 millions de francs par rapport au montant prévu au contrat de prestations (L 10699). Ceci impliquera d'une part un report de projets de lignes interurbaines et d'autre part des efforts d'optimisation sur les lignes urbaines. Ces gains en efficacité seront consacrés à un développement ciblé sur des lignes prioritaires.

Concernant l'offre ferroviaire régionale, le service de 2013 sera reconduit en 2014 sur les axes Coppet - Genève - Lancy et Bellegarde - La Plaine - Genève. Toutefois, en raison de la coupure totale de la ligne Genève - Bellegarde pour travaux à l'été 2014 (40 jours), une desserte de substitution sera proposée par autocar, ce qui engendrera une légère diminution du déficit pris en charge par le canton. Les anciennes rames seront alors retirées du service et à la fin août 2014, l'entièreté du service RER entre Genève et Bellegarde sera assurée par des rames modernes.

Les études issues de la convention Léman 2030 (loi H 1 60) se poursuivent sur les projets suivant : capacité Genève - Lausanne, extension de la gare Cornavin avec l'étude parallèle des variantes souterraine et en surface, implantation d'une halte à Châtelaine, aménagement et allongement des quais entre Genève et La Plaine.

Enfin, sous réserve de la délivrance de la décision d'approbation des plans avant fin 2013, les travaux permettant le cadre du passage au ¼ d'heure de l'offre Genève - Coppet (points de croisement de Mies (VD) et Chambésy notamment), devraient démarrer à la fin de l'été, pour une mise en service planifiée à décembre 2016.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies notamment sur le secteur de Genève-Sud en collaboration avec les communes concernées, pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacement et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales et paysagères de ce secteur.

J01 Transports et mobilité (suite)

En ce qui concerne la mobilité douce, il convient de mentionner le vote du plan directeur y relatif par le Grand Conseil le 25 janvier 2013. Il fixe notamment un réseau cyclable d'intérêt cantonal qui répond à l'initiative 144 adoptée par le peuple le 15 mai 2011. Sa mise en œuvre se fera prioritairement au travers de la mise à disposition dès 2014 de pénétantes cyclables aménagées de façon continues pour améliorer la sécurité de tous les usagers et encourager ce mode de déplacement.

Une importante enquête sur la pratique des clients des transports publics a été menée durant l'année 2013 pour mieux connaître l'origine et la destination des personnes utilisant les transports collectifs comme cela avait déjà été le cas en 2007. Les résultats permettront de mieux dimensionner l'offre à prévoir dans les prochaines années et notamment concevoir le réseau de transports publics qui accompagnera la mise en service du RER franco-valdo-genevois avec la fin des travaux de la liaison CEVA.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Dotations supplémentaires octroyées dans le cadre des études de gestion du trafic (+ 300 000 F). Il s'agit plus spécifiquement de l'élaboration des plans de mobilité d'entreprise concernant les Organisations internationales (OI). Est également concernée la mise en œuvre des mesures relatives aux plans directeurs sectoriels.

Hausse des frais d'études en lien avec la plate-forme "chantiers-mobilité" (PCM) qui comprend également un plan d'action d'audit (+ 400 000 F). En effet, cette plate-forme traite de la problématique de la mobilité dans le cadre des grands chantiers, en plus de son but originel de coordonner les chantiers entre eux. Le système de circulation mis en place par la PCM durant la fermeture d'un des tubes du Bachet (travaux liaison CEVA) constitue un bon exemple de la nécessité de cette plate-forme. Les conditions de circulation sur le canton de Genève sont complexes et le nombre de chantiers qui ont des conséquences sur la mobilité est élevé. La DGT y consacre de plus en plus d'énergie et se rend aussi compte que l'information aux usagers en matière de mobilité est primordiale.

Hausse des études relatives à l'organisation de la mobilité (gestion du trafic, réorganisation du réseau des transports collectifs, amélioration de la vitesse commerciale, organisation des interfaces et mobilités douces) en vue de la mise en service de la liaison CEVA (+ 278 455 F).

Diminution de la refacturation de frais par la Fondation des Parkings liés à la gestion et à l'entretien des horodateurs et parcomètres ainsi que le travail de tri-monnaie (- 175'500 F).

Economies réalisées sur le programme J01 de 96 422 F.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en augmentation.

36 - Charges de transfert :

Mise en œuvre du Plan directeur des transports collectifs (initialement + 8 101 138 F), notamment dans le cadre des contrats de prestations TPG et SMGN, ainsi que des indemnités versées aux CFF. Toutefois, en application des décisions prises par le Conseil d'Etat, une compression budgétaire significative, s'ajoutant à celle intervenue l'an dernier, a été opérée sur la subvention en faveur des TPG (- 5 266 170 F). Elle se traduit concrètement par des réductions de coûts à offre comparable, par une perte d'exercice induisant une réduction de leurs fonds de réserve et par un report d'une partie de l'offre supplémentaire prévue au contrat pour 2014. Cette coupe budgétaire s'ajoute à d'autres contraintes sous forme de coûts supplémentaires que les TPG doivent assumer, hors contrat de prestations, tels que la mise en œuvre de la LOST (loi fédérale sur les organes de sécurité des entreprises de transport public) à hauteur de 1,5 million de francs, l'adaptation du taux des allocations familiales (+ 1,1 million de francs) et la charge annuelle dès 2014 relative à l'assainissement de leur caisse de pension (+ 3,5 millions de francs). En définitive, l'indemnité allouée aux TPG s'élève en 2014 à 206 904 820 F au lieu des 218 205 000 F prévus au contrat de prestations 2011-2014 (- 11,3 millions de francs).

42 - Taxes :

L'entrée en vigueur, en 2012, de la hausse générale du tarif horaire des horodateurs (de 2,80 F à 3,50 F), qui visait à assurer une cohérence en matière de tarification entre le billet TPG "Tout Genève" - 3,50 F - et le coût du stationnement en centre-ville, n'a non seulement pas permis d'atteindre le produit espéré, mais il a en outre été observé une diminution importante de l'usage du stationnement. Enfin, le vandalisme perpétré sur les horodateurs a

J01 Transports et mobilité (suite)

également contribué à cette baisse des recettes (- 4 350 000 F).

46 - Revenus de transferts :

La ligne Genève - Annemasse ayant été fermée suite au lancement des travaux de la liaison CEVA, la participation de la Confédération au déficit de cette ligne est caduque.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Vitesse commerciale des transports publics en km/h (Référence 16.25 km/h en 2010)	Qualité	17.25 km/h	17 km/h	ND	17.25 km/h	2014
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance des places/km réalisées (%)	Efficacité	+30.60%	+28.7%	ND	+34.90%	2014
2.2 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports Publics Genevois (%/2010)	Efficacité	+12.8%	+14.4%		+17.50%	2014
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "fluide" ou "dense"	Qualité	N/A	N/A		N/A	
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	2 jours	3 jours	2014
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2014
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (en km)	Efficacité	+14.5 km	+19.5 km		+34 km	2014
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	+600 vélos	+1000 vélos		+ 1200 vélos	2017
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	+400 places	N/A		+5000 places	2018
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5341 places	4961 places	5054	7000 places	2016
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	+380 places	+100 places		+3700 places	2020
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	82%	81%		85%	2018

J01 Transports et mobilité (suite)

Commentaires

Objectifs 1 et 2 : Les valeurs au PB2014 ont été recalculées en tenant compte des réductions budgétaires, les valeurs cibles correspondant toujours aux valeurs qui figurent dans le contrat de prestations des TPG.

Indicateur 1.1: Référence 16.25 km/h en 2010

Indicateur 2.1: L'année de référence pour les places/km était précédemment 2002. La référence est modifiée pour correspondre au début du contrat de prestations des TPG, à savoir 2011.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure le taux de fréquentation des transports collectifs genevois.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur a changé de nom (anciennement "Variation moyenne de la vitesse de progression sur le réseau primaire"). Il est basé sur 54 points de comptages répartis en trois secteurs (Autoroute, pénétrantes moyenne ceinture et pénétrantes petite ceinture). Il est calculé pour les jours de semaine, hors jours fériés et vacances scolaires. L'indicateur défini correspond à la durée, ramenée à 24 heures, en régime qualifié de "fluide" ou « dense ». L'indisponibilité de la grande majorité des données pour les 6 premiers mois de l'année 2013 ne permet pas de définir l'indicateur pour le budget 2014. Celui-ci sera affiché au moment des comptes 2014.»

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Ces indicateurs n'appellent pas de commentaires particuliers.

Indicateur 5.1(ancien indicateur 1.2 du budget 2012) : Valeur de référence 2010 : 213 km d'aménagements cyclables sur routes cantonales (pistes + bandes).

Indicateur 5.2: La projection au PB2014 est revue à la baisse en raison de la diminution du nombre de cyclistes. Une baisse a été constatée lors des comptages effectués en 2013.

Indicateur 5.3 : Il s'agit de + 5'000 places, dont 3'000 aux vélos stations CEVA et aux alentours des gares CEVA.

Indicateur 6.1: Le périmètre de l'indicateur a été redéfini. Il s'agit, dès 2012, de mesurer le nombre de places exclusivement réservées au P+R et non plus de mesurer les places à disposition dans les P+R.

Valeurs cibles déterminées dans le plan stratégique de la Fondation des parkings - Base 2008 : 4 989 places - A l'horizon 2016, l'objectif est de disposer de 7 000 places.

Indicateur 6.2: Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires à disposition par rapport à l'année précédente.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DETA

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	116'687'283	6'526'798	5.9%	110'160'485	111'616'085
30 Charges de personnel	19'505'731	140'095	0.7%	19'365'636	19'718'973
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'603'216	419'577	2.6%	16'183'639	20'628'700
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'467'281	3'982'371	7.7%	51'484'910	50'883'109
36 Charges de transfert	21'280'464	2'009'964	10.4%	19'270'500	17'910'515
39 Imputations internes	3'830'590	-25'210	-0.7%	3'855'800	2'474'787
REVENUS	53'889'286	3'419'162	6.8%	50'470'124	47'685'344
42 Taxes	14'059'906	1'033'374	7.9%	13'026'532	12'475'722
43 Revenus divers	2'976'749	-1'133'119	-27.6%	4'109'868	5'317'439
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	90'000	10'000	12.5%	80'000	161'311
46 Revenus de transferts	32'181'265	3'538'301	12.4%	28'642'964	26'582'714
49 Imputations internes	4'581'366	-29'394	-0.6%	4'610'760	3'148'157
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-62'797'997	-3'107'635	5.2%	-59'690'362	-63'930'741
<i>Coût des activités de support</i>	-2'555'132	333'633	-11.5%	-2'888'765	-2'556'607
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'267'278	786'817	-19.4%	-4'054'095	-12'296'708
<i>Coûts répartis</i>	12'053'460	0	0.0%	12'053'460	22'789'484
COÛT COMPLET	-56'566'946	-1'987'184	3.6%	-54'579'762	-55'994'572

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	165.56	-1.85	-1.11%	167.41	163.90
<i>ETP fixes</i>	153.76	-1.85	-1.19%	155.61	149.30
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	0.00	0.00%	1.00	3.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	10.80	0.00	0.00%	10.80	11.60

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Les objectifs 2014 sont les suivants :

- poursuite des travaux de génie civil du CEVA;
- débiter les études des nouvelles liaisons routières entre la route de Saconnex-d'Arve et Pierre-Grand;
- continuer l'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales;
- mise en service de la tranchée couverte de Vézenaz et achèvement des aménagements de surface;
- poursuite des études de la route des Nations et de la procédure d'enquête publique en vue de l'obtention de l'autorisation de construire, acquisition du foncier nécessaire à la réalisation et suivi des études de la jonction de Ferney réalisées par l'office fédéral des routes (OFROU);
- obtenir les autorisations de construire pour le barreau routier "Mon-Ideé Communaux-d'Ambilly" (MICA) et ses mesures d'accompagnement;
- suivi des études de nouvelles lignes de tram selon le plan de développement du réseau des transports publics;
- suivi des études sur le développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60);
- suivi des études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'OFROU, suite aux résultats des études d'opportunité et de variantes en vue de supprimer les goulets d'étranglements sur les routes nationales;
- suivi des études concernant les infrastructures cantonales de transport issues du trafic d'agglomération franco-valdo-genevois.

Réalisation des autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGGC se consacrera en 2014 aux activités suivantes :

- surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier, surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal, ainsi que poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel ;
- poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers ;
- poursuite des études de divers projets tels que : la route de liaison Communaux d'Ambilly (MICA), le tunnel de liaison Champel - HUG (en liaison avec le CEVA), le déplacement de la route de Challex, de la route de liaison P+R Sécheron et des nouvelles liaisons de Genève-Sud ;
- poursuite de l'aménagement planifié de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Suite à une observation de l'Inspection cantonale des finances (ICF), les coûts relatifs aux indemnités versées aux riverains dans le cadre des chantiers de construction ainsi que des mesures d'accompagnement des projets de génie civil sont transférés du compte d'investissement en compte de fonctionnement (+ 2 000 000 F).

Nouveaux moyens financiers destinés à assurer l'exploitation de la tranchée couverte de Vézenaz suite à sa mise en service, notamment le coût de l'énergie électrique pour l'éclairage et pour l'ensemble des équipements de sécurité afin de répondre aux exigences de sécurité édictées par l'Office fédéral de routes (+ 370 000 F).

Economies réalisées sur les dépenses générales (- 1 950 423 F) qui ont notamment pour incidence, d'une part, une diminution des prestations d'entretien du réseau routier avec pour corolaire le risque de ne pas atteindre les objectifs de satisfaction des usagers et, d'autre part, une baisse des études d'avant-projet pour les routes.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en augmentation.

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

36 - Charges de transfert :

La participation à l'entretien des routes à caractère cantonal par la ville de Genève est augmentée. Cette hausse a deux composantes: d'une part, elle sert à couvrir l'augmentation des charges de ces dernières années par la ville de Genève en contrepartie de frais de police supportés par le canton ; d'autre part, au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes et afin de procéder à des travaux lourds d'entretien et des mises aux normes par rapport au trafic des poids lourds 40 tonnes sur ses ouvrages d'arts y relatifs, l'Etat de Genève s'est engagé à verser une contribution supplémentaire à la ville de Genève. Cette hausse s'échelonne sur 4 ans, avec un troisième palier de 2 000 000 F pour 2014.

42 - Taxes :

La refacturation des charges de personnel relatives à la liaison CEVA est comptabilisée en tant que taxes (+ 1 133 119 F) et non pas en tant que revenus divers (voir nature 43).

Refacturation de deux agents spécialisés CEVA (+ 300 000 F).

43 - Revenus divers :

La refacturation des charges de personnel relatives à la liaison CEVA est comptabilisée en tant que taxes (voir nature 42) et non pas en tant que revenus divers (- 1 133 119 F).

Depuis le 1er janvier 2008, l'ensemble du réseau des routes nationales a été repris par la Confédération et en particulier la partie sur le territoire genevois. Si l'Office fédéral des routes a demandé au canton de Genève, entre janvier 2009 et ce jour, de terminer un certain nombre de dossiers, plus aucune prestation ne sera effectuée dès 2014. En conséquence, dès 2014, plus aucun remboursement des frais administratifs pour la construction et le gros entretien ne sera perçu (- 400 000 F).

46 - Revenus de transferts :

Produits différés de subvention d'investissement en provenance de la Confédération (+ 3 538 301 F).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+/- 10 %	+/-10%	-2.54%	+/- 10 %	2014
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	+/- 10 %	+/-10%	0.74%	+/- 10 %	2014
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	80%	80%	88.1%	80%	2014
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	80%	80%		80%	2014
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	80%	80%		80%	2014
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	80%	80%		80%	2014

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Commentaires

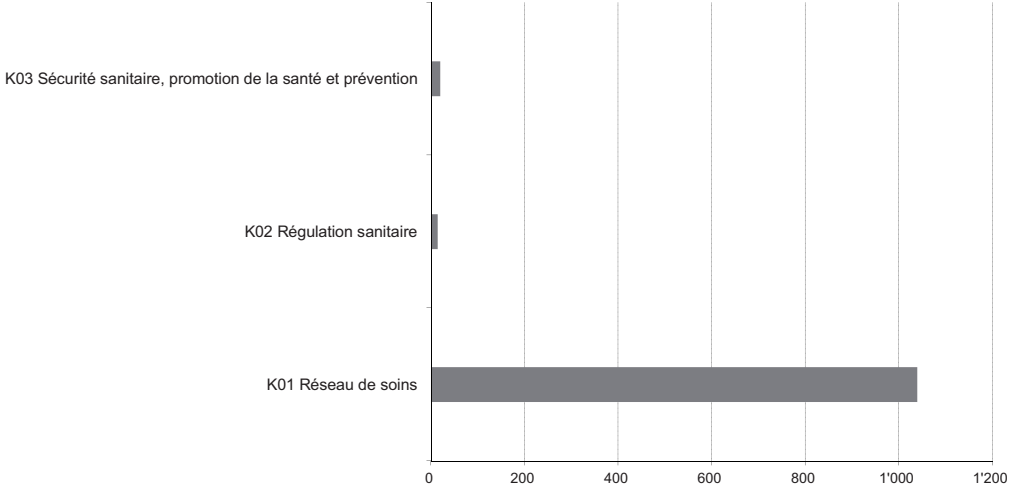
Les indicateurs 1.1 et 2.1 sont fortement dépendants des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Ils sont également fortement dépendants des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc.) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

L'indicateur 1.2 dépend fortement du traitement par le tribunal fédéral des recours déposés en août 2011, relatifs à l'autorisation en force, et le cas échéant, serait fortement influencé par d'éventuelles nouvelles oppositions déposées dans le cadre des futures procédures d'approbation des plans (PAP) liées aux charges imposées par l'office fédéral des transports (OFT) dans sa décision d'approbation des plans (DAP) rendue en mai 2008.

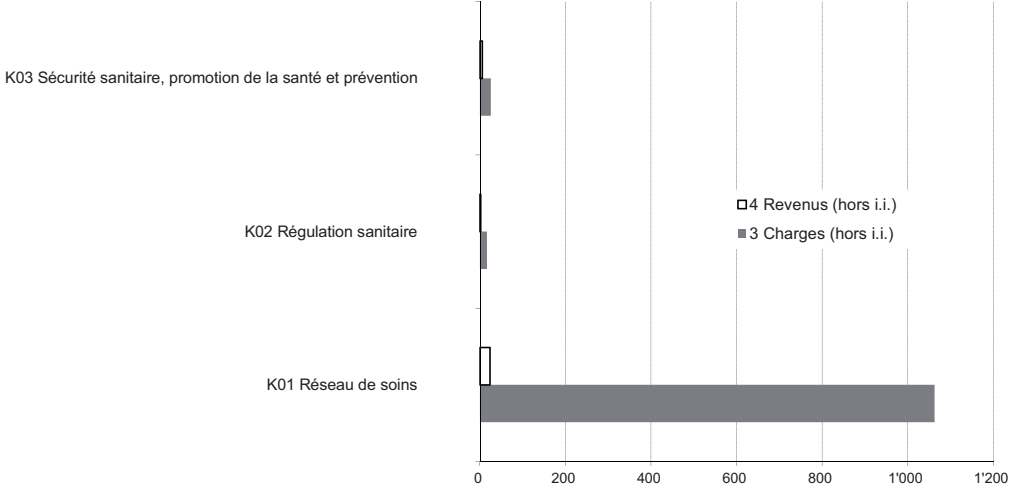
Les indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. Ces indicateurs sont nouveaux. La première enquête est prévue en automne 2013.

K Santé

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités politiques

Les exigences de qualité et d'efficacité doivent présider à toutes les actions de l'Etat, et tout particulièrement dans le domaine de la santé. Elles sont la clé ouvrant la porte sur de meilleures prestations, un taux de satisfaction plus élevé et une utilisation optimale des deniers publics dans un contexte de vieillissement de la population. Cet objectif continuera à guider les actions du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes relevant de la politique publique K, à savoir le réseau de soins, la régulation sanitaire ainsi que la sécurité sanitaire et promotion de la santé.

Orienter "la bonne personne, au bon endroit et au bon moment" constitue l'un des enjeux majeurs des années à venir permettant d'allier une allocation efficace des ressources à des soins de haute qualité. Ainsi, le Conseil d'Etat continuera à prêter une attention particulière et à encourager le développement des collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins, en vue d'assurer une orientation des patients vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins.

Dans le domaine hospitalier, la révision de la LAMal, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, entraîne davantage d'exigences pour les cantons en termes de planification et une concurrence accrue entre les hôpitaux. Les cantons sont désormais tenus de cofinancer les prestations, remboursées par l'assurance obligatoire de soins, réalisées dans les établissements publics ou privés figurant sur leur nouvelle liste hospitalière. Le canton de Genève se devra de rester très réactif ces prochaines années en matière de pilotage de son système de santé. Il s'agira de garantir le financement de l'accès aux soins pour tous, en améliorant l'efficacité du système et en mettant l'accent sur la promotion du maintien à domicile.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique de prévention doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat entend poursuivre en 2014, en partenariat avec l'ensemble des acteurs et des institutions concernés, sa politique de prévention et de promotion dans les trois axes prioritaires retenus par *le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2015*. Ces trois axes sont complétés par différentes mesures de prévention à l'attention des personnes âgées, l'augmentation de la longévité de la population impliquant d'étendre les mesures de prévention aux conséquences du vieillissement.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	1'062'700'669	16'497'179	1.6%	1'046'203'490	1'036'620'143
30 Charges de personnel	2'162'046	445'299	25.9%	1'716'747	791'650
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	890'162	83'428	10.3%	806'734	297'013
33 Amortissements du patrimoine administratif	575'134	564'554	5'336.0%	10'580	4'393
34 Charges financières	-	-	-	-	5'679
36 Charges de transfert	1'059'073'327	15'403'898	1.5%	1'043'669'429	1'035'520'694
39 Imputations internes	-	-	-	-	714
REVENUS	23'027'493	-4'099'235	-15.1%	27'126'728	12'538'276
42 Taxes	3'752'053	764	0.0%	3'751'289	882
43 Revenus divers	19'275'440	-4'099'999	-17.5%	23'375'439	12'537'394
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'039'673'176	-20'596'414	2.0%	-1'019'076'762	-1'024'081'867
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-317'959</i>	<i>23'399</i>	<i>-6.9%</i>	<i>-341'358</i>	<i>-155'410</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-81'124'619</i>	<i>-422'663</i>	<i>0.5%</i>	<i>-80'701'956</i>	<i>-83'961'411</i>
COÛT COMPLET	-1'121'115'754	-20'995'678	1.9%	-1'100'120'076	-1'108'198'688

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	12.96	2.35	22.15%	10.61	4.67
<i>ETP fixes</i>	<i>12.86</i>	<i>2.35</i>	<i>22.36%</i>	<i>10.51</i>	<i>4.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.10</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.07</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que par le Service du réseau de soins (Direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Notre région dispose d'un tissu dense et varié d'organismes dispensant des prestations de santé. La volonté du Conseil d'Etat est d'encourager les collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins afin d'améliorer l'orientation des patients vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins. Renforcer la coordination du réseau de soins doit également aider à dégager une marge de manœuvre pour amortir en partie les effets du vieillissement, assurer un financement durable des soins, et permettre ainsi une couverture adéquate des besoins de la population et un accès pour toutes et tous à des soins de qualité.

Le Conseil d'Etat poursuivra, en 2014, sa politique en faveur des soins à domicile, laquelle place Genève parmi les cantons où ce type de prise en charge est le plus développé en Suisse. Outre son aspect plus économique, le maintien à domicile présente l'avantage de satisfaire aux aspirations d'une majorité de la population. Selon le rapport du Conseil d'Etat sur la planification médico-sociale et sanitaire, il faudra prévoir, à l'horizon 2015, une augmentation annuelle de quelque 4 % du volume de soins à domicile. Des ressources supplémentaires seront ainsi affectées en 2014 aux prestations de soins fournies par l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD). L'augmentation de la subvention sera cependant moins importante que ce qui avait été initialement prévu par le contrat de prestations. Dans cette optique toujours, la commission de coordination, composée des partenaires du réseau, poursuivra ses travaux démarrés en 2012. Ceux-ci doivent permettre, grâce au renforcement du partage de l'information et des règles de fonctionnement, une meilleure orientation des patients. Des moyens supplémentaires seront dédiés à des ressources de coordination et à l'analyse des besoins des acteurs du réseau de soins.

Le Conseil d'Etat axera également ses actions sur d'autres projets stratégiques qui permettront d'optimiser l'organisation du réseau de soins, de prévenir la perte d'autonomie et de retarder le recours aux soins :

- Un fort accent sera mis sur le développement des plans cantonaux, notamment le programme cantonal de développement des soins palliatifs et le plan cantonal Alzheimer. L'objectif consiste, à terme, à pouvoir déployer de véritables filières de soins coordonnées qui, sans impulsion cantonale, ne verraient pas le jour,
- Après son implémentation en 2013, le projet E-toile (MonDossierMedical.ch) fonctionnera lui de manière pérenne sur la base du maintien de la collaboration avec La Poste. Ce projet vise à améliorer la sécurité et l'efficacité de la prise en charge médicale,

Quant aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), ils s'attacheront à fédérer les efforts autour de la qualité des soins et l'efficience de leurs activités afin de répondre à l'augmentation des demandes de prestations de la population genevoise tout en respectant le cadre budgétaire fixé par le Conseil d'Etat. Tout comme en 2013, l'indemnité monétaire sera réduite - hors Curabilis - et l'augmentation prévue dans le contrat de prestations supprimée en 2014. L'année 2014 verra la mise en exploitation d'une première phase de "Curabilis", établissement pénitentiaire dont le volet thérapeutique sera assuré par les HUG.

Justification des écarts :

Les écarts principaux entre le projet de budget 2014 et le budget 2013 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (rubrique 30) provient :

- de l'augmentation d'un poste pour la coordination du réseau de soins et d'un poste pour la mise en place des programmes cantonaux en matière de promotion et prévention de la santé notamment auprès des personnes âgées afin de prévenir la perte d'autonomie et retarder le recours aux soins;
- d'un transfert interne du programme K03 au programme K01;
- des mécanismes salariaux.

L'augmentation des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (rubrique 31) est due principalement aux moyens nécessaires pour la mise en place de la coordination du réseau de soins ainsi que pour l'analyse et l'évaluation des programmes cantonaux en matière de promotion et de prévention de la santé.

L'augmentation des charges de transfert (rubrique 36) de +15'403'898.- provient principalement des éléments suivants :

- augmentation de l'indemnité monétaire à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour +3'411'960.-

K01 Réseau de soins (suite)

concernant notamment l'augmentation de la dotation de 25 postes supplémentaires pour les soins et les mécanismes salariaux;

- augmentation des amortissements sur les subventions d'investissements en faveur de l'IMAD pour +656'629.-;
- augmentation de l'indemnité monétaire aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour +6'671'477.- concernant notamment les mécanismes salariaux et le transfert de la division de stomatologie faciale en provenance de l'Université;
- augmentation des amortissements sur les subventions d'investissement en faveur des HUG pour +5'271'539.-;
- augmentation de l'indemnité monétaire aux cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana pour +64'160.-;
- diminution des amortissements sur les subventions d'investissement en faveur des cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana pour -431'292.-;
- diminution des aides financières aux autres intervenants de l'aide à domicile pour -47'655.-;
- augmentation pour les foyers de jours concernant les mécanismes salariaux pour +33'080.-;
- diminution de l'enveloppe destinée aux unités d'accueil temporaire (UAT) pour -62'000.-;
- diminution des subventions accordées aux organismes intercantonaux pour -140'000.-;
- augmentation de l'aide financière à la Fondation IRIS pour +60'000.- afin de lui permettre d'assurer son rôle de surveillance et de contrôle sur le système E-Toile;
- modification d'une clef de répartition entre programmes pour la participation financière au programme latin de dons d'organes (-84'000.-). La contre partie de cet écart se trouve dans le programme K02 Régulation sanitaire.

La diminution des revenus divers (rubrique 43) provient de la baisse de la restitution des Hôpitaux universitaires de Genève de la part de financement des investissements provenant des assureurs. Dans le budget 2013, le montant prévu tenait compte du versement en 2013 du reliquat de l'année 2013, première année de la mise en place de ce nouveau système. Dès 2014, le montant prévu au budget représente exclusivement la part annuelle prévue de restitution.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83.3			83.3	2020
1.2 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.4			3.4	2020
1.3 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	18000			18000	2018
1.4 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	490000			490000	2018
1.5 Pourcentage des clients IMAD ayant 65 ans et plus par rapport au nombre total des clients IMAD	Efficacité	>=76%	>= 76 %		>=76%	2015
1.6 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	<=1.5%	<= 1.5 %		<=1.5%	2015
1.7 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	75%	>= 72 %		80%	2015
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	94%	93.5 %	92.40%	95%	2015

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	75%	71 %	71.40%	80%	2015
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	70%	70 %	66.80%	70%	2015
2.4 Délai d'attente PTH	Qualité	8 semaines	12 semaines	4.5 semaines	12 semaines	2015
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	4 semaines	2 à 3.5 semaines	3.5 semaines	3 à 4 semaines	2015
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	<10%	< 10 %		<10%	2015
2.7 Nombre d'événements indésirables graves (EIG)	Qualité	200	163		163	2015
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture de l'activité ambulatoire	Efficience	100%	75 %	78.62%	80%	2015
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	moyenne HUS 6.3 jours	6.1 jours	6.4 jours	6.1 jours	2015
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	160	<= 108		<=108 jours	2015
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	<=80 jours	<= 60 jours		<=60 jours	2015
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture par l'assurance obligatoire par point DRG	Efficacité	40%			40%	2015

Commentaires

Dans le cadre d'une nouvelle analyse effectuée lors de l'élaboration du projet de budget 2014, il a été décidé de procéder à la modification de plusieurs indicateurs qui figuraient au budget 2013 et d'en ajouter de nouveaux :

- L'indicateur 1.1 "Pourcentage de personnes âgées admises en EMS avec un profil de dépendance <= Plaisir (faible)" du budget 2013 est remplacé par l'indicateur 1.1 "Age moyen d'entrée en EMS";
- Un nouvel indicateur 1.2 "Durée moyenne de séjour" est ajouté dès 2014;
- Les indicateurs du budget 2013 1.2 "Pourcentage des clients IMAD ayant 65 ans et plus par rapport au nombre total des clients IMAD" et 1.3 "Pourcentage des clients IMAD bénéficiant de soins ayant 65 ans et plus par rapport au total des clients soins" sont remplacés dès 2014 par les indicateurs 1.3 "Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD" et 1.4 "Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD".
- L'objectif "Améliorer la recherche médicale universitaire" a été remplacé dès 2014 par l'objectif "Assurer la qualité des prestations" avec un nouvel indicateur qui permet de mesurer le taux de couverture par l'assurance obligatoire par point DRG;
- Finalement, l'objectif "Assurer le fonctionnement de la commission de coordination du réseau de soins" a été supprimé compte tenu du fait que cette commission est dorénavant opérationnelle.

Indicateur 1.1: Il s'agit d'un indicateur statistique de veille permettant de connaître l'âge moyen d'entrée en EMS et de constater l'évolution d'année en année

K01 Réseau de soins (suite)

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de vérifier la véracité de l'hypothèse que l'on parvient à retarder l'entrée des personnes âgées en EMS grâce aux efforts du maintien à domicile.

Indicateur 1.3 : Il s'agit d'un indicateur statistique permettant de mesurer le nombre de clients relevant des prestations de maintien à domicile.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'heures de prestations de soin LAMal effectué par l'IMAD.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur permet de mesurer la structure selon l'âge des clients (plus de 65 ans) bénéficiaires de prestations de l'IMAD.

Indicateur 1.6 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de clients de l'IMAD dont la prise en charge est de plus de 40 heures de soins LAMal par mois. Au-dessus de 40 heures de soins par mois (1 heure et demie par jour en moyenne), et surtout dans les cas récurrents (chronicité), la personne pourrait être orientée, sur la base d'une évaluation ad hoc, vers une structure adaptée pour répondre à ses besoins.

Indicateur 1.7 : Cet indicateur permet le calcul du taux d'occupation des lits UATR gérés par l'IMAD (Lieux : Les Jumelles (10 lits) et UATR de Villereuse (29 lits).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge immédiate pour les urgences vitales.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge en 20 minutes pour les cas urgents.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge en 2 heures pour les cas semi-urgents.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur permet de mesurer le délai d'attente pour les PTH "Prothèse Totale de Hanche" entre la première consultation aux Hôpitaux universitaires de Genève et l'intervention.

Indicateur 2.5 : Cet indicateur permet de mesurer le délai d'attente pour les cancers du sein entre la première consultation aux Hôpitaux universitaires de Genève et l'intervention.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des mesures de qualité prises et initiées par les HUG.

Indicateur 2.7 : Il s'agit d'un indicateur statistique de veille. Les HUG ont émis une nouvelle directive entrée en vigueur le 1er mars 2011 sur la gestion des événements indésirables graves (EIG) et des incidents. L'indicateur recense les déclarations d'EIG effectuées. Il convient de souligner que la valeur de cet indicateur dépend de l'adhésion des acteurs à cette démarche qualité interne aux HUG et basée sur la culture d'apprendre des erreurs.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la durée moyenne de séjour des patients dans le cadre des hospitalisations de soins aigus somatiques.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de patients hospitalisés aux HUG mais ne nécessitant plus de soins importants. Compte tenu des critères médicaux, ces personnes devraient être placées en EMS.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur permet de mesurer le délai d'attente des personnes devant être placées en EMS.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de vérifier le taux de couverture par l'assurance obligatoire par point DRG.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	15'912'171	-961'598	-5.7%	16'873'769	14'868'859
30 Charges de personnel	3'365'862	6'974	0.2%	3'358'888	3'802'792
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	670'247	-55'554	-7.7%	725'801	1'331'452
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'163	2'983	1'657.2%	180	225
34 Charges financières	-	-	-	-	2'231
36 Charges de transfert	11'872'900	-916'000	-7.2%	12'788'900	9'730'993
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'166
REVENUS	1'690'937	-16'082	-0.9%	1'707'019	2'831'866
41 Patentes et concessions	-	-5'000	-100.0%	5'000	7'500
42 Taxes	1'305'073	-331'082	-20.2%	1'636'155	2'407'084
43 Revenus divers	385'864	320'000	485.8%	65'864	417'282
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'221'235	945'515	-6.2%	-15'166'750	-12'036'993
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-494'997</i>	<i>172'884</i>	<i>-25.9%</i>	<i>-667'881</i>	<i>-746'531</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-713'340</i>	<i>-143'017</i>	<i>25.1%</i>	<i>-570'323</i>	<i>-2'298'239</i>
COÛT COMPLET	-15'429'572	975'382	-5.9%	-16'404'954	-15'081'763

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.98	0.49	2.39%	20.49	23.29
<i>ETP fixes</i>	<i>20.88</i>	<i>0.49</i>	<i>2.40%</i>	<i>20.39</i>	<i>23.08</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.10</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.21</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Depuis plusieurs années, le canton de Genève s'efforce de suivre une politique de régulation de l'offre cohérente et efficace. Cette politique a jusqu'à présent porté ses fruits, tant en termes d'adéquation de l'offre par rapport aux besoins qu'en termes de maîtrise des coûts. L'accès à des soins de qualité pour toutes et tous a ainsi pu être garanti. Mais plusieurs changements de la législation fédérale - entrés en vigueur en 2012 - pèseront ces prochaines années sur l'évolution des coûts de la santé.

Dans le domaine hospitalier, le nouveau mode de financement des soins entraîne un changement fondamental qui nécessite pour les cantons de définir, de manière beaucoup plus précise, les volumes de soins nécessaires à la couverture des besoins de leur population. Après avoir renouvelé en 2013 tous les mandats et adapté sa liste hospitalière sur la base d'une analyse de l'exercice 2012, le canton de Genève devra continuer, en 2014, à se montrer très attentif et réactif en matière de pilotage de son système de santé, de sorte à limiter le mieux possible les incertitudes pesant sur les coûts à la charge de l'Etat.

Décidée par le Parlement fédéral lors de sa session d'été, la réintroduction partielle, depuis le 1^{er} juillet 2013, de la clause du besoin, pour une durée de trois ans, permet aux autorités cantonales de retrouver un outil de planification ambulatoire qu'elles avaient perdu en janvier 2012. Cette nouvelle version du gel des admissions s'applique cependant uniquement aux médecins n'ayant ni exercé de manière indépendante à la charge de l'assurance obligatoire de soins, ni travaillé trois ans dans un établissement de formation postgraduée suisse reconnu. Le Conseil d'Etat entend également suivre très attentivement, auprès des Chambres fédérales, la concrétisation du mécanisme de compensation partielle des primes payées en trop par les Genevois entre 1996 et 2010 (plus 400 millions de francs), dont le principe a été accepté en 2013 par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique des Etats et sur lequel le canton de Genève s'est beaucoup engagé.

En matière de pratiques professionnelles, le département veillera à optimiser les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de garantir la qualité des soins. Il mènera des inspections auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels. Le médecin cantonal poursuivra notamment l'inspection - dans le cadre du nouveau concept de surveillance - des institutions de santé et de tous les cabinets médicaux à risque afin de vérifier que ceux-ci pratiquent la stérilisation en conformité avec les exigences de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim).

Enfin, une commission d'éthique de la recherche sera créée en 2014 afin de répondre aux exigences de la loi fédérale sur la recherche sur l'être humain qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier. Les charges de cette nouvelle commission seront couvertes par les émoluments perçus.

Justification des écarts :

Les écarts principaux entre le projet de budget 2014 et le budget 2013 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (rubrique 30) est due à la prise en compte des délais de carence en 2014 pour les personnes prenant leur PLEND au 31 décembre 2013.

La diminution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (rubrique 31) résulte de la décision du Conseil d'Etat d'opérer une réduction en 2014 qui sera compensée par l'utilisation des reports de crédits qui seront reportés de 2013 à 2014.

La diminution des charges de transfert (rubrique 36) de -916'000.- provient des éléments suivants :

K02 Régulation sanitaire (suite)

- diminution de l'enveloppe destinée aux hospitalisations hors canton (-1'000'000.-);
- modification d'une clef de répartition entre programmes pour la participation financière au programme latin de dons d'organes (+84'000.-). La contre partie de cet écart se trouve sous le programme K01 Réseau de soins

La diminution des taxes (rubrique 42) est due à la diminution des émoluments sur les droits de pratique des professionnels de la santé compte tenu de la réintroduction partielle de la clause du besoin pour une durée de trois ans selon la décision du Parlement fédéral.

L'augmentation des revenus divers (rubrique 43) concerne les remboursements par les autres cantons de prestations d'hospitalisation hors canton payées par le canton de Genève.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	95%	95 %	90%	95%	2018
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	95%	90 %	55%	95%	2015
2.2 Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	Qualité	95%	90 %	non disponible	95%	2015
3. Optimiser la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100 %	75%	100%	2015
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100 %	100%	100%	2015
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation	Efficacité	20%	20 %	24%	20%	2015
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100 %		100%	2015
4. Optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100 %		100%	2015

Commentaires

Par rapport à 2013, l'objectif "Mise en œuvre de la planification sanitaire cantonale" a été supprimé compte tenu du fait que le suivi des mandats et contrats de prestations est une exigence légale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage représentant le délai de réponse entre le dépôt de la demande de garantie de paiement par le médecin conseil à la direction générale de la santé et la réponse apportée au demandeur.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'autorisations de pratiquer qui sont délivrées dans les 7 jours aux professionnels de la santé après complétude du dossier déposé à la direction générale de la santé. Ces autorisations concernent notamment les professions d'ambulancier, de chiropraticien, de médecin et de

K02 Régulation sanitaire (suite)

sages-femmes.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'autorisations d'exploiter qui sont délivrées dans les 14 jours aux institutions de santé après complétude du dossier déposé à la direction générale de la santé. Ces autorisations concernent notamment les cabinets médicaux privés, les cliniques et les permanences.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'établissements médico-sociaux (EMS) qui sont visités sur l'année par le service du médecin cantonal. La notion de visite est scindée en 3 parties à savoir la visite d'ouverture (simple visite), la visite agendée (visite plus approfondie) et la visite inopinée (visite centrée sur un ou plusieurs éléments en particulier).

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'inspections de suivi dans les EMS suite à un premier contrôle. Les inspections de suivi sont des inspections complémentaires suite à des anomalies constatées lors d'une première inspection. Ces deuxièmes inspections doivent avoir lieu au maximum 12 mois après la première inspection. Le 100 % des mesures correctives doit être appliqué par les EMS.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'inspections réalisées dans les cabinets en matière de stérilisation. Sur environ 1650 cabinets, 1/3 sont concernés par les dispositions de l'ODIM (Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux en matière de stérilisation).

Indicateur 3.4 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'institutions de santé (hors EMS) qui sont visitées sur l'année à la suite d'une plainte.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de décisions rendues par le bureau de la commission de surveillance dans un délai de 6 semaines à compter du dépôt de la plainte ou de la dénonciation. La commission de surveillance est chargée de veiller au respect des droits des patients, ainsi qu'au respect des prescriptions légales régissant les professions de la santé et les institutions de santé.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DEAS

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	25'191'831	770'802	3.2%	24'421'029	24'518'063
30 Charges de personnel	12'317'388	443'451	3.7%	11'873'937	12'021'957
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'707'502	-181'399	-9.6%	1'888'901	2'066'793
33 Amortissements du patrimoine administratif	670'847	501'407	295.9%	169'440	235'940
36 Charges de transfert	10'416'375	-7'815	-0.1%	10'424'190	10'091'990
39 Imputations internes	79'720	15'160	23.5%	64'560	101'383
REVENUS	5'602'049	285'111	5.4%	5'316'938	4'549'630
40 Revenus fiscaux	70'000	12'472	21.7%	57'528	69'902
41 Patentes et concessions	8'200	1'200	17.1%	7'000	9'550
42 Taxes	2'844'069	271'439	10.6%	2'572'630	2'531'268
43 Revenus divers	542'580	0	0.0%	542'580	60'356
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'137'200	0	0.0%	2'137'200	1'878'553
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'589'782	-485'691	2.5%	-19'104'091	-19'968'434
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'811'442</i>	<i>549'569</i>	<i>-23.3%</i>	<i>-2'361'011</i>	<i>-2'360'046</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'617'096</i>	<i>-418'200</i>	<i>19.0%</i>	<i>-2'198'896</i>	<i>-7'344'552</i>
COÛT COMPLET	-24'018'320	-354'322	1.5%	-23'663'998	-29'673'031

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	85.75	2.96	3.58%	82.79	81.56
<i>ETP fixes</i>	<i>85.62</i>	<i>2.97</i>	<i>3.59%</i>	<i>82.65</i>	<i>80.44</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.14</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.14</i>	<i>0.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.32</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du médecin cantonal, le Service du pharmacien cantonal et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

La prévention sera assurément un levier important ces prochaines années pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population.

Dans cet esprit, le Conseil d'Etat poursuivra en 2014 - sur la base d'un rapport intermédiaire qui sera déposé en automne 2013 au Grand Conseil - sa politique de prévention dans les trois axes prioritaires retenus par le *plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2015*, à savoir la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes, et la prévention de la dépression.

Ces trois axes sont complétés par différentes mesures de prévention à l'attention des personnes âgées. L'augmentation de la longévité de la population implique en effet d'étendre les mesures de prévention aux conséquences du vieillissement. Le DARES, en partenariat avec l'ensemble des partenaires concernés, déploiera ainsi des actions spécifiques à cette tranche d'âge de la population.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la direction générale de la santé poursuivra les projets prioritaires suivants:

- prévenir les maladies transmissibles (programme de vaccination contre le virus du papillome humain), éviter ou contrôler la survenue de flambées épidémiques (rougeole) et améliorer la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- assurer le respect de la mise sur le marché, de la remise et de l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques ;
- protéger les consommateurs contre les tromperies, les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre en danger leur santé ;
- renforcer la protection de la population envers les chiens en menant les tests de maîtrise et de comportement (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux ;
- garantir une intervention efficace des ambulances du 144.

Justification des écarts

Les écarts principaux entre le projet de budget 2014 et le budget 2013 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (rubrique 30) résulte principalement de la reprise par le Service du Pharmacien cantonal de la Commission d'éthique de la recherche en vertu de la loi fédérale sur la recherche de l'être humain qui entrera en vigueur au 1er janvier 2014. La mise en place de cette commission nécessite la création de 3,3 ETP. De plus, un transfert interne du programme K03 au programme K01 a été effectué.

La diminution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (rubrique 31) résulte de la décision du Conseil d'Etat d'opérer une réduction en 2014 qui sera compensée par l'utilisation des reports de crédits qui seront reportés de 2013 à 2014.

L'augmentation des amortissements du patrimoine administratif (rubrique 33) est en lien avec l'augmentation des investissements effectués par le service de la consommation et des affaires vétérinaires dans le cadre de l'équipement de ses laboratoires et du renouvellement de ses véhicules.

La diminution des charges de transfert (rubrique 36) de -7'815.- est due aux éléments suivants :

- diminution de l'aide financière en faveur de la fondation Health on the net (-60'000.-);
- augmentation de l'aide financière en faveur de l'association Fourchette verte (+20'000.-);
- augmentation de la participation financière en faveur des programmes intercantonaux (Coordination romande des maladies transmissibles et système d'information IIS) (+25'000.-);
- augmentation de la participation financière en faveur de l'Interrassociation de sauvetage (+8'000.-);
- augmentation de la participation financière en faveur de la Fondation suisse pour la sécurité des patients (+1'000.-);
- augmentation de la participation financière en faveur des actions du projet Promotion Santé Suisse (+5'000.-);
- diminution de l'aide financière en faveur de Première ligne (-9'940.-) (correction technique d'une erreur dans le budget 2013 et alignement du montant 2014 sur le contrat de prestations conclu entre l'association et l'Etat de Genève);

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

- augmentation des amortissements sur subventions d'investissement en faveur d'entité (+3'125.-).

L'augmentation des revenus fiscaux (rubrique 40) concerne la perception de l'impôt sur les chiens.

L'augmentation des taxes (rubrique 42) concerne principalement l'augmentation des émoluments qui seront facturés par la Commission d'éthique de la recherche.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95 %	95%	95%	2015
1.2 Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	Efficacité	95%	95 %	89%	95%	2015
2. Améliorer la prévention du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	<90	< 5	73	<90	2020
3. Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids						
3.1 Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	non disponible	10 %	non disponible	10%	2015
3.2 Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	non disponible	3 %	non disponible	3%	2015
4. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	<80	< 80	66	<80	2015
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	160	160		160	2015
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	85	85	105	85	2015
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	180	180		180	2015
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Taux de commerces et établissements contrôlés annuellement	Efficacité	50%	50 %	50%	50%	2018
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	350	350	486	350	2018

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
6.3 Nombre total d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques et des abattages	Efficacité	3700	3700	4123	4000	2018
6.4 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	6000	6000	6886	7000	2018
6.5 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	80%	80 %		100%	2018
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des TMC devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	100%	100 %		100%	2018
7.2 Nombre d'annonces de morsure et de comportement agressif	Efficacité	230	230		230	2018
8. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
8.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	100%	100 %	98%	100%	2015
8.2 Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (< 10 minutes) et rurale (< 15 minutes)	Qualité	100%	100 %	95%	100%	2015
8.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage)	Efficacité	100%	100 %	97%	100%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'enfants de 28 mois domiciliés dans le canton et vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole. Le calcul de l'indicateur est obtenu par le biais d'un courrier envoyé mensuellement aux parents d'enfants ayant atteint l'âge de 28 mois et leur demandant d'envoyer le carnet de vaccination pour vérification du statut vaccinal. La valeur de l'indicateur repose sur les réponses reçues. Depuis plusieurs années, le taux de réponse est stable et se situe à 90 %.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de retour par les médecins des déclarations complémentaires pour les maladies à déclaration obligatoire. Les laboratoires et les médecins sont tenus de déclarer certaines maladies dites à "déclaration obligatoire" sous forme d'une déclaration complémentaire lorsque ces maladies sont diagnostiquées par un laboratoire. Le respect de cette exigence est un gage de la qualité de la surveillance épidémiologique des maladies. L'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique) envoie également à la direction générale de la santé des déclarations qui font office de double contrôle.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de nouveaux diagnostics VIH déclarés par an. Le diagnostic d'infection VIH est à déclaration obligatoire par les laboratoires et les médecins. Ces déclarations doivent être faites en présence d'une infection ancienne nouvellement identifiée ou lors d'infections récentes (moins de un an). Cette comptabilisation a été modifiée par l'OFSP. Dorénavant, il n'est plus possible de ne comptabiliser que les infections récentes. Ce changement a un impact sur la cible passant de <5 en 2013 à <90 en 2014.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prévalence du surpoids (Indice de masse corporelle "IMC" entre 25 et 30) chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève. Cet indicateur est basé sur les données relevées par le Service de santé de la Jeunesse dans le cadre des visites d'entrées de scolarisation des enfants de 4 à 5 ans. L'étude permettant la publication de cet indicateur est conduite tous les 3 ans, elle sera réalisée en 2015.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prévalence de l'obésité (Indice de masse corporelle "IMC" supérieur à 30) chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève. Cet indicateur est basé sur les données relevées par le Service de santé de la Jeunesse dans le cadre des visites d'entrées de scolarisation des enfants de 4 à 5 ans. L'étude permettant la publication de cet indicateur est conduite tous les 3 ans, elle sera réalisée

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

en 2015.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur de veille repose sur le nombre de cas d'admissions par an aux Hôpitaux universitaires de Genève de jeunes de moins de 16 ans pour intoxication alcoolique. L'évolution du nombre de cas ne peut être interprétée sans autre analyse comme le reflet de l'efficacité ou de l'inefficacité du dispositif de prévention. En effet, une augmentation des cas pourrait traduire par exemple une amélioration du dispositif de détection des jeunes en situation de consommation abusive ou refléter une propension de l'entourage du mineur à faire recours au 144 ou à se rendre directement à l'hôpital.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre total d'inspections portant sur le respect de la mise sur le marché, de la délivrance et de l'utilisation des médicaments (y compris des stupéfiants) et des dispositifs médicaux. Les entités inspectées sont les institutions de santé utilisant des produits thérapeutiques et/ou des stupéfiants (par exemple pharmacies, commerces d'optique, laboratoires d'analyses médicales) et les commerces en gros de médicaments.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer la moyenne du nombre d'inspections effectuées par inspecteur du service du pharmacien cantonal portant sur le respect de la mise sur le marché, de la délivrance et de l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux ainsi que des produits chimiques

Indicateur 5.3 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre total d'inspections (y compris les déplacements pour effectuer les prélèvements) portant sur le respect de la mise sur le marché, de la délivrance et de l'utilisation des produits chimiques. Les entités inspectées sont notamment les commerces utilisant ou vendant des produits chimiques. Les prélèvements concernent principalement les objets contenant des substances dangereuses pour l'environnement.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de commerces et d'établissements contrôlés annuellement en vertu de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur permet de mesurer la moyenne du nombre d'inspections effectuées par contrôleur du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) sur les denrées alimentaires et les objets usuels pour les commerces, les établissements et les manifestations publiques. Cet indicateur tient compte uniquement des contrôleurs et non pas des inspecteurs qui s'occupent des inspections de plus grandes envergures.

Indicateur 6.3 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre total d'inspections qui sont effectuées sur les denrées alimentaires et les objets usuels pour les commerces, les établissements, les piscines, les manifestations publiques et les abattages. Cet indicateur tient compte des contrôleurs, des inspecteurs et des vétérinaires.

Indicateur 6.4 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels qui sont contrôlés et analysés par les laboratoires du SCAV. Les échantillons peuvent tant être amenés au laboratoire par des inspecteurs qu'être apportés directement par le public.

Indicateur 6.5 : Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de contrôles annuels relatif aux entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS).

Indicateur 7.1 : Cet indicateur permet de mesurer les TMC (tests de maîtrise et de comportement) devant être effectués obligatoirement par le SCAV, notamment suite à des mesures administratives, et qui ne peuvent pas être délégués.

Indicateur 7.2 : Ce nouvel indicateur de veille repose sur le nombre de morsures et de comportement agressif sur le canton de Genève.

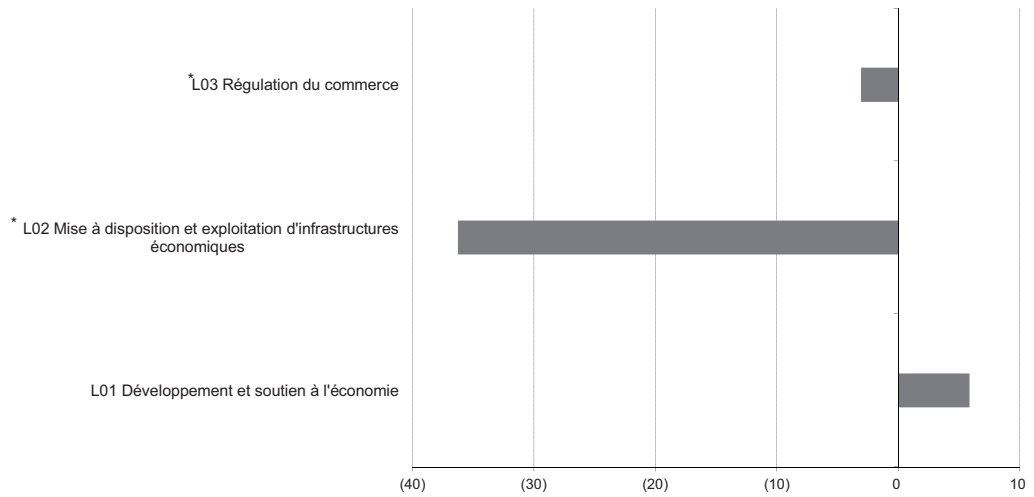
Indicateur 8.1 : Cet indicateur permet de mesurer le respect des délais d'interventions des ambulances pour la zone urbaine (densité de plus de 20 habitants par hectare) et rurale (densité de moins de habitants par hectare). Le délai correspond au temps entre l'heure d'alarme du service à l'heure d'arrivée sur le site.

Indicateur 8.2 : Cet indicateur permet de mesurer le respect des normes en matière d'équipement sanitaire des ambulances. L'ensemble des véhicules et de l'équipement sont contrôlés sur un échelonnement de 3 ans.

Indicateur 8.3 : Cet indicateur permet de mesurer le respect des normes IAS (Interrassociation de sauvetage) concernant la composition des équipages des ambulances.

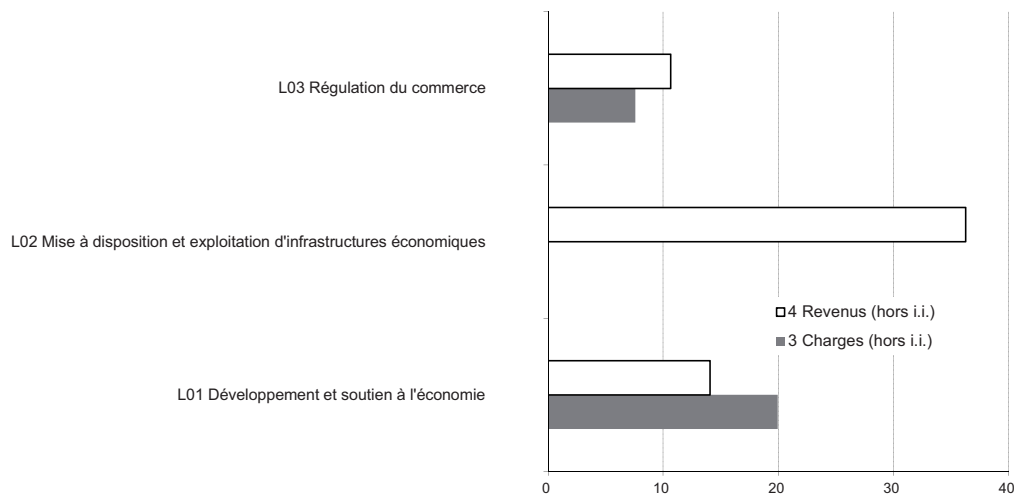
L Economie

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



L ÉCONOMIE

Synthèse des priorités politiques

Pour faire de Genève une région toujours plus innovante, dynamique et durable, le Conseil d'Etat continuera, comme il l'a fait lors de la législature écoulée, à mettre l'accent sur le soutien à l'innovation, l'amélioration des conditions cadres et la diversification des activités économiques. Trois conditions *sine qua non* pour renforcer l'attractivité du canton et lui permettre de résister aux crises économiques successives. C'est en s'appuyant sur la diversité de ses secteurs d'activités à haute-valeur ajoutée que l'économie genevoise a en effet remarquablement résisté aux effets de la crise mondiale de 2008-2009 et au climat de récession qui s'en est suivi dans de nombreux pays.

L'action politique du Conseil d'Etat consistera, d'une part, à soutenir la création et le maintien d'emplois locaux - en dédiant comme les années précédentes près de 90% de son budget à la promotion endogène - et, d'autre part, à préserver et à favoriser l'émergence de pôles économiques d'excellence en renforçant les capacités d'assemblage des compétences présentes dans notre région.

Face à la mondialisation des activités économiques, la région lémanique doit par ailleurs tout mettre en œuvre afin de renforcer son rôle de creuset de l'innovation. Dans un environnement international marqué par les crises successives, la clé du succès passe en effet plus que jamais par la matière grise et l'innovation. La création d'entreprises et le développement de nouvelles idées, grâce notamment à des conditions-cadres attrayantes, doivent impérativement être encouragés afin de rester des options attrayantes. C'est la raison pour laquelle la pleine activité de l'incubateur cleantech et, dans le domaine des sciences de la vie, la mise en place opérationnelle du Campus Biotech Center constitueront des axes forts de la politique économique cantonale.

Instaurer un climat favorable pour l'économie passe aussi par l'optimisation des conditions-cadres du développement économique de Genève. L'objectif du Conseil d'Etat consiste à poursuivre sur la voie de la simplification des procédures, en particulier avec le développement de l'administration en ligne et la modification de lois existantes (LRDBH notamment).

Enfin, si le canton de Genève a su se sortir des pièges de la récession qui sévit dans la zone euro, il doit se préparer à la perspective de l'abolition des statuts fiscaux cantonaux. Ce dossier sera l'un des enjeux majeurs, tant du point de vue fiscal qu'économique, de la prochaine législature. Il s'agira également d'accompagner le secteur bancaire dans les importantes mutations qui s'imposent à lui.

L'Aéroport international de Genève (AIG), Palexpo SA, les Ports Francs et entrepôts de Genève (PFEG) SA ainsi que l'Arena sont des acteurs particulièrement importants de la vie économique, sociale et culturelle du canton et du Grand Genève. Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat, l'AIG et Palexpo SA ainsi que les PFEG continueront à investir à l'avenir plusieurs centaines de millions de francs pour leur modernisation afin de maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité de leurs prestations.

S'agissant d'un établissement autonome pour l'AIG et de sociétés anonymes pour Palexpo et les Ports Francs, ces importants investissements n'ont toutefois pas d'incidence sur le budget de l'Etat et restent entièrement financés par les établissements eux-mêmes.

Par ailleurs, leurs activités génèrent des revenus directs pour l'Etat de Genève, sous la forme de loyers, de droits de superficie, de dividendes et de participation aux bénéfices. Ainsi, l'AIG, qui a dégagé en 2012 un bénéfice de 66,5 millions et a rétrocédé 33,3 millions à l'Etat de Genève, anticipe des résultats équivalents en 2013 et 2014 selon les indications actuelles.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	19'920'170	-439'443	-2.2%	20'359'613	20'957'734
30 Charges de personnel	3'399'293	26'841	0.8%	3'372'452	3'388'594
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'237'727	-274'234	-18.1%	1'511'961	9'324'592
33 Amortissements du patrimoine administratif	88'581	-22'719	-20.4%	111'300	996'088
36 Charges de transfert	15'194'569	-169'331	-1.1%	15'363'900	7'248'263
39 Imputations internes	-	-	-	-	197
REVENUS	14'056'794	-8'978	-0.1%	14'065'772	16'656'092
42 Taxes	556'794	-78	-0.0%	556'872	503'984
43 Revenus divers	1'500'000	0	0.0%	1'500'000	2'030'997
44 Revenus financiers	12'000'000	0	0.0%	12'000'000	13'000'000
46 Revenus de transferts	-	-8'900	-100.0%	8'900	1'121'111
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'863'376	430'465	-6.8%	-6'293'841	-4'301'642
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-499'913</i>	<i>170'665</i>	<i>-25.5%</i>	<i>-670'578</i>	<i>-665'219</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-574'960</i>	<i>-128'972</i>	<i>28.9%</i>	<i>-445'988</i>	<i>-1'871'881</i>
COÛT COMPLET	-6'938'249	472'157	-6.4%	-7'410'406	-6'838'742

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	19.37	-1.00	-4.91%	20.37	17.30
<i>ETP fixes</i>	<i>18.92</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>18.92</i>	<i>16.99</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.45</i>	<i>-1.00</i>	<i>-68.97%</i>	<i>1.45</i>	<i>0.31</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de la gestion des terrains industriels, de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des affaires économiques, le service de la promotion économique, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la Fondation d'aide aux entreprises, l'Office de promotion des industries et des technologies, les incubateurs d'entreprises, Genève Tourisme & Congrès ainsi que par l'office cantonal de l'approvisionnement économique du pays.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.03 Gestion des zones industrielles
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Face à une situation économique caractérisée par des cycles de plus en plus courts et d'une amplitude de plus en plus forte, il est vital de miser sur la créativité et l'innovation, véritables moteurs des économies modernes comme celles de la région lémanique. Soucieux de préserver la qualité de vie de notre région et de favoriser sa prospérité sur le long terme, le Conseil d'Etat entend poursuivre le développement d'un tissu économique diversifié et à haute valeur ajoutée en mettant l'accent sur l'innovation et l'assemblage des compétences présentes dans notre région.

Grâce à son tissu académique de qualité, son réseau d'entreprises performantes et la présence de nombreuses organisations internationales, Genève se trouve au point de convergence de nombreux acteurs-clés et bénéficie ainsi d'un faisceau unique d'opportunités qu'il s'agit de valoriser. Lancé en 2013 via le regroupement d'entités existantes dans un même bâtiment - FAE, OPI et Fongit -, l'incubateur cleantech répond à cet objectif. Il permet l'essor de projets innovants et de sociétés actives dans le domaine des technologies propres, un domaine à très fort potentiel. Un accent sera porté en 2014 sur la pleine activité et l'optimisation de la gouvernance de ce nouvel incubateur. Toujours au chapitre du soutien à l'innovation, le Conseil d'Etat entend participer activement, et en étroite collaboration avec les partenaires privés, à la mise en place opérationnelle du Campus Biotech Center axé sur les sciences de la vie. Il participera également, aux côtés des cantons de Suisse occidentale, aux discussions relatives au renouvellement du contrat de prestations de la Greater Geneva Bern area, structure intercantonale de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger.

La simplification des procédures constituera également l'un des axes majeurs du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). Cette volonté de dynamiser l'économie se traduira, en 2014, de la façon suivante :

- Le projet de loi visant à une refonte complète de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) - comprenant également la loi sur les spectacles et les divertissements (LSD) et la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA) - sera déposé dans le courant de l'automne 2013 au Grand Conseil afin que celui-ci soit en mesure de l'étudier durant le premier semestre 2014.
- Suite au vote, en 2012, du PL modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI), et à l'adoption de son règlement en 2013, le Conseil d'Etat s'attèlera en 2014, sur la base des résultats de l'étude sur les périmètres, à l'identification de zones industrielles pouvant être déclassées en zones de développement d'activités mixtes.
- L'année 2014 devrait par ailleurs voir l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le transport professionnel de personnes (LTaxi), sous réserve du vote positif du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat entend également mener d'autres projets stratégiques visant à soutenir la création et le maintien d'emplois locaux. Il s'agira notamment de préserver la diversité du tissu économique genevois, dont l'équilibre est le fruit d'un travail de développement de longue haleine. Dans cette optique, le service de la promotion économique (SPEG) poursuivra son travail de veille ainsi que ses prestations visant à soutenir et à encourager la création et le maintien des entreprises locales. Le regroupement, fin 2012, dans un même bâtiment de la FAE, de la Fongit et de l'OPI permet, depuis 2013, de renforcer les synergies entre les organismes de soutien dans le but d'offrir une palette optimisée de prestations au bénéfice des entreprises.

Enfin, les intérêts de l'économie genevoise feront l'objet d'un suivi attentif dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD) sur sol genevois. Il s'agira d'une part de poursuivre le relogement des activités du PAV et d'autre part de créer de nouveaux emplois en conservant la diversité du tissu économique genevois, garante de la solidité de notre économie et de la prospérité de notre région.

Justification des écarts

Les écarts principaux entre le projet de budget 2014 et le budget 2013 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (rubrique 30) résulte principalement des mécanismes salariaux.

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

La diminution des dépenses générales (rubrique 31) résulte de la décision du Conseil d'Etat d'opérer une réduction en 2014 qui sera compensée par l'utilisation des reports de crédits qui seront reportés de 2013 à 2014.

La diminution des amortissements du patrimoine administratifs (rubrique 33) est en lien avec la diminution des investissements réalisés ces dernières années par la Fondation pour les terrains industriels (FTI) pour le compte de l'Etat de Genève dans le cadre de la réalisation des dessertes au sein des zones industrielles.

La diminution des charges de transfert (rubrique 36) de -169'331.- est due aux éléments suivants :

- diminution de l'indemnité financière en faveur de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) (-44'000.-) et de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) (-69'000.-) ainsi que de l'aide financière à l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) (-36'000.-). Ces diminutions sont en relation avec les économies prévues grâce aux synergies mises en place entre les trois institutions suite à leur regroupement géographique dans un lieu unique;
- diminution de l'aide financière en faveur de La Muse (-35'000.-);
- diminution des actions de promotion du Service de la promotion économique (-131'000.-);
- diminution des actions de la Direction des affaires économiques (-25'000.-);
- augmentation des amortissements sur les subventions d'investissements (+110'669.-) concernant la Fondation Eclosion ainsi que la FONGIT pour les travaux effectués dans le cadre du Bluebox et du regroupement géographique dans un lieu unique de la FAE, FONGIT et OPI;
- diminution de la subvention en faveur de la CGN.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la création et le développement des entreprises locales						
1.1 Nombre de participants aux événements organisés de promotion économique (SPEG + DGAE)	Efficacité	1000			1000	2016
1.2 Taux de satisfaction des participants aux événements organisés de la promotion économique (SPEG + DGAE)	Qualité	70%			70%	2016
1.3 Nombre de projets et sociétés aidées par des organismes de soutien (Eclosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI, La Muse)	Efficacité	150	150		200	2016
1.4 Nombre d'emplois concernés par les aides apportées par les organismes (Eclosion, FONGIT, FAE, GENILEM, OPI, La Muse)	Efficacité	1700	1500	3059	1700	2016
1.5 Nombre de sociétés locales ayant reçu une prestation de promotion économique (SPEG + DGAE)	Efficacité	200			200	2016
1.6 Nombre de visiteurs sur le site internet www.ge.ch/entreprise	Efficacité	30000			35000	2016
2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficiés des services du SPEG (hors GGBA)	Efficacité	10	15	21	10	2016
2.2 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG dans le cadre du GGBA	Efficacité	20	20		25	2016

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Nombre de sociétés étrangères ayant reçu une prestation du SPEG	Efficacité	120			120	2016
2.4 Nombre de visiteurs sur le site internet whygeneva.ch	Efficacité	15000			20000	2016
3. Simplifier les démarches administratives						
3.1 Pourcentage d'entreprises en raison individuelle créées en ligne	Qualité	15%	10 %	19%	19%	2016
3.2 Nombre de rendez-vous au guichet du Service de la promotion économique (SPEG)	Efficacité	400			400	2016
4. Promouvoir l'excellence du tissu économique						
4.1 Nombre d'actions de promotion avec implication forte de la promotion économique	Efficacité	10			10	2016
5. Développer les pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)						
5.1 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des plateformes intercantionales dans le cadre de la NPR (BioAlps, AlpiCT, Micronarc, CleantechAlps)	Efficacité	80	50		80	2016
5.2 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des organismes de soutien intercantonaux (CapitalProximité, Alliance, Platinn)	Efficacité	50	50		50	2016
6. Améliorer les conditions-cadre clés du développement économique						
6.1 Nombre d'interventions permettant la prise en compte des intérêts de l'économie dans le cadre des différentes politiques publiques	Efficacité	100			100	2015
7. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises						
7.1 Pourcentage des surfaces propriétés foncières publiques dans les zones IA et ZDIA et PAV avant mutation	Efficacité	augmentation à 20%			augmentation à 20%	2015
7.2 Pourcentage des surfaces propriétés foncières FTI dans les zones IA et ZDIA et PAV avant mutation	Efficacité	50%			50%	2015
7.3 Nombre d'emplois dans les zones IA et DIA du canton y compris celles gérées par la FTI et le PAV avant mutation	Efficacité	50'000	+50000 emplois		50'000	2015
7.4 Nombre de M2 de surface brute de plancher industriel et artisanal issus de projets accompagnés par la FTI dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	50'000m2	+50'000 M2		50'000m2	2015
7.5 Répartition du nombre de PME-PMI/Grandes entreprises dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	+70% PMI-PME	+70 %PMI-PME		+70%PME-PMI	2015
7.6 Répartition sectorielle des activités observées dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	<20%	<20%		<20%	2015
8. Développer la place touristique genevoise						

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
8.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	2'750'00 0	2'750'00 0	-1%		
8.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	230	230	196		

Commentaires

Dans le cadre d'une nouvelle analyse effectuée lors de l'élaboration du projet de budget 2014, il a été décidé de procéder à la modification de plusieurs indicateurs qui figuraient au budget 2013 et d'en ajouter de nouveaux. Les principales modifications sont les suivantes:

L'indicateur 1.1 "Nombre d'événements organisés par le Service de la promotion économique (SPEG)" est remplacé par les indicateurs 1.1 "Nombre de participants aux événements organisés par la promotion économique (SPEG+DGAE)" et 1.2 "Taux de satisfaction des participants aux événements organisés par la promotion économique (SPEG+DGAE)".

L'indicateur 1.2 "Nombre de projets et sociétés aidées par des organismes de soutien (Ecllosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI, La Muse)" devient l'indicateur 1.3.

L'indicateur 1.5 "Nombre de sociétés soutenues administrativement, conseillées et/ou dirigées vers des organismes par la DGAE et le SPEG" est modifié comme suit "Nombre de sociétés locales ayant reçu une prestation de la promotion économique (SPEG+DGAE)".

Les indicateurs relatifs à l'objectif "Améliorer les conditions-cadre clés du développement économique" ont été modifiés.

Indicateur 1.1 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'attractivité des activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et le Carrefour des créateurs.

Indicateur 1.2 : Ce nouvel indicateur permet d'évaluer si les activités d'information mises en place par la promotion économique sont en adéquation avec les attentes des participants.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit de la Fondation Ecllosion, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem, de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies) et de la Muse (espace de coworking, entraide entrepreneuriale pour les start-up, porteurs de projet et indépendants).

Indicateur 1.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur l'économie locale par le nombre d'emplois qui ont été créés ou sauvés.

Indicateur 1.5 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer une des activités de la direction générale des affaires économiques (DGAE) et du SPEG relative au soutien, à la création et au développement des entreprises à Genève. L'indicateur représente le nombre de sociétés et de porteurs de projets qui ont obtenu un soutien du SPEG ainsi que les sociétés et les porteurs de projets orientés vers des organismes de soutien de même que les interventions de la DGAE auprès des entreprises.

Indicateur 1.6 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "www.ge.ch/entreprises". Il s'agit de mesurer le nombre de visiteurs uniques. En 2013, il dépendait de l'objectif "Simplifier les démarches en ligne". Ce changement d'objectif a pour conséquence la disparition de l'historique.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide du SPEG et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG dans sa collaboration avec le GGBA (Greater

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Geneva Berne Aera) pour l'implantation d'entreprises étrangères à Genève. L'indicateur recense le nombre d'entreprises étrangères qui ont créé une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.3 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer une des activités du SPEG relative au développement et l'implantation d'entreprises étrangères. L'indicateur représente le nombre de sociétés étrangères ayant été orientées vers des prestataires à valeur ajoutée ou auxquelles une présentation des conditions-cadre genevoises a été faite.

Indicateur 2.4 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "whygeneva.ch". Il s'agit de mesurer le nombre de visiteurs uniques

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation de la plateforme AeL (Administration en ligne) du guichet du Registre du Commerce. Il s'agit uniquement des nouvelles sociétés de personnes (raisons individuelles, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite).

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du guichet d'accueil du SPEG destiné à l'information aux entreprises. Il s'agit du nombre de rendez-vous et de suivis effectués par le SPEG. En 2013, cet indicateur était rattaché l'objectif "Soutenir la création et le développement des entreprises locales". Ce changement d'objectif a pour conséquence la disparition de l'historique.

Indicateur 4.1 : Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'une des activités du Service de la Promotion économique relative à la promotion de l'excellence du tissu économique genevois. Sont comptabilisés dans cet indicateur, les partenariats et participations à des salons ainsi que l'organisation de délégations à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des plateformes intercantionales pour les entreprises du canton de Genève.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes intercantonaux pour les entreprises du canton de Genève.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DGAE en matière d'intervention sur les dossiers cantonaux et fédéraux ayant des implications économiques.

Indicateur 7.1 : Ce nouvel indicateur permet de démontrer que la maîtrise foncière publique facilite la mise en œuvre d'une politique économique ciblée sur les besoins des activités secondaires. Le périmètre couvert est constitué des zones IA et ZDIA propriétés publiques (Etat, communes et FTI) gérées par la FTI, et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

Indicateur 7.2 : Ce nouvel indicateur mesure la volonté d'augmenter la part foncière propriété de la FTI au sein de la part foncière publique.

Indicateur 7.3 : Cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en terme de nombre d'emplois des zones IA (industrielle et artisanale) et DIA (développement industriel et artisanal) pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

Indicateur 7.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Indicateur 7.5 : Cet indicateur permet de calculer la diversification des entreprises en fonction de leur taille. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise comporte plus de 250 emplois.

Indicateur 7.6 : Cet indicateur permet de mesurer l'équilibre des secteurs d'activité actifs dans les zones IA et DIA. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. La classification des secteurs est basée sur le traitement des codes Noga.

Indicateur 8.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du nombre de nuitées touristiques à Genève pour l'ensemble des secteurs (hôtels, auberges de jeunesse, bed and breakfast).

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Indicateur 8.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'importance de la marque "Genève, un monde en soi". L'indicateur prend en compte notamment le nombre d'entreprises, d'établissements, d'associations, de chaînes hôtelières et de services de l'Etat qui utilisent la marque "Genève, un monde en soi" sur leurs supports de promotions ou sur des documents administratifs à destination d'interlocuteurs externes.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	-	-	-	-	250'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	250'000
REVENUS	36'265'885	0	0.0%	36'265'885	39'999'896
44 Revenus financiers	36'265'885	0	0.0%	36'265'885	39'999'896
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	36'265'885	0	0.0%	36'265'885	39'749'896
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'033'926	239'618	-3.3%	-7'273'544	-8'546'915
COÛT COMPLET	29'231'959	239'618	0.8%	28'992'341	31'202'981

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena, Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en oeuvre par le secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

Projets prioritaires et justification des écarts

L'Aéroport international de Genève (AIG) reverse chaque année au canton au minimum la moitié de son bénéfice d'exploitation.

S'agissant des Ports Francs, les revenus enregistrés par l'Etat restent identiques à ceux de l'année 2013 (6,3 millions).

Suite à la restructuration du complexe Palexpo/Arena, les intérêts annuels sur la dotation à la fondation mixte de l'Arena n'émargent plus au budget de l'Etat.

Aucun écart n'est constaté entre 2013 et 2014, les revenus et charges liés à ce programme demeurant inchangés pour l'année 2014.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	127	122	122	132	2017
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	94%	94%	99.3%	99.30%	2017
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	49%	38%	46%	49%	2017
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1 Retombées économiques directes (en mios)	Efficacité	390	330	512	390	2017
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	35%	35%	26.3%	37%	2017

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2014	Valeurs 2013	Valeurs 2012
Indicateur 1.1 : 90	90	90
Indicateur 2.1 : 90 %	90 %	95%
Indicateur 3.1 : 30%	30 %	30%
Indicateur 4.1 : 250 mios	250 mios	250 mios
Indicateur 5.1 : 27%	27 %	27%

Indicateur 2.1 : 343.1 jour env.

Indicateur 4.1 : Aux comptes 2012, le chiffre indiqué correspondait aux retombées économiques totales. Dès 2013, les chiffres indiqués ne portent plus que sur les retombées économiques directes.

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	7'574'836	8'261	0.1%	7'566'575	7'871'847
30 Charges de personnel	6'739'309	69'563	1.0%	6'669'746	6'673'747
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	253'562	-21'287	-7.7%	274'849	579'277
33 Amortissements du patrimoine administratif	18'565	5'165	38.5%	13'400	14'606
34 Charges financières	-	-	-	-	1'217
36 Charges de transfert	549'000	0	0.0%	549'000	566'040
39 Imputations internes	14'400	-45'180	-75.8%	59'580	36'960
REVENUS	10'635'456	-338'475	-3.1%	10'973'931	10'552'833
42 Taxes	10'597'456	-338'475	-3.1%	10'935'931	10'350'495
43 Revenus divers	38'000	0	0.0%	38'000	34'255
49 Imputations internes	-	-	-	-	168'083
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'060'620	-346'736	-10.2%	3'407'356	2'680'986
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-991'109</i>	<i>335'102</i>	<i>-25.3%</i>	<i>-1'326'211</i>	<i>-1'310'132</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'392'920</i>	<i>-207'078</i>	<i>17.5%</i>	<i>-1'185'842</i>	<i>-4'013'093</i>
COÛT COMPLET	676'591	-218'712	-24.4%	895'303	-2'642'239

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	52.81	1.47	2.86%	51.34	51.41
<i>ETP fixes</i>	<i>50.56</i>	<i>1.47</i>	<i>2.99%</i>	<i>49.09</i>	<i>49.41</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.25</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.25</i>	<i>2.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration et de l'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service du commerce et le Registre du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite au rapport de la Cour des Comptes, le DARES a lancé en 2010 un plan d'action afin d'effectuer une remise à niveau complète du service du commerce (Scom) en intégrant non seulement les recommandations de la Cour des Comptes, mais aussi tous les aspects liés à la gestion courante opérationnelle du service et portant sur tous ses domaines de compétence. Pour rappel, le périmètre à charge du Scom porte sur 3'000 établissements publics, 7'000 magasins et 2'000 taxis et limousines.

Vingt et une des vingt-huit recommandations issues du rapport de la Cour des Comptes ont été mises en œuvre depuis le lancement de ce plan d'actions et ont permis d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du Scom. Certaines recommandations non encore mises en œuvre trouveront une réponse en 2014, notamment dans le cadre du projet de loi de refonte de la LRDBH qui sera soumis au Grand Conseil à fin 2013. Grâce aux dernières réorganisations en cours, le Scom devrait être en mesure, toujours en 2014, d'optimiser le traitement des infractions. Par ailleurs, un plan de rémédiation est en cours afin de faire diminuer le taux d'absence.

L'année 2014 sera également marquée, sous réserve de son acceptation par le Grand Conseil, par la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les taxis (Ltaxis) dont l'application relève du Scom. Enfin, il s'agira de préparer l'implémentation en 2015 de la nouvelle application informatique intégrant les activités d'autorisation et d'inspection.

Justification des écarts

Les écarts principaux entre le projet de budget 2014 et le budget 2013 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (rubrique 30) résulte des mécanismes salariaux ainsi que du poste supplémentaire prévu pour l'inspection du Service du commerce. Au niveau financier le coût supplémentaire de ce poste est compensé par la prise en compte des délais de carence en 2014 pour les personnes prenant leur PLEND au 31 décembre 2013.

La diminution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (rubrique 31) résulte de la décision du Conseil d'Etat d'opérer une réduction en 2014 qui sera compensée par l'utilisation des reports de crédit qui seront reportés de 2013 à 2014.

La diminution des taxes (rubrique 42) résulte de l'application de l'arrêt de la chambre administrative de la Cour de Justice (CACJ) du 26 mars 2013 qui supprime la perception de l'émolument annuel de 400.- auprès des taxis et limousines étrangers en vertu de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Communauté européenne et ses Etats membres d'une part et la Suisse d'autre part.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le délai de traitement des autorisations						
1.1 Taux des décisions LRDBH prises dans les 48 heures	Qualité	70%	80 %	75%	80%	2016
2. Simplifier les démarches administratives						

L03 Régulation du commerce (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	50%	50 %	40%	75%	2018
3. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
3.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Efficacité	30%	30 %	21%	30%	2015
3.2 Taux des établissements publics contrôlés	Efficacité	60%	60 %	52%	60%	2015
3.3 Taux de 2ème contrôle dans les 30 jours	Efficacité	75%			80%	2015
3.4 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Efficacité	100	100	92	100	2015
4. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale						
4.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	50%	60 %	72%	65%	2015
5. Optimiser le traitement des rapports d'infraction						
5.1 Délai moyen pour prononcer une sanction sur la base du rapport d'infraction	Qualité	60 jours ouvrable s	60 jours ouvrable s		30 jours ouvrable s	2016
5.2 Taux de recours sur sanctions rejetés par la Chambre administrative	Qualité	80%	>= 80 %		80%	2015
6. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le registre du commerce						
6.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloqués par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	<=2%	<=2%	2%	<=2%	2015
6.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	Niveau 5 sur 6	Niveau 5 sur 6	N/A	Niveau 5 sur 6	2015

Commentaires

Dans le cadre de la mise à jour des objectifs et indicateurs, les indicateurs suivants ont été supprimés car la fin des projets est prévue pour décembre 2013 :

- "Mise à jour du site Internet du service du commerce au moyen de nouveaux contenus orientés sur les besoins du public / citoyens"
- "Mise en place d'une enquête de satisfaction des usagers du guichet unique manifestations".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du service du commerce dans la délivrance des autorisations LRDBH. Le délai de 48 heures commence à courir lorsque le dossier est considéré comme complet selon la liste des documents à fournir pour chaque type d'autorisation.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré d'utilisation du "Guichet Unique manifestations". L'indicateur représente le pourcentage de demandes ayant été effectuées par le biais du guichet électronique par rapport au total des demandes reçues sous forme électronique et papier.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspectorat du Service du commerce pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandises au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. Suite à une mise à jour du Registre des Entreprises Genevoises (REG), le périmètre de contrôle du secteur inspectorat est passé de 7'000 à 10'000 magasins. L'inspection se porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et porte en

L03 Régulation du commerce (suite)

particulier sur la vérification des heures d'ouverture, sur l'affichage des prix et l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspecteurat du service du commerce pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter conformément à la LRDBH (entreprises de restauration et d'hébergement).

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer le suivi des contrôles du secteur inspecteurat du service du commerce. L'indicateur se base sur le nombre d'établissements publics et de magasins nécessitant un deuxième contrôle suite à la constatation d'infractions lors du premier contrôle. Un délai de 30 jours a été fixé entre le constat et le 2^e contrôle.

Indicateur 3.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle de la Ltaxis et porte sur le contrôle des taxis publics et privés, des limousines et des transporteurs étrangers.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie du Service du commerce. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité du secteur juridique du Service du commerce au niveau de sa célérité dans le traitement des rapports d'infraction. L'indicateur se base sur la mesure du temps écoulé entre la réception par le secteur juridique d'un rapport d'infraction transmis par les inspecteurs du service ou par la police et le prononcé d'une sanction.

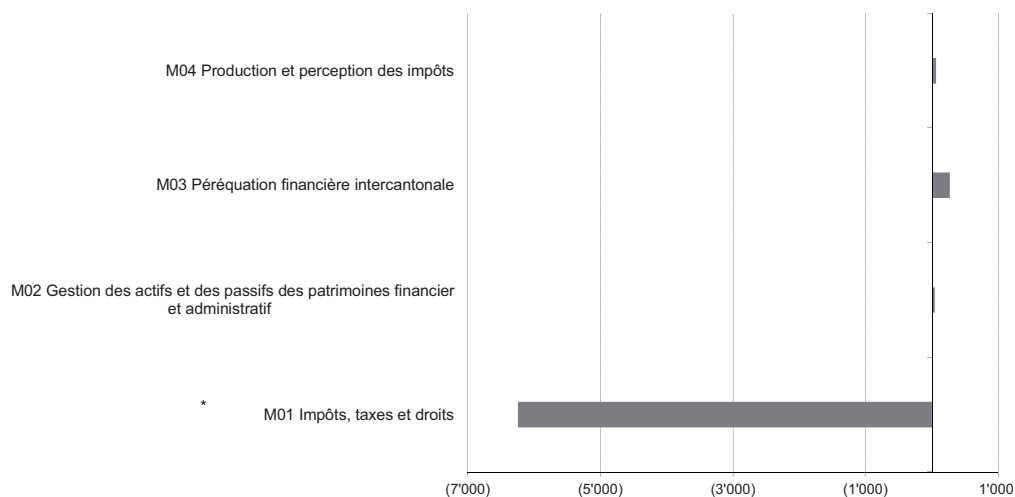
Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du secteur juridique du Service du commerce. L'indicateur se base sur le nombre de recours rejetés par la Chambre administrative par rapport au nombre total de recours. La valeur de l'indicateur peut être influencée en fonction du délai pris par la Chambre administrative pour rendre ses décisions.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC).

Indicateur 6.2 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) sur la base d'un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale) et envoyé à 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois.

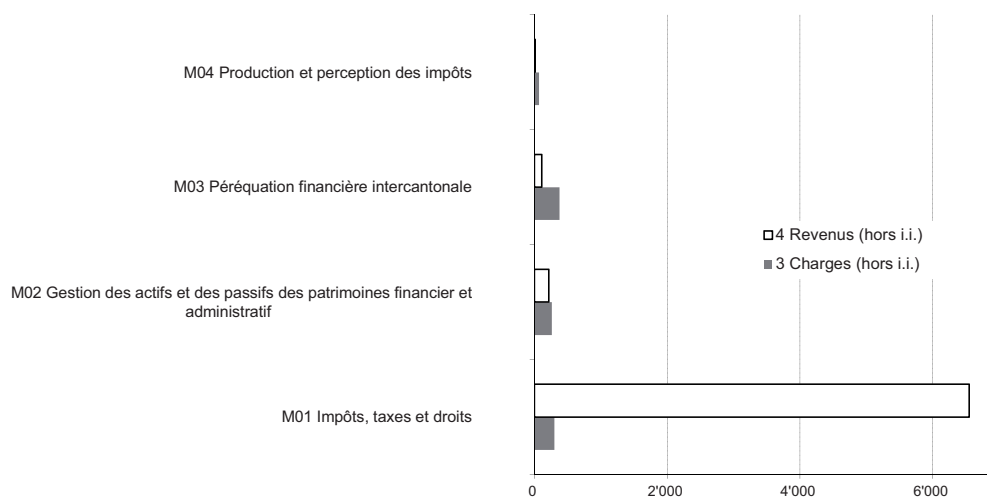
M Finance et impôts

Résultats nets en millions de francs par programme



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finances et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Les revenus du programme M01 Impôts, taxes et droits augmentent de 240 millions de francs (+3,8% par rapport au B2013. Cette hausse est essentiellement imputable aux revenus fiscaux (nature 40) qui augmentent à hauteur de 247 millions (+4,2%). Les revenus de transferts qui sont principalement composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (nature 46) baissent de 8 millions (-1,6%).

Les prévisions concernant les revenus des personnes physiques reposent sur les pronostics de croissance établis en septembre 2013 par le GPE (Groupe de perspectives économiques) en matière de PIB suisse en 2013 (+1,8%) et en 2014 (+2,0%). Au total, les revenus des personnes physiques progressent de 203 millions (+5,0%) par rapport au budget 2013.

Concernant les personnes morales, les revenus sont déterminés en exploitant les réponses au questionnaire de septembre 2013 des plus importantes entreprises du canton, interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice pour les années 2013 et 2014. Ainsi, les revenus des personnes morales augmentent de 8 millions (+0,5%) par rapport au budget 2013.

Attentif à l'évolution des discussions entre l'Union européenne et la Suisse sur la fiscalité des entreprises, le Conseil d'Etat proposera, après qu'un accord ait été trouvé, une solution permettant de conserver à Genève les activités de négoce international et les entreprises multinationales.

En termes de production et de perception de l'impôt, l'AFC continuera à travailler à l'optimisation des moyens et ressources. L'intégration de modifications législatives et techniques ainsi que la poursuite du développement des prestations en ligne via l'internet constitueront les principaux axes de mobilisation en 2014.

Le montant des intérêts passifs de la dette est en baisse et s'élève à 238 millions (-8 millions par rapport au budget 2013 et -4 millions par rapport au comptes 2012), en raison du niveau favorable des taux d'intérêts, en particulier pour les refinancements à court terme.

S'agissant enfin de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale s'alourdit de 13 millions pour le canton de Genève en 2014 (+12 millions en 2013). Pour l'année 2014, la facture globale de la RPT s'élève à 270 millions, soit 596 francs par habitant.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	301'129'460	11'187'460	3.9%	289'942'000	263'312'310
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	93'500'000	5'140'000	5.8%	88'360'000	72'973'821
36 Charges de transferts	207'629'460	6'047'460	3.0%	201'582'000	190'171'406
39 Imputations internes	-	-	-	-	167'083
REVENUS	6'548'647'417	239'682'319	3.8%	6'308'965'098	6'596'291'773
40 Revenus fiscaux	6'078'968'713	247'255'449	4.2%	5'831'713'264	5'979'951'768
42 Taxes	-	-	-	-	340'579
43 Revenus divers	-	-	-	-	150'425'744
46 Revenus de transferts	469'678'704	-7'573'130	-1.6%	477'251'834	465'573'682
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'247'517'957	228'494'859	3.8%	6'019'023'098	6'332'979'463
COÛT COMPLET	6'247'517'957	228'494'859	3.8%	6'019'023'098	6'332'979'463

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton ;
- les charges et les produits de rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises) ;
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux ;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DSE:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.
- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation prévoit la simplification de la taxation immobilière et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'Union européenne et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

Les travaux concernant la fiscalité immobilière se poursuivront en 2014. Un projet de loi visant à préparer la réestimation du parc immobilier non locatif selon les principes du droit fédéral harmonisé a été déposé l'automne dernier et permettra de conférer à l'administration fiscale la compétence de collecter les données nécessaires relatives à l'estimation des immeubles, de valider les choix des méthodes d'estimation retenues et enfin de déterminer la nature des mesures de compensation globale et intégrale afin de tendre vers un objectif de neutralité des recettes fiscales. S'agissant des projets de loi relatifs aux droits d'enregistrement et de timbre, aux bénéfiques et gains immobiliers et à l'imposition des successions et des donations, leur dépôt n'est pas encore planifié.

Une nouvelle étape a été franchie en décembre 2013 dans le différend opposant la Suisse et l'Union européenne (UE) depuis 2007 au sujet des statuts fiscaux cantonaux avec la publication du rapport de l'organe de pilotage chargé de la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Faisant suite au rapport intermédiaire que le même organe avait publié en mai 2013, ce nouveau rapport précise la stratégie esquissée par son prédécesseur : il confirme que ces statuts devront être supprimés; il indique que cette suppression pourrait être compensée par l'introduction de mesures nouvelles relatives à l'assiette fiscale, mieux admises au niveau international, qui allègent de façon ciblée certaines activités des sociétés (par ex. « licence box ») et décrit un peu plus précisément ces mesures; il reconnaît que des baisses conséquentes de l'impôt sur les bénéfiques pourront intervenir dans les cantons pour lesquels ces mesures ne seront pas suffisantes; enfin et surtout, il admet la nécessité de mesures destinées à compenser en partie les pertes de recettes fiscales des cantons. Une phase de consultation est maintenant ouverte qui se terminera à la fin du mois de mars 2014. Sur la base des résultats de cette consultation et des développements internationaux qui seront intervenus entretemps, le Département fédéral des finances (DFF) devra soumettre au Conseil fédéral un rapport et une proposition relative à l'élaboration d'un avant-projet destiné à la consultation. L'objectif affiché est que le Conseil fédéral puisse approuver en 2014 un message relatif à la RIE III à l'intention de l'Assemblée fédérale. Suivant en permanence l'évolution de ce dossier, le Conseil d'Etat est prêt à proposer différentes solutions, quelle que soit la teneur finale de la RIE III. L'organe de pilotage ayant indiqué que la mise en œuvre concrète de cette réforme prendrait entre 5 et 7 ans, la Confédération, les cantons et les entreprises disposeront d'un temps d'adaptation convenable.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts entre le B2014 et le B2013 sont les suivants:

M01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme M01 augmentent de 240 millions de francs (+3,8%) par rapport au budget 2013. Cette hausse est essentiellement imputable aux revenus fiscaux (nature 40) qui augmentent à hauteur de 247 millions (+4,2%). Les revenus de transferts qui sont principalement composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (nature 46) baissent de 8 millions (-1,6%).

La hausse des charges (+11 millions, +3,9%) se partage entre les charges de biens et service et autre charges d'exploitation (nature 31 : +5 millions; +5,8%) recouvrant les créances irrécouvrables et les charges de transferts (nature 36: +6 millions; +3,0%) dont la progression découle de la compensation financière versée aux communes frontalières françaises.

M01.01 Impôts des personnes physiques

Concernant les revenus des personnes physiques (+203 millions; +5,0%), la hausse est principalement due à la progression des revenus fiscaux (+196 millions; +5,1%). Cette dernière repose sur le scénario conjoncturel du Groupe de perspectives économique (GPE) qui tablait en septembre 2013, sur une croissance du PIB suisse de 1,8% en 2013 et de 2,0% en 2014. Les revenus de transferts augmentent de 7 millions (+3,3%).

Les charges relatives aux impôts des personnes physiques progressent de 13 millions (+4,7%) en raison de l'augmentation des créances irrécouvrables (+7 millions; +9,3%) et de la compensation financière versée aux

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

communes frontalières françaises (+6 millions; +3,0%). Cette dernière est calculée sur la base de la masse salariale des frontaliers imposés à la source.

M01.02 Impôts des personnes morales

Les revenus des personnes morales progressent globalement de 8 millions de francs (+0,5%). L'augmentation des revenus fiscaux (24 millions; +1,8%) est en partie compensée par la diminution des revenus de transferts (-16 millions; -7,1%). Les revenus fiscaux et les revenus de transferts (part cantonale à l'impôt fédéral direct) des personnes morales sont projetés en exploitant les réponses au questionnaire de septembre 2013 des plus importantes entreprises du canton interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice pour les années 2013 et 2014. Bien que les hypothèses de croissance du bénéfice soient identiques pour la projection des revenus fiscaux et des revenus de transferts, leurs évolutions divergent en raison de leurs structures différentes.

Les charges en lien avec l'impôt des personnes morales sont intégralement liées aux créances irrécouvrables qui reculent de 3 millions (-19,8%) par rapport au budget 2013.

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects qui concernent les impôts liés à l'immobilier, les droits de successions et donations, l'impôt sur les casinos et la part cantonale à l'impôt anticipé augmentent par rapport au budget 2013 (+26 millions de francs; +4,4%).

Les charges progressent de moins d'un million de francs (+187,9%) et découlent des créances irrécouvrables.

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus en lien avec la taxe personnelle, l'impôt sur les véhicules, l'impôt sur les chiens et la taxe d'exemption de servir, affichent une hausse de 2 millions de francs (+1,6%).

Les charges (créances irrécouvrables) quant à elles augmentent de moins d'un demi-million de francs (+95,4%).

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détail M01 par prestations ci-après

Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013
		en F	en %	
CHARGES	287'956'140	12'894'140	4.7%	275'062'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	80'326'680	6'846'680	9.3%	73'480'000
36 Charges de transfert	207'629'460	6'047'460	3.0%	201'582'000
REVENUS	4'268'060'000	203'375'682	5.0%	4'064'684'318
40 Revenus fiscaux	4'038'300'000	196'083'568	5.1%	3'842'216'432
46 Revenus de transferts	229'760'000	7'292'114	3.3%	222'467'886
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'980'103'860	190'481'542	5.0%	3'789'622'318

M01.02 Impôts directs Personnes morales	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013
		en F	en %	
CHARGES	11'311'650	-2'794'750	-19.8%	14'106'400
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'311'650	-2'794'750	-19.8%	14'106'400
REVENUS	1'545'140'000	8'198'807	0.5%	1'536'941'193
40 Revenus fiscaux	1'335'200'000	24'156'999	1.8%	1'311'043'001
46 Revenus de transferts	209'940'000	-15'958'192	-7.1%	225'898'192
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'533'828'350	10'993'557	0.7%	1'522'834'793

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013
		en F	en %	
CHARGES	1'089'270	710'870	187.9%	378'400
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'089'270	710'870	187.9%	378'400
REVENUS	620'518'704	26'280'330	4.4%	594'238'374
40 Revenus fiscaux	593'000'000	25'222'382	4.4%	567'777'618
46 Revenus de transferts	27'518'704	1'057'948	4.0%	26'460'756
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	619'429'434	25'569'460	4.3%	593'859'974

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013
		en F	en %	
CHARGES	772'400	377'200	95.4%	395'200
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	772'400	377'200	95.4%	395'200
REVENUS	114'928'713	1'827'500	1.6%	113'101'213
40 Revenus fiscaux	112'468'713	1'792'500	1.6%	110'676'213
46 Revenus de transferts	2'460'000	35'000	1.4%	2'425'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	114'156'313	1'450'300	1.3%	112'706'013

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	259'375'810	-3'021'025	-1.2%	262'396'835	315'806'370
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	16'714'769
34 Charges financières	259'375'810	-3'021'025	-1.2%	262'396'835	299'091'602
REVENUS	216'088'125	-44'416'140	-17.1%	260'504'265	315'886'936
41 Patentes et concessions	40'744'000	1'385'417	3.5%	39'358'583	39'077'907
42 Taxes	9'500'000	2'500'000	35.7%	7'000'000	33'357'128
43 Revenus divers	3'765'000	-12'872'750	-77.4%	16'637'750	89'184'704
44 Revenus financiers	162'079'125	-35'428'807	-17.9%	197'507'932	154'267'197
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-43'287'685	-41'395'115	2'187.2%	-1'892'570	80'566
COÛT COMPLET	-43'287'685	-41'395'115	2'187.2%	-1'892'570	80'566

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat; revenus non monétaires en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières).
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires ou non monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'Administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat et l'Administration fiscale cantonale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation du Conseil d'Etat prévoit une réduction des risques auxquels est exposé l'Etat de Genève. Le 10 juin 2011, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur la Banque cantonale de Genève visant à supprimer la garantie étatique, de manière progressive. De 2013 à 2016, l'Etat ne garantit plus que les dépôts individuels entre 100'000 et 500'000 francs ainsi que les avoirs de prévoyance inférieurs à 1.5 million de francs. Au-delà du 31 décembre 2016, l'Etat ne garantira plus aucun engagement de la banque cantonale.

La mise en œuvre du système de gestion des risques est en cours. En septembre 2013, le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur la gestion des risques, qui pose les bases nécessaires à la réalisation d'un inventaire global des risques de l'Etat de Genève, qui sera consolidé avec les cartographies des risques établies par les établissements autonomes faisant partie du périmètre de consolidation.

Autres projets d'importance stratégique

La plupart des mesures prises pour réduire la dette, par l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, l'optimisation de la gestion des liquidités de l'Etat de Genève et de ses filiales (caisse centralisée), ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités) sont pleinement opérationnelles et ne devraient donc plus générer de nouvel impact significatif sur le niveau de la dette au cours des années à venir.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 découlent des événements suivants :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Pour le budget 2014, le montant des intérêts passifs de la dette est de 237.5 millions de francs (nature 34 MCH2), soit 8.4 millions de moins qu'au budget 2013, sur la base des hypothèses suivantes pour les refinancements à effectuer en 2014 :

- Les niveaux de la dette sont estimés à 13.2 milliards au 31 décembre 2013 et 13.5 milliards au 31 décembre 2014.
- Les taux d'intérêts prévisionnels retenus pour les refinancements en 2014 de la dette à court et long terme ont été actualisés en fonction de la prévision émise par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en septembre 2013. Le pronostic du GPE envisage, pour les taux à court terme, des niveaux planchers pour une bonne partie de l'année 2014. S'agissant des taux à long terme, le GPE estime qu'ils devraient poursuivre leur progression modérée, progression qui s'est déjà matérialisée en 2013. Ainsi, pour le budget 2014, le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les refinancements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) est de 0.20%. Le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les financements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) est de 2.00% pour le budget 2014.

L'objectif est d'atteindre un taux moyen de la dette inférieur ou égal à 2.0% en 2014 (soit -0.2% par rapport à l'objectif 2013), tout en maintenant la part des emprunts à taux variable inférieure à 30% et la part des emprunts à court terme inférieure à 25%. La part du refinancement à court terme autorisée par le Conseil d'Etat sera pleinement utilisée en 2014, tout comme en 2013, afin de tirer le meilleur parti des taux d'intérêts toujours très bas à court terme, et de respecter le cadre budgétaire.

Parallèlement au passage au nouveau plan comptable MCH2, l'Etat ne comptabilise plus les subventions non monétaires dans les coûts directs des programmes dès l'exercice 2014. Les revenus non monétaires enregistrés durant l'exercice 2013 en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

L'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières) n'apparaissent plus dans les charges directes du programme M02.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché. Cependant, il est à noter que l'Etat n'a actuellement plus de positions ouvertes sur ce type d'instrument. Si aucun nouvel instrument financier n'est contracté, il n'y aura pas lieu d'enregistrer des variations de juste valeur à ce titre dans les comptes de l'Etat.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétées qu'à de rares exceptions. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent :

- pour les participations non cotées, de leurs situations financières,
- pour les immeubles de placement (terrains et bâtiments), d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts selon les objets considérés,
- pour les autres actifs (immobilisations corporelles, incorporelles, subventions d'investissement accordées, prêts), de l'existence d'une perte de valeur.

Un montant de 3 millions est inscrit au B2013 pour des plus values non réalisées sur le patrimoine financier dans le cadre d'importants travaux de réévaluations d'actifs. Ce montant est supprimé en 2014.

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Les revenus des biens sont globalement en baisse (-6.1 millions) afin de tenir compte principalement :

- du transfert de la redevance du parking du Mont-Blanc du programme F04 au programme M02 suite à une observation de l'ICF (nature 41, +1.9 million);
- du revenu de la régale des sels, aligné sur les comptes précédents (nature 41, -0.4 million);
- des successions en déshérence, en légère hausse. Les revenus des successions étant aléatoires par définition, c'est la moyenne des 3 dernières années qui a été retenue pour la planification. (nature 43, +0.2 million)
- du dividende de l'action BCGE, inférieur au niveau budgété (nature 44, -5.4 millions);
- du remboursement de plusieurs prêts qui ne donneront donc plus lieu au paiement de l'intérêt (nature 44, -0,6 million);
- de la baisse de la rémunération de la garantie de l'Etat en lien avec le retrait progressif de la garantie d'Etat des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la Banque cantonale de Genève (BCGE) (nature 44, -1.5 millions);
- de la baisse de la rémunération du capital de dotation des TPG, suite à son adaptation au taux moyen de la dette (nature 44, -0.3 million).

5. Intérêts fiscaux

Les taux d'intérêts fiscaux différenciés - taux d'intérêt en faveur du contribuable de 0.5% et taux d'intérêt en faveur de l'Etat de 3% - ont été introduits au 1er janvier 2013 en lieu et place du taux unique de 2% pratiqué en 2012. La base de calcul pour 2014 reprend les taux 2013.

De nombreux paramètres influencent les intérêts fiscaux et ont rendu et rendent encore difficile l'estimation de l'évolution de ces charges et revenus pour le B2013 et le B2014 : l'impact du changement des taux sur les comportements de paiement des contribuables, la masse des comptes débiteurs, l'avancement des travaux de taxation, les modifications d'acompte par les contribuables, le montant final du bordereau, le volume des remboursements, etc.

L'estimation pour le B2014 repose sur la projection des comptes 2013 d'octobre, majorés du taux de croissance des recettes fiscales. Les intérêts fiscaux en faveur du contribuable passent ainsi à 16.2 millions et les intérêts fiscaux en faveur de l'Etat à 141.9 millions, générant un écart de +5.6 millions et -24.9 millions respectivement.

6. Contentieux fiscal et non fiscal

Les écarts s'expliquent de la manière suivante :

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

- Taxes (nature 42) : Les revenus du contentieux fiscal augmentent de 2.7 millions en raison de la mise en œuvre d'une politique de recouvrement plus efficace. Les recettes sur actes de défaut de biens (ADB) du service du contentieux de l'Etat sont en baisse de 0.2 million, le stock d'ADB a été récupéré en 2012 et 2013 et le flux de nouveaux ADB est désormais moins important.
- Revenus divers (nature 43) : Après un produit exceptionnel de 13 millions au budget 2013 (vente d'un actif de l'ex-Fondval), les revenus divers du service du contentieux de l'Etat reviennent à un niveau normal et sont principalement constitués de reprise de dépréciation de créances (-13.1 millions).
- Revenus financiers (nature 44) : Le budget prévoit uniquement les intérêts effectivement facturés aux débiteurs lors de la signature de conventions de paiement. Cette rubrique comprend également le produit des loyers des actifs de l'ex-Fondval (+0.2 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	≤ 2.0%	≤ 2.2%	2.1%	≤ 2.3%	2020
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 30%	≤ 30%	18%	≤ 30%	2020
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	≤ 25%	≤ 25%	25%	≤ 25%	2020

Commentaires

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	377'452'976	11'419'080	3.1%	366'033'896	351'127'841
36 Charges de transfert	377'452'976	11'419'080	3.1%	366'033'896	351'127'841
REVENUS	107'158'920	-1'278'222	-1.2%	108'437'142	105'336'727
46 Revenus de transferts	107'158'920	-1'278'222	-1.2%	108'437'142	105'336'727
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-270'294'056	-12'697'302	4.9%	-257'596'754	-245'791'114
COÛT COMPLET	-270'294'056	-12'697'302	4.9%	-257'596'754	-245'791'114

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
- M03.02 Compensation des charges

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législation.

Autres projets d'importance stratégique

Concernant la péréquation des ressources, dix cantons contribuent au financement et seize cantons en sont bénéficiaires en 2014. Le canton de Bâle-campagne rejoint à nouveau le groupe des cantons contributeurs. Le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons (voir-ci-dessous). Par conséquent, il n'y a pas d'objectif et d'indicateur associé à ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

La facture globale résultant des trois instruments péréquatifs est supérieure de 13 millions de francs à celle de 2013 et s'élève à 270 millions, soit 596 francs par habitant. Le canton de Genève demeure le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble des instruments péréquatifs, après Zurich (367 millions) et Zoug (279 millions).

Les écarts sont les suivants :

1. Péréquation des ressources : le canton versera 371 millions en 2014 (+11.4 millions par rapport à 2013). La participation des cantons à fort potentiel de ressources est adaptée en fonction de l'évolution de leur potentiel des ressources. Pour l'exercice 2014, cette participation augmente de 0.5%. Elle est basée sur les données fiscales fournies par les cantons pour les années 2008, 2009 et 2010. Genève demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich (419 millions).
2. Compensation des charges excessives : le canton recevra 107 millions (-1.3 million par rapport à 2013) au titre de la compensation des charges dues à des facteurs sociodémographiques :
 - 74 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes, liées à la structure de la population (-0.8 million par rapport à 2013),
 - 33 millions pour la compensation de charges excessives des villes centres (-0.5 millions par rapport à 2013).
3. Compensation des cas de rigueur : le canton versera 6.8 millions en 2014, sans variation par rapport à 2013.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	76'403'423	-2'116'695	-2.7%	78'520'118	74'232'932
30 Charges de personnel	63'402'948	-193'958	-0.3%	63'596'906	61'916'190
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'144'505	-1'440'719	-19.0%	7'585'224	5'769'872
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'570	10'170	22.4%	45'400	54'929
39 Imputations internes	6'800'400	-492'188	-6.7%	7'292'588	6'491'942
REVENUS	8'883'612	533'744	6.4%	8'349'868	9'701'204
42 Taxes	8'793'612	533'744	6.5%	8'259'868	9'532'657
43 Revenus divers	-	-	-	-	3'628
46 Revenus de transferts	90'000	0	0.0%	90'000	83'143
49 Imputations internes	-	-	-	-	81'776
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-67'519'811	2'650'439	-3.8%	-70'170'250	-64'531'728
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'097'819</i>	<i>-886'724</i>	<i>40.1%</i>	<i>-2'211'095</i>	<i>-2'161'430</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-10'235'695</i>	<i>-1'230'304</i>	<i>13.7%</i>	<i>-9'005'391</i>	<i>-34'588'015</i>
COÛT COMPLET	-80'853'325	533'411	-0.7%	-81'386'736	-101'281'173

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	522.81	5.56	1.07%	517.25	497.44
<i>ETP fixes</i>	<i>516.74</i>	<i>5.25</i>	<i>1.03%</i>	<i>511.49</i>	<i>492.63</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.13</i>	<i>0.12</i>	<i>2.40%</i>	<i>5.01</i>	<i>3.90</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.94</i>	<i>0.18</i>	<i>23.68%</i>	<i>0.76</i>	<i>0.90</i>

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Durant l'année 2014, l'AFC va concentrer ses efforts sur les axes principaux suivants :

- Le suivi des projets importants gérés par la Confédération ;

M04 Production et perception des impôts (suite)

- l'amélioration de ses contacts avec les contribuables ;
- l'évolution de son système de contrôle interne.

Cela se concrétisera notamment par :

- Une participation active et suivie des groupes de travail de la Confédération, notamment dans les domaines de la fiscalité des entreprises et de l'impôt à la source ;
- un effort important d'explication de ses décisions afin de diminuer le nombre de réclamations et de recours ;
- un développement de l'administration en ligne ;
- une fois la phase de lancement terminée, le début des travaux d'estimation du parc immobilier ;
- la généralisation de l'usage de l'outil de traçabilité des contrôles internes.

Justification des écarts par rapport au B2013

L'augmentation des charges de personnel (nature 30), combine les effets suivants:

- 1) Les économies générées par les délais de carence et les effets noria en lien avec la prise de Plend en 2013 ainsi que la suppression du rattrapage CIA.
- 2) L'octroi d'une demi-annuité et l'augmentation des taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales.
- 3) L'augmentation des effectifs de l'AFC de 1% correspondant à 5 ETP (soit 650'000 francs)

Cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation continue du nombre d'assujettis conduisant de facto à l'accroissement du nombre de dossiers à traiter par taxateur ;
 - la participation à différents groupes de travail suisses et européens ;
 - la complexification de l'examen des dossiers.
- 4) Les mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat pour un montant de 250'000 francs ainsi qu'un transfert neutre de ressources au sein du DF.

La baisse des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) provient principalement des dépenses en lien avec le parc immobilier genevois qui doit faire l'objet d'une ré-estimation pour intégrer l'augmentation de la valeur des immeubles.

Cet important travail de ré-estimation, étalé sur 4 années, sera délégué à des mandataires externes. L'estimation de ces frais a été revue à la baisse car la méthode d'estimation proposée devrait être à priori moins coûteuse. En outre, le projet a été décalé dans le temps et devrait commencer début 2014. L'enveloppe totale prévue au B2013 (1.8 million de francs) ne sera donc pas dépensée et devrait générer des reports budgétaires pour 2014. Par conséquent, le montant pour 2014 est réduit à 0.5 million, soit une baisse de 1.3 million.

Les autres mandats à des tiers en lien avec ce programme diminuent de 160'000 francs, notamment en lien avec les économies demandées par le Conseil d'Etat.

L'augmentation constatée sur les taxes (nature 42) provient :

- De l'augmentation des revenus en lien avec les remboursements de tiers (remboursements assurances maternité, accidents, etc.) de 250'000 francs. Le budget 2014 a été revu à la hausse en prenant en considération les 3 derniers comptes;
- de l'estimation des remboursements de frais d'affranchissement et remboursement de frais de poursuites, revue à la hausse en fonction du réalisé 2012 (+334'000 francs);
- de l'émolument de l'AVS, reversé par l'Administration fédérale, qui diminuera jusqu'à être supprimé à l'échéance 2015 (-53'000 francs).

M04 Production et perception des impôts (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	96.5%	98%	96.4%	96.5%	2015
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	200	200	196	200	2015
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	230	230	226	230	2015
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	220	220	264	220	2015
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	280	280	332	280	2015
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	85%	85%	81.7%	85%	2015
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'400	2'400	2'360	2'400	2015
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	145'000	100'000	96'293		2015
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	19%				

Commentaires

Acronymes:

PP : Personne physique
 PM : Personne morale
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

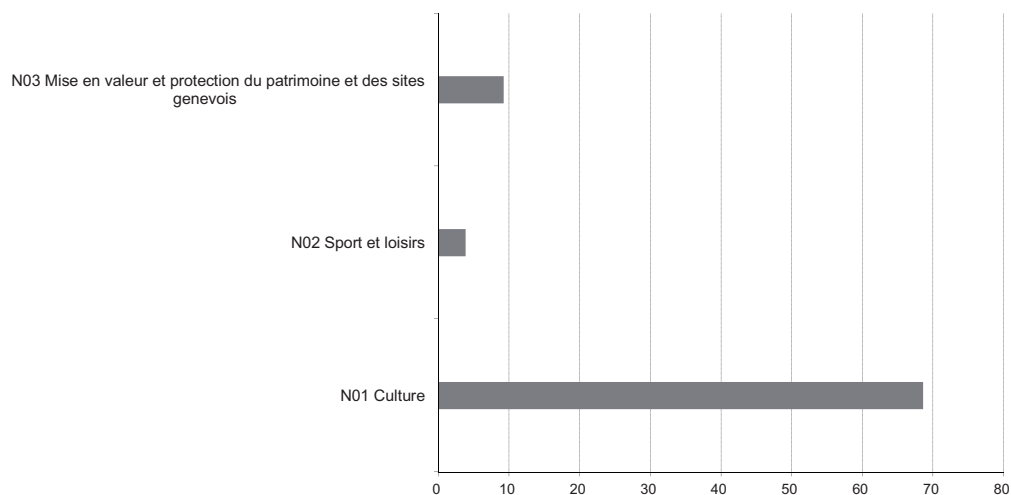
Indicateur 6.1

Dans le cadre de l'examen des comptes 2012, l'analyse de la pertinence des indicateurs de l'AFC a mis en avant le besoin de compléter les indicateurs existants avec un nouvel indicateur permettant de mesurer le taux de retour des déclarations fiscales des personnes physiques dans les délais.

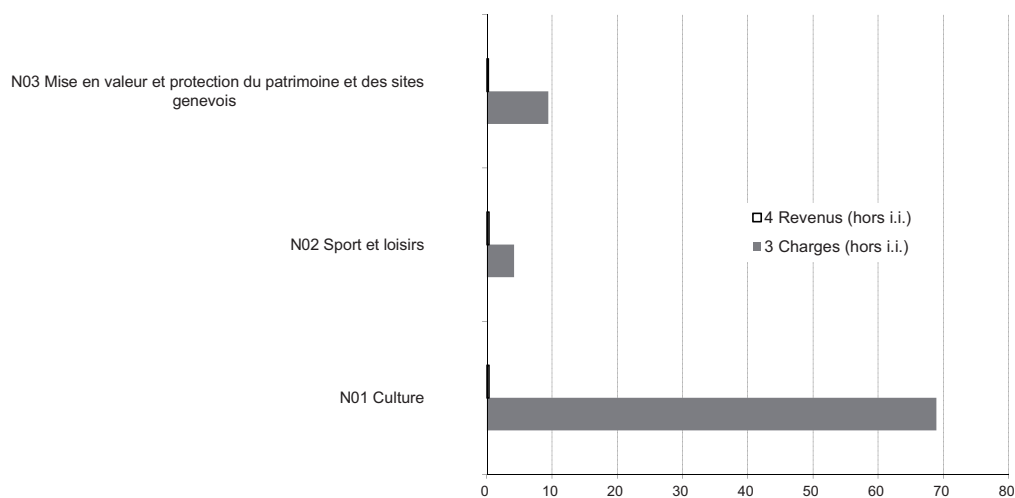
Ce nouvel indicateur est créé à partir du budget 2014 et son calcul historique met en avant la tendance à la détérioration de ce taux, avec un impact direct sur l'organisation des services de taxation notamment et sur la réalisation de l'objectif 3 "Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais". La faible performance de l'indicateur 3.1 en 2012 est à mettre en regard avec ce nouvel indicateur dont la valeur estimée en 2014 est basée sur la réalisation des 3 derniers exercices qui intègre la baisse régulière constatée.

N Culture, sport et loisirs

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture et sport

Synthèse des priorités

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) consolide plusieurs projets stratégiques touchant à la culture et au sport qui seront poursuivis en 2014.

Une étape décisive a été franchie en 2013 avec l'adoption de la loi sur la culture renforçant ainsi pour les années à venir le rôle du canton et la concertation entre les communes, en particulier la Ville de Genève et l'Etat. Ainsi, c'est en 2014 que le règlement d'application de la loi sur la culture entrera en vigueur et qu'un conseil consultatif de la culture sera constitué. Les discussions entre l'Etat et les communes se poursuivront concernant la répartition des compétences et le financement des institutions stratégiques.

Les projets culturels d'envergure engagés seront soutenus également en 2014. Parmi eux, les projets favorisant la création et la relève artistique, le rayonnement des artistes et la diffusion des œuvres.

En outre, les institutions muséales stratégiques (MICR, Mamco, Bodmer) bénéficieront d'un soutien renforcé.

Le partenariat avec les cantons romands pour le financement de la Fondation romande pour le cinéma – Cinéforum – sera poursuivi. En outre, cette législature a vu la candidature conjointe du canton et les Villes de Genève et de Zurich remporter l'appel à projet pour la remise des prix du cinéma suisse durant quatre ans.

Le canton poursuivra son engagement au projet d'interventions artistiques sur la ligne du tramway. L'exécution des premières interventions sélectionnées a débuté durant cette législature. Ce projet est financé par l'Etat via le budget du Fonds cantonal d'art contemporain conjointement avec les villes de Genève, Onex, Lancy, Confignon et Bernex, ainsi qu'avec des fonds privés.

Précieuse alliée pédagogique, le dispositif Ecole&culture sera effectif en 2014. Il vise à garantir à tous les élèves genevois une sensibilisation à la culture.

Le Conseil d'Etat s'est engagé dans cette législature, en étroite collaboration avec les communes et les milieux sportifs, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du sport. L'engagement de l'Etat se traduit par des actions concrètes dans cinq domaines : sport à l'école, sport pour tous, sport d'élite et relève, infrastructures sportives et manifestations sportives. Dans cette perspective, une nouvelle loi cantonale sur le sport devrait déployer ses effets en 2014.

Ainsi, l'Etat poursuit son engagement spécifique dans le domaine de la promotion de la relève. Le dispositif sport-art-études sera encore renforcé au sein des écoles, en lien avec une politique de soutien aux jeunes talents sportifs et à leurs clubs formateurs. Le but est de permettre aux jeunes talents de mener de front une formation scolaire ou professionnelle et une carrière sportive de haut niveau. Par ailleurs, le dispositif genevois a obtenu la reconnaissance fédérale à travers le label délivré par *Swiss Olympic*. En outre, des structures de formation pérennes dans le hockey sur glace, le football, le basketball et le volleyball sont mises en place et soutenues en lien avec les communes.

Dans le domaine des manifestations sportives, une fondation destinée à soutenir les organisateurs de manifestations sportives d'envergure devrait être créée en collaboration étroite avec la Ville de Genève et les communes. La seconde édition des Jeux de Genève aura lieu en 2014.

Au niveau du sport pour toutes et tous, le canton poursuivra son soutien au développement du programme Sant'e'scalade qui promeut l'activité physique, le sport, la santé et le bien-être auprès des jeunes et de la population.

Le canton poursuivra son engagement avec la Ville de Genève, la Ville de Lancy et le club du Genève-Servette Hockey Club aux travaux préparatoires visant à la construction d'une nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc.

N01 Culture

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	68'914'793	2'051'248	3.1%	66'863'545	65'683'939
30 Charges de personnel	3'128'162	543'519	21.0%	2'584'643	2'394'576
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'579'068	-28'520	-1.8%	1'607'588	1'497'913
33 Amortissements du patrimoine administratif	32'281	13'181	69.0%	19'100	18'979
36 Charges de transfert	64'174'632	1'522'418	2.4%	62'652'214	61'771'783
39 Imputations internes	650	650	-	-	688
REVENUS	319'109	587	0.2%	318'522	399'086
42 Taxes	19'109	587	3.2%	18'522	16'557
43 Revenus divers	-	-	-	-	5'580
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	300'000	0	0.0%	300'000	355'949
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	21'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-68'595'684	-2'050'661	3.1%	-66'545'023	-65'284'853
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-61'719</i>	<i>-7'034</i>	<i>12.9%</i>	<i>-54'685</i>	<i>-45'107</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'258'552</i>	<i>-122'273</i>	<i>2.4%</i>	<i>-5'136'279</i>	<i>-5'302'710</i>
COÛT COMPLET	-73'915'955	-2'179'968	3.0%	-71'735'987	-70'632'669

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	17.10	2.30	15.54%	14.80	14.40
<i>ETP fixes</i>	<i>15.60</i>	<i>2.80</i>	<i>21.88%</i>	<i>12.80</i>	<i>12.50</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.50</i>	<i>-0.50</i>	<i>-25.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>1.90</i>

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignement artistique de base délégué

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

N01 Culture (suite)

L'entrée en vigueur de la loi sur la culture en 2013 a confirmé la volonté du Parlement de renforcer le rôle de l'Etat notamment par la redéfinition et la mise en œuvre d'une politique culturelle cantonale concertée avec les communes.

L'année 2014 sera une année de transition durant laquelle le Règlement d'application de la loi sur la culture entrera en vigueur et le conseil consultatif de la culture sera constitué. Les discussions avec les communes, notamment la Ville de Genève, se poursuivront concernant la répartition des compétences et le financement des institutions stratégiques. En matière de prévoyance sociale des artistes, le canton devra adapter sa pratique, conformément aux dispositions du Règlement d'application de la loi sur la culture actuellement en préparation.

En 2014, une attention particulière continuera d'être donnée aux projets favorisant la création et la relève artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres et au rayonnement des artistes et des institutions, notamment via des collaborations transfrontalières et internationales.

Parmi les projets prioritaires liés à la création et à la relève, on peut citer :

- Le renouvellement des conventions de subventionnement avec le Teatro Malandro ainsi qu'avec le Théâtre de l'Usine, et la Cave 12, structures favorisant la création contemporaine;
- La création d'un groupe de travail sur l'accès à la culture avec la Ville de Genève et les communes;
- La participation active à la définition et à la réalisation du projet de la Nouvelle Comédie.

Sur le plan du rayonnement et de la diffusion, les projets prioritaires sont les suivants :

- Le soutien renforcé aux institutions stratégiques dans le domaine des Musées (MICR, Mamco, Bodmer) ;
- Le partenariat avec les cantons romands dans le cadre de la Fondation romande pour le cinéma – cinéforum et de son financement;
- Le renouvellement des conventions de subventionnement avec les Cinémas du Grütli, Fonction:cinéma et le Festival Cinémas tous écrans;
- La poursuite de la collaboration avec l'OFC et les villes de Genève et Zurich dans l'organisation de la cérémonie de remise des Quartz, prix du cinéma suisse;
- Le renouvellement des contrats de soutien conjoint avec 8 compagnies de danse et de théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières, en collaboration avec Pro Helvetia et la Ville de Genève;
- La suite des interventions artistiques sur la ligne du tram, en association avec les communes et les partenaires privés;
- Les soutiens accordés dans le cadre d'Interreg à plusieurs organismes genevois ayant développé des projets avec différentes structures européennes;
- La poursuite d'une politique coordonnée avec le DU sur la mise à disposition de lieux culturels destinés aux artistes genevois, mais également l'accueil d'artistes étrangers à Genève afin de favoriser les échanges.

Dans le domaine de l'accès à la culture, le dispositif Ecole&culture visant à garantir à tous les élèves du DIP une sensibilisation à la culture sera effectif au 1^{er} janvier 2014, conformément au plan d'action, écoles, arts et culture.

En ce qui concerne la formation artistique de base, le canton procédera à l'évaluation des contrats de prestations signés avec les onze écoles accréditées, ainsi qu'au renouvellement des contrats de prestations et au dépôt d'un projet de loi de subventionnement portant sur les années 2015 à 2018.

Concernant le patrimoine matériel et immatériel, le service poursuivra son travail de coordination visant à déposer un projet de loi sur le patrimoine culturel mobilier et à établir une liste des traditions considérées comme constitutives du patrimoine immatériel genevois.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget pour un montant de 0.12 Mfrs. Il s'agit de l'annuité 2014 décalée de 6 mois du personnel administratif et technique, et de la révision du taux de cotisation CPEG et de celui des allocations familiales (1.9% à 2.3%). Ces montants tiennent compte du fort effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire) lié aux Plend 2013. Par ailleurs, l'impact sur 2014 de la vague de Plend constatée sur l'exercice 2013 a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de -16'500 frs sur le programme N01, consécutive au blocage pendant 6 mois des postes PAT libérés lors des départs au Plend 2013 et à l'économie réalisée lors du réengagement d'un nouveau titulaire.
- Ajustement des subventions selon contrats de prestations (musées, Concours de Genève, Association pour la Musique improvisée) : +0.36 Mfrs.

N01 Culture (suite)

- En outre, le renouvellement de la convention de subventionnement avec la Fondation romande pour le cinéma prévoit une augmentation annuelle de 0.125 Mfrs de 2014 à 2017 afin de parvenir au terme de la période à une aide financière cantonale stabilisée à 2.5 millions conformément aux engagements pris par le canton lors de la création de la fondation.
- Transfert du fonds "intermittents" du DSE au DIP +0.3 Mfrs.
- Diverses réallocations de subventions vers les subventions culturelles (notamment en faveur de l'Association Quartz pour le prix du cinéma suisse et l'Association Cinémas des trois mondes pour le festival Filmar en Americana Latina) : +0.2 Mfrs. Celles-ci n'ont pas d'incidence sur le total des charges du département.
- Un montant de 10'000 frs est prévu pour le déménagement du FCAC à la SIP en 2014. Ce montant comprend le déménagement de l'équipe et des archives (6 postes de travail). Le déménagement des œuvres (stock important et délicat) se fera à partir de 2015, dans un lieu encore à déterminer.
- Les budgets Ecole & Culture des programmes A01 et A02 sont transférés vers le programme N01 Culture (+1.5 etp et +0.27 Mfrs).
- Transfert de 0.8 etp du secrétariat général (P01) vers le service cantonal de la culture (N01).
- Réallocation d'un poste à 50% pour pérenniser un poste d'auxiliaire mensualisé.
- Augmentation de 50'000 frs du budget du personnel auxiliaire par réallocation du programme P01.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	>15%	> 15%	35.6%	>15%	2016
2. Assurer la diversité de l'offre culturelle et la continuité des prestations						
2.1 Taux de conventionnés parmi les subventions accordées durant l'année	Efficacité	>10%	18%		>10%	2016
3. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
3.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	50	48	47	50	2016
3.2 Taux de rayonnement des cinq principaux théâtres subventionnés	Efficacité	>28%			>28%	2016
4. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
4.1 Nombre d'oeuvres consultables en ligne	Qualité	1'000	48	36	3'000	2016
4.2 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	30	25	88	>30	2016
5. Elargir l'accès à l'enseignement artistique de base dans les domaines de la musique, rythmique, dans et théâtre						
5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif entre 4 et 25 ans	Efficacité	10'000	9'600	ND	10'000	2016
5.2 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Efficacité	30	30	ND	30	2016
6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein dans l'enseignement artistique	Efficience	47	47.0		47	2016
6.2 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	32	> 32		32	2016

N01 Culture (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1

A terme, le maintien d'un taux minimum de 15 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable.

Indicateur 2.1

Pour 2014, le nombre de conventions devrait rester stable. 19 conventions de subventionnement, tous domaines confondus, feront l'objet d'une évaluation en 2014 (les 11 contrats de prestations à renouveler dans le cadre de l'enseignement artistique de base ne sont pas compris).

Indicateur 3.1

Les coûts liés au CHF et au niveau de vie élevé, rendent nos artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmateurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif.

Indicateur 3.2

L'indicateur est calculé à partir des données d'activité des théâtres de Carouge, La Comédie, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève.

Indicateur 4.1

Le service bénéficiera dès novembre 2013 du logiciel ArtPlus, base de données adaptée à la gestion des collections d'oeuvres d'art. Il est prévu d'acquérir en 2014, le module pour la mise en ligne de l'inventaire de la collection. L'objectif de 1000 oeuvres consultables est maintenu, bien que le service soit tributaire des décisions budgétaires.

Indicateur 4.2

L'augmentation du nombre de prêts favorise la diffusion de la collection auprès du plus grand nombre. L'indicateur ne tient pas compte des dépôts de longue durée au musée d'arts et d'histoire.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Compte tenu du nombre d'écoles accréditées depuis le 1.1.2011 ainsi que des mesures d'ores et déjà prises au sein des 3 grandes écoles (CMG, CPMDT et IJD), le nombre d'élèves au sein du dispositif a évolué de manière significative depuis 2010. Néanmoins, compte tenu des mesures budgétaires (diminution de 1% des subventions en 2012 déjà), l'atteinte de la cible de 10'000 élèves en 2014 ne pourra pas être garantie.

Afin de favoriser l'accès aux hautes écoles pour les élèves talentueux, il est prévu de poursuivre les mesures suivantes :

- renforcement des horaires aménagés, dès le degré primaire, sous forme de libération d'une demi-journée du temps scolaire pour la pratique instrumentale et renforcement au postobligatoire de la pratique actuelle.
- développement d'un enseignement intensif (augmentation du nombre d'heures de cours et de musique d'ensemble) au CPMDT, et poursuite de Musimax au CMG. Le financement de cet enseignement intensif est en partie réalisé grâce à des fonds privés.
- filière préprofessionnelle gérée sous la responsabilité de la CEGM avec possibilités de passerelles entre les cours et les écoles.

En 2013, une étude a été commandée par la HES Genève, en vue de renforcer le dispositif existant. La mise en oeuvre des recommandations est prévue en 2014.

Indicateur 6.1

Cet indicateur est très général compte tenu du fait qu'il intègre à la fois les cours individuels et les cours collectifs

Indicateur 6.2

L'objectif a été fixé dans le cadre de la réforme de l'enseignement artistique de base. Il est de 32 élèves par équivalent plein temps (29 précédemment). Il peut être atteint par différents moyens notamment diminution de la durée des cours pour les élèves débutants ou tuilage entre cours.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	4'142'356	-136'779	-3.2%	4'279'135	3'155'461
30 Charges de personnel	1'449'699	340	0.0%	1'449'359	1'121'683
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	500'369	-105'199	-17.4%	605'568	478'912
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-6'875	-100.0%	6'875	-
36 Charges de transfert	2'192'289	-25'044	-1.1%	2'217'333	1'554'866
REVENUS	304'091	-128'817	-29.8%	432'908	349'586
42 Taxes	194'075	60'605	45.4%	133'470	244'918
43 Revenus divers	216	0	0.0%	216	2'373
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	9'800	-169'422	-94.5%	179'222	-
46 Revenus de transferts	100'000	-20'000	-16.7%	120'000	102'295
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'838'266	7'961	-0.2%	-3'846'227	-2'805'875
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-28'603</i>	<i>2'062</i>	<i>-6.7%</i>	<i>-30'665</i>	<i>-21'129</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'869'019</i>	<i>-39'914</i>	<i>2.2%</i>	<i>-1'829'105</i>	<i>-1'628'651</i>
COÛT COMPLET	-5'735'887	-29'890	0.5%	-5'705'997	-4'455'655

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	9.54	0.64	7.19%	8.90	6.30
<i>ETP fixes</i>	<i>7.59</i>	<i>-0.06</i>	<i>-0.78%</i>	<i>7.65</i>	<i>6.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.95</i>	<i>0.70</i>	<i>56.00%</i>	<i>1.25</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les partenaires sportifs.

Le programme se traduit tout d'abord par l'élaboration et le pilotage d'une politique cantonale du sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, les programmes Jeunesse+Sport et Sport des enfants, et également les activités sportives proposées autour de l'école. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève de l'élite sportive, à travers le dispositif sport-études et le renforcement des structures de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance cantonale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif d'élaborer et de mettre en œuvre une politique cantonale du sport en lien avec les communes et les associations sportives. Cette nouvelle politique doit se traduire par l'adoption d'une nouvelle loi cantonale sur le sport et d'un concept cantonal du sport. Elle s'articule autour de sept domaines : le sport à l'école, le sport associatif, le sport pour tous, la promotion de la relève, le sport d'élite, les manifestations et les infrastructures sportives. Pour chaque domaine, des objectifs assortis de projets concrets sont fixés.

En 2014, le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre ou poursuivre la réalisation de projets qui contribuent au développement du sport genevois, tant au niveau de sa pratique de base que du sport de performance, en lien étroit avec les communes et les milieux sportifs.

Dans le domaine du sport à l'école, les projets prioritaires sont :

- consolidation du projet Sant'Escalade qui permet à plus de 3'000 enfants des écoles genevoises de se préparer pendant plusieurs semaines à la Course de l'Escalade ;
- développement de partenariats avec des associations sportives en vue de faciliter les liens entre l'école et les milieux sportifs, tant par la mise en place d'initiations sportives que par le renforcement des tournois scolaires.

Dans le domaine de la promotion de la relève, les projets prioritaires sont :

- poursuite du développement du dispositif sport-art-études, désormais détenteur du label « Swiss Olympic » avec l'intégration d'élèves issus de sports d'équipe (volleyball et basketball féminin) au niveau du cycle d'orientation et consolidation des prestations et de la communication.
- soutien à la mise en place de structures de formation pérennes dans le hockey sur glace, le football, le basketball et le volleyball, dans le cadre de projets cantonaux de formation, en lien avec les communes.

Dans le domaine du sport d'élite, on peut citer :

- mise en place du projet « Team Genève 2016 » qui vise à apporter un soutien financier pérenne et à valoriser les athlètes genevois qui se préparent pour les Jeux Olympiques 2016 sur la base de critères de sélection nationaux ;
- poursuite de la valorisation des sportives et sportifs genevois dans le cadre de la cérémonie de l'Hommage aux Championnes et Champions organisée avec la Ville de Genève et les communes.

Dans le domaine des manifestations sportives, on peut citer :

- préparation de la seconde édition en mai 2014 de la version moderne des Jeux de Genève avec l'ambition d'ouvrir les compétitions à plus de 2'000 jeunes du Grand Genève ;
- soutien au comité d'organisation en charge de préparer les Championnats d'Europe de Triathlon en 2015.

Dans le domaine des infrastructures sportives, on peut citer :

- soutien à la planification des infrastructures sportives d'importance cantonale, dont un centre de formation pour le football genevois, une piscine olympique, une salle omnisports dédiée aux sports de balle ;
- poursuite des travaux préparatoires en vue de réaliser une nouvelle patinoire couverte sur le site du Trèfle-Blanc.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget pour un montant de 12'000 frs. Il s'agit de l'annuité 2014 décalée de 6 mois du personnel administratif et technique, et de la révision du taux de cotisation CPEG et de celui des allocations familiales (1.9% à 2.3%). Ces montants tiennent compte du fort effet Noria (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire) lié aux Plend 2013. Par ailleurs, l'impact sur 2014 de la vague de PLEND constatée sur l'exercice 2013 a été calculé par l'OPE et intégré au budget. Il se traduit par une économie de -10'000 frs sur le programme N02, consécutive au blocage pendant 6 mois des postes PAT libérés lors des départs au Plend 2013 et à l'économie réalisée lors du réengagement d'un nouveau titulaire.
- Transfert de l'équivalent de 0.7 etp de personnel auxiliaire du secrétariat général (P01) vers le service cantonal du sport (N02).
- Augmentation de 50'000 frs du budget du personnel auxiliaire par réallocation du programme P01.

N02 Sport et loisirs (suite)

- Suite à la décision du Conseil d'Etat, des mesures d'efficacité sont prises en compte dans le budget des dépenses générales pour un montant de -0.1 Mfrs.
- La recette de 169 kfrs pour le Fonds cantonal de l'aide au sport, dont la comptabilité est gérée de manière indépendante, est supprimée.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter le nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids						
1.1 Nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids	Efficacité	1'500	1'250	1'405		
2. Augmenter le nombre de talents reconnus dans le dispositif sport-études du DIP						
2.1 Taux de talents sportifs reconnus dans le dispositif sport-études du DIP	Efficacité	50%	40%	40%		
3. Augmenter le nombre de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat						
3.1 Taux de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat de Genève	Efficacité	35%	25%	ND		

Commentaires

Indicateur 1.1

Il est attendu que ce nombre total d'enfants augmente à l'avenir, pour deux raisons: 1) le programme est nouveau (2008), doit mieux se faire connaître, et les partenaires doivent être convaincus de son utilité pour les jeunes. 2) Il déclenche des subsides fédéraux qui devraient encourager ces partenaires à organiser ce genre de cours. Mais il a aussi ses limites: polysportif, il demande un savoir faire multiple pour les monitrices-teurs, et demande de suivre une formation spécifique.

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	9'418'237	436'045	4.9%	8'982'192	10'101'969
30 Charges de personnel	5'205'170	39'122	0.8%	5'166'048	4'648'072
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'919'067	-3'077	-0.2%	1'922'144	2'451'816
36 Charges de transfert	2'294'000	400'000	21.1%	1'894'000	3'001'521
39 Imputations internes	-	-	-	-	560
REVENUS	207'322	52	0.0%	207'270	157'210
42 Taxes	30'767	52	0.2%	30'715	157'210
46 Revenus de transferts	176'555	0	0.0%	176'555	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'210'915	-435'993	5.0%	-8'774'922	-9'944'759
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-880'742</i>	<i>74'439</i>	<i>-7.8%</i>	<i>-955'181</i>	<i>-803'934</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-953'355</i>	<i>-132'781</i>	<i>16.2%</i>	<i>-820'574</i>	<i>-2'718'970</i>
COÛT COMPLET	-11'045'012	-494'335	4.7%	-10'550'677	-13'467'663

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.90	0.00	0.00%	33.90	31.60
<i>ETP fixes</i>	<i>32.35</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>32.35</i>	<i>28.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.75</i>	<i>-0.02</i>	<i>-2.60%</i>	<i>0.77</i>	<i>2.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.02</i>	<i>2.56%</i>	<i>0.78</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton.

La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en oeuvre de ce programme et des prestations à lui associées est confiée à l'Office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N03.01 Connaissance du patrimoine
- N03.02 Protection du patrimoine

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisations et autres projets d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection. De ce fait, il se doit de poursuivre les recensements architecturaux et de compléter les mesures de protection. De plus, la gestion des connaissances acquises en matière de patrimoine doit bénéficier des nouvelles technologies informatiques, favorisant une meilleure information du public concerné.

Les recherches sur le patrimoine architectural et urbain de la vieille ville visent la publication du tome 4 de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.

Les manifestations à succès telles que les Journées du patrimoine seront reconduites.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

36 - Charges de transfert

La variation à la hausse est purement technique. Elle résulte d'un changement de méthode comptable lié au passage au plan de compte MCH2. Dès 2014, il n'y aura plus de comptabilisation de provisions sur les engagements pris pour le versement des subventions à la restauration de bâtiments (SRB) qui seront directement comptabilisés en charges à payer. L'écart du budget 2014 par rapport au budget 2013, provient uniquement de la suppression des budgets des provisions (constitution et utilisation).

Objectifs et indicateurs

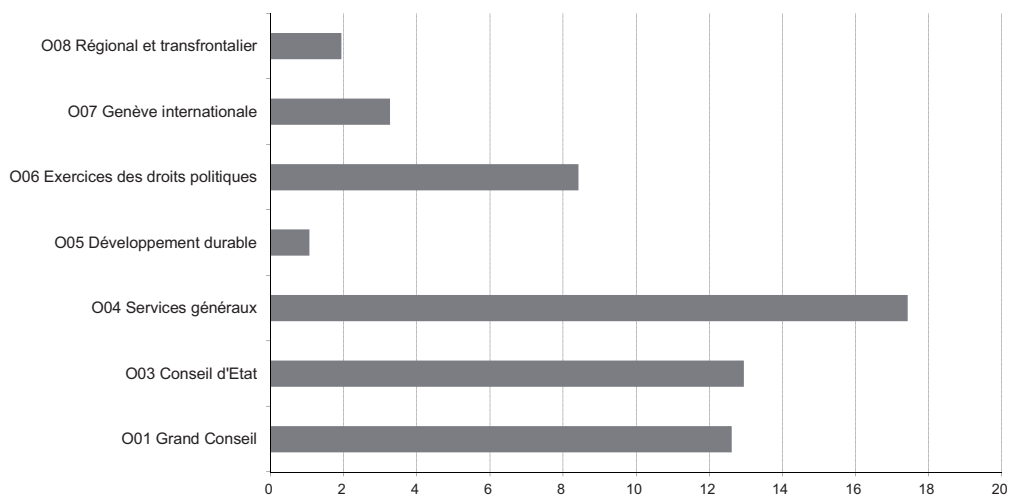
	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	60	60	42	60	2015
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	40	40	48	40	2015
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Qualité	50	50	88	50	2015

Commentaires

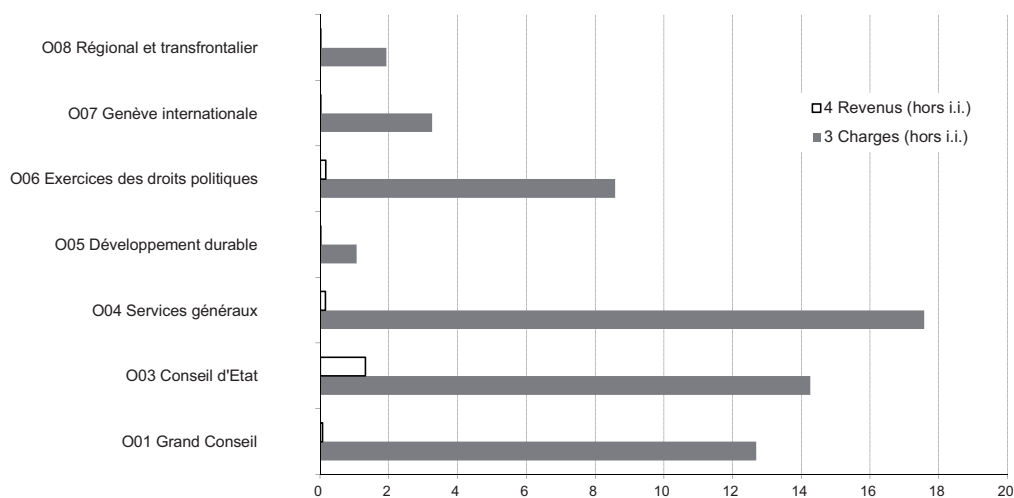
Indicateur 3.1: cet indicateur regroupe des publications d'ouvrages édités par l'Office du patrimoine et des sites, d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, des cours et des conférences, des visites organisées de sites et des journées portes ouvertes (fouilles archéologiques), ainsi que la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (comptée comme une manifestation mais comprenant 20 visites).

O Autorité et gouvernance

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses sept programmes - Grand Conseil, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale et régional et transfrontalier - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Pour maintenir le cap fixé par le programme de législature et suivre ainsi les lignes directrices de l'action publique, il convient de doter les autorités politiques des moyens et des outils de modernisation indispensables à leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

Conformément à la nouvelle constitution, le Conseil d'Etat présentera son programme de législature au Grand Conseil dans les 6 mois suivant son entrée en fonction.

Le développement harmonieux de Genève passe par une coopération inter cantonale et transfrontalière. Dans ce cadre, l'objectif du Conseil d'Etat consiste à développer, soutenir et coordonner un ensemble de politiques publiques au service des citoyens et des collectivités de la région genevoise dans des domaines aussi multiples que la formation, la protection de l'environnement, l'accès facilité au marché ou encore la culture.

La présence d'institutions intergouvernementales dans notre canton contribue à sa prospérité et son attrait. Bien que Genève reste le plus grand centre de coopération internationale au monde, il nécessite la mise en œuvre d'une politique cantonale de soutien à la «Genève internationale».

Finalement, en plus des quatre votations prévues, l'année 2014 est également marquée par l'organisation des élections des magistrats du Pouvoir judiciaire.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	12'684'449	645'853	5.4%	12'038'596	10'949'902
30 Charges de personnel	8'973'056	777'860	9.5%	8'195'196	7'323'796
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'433'057	-216'043	-5.9%	3'649'100	3'429'525
33 Amortissements du patrimoine administratif	274'936	85'636	45.2%	189'300	193'460
39 Imputations internes	3'400	-1'600	-32.0%	5'000	3'120
REVENUS	70'945	-7'522	-9.6%	78'467	86'162
42 Taxes	26'282	-5'017	-16.0%	31'299	33'591
43 Revenus divers	44'663	-2'505	-5.3%	47'168	43'559
49 Imputations internes	-	-	-	-	9'012
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'613'504	-653'375	5.5%	-11'960'129	-10'863'740
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-85'908</i>	<i>28'363</i>	<i>-3.2%</i>	<i>-884'271</i>	<i>-2'737'585</i>
COÛT COMPLET	-13'469'412	-625'012	4.9%	-12'844'400	-13'601'325

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.30	0.00	0.00%	24.30	21.70
<i>ETP fixes</i>	<i>24.30</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>24.30</i>	<i>21.70</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget 2014 du Grand Conseil sera le premier, en année pleine, sous le régime de la nouvelle constitution, après le renouvellement du parlement. Le projet de budget 2014 intègre deux modifications notables ayant un impact financier:

001 Grand Conseil (suite)

1. l'adaptation des indemnités des députés, valable pour toute la législature 2013-2018, selon la décision du Bureau du Grand Conseil, en application de l'article 46 de la loi portant règlement du Grand Conseil.

2. la prise en compte des députés suppléants

Pour le reste, le projet de budget du Grand Conseil ne comporte pas d'augmentations par rapport à l'année 2013, exception faite des mécanismes salariaux des collaboratrices et collaborateurs de son Secrétariat général. Toutefois, il comprend également les montants nécessaires pour l'organisation de la prestation de serment du Pouvoir judiciaire qui aura lieu en mai 2014.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

002 Constituante

Département responsable : CST

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	-	-	-	-	3'138'489
30 Charges de personnel	-	-	-	-	1'333'752
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-	-	-	-	1'556'062
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	213'812
39 Imputations internes	-	-	-	-	34'862
REVENUS	-	-	-	-	51'783
42 Taxes	-	-	-	-	18'917
43 Revenus divers	-	-	-	-	32'866
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-	-	-	-	-3'086'705
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	-	-	-	-421'166
COÛT COMPLET	-	-	-	-	-3'507'872

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

L'Assemblée constituante composée de 80 membres élus en 2008 par le Conseil général est chargée de la révision totale de la Constitution genevoise. Elle doit présenter un projet de nouvelle Constitution au Conseil général en 2012.

L'Assemblée constituante est élue comme le Grand Conseil, sous réserve des règles suivantes :

- Elle est composée de 80 membres.
- Le quorum est de 3%.
- L'apparementement de listes est interdit.
- Les dispositions relatives aux incompatibilités et à la durée de fonction ne s'appliquent pas.
- La durée de fonction s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle Constitution ou à l'échec de la révision totale.

Ce programme contient la prestation suivante :

002.01 Constituante.

Projets prioritaires et justification des écarts

Objectifs et indicateurs

002 Constituante (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
Adopter un projet de nouvelle Constitution et la soumettre au vote du Conseil général au plus tard en octobre 2012						
Date de la votation	Efficacité			14 oct 2012		

Commentaires

003 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	14'261'595	1'714'075	13.7%	12'547'520	11'283'139
30 Charges de personnel	10'226'789	1'397'372	15.8%	8'829'417	8'609'949
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'695'966	-118'297	-4.2%	2'814'263	2'336'420
36 Charges de transfert	1'335'000	435'000	48.3%	900'000	336'770
39 Imputations internes	3'840	0	0.0%	3'840	-
REVENUS	1'316'438	-508'107	-27.8%	1'824'545	1'447'465
41 Patentes et concessions	380'000	0	0.0%	380'000	455'607
42 Taxes	936'385	-388'107	-29.3%	1'324'492	988'942
43 Revenus divers	0	-120'000	-100.0%	120'000	2'916
44 Revenus financiers	53	0	0.0%	53	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'945'157	-2'222'182	20.7%	-10'722'975	-9'835'673
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'854'399</i>	<i>25'816</i>	<i>-1.4%</i>	<i>-1'880'215</i>	<i>-1'972'292</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'604'229</i>	<i>3'308'723</i>	<i>-67.3%</i>	<i>-4'912'952</i>	<i>-10'535'585</i>
COÛT COMPLET	-16'403'785	1'112'358	-6.4%	-17'516'143	-22'343'550

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	51.75	2.07	4.17%	49.68	50.23
<i>ETP fixes</i>	<i>51.56</i>	<i>2.07</i>	<i>4.18%</i>	<i>49.49</i>	<i>48.28</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.19</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.19</i>	<i>1.95</i>

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend à cet effet les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme ses représentants dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et prévise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, la défense des intérêts de Genève à Berne, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le Programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Projets prioritaires et justification des écarts

Programme de législation et autres projets d'importance stratégique

Conformément à l'article 107 de la Constitution, le Conseil d'Etat présentera son programme de législation au Grand Conseil dans les 6 mois suivant son entrée en fonction.

Justification des écarts par rapport au budget 2013 :

Au niveau des charges de personnel (30) : + 1,4 million

a) Dans le cadre du transfert des caisses de pension des magistrats vers la CPEG, il est apparu pertinent de transférer les budgets relatifs aux pensions du programme générique P02 vers les programmes liés aux activités des magistrats soit, pour les Conseillers d'Etat, le 003 (+ 1 million). Ce budget sert à payer les cotisations employeur ainsi que les allocations à payer par l'Etat à d'anciens Conseillers d'Etat jusqu'à l'âge de la retraite. Les montants ont été déterminés sur la base des calculs et estimations des actuaires lors du dépôt du PL de transfert de caisse.

b) Afin de centraliser à la DGSI les ressources humaines relatives au vote électronique, il a été décidé de transférer 1,5 ETP du service de l'organisation et des systèmes d'information de la Chancellerie à la DGSI (transfert des programmes 003/006/P01 à P05).

c) Il a été constaté au long de la législation un accroissement notable du contentieux en matière de droits politiques, dont le traitement incombe à la direction des affaires juridiques.

Par ailleurs, l'augmentation des dossiers à caractère transversal impliquant le concours des membres de la direction des affaires juridiques a été continue. A titre d'exemple, le travail conséquent qui va devoir être accompli en vue d'adapter la législation genevoise aux exigences de la nouvelle constitution impliquera un effort soutenu de la part de la direction des affaires juridiques, qui justifie la création de 2 ETP supplémentaires.

d) Régularisation de la mise à disposition par les HUG et l'ex-DARES d'un chauffeur et affectation d'un poste à la Chancellerie (transfert neutre des programmes K01/P01 à 003)

Au niveau des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) :

Certaines rubriques ont été volontairement diminuées afin de puiser dans les reports budgétaires à disposition. Ces économies n'étant pas pérennes, elles devront être réintégrées en 2015.

Au niveau des charges de transfert (36) : +435'000

1) Augmentation de F 525'000 provenant du département de la sécurité et représentant l'aide financière accordée en 2014 à l'association GE200.CH pour l'organisation et la coordination des festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Cette aide financière est prévue dans le PL 11179 adopté par le Conseil d'Etat et déposé au mois de mai au Grand Conseil.

003 Conseil d'Etat (suite)

2) Diminution de F 80'000 (dont 40'000 sur le programme 003 et 40'000 sur le programme 007) sur la rubrique 36 du service du protocole (soutien à des évènements en lien avec la Genève internationale).

3) Diminution de la ligne budgétaire spécifiquement consacrée aux aides et subventions extraordinaires octroyées par le Conseil d'Etat (50'000).

Au niveau des revenus (natures 42 et 43) : -500'000

Compte tenu des résultats des exercices précédents, plusieurs rubriques de revenus de la Chancellerie ont été adaptées à la baisse pour tenir compte des réalités suivantes :

a) Les recettes liées aux émoluments de naturalisation ont été diminuées de 194'000 F en raison de la forte baisse du nombre de naturalisation constatée depuis quelques années. Les montants budgétisés pour l'encaissement des émoluments ont été alignés sur les comptes 2012.

b) Les recettes du service de la législation relatives aux ventes de lois ont été diminuées de 155'000 F. En effet, l'informatisation du droit et la consultation grandissante et gratuite du recueil systématique du droit genevois sur internet a pour conséquence de faire diminuer de manière constante les abonnements payants aux supports "papier" et électroniques.

c) La Chancellerie d'Etat a développé sur internet une version électronique de l'Annuaire officiel. Ce nouveau système dynamique, performant et mis à jour en permanence rend incompatible le maintien d'une version "papier" annuelle vendue par souscription et commercialisée par un soumissionnaire externe. Pour cette raison, les recettes figurant au B2013 ont été supprimées.

Finalement les recettes relatives au vote électronique (participation des cantons partenaires) ont été transférées à la DGSI (transfert des programme 003/O06/P01 à P05) au même titre que les 1,5 ETP mentionnés ci-dessus (voir rubrique 30).

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat seront déclinés dans le programme de législation. Ils seront suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat et feront également l'objet d'un tableau de suivi qui sera publié sur Internet.

004 Services généraux

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13 en F	en %	Budget 2013	Compte 2012
CHARGES	4'652'094	641'173	16.0%	4'010'921	3'647'894
30 Charges de personnel	4'275'536	540'877	14.5%	3'734'659	3'461'990
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	366'462	100'000	37.5%	266'462	137'222
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'096	296	3.0%	9'800	48'682
REVENUS	2'297	108	4.9%	2'189	4'322
42 Taxes	2'297	108	4.9%	2'189	4'322
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'649'797	-641'065	16.0%	-4'008'732	-3'643'572
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-211'813</i>	<i>21'557</i>	<i>-9.2%</i>	<i>-233'370</i>	<i>-1'482'712</i>
COÛT COMPLET	-4'861'610	-619'508	14.6%	-4'242'102	-5'126'284

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13 en ETP	en %	Budget 2013	Compte 2012
TOTAL POSTES	16.50	0.00	0.00%	16.50	13.88
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>13.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>13.50</i>	<i>10.88</i>

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'Etat.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 LICC). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1 et 2 LICC).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 9 al. 3 LICC).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rendre une décision dûment

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

motivée de refus d'entrer en matière ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des lettres de non-entrée en matière ou des rapports.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

La Cour des comptes s'efforcera de poursuivre et d'améliorer ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public.

Sur la base d'une analyse des risques liés à la situation socio-économique du canton, la Cour des comptes conduira des audits stratégiques portant sur la structure de l'Etat et des communes afin d'en améliorer la gestion (éviter les dysfonctionnements, doublons, lenteur, etc.). Parallèlement, la Cour effectuera des audits spécifiques portant sur les problématiques opérationnelles de ces entités (légalité des activités, régularité des comptes, bon emploi des fonds) en lien avec les risques majeurs découlant de cette situation socio-économique.

Par ailleurs, la Cour développera ses nouvelles fonctions d'évaluation des politiques publiques dans le but de contribuer à la pertinence et à l'efficacité de l'action de l'Etat.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Le projet de budget 2014 reflète une hausse des charges de la Cour des comptes de 0.64 million de francs par rapport au budget 2013.

Cette progression est essentiellement expliquée par :

- La reprise des tâches d'évaluation anciennement assurées par la CEPP (dont les charges de fonctionnement étaient auparavant dans le budget du DF) pour 260'000 F pour six mois (six mois de dotation ayant déjà été attribués en 2013);
- Des moyens supplémentaires en faveur des magistrats suppléants (+116'000 F);
- Le coût supplémentaire pour les cotisations employeur et les attributions de provision (+196'000 F), consécutif au transfert de la prévoyance des magistrats de la Cour des comptes dans la nouvelle CPEG (à noter que ces charges de prévoyance étaient auparavant dans le budget du DF) ;
- Un montant de 70'000 F attribué afin de compenser le taux moyen utilisé pour le calcul des charges de prévoyance de la CPEG, qui est inférieur au taux effectif de la Cour des comptes.

Objectifs et indicateurs

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	500	500	975	500	2018
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier (audits et évaluations)	Efficacité	30	24	32	30	2018
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audit pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficienc	4 mio	4 mio	7.7 mio	4 mio	2018

Commentaires

004 Services généraux

004.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	0	-312'798	-100.0%	312'798	599'754
30 Charges de personnel	0	-254'759	-100.0%	254'759	420'771
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-58'039	-100.0%	58'039	178'984
REVENUS	0	-265	-100.0%	265	157
42 Taxes	0	-265	-100.0%	265	157
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	0	312'533	-100.0%	-312'533	-599'597
<i>Coût des activités de support</i>	-	8'857	-100.0%	-8'857	-14'689
<i>Coût des prestations de moyens</i>	0	51'910	-100.0%	-51'910	-186'539
COÛT COMPLET	0	373'301	-100.0%	-373'301	-800'824

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.00	-2.00	-100.00%	2.00	2.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.00	-2.00	-100.00%	2.00	2.00

Descriptif de la prestation

Aide à la décision pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la mise en oeuvre des politiques publiques et les révisions législatives, la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est compétente pour mettre en évidence et apprécier:

- Les effets de lois cantonales (efficacité, atteinte des objectifs);
- l'organisation des services en regard de leurs buts;
- le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La CEPP fait, en outre, des recommandations pour améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Suite au vote de la nouvelle constitution, laquelle donne à la Cour des Comptes la tâche d'évaluer les politiques publiques, la Commission d'évaluation des politiques publiques ont été dissoute en 2013 et le PB2014 mis à zéro.

004 Services généraux (suite)

004.02 Evaluations de politiques publiques

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser des évaluations sur les politique publiques et les effets des lois.						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plénum	Efficacité		1	3		

Commentaires

004 Services généraux

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13 en F	en %	Budget 2013	Compte 2012
CHARGES	4'642'062	54'274	1.2%	4'587'788	4'828'316
30 Charges de personnel	3'964'359	26'404	0.7%	3'937'955	4'194'344
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	676'620	26'787	4.1%	649'833	633'972
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'083	1'083	-	-	-
REVENUS	95'282	65	0.1%	95'217	75'475
42 Taxes	60'782	65	0.1%	60'717	39'075
43 Revenus divers	34'500	0	0.0%	34'500	36'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'546'780	-54'209	1.2%	-4'492'571	-4'752'841
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-193'696</i>	<i>-56'784</i>	<i>41.5%</i>	<i>-136'912</i>	<i>-146'420</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-982'754</i>	<i>-112'506</i>	<i>12.9%</i>	<i>-870'248</i>	<i>-2'739'876</i>
COÛT COMPLET	-5'723'229	-223'498	4.1%	-5'499'731	-7'639'137

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13 en ETP	en %	Budget 2013	Compte 2012
TOTAL POSTES	27.45	-0.50	-1.79%	27.95	28.25
ETP fixes	26.45	0.00	0.00%	26.45	27.45
ETP auxiliaires	1.00	-0.50	-33.33%	1.50	0.80

Descriptif de la prestation

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) met à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble, en toute indépendance professionnelle, des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Ses principaux projets pour l'année 2014 sont les suivants:

- introduire la statistique cantonale révisée de la population, tenant compte du nouveau système de recensement fédéral;
- mettre en œuvre l'exploitation régulière des données provenant de la statistique structurelle et démographique des entreprises (STATENT) et du registre fédéral des entreprises et des établissements (REE), qui alimenteront les statistiques des entreprises en lien avec un organisme de promotion économique, des multinationales et des organisations internationales non gouvernementales);
- achever l'intégration des statistiques du domaine bâti (loyers, locaux vacants) dans le système de gestion

004 Services généraux (suite)

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

statistique des bâtiments et logements, en lien avec la mise en place des échanges réguliers, par voie informatique, des données avec les gérants d'immeubles;

- mettre en œuvre la loi révisée sur la statistique publique cantonale (LStat) et réviser son règlement d'exécution;
- moderniser la diffusion des Communiqués de presse, des Reflets conjoncturels, du Bulletin statistique mensuel, des Coup d'œil ainsi que de la Lettre d'information de l'OCSTAT.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 sont les suivants :

- Charges de personnel (nature 30) : L'augmentation des charges de personnel provient de l'octroi d'une demi annuité et de la hausse des taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales. Ces effets sont partiellement compensés par la suppression du rattrapage CIA.
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) : Le budget des dépenses générales de l'OCSTAT fluctue à la hausse ou à la baisse principalement à cause des frais de régionalisation. En particulier, l'Office Fédéral de la Statistique facture tous les 2 ans à l'OCSTAT une statistique pour un montant de 75'000 francs. La variation sur cette nature reflète d'une part, la hausse de ces frais de régionalisation pour 75'000 francs, et d'autre part, les mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat de 50'000 francs.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	96%	96%	94%	97%	2015

Commentaires

004 Services généraux

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13 en F	en %	Budget 2013	Compte 2012
CHARGES	778'633	-6'467	-0.8%	785'100	788'358
30 Charges de personnel	757'151	9'051	1.2%	748'100	773'553
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'482	-15'518	-41.9%	37'000	14'805
REVENUS	797	13	1.7%	784	1'649
42 Taxes	797	13	1.7%	784	1'649
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-777'836	6'480	-0.8%	-784'316	-786'709
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-99'182</i>	<i>12'412</i>	<i>-11.1%</i>	<i>-111'594</i>	<i>-100'293</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-219'705</i>	<i>-11'068</i>	<i>5.3%</i>	<i>-208'637</i>	<i>-567'362</i>
COÛT COMPLET	-1'096'723	7'823	-0.7%	-1'104'546	-1'454'364

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13 en ETP	en %	Budget 2013	Compte 2012
TOTAL POSTES	5.45	0.00	0.00%	5.45	5.45
<i>ETP fixes</i>	<i>5.45</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>5.45</i>	<i>5.45</i>

Descriptif de la prestation

Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat ou les décisions départementales y relatives

Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leur approbation

Instruire les plaintes formées auprès de l'autorité de surveillance des communes

Conseiller, informer et organiser des formations pour les communes

Appuyer à la formulation de délibérations, règlements et autres documents administratifs

Répondre aux questions des administrations, des membres des exécutifs communaux et des conseillers municipaux, des citoyens

Réaliser des études intercommunales

Elaborer des statistiques et ratios

004 Services généraux (suite)

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Projets prioritaires et justification des écarts

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à l'application de la loi par les communes						
1.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0		

Commentaires

004 Services généraux

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13 en F	en %	Budget 2013	Compte 2012
CHARGES	645'913	-2'925	-0.5%	648'838	851'122
30 Charges de personnel	549'073	19'398	3.7%	529'675	783'824
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	96'840	-22'323	-18.7%	119'163	67'298
REVENUS	14	-413	-96.7%	427	1'140
42 Taxes	14	-413	-96.7%	427	1'140
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-645'899	2'512	-0.4%	-648'411	-849'982
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-99'562</i>	<i>13'232</i>	<i>-11.7%</i>	<i>-112'794</i>	<i>-179'552</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-134'885</i>	<i>-13'548</i>	<i>11.2%</i>	<i>-121'337</i>	<i>-477'208</i>
COÛT COMPLET	-880'346	2'196	-0.2%	-882'542	-1'506'742

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13 en ETP	en %	Budget 2013	Compte 2012
TOTAL POSTES	2.00	0.00	0.00%	2.00	3.00
<i>ETP fixes</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>3.00</i>

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle fonction indépendante de surveillance, le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Les préposées, élues à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en oeuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence), dans le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale).

Pour une mise en oeuvre efficace et coordonnée des institutions cantonales publiques dans ces domaines, les préposées offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des administrations publiques et parapubliques du canton, et gèrent les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Elles procèdent, en outre, à des contrôles auprès des administrations publiques et parapubliques et émettent des recommandations à leur endroit.

Projets prioritaires et justification des écarts

1) Projets prioritaires

Compte tenu de la fin de mandat des préposés actuelles prévu au 31.12.2013, il appartiendra aux nouveaux responsables de définir les projets prioritaires ainsi que les différents objectifs et indicateurs liés à cette prestation.

004 Services généraux (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

2) Justification des écarts

Le budget 2014 tient compte de la situation actuelle du bureau des préposés à la protection des données, soit une dotation totale de 2 postes de préposés à plein temps.

Le renouvellement de ces postes est prévu pour le 1er janvier 2014. Les dispositions prévues par le PL 11036 actuellement en examen au Grand Conseil et les travaux en commission, prévoient l'engagement d'un préposé et d'un préposé suppléant à 80% et 70% avec un secrétariat permanent doté de personnel administratif et technique.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles d'information des citoyens en matière de transparence et de protection des données ainsi que les requêtes en cas de litige						
1.1 Nombre de demandes personnelles traitées sur le nombre de demandes déposées	Efficacité		50%	50%		
2. Rendre les pratiques des institutions soumises à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles conformes à la loi						
2.1 Nombre d'institutions ayant élaboré des directives et des procédures, conformément à la loi	Efficacité		95%	5%		

Commentaires

Compte tenu de la fin de mandat des préposés actuelles prévu au 31.12.2013, les objectifs ainsi que les valeurs cibles ne sont pas renseignés pour 2014 et seront définis par les nouveaux responsables.

004 Services généraux

004.07 Archives d'Etat

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	2'495'082	-90'392	-3.5%	2'585'474	2'549'097
30 Charges de personnel	1'986'998	-16'930	-0.8%	2'003'928	2'011'519
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	276'585	-58'761	-17.5%	335'346	283'779
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'999	-14'701	-64.8%	22'700	29'048
36 Charges de transfert	223'500	0	0.0%	223'500	224'525
39 Imputations internes	-	-	-	-	226
REVENUS	42'644	-24	-0.1%	42'668	23'463
42 Taxes	17'644	-24	-0.1%	17'668	23'463
46 Revenus de transferts	25'000	0	0.0%	25'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'452'438	90'368	-3.6%	-2'542'806	-2'525'633
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-44'645</i>	<i>7'821</i>	<i>-14.9%</i>	<i>-52'466</i>	<i>-40'583</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'776'343</i>	<i>265'371</i>	<i>-13.0%</i>	<i>-2'041'714</i>	<i>-2'935'283</i>
COÛT COMPLET	-4'273'426	363'560	-7.8%	-4'636'986	-5'501'500

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.60	0.00	0.00%	15.60	15.60
<i>ETP fixes</i>	<i>15.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>15.60</i>	<i>15.60</i>

Descriptif de la prestation

Cette prestation vise à l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle. L'archivage contribue à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Il sauvegarde les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Il crée ainsi les conditions nécessaires à la compréhension de l'histoire. Dans ce sens, il s'agit de constituer et de conserver les archives de l'État, de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs du service des Archives d'Etat de Genève pour 2014 sont les suivants:

- Etablir et mettre à jour les calendriers de conservation, les bordereaux de versements et de destructions pour les services de l'administration;
- Traiter les fonds conservés (conditionnement, classement, inventarisation) et les communiquer;
- Poursuivre les programmes de numérisation et de restauration;
- Poursuivre le programme de surveillance des archives communales;

004 Services généraux (suite)

004.07 Archives d'Etat

- Publier un guide sur les recherches généalogiques;
- Mettre en production la solution développée pour l'archivage des données numériques.

Justification des écarts

La variation sur la nature 30 "Charges de personnel" est lié au blocage plend. Il n'y a pas de variation en ETP.

La nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" enregistre une diminution de F 55'000 liée à l'ajustement des dépenses générales qui a pour objectif d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles de renseignements (recherches historiques dans les fonds d'archives)						
1.1 Taux de demandes personnelles traitées	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
2. Poursuivre le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	81'000	60'000	50723	45'000	2018
3. Poursuivre l'inspection des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales	Qualité	6	6	6	30	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Les demandes sont traitées dans un délai de 8 jours

Indicateur 2.2 : L'écart par rapport au budget est lié au programme de numérisation des archives de l'église protestante de Genève qui s'achèvera en 2015. Le financement de ce programme est privé.

Indicateur 3.1 : L'inspection des archives communales porte essentiellement sur la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

004 Services généraux

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	4'359'663	57'569	1.3%	4'302'094	4'221'936
30 Charges de personnel	4'269'512	58'725	1.4%	4'210'787	4'133'665
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	88'405	-1'202	-1.3%	89'607	86'616
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'746	46	2.7%	1'700	1'655
REVENUS	9'033	-54	-0.6%	9'087	33'409
42 Taxes	9'033	-54	-0.6%	9'087	33'409
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'350'630	-57'623	1.3%	-4'293'007	-4'188'527
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-208'605</i>	<i>-62'207</i>	<i>42.5%</i>	<i>-146'398</i>	<i>-144'302</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-497'982</i>	<i>-86'616</i>	<i>21.1%</i>	<i>-411'366</i>	<i>-2'236'723</i>
COÛT COMPLET	-5'057'218	-206'447	4.3%	-4'850'771	-6'569'552

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	26.40	0.00	0.00%	26.40	25.25
<i>ETP fixes</i>	<i>25.90</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>25.90</i>	<i>25.25</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.50</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

L'Inspection cantonale des finances (ICF) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, l'ICF peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D 1 05) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, l'ICF est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Services généraux (suite)

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Les principaux objectifs de l'Inspection cantonale des finances pour 2014 sont les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat. (art. 4 et 5 LSGAF);
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques (art. 14 LSGAF);
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession. (art. 9 et 10 LGAF);
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance (art. 6 LSGAF).

Les objectifs de l'inspection cantonale des finances pourront être revus en fonction des modifications induites par le Projet de loi sur la surveillance (PL11150).

Justification des écarts par rapport au budget 2013

L'augmentation des charges de personnel provient de l'octroi d'une demi-annuité et de la hausse des taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales. Ces effets sont partiellement compensés par la suppression du rattrapage CIA.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	85%	85%	90%	85%	2016

Commentaires

005 Développement durable

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	1'057'989	-44'956	-4.1%	1'102'945	1'042'440
30 Charges de personnel	882'037	12'423	1.4%	869'614	827'208
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	90'952	-57'379	-38.7%	148'331	125'651
34 Charges financières	-	-	-	-	2'028
36 Charges de transfert	85'000	0	0.0%	85'000	87'300
39 Imputations internes	-	-	-	-	253
REVENUS	1'162	493	73.7%	669	1'484
42 Taxes	662	-7	-1.0%	669	558
43 Revenus divers	500	500	-	-	926
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'056'827	45'449	-4.1%	-1'102'276	-1'040'955
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-129'716</i>	<i>43'198</i>	<i>-25.0%</i>	<i>-172'914</i>	<i>-162'390</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-158'904</i>	<i>-23'113</i>	<i>17.0%</i>	<i>-135'791</i>	<i>-482'841</i>
COÛT COMPLET	-1'345'447	65'535	-4.6%	-1'410'982	-1'686'187

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.65	-0.05	-0.88%	5.70	5.68
<i>ETP fixes</i>	<i>5.65</i>	<i>-0.05</i>	<i>-0.88%</i>	<i>5.70</i>	<i>5.68</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à destination des autorités, des administrations, des institutions, des entreprises et du public, afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable. Ce programme est mis en œuvre par le Service cantonal du développement durable.

Ce programme contient la prestation suivante :

005.01 Développement durable.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les multiples questionnements qui surgissent dans le cadre des crises financières, économiques, sociales et environnementales, créent un intérêt désormais reconnu pour le développement durable, perçu comme une démarche permettant une meilleure prise en compte de la diversité des enjeux et, de ce fait, une plus grande capacité d'anticipation. Le budget 2014 du service cantonal du développement durable (SCDD) s'inscrit dans ce cadre. Il s'agira de renforcer les efforts d'information et de conseils entrepris jusqu'à présent et de mettre à disposition de l'administration cantonale ainsi que des acteurs de la société genevoise, des outils facilitant l'intégration du développement durable au quotidien. Différentes actions seront ainsi menées durant l'année notamment :

005 Développement durable (suite)

- L'organisation de conférences et de tables-rondes afin de maximiser l'utilisation et l'impact du guide des achats responsables ;
- L'attribution d'un soutien financier aux communes pour les projets particulièrement pertinents en matière de développement durable ;
- L'organisation du concours cantonal visant à décerner la bourse, le prix et la distinction du développement durable ;
- La poursuite des "rencontres du management durable" et des "rencontres communales pour un développement durable" afin de soutenir les PME et les autorités communales - en leur donnant l'occasion d'échanger informations et bonnes pratiques sur la base d'expériences concrètes - dans leur volonté d'intégrer au quotidien les principes du développement durable ;
- La poursuite des réflexions, entamées en 2013, visant à mettre en place, en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie et l'Office fédéral du développement territorial, une plateforme nationale sur les achats professionnels responsables ;

Mais l'année 2014 sera surtout marquée par le dépôt au Grand Conseil, durant le 1^{er} semestre 2014, d'un projet de loi visant à renouveler la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Ce projet de loi aura pour objectif de renforcer la cohérence de l'action publique en matière de développement durable. Le SCDD sera également chargé de piloter l'élaboration du Plan climat cantonal. Après avoir constitué, en automne 2013, un comité de pilotage interdépartemental, il s'agira, en 2014, d'une part d'établir un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire genevois et d'autre part de mener une étude de risques et d'opportunités liés aux changements climatiques en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement. Dès 2015, il s'agira d'établir un programme d'actions décrivant les mesures à entreprendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les champs d'actions prioritaires pour l'adaptation aux changements climatiques.

Justification des écarts

Les écarts principaux entre le projet de budget 2014 et le budget 2013 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (rubrique 30) résulte principalement des mécanismes salariaux ainsi que de l'augmentation des taux de cotisation pour les allocations familiales et pour la nouvelle caisse de prévoyance.

La diminution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (rubrique 31) résulte de la décision du Conseil d'Etat d'opérer une réduction en 2014 qui sera compensée par l'utilisation des reports de crédits qui seront reportés de 2013 à 2014.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la politique d'achat par l'intégration de critères de développement durable						
1.1 Nombre de participants aux événements de sensibilisation aux achats responsables organisés ou soutenus par le SCDD	Efficacité	300			300	2018
2. Inciter la population genevoise à adopter des comportements compatibles avec un développement durable						
2.1 Variation en % du chiffre d'affaires des labels durables en grande surface	Efficacité	+2.5%	+2.5 %	1%	+2.5%	2018
2.2 Nombre de partenaires diffusant les supports de sensibilisation élaborés par le SCDD	Efficacité	20			20	2018

005 Développement durable (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Stimuler et soutenir des projets communaux particulièrement pertinents en matière de développement durable						
3.1 Nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique	Efficience	8	8	17	8	2018
4. Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des collectivités						
4.1 Nombre de participants aux "Rencontres communales"	Efficacité	40			40	2018
4.2 Taux de satisfaction des participants sur le contenu des "Rencontres communales"	Qualité	75%			75%	2018
5. Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des entreprises						
5.1 Nombre de participants aux "Rencontres du management durable"	Efficacité	150			150	2018
5.2 Taux de satisfaction des participants sur le contenu des "Rencontres du management durable"	Qualité	75%	75 %		75%	2018
6. Développer les synergies au sein de l'Etat afin d'accroître l'efficacité des actions de promotion du développement durable						
6.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat	Efficacité	14	14	18	14	2018
7. Soutenir et promouvoir les initiatives issues de la société civile en matière de développement durable						
7.1 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	80%	80 %		80%	2018
8. Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le canton de Genève						
8.1 Nombre de tonnes d'équivalent CO2 émises sur le canton	Efficacité	N/A			-20%	2020

Commentaires

Dans le cadre d'une nouvelle analyse opérée lors de l'élaboration du projet de budget 2014, il a été décidé d'ajouter et supprimer certains objectifs et indicateurs. De plus, des modifications de numérotation des objectifs ont été effectuées.

1. Modifications des objectifs

- Nouvel objectif 8 "Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le canton de Genève". Cet objectif rend compte de l'évolution du plan climat cantonal;
- Suppression de l'objectif numéro 6 "Soutenir les entités subventionnées et établissements publics autonomes dans l'intégration des principes de développement durable". Ce projet n'ayant pas démarré en 2013, par manque de visibilité, il a été décidé de ne pas reconduire l'objectif en 2014;
- Modification de l'objectif 7 "Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des entreprises et collectivités". Cet objectif est scindé en deux objectifs afin de rendre précisément compte de la situation auprès des collectivités publiques (objectif 4 "Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des collectivités") et des entreprises (objectif 5 "Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des entreprises").

2. Modifications de numérotation

- L'objectif numéro 6 "Développer les synergies au sein de l'Etat afin d'accroître l'efficacité des actions de promotion du développement durable" apparaissait en objectif numéro 4 au budget 2013.
- L'indicateur 4.1 devient l'indicateur 5.2

005 Développement durable (suite)

3. Modification d'indicateur

L'indicateur 1.1 "Taux de satisfaction des participants externes à l'Etat de Genève aux formations et accompagnement relatifs au guide des achats professionnels responsables" est remplacé par l'indicateur 1.1 "Nombre de participants aux événements de sensibilisation aux achats responsables organisés ou soutenus par le SCDD".

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt des entreprises ou des institutions sensibilisées aux achats responsables. La participation aux événements se fait sur la base du volontariat. Le guide des achats responsables est un outil méthodologique qui permet de s'orienter vers des produits et des prestations minimisant les impacts environnementaux et sociaux.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer si la tendance générale va vers une augmentation de la consommation de produits "durables". Il doit toutefois être interprété avec certaines réserves. Divers facteurs (variation des prix, augmentation ou diminution de l'assortiment des produits labellisés,...), autres que le comportement des consommateurs, peuvent influencer les variations de cet indicateur. Les données disponibles proviennent d'un grand distributeur de la place avec lequel le service est en partenariat.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de rendre compte du nombre d'organismes faitiers ayant la volonté de diffuser les supports élaborés par le SCDD et de sensibiliser leurs usagers aux questions de développement durable.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique de la part du SCDD.

Indicateur 4.1 : Ce nouvel indicateur permet de recenser la fréquentation aux "Rencontres communales". Cet événement est organisé deux fois par an en partenariat avec l'Association des communes genevoise (ACG) et s'adresse aux membres des collectivités du canton de Genève.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de satisfaction des participants aux "Rencontres communales". En 2013, cet indicateur était rattaché à l'objectif "Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des entreprises et collectivités". Ce changement a pour conséquence la disparition de l'historique.

Indicateur 5.1 : Ce nouvel indicateur permet de recenser la fréquentation aux "Rencontres du management durable". Cet événement est organisé quatre fois par an en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et la Haute école de gestion de Genève (HEG) et s'adresse à toutes les entreprises intéressées à échanger sur les bonnes pratiques.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet de mesurer le taux de satisfaction des participants aux "Rencontres du management durable".

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21.

Indicateur 7.1 : Cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Indicateur 8.1 : Cet indicateur permet à long terme de mesurer les effets de la politique du développement durable. Il est toutefois important de noter que divers événements peuvent influencer les émissions de gaz à effet de serre et rendent difficilement maîtrisable l'atteinte ou non de la cible fixée.

006 Exercices des droits politiques

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	8'575'855	-295'853	-3.3%	8'871'708	7'021'498
30 Charges de personnel	3'291'013	108'853	3.4%	3'182'160	2'533'191
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'193'881	-274'707	-5.0%	5'468'588	4'445'706
36 Charges de transfert	90'000	-130'000	-59.1%	220'000	42'600
39 Imputations internes	960	0	0.0%	960	-
REVENUS	158'105	-4'918	-3.0%	163'023	196'841
42 Taxes	11'101	82	0.7%	11'019	5'371
43 Revenus divers	147'004	-5'000	-3.3%	152'004	191'470
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'417'750	290'935	-3.3%	-8'708'685	-6'824'656
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-596'752</i>	<i>80'886</i>	<i>-11.9%</i>	<i>-677'638</i>	<i>-580'281</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-489'425</i>	<i>-102'592</i>	<i>26.5%</i>	<i>-386'833</i>	<i>-1'533'340</i>
COÛT COMPLET	-9'503'926	269'229	-2.8%	-9'773'155	-8'938'278

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	13.70	1.87	15.81%	11.83	10.18
<i>ETP fixes</i>	<i>13.65</i>	<i>1.87</i>	<i>15.87%</i>	<i>11.78</i>	<i>10.18</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.05</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.05</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

En 2014, en plus des 4 votations prévues, la Chancellerie d'Etat devra organiser l'élection des magistrats du Pouvoir judiciaire. Les montants figurant au projet de budget partent de l'hypothèse qu'un seul dépouillement centralisé sera réalisé pour ces élections.

S'agissant du vote électronique, le canton de Genève va s'attacher avec ses partenaires cantonaux et sous la conduite de la Confédération à mettre en œuvre les nouvelles dispositions fédérales relatives au vote électronique de seconde génération.

Ces évolutions visent à accroître l'accessibilité du vote électronique.

006 Exercices des droits politiques (suite)

Justification des écarts

Les écarts par rapport au budget 2013 s'expliquent globalement de la manière suivante :

Au niveau des charges de personnel (30) (+109'000) :

1) Chaque année, les budgets de ce programme sont adaptés en regard des opérations électorales et du nombre de dépouillements prévus. Ainsi et pour 2014, le budget des auxiliaires du service des votations et élections a été diminué d'environ F 170'000.

2) Parallèlement à cela et suite au rapport de la Cour des comptes n° 63 sur le service des votations et élections, ce dernier se voit charger de nouvelles tâches et responsabilités assumées aujourd'hui par des tiers. Notamment, comme l'a relevé la Cour des comptes : "dès lors que la Chancellerie d'Etat supporte le risque d'image de l'Etat de par son rôle central dans les opérations électorales, et ce nonobstant les responsabilités éventuelles des autres intervenants, la Cour recommande au service des votations et élections de mettre en place un contrôle de cohérence sur tout texte lié aux opérations électorales diffusé par la Chancellerie". Par ailleurs, le service des votations et élections a signé de nouvelles conventions avec des communes concernant le contrôle des signatures, ce qui va se traduire tant par une charge que par des recettes supplémentaires. De ce fait, les ressources du service des votations et élections devraient être augmentés de 2 ETP afin d'absorber les tâches nouvelles et les vérifications supplémentaires requises.

Au niveau des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) (-275'000) :

1) Chaque année, le budget est également adapté en regard des opérations électorales et du nombre de dépouillement prévus.

2) Afin d'utiliser les reports budgétaires à disposition, le budget de ce programme a volontairement été sous-évalué de F 450'000 en regard des besoins identifiés par rapport au nombre d'opération et de dépouillement prévus. La même mesure avait été appliquée au budget 2013. Cette économie n'étant pas pérenne, ce montant devra être réintégré au budget 2015.

Au niveau des charges de transfert (36) :

Cette rubrique enregistre la participation de l'Etat aux frais électoraux. Elle a été adaptée par rapport à 2013 (-130'000) en regard des montants devant être versés en 2014 conformément aux barèmes figurant dans le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0		
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	1		
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0		
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0		

O06 Exercices des droits politiques (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	5	4	3		

Commentaires

007 Genève internationale

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	3'258'829	-1'486'964	-31.3%	4'745'793	4'295'863
30 Charges de personnel	1'236'174	72'836	6.3%	1'163'338	1'128'574
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'082'944	-215'786	-16.6%	1'298'730	1'140'609
33 Amortissements du patrimoine administratif	57	-43	-43.0%	100	57
36 Charges de transfert	939'654	-1'343'971	-58.9%	2'283'625	2'026'623
REVENUS	1'020	53	5.5%	967	848
42 Taxes	1'020	53	5.5%	967	848
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'257'809	1'487'016	-31.3%	-4'744'825	-4'295'015
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-129'806</i>	<i>21'957</i>	<i>-14.5%</i>	<i>-151'763</i>	<i>-159'675</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'837'831</i>	<i>-222'325</i>	<i>6.1%</i>	<i>-3'615'506</i>	<i>-4'356'571</i>
COÛT COMPLET	-7'225'445	1'286'649	-15.1%	-8'512'094	-8'811'261

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	8.52	0.50	6.23%	8.02	7.44
<i>ETP fixes</i>	<i>7.02</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>7.02</i>	<i>6.94</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>0.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat qui sont mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Il vise à déployer en permanence une activité de contact et de liaison avec les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le but de leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de leurs activités locales ou de leur installation à Genève.

Ce programme prévoit également l'organisation à Genève de manifestations, rencontres et visites à caractère international selon les usages diplomatiques et protocolaires (séjours de chefs d'Etat, premiers ministres, ministres) ou à des fins de promotion de la destination Genève comme plateforme diplomatique fréquentée et appréciée.

Ce programme est mis en œuvre par le bureau de la Genève internationale (DS) et par le service du protocole (CHA).

Ce programme contient la prestation suivante :

007.01 Genève internationale.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

007 Genève internationale (suite)

En juin 2013, la Confédération et le canton ont validé un rapport du Groupe permanent conjoint sur les priorités de la Genève internationale. Ce rapport rassemble 21 mesures de soutien à la Genève internationale qui doivent être mises en œuvre dans les années à venir. Les autorités hôte disposent ainsi d'un document conjoint de nature stratégique qui guidera leur action dès le deuxième semestre de l'année 2013.

Au niveau cantonal, l'année 2014 sera marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution qui prévoit le rattachement des activités de soutien à la Genève internationale à la présidence du Conseil d'Etat.

Autres projets d'importance stratégique

Le rapport conjoint susmentionné prévoit notamment de soutenir les coopérations interdisciplinaires entre les différents acteurs de la Genève internationale, institutions académiques comprises. Le projet de centre pour la coopération mondiale à Penthes est l'un des principaux projets visant à la réalisation de cet objectif. Le Conseil d'Etat a décidé, en juin 2013, de présenter les projets de loi nécessaire à sa réalisation. Le centre devrait développer ses premières activités en 2014 avec le soutien de l'Etat.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" enregistre une augmentation de F 62'886 afin de financer 0.5 ETP (auxiliaire) en lien avec la prestation d'amiable compositeur. Il s'agit d'un transfert neutre en provenance de la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation".

Pour le surplus, la diminution sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" est liée à l'ajustement des dépenses générales qui a pour objectif d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années (dont principalement les frais de communication).

Par ailleurs, la variation sur la nature 36 "Charges de transfert" est due, à hauteur de F - 1'537'253, à la fin de la mise à disposition du parking pour l'OMC. De plus, le budget 2014 enregistre une nouvelle subvention de F 200'000 en faveur du Centre pour la coopération mondiale à Penthes. Ce projet vise à la création d'un espace de coopération interdisciplinaire au service des organisations internationales. Il s'inscrit dans la politique de soutien à la Genève internationale voulue par la Confédération et le canton. Enfin, un montant de F 30'000 a été octroyé et doit permettre de soutenir des entités qui organisent des événements contribuant à développer les réseaux, les plateformes de réflexion et le savoir faire de la Genève internationale. Cette opération a pu être effectuée par le transfert de ce montant provenant de la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation".

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir à tous les expatriés des prestations d'accueil, notamment en matière de logement et de locaux administratifs						
1.1 Augmentation du nombre de dossiers soumis à la bourse du logement du CAGI	Qualité	2%	10%	11.9%	2%	2014
2. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
2.1 Nombre de conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	2600	3000	2688	2600	2014
2.2 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	172	175	171	172	2014
3. Promouvoir la Genève internationale auprès des publics genevois, suisses et internationaux						
3.1 Production de matériel promotionnel	Efficacité	1	1	3	1	2014
3.2 Nombre d'événements organisés	Efficacité	10	10	10	10	2014

007 Genève internationale (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Procurer aux OING des conditions propres à favoriser leur implantation et leur maintien à Genève						
4.1 Nombre d'OING implantées à Genève	Qualité	+20/an	+25/an	25	+20/an	2014
5. Assurer un service protocolaire de qualité						
5.1 Nombre de plaintes diplomatiques relatives au service protocolaire	Qualité	0	0	0	0	2014

Commentaires

L'ensemble des indicateurs proposés seront revus courant 2014 avec la création du département présidentiel. Les indicateurs 1, 4.2, 6 et 7 relèvent de la compétence de la Chancellerie, les autres du Département de la sécurité.

Indicateur 1.1 : La cible a été revue à la baisse entre 2013 et 2014 (passage de 10% à 2%) compte tenu de la conjoncture internationale et l'évolution de la situation du marché du logement à Genève.

Indicateur 2.1 : Réunions internationales organisées par les OI, source OCSTAT.

Indicateur 3.1 : Il s'agit de matériel promotionnel, tel qu'un site internet, un support papier, un film.

008 Régional et transfrontalier

Département responsable : PRE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	1'930'089	-253'762	-11.6%	2'183'851	1'885'190
30 Charges de personnel	1'006'675	24'875	2.5%	981'800	998'755
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	83'414	-228'637	-73.3%	312'051	217'969
34 Charges financières	-	-	-	-	3'650
36 Charges de transfert	840'000	-50'000	-5.6%	890'000	664'816
REVENUS	745	-16	-2.1%	761	31'172
42 Taxes	745	-16	-2.1%	761	8'089
43 Revenus divers	-	-	-	-	23'083
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'929'344	253'746	-11.6%	-2'183'090	-1'854'018
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-148'046</i>	<i>47'175</i>	<i>-24.2%</i>	<i>-195'221</i>	<i>-196'067</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-173'395</i>	<i>-7'547</i>	<i>4.6%</i>	<i>-165'848</i>	<i>-589'810</i>
COÛT COMPLET	-2'250'785	293'374	-11.5%	-2'544'159	-2'639'895

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.34	-0.09	-1.66%	5.43	5.69
<i>ETP fixes</i>	<i>5.34</i>	<i>-0.09</i>	<i>-1.66%</i>	<i>5.43</i>	<i>4.79</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.90</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de répondre aux besoins des populations situées dans le bassin franco-valdo-genevois grâce à une coopération régionale à une échelle intercantonale et transfrontalière. Il s'appuie sur le fonctionnement des institutions suisses, notamment dans le domaine des collaborations intercantionales ainsi que sur les dispositions issues des accords bilatéraux entre la Confédération et l'Union Européenne.

Sa mise en œuvre est assurée d'une part grâce à l'animation et au pilotage d'instances transfrontalières et intercantionales et d'autre part grâce à une communication institutionnelle et grand public. Ce programme est réalisé par le service des affaires extérieures.

Ce programme contient la prestation suivante :

008.01 Régional et transfrontalier.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les relations transfrontalières constituent un enjeu central pour assurer un développement harmonieux de notre région, de manière à préserver et à renforcer la qualité de vie et la prospérité de notre canton. L'objectif majeur consiste à développer, soutenir et coordonner un ensemble de politiques publiques au service des citoyens et des

008 Régional et transfrontalier (suite)

collectivités de la région genevoise dans des domaines aussi multiples que la formation, la protection de l'environnement, l'accès facilité au marché ou encore la culture. Ces politiques accompagnent les démarches d'organisation et de structuration du territoire menées à travers le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, devenu en juin 2012 le Grand Genève. Sur la base d'un état des lieux des actions réalisées ces dernières années, le service des affaires extérieures (SAE) continuera en 2014 à jouer le rôle de facilitateur entre les différents acteurs transfrontaliers. Il collaborera étroitement avec les différents groupes de travail du Comité régional franco-genevois (CRFG) et leur apportera le soutien nécessaire au bon avancement des projets.

L'institutionnalisation de la Métropole lémanique, de sorte à poursuivre le renforcement de la collaboration entre les cantons de Vaud et de Genève, fera également l'objet d'une attention particulière. Les actions de lobbying auprès des autorités fédérales se poursuivront à Berne. La constitution d'un pôle lémanique métropolitain est essentielle pour la défense des intérêts stratégiques du bassin lémanique auprès de la Confédération et des autres organisations régionales suisses.

Le SAE jouera par ailleurs, comme les années précédentes, le rôle de soutien aux porteurs de projets du programme INTERREG IV destiné à promouvoir la coopération transfrontalière et inter-régionale aux frontières internes et externes de l'Union européenne. Un projet de loi ouvrant un crédit-cadre de fonctionnement au titre de subvention cantonale en faveur du programme INTERREG V (2015-2021) sera déposé au Grand Conseil durant le premier semestre 2014.

Enfin, le SAE continuera à suivre très attentivement les questions européennes - notamment l'évolution du cadre institutionnel bilatéral, la fiscalité des entreprises et la libre-circulation des personnes - en collaboration avec l'ensemble des départements concernés par ces thématiques.

Justification des écarts

Les écarts principaux entre le projet de budget 2014 et le budget 2013 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (rubrique 30) résulte principalement des mécanismes salariaux ainsi que de l'augmentation des taux de cotisation pour les allocations familiales et pour la nouvelle caisse de prévoyance.

La diminution des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (rubrique 31) résulte de la décision du Conseil d'Etat d'opérer une réduction en 2014 qui sera compensée par l'utilisation des reports de crédits qui seront reportés de 2013 à 2014.

La diminution des charges de transfert (rubrique 36) résulte d'une diminution des dépenses pour le financement du programme Interreg IV qui arrive à échéance en 2014.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures aux institutions transfrontalières						
1.1 Nombre de rencontres politiques franco-genevoises dans le cadre des organismes transfrontaliers (CRFG, GLCT PA, Conseil du Léman, GLCT Téléphérique du Salève)	Efficacité	40 (+/-10%)			40 (+/-10%)	2016
2. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière						
2.1 Nombre de dossiers sur lesquels le service des affaires extérieures est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	18	18	18	18	2016

008 Régional et transfrontalier (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
3.1 Pourcentage de projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés dans le bassin lémanique	Efficacité	>=50%	>= 50 %		>=50%	2016
3.2 Pourcentage de projets Interreg adoptés par rapport au nombre de projets instruits par le SAE concernant Genève	Efficacité	>=65%	>= 65 %		>=65%	2016

Commentaires

Dans le cadre d'une nouvelle analyse opérée lors de l'élaboration du projet de budget 2014, il a été décidé d'ajouter et supprimer certains objectifs et indicateurs. De plus, des modifications de numérotation des objectifs ont été effectuées.

1. Modification des objectifs

- Suppression de l'objectif numéro 4 "Favoriser le développement de la Métropole Lémanique". L'indicateur rendant compte des avancées de la proposition de développement institutionnel de la Métropole Lémanique ayant été atteint 2013, cet objectif n'a pas été reconduit en 2014.

2. Modifications de numérotation

- l'objectif numéro 2 "Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière" apparaissait en objectif 3 au budget 2013;
- l'objectif numéro 3 "Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers" remplace l'objectif 5 "Gérer le programme Interreg" du budget 2013.

3. Modifications d'indicateur

- L'indicateur "Rédaction du règlement concernant le GLCT-PAFVG en collaboration avec les partenaires concernés" est remplacé par l'indicateur "Nombre de rencontres politiques franco-genevoises dans le cadre des organismes transfrontaliers (CRFG, GLCT, Conseil du Léman, GLCT Téléphérique du Salève) car la rédaction a été achevée en 2013.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de rendre compte de la régularité à laquelle les réunions politiques se poursuivent. La régularité de ces dernières témoigne de l'utilité et du bon fonctionnement de ces instances qui ont pour mission de résoudre les difficultés de voisinage franco-suisse et de développer des politiques, des visions et des projets communs.

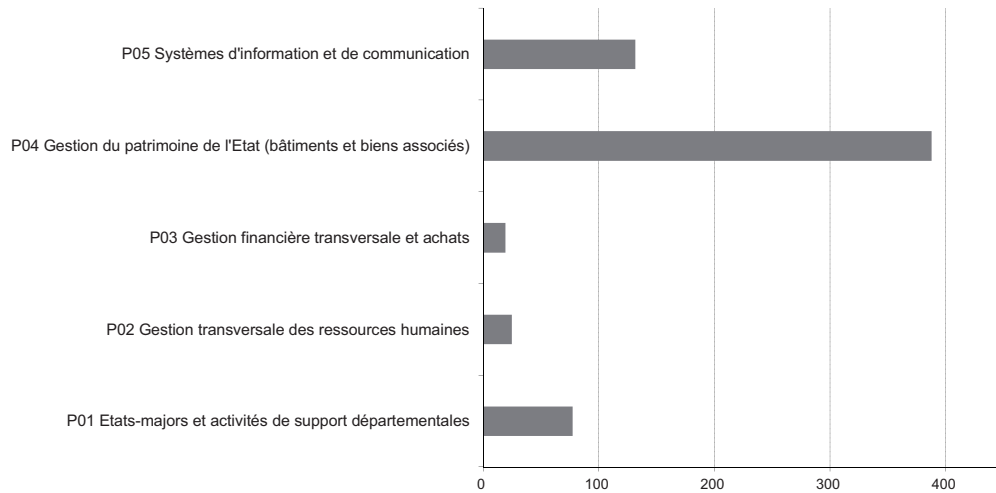
Indicateur 2.1: Cet indicateur permet de rendre compte du nombre d'interventions du Service des affaires extérieures (SAE) en tant qu'expert dans les dossiers et actions transfrontalières.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer que plus de la moitié des projets Interreg adoptés dans le cadre du bassin lémanique (Genève, Vaud et Valais) concerne le canton de Genève du fait du périmètre des actions et/ou de la participation d'un partenaire genevois.

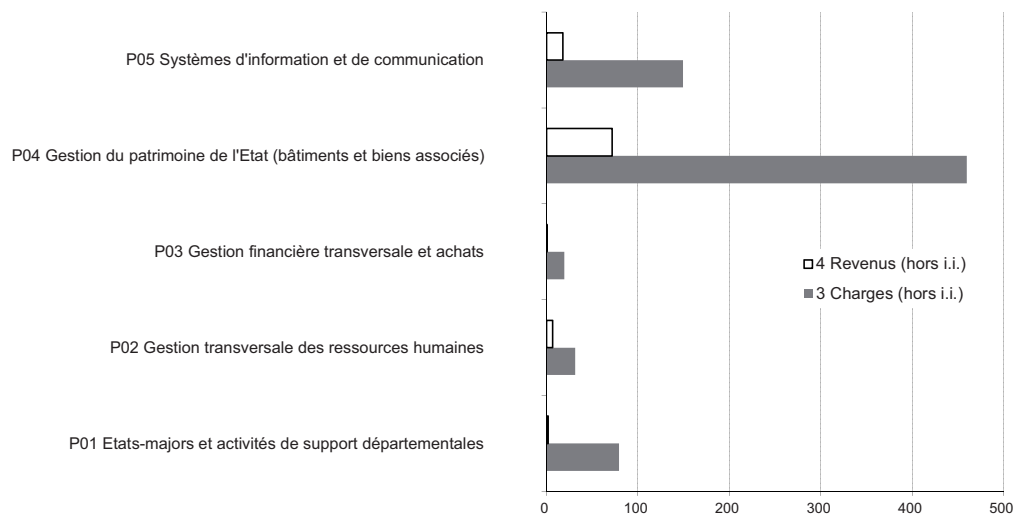
Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer que plus de 60% des projets Interreg ayant fait l'objet d'une démarche d'instruction par le SAE soient adoptés par le comité de programmation Interreg. Le SAE s'occupe du soutien et de la sélection des projets afin que seuls les projets viables et apportant une valeur ajoutée transfrontalière soient acceptés.

P Activités de support et prestations de moyen

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Activités de support et prestations de moyen

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Dans le domaine des ressources humaines, les trois projets les plus significatifs sont :

- L'année 2014 sera marquée par la naissance de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG), qui résulte de la fusion de la CIA et de la CEH. Après la recapitalisation de la CIA en 2013, la CEG devrait démarrer sur des bases conformes aux prévisions, pour autant que le contexte boursier demeure favorable. La hausse progressive des charges liée à l'augmentation des cotisations employeurs se poursuivra.
- Sous le nom de SCORE (Système Compétences, Rémunération, Evaluation), le projet de refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes devrait être traité par le Parlement en 2014. Ce projet vise à revoir entièrement la grille salariale actuelle, qui date de 1974, afin de la rendre plus équitable et d'améliorer l'attractivité de l'Etat en tant qu'employeur. Les incidences financières du nouveau système dépendront des décisions qui restent à prendre concernant l'adaptation des niveaux de rémunération. Elles auront une influence sur la date de mise en œuvre du projet, qu'il s'agira de déterminer en tenant compte des disponibilités et des prévisions budgétaires.
- Conformément à la volonté clairement affichée tant par le Grand Conseil que par le Conseil d'Etat de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, l'accent continuera d'être mis sur le projet des absences de longue durée afin de favoriser le retour durable au travail.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine de l'Etat, le Conseil d'Etat devra en permanence définir les priorités afin de gérer au mieux l'enveloppe des crédits de programme de l'office des bâtiments pour le maintien de la valeur du patrimoine immobilier. Le plan financier quadriennal ne prévoyant pas de hausse des moyens dans ce domaine, cela supposera – pour éviter un vieillissement et une dégradation prématurés du parc immobilier - des efforts accrus en matière d'entretien et limitera les possibilités de rationalisation. De même, la technicité des nouveaux bâtiments nécessitera de nouveaux contrats d'entretien. Ces éléments contraindront l'Etat et ses collaborateurs à des efforts supplémentaires pour réduire les frais d'utilisation des bâtiments, notamment en renforçant les mesures d'économie d'énergie et en faisant assumer par le personnel administratif une partie des tâches courantes d'entretien.

Suite à l'audit de la Cour des comptes (CdC) et l'entrée en vigueur le 3 juillet 2013 du nouveau règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale, l'année 2014 sera l'occasion d'éprouver cette nouvelle gouvernance. La réalisation du programme AeL (Administration en Ligne) s'est achevée fin 2013 et l'année 2014 sera dédiée au bouclage de la loi qui l'a financé.

Dans le domaine des finances, les réformes destinées à améliorer la qualité de l'information financière et à faciliter le pilotage de l'Etat (introduction des normes IPSAS en 2008, du budget par programme en 2011, des comptes consolidés en 2010, etc.) ont été complétées au 1^{er} janvier 2014, d'une part par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et, d'autre part, par le passage au nouveau plan comptable du modèle de comptabilité harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2). Le budget 2014 est le premier budget élaboré avec le plan comptable MCH2 qui modifie de manière significative la présentation des publications financières.

La formalisation du système de contrôle interne s'est poursuivie et l'Inspection cantonale des finances (ICF) évaluera d'ici la fin du premier semestre 2014 le niveau d'atteinte pour les prestations prioritaires. En 2014, l'effort se poursuivra afin que toutes les prestations atteignent le niveau 3 standardisé et que les travaux réalisés soient pérennisés.

Suite à l'engagement d'un responsable de la gestion globale des risques, directement rattaché au Conseil d'Etat, un nouveau cadre normatif a été défini. Les inventaires de risques existants seront actualisés et de nouvelles analyses lancées selon une structure harmonisée. Les premiers rapports sont prévus pour 2014.

P01 Etats-majors et activités de support départementales

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	79'295'045	-7'247'758	-8.4%	86'542'803	79'489'333
30 Charges de personnel	63'663'321	-6'252'004	-8.9%	69'915'325	65'114'139
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'392'566	-669'201	-6.0%	11'061'767	11'733'912
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'473'783	-623'467	-15.2%	4'097'250	487'906
34 Charges financières	-	-	-	-	191'156
36 Charges de transfert	1'633'209	305'974	23.1%	1'327'235	1'176'450
37 Subventions à redistribuer	38'400	0	0.0%	38'400	747'969
39 Imputations internes	93'766	-9'060	-8.8%	102'826	37'801
REVENUS	1'995'161	-465'039	-18.9%	2'460'200	3'217'747
41 Patentes et concessions	-	-	-	-	48
42 Taxes	1'301'138	59'410	4.8%	1'241'728	1'450'587
43 Revenus divers	461'296	-497'500	-51.9%	958'796	863'861
44 Revenus financiers	65'473	-700	-1.1%	66'173	101
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	58'800	0	0.0%	58'800	22'180
46 Revenus de transferts	-	-28'100	-100.0%	28'100	-2'330
47 Subventions à redistribuer	38'400	0	0.0%	38'400	747'969
49 Imputations internes	70'054	1'851	2.7%	68'203	135'331
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-77'299'884	6'782'719	-8.1%	-84'082'603	-76'271'586
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-11'848'246	-1'154'498	10.8%	-10'693'748	-38'404'086
<i>Coûts répartis</i>	89'148'130	-5'628'221	-5.9%	94'776'351	114'675'672
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	387.31	-33.21	-7.90%	420.52	415.24
ETP fixes	362.42	-27.78	-7.12%	390.20	383.40
ETP auxiliaires	19.78	-3.44	-14.81%	23.22	22.11
ETP agents spécialisés	5.11	-1.98	-27.93%	7.09	9.73

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Parlement, consultations, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

Ce programme s'articule autour de l'état-major et des cinq activités de support départementales:

- L'état-major départemental (secrétariat général), qui assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.
- Les activités de support (direction administrative et opérationnelle du département):
 - Ressources humaines
 - Finances
 - Contrôle interne
 - Organisation de l'information
 - Logistique

Les états-majors et directions de support sont notamment garants de la qualité de la gestion administrative et financière, de la légalité des opérations et du bon fonctionnement des processus transversaux et des processus opérationnels départementaux. Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les directions administratives et opérationnelles. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du Collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors
- P01.02 Ressources humaines
- P01.03 Finances
- P01.04 Contrôle interne
- P01.05 Organisation de l'information
- P01.06 Logistique

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législation et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et l'application des projets touchant l'ensemble de l'Etat, en particulier dans les domaines énumérés ci-dessus sous "activités de support".

Dans le domaine des ressources humaines, après la collocation des postes de l'administration et du secteur subventionné dans le cadre du projet SCORE (Système Compétences Rémunération Evaluation), les ressources humaines départementales devront rester attentives aux changements d'organisation afin de maintenir à jour le travail réalisé, en attendant la mise en œuvre du projet. Les discussions vont certainement se poursuivre en 2014 avec les partenaires sociaux. Conformément à la volonté clairement affichée tant par le Grand Conseil que le Conseil d'Etat de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, les ressources humaines départementales continueront de mettre en œuvre les différents projets de gestion des absences de courte et longue durée.

Dans le domaine des finances, les réformes destinées à améliorer la qualité de l'information financière et à faciliter le pilotage de l'Etat (introduction des normes IPSAS en 2008, du budget par programme en 2011, des comptes consolidés en 2010, etc.) sont complétées au 1^{er} janvier 2014, d'une part par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et, d'autre part, par le passage au plan comptable du modèle de comptabilité harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2). Le budget 2014 est le premier budget élaboré

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

avec le plan comptable MCH2 qui modifie de manière significative la présentation des publications financières.

La formalisation du système de contrôle interne s'est poursuivie et l'Inspection cantonale des finances (ICF) évaluera d'ici la fin du premier semestre 2014 le niveau d'atteinte pour les prestations prioritaires. En 2014, l'effort se poursuivra afin que toutes les prestations atteignent le niveau 3 standardisé et que les travaux réalisés soient pérennisés.

Suite à l'engagement d'un responsable de la gestion globale des risques, directement rattaché au Conseil d'Etat, un nouveau cadre normatif a été défini. Les inventaires des risques existants seront actualisés et de nouvelles analyses lancées selon une structure harmonisée. Les premiers rapports sont prévus pour 2014.

Justification des écarts par rapport au B2013

Charges de personnel (nature 30):

La variation des charges de personnel s'explique par les effets suivants:

1) Les transferts de ressources à plusieurs programmes. Ces transferts, qui s'élèvent à 3.3 millions de francs, n'ont pas d'impact sur le résultat de l'Etat et concernent principalement:

- 8.5 ETP du DALE, transférés aux programmes G01, G03 et P04 (voir les explications de ces programmes);
- 5 ETP du centre de compétence géomatique et du SITG (système d'information du territoire genevois), transférés au programme P05;
- 4 ETP du DIP, transférés aux programmes des politiques publiques A Formation et N Culture, sport et loisirs;
- 3.5 ETP du DSE, transférés à d'autres programmes;
- 1.25 ETP en lien avec le vote électronique (voir également explications du programme O03) et le centre de compétence AIGLE, transféré au programme P05.

2) Les mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat s'élèvent à 2.1 millions de francs. Elles se traduisent notamment par la suppression de 6.3 ETP et par la réduction de dotation pour du personnel auxiliaire.

3) Les délais de carence et les effets noria en lien avec la prise de Plend en 2013 ainsi que la suppression du rattrapage CIA permettent de réduire les charges de personnel de 1.2 million de francs.

4) La mise en œuvre progressive du projet HARMOS, du Plan d'Étude Romand, et de la DGEO permet de redimensionner la direction du projet HARMOS et se traduit par une réduction du budget de personnel permanent, auxiliaire et de formation des enseignants de 0.4 million de francs.

5) L'octroi d'une demi-annuité et l'augmentation des taux de cotisations à la CPEG et aux allocations familiales représente 0.7 million de francs.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31):

La baisse de ces dépenses résulte principalement des mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat.

Amortissements du patrimoine administratif (nature 33):

La baisse des charges d'amortissements est principalement due au fait que les tranches 2013 des crédits de programme du DETA et du DSE, qui commenceront à être amorties en 2014, sont inférieures aux tranches 2012.

Charges de transferts (nature 36):

Diverses réallocations entre subventions et programmes au DIP expliquent l'écart sur cette nature.

Revenus divers (nature 43):

La baisse de ces revenus s'explique par:

- Le budget 2013 du DIP prévoit 0.4 million de francs pour l'activation des charges de personnel participant à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, cette activation est maintenant comptabilisée en revenu selon MCH2. En l'absence de projet en 2014, ce budget est mis à zéro.
- Les recettes relatives au vote électronique (participation des cantons partenaires) sont transférées au programme

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

P05 (voir également les explications du programme 003).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	85%	85%	78.2%	80%-90%	2017
2. Maîtriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors et activités de support dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363)	Efficacité	1.2%	1.2%	1.3%	1.2%	2017
3. Limiter le taux d'absence.						
3.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	<5%	<5%	4.7%	<5%	2017
4. Améliorer les conditions de travail.						
4.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	80%	80%	72%	80%	2017
5. Respecter le cadre budgétaire.						
5.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	1.5%	1.5%	0.8%	1.5%	2017
5.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	4.0%	4.0%	4.0%	4.0%	2017
6. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demandes de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	0	0	34	0	2017
7. Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du SCI pour les domaines prioritaires de chaque département.						
7.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations et sous-prestations/processus prioritaires associés	Efficacité	100%	100%	77%	100%	2017
8. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances.						
8.1 Taux de recommandations "trois étoiles" traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%	71%	90%	2017
9. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.						
9.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" traitées dans les délais	Efficacité	90%	90%	83%	90%	2017

Commentaires

Indicateurs 5.1 et 5.2

Suite au passage au nouveau plan comptable MCH2, le périmètre de ce calcul change légèrement. Par conséquent, les valeurs des indicateurs aux comptes 2012 ont été retraitées. Les cibles restent par contre inchangées.

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

Indicateur 6.1

Selon la loi sur la gestion administrative et financière, la commission des finances (COMFIN) du Grand Conseil se prononce sur tout dépassement prévu, avant que des dépenses supplémentaires ne puissent être engagées. Néanmoins, la présentation d'une demande de dépassement de crédit dans les délais pour les écritures de bouclage au compte n'est pas toujours possible. Par conséquent, cet indicateur peut présenter un dépassement au compte pour des raisons d'incompatibilité entre les délais fixés par la COMFIN pour le dépôt des demandes de crédits supplémentaires et les délais du bouclage des comptes.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	31'276'918	-65'596'466	-67.7%	96'873'384	857'018'791
30 Charges de personnel	28'364'369	-64'882'475	-69.6%	93'246'844	88'608'494
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'142'003	-39'837	-3.4%	1'181'840	765'332'580
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'316'256	-1'128'444	-46.2%	2'444'700	3'076'757
34 Charges financières	453'190	453'190	-	0	-
39 Imputations internes	1'100	1'100	-	-	960
REVENUS	6'759'783	-80'835'000	-92.3%	87'594'783	8'280'256
42 Taxes	3'117'783	-2'251'413	-41.9%	5'369'196	6'026'512
43 Revenus divers	3'600'000	-78'583'587	-95.6%	82'183'587	2'225'172
46 Revenus de transferts	42'000	0	0.0%	42'000	28'572
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'517'135	-15'238'534	164.2%	-9'278'601	-848'738'535
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'526'480</i>	<i>1'906'033</i>	<i>-55.5%</i>	<i>-3'432'513</i>	<i>-3'297'145</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'883'785</i>	<i>147'816</i>	<i>-3.7%</i>	<i>-4'031'601</i>	<i>-12'044'988</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>29'927'400</i>	<i>13'184'685</i>	<i>78.7%</i>	<i>16'742'715</i>	<i>864'080'669</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	84.75	-1.25	-1.45%	86.00	90.13
<i>ETP fixes</i>	<i>81.13</i>	<i>-1.01</i>	<i>-1.23%</i>	<i>82.14</i>	<i>82.55</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.95</i>	<i>-0.09</i>	<i>-4.41%</i>	<i>2.04</i>	<i>4.68</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.67</i>	<i>-0.15</i>	<i>-8.24%</i>	<i>1.82</i>	<i>2.90</i>

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat à l'ensemble des services. Ce programme regroupe la coordination et le déploiement de la politique des ressources humaines, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue et le perfectionnement professionnel, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire. Les recettes et dépenses de ces caisses sont comptabilisées dans ce programme.

Le Groupe de confiance rattaché à la Chancellerie fait aussi partie de ce programme. Son rôle consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à faire cesser des atteintes à la personnalité notamment, à travers la médiation ou la conduite d'investigations.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La modernisation de la politique de gestion du personnel a continué à constituer une des principales priorités du gouvernement.

Un objectif majeur a consisté à assainir les institutions de retraite de l'Etat en fusionnant la CIA (40'000 assurés) et la CEH (20'000 assurés) en une nouvelle institution viable à long terme, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), créée le 1^{er} janvier 2014. Le plan de financement permet d'atteindre d'ici à 2052 l'objectif d'un taux de 80 % imposé par la nouvelle loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les projets de loi de réforme des caisses de prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire, de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat ont été déposés en juin 2013 afin de permettre leur rattachement à la CEPG.

La partie technique du projet de refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes (SCORE) s'est terminée à l'été 2013 avec le positionnement dans la nouvelle grille des emplois de référence de l'Etat de Genève de plus de 40'000 postes et avec des simulations d'une nouvelle échelle salariale. La voie est désormais ouverte à la consultation des organisations représentatives du personnel avant l'adoption d'un projet de loi destiné à être mis en œuvre lors de la prochaine législature.

Autres projets d'importance stratégique

Afin de favoriser de bonnes conditions de travail et de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, l'accent continuera d'être mis sur le projet de gestion des absences de longue durée démarré mi 2011. Des évaluations régulières permettront d'évaluer les résultats de ce projet qui fait suite à celui de gestion des absences de courte durée qui a été progressivement mis en œuvre de 2008 à 2011.

Les approches sur des démarches harmonisées et transversales en matière de mobilité interne et de recrutement sont mises en œuvre. La coordination entre entités RH départementales est renforcée.

La mise en place du pilotage de l'offre de formation se poursuit avec la définition et l'exploitation d'indicateurs financiers et non financiers. L'offre de formation en e-learning se développe avec notamment une formation au SCI et une sensibilisation aux premiers secours à l'attention de tout le personnel. L'offre à destination des managers s'étoffe et se structure.

Le Groupe de confiance atteindra ses 5 ans d'existence fin 2013. Il fera en 2014 un bilan statistique consolidé sur 5 ans, tant sur ses activités que sur les caractéristiques de son public et les problématiques traitées. A cette occasion, une information sera faite à l'ensemble des collaborateurs de l'Etat à travers un court film de présentation du Groupe de confiance et un lien vers son site internet. Les actions de prévention et sensibilisation seront encore accentuées en 2014, en collaboration avec les partenaires internes ou externes concernés.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les variations significatives par rapport au budget 2013 s'expliquent comme suit :

Charges du personnel (nature 30):

La diminution constatée résulte des effets suivants :

- Suite à la vague de prise de Plend en 2013 et à l'adoption des nouvelles conditions d'octroi du Plend, les dépenses ont été estimées à 5,5 millions de francs, soit une diminution de 45.3 millions.
- Dans le cadre du transfert des caisses de pensions des conseillers d'Etat, de la Cour des comptes et des magistrats du pouvoir judiciaire à la CEPG, la charge inhérente à ces pensions n'est plus inscrite au budget de l'Etat, ce qui représente une diminution de 19,3 millions de francs.
- Le solde de l'écart s'explique par les mesures d'économies demandées par le Conseil d'Etat, un transfert neutre de ressources au sein du DF, l'octroi d'une demi-annuité et l'augmentation des taux de cotisation à la CEPG et aux allocations familiales.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31):

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

L'écart provient d'une part, des économies demandées par le Conseil d'Etat pour 0.14 million et d'autre part, d'un transfert de dotation budgétaire du programme M04 pour 0.1 million pour les affranchissements.

Amortissements du patrimoine administratif (nature 33):

Les amortissements du patrimoine administratif diminuent de 1,13 million, la dernière tranche d'amortissement du système d'information RH étant comptabilisée en 2013.

Charges financières (nature 34):

Suite à la revalorisation du pont police effectuée début 2013, le montant provisionné est dorénavant escompté selon les standards comptables IPSAS ; Cette nature prend en considération la charge financière de l'escompte annuel de 0.45 million de francs.

Taxes (nature 42):

Dans le cadre du transfert des caisses de pensions des conseillers d'Etat, de la Cour des comptes et des magistrats du pouvoir judiciaire à la CPEG, les contributions des magistrats à la constitution de leur pension ne seront plus comptabilisées dans les comptes de l'Etat à partir de juin 2014, ce qui occasionne une baisse de 2.3 millions de francs.

Revenus divers (nature 43):

Les revenus divers diminuent de 78.6 millions en raison de:

- La dissolution de la provision de recapitalisation de la CIA pour un montant de 80.6 millions en 2013 est mis à zéro en 2014;
- la reprise de provision pour le pont police de 2 millions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales.						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	27%	19%	19%	27%	2015
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	90%	90%	84%	90%	2017
3. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.						
3.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	< 1%	<1%	0.19%	< 1%	2017
4. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
4.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	<20	<20	1	<20	2017
4.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	<17'800	<17'800	854	<17'800	2017
4.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'200	1'115	1'245	1'200	2017
5. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité.						

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	65%	65%	72%	70%	2015
5.2 Délai égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	80%	75%	88% des cas	80%	2015
6. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
6.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	10	8	11	12	2015
6.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100% des cas	100% des cas	100% des cas	100% des cas	2015

Commentaires

Indicateur 4.1 et 4.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

P03 Gestion financière transversale et achats

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	19'538'941	-518'745	-2.6%	20'057'686	20'805'010
30 Charges de personnel	17'047'315	-267'787	-1.5%	17'315'102	17'037'973
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'175'614	-146'570	-6.3%	2'322'184	2'859'244
33 Amortissements du patrimoine administratif	231'012	-60'288	-20.7%	291'300	749'799
34 Charges financières	5'000	-99'100	-95.2%	104'100	33'970
39 Imputations internes	80'000	55'000	220.0%	25'000	124'024
REVENUS	390'937	-340'792	-46.6%	731'729	367'871
42 Taxes	166'726	-392	-0.2%	167'118	94'633
43 Revenus divers	224'211	-250'000	-52.7%	474'211	252'790
44 Revenus financiers	-	-90'400	-100.0%	90'400	20'447
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'148'004	177'953	-0.9%	-19'325'957	-20'437'139
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-832'919</i>	<i>-230'919</i>	<i>38.4%</i>	<i>-602'000</i>	<i>-594'778</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'488'447</i>	<i>-130'055</i>	<i>5.5%</i>	<i>-2'358'392</i>	<i>-8'916'073</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>22'469'370</i>	<i>183'021</i>	<i>0.8%</i>	<i>22'286'349</i>	<i>29'947'989</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	119.57	-1.45	-1.20%	121.02	114.68
<i>ETP fixes</i>	<i>113.98</i>	<i>-1.31</i>	<i>-1.14%</i>	<i>115.29</i>	<i>110.82</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.94</i>	<i>-0.05</i>	<i>-1.00%</i>	<i>4.99</i>	<i>3.22</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.66</i>	<i>-0.08</i>	<i>-10.81%</i>	<i>0.74</i>	<i>0.65</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer le financement de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des finances et des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale des finances: planification financière, budget, comptes analytiques, contrôle de gestion, comptabilité générale, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.
2. Gestion transversale des investissements : planification et budget des investissements, gestion financière et suivi des projets d'investissement, comptabilité transversale des projets et des immobilisations.
3. Acquisition de biens et services : politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et conforme à la réglementation relative aux marchés publics.

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et en partie par l'Unité des systèmes d'information du Secrétariat général du DF. Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher la direction des investissements à la DGFE afin d'améliorer la cohérence de l'arborescence de l'action publique, de simplifier les processus et la structure organisationnelle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

P03.01 Administration transversale des finances

P03.03 Acquisition des biens et services

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les objectifs du programme de législature consistent en la mise en œuvre de réformes législatives et normatives, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'information financière et de faciliter le pilotage de l'Etat :

- Refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et de ses règlements : la loi a été votée en octobre 2013 et est entrée en vigueur au 1er janvier 2014. Par ailleurs, certains règlements d'application (risque, trésorerie, états financiers) ont déjà été adoptés courant 2013 et les autres règlements (fonctionnement, investissement, achats) le seront courant 2014.
- Formalisation du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier : les directives transversales comptables et financières ont été formalisées et, conformément à l'objectif du Conseil d'Etat, le niveau 3 a été atteint. Le SCI comptable et financier transversal fonctionne et plusieurs directives ont été modifiées et des compléments ajoutés en 2013. La pyramide documentaire ne sera toutefois complète qu'après l'adoption de la nouvelle LGAF et de ses règlements d'application.
- Adoption du plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2) : le budget 2014 est présenté selon les exigences du nouveau plan comptable des collectivités publiques suisses.
- Mise en œuvre du budget par politique publique, par programme et par prestation : l'exercice 2011 a représenté le passage d'un budget fondé sur la logique organisationnelle à un budget permettant un contrôle de la performance de l'action de l'Etat. Suite au retour d'expérience, des améliorations pourront continuer à être introduites de manière à mieux rendre compte de la performance de l'action publique.

La mise en œuvre des normes IPSAS au sein de l'Etat et des grandes régies publiques (2008 pour les comptes individuels et 2010 pour les comptes consolidés) concourrait également à ce but.

Autres projets opérationnels

Un manuel comptable découlant de la mise en œuvre des réformes ci-dessus (LGAF, règlements LGAF, normes IPSAS, standard MCH2, SCI comptable et financier transversal) est en cours de préparation. Il aura valeur de directive transversale du SCI comptable et financier transversal. Si une partie de ce manuel sera applicable à l'administration cantonale, l'autre partie concernera les entités du périmètre de consolidation financière. Le plan de formation pour les cadres et l'encadrement financier intermédiaire, initié en 2012, sera également poursuivi en 2014.

En matière de contrôle interne transversal, la DGFE poursuit également l'amélioration des processus transversaux et des outils informatiques associés :

- Revue du processus de bouclage des comptes et amélioration des applications informatiques associées en lien avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2.
- Amélioration du processus de planification financière avec l'intégration de la planification financière des investissements et la mise en œuvre de recommandations de l'inspection cantonale des finances.
- Mise en place du suivi de l'exécution budgétaire avec le nouveau plan comptable MCH2 et le déploiement du module de gestion des subventions (PA Subventions).
- Revue du processus comptable et de contrôle de gestion des investissements et des immobilisations dans le cadre de la refonte du règlement d'application de la LGAF relatif aux investissements.

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

- Revue du processus achats-fournisseurs dans le cadre de la préparation du règlement d'application de la LGAF relatif aux achats (définition d'une politique d'achat, maîtrise des risques et des coûts d'achats de l'Etat).
- Revue du processus d'engagement et de suivi comptable des achats.
- Mise en œuvre des recommandations de l'Inspection cantonale des finances concernant le service du contentieux.
- Amélioration, dans la mesure du budget disponible, des régressions constatées dans l'outil CFI suite au changement de version
- Amélioration permanente du portail à destination du personnel de la fonction finance comportant l'ensemble des directives, manuels, instructions et formations disponibles.

Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre le budget 2014 et le budget 2013 sont les suivants :

- Charges de personnel (nature 30) : La diminution des charges de personnel provient des mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat (équivalent à 1 ETP), de transferts neutres au sein du DF, des délais de carence et des effets noria en lien avec la prise de plend et enfin, de la suppression du rattrapage CIA. Cette diminution des charges est toutefois partiellement compensée par l'octroi d'une demi-annuité et l'augmentation des taux de cotisation à la CPEG et aux allocations familiales.
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) : Les dépenses générales ont été réduites de 147'000 francs dans le cadre des mesures d'économie demandées par le Conseil d'Etat.
- Charges et revenus financiers (nature 34 et 44) : Avec le passage à MCH2, ces deux écarts, provenant des différences de changes, s'annulent et ne sont plus budgétisés.
- Revenus divers (nature 43): La baisse de ces revenus provient de la disparition de la rubrique "escompte obtenu" (-250'000 francs), ce dernier étant désormais directement intégré dans les prix contractuels négociés par la CCA.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des pièces comptables (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	16'000	16'000	16'000	16'000	2015
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4	4	3	4	2015
2.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif	Efficacité	1	1	1	1	2015
2.3 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	40%	40%	39%		
2.4 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures)	Efficacité	35%	35%	29%		
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	10%	10%	17%	10%	2015
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats du CTI)	Efficacité	93%	93%	93%	93%	2015

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.5%	4.5%	4.6%	4.5%	2015
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	800	826	812	760	2015

Commentaires

Indicateur 2.3

Les départements ont demandé que ce seuil de 1'000 francs soit revu à la hausse car il est jugé difficile à respecter. Une proposition sera faite dans le cadre du futur règlement des achats. La cible à long terme de cet indicateur n'est donc pas renseigné.

Indicateur 2.4

La proportion de factures sur commande dépend des pratiques des départements et du montant moyen des factures. Le fait de fixer une cible n'est pas forcément pertinent, cet indicateur sera revu, raison pour laquelle la cible à long terme de cet indicateur n'est donc pas renseigné.

Indicateur 4.1

Des réclamations entre 3 et 5 % sont acceptables puisque à ce stade de la statistique, l'identifiant du responsable de l'erreur n'est pas déterminé. En conséquence, la réclamation peut être non justifiée, de la responsabilité du service, de la CCA ou du fournisseur.

Indicateur 5.1

Cet indicateur est influencé par la baisse du nombre de commande suite aux coupes budgétaires appliquées sur les crédits de programme

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	459'899'327	1'061'917	0.2%	458'837'410	462'260'683
30 Charges de personnel	30'507'426	-702'657	-2.3%	31'210'083	29'491'589
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	166'950'703	722'871	0.4%	166'227'832	165'799'179
33 Amortissements du patrimoine administratif	249'353'423	899'823	0.4%	248'453'600	253'777'336
36 Charges de transfert	12'616'275	333'675	2.7%	12'282'600	12'856'407
39 Imputations internes	471'500	-191'795	-28.9%	663'295	336'172
REVENUS	71'738'235	-5'348'971	-6.9%	77'087'206	80'141'909
41 Patentes et concessions	12'000	0	0.0%	12'000	646'349
42 Taxes	3'502'480	-20'716	-0.6%	3'523'196	2'650'558
43 Revenus divers	2'688'065	-2'070'913	-43.5%	4'758'978	3'980'894
44 Revenus financiers	53'751'986	-4'330'299	-7.5%	58'082'285	62'969'212
46 Revenus de transferts	11'783'704	1'092'957	10.2%	10'690'747	9'876'746
49 Imputations internes	-	-20'000	-100.0%	20'000	18'150
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-388'161'092	-6'410'888	1.7%	-381'750'204	-382'118'773
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-5'162'015</i>	<i>608'601</i>	<i>-10.5%</i>	<i>-5'770'616</i>	<i>-5'100'890</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'211'734</i>	<i>-3'572</i>	<i>0.1%</i>	<i>-3'208'162</i>	<i>-14'051'420</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>396'534'841</i>	<i>5'805'859</i>	<i>1.5%</i>	<i>390'728'982</i>	<i>401'271'084</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	259.70	-5.84	-2.20%	265.54	258.98
<i>ETP fixes</i>	<i>247.90</i>	<i>-4.80</i>	<i>-1.90%</i>	<i>252.70</i>	<i>239.18</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>6.80</i>	<i>-1.01</i>	<i>-12.93%</i>	<i>7.81</i>	<i>9.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>5.00</i>	<i>-0.03</i>	<i>-0.60%</i>	<i>5.03</i>	<i>10.00</i>

Descriptif du programme

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office des bâtiments (OBA) et ses directions. Le contenu des prestations est adapté suite au transfert des opérations foncières à l'office du logement sur le programme G01.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisations

Planification et affectation des locaux

Suite à l'audit mené par l'ICF, la stratégie immobilière de l'Etat est en cours de révision et sera réactualisée lors de la prochaine législature. Le projet de libération de la Vieille-Ville se limitera, en 2014, à la valorisation de Calvin 11 (étude en cours). La récolte des données continue à s'effectuer en fonction des demandes d'affectation de locaux avec application systématique des normes OLEG.

Rénovation et transformation des bâtiments

La rénovation des bâtiments fait actuellement l'objet d'une replanification afin de respecter l'enveloppe budgétaire à disposition. 2014 sera dédié à construire le prochain crédit de programme 2015-2019 selon une méthodologie précise, qui tiendra compte de l'état de vétusté tant du bâti que des installations techniques, ainsi que des observations de l'audit ICF. Les projets supérieurs à 10 millions F feront désormais l'objet de crédits d'ouvrages ad hoc.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

L'OBA poursuivra son repositionnement dans le rôle "Etat propriétaire" en lien avec les pratiques du marché (gestion des locations). Il continuera ainsi de récupérer les loyers et droits de superficie non perçus jusqu'ici, de les adapter conformément aux contrats existants et de les renégocier à la hausse selon les prix du marché.

Le développement et la professionnalisation de la gestion des demandes d'intervention effectuées par les départements utilisateurs se poursuivront également, ainsi que les réflexions autour du potentiel de valorisation des bâtiments et terrains non utiles aux besoins directs de l'Etat (villa, sous-traitance de gestion, etc.).

Efficacité énergétique

Le canton poursuivra ses efforts en vue de réduire la consommation énergétique des bâtiments et l'accent sera donné aux bâtiments "gros consommateurs" (exemple: CMU optimisation des rejets de chaleur issus des groupes froids; Uni Sciences mise en place d'une récupération de chaleur sur les groupes froids). Les actions à large échelle sont toutefois limitées à la capacité financière actuelle et pourront se déployer au travers du prochain crédit de programme 2015-2019. La réduction annuelle des émissions de CO2 se poursuivra via, d'une part, le déploiement des raccordements sur le chauffage à distance actuel et la coordination avec les SIG de l'implémentation du réseau de la Jonction ainsi que, d'autre part, en recourant à la mise en oeuvre de pompes à chaleur.

Chantiers de construction d'importance

La nouvelle planification pénitentiaire sera mise en oeuvre avec : l'ouverture du chantier Brénaz + 100 qui démarrera en 2014 pour s'achever en 2015, et l'étude de l'établissement pénitentiaire de 450 places de Pré-Marquis. Le projet Curabilis sera livré en début 2014, avec une mise en exploitation le 1er avril 2014. Le projet du centre médical universitaire (CMU) étape 5 et 6, se poursuivra en 2014, conformément à la planification et aux budgets initiaux. Les jardins familiaux de la Chapelle et des Sciens seront déplacés sur les nouveaux sites en 2014, afin de permettre la construction de 600 nouveaux logements et d'une école communale. Les travaux préparatoires de l'extension de l'observatoire de Sauverny, démarreront en 2014. La piste d'auto modélisme et le stade de football implanté sur le site de la nouvelle école de Frontenex seront déplacés en 2014.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'office des bâtiments poursuivra d'autres projets stratégiques :

- consolider la réorganisation de l'office de manière à poursuivre l'amélioration de son fonctionnement;
- poursuivre le suivi des remarques de l'inspection cantonale des finances et de la Cour des comptes via la mise en place du reporting bimensuel;
- poursuivre la mise en oeuvre du plan directeur du SIOBA (Système d'Information de l'Office des Bâtiments);
- poursuivre la mise en oeuvre du système de management intégré (SMI) en vue de répondre aux exigences du système de contrôle interne (SCI). Cette poursuite s'effectue aussi dans la mise en oeuvre de systèmes d'aide au pilotage, tels que le tableau de bord prospectif ou "Balanced scorecard", le suivi financier, etc;
- poursuivre le travail de mise à disposition des informations relatives au patrimoine bâti pour les départements utilisateurs (revue de portefeuille de projets d'investissements, mise à disposition d'outils de gestion, mise à disposition des plans et autres données utiles à la prise de décisions).

Justification des écarts par rapport au budget 2013

30 - Charges de personnel

L'écart provient principalement du transfert des opérations foncières vers le programme G01 (office du logement) pour 8.3 ETP, du transfert de 2.5 ETP du programme P01, ainsi que des économies demandées par le Conseil d'Etat.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'office des bâtiments a passé en revue l'intégralité des budgets détaillés des charges de biens et services du programme P04 afin qu'ils reflètent au mieux la réalité des charges de ces dernières années. Au final, le budget prévu croît légèrement par rapport au budget 2013 (+0.4%). Les principales variations de charges attendues pour 2014 sont les suivantes.

Les transferts d'actifs à la caisse de pension CIA impliqueront la suppression des charges (énergie, entretien, honoraires de gestion) qui leurs étaient associées pour 1.4 millions F.

Les budgets relatifs aux coûts de l'énergie sont augmentés de 0.7 million F afin de prendre en compte les hausses estimées des prix du gaz, du mazout, de l'électricité et de l'eau ainsi que de l'augmentation de la taxe sur le CO2 prévue dès janvier 2014.

Le Conseil d'Etat a prévu une augmentation de 1.25 millions de francs pour l'entretien des immeubles de l'Etat afin de les maintenir à un niveau acceptable et endiguer leur perte de valeur. Cette augmentation est atténuée par une économie escomptée de 0.5 million F relative à la poursuite de la politique de renégociation des contrats, en particulier de nettoyage, en cours à l'office des bâtiments.

Un budget de 1.5 millions F relatif à l'utilisation d'une provision qui n'a plus de raison d'être est supprimé. Avec le nouveau plan de compte MCH2, les provisions sont d'une part imputées sur la nature de charge y relative et, d'autre part, les budgets relatifs à l'utilisation d'une provision sont imputés en négatif du compte de charge. Ainsi la suppression de ce budget négatif implique une augmentation des charges purement technique.

A cela se rajoute un transfert neutre de 0.4 million F des budgets relatifs aux opérations foncières qui est transféré sur le programme G01, avec la création d'une prestation G01.03 *Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat*.

Le solde de l'écart s'explique par les économies décidées par le Conseil d'Etat.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

La variation des amortissements est directement liée aux dépenses prévues dans les budgets d'investissements des projets de construction et aux dates de mise en service de ces projets. Les amortissements relatifs aux opérations foncières ont été transférés sur le programme G01.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Dans le cadre de l'extension de l'observatoire de Sauvergnny (PL 11325), deux bâtiments seront démolis générant un amortissement extraordinaire de 1.4 millions F.

36 - Charges de transfert

La variation budgétaire sur cette nature concerne les amortissements. Avec l'introduction du nouveau plan de compte MCH2, les amortissements sont répartis entre les natures 33 et 36. Sur la nature 36, on retrouve tous les amortissements générés par les subventions versées en investissement.

43 - Revenus divers

L'activation salariales liée aux travaux budgétisés dans le crédit de programme 2011-2014 de l'office des bâtiments va fortement diminuer en 2014. En effet, les dépenses comptabilisées à fin 2012 représentent les 2/3 du budget total du crédit de programme. De nombreux projets ont dû être abandonnés ou reportés au-delà de 2014 pour rester dans l'enveloppe du crédit voté. Cette baisse d'activité a pour conséquence une diminution des heures activées en 2014. Cette mesure devrait être ponctuelle puisque dès 2015, les heures activées sur le nouveau crédit de programme devraient être revues à la hausse afin de refléter une meilleure allocation des ressources entre chacune des années concernées par le nouveau crédit de programme.

44 - Revenus financiers

Le transfert des actifs pour recapitaliser la CIA engendre des diminutions de recettes dans le programme P04 estimées à -5.0 millions F. Cela concerne les loyers des villas, des places du parking Lombard et des immeubles cédés qui ne seront plus perçus.

Cette baisse est en partie compensée par une augmentation de la participation des HES au coût des locaux mis à disposition par l'Etat pour 0.7 million F.

46 - Revenus de transferts

Les subventions reçues en investissements sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles ont servi à financer sous la forme d'un revenu dès la mise en service de l'actif. Ce revenu, appelé produits différés des subventions reçues, a été revu et estimé à la hausse pour 2014.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ecart entre le coût d'exploitation des bâtiments administratifs du petit Etat par m2 de surface et le coût d'exploitation de bâtiments administratifs d'un parc immobilier semblable en Suisse (base : indicateur Pom+ FM Monitor)	Efficacité	+/- 5%	+/- 5%		+/- 5%	2015
1.2 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	80%	75 %		90%	2016
2. Réduire les coûts des locations pour l'Etat						
2.1 Taux de réduction de l'état locatif au 31.12.2012 par rapport à l'état locatif au temps T des biens loués (Etat locataire)	Efficience	-4%	-2%		-6%	2015
3. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Ratio des dépenses de travaux de fonctionnement et d'investissement par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments	Efficience	0.60%	1.44%		2.50%	2020
3.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	8.6%	8.9%		15%	2020
3.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	75%			90%	2016
4. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat						
4.1 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	<20%	<20%		<20%	2014
4.2 Ratio entre le montant des loyer dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	<3%	<3%		<3%	2014
4.3 Ratio entre les loyers facturés de l'année en cours et les loyers facturés de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	ISPC en %	ISPC en %		ISPC en %	2014
5. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments						
5.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	90%	90%		90%	2014
5.2 Ecart en % entre le budget quadriennal voté et les dépenses effectives ou les estimations des projets des crédits de programme 2008-2010 et 2011-2014	Efficacité	-2% à 0%	-2% à 0%		-2% à 0%	2014

Commentaires

Suite à la redéfinition complète des indicateurs stratégiques opérée lors de l'exercice budgétaire 2013, l'OBA a poursuivi leur développement et leur maîtrise afin d'objectiver davantage les prestations fournies en terme de qualité, d'efficience et d'efficacité. Des actions ont été menées pour poursuivre ce cycle d'amélioration continue : elles ont notamment porté sur :

- la création d'un nouvel indicateur permettant de qualifier l'activité des travaux d'exploitation sous-traités qui est publié en 2014 (indicateur 3.3 : "Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus"),
- la formalisation d'autres indicateurs qui ne sont pas publiés mais qui permettent de compléter la vision qualitative des prestations fournies. Un total de 22 indicateurs (dont 11 sont publiés en 2014) font donc l'objet d'un suivi méthodique et périodique,
- la création de fiches de suivi pour chaque indicateur qui intègrent la notion de "responsable des données" et de "responsable du suivi" permettant ainsi de formaliser les mesures à prendre ainsi que les plans d'actions afin d'atteindre les cibles fixées,
- une communication trimestrielle sur l'état d'avancement des indicateurs à l'ensemble du personnel de l'OBA, et une action de formation/information dans chaque service/direction afin de fédérer les collaborateurs/trices aux objectifs communs.

Bien qu'une étape importante ait été franchie, l'OBA poursuivra la formalisation d'autres indicateurs en fonction du déploiement en cours du système d'information de l'office sur la gestion des bases de données, la gestion de la maintenance préventive, le suivi des investissements, la gestion des demandes d'interventions et de contrats, la gestion des charges, la gestion de la documentation relative au contrôle interne, le calcul et la publication des indicateurs de performance.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

Indicateur 1.1 : Valeur comparative C2012 : +8.21%

Indicateur 1.2 : Valeur comparative C2012 : 61.10%

Indicateur 3.1 : cet indicateur financier porte sur les travaux d'entretien et d'investissement du crédit de programme réalisés sur les bâtiments, en comparaison de ce qui se réalise dans le secteur privé. Il s'agit donc de recenser les dépenses annuelles de travaux sur les bâtiments de l'Etat par rapport à leurs valeurs brutes au bilan actualisées. Dans l'immobilier, le benchmark situe la cible moyenne annuelle à 2.50 % (cible qui tient compte de l'état de vétusté des bâtiments considérés). Par ailleurs, l'état de vétusté global du parc immobilier s'est légèrement amélioré de part les nouveaux objets construits et les récentes rénovations. La cible à long terme peut donc être ramenée à 2.50% au lieu de 2.75%. La cible 2014 de 0.60 % tient compte des enveloppes financières réelles à disposition pour la maintenance du parc immobilier, notamment l'enveloppe liée au crédit de programme 2011-2014 dont le montant 2014 est fortement réduit pour respecter le budget global de F 320 mios. Les cibles sont donc adaptées d'année en année en fonction des moyens financiers à disposition tout en ayant comme objectif d'attendre les 2.50 % à moyen terme.

Valeur comparative C2012 : 2.12%

Indicateur 3.2 : dans le cadre de la vision d'une société à 2'000 Watts, l'objectif de cet indicateur est d'augmenter la part d'énergie renouvelable afin de répondre aux prescriptions de standards énergétiques préconisés dans la loi sur l'énergie et de permettre une réduction du bilan carbone de l'Etat de Genève. Il représente le rapport entre la consommation d'énergie thermique d'origine renouvelable et la consommation d'énergie thermique totale (énergie renouvelable + énergie non renouvelable) nécessaire à assurer les besoins en chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments de l'Etat.

La cible 2013 fixée à 8.9% était trop optimiste. Pour 2014 et suivant, les cibles ont redéfinies tout en conservant l'objectif à long terme de 15% en 2020, soit : 2014: 8.6%, 2015: 9.4%, 2016: 10.5%, 2017: 11.6%, 2018: 12.8%, 2019: 13.9%, 2020: 15%.

Valeur comparative C2012 : 7.2%

Indicateur 3.3 : ce nouvel indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issu des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à la réception et à la facturation. Le contrôle du volume des DI ouvertes et clôturées permet également de mieux maîtriser le budget (DI ouvertes = factures à payer). De plus un fort volume de DI clôturées selon les délais convenus avec les utilisateurs reflète une meilleure efficacité et par conséquent un indice de satisfaction des utilisateurs plus élevée.

Indicateur 4.1 : valeur comparative C2012 : 35.61%

Indicateur 4.2 : valeur comparative C2012 : 0.57%

Indicateur 4.3 : valeur comparative C2012 : +1.53%

Indicateur 5.1 : valeur comparative C2012 : 31%

Indicateur 5.2 : Valeur comparative C2012 : 2.25%

P05 Systèmes d'information et de communication

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	149'233'279	-1'012'472	-0.7%	150'245'751	153'864'121
30 Charges de personnel	62'267'565	3'652'288	6.2%	58'615'277	57'897'229
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37'421'046	-1'216'028	-3.1%	38'637'074	38'828'192
33 Amortissements du patrimoine administratif	49'534'508	-3'451'892	-6.5%	52'986'400	57'127'890
39 Imputations internes	10'160	3'160	45.1%	7'000	10'810
REVENUS	17'723'993	1'686'124	10.5%	16'037'869	15'637'929
42 Taxes	1'144'348	12'093	1.1%	1'132'255	1'139'594
43 Revenus divers	16'327'703	1'560'189	10.6%	14'767'514	14'130'776
46 Revenus de transferts	251'942	113'842	82.4%	138'100	367'559
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-131'509'286	2'698'596	-2.0%	-134'207'882	-138'226'193
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'526'807</i>	<i>7'825</i>	<i>-0.5%</i>	<i>-1'534'632</i>	<i>-1'168'096</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-15'185'849</i>	<i>872'161</i>	<i>-5.4%</i>	<i>-16'058'010</i>	<i>-39'521'102</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>148'221'942</i>	<i>-3'578'582</i>	<i>-2.4%</i>	<i>151'800'524</i>	<i>178'915'391</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	418.07	35.02	9.14%	383.05	368.00
ETP fixes	360.91	35.01	10.74%	325.90	314.60
ETP auxiliaires	8.87	0.01	0.11%	8.86	8.00
ETP agents spécialisés	48.29	0.00	0.00%	48.29	45.40

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Le présent programme vise à :

- Assurer la gestion, le développement, l'évolution et l'exploitation des systèmes d'information et de communication de l'État de Genève — dans certains cas 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, notamment pour garantir le fonctionnement des centrales d'alarmes et d'engagement 117 et 144;
- En particulier, maintenir les infrastructures de l'État dans le domaine des technologies de l'information et de la communication — dont les 29'400 postes de travail (ordinateurs « personnels ») répartis sur 500 sites géographiques, les serveurs informatiques et le réseau de télécommunication, incluant la téléphonie;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.04 Sécurité de l'information
- P05.05 Services aux clients
- P05.06 Services à l'utilisateur
- P05.07 Infrastructures

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation 2010-2013 du Conseil d'Etat met notamment l'accent sur l'administration en ligne (AeL), avec pour principaux objectifs de stimuler la création d'entreprises, faciliter l'activité commerciale et simplifier l'accès du public aux prestations de l'Etat.

L'AeL n'est pas un projet informatique traditionnel. En effet, il ne vise ni à la refonte d'un système d'information, ni au renouvellement d'une infrastructure technique. Ce programme est une impulsion, qui regroupe un ensemble de dispositifs et de mesures incitatives, afin d'élargir significativement l'offre de l'Etat en matière de prestations en ligne.

Débutée en 2008, la réalisation du programme AeL s'achève en 2013 avec un coup d'accélérateur final, qui aura permis de mettre en ligne de nouvelles démarches administratives, telles que :

- Le guichet santé, qui traite les requêtes d'autorisation de pratiquer les métiers de la santé ;
- Les demandes d'attestations et de changement d'adresse, pour l'office cantonal de la population ;
- La correspondance sécurisée avec l'administration fiscale cantonale ;
- Des espaces numériques de travail, qui permettent à 2'500 enseignants et à leurs élèves de bénéficier et de partager des contenus pédagogiques en ligne ;
- Les demandes et le paiement électronique des attestations de non-poursuite ;
- Le paiement électronique pour l'office cantonal des véhicules

La Confédération et la Conférence des gouvernements cantonaux conduisent chaque année une enquête pour déterminer l'état de la cyberadministration en Suisse. Genève est bien, voire très bien placée en regard des deux principaux indicateurs de comparaison, qui mesurent dans chaque canton l'étendue de l'offre en matière de prestations en ligne ainsi que son degré de maturité — afin de valoriser les démarches administratives traitées de bout en bout en ligne, sur internet, par opposition à de simples mises à disposition d'informations.

L'année 2014 sera en particulier dédiée au bouclage de la loi 10177, qui a financé le programme AeL. Le bilan de l'opération sera bien entendu réalisé à cette occasion — un bilan qui s'annonce d'ores et déjà contrasté, avec heureusement de nombreux succès, mais pour un résultat globalement éloigné des promesses énoncées lors du dépôt du projet de loi. Le Conseil d'Etat se déterminera alors sur la manière dont il entend poursuivre l'effort et, le cas échéant, revoir la plateforme internet de l'Etat de Genève.

Dans un domaine connexe, le gouvernement se prononcera également en 2014 sur la suite à donner au vote électronique, en particulier sous l'angle de sa gouvernance — avec nos partenaires cantonaux — et sous l'angle technique, pour passer à un système dit de seconde génération — conforme aux nouvelles exigences de la Confédération —, avec de surcroît la volonté d'adopter un modèle de développement « open source », qui permettra d'améliorer la transparence du dispositif et de favoriser la contribution de communautés d'informaticiens.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2013 a notamment été consacrée à un inventaire des projets en cours et terminés. Dans ce contexte, plus d'une trentaine de crédits d'ouvrage — dont les plus anciens datent de l'an 2000 — ont été transmis au Grand Conseil afin de procéder à leur bouclage. À l'instar du programme AeL, le bilan global de ces projets est inégal, mélangeant des succès et quelques échecs, malgré d'importants moyens mis à disposition de l'administration.

Force est de reconnaître qu'aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies pour garantir un sans-faute à l'avenir. Les causes du problème sont étayées dans le rapport n°65 de la Cour des comptes, saisie par le conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, dont dépend désormais la direction générale des systèmes d'information (DGSI), qui a succédé au centre des technologies de l'information (CTI).

Dans les grandes lignes, le problème trouve son origine dans une gouvernance et une organisation dont le niveau de maturité est globalement inadéquat par rapport à l'importance désormais fondamentale des systèmes d'information et de communication dans le bon fonctionnement de l'Etat. Pour corriger cette situation, des mesures ont été prises à la fois au niveau général de l'administration cantonale et à celui particulier de la DGSI, dont l'organisation et la stratégie d'externalisation du personnel ont été largement revues.

Fondamentalement, le Conseil d'Etat a édicté un nouveau règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale. Entré en vigueur le 3 juillet 2013, ce dispositif normatif a notamment pour objectifs de :

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

- Mettre en place un nouveau modèle de gouvernance des systèmes d'information et de communication, pour renforcer leur pilotage à l'échelle globale de l'Etat de Genève ;
- Clarifier les missions, les rôles et les responsabilités des parties prenantes dans ce domaine au sein de l'administration cantonale ;
- Renforcer les fonctions relatives à la sécurité de l'information ;
- Revoir l'organisation en matière de conduite de projet ;
- Regrouper les informaticien-ne-s de l'administration cantonale à la DGSI.

L'année 2014 sera l'occasion d'éprouver cette nouvelle gouvernance, de formaliser une stratégie des systèmes d'information et de communication et de définir une politique en matière de sécurité de l'information, autant d'éléments qui seront placés sous le contrôle direct du Conseil d'Etat.

Justification des écarts

Dans son rapport n°65, de juin 2013, la Cour des comptes relève que « le ratio de personnes externes sous contrat [de location de services] par rapport aux ressources totales de la DGSI est d'environ 35%, ce qui est élevé », par comparaison avec la moyenne pour les organisations publiques mondiales, qui « est de 10% d'externes et de 90% d'internes ». Outre les surcoûts monétaires — également relevés par la Cour —, une part trop importante de collaborateurs externes présente un risque élevé de pertes de compétences et de connaissances, avec le départ de personnes-clés. Pour corriger cette faiblesse, le Conseil d'Etat a décidé de revoir la stratégie d'externalisation du personnel de la DGSI dès 2014. Le plan financier quadriennal 2014-2017 prévoit ainsi un processus d'internalisation échelonné dans le temps. Pour cette première année, le gain prévisionnel net réalisé par l'internalisation de 25 ETP sera de 200'000 F, en tenant compte d'un décalage de 6 mois correspondant à la durée de la procédure de recrutement du personnel ce qui génère des coûts induits en 2015. Ce gain se décompose de la manière suivante:

- Nature 30 "Charges de personnel" : + 1'926'749 F
- Nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" : - 828'534 F
- Nature 43 "Revenus divers" : + 1'310'189 F (activation de salaires en lien avec la nature 30)

Le budget de la DGSI a également été ajusté en lien avec le vote électronique. Tout d'abord, 1.5 ETP (F 230'000) et des revenus en nature 43 "Revenus divers" (F 250'000) ont été transférés de la Chancellerie (transfert neutre). Ensuite, des ressources supplémentaires sont prévues en natures 30 "Charges de personnel" (1 ETP, soit F 150'000) et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" (F 930'000) afin de financer l'étude d'un passage à un système de vote électronique dit de seconde génération, qui répond aux nouvelles exigences de la Confédération, et d'assurer le fonctionnement de la plateforme actuelle, de sorte à pouvoir héberger 4 cantons supplémentaires, portant à 7 le nombre de cantons partenaires. Enfin, deux ajustements budgétaires ont été effectués en natures 30 "Charges de personnel" (+0.5 ETP et F 75'000) et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" (F 200'000). Ils sont relatifs aux frais de maintenance pour le système de vidéosurveillance/vidéoprotection et l'application AOC (Amendes d'ordres et contraventions).

Pour le surplus, une diminution de F 1'300'000 a été effectuée sur les dépenses générales (Nature 31 "Charges de biens et service et autres charges d'exploitation") afin d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années et l'introduction de la demie-annuité en nature 30 "Charges de personnel" à hauteur de F 345'625 justifient les variations.

Enfin, dès 2014, le système d'information des autorités (Aigle), dépendant de la Chancellerie, et le centre de compétence géomatique de l'Etat (SITG), dépendant du DIME, pointent sur le programme P05 (tout en restant rattachés à leurs départements d'origine). Les impacts principaux sur le budget portent sur les natures 30 "Charges de personnel" (+ 7 ETP et F 1'108'960) et 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" (+ F 159'963).

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir les services avec le meilleur rapport qualité-prix						
1.1 Part des utilisateurs satisfaits de l'assistance fournie par la DGSI au sein de l'administration cantonale	Qualité	80%			80%	2018
1.2 Dépenses informatiques par collaborateur de l'administration cantonale	Efficience	8650			8000	2018
1.3 Part de l'informatique dans les dépenses de l'administration cantonale	Efficacité	1.4%			1.4%	2018
2. Maîtriser la réalisation des nouveaux services						
2.1 Part prévisionnelle de consommation des crédits d'ouvrage	Efficacité	<100%			<100%	2018
2.2 Nombre de mois de retard prévisionnel sur la réalisation des crédits d'ouvrage	Efficacité	36			6	2018
3. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
3.1 Part des prestations en ligne	Efficacité	38%			50%	2018
3.2 Degré de maturité des prestations en ligne	Efficacité	58%			70%	2018
4. Pérenniser et sécuriser les systèmes d'information et de communication						
4.1 Part des dépenses de fonctionnement	Efficacité	53%			75%	2018
4.2 Part du personnel externalisé	Efficacité	28%			10%	2018
4.3 Nombre d'incidents majeurs de sécurité	Efficacité	0			0	2018

Commentaires

Indicateur 1.1 : Indicateur agrégé de 5 mesures du niveau de satisfaction des utilisateurs du service d'assistance de la DGSI, cumulant les niveaux "très satisfaits" et "plutôt satisfaits". Il ne concerne pas l'assistance fournie aux usagers de l'AeL (donc à l'extérieur de l'administration cantonale). L'enjeu est ici de maintenir un bon niveau de satisfaction

Indicateur 1.2 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique et du Gartner, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 11'505 F. En 2012, la valeur mesurée par le Gartner était de \$7'100 (≈6'500 CHF).

Indicateur 1.3 : Indicateur de la Conférence suisse pour l'informatique, hors secteur pédagogique. En 2011, la moyenne suisse était de 1,62%.

Indicateur 2.1 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du ratio entre les dépenses estimées pour réaliser ceux-ci et le budget voté par le Grand conseil. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 2.2 : Indicateur correspondant à la moyenne, calculée sur l'ensemble des crédits d'ouvrage placés sous la responsabilité de la DGSI, du retard estimé pour la réalisation de ceux-ci par rapport aux délais prévus. La valeur 2014 de ce retard prévisionnel, estimée à 3 ans en moyenne, illustre la situation actuelle. Plusieurs années seront nécessaires pour le résorber. Le crédit de programme n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 3.1 : Indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 15%.

P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

Indicateur 3.2 : Indicateur de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le degré de maturité des prestations en ligne correspond à une mesure du développement de l'offre en ligne sur une échelle à 6 niveaux (de 0 à 5). Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. En 2012, la moyenne suisse était de 43%.

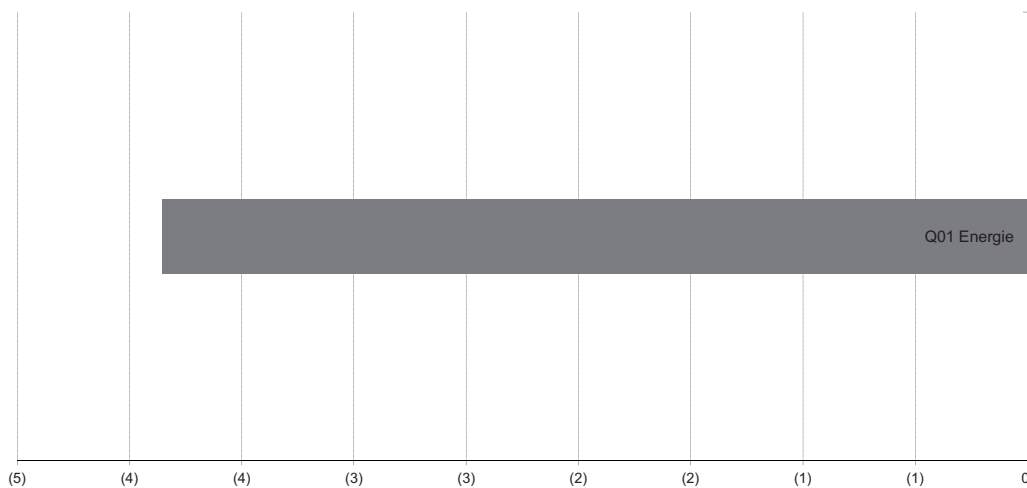
Indicateur 4.1 : Indicateur du Gartner. Il s'agit du rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses globales. Ces dernières agrègent les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les dépenses de fonctionnement se calculent hors amortissement. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 77%. L'enjeu est ici de mieux maîtriser l'effet "boule de neige" dû à une part trop élevée des dépenses d'investissement. En effet, à chaque franc investi correspond mécaniquement 10 à 20 centimes (ordre de grandeur) d'augmentation du budget de fonctionnement, nécessaire à la maintenance; il s'agit d'un rythme de croissance des charges qui ne peut être supporté par l'Etat compte tenu des restrictions budgétaires.

Indicateur 4.2 : Indicateur du Gartner, repris également par la Cour des comptes. En 2012, la valeur moyenne dans le secteur public mesurée par le Gartner était de 10%. Un taux trop élevé de collaborateurs externes (c'est-à-dire sous contrat de location de services) a au moins deux incidences négatives. La première est financière: à cahier des charges équivalents, ces personnes sous contrats "coûtent" plus chers que des fonctionnaires. La seconde est liée à la pérennité: le contrat liant un collaborateur externe étant par nature peu pérenne, il y a à un risque important de perdre des compétences et des connaissances parfois critiques sur les systèmes d'information et de communication.

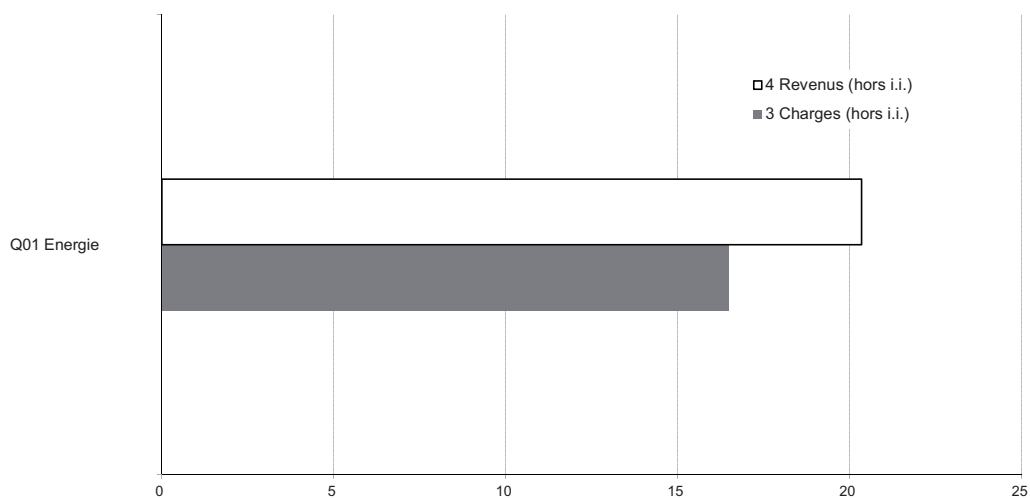
Indicateur 4.3 : Il s'agit du nombre d'incidents identifiés. Une classification de la sévérité des incidents de sécurité sera émise d'ici au 1er janvier 2014.

Q Energie

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



Q Energie

Synthèse des priorités

La politique de l'énergie a pour objectif de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. Ses priorités sont la maîtrise de la demande, le développement des énergies renouvelables ainsi que le développement de systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, intégrés dans l'aménagement du territoire.

Le programme de législature affirme la volonté de relever le défi énergétique et de réduire la dépendance du canton aux énergies non renouvelables. Il comporte pas moins de 7 domaines d'actions en rapport avec cette politique publique.

Les points forts pour 2014 concernent la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi sur l'énergie avec, en particulier, le suivi énergétique obligatoire pour les bâtiments et les obligations d'assainissement pour les bâtiments les moins performants, ainsi que l'engagement de programmes d'économie d'énergie par les quelques 600 grands consommateurs du canton. En parallèle, l'encouragement de l'assainissement énergétique des bâtiments avec des subventions sera poursuivi, en continuité des années précédentes. Enfin, le développement de projets de grandes centrales alimentées en énergie renouvelable va se poursuivre, qu'il s'agisse de projets de centrales géothermiques avec des travaux préliminaires de prospection visant à identifier les meilleurs gisements, du projet de barrage transfrontalier à Conflan ou encore de projets de centrale à biomasse, notamment des projets alimentés avec du bois naturel ou des déchets de bois.

La nouvelle conception générale de l'énergie et le nouveau plan directeur de l'énergie ont été élaborés en 2013 en s'inspirant de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral.

Q01 Energie

Département responsable : DALE

BUDGET

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
CHARGES	17'684'099	3'231'313	22.4%	14'452'786	-
30 Charges de personnel	4'073'351	622'469	18.0%	3'450'882	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'275'282	-816'002	-39.0%	2'091'284	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	465'626	326	0.1%	465'300	-
36 Charges de transfert	10'669'840	2'745'200	34.6%	7'924'640	-
37 Subventions à redistribuer	1'200'000	680'000	130.8%	520'000	-
39 Imputations internes	-	-680	-100.0%	680	-
REVENUS	21'539'266	-29'415'043	-57.7%	50'954'309	-
41 Patentes et concessions	13'430'600	-30'000'000	-69.1%	43'430'600	-
42 Taxes	212'458	-44'397	-17.3%	256'855	-
43 Revenus divers	2'500'000	0	0.0%	2'500'000	-
44 Revenus financiers	4'196'208	-646	-0.0%	4'196'854	-
46 Revenus de transferts	-	-50'000	-100.0%	50'000	-
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	680'000	130.8%	520'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'855'167	-32'646'356	-89.4%	36'501'523	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-91'523</i>	<i>-1'174</i>	<i>1.3%</i>	<i>-90'349</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-521'421</i>	<i>-4'139</i>	<i>0.8%</i>	<i>-517'282</i>	<i>-</i>
COÛT COMPLET	3'242'223	-32'651'669	-91.0%	35'893'892	-

POSTES

	Budget 2014	Variations B14-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	26.97	4.50	20.03%	22.47	-
<i>ETP fixes</i>	<i>21.70</i>	<i>1.50</i>	<i>7.43%</i>	<i>20.20</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.27</i>	<i>2.00</i>	<i>88.11%</i>	<i>2.27</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il convient également de développer des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).

Ce programme contient la prestation suivante :

Q01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique..

Q01 Energie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le Conseil d'Etat veut réduire la dépendance de notre canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Cet objectif implique une réduction de la consommation, notamment grâce à l'assainissement du patrimoine bâti privé et public, ainsi que par l'accroissement des capacités de production durable et propre. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat continue à investir dans un programme incitatif de subventions. Il entend par ailleurs s'assurer de la réalisation de projets concrets de production de nouvelles énergies renouvelables à Genève.

Parmi les nouvelles énergies renouvelables, la géothermie profonde occupe une place prépondérante. Les études d'opportunités menées sur l'ancien forage de Thônex et l'étude du potentiel géothermique du canton ont confirmé l'intérêt de développer la géothermie profonde à Genève. En 2012, le Conseil d'Etat a lancé le programme cantonal de prospection et d'exploration du sous-sol en matière de géothermie profonde, baptisé « GEothermie 2020 ».

Les études préalables relatives à la construction du barrage de Conflan ont conclu à sa faisabilité environnementale et le Conseil d'Etat a décidé de soutenir ce projet. Il a demandé aux autorités fédérales d'entamer les négociations avec les autorités françaises en vue de sa réalisation. Le Conseil d'Etat a renoncé à la construction d'une centrale chaleur force à gaz en février 2012. Il souhaite poursuivre le développement des projets de couplage chaleur-force en privilégiant des petits projets décentralisés. Enfin, le Conseil d'Etat a lancé en 2010 un projet relatif à l'utilisation de la biomasse à des fins de production d'énergie.

Autres projets d'importance stratégique

L'office cantonal de l'énergie poursuit la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie, acceptées en votation populaire début 2010, dont le suivi énergétique obligatoire des dépenses de chaleur des bâtiments et les obligations d'assainissement des moins performants, ainsi que l'engagement de programmes d'économies d'énergie pour les quelques 600 grands consommateurs du canton. En 2013, ces dispositions ont été appliquées à une première tranche de bâtiments et de grands consommateurs, conformément aux dispositions réglementaires. Pour faciliter la mise en œuvre de ces dispositions, l'office cantonal de l'énergie soutient financièrement le suivi de formations par les professionnels du bâtiment, par exemple pour l'établissement de diagnostic énergétique et pour l'optimisation des chaufferies, tout en maintenant des mesures incitatives pour les propriétaires souhaitant rénover ou développer le recours aux énergies renouvelables.

En mai 2013, le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle conception générale de l'énergie qui transpose, pour Genève, les objectifs proposés par le Conseil fédéral dans sa stratégie énergétique 2050. Il a également constitué un comité de pilotage chargé d'élaborer un plan directeur des énergies de réseau pour organiser la transition d'une société bâtie sur le pétrole vers une société alimentée en énergies indigènes, via la valorisation énergétique du territoire par des grands projets. Ce comité fera rapport au Conseil d'Etat de l'avancement de ses travaux d'ici juin 2014 et ses conclusions seront intégrées au nouveau plan directeur de l'énergie dont les travaux se poursuivent pour être finalisés en 2014.

Justification des écarts

La nature 30 "Charges de personnel" progresse de F 622'469 suite au transfert de poste avec le DETA. Par ailleurs, dans le cadre de la réallocation en interne des ressources, 0.5 ETP ont été transférés du programme P01 du DSE, ceci afin de faire face à un besoin identifié. A noter également que le budget auxiliaire/agent spécialisé a été augmenté d'environ F 300'000 (+3 ETP), francs transférés du DETA dans le cadre de l'ajustement des ressources suite à la réorganisation des départements en été 2012. Ce transfert n'avait pas pu se concrétiser pour le B2013.

La diminution de F 816'002 sur la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" se décompose de la manière suivante. A hauteur de F 150'885, il s'agit d'un transfert neutre en faveur du DETA dans le cadre de l'ajustement des ressources suite à la réorganisation des départements en 2012. Ensuite, une diminution de F 460'000 est liée à l'ajustement des dépenses générales en vue d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années. Enfin, un transfert de F 210'000 a été effectué en faveur de la nature 36 "Charges de transfert" afin de financer les cotisations aux conférences intercantionales dans le domaine de l'énergie.

L'augmentation sur la nature 36 "Charges de transfert" est principalement liée aux subventions dans le domaine de l'énergie. A hauteur de F 500'000, il s'agit d'utiliser la possibilité offerte par la législation de distribuer, sous forme de subventions, le produit des intérêts découlant du fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie. D'autre part, un montant de F 2'075'000 concerne l'ajustement du budget pour le chèque énergie, dont, selon le nouveau plan comptable MCH2, seul l'impact net est désormais comptabilisé. Pour le surplus,

Q01 Energie (suite)

comme mentionné ci-dessus, une augmentation de F 210'000 s'explique par le transfert de la nature 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation" afin de couvrir les cotisations aux organismes intercantonaux.

Enfin, la nature 41 "Patentes et concessions" enregistre une diminution de F 30'000'000 pour prendre en compte l'annulation, par le Tribunal fédéral, de la modification de la loi sur l'organisation des services industriels permettant l'augmentation de la redevance sur l'utilisation du domaine public des SIG.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B14	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	26%	24%		34%	2018
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	55%	100%		100%	2018
2.2 Part de la consommation de chaleur des bâtiments faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	90%			100%	2018
2.3 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Efficacité	35%	100%		100%	2020
2.4 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagé dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	75%			100%	2020
3. Augmenter la production d'énergie solaire						
3.1 Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	4000	N/a		5000	2018
4. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
4.1 Nombre de réalisations exemplaires: nombre de labels Minergie P, Minergie-Eco ou Minergie-Rénovation + nombre de constructions/rénovations satisfaisant aux critères de très haute performance énergétique	Efficacité	20	20		40	2018
4.2 Surface énergétique des réalisations exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an	Efficacité	30'000	30'000		60'000	2018
5. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
5.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	20/an	20/an		70/an	2018
5.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	75%	75%		90%	2018
6. Maîtriser la consommation d'électricité						
6.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	+1.9%			-2%	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : La planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou d'énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac).

Q01 Energie (suite)

L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont, en général, pilotés par des entités hors administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle du territoire cantonal, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des projets stratégiques de développement (PSD) et des grands projets.

A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 22% à mi-2012.

Indicateur 2.1 : La méthode de calcul de cet indicateur change en 2014. La cible reflète l'avancement cumulé sur les 48'295 bâtiments et non plus sur une année. Le suivi énergétique sera achevé en 2018, d'où la cible de 100% cette année là.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur est nouveau et mesure la part de consommation de chaleur des bâtiments, couverte par le programme d'assainissement. Cet indicateur est à comparer avec le 2.1, ainsi 55% d'avancement du programme d'assainissement permet de couvrir 90% de la consommation de chaleur.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur fait référence à l'obligation des 600 grands consommateurs d'énergie du canton (consommation électrique supérieure à 0.5 GWh/an ou consommation de chaleur supérieure à 5 GWh/an) de s'engager dans des programmes d'amélioration de leur efficacité (convention d'objectifs ou mise en œuvre des actions de performance énergétique identifiées par un audit). Cet engagement formel fait l'objet d'un suivi annuel par l'OCEN. L'indicateur mesure le rapport entre le nombre de grands consommateurs qui ont signé un engagement formel et le nombre total de grands consommateurs du canton. La méthode de calcul de cet indicateur change en 2014. La cible reflète l'état d'avancement du programme d'optimisation jusqu'à son achèvement et non plus sur une année. Le programme sera achevé en 2020, d'où la cible de 100% cette année là.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur est nouveau et mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'assainissement. Cet indicateur est à comparer avec le 2.3, ainsi 35% d'avancement du programme d'assainissement permet de couvrir 75% de la consommation d'énergie électrique des grands consommateurs.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Ces indicateurs représentent la capacité de l'office cantonal de l'énergie à faire évoluer les projets vers des performances meilleures que le minimum légal, notamment grâce aux subventions.

Indicateur 5.1 : La simplification des procédures d'autorisation de construire introduite par l'Office cantonal de l'énergie dès 2010 responsabilise les propriétaires et les professionnels et rétablit un lien de confiance entre administration et professionnels, nécessaire à l'établissement de partenariats. En contrepartie, l'office cantonal de l'énergie développe des contrôles de chantiers pour faire respecter la loi et pour améliorer les pratiques en partenariat avec les associations professionnelles.

20 chantiers contrôlés in situ correspondent à environ 4% des préavis rendus chaque année.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur est nouveau et mesure un objectif de la conception générale de l'énergie 2013. Le but fixé est de réduire à l'horizon 2020 de 2% le niveau annuel moyen de consommation d'électricité par habitant par rapport à l'an 2000.

6. Budget en francs par politique publique et programme

Récapitulation du BUDGET de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU BUDGET DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	15.082,053 ETP		450,564 ETP	3,1%	14.631,489 ETP	14.136,432 ETP
3 Charges	7.973.540.349		91.521.890	1,2	7.882.018.459	8.832.425.747,42
4 Revenus		7.973.785.108	123.356.596	1,6	7.850.428.512	8.372.639.164,81
Couverture en F	244.759		31.834.707		-31.589.948	-459.786.582,61
Couverture en %	0,00%			-100,8	-0,40%	-5,21%
30 Charges de personnel	2.243.540.230		-24.369.254	-1,1	2.267.909.484	2.227.545.239,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	612.768.641		20.541.509	3,5	592.227.132	1.378.053.908,41
33 Amortissements du patrimoine administratif	381.364.165		4.394.965	1,2	376.969.200	389.219.108,05
34 Charges financières	259.839.000		-2.666.935	-1,0	262.505.935	299.365.468,50
36 Charges de transfert	4.431.874.273		89.939.178	2,1	4.341.935.095	4.260.192.346,50
37 Subventions à redistribuer	27.701.150		2.836.100	11,4	24.865.050	264.972.712,95
39 Imputations internes	16.452.890		846.327	5,4	15.606.563	13.076.963,95
40 Revenus fiscaux		6.079.038.713	247.267.921	4,2	5.831.770.792	5.980.021.669,85
41 Patentes et concessions		86.411.620	-31.587.583	-26,8	117.999.203	138.956.370,17
42 Taxes		410.187.789	25.668.902	6,7	384.518.887	409.958.145,29
43 Revenus divers		75.014.233	-88.898.384	-54,2	163.912.617	320.068.518,28
44 Revenus financiers		269.824.493	-39.850.852	-12,9	309.675.345	275.763.660,93
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		3.647.135	-89.697	-2,4	3.736.832	3.332.981,12
46 Revenus de transferts		1.005.507.085	7.163.863	0,7	998.343.222	966.488.142,27
47 Subventions à redistribuer		27.701.150	2.836.100	11,4	24.865.050	264.972.712,94
49 Imputations internes		16.452.890	846.327	5,4	15.606.563	13.076.963,95

Récapitulation A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.523.363 ETP		166,254 ETP	2,3%	7.357,109 ETP	7.200,047 ETP
3 Charges	1.865.597.767		30.885.856	1,7	1.834.711.911	2.089.582.955,55
4 Revenus		80.797.906	-518.445	-0,6	81.316.351	319.599.967,72
Couverture en F	-1.784.799.861		-31.404.301		-1.753.395.560	-1.769.982.987,83
Couverture en %	-95,67%			0,1	-95,57%	-84,71%
30 Charges de personnel	1.136.162.019		17.592.668	1,6	1.118.569.350	1.127.842.360,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	52.167.971		-380.189	-0,7	52.548.160	49.809.619,41
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.893.232		1.218.957	33,2	3.674.275	5.937.979,11
36 Charges de transfert	672.121.895		12.470.770	1,9	659.651.125	667.203.821,69
37 Subventions à redistribuer				ND		238.583.183,35
39 Imputations internes	252.650		-16.350	-6,1	269.000	205.991,70
42 Taxes		27.139.273	297.386	1,1	26.841.887	25.478.806,28
43 Revenus divers		3.427.652	-166.700	-4,6	3.594.352	4.050.678,11
44 Revenus financiers		10.901	0	0,0	10.901	7.128,10
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		633.250	71.025	12,6	562.225	472.252,14
46 Revenus de transferts		49.551.829	-720.156	-1,4	50.271.985	50.928.317,45
47 Subventions à redistribuer				ND		238.583.183,34
49 Imputations internes		35.000	0	0,0	35.000	79.602,30

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	7.523,363 ETP		166,254 ETP	2,3%	7.357,109 ETP	7.200,047 ETP
3 Charges	1.865.597.767		30.885.856	1,7	1.834.711.911	2.089.582.955,55
4 Revenus		80.797.906	-518.445	-0,6	81.316.351	319.599.967,72
Couverture en F	-1.784.799.861		-31.404.301		-1.753.395.560	-1.769.982.987,83
Couverture en %	-95,67%			0,1	-95,57%	-84,71%
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE						
<i>Postes fixes</i>	4.005,306 ETP		140,781 ETP	3,6%	3.864,525 ETP	3.831,208 ETP
3 Charges	610.803.765		10.529.696	1,8	600.274.070	609.630.767,40
4 Revenus		10.748.639	-246.035	-2,2	10.994.675	9.171.244,80
Couverture en F	-600.055.126		-10.775.731		-589.279.395	-600.459.522,60
Couverture en %	-98,24%			0,1	-98,17%	-98,50%
30 Charges de personnel	592.429.672		10.520.394	1,8	581.909.278	593.202.332,56
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.198.521		143.364	0,8	17.055.157	14.007.780,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.029.141		107.170	11,6	921.971	2.019.368,36
36 Charges de transfert	146.431		-210.832	-59,0	357.264	338.177,00
39 Imputations internes			-30.400	-100,0	30.400	63.109,31
42 Taxes		9.603.167	-246.035	-2,5	9.849.202	8.339.292,78
43 Revenus divers		52.030	0	0,0	52.030	172.067,46
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		90.023	0	0,0	90.023	34.509,17
46 Revenus de transferts		1.003.400	0	0,0	1.003.400	625.375,40
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	2.526,153 ETP		1,492 ETP	0,1%	2.524,661 ETP	2.440,562 ETP
3 Charges	469.646.016		4.055.776	0,9	465.590.240	478.433.597,28
4 Revenus		57.746.918	-2.127.803	-3,6	59.874.722	56.803.415,24
Couverture en F	-411.899.098		-6.183.580		-405.715.518	-421.630.182,04
Couverture en %	-87,70%			0,6	-87,14%	-88,13%
30 Charges de personnel	402.771.116		1.369.232	0,3	401.401.884	400.418.429,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.964.806		-153.456	-0,7	21.118.262	20.624.059,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.909.017		443.642	18,0	2.465.375	3.445.964,95
36 Charges de transfert	42.973.477		2.401.759	5,9	40.571.719	53.920.085,20
39 Imputations internes	27.600		-5.400	-16,4	33.000	25.057,35
42 Taxes		9.977.403	-279.747	-2,7	10.257.150	9.637.143,71
43 Revenus divers		979.961	-336.700	-25,6	1.316.661	561.589,07

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION						
44 Revenus financiers		2.020	-8.000	-79,8	10.020	6.813,45
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		106.330	-101.975	-49,0	208.305	140.870,32
46 Revenus de transferts		46.681.204	-1.401.381	-2,9	48.082.585	46.456.998,69
A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>494,777 ETP</i>		<i>-20,682 ETP</i>	<i>-4,0%</i>	<i>515,459 ETP</i>	<i>926,761 ETP</i>
3 Charges	169.105.933		-613.999	-0,4	169.719.932	308.744.834,97
4 Revenus		8.733.331	181.394	2,1	8.551.937	16.620.130,05
Couverture en F	-160.372.602		795.393		-161.167.995	-292.124.704,93
Couverture en %	-94,84%			-0,1	-94,96%	-94,62%
30 Charges de personnel	70.097.252		-1.802.411	-2,5	71.899.664	133.967.903,08
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.437.734		-232.619	-4,1	5.670.353	14.884.856,03
33 Amortissements du patrimoine administratif	200.880		-27.244	-11,9	228.124	311.901,82
36 Charges de transfert	93.202.207		1.418.375	1,5	91.783.831	154.830.205,00
37 Subventions à redistribuer				ND		4.632.144,00
39 Imputations internes	167.860		29.900	21,7	137.960	117.825,04
42 Taxes		5.734.912	108.394	1,9	5.626.519	7.502.137,68
43 Revenus divers		2.225.661	0	0,0	2.225.661	3.317.021,58
44 Revenus financiers		861	0	0,0	861	314,65
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		336.897	73.000	27,7	263.897	292.079,71
46 Revenus de transferts		400.000	0	0,0	400.000	796.830,12
47 Subventions à redistribuer				ND		4.632.144,00
49 Imputations internes		35.000	0	0,0	35.000	79.602,30
A04 - HAUTES ÉCOLES						
<i>Postes fixes</i>				<i>ND</i>		<i>1,516 ETP</i>
3 Charges	478.686.413		9.012.837	1,9	469.673.576	692.773.755,89
4 Revenus		2.360.963	1.574.963	200,4	786.000	237.005.177,63
Couverture en F	-476.325.450		-7.437.874		-468.887.576	-455.768.578,26
Couverture en %	-99,51%			-0,3	-99,83%	-65,79%
30 Charges de personnel				ND		253.694,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			-301.000	-100,0	301.000	292.923,26
33 Amortissements du patrimoine administratif	684.482		682.082	NS	2.400	160.743,98
36 Charges de transfert	478.001.931		8.631.755	1,8	469.370.176	458.115.354,49
37 Subventions à redistribuer				ND		233.951.039,35

A - FORMATION

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - HAUTES ÉCOLES						
42 Taxes		615.738	615.738	ND		232,11
43 Revenus divers		170.000	170.000	ND		
44 Revenus financiers		8.000	8.000	ND		
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		100.000	100.000	ND		4.792,94
46 Revenus de transferts		1.467.225	681.225	86,7	786.000	3.049.113,24
47 Subventions à redistribuer				ND		233.951.039,34
A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.						
<i>Postes fixes</i>	<i>497,127 ETP</i>		<i>44,663 ETP</i>	<i>9,9%</i>	<i>452,464 ETP</i>	
3 Charges	137.355.640		7.901.546	6,1	129.454.093	0,00
4 Revenus		1.208.054	99.037	8,9	1.109.017	
Couverture en F	-136.147.586		-7.802.510		-128.345.076	0,00
Couverture en %	-99,12%			0,0	-99,14%	
30 Charges de personnel	70.863.979		7.505.454	11,8	63.358.525	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.566.909		163.522	1,9	8.403.388	
33 Amortissements du patrimoine administratif	69.713		13.308	23,6	56.405	
36 Charges de transfert	57.797.849		229.713	0,4	57.568.136	0,00
39 Imputations internes	57.190		-10.450	-15,4	67.640	
42 Taxes		1.208.054	99.037	8,9	1.109.017	

Récapitulation

B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL						
<i>Postes fixes</i>	330,700 ETP		0,900 ETP	0,3%	329,800 ETP	322,100 ETP
3 Charges	129.171.152		-11.254.644	-8,0	140.425.796	121.572.930,19
4 Revenus		49.653.502	-397.637	-0,8	50.051.139	54.561.348,98
Couverture en F	-79.517.650		10.857.007		-90.374.657	-67.011.581,21
Couverture en %	-61,56%			-4,3	-64,36%	-55,12%
30 Charges de personnel	45.718.565		-460.560	-1,0	46.179.125	46.486.661,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.582.462		-493.109	-23,8	2.075.571	1.922.568,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.025		-75	-0,4	17.100	17.023,93
36 Charges de transfert	81.850.000		-10.300.000	-11,2	92.150.000	73.131.778,15
39 Imputations internes	3.100		-900	-22,5	4.000	14.897,70
42 Taxes		14.708.153	-1.113	0,0	14.709.266	15.458.677,01
43 Revenus divers		588.715	0	0,0	588.715	5.170.008,55
46 Revenus de transferts		34.356.634	-396.524	-1,1	34.753.158	33.932.663,42

B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL						
<i>Postes fixes</i>	<i>330,700 ETP</i>		<i>0,900 ETP</i>	<i>0,3%</i>	<i>329,800 ETP</i>	<i>322,100 ETP</i>
3 Charges	129.171.152		-11.254.644	-8,0	140.425.796	121.572.930,19
4 Revenus		49.653.502	-397.637	-0,8	50.051.139	54.561.348,98
Couverture en F	-79.517.650		10.857.007		-90.374.657	-67.011.581,21
Couverture en %	-61,56%			-4,3	-64,36%	-55,12%
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
<i>Postes fixes</i>	<i>267,400 ETP</i>		<i>0,900 ETP</i>	<i>0,3%</i>	<i>266,500 ETP</i>	<i>262,700 ETP</i>
3 Charges	120.246.469		-11.020.361	-8,4	131.266.830	112.802.964,06
4 Revenus		46.621.595	-397.442	-0,8	47.019.037	51.441.449,17
Couverture en F	-73.624.874		10.622.919		-84.247.793	-61.361.514,89
Couverture en %	-61,23%			-4,6	-64,18%	-54,40%
30 Charges de personnel	37.097.648		-429.236	-1,1	37.526.884	38.185.392,30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.278.696		-290.150	-18,5	1.568.846	1.462.561,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	17.025		-75	-0,4	17.100	17.023,93
36 Charges de transfert	81.850.000		-10.300.000	-11,2	92.150.000	73.131.778,15
39 Imputations internes	3.100		-900	-22,5	4.000	6.208,40
42 Taxes		13.326.404	-918	0,0	13.327.322	14.219.144,45
43 Revenus divers		588.715	0	0,0	588.715	4.953.404,95
46 Revenus de transferts		32.706.476	-396.524	-1,2	33.103.000	32.268.899,77
B02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL						
<i>Postes fixes</i>	<i>63,300 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>63,300 ETP</i>	<i>59,400 ETP</i>
3 Charges	8.924.683		-234.283	-2,6	9.158.966	8.769.966,13
4 Revenus		3.031.907	-195	0,0	3.032.102	3.119.899,81
Couverture en F	-5.892.776		234.088		-6.126.864	-5.650.066,32
Couverture en %	-66,03%			-1,3	-66,89%	-64,43%
30 Charges de personnel	8.620.917		-31.324	-0,4	8.652.241	8.301.269,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	303.766		-202.959	-40,1	506.725	460.007,18
39 Imputations internes				ND		8.689,30
42 Taxes		1.381.749	-195	0,0	1.381.944	1.239.532,56
43 Revenus divers				ND		216.603,60
46 Revenus de transferts		1.650.158	0	0,0	1.650.158	1.663.763,65

Récapitulation

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	160,327 ETP		-0,250 ETP	-0,2%	160,577 ETP	148,277 ETP
3 Charges	755.960.955		37.550.477	5,2	718.410.478	711.674.638,66
4 Revenus		140.292.115	3.072.041	2,2	137.220.073	133.928.465,88
Couverture en F	-615.668.840		-34.478.436		-581.190.405	-577.746.172,78
Couverture en %	-81,44%			0,7	-80,90%	-81,18%
30 Charges de personnel	20.047.235		138.783	0,7	19.908.451	18.571.206,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.914.738		-84.261	-1,2	6.998.999	7.977.307,74
36 Charges de transfert	727.401.482		37.495.455	5,4	689.906.027	683.079.825,33
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.795.736,00
39 Imputations internes	397.500		500	0,1	397.000	250.562,70
42 Taxes		5.210.738	-280	0,0	5.211.018	4.753.838,79
43 Revenus divers		549.641	0	0,0	549.641	1.598.215,86
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-1.001	-100,0	1.001	165,27
46 Revenus de transferts		133.331.735	3.073.322	2,4	130.258.413	125.780.509,95
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.795.736,00

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>160,327 ETP</i>		<i>-0,250 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>160,577 ETP</i>	<i>148,277 ETP</i>
3 Charges	755.960.955		37.550.477	5,2	718.410.478	711.674.638,66
4 Revenus		140.292.115	3.072.041	2,2	137.220.073	133.928.465,88
Couverture en F	-615.668.840		-34.478.436		-581.190.405	-577.746.172,78
Couverture en %	-81,44%			0,7	-80,90%	-81,18%
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>28,350 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>28,350 ETP</i>	<i>26,855 ETP</i>
3 Charges	327.250.178		6.676.495	2,1	320.573.683	309.089.997,45
4 Revenus		134.464.603	1.541.647	1,2	132.922.956	130.408.568,38
Couverture en F	-192.785.575		-5.134.848		-187.650.727	-178.681.429,07
Couverture en %	-58,91%			0,6	-58,54%	-57,81%
30 Charges de personnel	3.831.856		171.074	4,7	3.660.782	3.339.281,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.438.791		5.421	0,2	2.433.369	581.905,45
36 Charges de transfert	320.979.532		6.500.000	2,1	314.479.532	305.166.299,17
39 Imputations internes				ND		2.511,00
42 Taxes		3.164.283	60	0,0	3.164.223	3.620.086,74
43 Revenus divers		320	0	0,0	320	1.099.891,15
46 Revenus de transferts		131.300.000	1.541.587	1,2	129.758.413	125.688.590,49
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>46,390 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>46,390 ETP</i>	<i>41,376 ETP</i>
3 Charges	57.683.695		5.562.800	10,7	52.120.894	42.032.544,52
4 Revenus		1.723.969	-1.125	-0,1	1.725.093	1.087.914,10
Couverture en F	-55.959.726		-5.563.925		-50.395.801	-40.944.630,42
Couverture en %	-97,01%			0,3	-96,69%	-97,41%
30 Charges de personnel	5.656.040		-39.346	-0,7	5.695.386	5.275.571,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.226.046		3.147	0,1	4.222.900	5.782.062,23
36 Charges de transfert	47.436.609		5.599.000	13,4	41.837.609	30.736.221,11
39 Imputations internes	365.000		0	0,0	365.000	238.689,55
42 Taxes		1.723.269	-124	0,0	1.723.392	1.038.933,10
43 Revenus divers		700	0	0,0	700	34.794,12
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-1.001	-100,0	1.001	165,27
46 Revenus de transferts				ND		14.021,61
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>6,244 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>6,244 ETP</i>	<i>5,219 ETP</i>
3 Charges	325.668.935		27.308.060	9,2	298.360.875	314.744.828,22
4 Revenus		2.232.315	1.531.709	218,6	700.606	467.201,24

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE						
Couverture en F	-323.436.620		-25.776.351		-297.660.269	-314.277.626,98
Couverture en %	-99,31%			-0,5	-99,77%	-99,85%
30 Charges de personnel	992.905		15.660	1,6	977.245	930.009,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	94.734		-95.983	-50,3	190.717	181.839,59
36 Charges de transfert	324.581.296		27.388.383	9,2	297.192.913	313.632.790,00
39 Imputations internes				ND		189,00
42 Taxes		200.579	-27	0,0	200.606	27.140,08
43 Revenus divers			0		0	373.847,99
46 Revenus de transferts		2.031.735	1.531.735	306,3	500.000	66.213,17
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>78,600 ETP</i>		<i>-0,250 ETP</i>	<i>-0,3%</i>	<i>78,850 ETP</i>	<i>74,250 ETP</i>
3 Charges	9.652.986		-9.837	-0,1	9.662.823	9.409.649,86
4 Revenus		671.126	-185	0,0	671.311	127.220,44
Couverture en F	-8.981.860		9.652		-8.991.512	-9.282.429,42
Couverture en %	-93,05%			0,0	-93,05%	-98,65%
30 Charges de personnel	9.439.184		-9.107	-0,1	9.448.291	8.903.756,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	141.302		-1.230	-0,9	142.532	469.203,31
36 Charges de transfert	40.000		0	0,0	40.000	27.516,55
39 Imputations internes	32.500		500	1,6	32.000	9.173,15
42 Taxes		122.505	-185	-0,2	122.690	65.768,85
43 Revenus divers		548.621	0	0,0	548.621	61.451,59
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,743 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,743 ETP</i>	<i>0,578 ETP</i>
3 Charges	35.705.161		-1.987.041	-5,3	37.692.202	36.397.618,60
4 Revenus		1.200.102	-5	0,0	1.200.107	1.837.561,71
Couverture en F	-34.505.059		1.987.037		-36.492.095	-34.560.056,89
Couverture en %	-96,64%			-0,2	-96,82%	-94,95%
30 Charges de personnel	127.251		503	0,4	126.748	122.586,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13.865		4.384	46,2	9.481	962.297,16
36 Charges de transfert	34.364.045		-1.991.928	-5,5	36.355.973	33.516.998,51
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		0	0,0	1.200.000	1.795.736,00
42 Taxes		102	-5	-4,4	107	1.910,02
43 Revenus divers				ND		28.231,01

C - ACTION SOCIALE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
46 Revenus de transferts				ND		11.684,68
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	0	0,0	1.200.000	1.795.736,00

Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	64,676 ETP		0,000 ETP	0,0%	64,676 ETP	61,654 ETP
3 Charges	455.301.337		13.265.763	3,0	442.035.574	436.853.383,60
4 Revenus		73.186.809	-1.160.102	-1,6	74.346.911	75.264.749,67
Couverture en F	-382.114.528		-14.425.865		-367.688.663	-361.588.633,92
Couverture en %	-83,93%			0,9	-83,18%	-82,77%
30 Charges de personnel	7.841.979		-39.480	-0,5	7.881.459	7.684.214,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.928.516		32.314	0,7	4.896.202	3.886.561,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	62		-38	-38,0	100	61,94
34 Charges financières				ND		14.402,16
36 Charges de transfert	442.524.954		13.272.967	3,1	429.251.987	425.247.089,37
39 Imputations internes	5.826		0	0,0	5.826	21.053,82
42 Taxes		15.041.126	-237	0,0	15.041.363	18.118.790,13
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	745.164,30
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	122,45
46 Revenus de transferts		58.061.425	-1.159.865	-2,0	59.221.290	56.400.672,80

D - PERSONNES ÂGÉES

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>64,676 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>64,676 ETP</i>	<i>61,654 ETP</i>
3 Charges	455.301.337		13.265.763	3,0	442.035.574	436.853.383,60
4 Revenus		73.186.809	-1.160.102	-1,6	74.346.911	75.264.749,67
Couverture en F	-382.114.528		-14.425.865		-367.688.663	-361.588.633,92
Couverture en %	-83,93%			0,9	-83,18%	-82,77%
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>6,039 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>6,039 ETP</i>	<i>4,697 ETP</i>
3 Charges	126.448.844		2.132.438	1,7	124.316.406	124.266.141,52
4 Revenus		1.117.656	1.093.973	NS	23.683	347.382,42
Couverture en F	-125.331.188		-1.038.464		-124.292.723	-123.918.759,10
Couverture en %	-99,12%			-0,9	-99,98%	-99,72%
30 Charges de personnel	1.034.972		4.089	0,4	1.030.883	997.040,35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	112.771		35.658	46,2	77.112	72.808,08
33 Amortissements du patrimoine administratif	62		-38	-38,0	100	61,94
36 Charges de transfert	125.301.039		2.092.728	1,7	123.208.311	123.196.231,15
42 Taxes		23.645	-38	-0,2	23.683	22.734,81
43 Revenus divers				ND		229.612,23
46 Revenus de transferts		1.094.011	1.094.011	ND		95.035,38
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	<i>58,637 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>58,637 ETP</i>	<i>56,957 ETP</i>
3 Charges	328.852.493		11.133.326	3,5	317.719.167	312.587.242,07
4 Revenus		72.069.153	-2.254.075	-3,0	74.323.228	74.917.367,25
Couverture en F	-256.783.340		-13.387.401		-243.395.939	-237.669.874,82
Couverture en %	-78,08%			1,9	-76,61%	-76,03%
30 Charges de personnel	6.807.006		-43.569	-0,6	6.850.575	6.687.174,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.815.746		-3.344	-0,1	4.819.090	3.813.753,35
34 Charges financières				ND		14.402,16
36 Charges de transfert	317.223.915		11.180.239	3,7	306.043.676	302.050.858,21
39 Imputations internes	5.826		0	0,0	5.826	21.053,82
42 Taxes		15.017.481	-199	0,0	15.017.680	18.096.055,32
43 Revenus divers		76.282	0	0,0	76.282	515.552,06
44 Revenus financiers		7.976	0	0,0	7.976	122,45
46 Revenus de transferts		56.967.414	-2.253.876	-3,8	59.221.290	56.305.637,42

Récapitulation E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	<i>48,647 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>48,647 ETP</i>	<i>45,969 ETP</i>
3 Charges	369.991.126		-3.132.807	-0,8	373.123.933	365.234.223,43
4 Revenus		59.425.164	4.233.416	7,7	55.191.748	55.664.789,33
Couverture en F	-310.565.962		7.366.223		-317.932.185	-309.569.434,10
Couverture en %	-83,94%			-1,5	-85,21%	-84,76%
30 Charges de personnel	6.014.066		-26.722	-0,4	6.040.788	5.886.542,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.574.095		36.770	1,0	3.537.326	2.812.335,02
34 Charges financières				ND		10.318,34
36 Charges de transfert	360.398.791		-3.142.855	-0,9	363.541.646	356.509.943,29
39 Imputations internes	4.174		0	0,0	4.174	15.083,88
42 Taxes		10.760.093	-184	0,0	10.760.277	12.981.864,55
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	621.560,98
44 Revenus financiers		47.810	0	0,0	47.810	87,73
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-299	-100,0	299	49,37
46 Revenus de transferts		48.562.609	4.233.899	9,6	44.328.710	42.061.226,70

E - HANDICAP

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP						
<i>Postes fixes</i>	48,647 ETP		0,000 ETP	0,0%	48,647 ETP	45,969 ETP
3 Charges	369.991.126		-3.132.807	-0,8	373.123.933	365.234.223,43
4 Revenus		59.425.164	4.233.416	7,7	55.191.748	55.664.789,33
Couverture en F	-310.565.962		7.366.223		-317.932.185	-309.569.434,10
Couverture en %	-83,94%			-1,5	-85,21%	-84,76%
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	6,633 ETP		0,000 ETP	0,0%	6,633 ETP	5,159 ETP
3 Charges	168.844.205		1.970.107	1,2	166.874.098	162.514.798,64
4 Revenus		4.026.840	2.083.490	107,2	1.943.350	1.990.726,35
Couverture en F	-164.817.365		113.383		-164.930.748	-160.524.072,28
Couverture en %	-97,62%			-1,2	-98,84%	-98,78%
30 Charges de personnel	1.136.773		4.491	0,4	1.132.282	1.095.109,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	123.863		39.166	46,2	84.697	79.969,53
36 Charges de transfert	167.583.569		1.926.450	1,2	165.657.119	161.339.719,21
42 Taxes		913	-42	-4,4	955	17.062,82
43 Revenus divers				ND		252.197,04
44 Revenus financiers		42.096	0	0,0	42.096	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-299	-100,0	299	49,37
46 Revenus de transferts		3.983.831	2.083.831	109,7	1.900.000	1.721.417,12
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	42,014 ETP		0,000 ETP	0,0%	42,014 ETP	40,810 ETP
3 Charges	201.146.921		-5.102.915	-2,5	206.249.836	202.719.424,79
4 Revenus		55.398.324	2.149.926	4,0	53.248.399	53.674.062,98
Couverture en F	-145.748.597		7.252.840		-153.001.437	-149.045.361,81
Couverture en %	-72,46%			-2,3	-74,18%	-73,52%
30 Charges de personnel	4.877.293		-31.214	-0,6	4.908.506	4.791.433,01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.450.232		-2.396	-0,1	3.452.629	2.732.365,49
34 Charges financières				ND		10.318,34
36 Charges de transfert	192.815.222		-5.069.305	-2,6	197.884.527	195.170.224,08
39 Imputations internes	4.174		0	0,0	4.174	15.083,88
42 Taxes		10.759.180	-143	0,0	10.759.323	12.964.801,73
43 Revenus divers		54.652	0	0,0	54.652	369.363,94
44 Revenus financiers		5.714	0	0,0	5.714	87,73
46 Revenus de transferts		44.578.778	2.150.068	5,1	42.428.710	40.339.809,58

Récapitulation

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	243,036 ETP		-5,250 ETP	-2,1%	248,286 ETP	260,623 ETP
3 Charges	103.456.629		2.791.692	2,8	100.664.937	127.692.714,63
4 Revenus		77.973.133	-2.549.445	-3,2	80.522.578	144.299.830,32
Couverture en F	-25.483.496		-5.341.137		-20.142.359	16.607.115,69
Couverture en %	-24,63%			23,1	-20,01%	13,01%
30 Charges de personnel	37.481.279		-1.318.224	-3,4	38.799.503	42.363.286,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	28.216.904		2.226.423	8,6	25.990.481	36.193.187,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.452.198		-763.392	-14,6	5.215.590	4.727.794,81
36 Charges de transfert	8.590.284		510.300	6,3	8.079.984	21.782.757,44
37 Subventions à redistribuer	24.296.750		2.156.100	9,7	22.140.650	22.243.749,45
39 Imputations internes	419.214		-19.515	-4,4	438.729	381.939,23
41 Patentes et concessions		31.801.090	-2.864.000	-8,3	34.665.090	98.714.930,11
42 Taxes		13.577.032	-74.283	-0,5	13.651.315	12.160.832,20
43 Revenus divers		545.500	2.500	0,5	543.000	4.909.793,11
44 Revenus financiers		134.000	0	0,0	134.000	3.188.739,85
46 Revenus de transferts		7.175.661	-1.605.362	-18,3	8.781.023	2.763.625,60
47 Subventions à redistribuer		24.296.750	2.156.100	9,7	22.140.650	22.243.749,45
49 Imputations internes		443.100	-164.400	-27,1	607.500	318.160,00

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	243,036 ETP		-5,250 ETP	-2,1%	248,286 ETP	260,623 ETP
3 Charges	103.456.629		2.791.692	2,8	100.664.937	127.692.714,63
4 Revenus		77.973.133	-2.549.445	-3,2	80.522.578	144.299.830,32
Couverture en F	-25.483.496		-5.341.137		-20.142.359	16.607.115,69
Couverture en %	-24,63%			23,1	-20,01%	13,01%
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	73,112 ETP		-2,000 ETP	-2,7%	75,112 ETP	70,232 ETP
3 Charges	25.184.444		1.848.866	7,9	23.335.578	26.876.577,69
4 Revenus		10.007.617	-1.082.454	-9,8	11.090.071	14.902.349,47
Couverture en F	-15.176.827		-2.931.320		-12.245.508	-11.974.228,22
Couverture en %	-60,26%			14,8	-52,48%	-44,55%
30 Charges de personnel	12.487.697		-886.741	-6,6	13.374.437	13.053.655,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.641.324		2.578.847	28,5	9.062.477	12.373.206,13
33 Amortissements du patrimoine administratif	646.754		133.494	26,0	513.260	1.027.419,56
36 Charges de transfert	375.375		19.900	5,6	355.475	395.927,23
39 Imputations internes	33.294		3.365	11,2	29.929	26.369,29
41 Patentes et concessions		5.480.000	0	0,0	5.480.000	9.781.350,50
42 Taxes		1.095.017	-64.794	-5,6	1.159.811	815.970,19
43 Revenus divers				ND		4.110.612,50
44 Revenus financiers				ND		1.124.414,25
46 Revenus de transferts		3.432.600	-1.017.660	-22,9	4.450.260	-929.997,97
F02 - ENERGIE..						
<i>Postes fixes</i>				ND		20,817 ETP
3 Charges				ND		19.462.772,71
4 Revenus				ND		68.534.700,27
Couverture en F						49.071.927,56
Couverture en %				ND		252,13%
30 Charges de personnel				ND		3.405.888,47
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		1.271.783,21
33 Amortissements du patrimoine administratif				ND		2.008,13
36 Charges de transfert				ND		14.291.251,70
37 Subventions à redistribuer				ND		490.218,00
39 Imputations internes				ND		1.623,22
41 Patentes et concessions				ND		65.363.475,21

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F02 - ENERGIE..						
42 Taxes				ND		29.664,26
43 Revenus divers				ND		691.736,00
44 Revenus financiers				ND		1.949.904,45
46 Revenus de transferts				ND		9.702,35
47 Subventions à redistribuer				ND		490.218,00
F03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>70,003 ETP</i>		<i>-2,250 ETP</i>	<i>-3,1%</i>	<i>72,253 ETP</i>	<i>71,653 ETP</i>
3 Charges	22.893.603		-242.561	-1,0	23.136.165	23.244.733,37
4 Revenus		33.497.286	-422.605	-1,2	33.919.890	28.069.815,95
Couverture en F	10.603.682		-180.043		10.783.725	4.825.082,58
Couverture en %	46,32%			-0,6	46,61%	20,76%
30 Charges de personnel	10.338.962		-453.713	-4,2	10.792.675	10.864.337,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.614.719		-87.661	-1,0	8.702.380	8.862.585,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	861.952		-203.658	-19,1	1.065.610	1.164.589,03
36 Charges de transfert	3.008.080		494.380	19,7	2.513.700	2.300.358,21
39 Imputations internes	69.890		8.090	13,1	61.800	52.863,63
41 Patentes et concessions		25.289.190	40.000	0,2	25.249.190	19.676.027,83
42 Taxes		5.235.658	-403	0,0	5.236.060	5.274.492,00
44 Revenus financiers		75.000	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		2.897.438	-461.702	-13,7	3.359.140	3.044.296,12
49 Imputations internes			-500	-100,0	500	
F04 - NATURE ET PAYSAGE						
<i>Postes fixes</i>	<i>76,703 ETP</i>		<i>-1,000 ETP</i>	<i>-1,3%</i>	<i>77,703 ETP</i>	<i>75,703 ETP</i>
3 Charges	22.729.558		-952.212	-4,0	23.681.771	28.246.897,87
4 Revenus		7.866.012	-3.068.261	-28,1	10.934.272	9.753.768,09
Couverture en F	-14.863.547		-2.116.048		-12.747.499	-18.493.129,78
Couverture en %	-65,39%			21,5	-53,83%	-65,47%
30 Charges de personnel	10.993.648		188.190	1,7	10.805.458	11.135.248,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.035.009		-221.585	-3,1	7.256.594	12.464.905,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.722.705		-878.505	-24,4	3.601.210	2.493.684,79
36 Charges de transfert	781.606		47	0,0	781.559	783.302,43
37 Subventions à redistribuer	904.250		0	0,0	904.250	1.083.575,00
39 Imputations internes	292.340		-40.360	-12,1	332.700	286.181,00

F - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - NATURE ET PAYSAGE						
41 Patentes et concessions		1.031.900	-2.900.000	-73,8	3.931.900	3.887.529,80
42 Taxes		4.133.239	1.739	0,0	4.131.499	3.910.297,53
43 Revenus divers		543.000	0	0,0	543.000	65.944,61
44 Revenus financiers		59.000	0	0,0	59.000	39.421,15
46 Revenus de transferts		757.623	0	0,0	757.623	449.060,00
47 Subventions à redistribuer		904.250	0	0,0	904.250	1.083.575,00
49 Imputations internes		437.000	-170.000	-28,0	607.000	317.940,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>23,218 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>23,218 ETP</i>	<i>22,218 ETP</i>
3 Charges	32.649.023		2.137.600	7,0	30.511.423	29.861.732,98
4 Revenus		26.602.218	2.023.874	8,2	24.578.344	23.039.196,54
Couverture en F	-6.046.805		-113.726		-5.933.079	-6.822.536,44
Couverture en %	-18,52%			-4,8	-19,45%	-22,85%
30 Charges de personnel	3.660.972		-165.961	-4,3	3.826.933	3.904.156,33
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	925.851		-43.179	-4,5	969.030	1.220.706,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	220.787		185.277	521,8	35.510	40.093,31
36 Charges de transfert	4.425.223		-4.027	-0,1	4.429.250	4.011.917,87
37 Subventions à redistribuer	23.392.500		2.156.100	10,2	21.236.400	20.669.956,45
39 Imputations internes	23.690		9.390	65,7	14.300	14.902,10
41 Patentes et concessions			-4.000	-100,0	4.000	6.546,77
42 Taxes		3.113.118	-10.826	-0,3	3.123.944	2.130.408,22
43 Revenus divers		2.500	2.500	ND		41.500,00
46 Revenus de transferts		88.000	-126.000	-58,9	214.000	190.565,10
47 Subventions à redistribuer		23.392.500	2.156.100	10,2	21.236.400	20.669.956,45
49 Imputations internes		6.100	6.100	ND		220,00

Récapitulation

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	301,118 ETP		15,200 ETP	5,3%	285,918 ETP	235,218 ETP
3 Charges	120.394.704		559.581	0,5	119.835.123	114.996.115,47
4 Revenus		32.088.209	-183.081	-0,6	32.271.290	32.392.132,51
Couverture en F	-88.306.494		-742.662		-87.563.833	-82.603.982,96
Couverture en %	-73,35%			0,4	-73,07%	-71,83%
30 Charges de personnel	43.794.315		1.518.307	3,6	42.276.008	39.620.169,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15.209.162		-483.142	-3,1	15.692.304	15.375.116,23
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.581.680		1.661.680	180,6	920.000	1.341.660,53
34 Charges financières				ND		9.216,03
36 Charges de transfert	58.722.337		-2.132.349	-3,5	60.854.686	58.561.554,36
39 Imputations internes	87.210		-4.915	-5,3	92.125	88.398,40
41 Patentes et concessions			-100.000	-100,0	100.000	8.749,33
42 Taxes		30.778.437	-61.053	-0,2	30.839.490	30.756.305,04
43 Revenus divers		750.000	-200.000	-21,1	950.000	1.151.985,93
44 Revenus financiers		42.900	0	0,0	42.900	78.426,61
46 Revenus de transferts		243.372	167.972	222,8	75.400	186.772,30
49 Imputations internes		273.500	10.000	3,8	263.500	209.893,30

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>301,118 ETP</i>		<i>15,200 ETP</i>	<i>5,3%</i>	<i>285,918 ETP</i>	<i>235,218 ETP</i>
3 Charges	120.394.704		559.581	0,5	119.835.123	114.996.115,47
4 Revenus		32.088.209	-183.081	-0,6	32.271.290	32.392.132,51
Couverture en F	-88.306.494		-742.662		-87.563.833	-82.603.982,96
Couverture en %	-73,35%			0,4	-73,07%	-71,83%
G01 - ACCÈS AU LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>69,400 ETP</i>		<i>14,000 ETP</i>	<i>25,3%</i>	<i>55,400 ETP</i>	<i>51,200 ETP</i>
3 Charges	66.790.287		5.502.138	9,0	61.288.149	60.861.364,35
4 Revenus		11.131.204	50.048	0,5	11.081.156	11.340.357,32
Couverture en F	-55.659.083		-5.452.090		-50.206.993	-49.521.007,03
Couverture en %	-83,33%			1,7	-81,92%	-81,37%
30 Charges de personnel	9.345.159		1.661.167	21,6	7.683.992	7.324.228,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.130.175		951.618	532,9	178.557	676.078,67
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.056.252		1.721.652	514,5	334.600	359.903,25
36 Charges de transfert	54.177.701		1.167.701	2,2	53.010.000	52.418.038,53
39 Imputations internes	81.000		0	0,0	81.000	83.115,50
42 Taxes		11.060.555	22.299	0,2	11.038.256	10.880.412,66
43 Revenus divers				ND		381.560,00
44 Revenus financiers		42.900	0	0,0	42.900	78.384,66
46 Revenus de transferts		27.749	27.749	ND		
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..						
<i>Postes fixes</i>	<i>87,960 ETP</i>		<i>-2,280 ETP</i>	<i>-2,5%</i>	<i>90,240 ETP</i>	<i>54,986 ETP</i>
3 Charges	28.346.355		-1.615.566	-5,4	29.961.922	27.586.102,27
4 Revenus		1.028.368	151	0,0	1.028.217	663.831,04
Couverture en F	-27.317.988		1.615.718		-28.933.705	-26.922.271,23
Couverture en %	-96,37%			-0,2	-96,57%	-97,59%
30 Charges de personnel	14.804.724		-144.014	-1,0	14.948.739	13.872.488,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13.163.739		-1.575.049	-10,7	14.738.788	13.548.803,75
33 Amortissements du patrimoine administratif	87.256		84.256	NS	3.000	2.971,58
34 Charges financières				ND		9.216,03
36 Charges de transfert	290.636		19.241	7,1	271.395	151.238,83
39 Imputations internes				ND		1.383,72
41 Patentes et concessions			-100.000	-100,0	100.000	8.739,53
42 Taxes		278.368	151	0,1	278.217	294.288,58

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..						
43 Revenus divers		750.000	100.000	15,4	650.000	360.802,92
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	<i>86,890 ETP</i>		<i>3,380 ETP</i>	<i>4,0%</i>	<i>83,510 ETP</i>	<i>78,264 ETP</i>
3 Charges	16.460.995		-3.061.164	-15,7	19.522.158	17.662.360,66
4 Revenus		3.191.947	-330.193	-9,4	3.522.140	3.604.291,16
Couverture en F	-13.269.047		2.730.970		-16.000.018	-14.058.069,49
Couverture en %	-80,61%			-1,6	-81,96%	-79,59%
30 Charges de personnel	11.714.003		13.557	0,1	11.700.445	11.134.440,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	487.992		244.695	100,6	243.297	532.697,14
36 Charges de transfert	4.254.000		-3.319.291	-43,8	7.573.291	5.992.277,00
39 Imputations internes	5.000		-125	-2,4	5.125	2.946,23
42 Taxes		3.156.947	-193	0,0	3.157.140	3.166.939,86
43 Revenus divers		0	-300.000	-100,0	300.000	403.948,01
49 Imputations internes		35.000	-30.000	-46,2	65.000	33.403,30
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	<i>56,868 ETP</i>		<i>0,100 ETP</i>	<i>0,2%</i>	<i>56,768 ETP</i>	<i>50,768 ETP</i>
3 Charges	8.797.067		-265.827	-2,9	9.062.894	8.886.288,20
4 Revenus		16.736.690	96.913	0,6	16.639.777	16.783.652,99
Couverture en F	7.939.624		362.740		7.576.883	7.897.364,79
Couverture en %	90,25%			8,0	83,60%	88,87%
30 Charges de personnel	7.930.429		-12.403	-0,2	7.942.832	7.289.012,88
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	427.256		-104.406	-19,6	531.662	617.536,67
33 Amortissements du patrimoine administratif	438.172		-144.228	-24,8	582.400	978.785,70
39 Imputations internes	1.210		-4.790	-79,8	6.000	952,95
41 Patentes et concessions				ND		9,80
42 Taxes		16.282.567	-83.310	-0,5	16.365.877	16.414.663,94
43 Revenus divers				ND		5.675,00
44 Revenus financiers				ND		41,95
46 Revenus de transferts		215.623	140.223	186,0	75.400	186.772,30
49 Imputations internes		238.500	40.000	20,2	198.500	176.490,00

Récapitulation

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.362.377 ETP		214,182 ETP	6,8%	3.148,196 ETP	3.017,967 ETP
3 Charges	606.181.033		31.603.866	5,5	574.577.167	557.785.579,28
4 Revenus		263.651.669	42.697.076	19,3	220.954.593	226.188.162,70
Couverture en F	-342.529.363		11.093.211		-353.622.574	-331.597.416,58
Couverture en %	-56,51%			-8,2	-61,54%	-59,45%
30 Charges de personnel	447.474.260		13.115.988	3,0	434.358.272	415.050.250,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	94.059.887		13.306.953	16,5	80.752.933	80.133.335,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.968.356		1.038.856	26,4	3.929.500	5.515.237,87
36 Charges de transfert	55.358.700		2.545.818	4,8	52.812.882	53.578.561,46
37 Subventions à redistribuer	966.000		0	0,0	966.000	1.602.075,15
39 Imputations internes	3.353.830		1.596.250	90,8	1.757.580	1.906.118,61
41 Patentes et concessions		35.730	-200	-0,6	35.930	35.730,00
42 Taxes		187.037.779	23.466.398	14,3	163.571.381	167.056.276,60
43 Revenus divers		12.195.000	10.015.500	459,5	2.179.500	3.373.178,30
44 Revenus financiers		415.176	0	0,0	415.176	486.507,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		418.085	0	0,0	418.085	442.521,14
46 Revenus de transferts		52.735.729	7.931.158	17,7	44.804.571	45.220.450,38
47 Subventions à redistribuer		966.000	0	0,0	966.000	1.602.075,15
49 Imputations internes		9.848.170	1.284.220	15,0	8.563.950	7.971.424,13

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.362,377 ETP		214,182 ETP	6,8%	3.148,196 ETP	3.017,967 ETP
3 Charges	606.181.033		31.603.866	5,5	574.577.167	557.785.579,28
4 Revenus		263.651.669	42.697.076	19,3	220.954.593	226.188.162,70
Couverture en F	-342.529.363		11.093.211		-353.622.574	-331.597.416,58
Couverture en %	-56,51%			-8,2	-61,54%	-59,45%
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	199,004 ETP		-5,811 ETP	-2,8%	204,815 ETP	200,487 ETP
3 Charges	30.894.314		198.679	0,6	30.695.634	30.398.727,68
4 Revenus		24.359.563	2.699.536	12,5	21.660.026	21.903.999,89
Couverture en F	-6.534.751		2.500.857		-9.035.608	-8.494.727,80
Couverture en %	-21,15%			-28,1	-29,44%	-27,94%
30 Charges de personnel	23.240.167		-1.150.316	-4,7	24.390.483	23.823.740,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.309.042		190.253	17,0	1.118.788	1.273.718,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	33.342		8.742	35,5	24.600	316.553,47
36 Charges de transfert	4.836.683		-150.000	-3,0	4.986.683	4.805.255,35
39 Imputations internes	1.475.080		1.300.000	742,5	175.080	179.460,00
42 Taxes		22.779.540	2.639.275	13,1	20.140.264	20.998.719,57
43 Revenus divers		0	-2.500	-100,0	2.500	64,22
46 Revenus de transferts		1.405.023	62.761	4,7	1.342.262	725.756,10
49 Imputations internes		175.000	0	0,0	175.000	179.460,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	1.925,600 ETP		51,800 ETP	2,8%	1.873,800 ETP	1.839,521 ETP
3 Charges	349.905.223		11.750.345	3,5	338.154.878	331.627.372,17
4 Revenus		144.191.470	32.322.539	28,9	111.868.931	117.537.281,87
Couverture en F	-205.713.753		20.572.194		-226.285.947	-214.090.090,30
Couverture en %	-58,79%			-12,1	-66,92%	-64,56%
30 Charges de personnel	276.511.127		5.316.739	2,0	271.194.388	265.046.902,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	57.791.218		5.857.215	11,3	51.934.003	51.461.513,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.772.191		537.891	16,6	3.234.300	4.402.564,48
36 Charges de transfert	10.965.187		0	0,0	10.965.187	9.662.533,10
37 Subventions à redistribuer				ND		4.032,00
39 Imputations internes	865.500		38.500	4,7	827.000	1.049.825,91
42 Taxes		98.580.686	20.795.755	26,7	77.784.931	81.540.684,38
43 Revenus divers		10.075.000	10.018.000	NS	57.000	719.868,60

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
44 Revenus financiers		5.000	0	0,0	5.000	2.245,02
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				ND		642,60
46 Revenus de transferts		34.970.684	1.512.084	4,5	33.458.600	34.831.793,72
47 Subventions à redistribuer				ND		4.032,00
49 Imputations internes		560.100	-3.300	-0,6	563.400	438.015,55
H03 - SÉCURITÉ CIVILE.						
<i>Postes fixes</i>	<i>35,365 ETP</i>		<i>-10,535 ETP</i>	<i>-23,0%</i>	<i>45,900 ETP</i>	<i>45,668 ETP</i>
3 Charges	6.851.391		-1.452.015	-17,5	8.303.406	9.128.394,84
4 Revenus		3.401.477	92.972	2,8	3.308.505	4.095.297,21
Couverture en F	-3.449.914		1.544.987		-4.994.901	-5.033.097,63
Couverture en %	-50,35%			-16,3	-60,15%	-55,14%
30 Charges de personnel	4.789.445		-1.364.875	-22,2	6.154.320	6.052.920,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	589.058		-200.228	-25,4	789.286	798.761,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	482.311		179.111	59,1	303.200	334.154,60
36 Charges de transfert	755.076		59.976	8,6	695.100	923.341,61
37 Subventions à redistribuer	231.000		0	0,0	231.000	920.745,15
39 Imputations internes	4.500		-126.000	-96,6	130.500	98.471,10
41 Patentes et concessions		35.037	37	0,1	35.000	35.000,00
42 Taxes		335.345	-66.975	-16,6	402.320	390.709,10
43 Revenus divers		1.850.000	0	0,0	1.850.000	2.000.370,32
44 Revenus financiers		19.989	19.989	ND		
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		418.085	0	0,0	418.085	441.878,54
46 Revenus de transferts		510.671	138.571	37,2	372.100	306.594,10
47 Subventions à redistribuer		231.000	0	0,0	231.000	920.745,15
49 Imputations internes		1.350	1.350	ND		
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR						
<i>Postes fixes</i>	<i>46,935 ETP</i>		<i>14,535 ETP</i>	<i>44,9%</i>	<i>32,400 ETP</i>	<i>32,700 ETP</i>
3 Charges	6.563.209		2.088.836	46,7	4.474.373	4.586.304,39
4 Revenus		3.308.881	-576.579	-14,8	3.885.460	4.331.083,49
Couverture en F	-3.254.328		-2.665.415		-588.913	-255.220,90
Couverture en %	-49,58%			276,7	-13,16%	-5,56%
30 Charges de personnel	5.650.788		1.790.765	46,4	3.860.023	4.050.969,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	499.665		266.515	114,3	233.150	192.226,76

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR						
33 Amortissements du patrimoine administratif	23.757		-35.043	-59,6	58.800	38.190,94
36 Charges de transfert	311.500		-9.400	-2,9	320.900	299.667,15
39 Imputations internes	77.500		76.000	NS	1.500	5.250,00
41 Patentes et concessions		694	-237	-25,4	930	730,00
42 Taxes		338.303	68.853	25,6	269.450	446.467,89
43 Revenus divers				ND		1.510,00
44 Revenus financiers		379.787	-19.989	-5,0	399.776	482.705,95
46 Revenus de transferts		2.564.448	-600.856	-19,0	3.165.304	3.285.201,15
49 Imputations internes		25.650	-24.350	-48,7	50.000	114.468,50
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	119,725 ETP		0,000 ETP	0,0%	119,725 ETP	114,375 ETP
3 Charges	15.946.808		-126.268	-0,8	16.073.076	18.127.440,84
4 Revenus		29.141.096	282.379	1,0	28.858.717	28.076.494,79
Couverture en F	13.194.288		408.647		12.785.641	9.949.053,95
Couverture en %	82,74%			4,0	79,55%	54,88%
30 Charges de personnel	13.410.162		31.796	0,2	13.378.366	13.069.020,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.178.644		-157.966	-6,8	2.336.610	5.024.338,30
33 Amortissements du patrimoine administratif	23.002		6.902	42,9	16.100	25.890,40
39 Imputations internes	335.000		-7.000	-2,0	342.000	8.191,65
42 Taxes		28.476.096	272.379	1,0	28.203.717	27.410.061,99
46 Revenus de transferts		665.000	10.000	1,5	655.000	666.432,80
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	252,726 ETP		-0,807 ETP	-0,3%	253,533 ETP	244,585 ETP
3 Charges	39.002.789		561.090	1,5	38.441.698	38.364.079,08
4 Revenus		38.494.846	-189.897	-0,5	38.684.743	38.202.377,93
Couverture en F	-507.943		-750.987		243.045	-161.701,15
Couverture en %	-1,30%			-306,0	0,63%	-0,42%
30 Charges de personnel	29.671.253		-140.409	-0,5	29.811.661	29.046.590,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.742.538		348.701	4,2	8.393.837	8.800.651,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	68.248		38.048	126,0	30.200	36.661,29
39 Imputations internes	520.750		314.750	152,8	206.000	480.175,80
42 Taxes		30.740.276	-200.417	-0,6	30.940.693	30.996.034,95
43 Revenus divers				ND		1.112,20

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
44 Revenus financiers		9.500	0	0,0	9.500	1.102,70
49 Imputations internes		7.745.070	10.520	0,1	7.734.550	7.204.128,08
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>766,300 ETP</i>		<i>164,800 ETP</i>	<i>27,4%</i>	<i>601,500 ETP</i>	<i>522,987 ETP</i>
3 Charges	126.851.075		14.598.371	13,0	112.252.704	98.983.812,69
4 Revenus		15.337.924	6.111.394	66,2	9.226.530	9.613.010,06
Couverture en F	-111.513.151		-8.486.977		-103.026.174	-89.370.802,64
Couverture en %	-87,91%			-4,2	-91,78%	-90,29%
30 Charges de personnel	91.239.074		8.454.403	10,2	82.784.671	70.808.762,30
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21.678.860		6.298.539	41,0	15.380.321	12.202.640,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	564.367		302.167	115,2	262.200	361.075,52
36 Charges de transfert	13.293.274		-456.738	-3,3	13.750.012	15.526.590,15
39 Imputations internes	75.500		0	0,0	75.500	84.744,15
42 Taxes		5.781.121	-42.204	-0,7	5.823.325	5.249.849,48
43 Revenus divers				ND		442.525,31
44 Revenus financiers		900	0	0,0	900	453,33
46 Revenus de transferts		8.214.903	4.853.598	144,4	3.361.305	3.884.829,94
49 Imputations internes		1.341.000	1.300.000	NS	41.000	35.352,00
H08 - DROITS HUMAINS						
<i>Postes fixes</i>	<i>16,722 ETP</i>		<i>0,200 ETP</i>	<i>1,2%</i>	<i>16,522 ETP</i>	<i>17,644 ETP</i>
3 Charges	30.166.224		3.984.827	15,2	26.181.397	26.569.447,58
4 Revenus		5.416.412	1.954.732	56,5	3.461.680	2.428.617,47
Couverture en F	-24.749.812		-2.030.095		-22.719.717	-24.140.830,11
Couverture en %	-82,04%			-5,5	-86,78%	-90,86%
30 Charges de personnel	2.962.244		177.885	6,4	2.784.359	3.151.344,68
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.270.862		703.924	124,2	566.938	379.483,62
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.138		1.038	NS	100	147,18
36 Charges de transfert	25.196.980		3.101.980	14,0	22.095.000	22.361.174,10
37 Subventions à redistribuer	735.000		0	0,0	735.000	677.298,00
42 Taxes		6.412	-268	-4,0	6.680	23.749,25
43 Revenus divers		270.000	0	0,0	270.000	207.727,65
46 Revenus de transferts		4.405.000	1.955.000	79,8	2.450.000	1.519.842,57
47 Subventions à redistribuer		735.000	0	0,0	735.000	677.298,00

Récapitulation I - JUSTICE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	<i>681,250 ETP</i>		<i>38,300 ETP</i>	<i>6,0%</i>	<i>642,950 ETP</i>	<i>604,850 ETP</i>
3 Charges	156.575.275		14.228.485	10,0	142.346.790	136.024.043,10
4 Revenus		31.398.758	4.264.533	15,7	27.134.225	45.141.793,24
Couverture en F	-125.176.517		-9.963.952		-115.212.565	-90.882.249,86
Couverture en %	-79,95%			-1,2	-80,94%	-66,81%
30 Charges de personnel	117.659.727		8.728.554	8,0	108.931.173	98.603.383,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38.137.490		5.444.873	16,7	32.692.617	36.940.180,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	248.058		55.058	28,5	193.000	153.310,92
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	
39 Imputations internes	525.000		0	0,0	525.000	327.168,00
42 Taxes		28.637.058	5.300.483	22,7	23.336.575	28.320.729,52
43 Revenus divers		1.560.000	-800.000	-33,9	2.360.000	15.883.687,37
49 Imputations internes		1.201.700	-235.950	-16,4	1.437.650	937.376,35

I - JUSTICE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	681,250 ETP		38,300 ETP	6,0%	642,950 ETP	604,850 ETP
3 Charges	156.575.275		14.228.485	10,0	142.346.790	136.024.043,10
4 Revenus		31.398.758	4.264.533	15,7	27.134.225	45.141.793,24
Couverture en F	-125.176.517		-9.963.952		-115.212.565	-90.882.249,86
Couverture en %	-79,95%			-1,2	-80,94%	-66,81%
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	681,250 ETP		38,300 ETP	6,0%	642,950 ETP	604,850 ETP
3 Charges	156.575.275		14.228.485	10,0	142.346.790	136.024.043,10
4 Revenus		31.398.758	4.264.533	15,7	27.134.225	45.141.793,24
Couverture en F	-125.176.517		-9.963.952		-115.212.565	-90.882.249,86
Couverture en %	-79,95%			-1,2	-80,94%	-66,81%
30 Charges de personnel	117.659.727		8.728.554	8,0	108.931.173	98.603.383,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38.137.490		5.444.873	16,7	32.692.617	36.940.180,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	248.058		55.058	28,5	193.000	153.310,92
34 Charges financières	5.000		0	0,0	5.000	
39 Imputations internes	525.000		0	0,0	525.000	327.168,00
42 Taxes		28.637.058	5.300.483	22,7	23.336.575	28.320.729,52
43 Revenus divers		1.560.000	-800.000	-33,9	2.360.000	15.883.687,37
49 Imputations internes		1.201.700	-235.950	-16,4	1.437.650	937.376,35

Récapitulation J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	231,477 ETP		0,550 ETP	0,2%	230,927 ETP	217,722 ETP
3 Charges	366.503.778		8.792.468	2,5	357.711.309	351.960.760,35
4 Revenus		70.584.776	-1.078.317	-1,5	71.663.092	60.745.725,88
Couverture en F	-295.919.002		-9.870.785		-286.048.217	-291.215.034,47
Couverture en %	-80,74%			1,0	-79,97%	-82,74%
30 Charges de personnel	32.835.190		53.461	0,2	32.781.729	31.993.585,19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26.111.384		1.126.110	4,5	24.985.274	30.059.742,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	58.088.889		4.407.679	8,2	53.681.210	54.494.476,74
36 Charges de transfert	245.623.824		3.248.528	1,3	242.375.296	232.896.126,99
39 Imputations internes	3.844.490		-43.310	-1,1	3.887.800	2.516.829,39
41 Patentes et concessions			-5.000	-100,0	5.000	0,02
42 Taxes		29.193.396	-3.316.775	-10,2	32.510.170	22.907.844,83
43 Revenus divers		3.731.749	-1.128.119	-23,2	4.859.868	6.077.219,35
44 Revenus financiers		807.000	0	0,0	807.000	1.745.795,50
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		90.000	10.000	12,5	80.000	161.311,35
46 Revenus de transferts		32.181.265	3.390.971	11,8	28.790.294	26.705.398,13
49 Imputations internes		4.581.366	-29.394	-0,6	4.610.760	3.148.156,70

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	231,477 ETP		0,550 ETP	0,2%	230,927 ETP	217,722 ETP
3 Charges	366.503.778		8.792.468	2,5	357.711.309	351.960.760,35
4 Revenus		70.584.776	-1.078.317	-1,5	71.663.092	60.745.725,88
Couverture en F	-295.919.002		-9.870.785		-286.048.217	-291.215.034,47
Couverture en %	-80,74%			1,0	-79,97%	-82,74%
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	77,722 ETP		2,400 ETP	3,2%	75,322 ETP	68,422 ETP
3 Charges	249.816.495		2.265.671	0,9	247.550.824	240.344.675,47
4 Revenus		16.695.490	-4.497.479	-21,2	21.192.969	13.060.382,31
Couverture en F	-233.121.005		-6.763.150		-226.357.855	-227.284.293,16
Couverture en %	-93,32%			2,1	-91,44%	-94,57%
30 Charges de personnel	13.329.459		-86.634	-0,6	13.416.093	12.274.612,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.508.168		706.533	8,0	8.801.635	9.431.041,95
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.621.608		425.308	19,4	2.196.300	3.611.367,31
36 Charges de transfert	224.343.360		1.238.564	0,6	223.104.796	214.985.611,97
39 Imputations internes	13.900		-18.100	-56,6	32.000	42.041,95
41 Patentes et concessions			-5.000	-100,0	5.000	0,02
42 Taxes		15.133.490	-4.350.149	-22,3	19.483.639	10.432.123,04
43 Revenus divers		755.000	5.000	0,7	750.000	759.780,00
44 Revenus financiers		807.000	0	0,0	807.000	1.745.795,50
46 Revenus de transferts			-147.330	-100,0	147.330	122.683,75
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
<i>Postes fixes</i>	153,755 ETP		-1,850 ETP	-1,2%	155,605 ETP	149,300 ETP
3 Charges	116.687.283		6.526.797	5,9	110.160.485	111.616.084,88
4 Revenus		53.889.286	3.419.162	6,8	50.470.124	47.685.343,57
Couverture en F	-62.797.997		-3.107.635		-59.690.362	-63.930.741,31
Couverture en %	-53,82%			-0,7	-54,18%	-57,28%
30 Charges de personnel	19.505.731		140.095	0,7	19.365.636	19.718.972,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.603.216		419.577	2,6	16.183.639	20.628.700,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	55.467.281		3.982.371	7,7	51.484.910	50.883.109,43
36 Charges de transfert	21.280.464		2.009.964	10,4	19.270.500	17.910.515,02
39 Imputations internes	3.830.590		-25.210	-0,7	3.855.800	2.474.787,44
42 Taxes		14.059.906	1.033.374	7,9	13.026.532	12.475.721,79
43 Revenus divers		2.976.749	-1.133.119	-27,6	4.109.868	5.317.439,35

J - MOBILITÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		90.000	10.000	12,5	80.000	161.311,35
46 Revenus de transferts		32.181.265	3.538.301	12,4	28.642.964	26.582.714,38
49 Imputations internes		4.581.366	-29.394	-0,6	4.610.760	3.148.156,70

Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>119,354 ETP</i>		<i>5,805 ETP</i>	<i>5,1%</i>	<i>113,549 ETP</i>	<i>108,112 ETP</i>
3 Charges	1.103.804.672		16.306.384	1,5	1.087.498.288	1.076.007.065,78
4 Revenus		30.320.479	-3.830.206	-11,2	34.150.685	19.919.771,87
Couverture en F	-1.073.484.193		-20.136.590		-1.053.347.603	-1.056.087.293,91
Couverture en %	-97,25%			0,4	-96,86%	-98,15%
30 Charges de personnel	17.845.296		895.724	5,3	16.949.572	16.616.399,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.267.911		-153.526	-4,5	3.421.437	3.695.258,77
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.249.143		1.068.943	593,2	180.200	240.558,07
34 Charges financières				ND		7.909,35
36 Charges de transfert	1.081.362.602		14.480.083	1,4	1.066.882.519	1.055.343.677,51
39 Imputations internes	79.720		15.160	23,5	64.560	103.262,85
40 Revenus fiscaux		70.000	12.472	21,7	57.528	69.901,60
41 Patentes et concessions		8.200	-3.800	-31,7	12.000	17.050,00
42 Taxes		7.901.195	-58.879	-0,7	7.960.074	4.939.234,79
43 Revenus divers		20.203.884	-3.779.999	-15,8	23.983.883	13.015.032,09
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2.137.200	0	0,0	2.137.200	1.878.553,39

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	119,354 ETP		5,805 ETP	5,1%	113,549 ETP	108,112 ETP
3 Charges	1.103.804.672		16.306.384	1,5	1.087.498.288	1.076.007.065,78
4 Revenus		30.320.479	-3.830.206	-11,2	34.150.685	19.919.771,87
Couverture en F	-1.073.484.193		-20.136.590		-1.053.347.603	-1.056.087.293,91
Couverture en %	-97,25%			0,4	-96,86%	-98,15%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
<i>Postes fixes</i>	12,858 ETP		2,351 ETP	22,4%	10,507 ETP	4,598 ETP
3 Charges	1.062.700.669		16.497.179	1,6	1.046.203.490	1.036.620.142,98
4 Revenus		23.027.493	-4.099.234	-15,1	27.126.728	12.538.275,86
Couverture en F	-1.039.673.176		-20.596.414		-1.019.076.762	-1.024.081.867,12
Couverture en %	-97,83%			0,4	-97,41%	-98,79%
30 Charges de personnel	2.162.046		445.300	25,9	1.716.747	791.650,21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	890.162		83.428	10,3	806.735	297.013,23
33 Amortissements du patrimoine administratif	575.134		564.554	NS	10.580	4.392,76
34 Charges financières				ND		5.678,51
36 Charges de transfert	1.059.073.327		15.403.898	1,5	1.043.669.429	1.035.520.693,87
39 Imputations internes				ND		714,40
42 Taxes		3.752.053	765	0,0	3.751.289	881,84
43 Revenus divers		19.275.440	-4.099.999	-17,5	23.375.439	12.537.394,03
K02 - RÉGULATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	20,880 ETP		0,492 ETP	2,4%	20,388 ETP	23,075 ETP
3 Charges	15.912.171		-961.598	-5,7	16.873.769	14.868.859,32
4 Revenus		1.690.937	-16.082	-0,9	1.707.019	2.831.866,08
Couverture en F	-14.221.235		945.516		-15.166.750	-12.036.993,23
Couverture en %	-89,37%			-0,6	-89,88%	-80,95%
30 Charges de personnel	3.365.862		6.974	0,2	3.358.888	3.802.792,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	670.247		-55.554	-7,7	725.801	1.331.452,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.163		2.983	NS	180	225,04
34 Charges financières				ND		2.230,84
36 Charges de transfert	11.872.900		-916.000	-7,2	12.788.900	9.730.993,46
39 Imputations internes				ND		1.165,60
41 Patentes et concessions			-5.000	-100,0	5.000	7.500,00
42 Taxes		1.305.073	-331.082	-20,2	1.636.155	2.407.084,49
43 Revenus divers		385.864	320.000	485,8	65.864	417.281,59

K - SANTÉ

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	<i>85,616 ETP</i>		<i>2,962 ETP</i>	<i>3,6%</i>	<i>82,654 ETP</i>	<i>80,440 ETP</i>
3 Charges	25.191.831		770.803	3,2	24.421.029	24.518.063,48
4 Revenus		5.602.049	285.111	5,4	5.316.938	4.549.629,92
Couverture en F	-19.589.782		-485.691		-19.104.091	-19.968.433,55
Couverture en %	-77,76%			-0,6	-78,23%	-81,44%
30 Charges de personnel	12.317.388		443.451	3,7	11.873.937	12.021.956,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.707.502		-181.400	-9,6	1.888.901	2.066.793,35
33 Amortissements du patrimoine administratif	670.847		501.407	295,9	169.440	235.940,26
36 Charges de transfert	10.416.375		-7.815	-0,1	10.424.190	10.091.990,18
39 Imputations internes	79.720		15.160	23,5	64.560	101.382,85
40 Revenus fiscaux		70.000	12.472	21,7	57.528	69.901,60
41 Patentes et concessions		8.200	1.200	17,1	7.000	9.550,00
42 Taxes		2.844.069	271.439	10,6	2.572.630	2.531.268,46
43 Revenus divers		542.580	0	0,0	542.580	60.356,47
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		2.137.200	0	0,0	2.137.200	1.878.553,39

Récapitulation

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	69,481 ETP		1,470 ETP	2,2%	68,011 ETP	66,397 ETP
3 Charges	27.495.006		-431.182	-1,5	27.926.188	29.079.580,84
4 Revenus		60.958.135	-347.453	-0,6	61.305.588	67.208.820,72
Couverture en F	33.463.129		83.729		33.379.400	38.129.239,88
Couverture en %	121,71%			1,8	119,53%	131,12%
30 Charges de personnel	10.138.602		96.404	1,0	10.042.198	10.062.341,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.491.289		-295.521	-16,5	1.786.810	10.153.869,35
33 Amortissements du patrimoine administratif	107.146		-17.554	-14,1	124.700	1.010.693,52
34 Charges financières				ND		1.216,82
36 Charges de transfert	15.743.569		-169.331	-1,1	15.912.900	7.814.302,79
39 Imputations internes	14.400		-45.180	-75,8	59.580	37.157,20
42 Taxes		11.154.250	-338.553	-2,9	11.492.803	10.854.479,34
43 Revenus divers		1.538.000	0	0,0	1.538.000	2.065.251,47
44 Revenus financiers		48.265.885	0	0,0	48.265.885	52.999.895,73
46 Revenus de transferts			-8.900	-100,0	8.900	1.121.111,48
49 Imputations internes				ND		168.082,70

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	69,481 ETP		1,470 ETP	2,2%	68,011 ETP	66,397 ETP
3 Charges	27.495.006		-431.182	-1,5	27.926.188	29.079.580,84
4 Revenus		60.958.135	-347.453	-0,6	61.305.588	67.208.820,72
Couverture en F	33.463.129		83.729		33.379.400	38.129.239,88
Couverture en %	121,71%			1,8	119,53%	131,12%
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE						
<i>Postes fixes</i>	18,923 ETP		0,000 ETP	0,0%	18,923 ETP	16,989 ETP
3 Charges	19.920.170		-439.443	-2,2	20.359.613	20.957.734,21
4 Revenus		14.056.794	-8.978	-0,1	14.065.772	16.656.092,28
Couverture en F	-5.863.376		430.465		-6.293.841	-4.301.641,93
Couverture en %	-29,43%			-4,8	-30,91%	-20,53%
30 Charges de personnel	3.399.293		26.841	0,8	3.372.452	3.388.594,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.237.727		-274.234	-18,1	1.511.961	9.324.592,35
33 Amortissements du patrimoine administratif	88.581		-22.719	-20,4	111.300	996.087,65
36 Charges de transferts	15.194.569		-169.331	-1,1	15.363.900	7.248.262,54
39 Imputations internes				ND		197,21
42 Taxes		556.794	-78	0,0	556.872	503.984,15
43 Revenus divers		1.500.000	0	0,0	1.500.000	2.030.996,65
44 Revenus financiers		12.000.000	0	0,0	12.000.000	13.000.000,00
46 Revenus de transferts			-8.900	-100,0	8.900	1.121.111,48
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES						
<i>Postes fixes</i>				ND		
3 Charges			0	ND		250.000,00
4 Revenus		36.265.885	0	0,0	36.265.885	39.999.895,73
Couverture en F	36.265.885		0		36.265.885	39.749.895,73
Couverture en %				ND		15.899,96%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		250.000,00
44 Revenus financiers		36.265.885	0	0,0	36.265.885	39.999.895,73
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	50,558 ETP		1,470 ETP	3,0%	49,088 ETP	49,408 ETP
3 Charges	7.574.836		8.261	0,1	7.566.575	7.871.846,63
4 Revenus		10.635.456	-338.475	-3,1	10.973.931	10.552.832,71
Couverture en F	3.060.620		-346.736		3.407.356	2.680.986,09
Couverture en %	40,41%			-10,3	45,03%	34,06%
30 Charges de personnel	6.739.309		69.563	1,0	6.669.746	6.673.746,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	253.562		-21.287	-7,7	274.849	579.276,99

L - ECONOMIE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE						
33 Amortissements du patrimoine administratif	18.565		5.165	38,5	13.400	14.605,87
34 Charges financières				ND		1.216,82
36 Charges de transfert	549.000		0	0,0	549.000	566.040,25
39 Imputations internes	14.400		-45.180	-75,8	59.580	36.959,99
42 Taxes		10.597.456	-338.475	-3,1	10.935.931	10.350.495,19
43 Revenus divers		38.000	0	0,0	38.000	34.254,82
49 Imputations internes				ND		168.082,70

Récapitulation

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	516,742 ETP		5,256 ETP	1,0%	511,486 ETP	492,632 ETP
3 Charges	1.014.361.669		17.468.820	1,8	996.892.849	1.004.479.453,65
4 Revenus		6.880.778.074	194.521.701	2,9	6.686.256.373	7.027.216.640,43
Couverture en F	5.866.416.405		177.052.881		5.689.363.524	6.022.737.186,78
Couverture en %	578,34%			1,3	570,71%	599,59%
30 Charges de personnel	63.402.948		-193.958	-0,3	63.596.906	61.916.189,56
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	99.644.505		3.699.281	3,9	95.945.224	95.458.461,83
33 Amortissements du patrimoine administratif	55.570		10.170	22,4	45.400	54.928,87
34 Charges financières	259.375.810		-3.021.025	-1,2	262.396.835	299.091.601,58
36 Charges de transfert	585.082.436		17.466.540	3,1	567.615.896	541.299.247,20
39 Imputations internes	6.800.400		-492.188	-6,7	7.292.588	6.659.024,61
40 Revenus fiscaux		6.078.968.713	247.255.449	4,2	5.831.713.264	5.979.951.768,25
41 Patentes et concessions		40.744.000	1.385.417	3,5	39.358.583	39.077.906,65
42 Taxes		18.293.612	3.033.744	19,9	15.259.868	43.230.364,30
43 Revenus divers		3.765.000	-12.872.750	-77,4	16.637.750	239.614.075,98
44 Revenus financiers		162.079.125	-35.428.807	-17,9	197.507.932	154.267.197,48
46 Revenus de transferts		576.927.624	-8.851.352	-1,5	585.778.976	570.993.552,02
49 Imputations internes				ND		81.775,75

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	516,742 ETP		5,256 ETP	1,0%	511,486 ETP	492,632 ETP
3 Charges	1.014.361.669		17.468.820	1,8	996.892.849	1.004.479.453,65
4 Revenus		6.880.778.074	194.521.701	2,9	6.686.256.373	7.027.216.640,43
Couverture en F	5.866.416.405		177.052.881		5.689.363.524	6.022.737.186,78
Couverture en %	578,34%			1,3	570,71%	599,59%
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
<i>Postes fixes</i>				ND		
3 Charges	301.129.460		11.187.460	3,9	289.942.000	263.312.310,26
4 Revenus		6.548.647.417	239.682.319	3,8	6.308.965.098	6.596.291.773,22
Couverture en F	6.247.517.957		228.494.859		6.019.023.098	6.332.979.462,96
Couverture en %	2.074,70%			-0,1	2.075,94%	2.405,12%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	93.500.000		5.140.000	5,8	88.360.000	72.973.821,36
36 Charges de transfert	207.629.460		6.047.460	3,0	201.582.000	190.171.406,20
39 Imputations internes				ND		167.082,70
40 Revenus fiscaux		6.078.968.713	247.255.449	4,2	5.831.713.264	5.979.951.768,25
42 Taxes				ND		340.578,93
43 Revenus divers				ND		150.425.743,78
46 Revenus de transferts		469.678.704	-7.573.130	-1,6	477.251.834	465.573.682,26
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF						
<i>Postes fixes</i>				ND		
3 Charges	259.375.810		-3.021.025	-1,2	262.396.835	315.806.370,36
4 Revenus		216.088.125	-44.416.140	-17,1	260.504.265	315.886.936,28
Couverture en F	-43.287.685		-41.395.115		-1.892.570	80.565,92
Couverture en %	-16,69%			NS	-0,72%	0,03%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		16.714.768,78
34 Charges financières	259.375.810		-3.021.025	-1,2	262.396.835	299.091.601,58
41 Patentes et concessions		40.744.000	1.385.417	3,5	39.358.583	39.077.906,65
42 Taxes		9.500.000	2.500.000	35,7	7.000.000	33.357.128,30
43 Revenus divers		3.765.000	-12.872.750	-77,4	16.637.750	89.184.703,85
44 Revenus financiers		162.079.125	-35.428.807	-17,9	197.507.932	154.267.197,48
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
<i>Postes fixes</i>				ND		
3 Charges	377.452.976		11.419.080	3,1	366.033.896	351.127.841,00
4 Revenus		107.158.920	-1.278.222	-1,2	108.437.142	105.336.727,00
Couverture en F	-270.294.056		-12.697.302		-257.596.754	-245.791.114,00
Couverture en %	-71,61%			1,8	-70,38%	-70,00%

M - FINANCE ET IMPÔTS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE						
36 Charges de transfert	377.452.976		11.419.080	3,1	366.033.896	351.127.841,00
46 Revenus de transferts		107.158.920	-1.278.222	-1,2	108.437.142	105.336.727,00
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	<i>516,742 ETP</i>		<i>5,256 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>511,486 ETP</i>	<i>492,632 ETP</i>
3 Charges	76.403.423		-2.116.695	-2,7	78.520.118	74.232.932,03
4 Revenus		8.883.612	533.744	6,4	8.349.868	9.701.203,93
Couverture en F	-67.519.811		2.650.439		-70.170.250	-64.531.728,10
Couverture en %	-88,37%			-1,1	-89,37%	-86,93%
30 Charges de personnel	63.402.948		-193.958	-0,3	63.596.906	61.916.189,56
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.144.505		-1.440.719	-19,0	7.585.224	5.769.871,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	55.570		10.170	22,4	45.400	54.928,87
39 Imputations internes	6.800.400		-492.188	-6,7	7.292.588	6.491.941,91
42 Taxes		8.793.612	533.744	6,5	8.259.868	9.532.657,07
43 Revenus divers				ND		3.628,35
46 Revenus de transferts		90.000	0	0,0	90.000	83.142,76
49 Imputations internes				ND		81.775,75

Récapitulation

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	55,535 ETP		2,740 ETP	5,2%	52,795 ETP	47,000 ETP
3 Charges	82.475.386		2.350.515	2,9	80.124.872	78.941.368,39
4 Revenus		830.522	-128.178	-13,4	958.700	905.881,90
Couverture en F	-81.644.865		-2.478.693		-79.166.172	-78.035.486,49
Couverture en %	-98,99%			0,2	-98,80%	-98,85%
30 Charges de personnel	9.783.031		582.981	6,3	9.200.050	8.164.330,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.998.504		-136.796	-3,3	4.135.300	4.428.640,87
33 Amortissements du patrimoine administratif	32.281		6.306	24,3	25.975	18.979,11
36 Charges de transfert	68.660.921		1.897.374	2,8	66.763.547	66.328.169,91
39 Imputations internes	650		650	ND		1.248,25
42 Taxes		243.951	61.244	33,5	182.707	418.685,20
43 Revenus divers		216	0	0,0	216	7.953,15
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		309.800	-169.422	-35,4	479.222	355.948,55
46 Revenus de transferts		276.555	-20.000	-6,7	296.555	123.295,00

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	55,535 ETP		2,740 ETP	5,2%	52,795 ETP	47,000 ETP
3 Charges	82.475.386		2.350.515	2,9	80.124.872	78.941.368,39
4 Revenus		830.522	-128.178	-13,4	958.700	905.881,90
Couverture en F	-81.644.865		-2.478.693		-79.166.172	-78.035.486,49
Couverture en %	-98,99%			0,2	-98,80%	-98,85%
N01 - CULTURE						
<i>Postes fixes</i>	15,600 ETP		2,800 ETP	21,9%	12,800 ETP	12,500 ETP
3 Charges	68.914.793		2.051.248	3,1	66.863.545	65.683.938,82
4 Revenus		319.109	587	0,2	318.522	399.086,18
Couverture en F	-68.595.684		-2.050.661		-66.545.023	-65.284.852,64
Couverture en %	-99,54%			0,0	-99,52%	-99,39%
30 Charges de personnel	3.128.162		543.519	21,0	2.584.643	2.394.575,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.579.068		-28.520	-1,8	1.607.588	1.497.913,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	32.281		13.181	69,0	19.100	18.979,11
36 Charges de transfert	64.174.632		1.522.418	2,4	62.652.214	61.771.782,56
39 Imputations internes	650		650	ND		688,25
42 Taxes		19.109	587	3,2	18.522	16.557,48
43 Revenus divers				ND		5.580,15
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		300.000	0	0,0	300.000	355.948,55
46 Revenus de transferts				ND		21.000,00
N02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	7,585 ETP		-0,060 ETP	-0,8%	7,645 ETP	6,300 ETP
3 Charges	4.142.356		-136.778	-3,2	4.279.135	3.155.460,92
4 Revenus		304.091	-128.817	-29,8	432.908	349.585,82
Couverture en F	-3.838.266		7.961		-3.846.227	-2.805.875,10
Couverture en %	-92,66%			3,1	-89,88%	-88,92%
30 Charges de personnel	1.449.699		340	0,0	1.449.359	1.121.682,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	500.369		-105.199	-17,4	605.568	478.912,07
33 Amortissements du patrimoine administratif			-6.875	-100,0	6.875	
36 Charges de transfert	2.192.289		-25.044	-1,1	2.217.333	1.554.866,35
42 Taxes		194.075	60.605	45,4	133.470	244.917,82
43 Revenus divers		216	0	0,0	216	2.373,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		9.800	-169.422	-94,5	179.222	
46 Revenus de transferts		100.000	-20.000	-16,7	120.000	102.295,00

N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS						
<i>Postes fixes</i>	<i>32,350 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>32,350 ETP</i>	<i>28,200 ETP</i>
3 Charges	9.418.237		436.045	4,9	8.982.192	10.101.968,65
4 Revenus		207.322	52	0,0	207.270	157.209,90
Couverture en F	-9.210.915		-435.993		-8.774.922	-9.944.758,75
Couverture en %	-97,80%			0,1	-97,69%	-98,44%
30 Charges de personnel	5.205.170		39.122	0,8	5.166.048	4.648.072,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.919.067		-3.077	-0,2	1.922.144	2.451.815,60
36 Charges de transfert	2.294.000		400.000	21,1	1.894.000	3.001.521,00
39 Imputations internes				ND		560,00
42 Taxes		30.767	52	0,2	30.715	157.209,90
46 Revenus de transferts		176.555	0	0,0	176.555	

Récapitulation

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	185,929 ETP		3,800 ETP	2,1%	182,129 ETP	177,309 ETP
3 Charges	59.342.253		618.827	1,1	58.723.426	57.102.996,68
4 Revenus		1.698.482	-520.587	-23,5	2.219.069	1.955.371,79
Couverture en F	-57.643.771		-1.139.414		-56.504.356	-55.147.624,89
Couverture en %	-97,14%			1,0	-96,22%	-96,58%
30 Charges de personnel	41.418.374		2.776.986	7,2	38.641.388	38.534.892,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.106.608		-1.139.905	-7,5	15.246.513	14.654.616,68
33 Amortissements du patrimoine administratif	295.917		72.317	32,3	223.600	486.713,98
34 Charges financières				ND		5.678,51
36 Charges de transfert	3.513.154		-1.088.971	-23,7	4.602.125	3.382.633,93
39 Imputations internes	8.200		-1.600	-16,3	9.800	38.461,00
41 Patentes et concessions		380.000	0	0,0	380.000	455.607,26
42 Taxes		1.066.762	-393.582	-27,0	1.460.344	1.159.532,37
43 Revenus divers		226.667	-127.005	-35,9	353.672	331.220,15
44 Revenus financiers		53	0	0,0	53	
46 Revenus de transferts		25.000	0	0,0	25.000	
49 Imputations internes				ND		9.012,00

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	185,929 ETP		3,800 ETP	2,1%	182,129 ETP	177,309 ETP
3 Charges	59.342.253		618.827	1,1	58.723.426	57.102.996,68
4 Revenus		1.698.482	-520.587	-23,5	2.219.069	1.955.371,79
Couverture en F	-57.643.771		-1.139.414		-56.504.356	-55.147.624,89
Couverture en %	-97,14%			1,0	-96,22%	-96,58%
O01 - GRAND CONSEIL..						
<i>Postes fixes</i>	24,300 ETP		0,000 ETP	0,0%	24,300 ETP	21,700 ETP
3 Charges	12.684.449		645.853	5,4	12.038.596	10.949.901,75
4 Revenus		70.945	-7.522	-9,6	78.467	86.161,70
Couverture en F	-12.613.504		-653.375		-11.960.129	-10.863.740,05
Couverture en %	-99,44%			0,1	-99,35%	-99,21%
30 Charges de personnel	8.973.056		777.860	9,5	8.195.196	7.323.796,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.433.057		-216.043	-5,9	3.649.100	3.429.525,22
33 Amortissements du patrimoine administratif	274.936		85.636	45,2	189.300	193.460,07
39 Imputations internes	3.400		-1.600	-32,0	5.000	3.120,00
42 Taxes		26.282	-5.017	-16,0	31.299	33.590,85
43 Revenus divers		44.663	-2.505	-5,3	47.168	43.558,85
49 Imputations internes				ND		9.012,00
O02 - CONSTITUANTE..						
3 Charges				ND		3.138.488,61
4 Revenus				ND		51.783,20
Couverture en F				ND		-3.086.705,41
Couverture en %				ND		-98,35%
30 Charges de personnel				ND		1.333.752,45
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				ND		1.556.062,08
33 Amortissements du patrimoine administratif				ND		213.812,08
39 Imputations internes				ND		34.862,00
42 Taxes				ND		18.917,30
43 Revenus divers				ND		32.865,90
O03 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	51,560 ETP		2,072 ETP	4,2%	49,488 ETP	48,275 ETP
3 Charges	14.261.595		1.714.075	13,7	12.547.520	11.283.138,65
4 Revenus		1.316.438	-508.107	-27,8	1.824.545	1.447.465,42
Couverture en F	-12.945.157		-2.222.182		-10.722.975	-9.835.673,23
Couverture en %	-90,77%			6,2	-85,46%	-87,17%

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
30 Charges de personnel	10.226.789		1.397.373	15,8	8.829.417	8.609.948,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.695.966		-118.297	-4,2	2.814.263	2.336.419,97
36 Charges de transfert	1.335.000		435.000	48,3	900.000	336.770,05
39 Imputations internes	3.840		0	0,0	3.840	
41 Patentes et concessions		380.000	0	0,0	380.000	455.607,26
42 Taxes		936.385	-388.107	-29,3	1.324.492	988.941,85
43 Revenus divers		0	-120.000	-100,0	120.000	2.916,31
44 Revenus financiers		53	0	0,0	53	
004 - SERVICES GÉNÉRAUX.						
<i>Postes fixes</i>	<i>78,400 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>78,400 ETP</i>	<i>79,750 ETP</i>
3 Charges	17.573.447		340.434	2,0	17.233.013	17.486.477,77
4 Revenus		150.067	-570	-0,4	150.637	139.616,71
Couverture en F	-17.423.380		-341.004		-17.082.376	-17.346.861,06
Couverture en %	-99,15%			0,0	-99,13%	-99,20%
30 Charges de personnel	15.802.629		382.766	2,5	15.419.863	15.779.666,81
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.526.394		-29.056	-1,9	1.555.450	1.402.675,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	20.924		-13.276	-38,8	34.200	79.384,95
36 Charges de transfert	223.500		0	0,0	223.500	224.525,00
39 Imputations internes				ND		226,00
42 Taxes		90.567	-570	-0,6	91.137	103.216,71
43 Revenus divers		34.500	0	0,0	34.500	36.400,00
46 Revenus de transferts		25.000	0	0,0	25.000	
004.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,000 ETP</i>	<i>3,000 ETP</i>
3 Charges	4.652.094		641.173	16,0	4.010.921	3.647.894,28
4 Revenus		2.297	108	4,9	2.189	4.322,40
Couverture en F	-4.649.797		-641.065		-4.008.732	-3.643.571,88
Couverture en %	-99,95%			0,0	-99,95%	-99,88%
30 Charges de personnel	4.275.536		540.877	14,5	3.734.659	3.461.989,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	366.462		100.000	37,5	266.462	137.222,17
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.096		296	3,0	9.800	48.682,20
42 Taxes		2.297	108	4,9	2.189	4.322,40
004.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES						
3 Charges	0		-312.798	-100,0	312.798	599.754,25
4 Revenus		0	-265	-100,0	265	157,20

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Couverture en F	0		312.533		-312.533	-599.597,05
Couverture en %				-100,0	-99,92%	-99,97%
30 Charges de personnel	0		-254.759	-100,0	254.759	420.770,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0		-58.039	-100,0	58.039	178.983,55
42 Taxes		0	-265	-100,0	265	157,20
004.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES						
<i>Postes fixes</i>	26,450 ETP		0,000 ETP	0,0%	26,450 ETP	27,450 ETP
3 Charges	4.642.062		54.274	1,2	4.587.788	4.828.315,95
4 Revenus		95.282	65	0,1	95.217	75.475,25
Couverture en F	-4.546.780		-54.209		-4.492.571	-4.752.840,70
Couverture en %	-97,95%			0,0	-97,92%	-98,44%
30 Charges de personnel	3.964.359		26.404	0,7	3.937.955	4.194.344,05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	676.620		26.787	4,1	649.833	633.971,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.083		1.083	ND		
42 Taxes		60.782	65	0,1	60.717	39.075,25
43 Revenus divers		34.500	0	0,0	34.500	36.400,00
004.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES						
<i>Postes fixes</i>	5,450 ETP		0,000 ETP	0,0%	5,450 ETP	5,450 ETP
3 Charges	778.633		-6.467	-0,8	785.100	788.358,29
4 Revenus		797	13	1,7	784	1.649,45
Couverture en F	-777.836		6.480		-784.316	-786.708,84
Couverture en %	-99,90%			0,0	-99,90%	-99,79%
30 Charges de personnel	757.151		9.051	1,2	748.100	773.553,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21.482		-15.518	-41,9	37.000	14.805,09
42 Taxes		797	13	1,7	784	1.649,45
004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD						
<i>Postes fixes</i>	2,000 ETP		0,000 ETP	0,0%	2,000 ETP	3,000 ETP
3 Charges	645.913		-2.925	-0,5	648.838	851.122,48
4 Revenus		14	-413	-96,7	427	1.140,40
Couverture en F	-645.899		2.512		-648.411	-849.982,08
Couverture en %	-100,00%			0,1	-99,93%	-99,87%
30 Charges de personnel	549.073		19.398	3,7	529.675	783.824,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	96.840		-22.323	-18,7	119.163	67.298,09
42 Taxes		14	-413	-96,7	427	1.140,40
004.07 - ARCHIVES D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	15,600 ETP		0,000 ETP	0,0%	15,600 ETP	15,600 ETP
3 Charges	2.495.082		-90.392	-3,5	2.585.474	2.549.096,87
4 Revenus		42.644	-24	-0,1	42.668	23.463,41

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Couverture en F	-2.452.438		90.368		-2.542.806	-2.525.633,46
Couverture en %	-98,29%			-0,1	-98,35%	-99,08%
30 Charges de personnel	1.986.998		-16.930	-0,8	2.003.928	2.011.519,46
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	276.585		-58.761	-17,5	335.346	283.778,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.999		-14.701	-64,8	22.700	29.047,70
36 Charges de transfert	223.500		0	0,0	223.500	224.525,00
39 Imputations internes				ND		226,00
42 Taxes		17.644	-24	-0,1	17.668	23.463,41
46 Revenus de transferts		25.000	0	0,0	25.000	
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DE L'ICF</i>						
<i>Postes fixes</i>	<i>25,900 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>25,900 ETP</i>	<i>25,250 ETP</i>
3 Charges	4.359.663		57.569	1,3	4.302.094	4.221.935,65
4 Revenus		9.033	-54	-0,6	9.087	33.408,60
Couverture en F	-4.350.630		-57.623		-4.293.007	-4.188.527,05
Couverture en %	-99,79%			0,0	-99,79%	-99,21%
30 Charges de personnel	4.269.512		58.725	1,4	4.210.787	4.133.665,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	88.405		-1.202	-1,3	89.607	86.615,50
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.746		46	2,7	1.700	1.655,05
42 Taxes		9.033	-54	-0,6	9.087	33.408,60
005 - DÉVELOPPEMENT DURABLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>5,651 ETP</i>		<i>-0,050 ETP</i>	<i>-0,9%</i>	<i>5,701 ETP</i>	<i>5,678 ETP</i>
3 Charges	1.057.989		-44.957	-4,1	1.102.945	1.042.439,51
4 Revenus		1.162	493	73,7	669	1.484,03
Couverture en F	-1.056.827		45.450		-1.102.276	-1.040.955,48
Couverture en %	-99,89%			0,0	-99,94%	-99,86%
30 Charges de personnel	882.037		12.422	1,4	869.614	827.207,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	90.952		-57.379	-38,7	148.331	125.650,57
34 Charges financières				ND		2.028,04
36 Charges de transfert	85.000		0	0,0	85.000	87.300,00
39 Imputations internes				ND		253,00
42 Taxes		662	-7	-1,0	669	558,25
43 Revenus divers		500	500	ND		925,78
006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
<i>Postes fixes</i>	<i>13,652 ETP</i>		<i>1,868 ETP</i>	<i>15,9%</i>	<i>11,784 ETP</i>	<i>10,178 ETP</i>
3 Charges	8.575.855		-295.853	-3,3	8.871.708	7.021.497,56
4 Revenus		158.105	-4.918	-3,0	163.023	196.841,12

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Couverture en F	-8.417.750		290.935		-8.708.685	-6.824.656,45
Couverture en %	-98,16%			0,0	-98,16%	-97,20%
30 Charges de personnel	3.291.013		108.853	3,4	3.182.160	2.533.191,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.193.881		-274.706	-5,0	5.468.588	4.445.706,15
36 Charges de transfert	90.000		-130.000	-59,1	220.000	42.600,00
39 Imputations internes	960		0	0,0	960	
42 Taxes		11.101	82	0,7	11.019	5.371,22
43 Revenus divers		147.004	-5.000	-3,3	152.004	191.469,90
007 - GENÈVE INTERNATIONALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>7,024 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>7,024 ETP</i>	<i>6,937 ETP</i>
3 Charges	3.258.829		-1.486.964	-31,3	4.745.793	4.295.862,83
4 Revenus		1.020	53	5,4	967	847,55
Couverture en F	-3.257.809		1.487.017		-4.744.825	-4.295.015,28
Couverture en %	-99,97%			0,0	-99,98%	-99,98%
30 Charges de personnel	1.236.174		72.836	6,3	1.163.338	1.128.574,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.082.944		-215.786	-16,6	1.298.730	1.140.608,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	57		-43	-43,0	100	56,88
36 Charges de transfert	939.654		-1.343.971	-58,9	2.283.625	2.026.623,25
42 Taxes		1.020	53	5,4	967	847,55
008 - RÉGIONAL ET TRANSFRONTALIER						
<i>Postes fixes</i>	<i>5,342 ETP</i>		<i>-0,090 ETP</i>	<i>-1,7%</i>	<i>5,432 ETP</i>	<i>4,790 ETP</i>
3 Charges	1.930.089		-253.761	-11,6	2.183.851	1.885.189,99
4 Revenus		745	-16	-2,1	761	31.172,06
Couverture en F	-1.929.344		253.745		-2.183.090	-1.854.017,93
Couverture en %	-99,96%			0,0	-99,97%	-98,35%
30 Charges de personnel	1.006.675		24.876	2,5	981.800	998.754,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	83.414		-228.637	-73,3	312.051	217.968,97
34 Charges financières				ND		3.650,47
36 Charges de transfert	840.000		-50.000	-5,6	890.000	664.815,63
42 Taxes		745	-16	-2,1	761	8.088,65
43 Revenus divers				ND		23.083,41

Récapitulation

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	1.166,342 ETP		0,107 ETP	0,0%	1.166,234 ETP	1.130,555 ETP
3 Charges	739.243.510		-73.313.524	-9,0	812.557.034	1.573.437.937,83
4 Revenus		98.608.109	-85.303.678	-46,4	183.911.787	107.645.711,87
Couverture en F	-640.635.400		-11.990.154		-628.645.247	-1.465.792.225,97
Couverture en %	-86,66%			12,0	-77,37%	-93,16%
30 Charges de personnel	201.849.995		-68.452.636	-25,3	270.302.631	258.149.423,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	218.081.932		-1.348.765	-0,6	219.430.697	984.553.106,99
33 Amortissements du patrimoine administratif	303.908.982		-4.364.268	-1,4	308.273.250	315.219.688,64
34 Charges financières	458.190		354.090	340,1	104.100	225.125,71
36 Charges de transfert	14.249.484		639.649	4,7	13.609.835	14.032.857,08
37 Subventions à redistribuer	38.400		0	0,0	38.400	747.969,00
39 Imputations internes	656.526		-141.595	-17,7	798.121	509.766,61
41 Patentes et concessions		12.000	0	0,0	12.000	646.396,80
42 Taxes		9.232.476	-2.201.018	-19,3	11.433.494	11.361.884,32
43 Revenus divers		23.301.275	-79.841.811	-77,4	103.143.086	21.453.493,58
44 Revenus financiers		53.817.459	-4.421.399	-7,6	58.238.858	62.989.760,49
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		58.800	0	0,0	58.800	22.179,91
46 Revenus de transferts		12.077.646	1.178.699	10,8	10.898.947	10.270.547,04
47 Subventions à redistribuer		38.400	0	0,0	38.400	747.969,00
49 Imputations internes		70.054	-18.149	-20,6	88.203	153.480,72

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS						
<i>Postes fixes</i>	1.166,342 ETP		0,107 ETP	0,0%	1.166,234 ETP	1.130,555 ETP
3 Charges	739.243.510		-73.313.524	-9,0	812.557.034	1.573.437.937,83
4 Revenus		98.608.109	-85.303.678	-46,4	183.911.787	107.645.711,87
Couverture en F	-640.635.400		-11.990.154		-628.645.247	-1.465.792.225,97
Couverture en %	-86,66%			12,0	-77,37%	-93,16%

P01 - ETATS-MAJORS ET ACTIVITÉS DE SUPPORT DÉPARTEMENTALES						
<i>Postes fixes</i>	362,424 ETP		-27,779 ETP	-7,1%	390,203 ETP	383,404 ETP
3 Charges	79.295.045		-7.247.758	-8,4	86.542.803	79.489.332,92
4 Revenus		1.995.161	-465.039	-18,9	2.460.200	3.217.747,33
Couverture en F	-77.299.884		6.782.719		-84.082.603	-76.271.585,59
Couverture en %	-97,48%			0,3	-97,16%	-95,95%
30 Charges de personnel	63.663.321		-6.252.004	-8,9	69.915.325	65.114.138,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.392.566		-669.201	-6,0	11.061.767	11.733.911,94
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.473.783		-623.467	-15,2	4.097.250	487.906,47
34 Charges financières				ND		191.155,56
36 Charges de transfert	1.633.209		305.974	23,1	1.327.235	1.176.449,66
37 Subventions à redistribuer	38.400		0	0,0	38.400	747.969,00
39 Imputations internes	93.766		-9.060	-8,8	102.826	37.801,44
41 Patentes et concessions				ND		47,95
42 Taxes		1.301.138	59.410	4,8	1.241.728	1.450.587,33
43 Revenus divers		461.296	-497.500	-51,9	958.796	863.861,22
44 Revenus financiers		65.473	-700	-1,1	66.173	101,21
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		58.800	0	0,0	58.800	22.179,91
46 Revenus de transferts			-28.100	-100,0	28.100	-2.330,00
47 Subventions à redistribuer		38.400	0	0,0	38.400	747.969,00
49 Imputations internes		70.054	1.851	2,7	68.203	135.330,72

P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	81,132 ETP		-1,006 ETP	-1,2%	82,138 ETP	82,552 ETP
3 Charges	31.276.918		-65.596.466	-67,7	96.873.384	857.018.791,11
4 Revenus		6.759.783	-80.835.000	-92,3	87.594.783	8.280.255,76
Couverture en F	-24.517.135		-15.238.534		-9.278.601	-848.738.535,34
Couverture en %	-78,39%			718,4	-9,58%	-99,03%
30 Charges de personnel	28.364.369		-64.882.475	-69,6	93.246.844	88.608.493,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.142.003		-39.837	-3,4	1.181.840	765.332.580,03

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES						
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.316.256		-1.128.444	-46,2	2.444.700	3.076.757,28
34 Charges financières	453.190		453.190		0	
39 Imputations internes	1.100		1.100	ND		960,00
42 Taxes		3.117.783	-2.251.413	-41,9	5.369.196	6.026.512,22
43 Revenus divers		3.600.000	-78.583.587	-95,6	82.183.587	2.225.171,55
46 Revenus de transferts		42.000	0	0,0	42.000	28.572,00
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	<i>113,977 ETP</i>		<i>-1,316 ETP</i>	<i>-1,1%</i>	<i>115,293 ETP</i>	<i>110,824 ETP</i>
3 Charges	19.538.941		-518.745	-2,6	20.057.686	20.805.009,70
4 Revenus		390.937	-340.792	-46,6	731.729	367.870,75
Couverture en F	-19.148.004		177.953		-19.325.957	-20.437.138,95
Couverture en %	-98,00%			1,7	-96,35%	-98,23%
30 Charges de personnel	17.047.315		-267.787	-1,5	17.315.102	17.037.972,86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.175.614		-146.570	-6,3	2.322.184	2.859.244,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	231.012		-60.288	-20,7	291.300	749.798,66
34 Charges financières	5.000		-99.100	-95,2	104.100	33.970,15
39 Imputations internes	80.000		55.000	220,0	25.000	124.023,82
42 Taxes		166.726	-392	-0,2	167.118	94.633,40
43 Revenus divers		224.211	-250.000	-52,7	474.211	252.790,47
44 Revenus financiers			-90.400	-100,0	90.400	20.446,88
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
<i>Postes fixes</i>	<i>247,900 ETP</i>		<i>-4,800 ETP</i>	<i>-1,9%</i>	<i>252,700 ETP</i>	<i>239,175 ETP</i>
3 Charges	459.899.327		1.061.917	0,2	458.837.410	462.260.682,88
4 Revenus		71.738.235	-5.348.971	-6,9	77.087.206	80.141.909,49
Couverture en F	-388.161.092		-6.410.888		-381.750.204	-382.118.773,39
Couverture en %	-84,40%			1,4	-83,20%	-82,66%
30 Charges de personnel	30.507.426		-702.657	-2,3	31.210.083	29.491.589,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	166.950.703		722.871	0,4	166.227.832	165.799.178,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	249.353.423		899.823	0,4	248.453.600	253.777.335,84
36 Charges de transfert	12.616.275		333.675	2,7	12.282.600	12.856.407,42
39 Imputations internes	471.500		-191.795	-28,9	663.295	336.171,60
41 Patentes et concessions		12.000	0	0,0	12.000	646.348,85
42 Taxes		3.502.480	-20.716	-0,6	3.523.196	2.650.557,52

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)						
43 Revenus divers		2.688.065	-2.070.913	-43,5	4.758.978	3.980.894,40
44 Revenus financiers		53.751.986	-4.330.299	-7,5	58.082.285	62.969.212,40
46 Revenus de transferts		11.783.704	1.092.957	10,2	10.690.747	9.876.746,32
49 Imputations internes			-20.000	-100,0	20.000	18.150,00
P05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>360,909 ETP</i>		<i>35,009 ETP</i>	<i>10,7%</i>	<i>325,900 ETP</i>	<i>314,600 ETP</i>
3 Charges	149.233.279		-1.012.472	-0,7	150.245.751	153.864.121,23
4 Revenus		17.723.993	1.686.124	10,5	16.037.869	15.637.928,53
Couverture en F	-131.509.286		2.698.596		-134.207.882	-138.226.192,70
Couverture en %	-88,12%			-1,3	-89,33%	-89,84%
30 Charges de personnel	62.267.565		3.652.288	6,2	58.615.277	57.897.229,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37.421.046		-1.216.028	-3,1	38.637.074	38.828.191,95
33 Amortissements du patrimoine administratif	49.534.508		-3.451.893	-6,5	52.986.400	57.127.890,39
39 Imputations internes	10.160		3.160	45,1	7.000	10.809,75
42 Taxes		1.144.348	12.093	1,1	1.132.255	1.139.593,86
43 Revenus divers		16.327.703	1.560.189	10,6	14.767.514	14.130.775,95
46 Revenus de transferts		251.942	113.842	82,4	138.100	367.558,72

Récapitulation Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	21,700 ETP		1,500 ETP	7,4%	20,200 ETP	
3 Charges	17.684.099		3.231.313	22,4	14.452.786	
4 Revenus		21.539.266	-29.415.043	-57,7	50.954.309	
Couverture en F	3.855.167		-32.646.356		36.501.523	
Couverture en %	21,80%			-91,4	252,56%	
30 Charges de personnel	4.073.351		622.469	18,0	3.450.882	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.275.282		-816.002	-39,0	2.091.284	
33 Amortissements du patrimoine administratif	465.626		326	0,1	465.300	
36 Charges de transfert	10.669.840		2.745.200	34,6	7.924.640	
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		680.000	130,8	520.000	
39 Imputations internes			-680	-100,0	680	
41 Patentes et concessions		13.430.600	-30.000.000	-69,1	43.430.600	
42 Taxes		212.458	-44.397	-17,3	256.855	
43 Revenus divers		2.500.000	0	0,0	2.500.000	
44 Revenus financiers		4.196.208	-646	0,0	4.196.854	
46 Revenus de transferts			-50.000	-100,0	50.000	
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	680.000	130,8	520.000	

Q - ENERGIE

RUBRIQUE	BUDGET 2014		VARIATION 2014 - 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
Q - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	21,700 ETP		1,500 ETP	7,4%	20,200 ETP	
3 Charges	17.684.099		3.231.313	22,4	14.452.786	
4 Revenus		21.539.266	-29.415.043	-57,7	50.954.309	
Couverture en F	3.855.167		-32.646.356		36.501.523	
Couverture en %	21,80%			-91,4	252,56%	
Q01 - ENERGIE.						
<i>Postes fixes</i>	21,700 ETP		1,500 ETP	7,4%	20,200 ETP	
3 Charges	17.684.099		3.231.313	22,4	14.452.786	
4 Revenus		21.539.266	-29.415.043	-57,7	50.954.309	
Couverture en F	3.855.167		-32.646.356		36.501.523	
Couverture en %	21,80%			-91,4	252,56%	
30 Charges de personnel	4.073.351		622.469	18,0	3.450.882	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.275.282		-816.002	-39,0	2.091.284	
33 Amortissements du patrimoine administratif	465.626		326	0,1	465.300	
36 Charges de transfert	10.669.840		2.745.200	34,6	7.924.640	
37 Subventions à redistribuer	1.200.000		680.000	130,8	520.000	
39 Imputations internes			-680	-100,0	680	
41 Patentes et concessions		13.430.600	-30.000.000	-69,1	43.430.600	
42 Taxes		212.458	-44.397	-17,3	256.855	
43 Revenus divers		2.500.000	0	0,0	2.500.000	
44 Revenus financiers		4.196.208	-646	0,0	4.196.854	
46 Revenus de transferts			-50.000	-100,0	50.000	
47 Subventions à redistribuer		1.200.000	680.000	130,8	520.000	

Amendements

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2014 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL ETAT		7'950'185'802	7'950'598'423		23'354'547	23'186'685	7'973'540'349	7'973'785'108
RESULTAT		412'621				-167'862	244'759	
				Amendements budgétaires	23'154'547	22'986'685		
				Amendements techniques	200'000	200'000		
	TRANSVERSAL				22'175'440	6'123	22'175'440	6'123
				Amendements budgétaires	22'175'440	6'123		
				Amendements techniques	-	-		
A	FORMATION	1'861'489'748	80'796'607		-1'233'437	-	1'860'256'311	80'796'607
				Amendements budgétaires	1'446'035	-		
				Amendements techniques	-2'679'472	-		
B	EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL	128'792'363	49'653'271		-14'811	-	128'777'552	49'653'271
				Amendements budgétaires	-14'811	-		
				Amendements techniques	-	-		
C	ACTION SOCIALE	755'407'056	140'253'023		-7'037	39'000	755'400'019	140'292'023
				Amendements budgétaires	-7'037	39'000		
				Amendements techniques	-	-		
D	PERSONNES AGEES	454'761'554	73'165'760		-4'488	21'000	454'757'066	73'186'760
				Amendements budgétaires	-4'488	21'000		
				Amendements techniques	-	-		
E	HANDICAP	369'311'276	59'385'127		-3'652	40'000	369'307'624	59'425'127
				Amendements budgétaires	-3'652	40'000		
				Amendements techniques	-	-		
F	ENVIRONNEMENT	103'427'042	77'932'944		-285'742	40'000	103'141'300	77'972'944
				Amendements budgétaires	-285'742	40'000		
				Amendements techniques	-	-		
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	122'616'100	32'087'982		-2'602'248	-	120'013'852	32'087'982
				Amendements budgétaires	-2'400'089	-		
				Amendements techniques	-202'159	-		

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2014 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
H	SECURITE ET POPULATION	601'043'895	263'449'842		885'479	200'000	601'929'374	263'649'842
				Amendements budgétaires	1'003'199	-		
				Amendements techniques	-117'720	200'000		
I	JUSTICE	157'581'439	31'398'385		-1'982'519	-	155'598'920	31'398'385
				Amendements budgétaires	-1'982'519	-		
				Amendements techniques	-	-		
J	MOBILITE	366'480'516	70'884'624		-246'845	-300'000	366'233'671	70'584'624
				Amendements budgétaires	-246'845	-300'000		
				Amendements techniques	-	-		
K	SANTE	1'096'059'265	30'320'387		1'939'472	-	1'097'998'737	30'320'387
				Amendements budgétaires	-670'000	-		
				Amendements techniques	2'609'472	-		
L	ECONOMIE	27'626'308	60'958'083		-220'000	-	27'406'308	60'958'083
				Amendements budgétaires	-220'000	-		
				Amendements techniques	-	-		
M	FINANCE ET IMPOTS	1'008'381'762	6'858'559'250		5'411'994	22'218'490	1'013'793'756	6'880'777'740
				Amendements budgétaires	5'391'994	22'218'490		
				Amendements techniques	20'000	-		
N	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	82'364'359	830'478		13'026	-	82'377'385	830'478
				Amendements budgétaires	-21'594	-		
				Amendements techniques	34'620	-		
O	AUTORITE ET GOUVERNANCE	59'601'789	1'698'340		-529'485	-	59'072'305	1'698'340
				Amendements budgétaires	-629'485	-		
				Amendements techniques	100'000	-		
P	ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN	737'576'823	97'685'073		72'221	922'072	737'649'044	98'607'145
				Amendements budgétaires	-363'038	922'072		
				Amendements techniques	435'259	-		
Q	ENERGIE	17'664'507	21'539'247		-12'821	-	17'651'686	21'539'247
				Amendements budgétaires	-12'821	-		
				Amendements techniques	-	-		

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT**

TOTAL ETAT - PAR NATURE

Nature	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2014		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2014 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL HORS NATURES 37/39-47/49		7'907'331'762	7'907'744'383	22'054'547	21'886'685	7'929'386'309	7'929'631'068
TOTAL		7'950'185'802	7'950'598'423	23'354'547	23'186'685	7'973'540'349	7'973'785'108
RESULTAT		412'621		-167'862		244'759	
30	30 Charges de personnel	2'231'738'358		11'801'871		2'243'540'229	-
31	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	613'163'522		-394'880		612'768'642	-
33	33 Amortissements du patrimoine administratif	379'979'165		1'385'000		381'364'165	-
34	34 Charges financières	254'373'043		5'465'957		259'839'000	-
36	36 Charges de transfert	4'428'077'674		3'796'599		4'431'874'273	-
37	37 Subventions à redistribuer	27'701'150		-		27'701'150	-
39	39 Imputations internes	15'152'890		1'300'000		16'452'890	-
40	40 Revenus fiscaux		6'010'437'313		68'601'400	-	6'079'038'713
41	41 Patentes et concessions		86'371'620		40'000	-	86'411'620
42	42 Taxes		409'359'594		828'195	-	410'187'789
43	43 Revenus divers		75'014'233		-	-	75'014'233
44	44 Revenus financiers		300'807'403		-30'982'910	-	269'824'493
45	45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		3'647'135		-	-	3'647'135
46	46 Revenus de transferts		1'022'107'085		-16'600'000	-	1'005'507'085
47	47 Subventions à redistribuer		27'701'150		-	-	27'701'150
49	49 Imputations internes		15'152'890		1'300'000	-	16'452'890

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT
TRANSVERSAL ETAT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn. Budg.	CHARGES	REVENUS
						22'175'440	6'123	-		
					Amendements budgétaires	22'175'440	6'123	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
Tous	30	Charges de personnel	2'231'738'358		Augmentation au 1er janvier 2014 du taux de cotisation employeur pour les allocations familiales qui passerait de 1,9% à 2,3%. Le budget déposé prévoit un passage à 2,0%. Cet amendement ne prend pas en compte la charge supplémentaire que doivent supporter les entités subventionnées. Cet amendement représente l'impact de +0.3% supplémentaire sur les dépenses de charges de personnel de l'Etat employeur.	5'485'000		budg.	2'237'223'358	-
Tous	30	Charges de personnel	2'231'738'358		Amendement destiné à l'octroi d'une demi annuité au budget 2014. La date d'octroi de l'annuité 2014 est décalée de 6 mois pour tous les ayants droits du Petit Etat et des entités subventionnées : 1er juillet 2014 pour le Personnel Administratif et le personnel Police-Prison-Sureté Pour le personnel enseignant l'annuité sera octroyée dès le 1er mars 2015 (1er février 2015 pour les enseignants de l'Université) La partie taxe correspond aux recettes de la Participation aux pertes de gains maladie.	8'574'178		budg.	2'240'312'536	-
	36	Charges de transfert	4'428'077'674			8'116'262		budg.	4'436'193'936	-
	42	Taxes		409'359'594					6'123	budg.

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'861'489'748	80'796'607		-1'233'437	-	-	1'860'256'311	80'796'607
					Amendements budgétaires	1'446'035	-	budg.		
					Amendements techniques	-2'679'472	-	techn		
A01 Enseignement obligatoire	30	Charges de personnel	590'708'635		Externalisation d'un poste de cuisinier à l'office de l'enfance et de la jeunesse (service des loisirs éducatifs), ainsi que diverses réallocations internes entre natures 30 et 31.	-155'634		techn	590'553'001	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'217'970		La ventilation des charges dans les programmes par les clés de répartition impacte les programmes A01 et A03. Ces réallocations sont sans incidence sur le résultat de l'Etat.	153'147		techn	17'371'117	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'217'970		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-172'595		budg.	17'045'375	-
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'175'937		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-211'131		budg.	20'964'806	-
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	68'664'514		Amendement octroyant des ressources supplémentaires pour le Service de la Protection des Mineurs (SPMI). Les besoins du SPMI en ressources supplémentaires feront l'objet d'une réévaluation dans le courant de l'année 2014 et un montant complémentaire pourrait être demandé lors de l'élaboration du projet de budget 2015. Afin de financer une unité complète d'assistants sociaux qui seront engagés en cours d'année 2014, un budget supplémentaire de 1'150'000 F est attribué au SPMI. La différence entre 1'150'000 F attribué au SPMI et la diminution de l'amendement adopté de 1'000'000 F, est assurée par une réduction du budget des charges de personnel de la direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse (-150'000 F).	1'000'000		budg.	69'664'514	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT
A. FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	36	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'028'000		Ajustement de la contribution de l'Etat au Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire, sur la base du nouveau calcul établi par ce dernier.	-40'000		budg.	3'988'000	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'322'497		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-44'015		budg.	5'278'482	-
	30	Charges de personnel	68'664'514		Externalisation d'un poste de cuisinier à l'office de l'enfance et de la jeunesse (service des loisirs éducatifs), ainsi que diverses réallocations internes entre natures 30 et 31.	-156'766		techn	68'507'748	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'322'497		La ventilation des charges dans les programmes par les clés de répartition impacte les programmes A01 et A03. Ces réallocations sont sans incidence sur le résultat de l'Etat.	159'253		techn	5'481'750	-
A04 Hautres écoles	36	Human Brain project	-		Participation annuelle du canton de Genève au financement de l'EPFL pour le projet Humain Brain Project qui s'installe à Genève sur le site du Campus Biotech de Sécheron. Dirigé par une équipe de l'EPFL et doté d'une enveloppe budgétaire de plus de 1 milliard d'euros, le Human Brain project a pour ambition de simuler le fonctionnement du cerveau humain par le biais d'un superordinateur afin de développer de nouvelles thérapies médicales sur les maladies neurologiques. Il a été choisi en janvier 2013 pour être l'un des deux Flagships ("projets phares") de l'Union européenne.	1'000'000		budg.	1'000'000	-
	36	Université de Genève	319'863'887		Dans le cadre du protocole de mise en oeuvre du transfert de la Division de stomatologie et de chirurgie orale entre l'Université de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève signé le 23 septembre 2013, il est convenu d'une augmentation de l'indemnité monétaire aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) de 2'679'472.- (programme K01) compensé par une diminution de l'indemnité monétaire en faveur de l'Université de Genève du même montant (programme A04).	-2'679'472		techn	317'184'415	-
A05 Enseignement spécialisé.	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'653'133		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-86'224		budg.	8'566'909	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

B. EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			128'792'363	49'653'271		-14'811	-		128'777'552	49'653'271
					Amendements budgétaires	-14'811	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'290'546		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-11'852		budg.	1'278'694	-
B02 Surveillance du marché du travail	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	306'725		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-2'959		budg.	303'766	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

C. ACTION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn. Budg.	CHARGES	REVENUS
			755'407'056	140'253'023		-7'037	39'000		755'400'019	140'292'023
					Amendements budgétaires	-7'037	39'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
C01 Accès à l'assurance-maladie	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'441'212		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-2'422		budg.	2'438'790	-
C02 Soutien à la famille	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'228'329		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-2'283		budg.	4'226'046	-
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95'695		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-961		budg.	94'734	-
	46	Revenus des transferts		1'992'735	Le DSE, sur la base d'une nouvelle estimation des thésaurisations relatives aux contrats de prestations venant à échéance à fin 2013, propose l'augmentation de la nature correspondante.		39'000	budg.	-	2'031'735
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142'532		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-1'230		budg.	141'302	-
C05 Actions en matière d'asile et de migration	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'006		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-141		budg.	13'865	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

**FONCTIONNEMENT
D. PERSONNES AGEES**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			454'761'554	73'165'760		-4'488	21'000		454'757'066	73'186'760
					Amendements budgétaires	-4'488	21'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	113'914		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-1'144		budg.	112'770	-
	36	EMS Butini	4'251'083		Adaptation de la subvention à verser à l'EMS Butini en raison la revalorisation des salaires des aides-soignants qui avait été faite sur une base de 89 lits en juin 2012, alors que cet EMS compte désormais 132 lits au 1er mars 2013 (+ 43 lits).	48'400		techn	4'299'483	
	36	Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	810'432			-48'400		techn	762'032	
	36	EMS Prieuré	2'986'120		Adaptation de la subvention à verser à l'EMS Prieuré en raison la revalorisation des salaires des aides-soignants qui avait été faite sur une base de 84 lits en juin 2012, alors que cet EMS compte désormais 96 lits au 1er août 2013 (+ 12 lits).	15'930		techn	3'002'050	
	36	Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	810'432			-15'930		techn	794'502	
	46	Revenus des transferts		1'073'011	Le DSE, sur la base d'une nouvelle estimation des thésaurisations relatives aux contrats de prestations venant à échéance à fin 2013, propose l'augmentation de la nature correspondante.		21'000	budg.	-	1'094'011

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT
D. PERSONNES AGEES**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2014 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'819'090		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-3'344		budg.	4'815'746	-
	36	Prestations complémentaires fédérales AVS	249'526'929		Dans le cadre de la mise en place de MCH2, correction de l'affectation du résultat net des provisions du programme D02 (+ dotation - utilisation) à 75% sur les prestations complémentaires fédérales (PCF) et à 25% sur les prestations complémentaires cantonales (PCC) contre 100% sur les PCC, dans le PB actuel.	-2'041'933		techn	247'484'996	
	36	Prestations complémentaires cantonales AVS	59'021'622			2'041'933		techn	61'063'555	

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

E. HANDICAP

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Techn Budg.	BUDGET 2014 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			369'311'276	59'385'127		-3'652	40'000		369'307'624	59'425'127
					Amendements budgétaires	-3'652	40'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	125'119		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-1'256		budg.	123'863	-
	36	EPH Aigues Vertes	17'118'096		Adaptation de la subvention à verser à l'EPH Aigues Vertes qui tient compte de la planification des nouvelles places pour cet établissement. A savoir, annualisation de 2 HO (Home avec Occuaption) à 8'800 F par mois et par Home.	211'200		techn	17'329'296	
	36	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	1'991'257			-211'200		techn	1'780'057	
	46	Revenus des transferts		3'943'831	Le DSE, sur la base d'une nouvelle estimation des thésaurisations relatives aux contrats de prestations venant à échéance à fin 2013, propose l'augmentation de la nature correspondante.		40'000	budg.	-	3'983'831
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'452'629		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-2'396		budg.	3'450'233	-
	36	Prestations complémentaires fédérales AI	126'177'364		Dans le cadre de la mise en place de MCH2, correction de l'affectation du résultat net des provisions du programme D02 (+ dotation - utilisation) à 75% sur les prestations complémentaires fédérales (PCF) et à 25% sur les prestations complémentaires cantonales (PCC) contre 100% sur les PCC, dans le PB actuel.	-1'346'115		techn	124'831'249	
	36	Prestations complémentaires cantonales AI	61'430'222			1'346'115		techn	62'776'337	

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

**FONCTIONNEMENT
F. ENVIRONNEMENT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			103'427'042	77'932'944		-285'742	40'000		103'141'300	77'972'944
					Amendements budgétaires	-285'742	40'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
F01 Protection de l'environnement	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'759'368		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-118'044		budg.	11'641'324	-
F03 Gestion des eaux	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'701'988		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-87'268		budg.	8'614'720	-
	41	Patentes et concessions		25'249'190	Une hausse de 40'000 F des redevances SIG en matière de droit d'eau est proposée pour tenir compte des dernières estimations disponibles (base: comptes 2012).		40'000	budg.	-	25'289'190
F04 Nature et paysage	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'106'202		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-71'193		budg.	7'035'009	-
F05 Politique agricole	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	935'088		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-9'237		budg.	925'851	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			122'616'100	32'087'982		-2'602'248	-		120'013'852	32'087'982
					Amendements budgétaires	-2'400'089	-	budg.		
					Amendements techniques	-202'159	-	techn		
G02 Aménagement du territoire	30	Charges de personnel	14'788'477		Transfert technique sans aucun impact budgétaire de 1 ETP fixe de l'Office de l'urbanisme (programme G02 et G03) vers l'Office des bâtiments (programme P04).	-111'187		techn	14'677'290	-
	30	Charges de personnel	11'702'145			-90'972		techn	11'611'173	-
G03 Conformité des constructions et des chantiers	36	Bonus conjoncturel à l'énergie	3'594'089		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-1'367'089		budg.	2'227'000	-
	36	LDTR bonus à la rénovation	3'000'000			-633'000		budg.	2'367'000	-
	36	Bonus conjoncturel à l'énergie	3'594'089			Le budget du bonus conjoncturel à l'énergie est diminué de 400'000F pour tenir compte des derniers arbitrages du Conseil d'Etat.	-400'000		budg.	3'194'089

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			601'043'895	263'449'842		885'479	200'000	-	601'929'374	263'649'842
					Amendements budgétaires	1'003'199	-	budg.		
					Amendements techniques	-117'720	200'000	techn		
H01 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	23'238'610		Dans le cadre du budget 2013, l'OCP a proposé un amendement technique visant à anticiper l'utilisation des reports budgétaires en diminuant de F 200'000 le budget inscrit en nature 31 pour le réaffecter sur la nature 30. Il était prévu que cette opération ne porte que sur un ou deux exercices et permette ainsi à l'OCP de pouvoir bénéficier d'un apport supplémentaire en ressources humaines. Des événements récents nous font penser que les reports budgétaires devront être utilisés de manière plus conséquente.	-200'000		techn	23'038'610	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	999'072		Par ailleurs, la décision du Conseil d'Etat d'ajuster les dépenses générales prévues au PB 2014, avec pour objectif d'utiliser les reports budgétaires cumulés ces dernières années, diminue encore le budget inscrit en nature 31, ce qui nous oblige à revoir nos prévisions et à effectuer, dès 2014, l'opération inverse afin de réallouer un montant de F 200'000 à la nature 31 depuis la nature 30.	200'000		techn	1'199'072	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	999'072		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-10'030		budg.	989'042	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	999'072		En date du 1er janvier 2013, l'établissement de Favra a changé de statut et est devenu un centre de détention administrative. De ce fait, il facture à l'OCP, à qui il incombe d'exécuter les renvois et d'effectuer l'ensemble des démarches auprès de la Confédération afin de solliciter les remboursements sur les cas LASI, des frais de placements.	120'000		techn	1'119'072	-
	36	Charges de transfert	6'356'683		S'agissant de facturation entre deux services de l'Etat, il convient d'utiliser les natures d'imputations internes. Pour le surplus, Favra adresse à l'OCP les factures relatives aux frais médicaux des personnes placées et l'OCP les paie directement aux prestataires de soins. La nature à utiliser est par conséquent une 31. (voir amendement sur H07)	-1'420'000		techn	4'936'683	-
	39	Imputations internes	175'080			1'300'000		techn	1'475'080	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
H01 Population, droit de cité et migration	36	Fondation romande de détention administrative	100'000		Cet amendement est destiné à régulariser la garantie de déficit liée à l'établissement concordataire de Frambois. En effet, cet établissement étant depuis peu sous tutelle de l'OCD, il est préférable que la garantie de déficit apparaisse sous le programme H07. De plus, lors de la l'élaboration de la mise en oeuvre de la planification pénitentiaire, il a été prévu l'internalisation de Frambois, qui sera rattaché à l'OCD dès 2016. (Transfert de H01 vers H07)	-100'000		techn	-	-
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	273'903'627		Le PL 11140 prévoit un crédit pour la mise en oeuvre d'un système de vidéosurveillance/vidéoprotection. Le présent amendement — neutre sous l'angle du budget global de l'Etat, car il s'agit d'un montant transféré de la Police à la DGSI — prévoit les coûts de maintenance du système de vidéosurveillance, tant au niveau des coûts d'exploitation qu'en personnel, pour la part relative à la DGSI. (Transfert de H02 en P05)	-75'000		techn	273'828'627	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58'286'046			-60'000		techn	58'226'046	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58'286'046		Le PL 10680 prévoit un crédit destiné à financer la refonte de l'application "Amendes d'ordre et contraventions" (AOC). Cet amendement — neutre sous l'angle du budget global de l'Etat, car il s'agit d'un transfert neutre de la Police à la DGSI — prévoit les coûts de maintenance du système d'information. (Transfert de H02 en P05)	-140'000		techn	58'146'046	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58'286'046		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-274'828		budg.	58'011'218	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58'286'046		Afin de favoriser les synergies entre services de l'Etat, il a été décidé de fusionner les prestations relatives aux menuiseries. De ce fait, l'atelier du TIG (travaux intérêt général) et l'atelier de menuiserie à la police doivent être rattachés à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires dès le 1er janvier 2014. Cet amendement transfère les charges et produits de cette activité des programmes H02 et H07 au programme H04.	-20'000		techn	58'266'046	-
H03 Sécurité civile	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	586'365		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-5'887		budg.	580'478	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
H04 Armée et obligation de servir	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	448'491		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-4'502		budg.	443'989	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	448'491		Afin de favoriser les synergies entre services de l'Etat, il a été décidé de fusionner le prestations relatives aux menuiseries. De ce fait, l'atelier du TIG (travaux intérêt général) et l'atelier de menuiserie à la police doivent être rattachés à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires dès le 1er janvier 2014. Cet amendement transfère les charges et produits de cette activité des programmes H02 et H07 au programme H04.	59'754		techn	508'245	-
	42	Taxes		272'248				69'500	techn	-
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'198'000		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-19'356		budg.	2'178'644	-
H06 Exécution des poursuites et faillites	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'746'835		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-84'297		budg.	8'662'538	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'746'835		Cet amendement a pour but d'anticiper les impacts financiers découlant des améliorations que seront apportées à la comptabilisation des frais d'affranchissements en 2014. Dès 2014, les informations fournies par la Poste permettront d'améliorer la comptabilisation de ces frais (rabais, prise en charge, etc.). Les impacts les plus significatifs seront à l'AFC, à l'Office des poursuites et à l'OPE, il est donc proposé d'ajuster au plus près des besoins les budgets prévus pour les affranchissements de ces directions/office. Ces transferts de 100'000 francs entre l'AFC et l'OPE et de 120'000 francs entre l'OP et l'AFC, n'ont pas d'impact sur le résultat. (Transfert de H06 vers M04 et P01)	-120'000		techn	8'626'835	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
H06 Execution des poursuites et faillites	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'746'835		Depuis l'année dernière, l'Office des faillites a constaté une augmentation des dossiers de faillites, à la suite de jugements rendus par le Tribunal de 1ère instance, de type « art. 193 LP successions répudiées » et « art. 731b CO carence dans l'organisation de la société ». La plupart du temps, ce type de dossier de faillite, ne présente pas d'actifs en suffisance permettant de couvrir les frais de liquidation. Ces dossiers génèrent pourtant des débours et des facturations de frais de traitements (frais de justice, frais postaux) qui doivent être ensuite passés en perte.	200'000		techn	8'946'835	-
	42	Taxes		30'540'124	En se basant sur la tendance constatée en 2013, il est proposé d'augmenter les « pertes sur créances » (nature 31) de 200'000 francs et les « remboursements » (nature 42) de 200'000 francs également, l'impact sur le résultat est donc neutre.		200'000	techn	-	30'740'124
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'308'129		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-185'013		budg.	19'123'116	-
	36	Fondation romande de détention administrative			Cet amendement est destiné à régulariser la garantie de déficit liée à l'établissement concordataire de Frambois. En effet, cet établissement étant depuis peu sous tutelle de l'OCD, il est préférable que la garantie de déficit apparaisse sous le programme H07. De plus, lors de la l'élaboration de la mise en oeuvre de la planification pénitentiaire, il a été prévu l'internalisation de Frambois, qui sera rattaché à l'OCD dès 2016. (Transfert de H01 vers H07)	100'000		techn	100'000	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'308'129		Afin de favoriser les synergies entre services de l'Etat, il a été décidé de fusionner le prestations relatives aux menuiseries. De ce fait, l'atelier du TIG (travaux intérêt général) et l'atelier de menuiserie à la police doivent être rattachés à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires dès le 1er janvier 2014.	-39'754		techn	19'268'375	-
	42	Taxes		5'850'239	Cet amendement transfère les charges et produits de cette activité des programmes H02 et H07 au programme H04.		-69'500	techn	-	5'780'739

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'308'129		Lors de sa séance du 28 août 2013, le CE a validé le PL 11272 relatif au projet Brenaz +100. Auparavant, les frais de sécurisation d'un chantier étaient inclus et comptabilisés dans les crédits d'investissement. A la demande du DU et avec son accord, ces frais doivent être imputés dans les comptes de fonctionnement au DS. Depuis l'application des normes IPSAS, les frais susmentionnés ne sont plus activables, mais sont considérés comme des frais de fonctionnement liés. De ce fait, la surveillance du chantier relatif à la construction de Brenaz +100 doit faire l'objet d'une inscription dans le budget de fonctionnement de l'OCD. Cette prestation de surveillance est indispensable au vu de la proximité immédiate des établissements de détention voisins. Le montant estimé de cette prestation s'élève à Fr. 2'400'000.-- réparti sur 2 ans, soit Fr. 1'600'000.-- en 2014 et Fr. 800'000.-- en 2015.	1'600'000		budg.	20'908'129	-
	46	Revenus de transfert		9'514'903	En date du 1er janvier 2013, l'établissement de Favra a changé de statut et est devenu un centre de détention administrative. De ce fait, il facture à l'OCP, à qui il incombe d'exécuter les renvois et d'effectuer l'ensemble des démarches auprès de la Confédération afin de solliciter les remboursements sur les cas LASI, des frais de placements. S'agissant de facturation entre deux services de l'Etat, il convient d'utiliser les natures d'imputations internes.		-1'300'000	techn	-	8'214'903
	49	Imputations internes		41'000	Pour le surplus, Favra adresse à l'OCP les factures relatives aux frais médicaux des personnes placées et l'OCP les paie directement aux prestataires de soins. La nature à utiliser est par conséquent une 31. (voir amendement sur H01)		1'300'000	techn	-	1'341'000
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'308'129		Dans son rapport 12-12f (observation 21), l'ICF constatait que la rubrique utilisée pour les frais de détention hors canton (361110) englobait également les placements en institutions non-étatiques. En effet, il y a lieu de distinguer les placements de détenus en fonction du lieu de détention et d'imputer les placements en établissement non étatique dans une rubrique 31.	1'000'000		techn	20'308'129	-
	36	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	14'193'274		De ce fait, un transfert de charges a été effectué lors de l'élaboration du budget 2013 afin de régulariser cette situation, cependant ce dernier s'est révélé sous-estimé. Cet amendement permet d'adapter le budget en conséquence.	-1'000'000		techn	13'193'274	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
H08 Droits humains	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'283'750		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-12'888		budg.	1'270'862	-
	36	Centre de contact suisse-immigrés (CCSI)	300'000		<p>Lors du renouvellement du contrat de prestation 2014-2017 entre le DS et le Centre de Contact Suisse-Immigrés (CCSI), il a été décidé de transformer la subvention non-monétaire en subvention monétaire. En effet, cette association occupe un local loué par l'office des bâtiments qui souhaite transférer le bail à son locataire final.</p> <p>Ce transfert permettra également de lever une remarque de l'ICF (observation 3.2.16 dans le rapport 10-43 sur l'audit de gestion et informatique au service de la gérance).</p> <p>Le montant de 77'280F correspond aux loyers et charges payés par l'Etat de Genève et ce montant sera donc transféré du programme P04 au DU vers le programme H08 au DS afin que ce dernier puisse allouer cette somme directement au CCSI sous forme d'une subvention monétaire.</p> <p>L'impact est neutre sur le résultat de l'Etat.</p>	77'280		techn	377'280	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

I. JUSTICE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			157'581'439	31'398'385		-1'982'519	-	-	155'598'920	31'398'385
					Amendements budgétaires	-1'982'519	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
I01 Pouvoir judiciaire	30	Charges de personnel	118'489'970		<p>Les transferts des caisse de pension des magistrats du PJ, du CE et de la Cour des Comptes à la CPEG seront effectifs au 1er juin 2014. Le projet de budget 2014 a été élaboré en tenant compte d'une date d'effet du transfert au 1er janvier 2014 pour les 3 caisses. Il a été complété par un amendement avec date d'effet au 1er mars pour la caisse des magistrats de la Cour des Comptes. Cet amendement complète le précédent en fonction des nouvelles dates d'effet connues. Pendant les premiers mois de 2014, les anciennes caisses continueront de fonctionner selon le modèle actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - paiement des rentes via une charge à payer 2013 suite à la dissolution de la provision constituée - cotisation des magistrats en recette sur nature 42 du programme P02 <p>Parallèlement, les nouvelles cotisations CPEG ne seront pas prélevées pour la part employeur (nature 30 des programmes I01, O03 et O04)</p>	-1'806'598		budg.	116'683'372	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'313'411		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-175'921		budg.	38'137'490	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

J. MOBILITE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			366'480'516	70'884'624		-246'845	-300'000	-	366'233'671	70'584'624
					Amendements budgétaires	-246'845	-300'000	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
J01 Transports et mobilité	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'604'590		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-96'422		budg.	9'508'168	-
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'753'639		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-150'423		budg.	16'603'216	-
	42	Taxes		14'359'816	Correction d'une erreur de saisie : 300'000 F de prestations de services externes saisis à double (une fois sur le CR 06110400 et une fois sur le CR 06190504) dans le cadre de la fiche projet 006-021 relative à l'octroi de deux agents spécialisés à la DGGC affectés au projet CEVA et dont la prestation est refacturée aux CFF.		-300'000	budg.	-	14'059'816

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT
K. SANTE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'096'059'265	30'320'387		1'939'472	-		1'097'998'737	30'320'387
					Amendements budgétaires	-670'000	-	budg.		
					Amendements techniques	2'609'472	-	techn		
K01 Réseau de soins	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'040'163		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-150'000		budg.	890'163	-
	36	Unité d'accueil temporaire	291'000		Pour tenir compte des dernières estimations disponibles, les budgets pour les unités d'accueil temporaire et pour le maintien et l'aide et soins à domicile ont été revus à la baisse.	-62'000		budg.	229'000	-
	36	Maintien, aide et soins à domicile, foyers de jour, indemnités	538'805			-38'000		budg.	500'805	-
	36	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	653'794		Cet amendement vise à corriger une erreur de saisie lors de l'élaboration du PB2014 concernant l'application de la loi 11168 du 20 septembre 2013.	-49'406		techn	604'388	-
	36	La Seymaz	546'781			49'406		techn	596'187	-
	36	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	499'056'752		Dans le cadre du protocole de mise en oeuvre du transfert de la Division de stomatologie et de chirurgie orale entre l'Université de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève signé le 23 septembre 2013, il est convenu d'une augmentation de l'indemnité monétaire aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) de 2'679'472.- compensée par une diminution de l'indemnité monétaire en faveur de l'Université de Genève de même montant.	2'679'472		techn	501'736'224	-
	36	Mission d'intérêt général HUG	137'232'692		Régularisation de la mise à disposition par les HUG d'un chauffeur à hauteur de 70 % de son temps de travail pour les affaires départementales en lien avec le domaine de la santé et affectation du poste à la Chancellerie.	-70'000		techn	137'162'692	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

K. SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
K01 Réseau de soins	36	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	499'056'752		Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la recherche humaine (LRH), ainsi que les ordonnances sur la recherche humaine (ORH) qui entreront en vigueur le 1er janvier 2014, il y a une obligation pour les cantons à créer une Commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER). Dans le cadre des travaux d'élaboration du PB2014, un montant de 300'000.- a déjà été pris en compte. Toutefois, et après examen avec les Hôpitaux universitaires de Genève, il s'avère que le coût de fonctionnement annuel de cette structure s'élève à 575'000.-. Comme cette activité était effectuée auparavant au sein des HUG, cet amendement vise à doter le Service du pharmacien cantonal, responsable de cette nouvelle tâche, de l'intégralité des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette obligation fédérale. En contre partie, cet amendement prévoit la diminution de l'indemnité monétaire cantonale affectée actuellement à cette tâche au sein des HUG.	-275'000		techn	498'781'752	-
K02 Régulation sanitaire	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	800'247		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-130'000		budg.	670'247	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel	12'023'156		Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la recherche humaine (LRH), ainsi que les ordonnances sur la recherche humaine (ORH) qui entreront en vigueur le 1er janvier 2014, il y a une obligation pour les cantons à créer une Commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER). Dans le cadre des travaux d'élaboration du PB2014, un montant de 300'000.- a déjà été pris en compte. Toutefois, et après examen avec les Hôpitaux universitaires de Genève, il s'avère que le coût de fonctionnement annuel de cette structure s'élève à 575'000.-. Comme cette activité était effectuée auparavant au sein des HUG, cet amendement vise à doter le Service du pharmacien cantonal, responsable de cette nouvelle tâche, de l'intégralité des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette obligation fédérale. En contre partie, cet amendement prévoit la diminution de l'indemnité monétaire cantonale affectée actuellement à cette tâche au sein des HUG.	185'000		techn	12'208'156	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'907'501		Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la recherche humaine (LRH), ainsi que les ordonnances sur la recherche humaine (ORH) qui entreront en vigueur le 1er janvier 2014, il y a une obligation pour les cantons à créer une Commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER). Dans le cadre des travaux d'élaboration du PB2014, un montant de 300'000.- a déjà été pris en compte. Toutefois, et après examen avec les Hôpitaux universitaires de Genève, il s'avère que le coût de fonctionnement annuel de cette structure s'élève à 575'000.-. Comme cette activité était effectuée auparavant au sein des HUG, cet amendement vise à doter le Service du pharmacien cantonal, responsable de cette nouvelle tâche, de l'intégralité des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette obligation fédérale. En contre partie, cet amendement prévoit la diminution de l'indemnité monétaire cantonale affectée actuellement à cette tâche au sein des HUG.	90'000		techn	1'997'501	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'907'501		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-290'000		budg.	1'617'501	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

L. ECONOMIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			27'626'308	60'958'083		-220'000	-		27'406'308	60'958'083
					Amendements budgétaires	-220'000	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
L01 Développement et soutien à l'économie	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'357'727		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-120'000		budg.	1'237'727	-
	36	Compagnie générale de navigation CGN	2'157'000		Une diminution de 60'000 F a pu être opérée sur le budget relatif à la subvention CGN. En effet, le contrat de prestations 2015-2018 prévoit des montants inférieurs à celui initialement budgété. Cette coupe n'a aucune incidence sur les prestations réalisées par la CGN en faveur du canton de Genève.	-60'000		budg.	2'097'000	-
	36	Subventions à la Confédération			Suite aux dernières rencontres de la Conférence des chefs de département de l'économie publique (CDEP), le soutien aux actions de l'OSEC (Office suisse d'expansion commerciale) a été priorisé. En contre	76'000		techn	76'000	-
	36	Subventions accordées aux organisations à but non lucratif	300'600		partie, il est prévu une diminution des autres actions du Service de la promotion économique.	-76'000		techn	224'600	-
L03 Régulation du commerce	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	293'562		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-40'000		budg.	253'562	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

**FONCTIONNEMENT
M. FINANCE ET IMPOTS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			1'008'381'762	6'858'559'250		5'411'994	22'218'490		1'013'793'756	6'880'777'740
					Amendements budgétaires	5'391'994	22'218'490	budg.		
					Amendements techniques	20'000	-	techn		
M01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		6'010'367'313	Cet amendement reflète les estimations fiscales à fin octobre 2013 et prend en compte, outre l'avancement de la taxation, les éléments nouveaux principaux suivants : - La modification de l'hypothèse de croissance du PIB suisse réel pour 2013 de 1.5% à 1.8%, la croissance pour 2014 reste inchangée à 2%, selon les dernières recommandations du mois de septembre du GPE. - La modification des taux de croissance du bénéfice, sur la base des réponses au questionnaire sur les bénéfices des entreprises de septembre 2013.		68'601'400	budg.	-	6'078'968'713
	46	Revenus de transferts		485'078'704	- La modification de l'estimation de l'impôt à la source, pour éviter le problème du décalage dans le temps des rectifications.		-15'400'000	budg.	-	469'678'704

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

**FONCTIONNEMENT
M. FINANCE ET IMPOTS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
M02 Gestion des actifs et passif des patrimoines financier et administratif	34	Charges financières	253'909'853		<p>Cet amendement reflète la nouvelle estimation des intérêts de la dette du 1er novembre 2013. La variation de 0.3 million provient de la prise en compte des éléments suivants:</p> <p>1) Hypothèses du GPE du mois de septembre.</p> <p>- Le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les financements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) est de 2.0%, en hausse de 0.20% p/r au taux retenu pour le PB2014.</p> <p>- Le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les refinancements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) reste inchangé à 0.20%.</p> <p>En outre, les niveaux de la dette retenus pour cette estimation sont de 13.2 milliards au 31.12.2013 (inchangé p/r au PB2014) et de 13.5 milliards au 31.12.2014 (p/r à 13.4 milliards au PB2014). L'impact sur la charge d'intérêts est de + 647'000 francs.</p> <p>2) Retard prévisible de deux mois de la date de transfert des caisses de prévoyance des magistrats à la CPEG.</p> <p>Le projet de budget 2014 prévoyait une recapitalisation monétaire de 179.4 millions de la CPEG le 1er janvier 2014 à l'occasion de ce transfert, correspondant à 80% des passifs transférés. En considérant un transfert des caisses de prévoyance des magistrats au 1er mars 2014, par rapport au projet de budget 2014, le niveau de la dette de l'Etat sera inférieur de 179.4 millions durant les mois de janvier et février 2014. La charge d'intérêts est ainsi diminuée de CHF 359'800 :</p> <p>- part refinancée à long terme à 2% de 100 millions : diminution des charges d'intérêts de CHF 333'333;</p> <p>- part refinancée à court terme à 0.2% de 79.4 millions : diminution des charges d'intérêts de CHF 26'467.</p>	287'200		budg.	254'197'053	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

M. FINANCE ET IMPOTS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
M02 Gestion des actifs et passif des patrimoines financier et administratif	34	Charges financières	253'909'853		Les taux d'intérêts fiscaux différenciés - taux d'intérêt en faveur du contribuable de 0.5% et taux d'intérêt en faveur de l'Etat de 3% - ont été introduits au 1er janvier 2013 en lieu et place du taux unique de 2% pratiqué en 2012. La base de calcul pour 2014 reprend les taux 2013. En l'absence d'un exercice complet avec ces nouveaux taux, et dans l'attente qu'une tendance se dessine, le PB2014 a été maintenu au niveau du B2013 et majoré du taux de croissance des recettes fiscales. De nombreux paramètres influencent les intérêts fiscaux et rendent difficile l'estimation de l'évolution de ces charges et revenus : la masse des comptes débiteurs, l'avancement des travaux de taxation, les modifications d'acompte par les contribuables, le montant final du bordereau, le volume des remboursements, l'impact du changement des taux sur les comportements de paiement des contribuables, etc. La projection 2013 a été revue en prenant en compte les résultats à fin septembre 2013. Les estimations pour 2014 ont été refaites en fonction de ces nouvelles données.	5'178'757		budg.	259'088'610	-
	44	Revenus financiers		193'062'035	Les intérêts fiscaux en faveur du contribuable passent ainsi à 16.2 millions et les intérêts fiscaux en faveur de l'Etat à 141.9 millions. Le corollaire de la baisse des intérêts en faveur de l'Etat est un niveau d'encaissement des impôts en hausse, ce qui explique une partie de la baisse des intérêts de la dette.		-30'982'910	budg.	-	162'079'125
M03 Péréquation financière intercantonale	36	Charges de transfert	377'464'830		Le Conseil Fédéral a adopté le 30 octobre 2013 l'ordonnance sur la péréquation financière et les paiements compensatoires pour 2014. Le montant de la participation de Genève à la péréquation des ressources diminue de 11'854 francs, le montant perçu au titre de la compensation des charges excessive reste inchangé.	-11'854		budg.	377'452'976	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

M. FINANCE ET IMPOTS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
M04 Production et perception des impôts	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'186'614		Cet amendement a pour but d'anticiper les impacts financiers découlant des améliorations que seront apportées à la comptabilisation des frais d'affranchissements en 2014. Dès 2014, les informations fournies par la Poste permettront d'améliorer la comptabilisation de ces frais (rabais, prise en charge, etc.). Les impacts les plus significatifs seront à l'AFC, à l'Office des poursuites et à l'OPE, il est donc proposé d'ajuster au plus près des besoins les budgets prévus pour les affranchissements de ces directions/office. Ces transferts de 100'000 francs entre l'AFC et l'OPE et de 120'000 francs entre l'OP et l'AFC, n'ont pas d'impact sur le résultat. (Transfert de H06 vers M04)	20'000		techn	6'206'614	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'186'614		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-62'109		budg.	6'124'505	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			82'364'359	830'478		13'026	-	-	82'377'385	830'478
					Amendements budgétaires	-21'594	-	budg.		
					Amendements techniques	34'620	-	techn		
N01 Culture	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'645'588		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-16'520		budg.	1'629'068	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'645'588		Correction d'une erreur de saisie au PB2014. (Transfert de N01 vers P01)	-50'000		techn	1'595'588	-
N02 Sport et loisirs	30	Charges de personnel	1'355'135		Transfert de l'équivalent de 0.7 ETP auxiliaire du secrétariat général vers le service cantonal du sport (Transfert de P01 vers N02)	84'620		techn	1'439'755	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	505'443		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-5'074		budg.	500'369	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			59'601'789	1'698'340		-529'485	-		59'072'305	1'698'340
					Amendements budgétaires	-629'485	-	budg.		
					Amendements techniques	100'000	-	techn		
O01 Grand Conseil	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'669'900		La convention avec la télévision Léman Bleu étant résiliée au 31 décembre 2013, le Grand Conseil peut ainsi contribuer à l'effort global de l'Etat et améliorer le résultat à hauteur des 200'000 F qu'il ne versera plus à Léman Bleu, l'OFCOM ayant déclaré cette pratique illégale.	-200'000		budg.	3'469'900	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'669'900		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-36'843		budg.	3'633'057	-
O03 Conseil d'Etat	30	Charges de personnel	10'182'516		Régularisation de la mise à disposition par les HUG d'un chauffeur à hauteur de 70 % de son temps de travail pour les affaires départementales en lien avec le domaine de la santé et affectation du poste à la Chancellerie.	100'000		techn	10'282'516	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'723'306		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-27'340		budg.	2'695'966	-
	36	Réserve pour décisions CE	700'000		L'amendement sur le programme O03 Conseil d'Etat concerne la rubrique 36 et est relatif la réserve à disposition du Conseil d'Etat qui est diminuée de F 50'000 L'amendement sur le programme O06 Exercice des droits politiques concerne la rubrique 31 et est relative aux dépenses générales du service des votations et élections. Ces amendements tiennent compte des dernières informations à disposition qui permettent d'affiner davantage les montants portés au budget.	-50'000		budg.	650'000	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
O03 Conseil d'Etat	30	Charges de personnel	10'182'516		Les transferts des caisse de pension des magistrats du PJ, du CE et de la Cour des Comptes à la CPEG seront effectifs au 1er juin 2014. Le projet de budget 2014 a été élaboré en tenant compte d'une date d'effet du transfert au 1er janvier 2014 pour les 3 caisses. Il a été complété par un amendement avec date d'effet au 1er mars pour la caisse des magistrats de la Cour des Comptes. Cet amendement complète le précédent en fonction des nouvelles dates d'effet connues.	-123'081		budg.	10'059'435	-
O04.01 Audits et évaluations de la Cour des Comptes	30	Charges de personnel	4'158'287		Pendant les premiers mois de 2014, les anciennes caisses continueront de fonctionner selon le modèle actuel : - paiement des rentes via une charge à payer 2013 suite à la dissolution de la provision constituée - cotisation des magistrats en recette sur nature 42 du programme P02 Parallèlement, les nouvelles cotisations CPEG ne seront pas prélevées pour la part employeur (nature 30 des programmes I01, O03 et O04)	-8'516		budg.	4'149'771	-
	30	Charges de personnel	4'158'287		Cet amendement sur les charges de personnel de la Cour des comptes intègre les éléments suivants: • les moyens nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation de la Commission d'enquête parlementaire n°5 (RD 993; +116'000 F); • la suppression d'une économie linéaire appliquée à la Cour des comptes (61'300 F) ; • les effets du décalage du transfert de la caisse de pension des magistrats de la Cour des comptes à la CPEG au 1er mai 2014 et la correction d'un plend (-61'062 F).	116'238		budg.	4'274'525	-
O04 Services généraux	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'541'874		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-15'479		budg.	1'526'395	-
O05 Développement durable	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	110'952		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-20'000		budg.	90'952	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
O06 Droits politiques	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'297'059		L'amendement sur le programme O03 Conseil d'Etat concerne la rubrique 36 et est relatif la réserve à disposition du Conseil d'Etat qui est diminuée de F 50'000 L'amendement sur le programme O06 Exercice des droits politiques concerne la rubrique 31 et est relative aux dépenses générales du service des votations et élections. Ces amendements tiennent compte des dernières informations à disposition qui permettent d'affiner davantage les montants portés au budget.	-50'000		budg.	5'247'059	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'297'059		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-53'178		budg.	5'243'881	-
O07 Genève internationale	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'124'230		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-11'286		budg.	1'112'944	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'124'230		Cet amendement doit permettre de soutenir des entités (think tanks, ONG, OI, missions permanentes, notamment) qui organisent des événements contribuant à développer les réseaux, les plateformes de réflexion et le savoir-faire de la Genève internationale au sens de l'axe 2 du rapport du Groupe permanent conjoint, La Genève internationale et son avenir, du 25 juin 2013. Il s'agit en général de séminaires ou de tables rondes qui ne sont pas encore planifiés et pour lesquels les recherches de soutiens financiers se font en cours d'année.	-30'000		techn	1'094'230	-
	36	Subventions accordées aux organismes privés à but non lucratif			Les bénéficiaires potentiels pourraient être des institutions comme DiploFoundation, Geneva Peace Building Platform ou l'Humanitarium du CICR. Cet amendement est techniquement neutre, car il est financé par une économie réalisée sur les dépenses générales.	30'000		techn	30'000	-
O08 Régional et transfrontalier	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	233'414		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-150'000		budg.	83'414	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			737'576'823	97'685'073		72'221	922'072	-	737'649'044	98'607'145
					Amendements budgétaires	-363'038	922'072	budg.		
					Amendements techniques	435'259	-	techn		
P01 Etats-majors et activités de support départementales	30	Charges de personnel	64'637'950		Amendement concernant une économie sur les charges de personnel des secrétariats généraux des départements	-1'177'950		budg.	63'460'000	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DARES	30	Charges de personnel	5'648'211		Régularisation de la mise à disposition par les HUG d'un chauffeur à hauteur de 70 % de son temps de travail pour les affaires départementales en lien avec le domaine de la santé et affectation du poste à la Chancellerie.	-30'000		techn	5'618'211	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	158'247		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-100'000		budg.	58'247	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DU	30	Charges de personnel	10'972'155		Transfert technique sans aucun impact budgétaire de 1.5 ETP fixes du Secrétariat général du DU (programme P01) vers l'Office des bâtiments (programme P04).	-221'079		techn	10'751'076	-
P01 Etats-majors et activités de support départementales / DIP	30	Charges de personnel	15'554'314		Transfert de l'équivalent de 0.7 ETP auxiliaire du secrétariat général vers le service cantonal du sport (Transfert de P01 vers N02)	-84'620		techn	15'469'694	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'486'316		Correction d'une erreur de saisie au PB2014. (Transfert de N01 vers P01)	50'000		techn	5'536'316	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'486'316		Effort d'économie sur les dépenses générales du secrétariat général du DIP.	-60'000		budg.	5'426'316	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P02 Gestion transversale des ressources humaines	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'052'570		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-10'567		budg.	1'042'003	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'052'570		Cet amendement a pour but d'anticiper les impacts financiers découlant des améliorations que seront apportées à la comptabilisation des frais d'affranchissements en 2014. Dès 2014, les informations fournies par la Poste permettront d'améliorer la comptabilisation de ces frais (rabais, prise en charge, etc.). Les impacts les plus significatifs seront à l'AFC, à l'Office des poursuites et à l'OPE, il est donc proposé d'ajuster au plus près des besoins les budgets prévus pour les affranchissements de ces directions/office. Ces transferts de 100'000 francs entre l'AFC et l'OPE et de 120'000 francs entre l'OP et l'AFC, n'ont pas d'impact sur le résultat. (Transfert de H06 vers P02)	100'000		techn	1'152'570	-
	42	Taxes		2'195'612	Les transferts des caisse de pension des magistrats du PJ, du CE et de la Cour des Comptes à la CPEG seront effectifs au 1er juin 2014. Le projet de budget 2014 a été élaboré en tenant compte d'une date d'effet du transfert au 1er janvier 2014 pour les 3 caisses. Il a été complété par un amendement avec date d'effet au 1er mars pour la caisse des magistrats de la Cour des Comptes. Cet amendement complète le précédent en fonction des nouvelles dates d'effet connues. Pendant les premiers mois de 2014, les anciennes caisses continueront de fonctionner selon le modèle actuel : - paiement des rentes via une charge à payer 2013 suite à la dissolution de la provision constituée - cotisation des magistrats en recette sur nature 42 du programme P02 Parallèlement, les nouvelles cotisations CPEG ne seront pas prélevées pour la part employeur (nature 30 des programmes I01, O03 et O04)		905'348	budg.	-	3'100'960

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P02 Gestion transversale des ressources humaines	42	Taxes		2'195'612	Le transfert de la caisse de pension des magistrats de la Cour des comptes à la CPEG sera effectif au 1er mai 2014. Le projet de budget 2014 a été élaboré en tenant compte d'une date d'effet du transfert au 1er janvier 2014. Par conséquent, pendant les mois de janvier à avril 2014, l'ancienne caisse continuera de fonctionner selon le modèle actuel : cotisation des magistrats en recette sur nature 42 du programme P02 Parallèlement, les nouvelles cotisations CPEG ne seront pas prélevées pour la part employeur (nature 30 du programme O04)		16'724	budg.	-	2'212'336
P03 Gestion financière transversale et achats	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'197'677		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-22'063		budg.	2'175'614	-
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	30	Charges de personnel	29'819'648		Transfert technique sans aucun impact budgétaire de 1.5 ETP fixes du Secrétariat général du DU (programme P01) vers l'Office des bâtiments (programme P04).	221'079		techn	30'040'727	-
	30	Charges de personnel	29'819'648		Transfert technique sans aucun impact budgétaire de 1 ETP fixe de l'Office de l'urbanisme (programme G02 et G03) vers l'Office des bâtiments (programme P04).	202'159		techn	30'021'807	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	167'027'983		Lors du renouvellement du contrat de prestation 2014-2017 entre le DS et le Centre de Contact Suisse-Immigrés (CCSI), il a été décidé de transformer la subvention non-monnaire en subvention monétaire. En effet, cette association occupe un local loué par l'office des bâtiments qui souhaite transférer le bail à son locataire final. Ce transfert permettra également de lever une remarque de l'ICF (observation 3.2.16 dans le rapport 10-43 sur l'audit de gestion et informatique au service de la gérance). Le montant de 77'280F correspond aux loyers et charges payés par l'Etat de Genève et ce montant sera donc transféré du programme P04 au DU vers le programme H08 au DS afin que ce dernier puisse allouer cette somme directement au CCSI sous forme d'une subvention monétaire. L'impact est neutre sur le résultat de l'Etat.	-77'280		techn	166'950'703	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	33	33 Amortissements du patrimoine administratif	247'968'423		Le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 17 554 000 F pour l'extension de l'Observatoire de Genève à Sauverny qui sera déposé prochainement va nécessiter la démolition de deux bâtiments. Le montant d'amortissement supplémentaire pour sortir ces actifs est de 1'385'000 F. Ce montant n'a pas pu être budgétisé dans le PB2014 car ce PL a été finalisé après le dépôt du PB2014.	1'385'000		budg.	249'353'423	-
P05 Systèmes d'information et de communication	30	Charges de personnel	61'686'134		Le PL 11140 prévoit un crédit pour la mise en oeuvre d'un système de vidéosurveillance/vidéoprotection. Le présent amendement — neutre sous l'angle du budget global de l'Etat, car il s'agit d'un montant transféré de la Police à la DGSI — prévoit les coûts de maintenance du système de vidéosurveillance, tant au niveau des coûts d'exploitation qu'en personnel, pour la part relative à la DGSI. (Transfert de H02 en P05)	75'000		techn	61'761'134	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37'598'504			60'000		techn	37'658'504	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37'598'504		Le PL 10680 prévoit un crédit destiné à financer la refonte de l'application "Amendes d'ordre et contraventions" (AOC). Cet amendement — neutre sous l'angle du budget global de l'Etat, car il s'agit d'un transfert neutre de la Police à la DGSI — prévoit les coûts de maintenance du système d'information. (Transfert de H02 en P05)	140'000		techn	37'738'504	-
	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37'598'504		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-377'458		budg.	37'221'046	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2014
ISSUS DU TROISIEME DEBAT DU GRAND CONSEIL**

FONCTIONNEMENT

Q. Energie

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2014		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			BUDGET 2014	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn Budg.	CHARGES	REVENUS
			17'664'507	21'539'247		-12'821	-	-	17'651'686	21'539'247
					Amendements budgétaires	-12'821	-	budg.		
					Amendements techniques	-	-	techn		
Q01 Energie	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'288'103		Economies proposées par le Conseil d'Etat totalisant 5.5 millions	-12'821		budg.	1'275'282	-

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département responsable (nouveaux départements)

01 Présidence

- H08 Droits humains
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Services généraux :
 - O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques*
 - O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales*
 - O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD*
 - O04.07 Archives d'Etat*
- O05 Développement durable
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Genève internationale
- O08 Régional et transfrontalier
- P01 Etats-majors et activités de support départementales

02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Services généraux :
 - O04.04 Surveillance des fondations et institutions (jusqu'en 2011)*
 - O04.08 Audits et expertises de l'ICF*
- P02 Gestion transversale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire
- A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation
- A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

04 Sécurité et économie

- B02 Surveillance du marché du travail
- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H03 Sécurité civile
- H04 Armée et obligation de servir
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H08 Droits humains
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce
- P05 Systèmes d'information et de communication

05 Aménagement, logement et énergie

- G01 Accès au logement
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois
- Q01 Energie

Liste des programmes par département responsable (nouveaux départements)

06 Environnement, transports et agriculture

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

07 Emploi, affaires sociales et santé

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

11 Grand Conseil

- O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- O04 Services généraux :
 - O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes*

14 Pouvoir judiciaire

- I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à
4 positions et par politique publique

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2014**

Nature	Libellés	Budget 2014	Écart par rapport au Budget 2013		Budget 2013	Compte 2012
30	Charges de personnel	2'243'540'230	-24'369'254	-1.1%	2'267'909'484	2'227'545'239
3000	Salaires des autorités et juges	35'212'499	2'275'780	6.9%	32'936'719	32'026'163.45
3001	Palements aux autorités et juges	12'797'485	304'433	2.4%	12'493'052	9'738'215.44
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'019'923'797	11'783'772	1.2%	1'008'140'025	975'511'743.99
	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif	-	-		-	14'225.35
3018	Salaires des enseignants	715'763'799	8'242'971	1.2%	707'520'828	719'143'953.74
	Nature technique pour l'élaboration budgétaire - enseignants	-	-		-	1'820.15
3028	Travailleurs temporaires	584'109	62'606	12.0%	521'503	533'676.05
3049	Autres indemnités	49'815'772	-373'602	-0.7%	50'189'374	48'260'275.52
	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	118'510'938	1'513'423	1.3%	116'997'515	114'293'104.20
3050	Cotisations patronales aux caisses de pensions	219'462'560	8'638'269	4.1%	210'824'291	205'049'433.11
3052	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'034'056	49'887	1.3%	3'984'169	5'085'784.50
3053	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	42'186'837	7'781'323	22.6%	34'405'514	30'120'037.42
	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	8'916'177	10'000	0.1%	8'906'177	8'390'861.59
3054	Autres cotisations patronales	500	500		-	-224'229.00
3056	Pensions	1'221'480	-17'824'479	-93.6%	19'045'959	17'522'228.75
	Allocations de renchérissement sur rentes et parts de rente	-	-		-	1'146'279.65
3062	Rentes transitoires	5'597'472	-46'835'724	-89.3%	52'433'196	50'506'530.05
3064	Autres prestations de l'employeur	157'957	-342'043	-68.4%	500'000	2'332'745.30
3069	Formation et perfectionnement du personnel	7'822'779	44'582	0.6%	7'778'197	6'576'468.30
3090	Recrutement du personnel	376'541	-87	0.0%	376'628	626'569.84
3091	Autres charges de personnel	1'155'472	299'135	34.9%	856'337	889'351.62
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	612'768'641	20'541'509	3.5%	592'227'132	1'378'053'908.41
3100	Matériel de bureau	17'790'097	-269'716	-1.5%	18'059'813	14'316'658.92
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	5'419'588	322'702	6.3%	5'096'886	5'069'559.87
3102	Imprimés, publications	5'154'990	-169'189	-3.2%	5'324'179	5'224'998.80
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'914'875	123'542	6.9%	1'791'333	1'696'913.53
3104	Matériel didactique	2'764'408	698'916	33.8%	2'065'492	2'437'027.05
3105	Denrées alimentaires	9'305'269	2'497'906	36.7%	6'807'363	6'510'093.51
3106	Matériel médical	443'037	8'362	1.9%	434'675	540'677.17
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'043'181	-26'647	-1.3%	2'069'828	1'792'105.01
3110	Meubles et appareils de bureau	375'150	-6'091	-1.6%	381'241	184'552.42
3111	Machines, appareils et véhicules	384'455	50'561	15.1%	333'894	307'547.78
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'683'654	583'023	18.8%	3'100'631	2'769'315.07
3113	Matériel informatique	49'811	5'209	11.7%	44'602	56'684.81
3115	Bétaïl	-	-3'960	-100.0%	3'960	-
3116	Appareils médicaux	219'911	-113'604	-34.1%	333'515	149'150.50
3118	Immobilisations incorporelles	25'230	15'000	146.6%	10'230	1'746.35
	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'198'687	-179'339	-13.0%	1'378'026	1'244'926.70
3119	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	42'178'753	578'378	1.4%	41'600'375	37'933'575.13
3120	Prestations de services de tiers	84'602'009	1'403'941	1.7%	83'198'068	88'949'071.62
3130	Planifications et projections de tiers	13'191'283	7'219'539	120.9%	5'971'744	4'966'312.10
	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	60'255'544	-13'726'342	-18.6%	73'981'886	80'058'321.03
3132	Charges d'utilisations informatiques	510'498	-15'122	-2.9%	525'620	555'178.10
3133	Primes d'assurances choses	5'066'257	-196'398	-3.7%	5'262'655	5'159'072.31
	Charges de prestations de service pour personnes en garde	8'092'316	1'509'227	22.9%	6'583'089	3'325'388.16
3134	Impôts et taxes	1'334'117	-551'607	-29.3%	1'885'724	2'241'715.53
3135	Cours, examens et conseils	27'459	-7'500	-21.5%	34'959	32'063.60
3136	Entretien des terrains	9'842'474	4'121'139	72.0%	5'721'335	7'039'441.33
3137	Entretien des routes	9'894'545	-980'468	-9.0%	10'875'013	12'147'355.04
3138	Entretien des aménagements de cours d'eau	165'000	-164'000	-49.8%	329'000	253'410.20
3139	Entretien d'autres travaux de génie civil	945'021	245'679	35.1%	699'342	687'990.19
3140	Entretien des bâtiments, immeubles	60'107'292	68'688	0.1%	60'038'604	55'944'430.16
3141	Entretien des forêts	-	-841'873	-100.0%	841'873	766'519.83
3142	Entretien d'autres immobilisations corporelles	565'000	-	0.0%	565'000	512'997.50
3143	Entretien de meubles et appareils de bureau	539'634	12'669	2.4%	526'965	652'282.48
3144	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'314'783	-107'291	-4.4%	2'422'074	2'047'688.02
3145	Entretien informatique (matériel)	4'789'345	-286'829	-5.7%	5'076'174	1'251'751.13
3146	Entretien des appareils médicaux	187'000	-3'000	-1.6%	190'000	231'289.42
3147	Entretien des immobilisations incorporelles	13'611'966	125'093	0.9%	13'486'873	15'396'035.50
3148	Entretien d'autres biens meubles	1'049'512	-77'282	-6.9%	1'126'794	1'021'956.88
3149	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	57'220'051	-100'109	-0.2%	57'320'160	54'786'065.29
3150	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'556'072	-243'315	-5.1%	4'799'387	4'492'169.94
3151	Autres loyers et frais d'utilisation	421'261	-480'258	-53.3%	901'519	512'788.60
3152	Frais de déplacements et autres frais	12'349'040	-461'463	-3.6%	12'810'503	12'569'830.78
3153	Excursions, voyages scolaires et camps	2'932'311	156'054	5.6%	2'776'257	2'959'256.02
3154	Réévaluations sur créances	35'100'216	6'020'755	20.7%	29'079'461	1'691'017.25
3155	Pertes sur créance effectives	111'089'728	8'549'500	8.3%	102'540'228	148'078'287.61
3156	Prestations de dommages et intérêts	2'591'714	2'000'000	338.0%	591'714	9'578'852.81
3157	Autres charges d'exploitation	16'466'097	3'237'029	24.5%	13'229'068	779'909'837.36

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2014**

Nature	Libellés	Budget 2014	Écart par rapport au Budget 2013		Budget 2013	Compte 2012
33	33 Amortissements du patrimoine administratif	381'364'165	4'394'965	1.2%	376'969'200	389'219'108.04
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	342'766'858	-707'742	-0.2%	343'474'600	354'056'618.91
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	38'597'307	5'102'707	15.2%	33'494'600	35'162'489.13
3321	Amortissements des immobilisations incorporelles non planifiés	-	-		-	-
34	Charges financières	259'839'000	-2'666'935	-1.0%	262'505'935	299'365'468.50
3400	Intérêts passifs des engagements courants	21'907'200	5'387'471	32.6%	16'519'729	44'135'855.57
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	3'537'200	1'497'200	73.4%	2'040'000	3'386'709.77
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	232'486'410	-7'409'696	-3.1%	239'896'106	236'517'966.19
3409	Autres intérêts passifs	700'000	-2'496'000	-78.1%	3'196'000	1'026'903.20
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	-	-		-	6'521'121.80
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	-	-99'100	-100.0%	99'100	88'181.13
3420	Acquisition et administration de capital	750'000	-	0.0%	750'000	918'756.50
3440	Réévaluations des placements financiers PF	-	-		-	6'765'955.98
3499	Autres charges financières	458'190	453'190	9063.8%	5'000	4'018.35
36	Charges de transfert	4'431'874'273	89'939'178	2.1%	4'341'935'095	4'260'192'346.46
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'599'000	-	0.0%	2'599'000	2'594'338.25
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	207'792'310	6'047'460	3.0%	201'744'850	190'354'813.70
3610	Dédommagements à la Confédération	1'145'449	-71'551	-5.9%	1'217'000	1'035'987.05
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	48'545'308	12'201'969	33.6%	36'343'339	36'437'951.57
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	24'030'820	2'000'000	9.1%	22'030'820	19'836'456.72
3613	Dédommagements aux assurances sociales publiques	14'000'000	-	0.0%	14'000'000	13'177'000.00
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000		-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	377'452'976	11'419'080	3.1%	366'033'896	351'127'841.00
3630	Subventions à la Confédération	93'500	-	0.0%	93'500	88'899.95
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	97'271'983	1'469'740	1.5%	95'802'243	87'363'670.96
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	9'219'950	-1'335'406	-12.7%	10'555'356	8'717'092.82
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'773'093'382	7'780'006	0.4%	1'765'313'376	1'612'077'582.60
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	16'597'583	14'910'483	883.8%	1'687'100	1'373'154.70
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	416'335'268	-11'481'456	-2.7%	427'816'724	559'264'239.38
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'342'867'142	31'887'608	2.4%	1'310'979'534	1'287'087'203.31
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	18'248'000	270'000	1.5%	17'978'000	17'472'787.71
3640	Réévaluation prêts PA	150'000	-	0.0%	150'000	-7'189'263.00
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	67'819'202	9'008'002	15.3%	58'811'200	58'956'150.07
3690	Autres charges de transfert	13'612'400	4'833'243	55.1%	8'779'157	20'416'439.67
	Totaux intermédiaires	7'929'386'309	87'839'463	1.1%	7'841'546'846	8'554'376'070.43
37	Subventions redistribuées	27'701'150	2'836'100	11.4%	24'865'050	264'972'713.01
3701	Cantons et concordats	624'750	70'500	12.7%	554'250	338'463.00
3702	Communes et groupes intercommunaux	665'000	-220'000	-24.9%	885'000	1'352'726.90
3704	Entreprises publiques	300'000	-	0.0%	300'000	236'901'162.41
3705	Entreprises privées	23'378'000	23'378'000		-	-
3706	Organisations privées à but non lucratif	2'373'400	-20'702'400	-89.7%	23'075'800	26'368'630.70
3707	Ménages privés	360'000	310'000	620.0%	50'000	11'730.00
39	Imputations internes	16'452'890	846'327	5.4%	15'606'563	13'076'963.95
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	6'100	6'100		-	-
3910	Prestations de service fournies en interne	16'446'790	840'227	5.4%	15'606'563	13'076'963.95
	Totaux généraux	7'973'540'349	91'521'890	1.2%	7'882'018'459	8'832'425'747.39

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2014**

Nature	Libellés	Budget 2014	Écart par rapport au Budget 2013		Budget 2013	Compte 2012
40	Revenus fiscaux	6'079'038'713	247'267'921	4.2%	5'831'770'792	5'980'021'669.85
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'602'800'000	120'615'429	4.9%	2'482'184'571	2'516'949'879.29
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	635'500'000	54'417'528	9.4%	581'082'472	613'516'718.20
4002	Impôts à la source, personnes physiques	787'900'000	21'050'611	2.7%	766'849'389	757'333'721.52
4008	Impôts des personnes	6'718'713	-	0.0%	6'718'713	6'718'713.13
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	12'100'000	-	0.0%	12'100'000	16'529'187.55
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'046'400'000	5'339'157	0.5%	1'041'060'843	1'081'635'169.50
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	284'900'000	18'817'842	7.1%	266'082'158	270'690'299.28
4019	Autres impôts directs, personnes morales	3'900'000	-	0.0%	3'900'000	1'766'657.65
4021	Impôts fonciers	179'500'000	6'222'382	3.6%	173'277'618	197'161'765.65
4022	Impôts sur les gains en capital	102'000'000	2'000'000	2.0%	100'000'000	103'179'206.40
4023	Droits de mutation et timbre	170'000'000	6'500'000	4.0%	163'500'000	178'766'771.65
4024	Impôts sur les successions et les donations	127'000'000	10'500'000	9.0%	116'500'000	104'804'622.84
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	14'500'000	-	0.0%	14'500'000	13'400'278.54
4030	Taxes routières	104'500'000	2'000'000	2.0%	102'500'000	100'792'177.00
4032	Impôts sur les divertissements	-	-	-	-	15'593'984.15
4033	Impôts sur les chiens	1'320'000	-195'028	-12.9%	1'515'028	1'182'517.50
41	Patentes et concessions	86'411'620	-31'587'583	-26.8%	117'999'203	138'956'370.17
4100	Patentes	468'200	-433'383	-48.1%	901'583	396'204.15
4110	Part au bénéfice net de la BNS	38'684'000	-110'000	-0.3%	38'794'000	38'955'262.00
4120	Concessions	47'259'420	-31'044'200	-39.6%	78'303'620	99'604'904.02
42	Taxes	410'187'789	25'668'901	6.7%	384'518'888	409'958'145.29
4210	Emoluments pour actes administratifs	159'123'045	26'140'450	19.7%	132'982'595	133'929'211.22
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	8'190'846	-153'740	-1.8%	8'344'586	7'154'875.69
4230	Frais d'écolage	670'000	60'000	9.8%	610'000	484'039.75
4231	Taxes de cours	266'441	120'000	81.9%	146'441	309'789.05
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	27'177'075	-3'130'807	-10.3%	30'307'882	21'442'808.35
4250	Ventes	6'279'554	-354'622	-5.3%	6'634'176	6'032'789.26
4260	Remboursements de tiers	120'043'129	-3'532'156	-2.9%	123'575'285	131'245'848.42
4270	Amendes	68'214'899	3'936'276	6.1%	64'278'623	65'712'647.37
4290	Autres taxes	20'222'800	2'583'500	14.6%	17'639'300	43'646'136.18
43	Revenus divers	75'014'233	-88'898'384	-54.2%	163'912'617	320'068'518.29
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	2'100'000	-	0.0%	2'100'000	2'069'409.75
4301	Actifs saisis	1'747'400	-800'000	-31.4%	2'547'400	14'156'714.33
4309	Autres revenus d'exploitation	27'504'459	-18'460'139	-40.2%	45'964'598	20'145'277.93
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	22'494'263	-3'654'032	-14.0%	26'148'295	24'567'293.65
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	1'310'189	1'310'189	-	-	-
4329	Autres variations de stocks	50'000	-	0.0%	50'000	75'331.93
4390	Autres revenus	19'807'922	-67'294'402	-77.3%	87'102'324	259'054'490.70
44	Revenus financiers	269'824'493	-39'850'852	-12.9%	309'675'345	275'763'660.93
4400	Intérêts des liquidités	298'617	-700	-0.2%	299'317	158'613.92
4401	Intérêts des créances et comptes courants	142'097'601	-24'899'228	-14.9%	166'996'829	94'892'350.60
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	1'343'333	-449'375	-25.1%	1'792'708	4'176'123.16
4409	Autres intérêts PF	1'073	-	0.0%	1'073	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	-	-	-	-	660'794.41
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	5'060'147	-	0.0%	5'060'147	2'800'750.62
4419	Autres gains réalisés à partir du PF	-	-90'400	-100.0%	90'400	9'222'617.66
4420	Dividendes	6'320'000	-3'080'000	-32.8%	9'400'000	6'318'129.14
4440	Adaptations aux valeurs marchandes des titres	-	-	-	-	752'434.73
4443	Adaptations aux valeurs marchandes, immeubles	-	-3'000'000	-100.0%	3'000'000	23'984'000.00
4450	Revenus provenant de prêts PA	568'276	-	0.0%	568'276	562'555.81
4451	Revenus provenant de participations PA	48'910'000	-2'590'000	-5.0%	51'500'000	53'061'514.00
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'030'800	-1'460'204	-32.5%	4'491'004	5'651'488.00
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	61'611'646	-4'280'945	-6.5%	65'892'591	69'851'856.55
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	580'000	-	0.0%	580'000	632'571.33
4489	Autres revenus des biens-fonds loués	3'000	-	0.0%	3'000	-
4490	Réévaluations PA	-	-	-	-	3'037'861.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'647'135	-89'697	-2.4%	3'736'832	3'332'981.12
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	3'647'135	-89'697	-2.4%	3'736'832	3'332'981.12

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2014**

Nature	Libellés	Budget 2014	Écart par rapport au Budget 2013		Budget 2013	Compte 2012
46	46 Revenus de transferts	1'005'507'085	7'163'863	0.7%	998'343'222	966'488'142.18
4600	Parts aux revenus de la Confédération	444'007'704	-8'338'130	-1.8%	452'345'834	440'882'455.38
4610	Dédommagements de la Confédération	61'884'427	-1'236'745	-2.0%	63'121'172	60'556'579.51
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	15'739'953	4'880'098	44.9%	10'859'855	10'315'147.47
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	59'867'646	1'038'261	1.8%	58'829'385	58'563'561.80
4614	Indemnités des entreprises publiques	7'000	-	0.0%	7'000	88'483.25
4620	RPT de la Confédération	107'158'920	-1'278'222	-1.2%	108'437'142	105'336'727.00
4630	Subventions de la Confédération	293'659'672	3'005'849	1.0%	290'653'823	272'905'145.15
4631	Subventions des cantons et des concordats	38'160	-	0.0%	38'160	137'175.28
4632	Subventions des communes et des syndicats intercommunaux	-	-		-	8'000.00
4634	Subventions des entreprises publiques	6'711'578	4'709'578	235.2%	2'002'000	1'592'782.36
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	16'097'205	4'384'174	37.4%	11'713'031	10'297'231.70
4690	Autres revenus de transferts	334'820	-1'000	-0.3%	335'820	5'804'853.28
	Totaux intermédiaires	7'929'631'068	119'674'169	-84.6%	7'809'956'899	8'094'589'487.83
47	Subventions à redistribuer	27'701'150	2'836'100	11.4%	24'865'050	264'972'712.96
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	27'701'150	2'836'100	11.4%	24'865'050	160'621'620.96
4701	Subventions à redistribuer par les cantons et les concordats	-	-		-	104'351'092.00
49	Imputations internes	16'452'890	846'327	5.4%	15'606'563	13'076'963.95
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	6'100	6'100		-	-
4910	Prestations de services	16'446'790	840'227	5.4%	15'606'563	13'076'963.95
	Totaux généraux	7'973'785'108	123'356'596	1.6%	7'850'428'512	8'372'639'164.74

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2014**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Q Energie
30	Charges de personnel	2'243'540'230	1'136'162'019	45'718'565	20'047'235	7'841'979	6'014'066	37'481'279	43'794'315	447'474'260	117'659'727	32'835'190	17'845'296	10'138'602	63'402'948	9'783'031	41'418'374	201'849'995	4'073'351
3000	Salaires des autorités et juges	35'212'499	-	-	-	-	-	-	-	-	31'967'541	-	-	-	-	-	3'244'958	-	-
3001	Paielements aux autorités et juges	12'797'485	206'344	114'660	34'245	29'013	31'867	199'500	281'000	45'962	5'935'077	8'000	240'216	105'000	8'500	372'200	4'888'772	245'728	51'400
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'019'923'797	206'220'790	37'327'480	16'484'414	6'438'951	4'929'859	30'454'521	35'837'940	327'774'612	60'061'668	26'716'052	14'412'136	8'246'379	52'235'342	7'621'638	25'836'543	156'015'029	3'310'443
3020	Salaires des enseignants	715'763'799	715'459'619	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	304'180	-
3030	Travailleurs temporaires	584'109	274'222	-	-	-	-	-	-	150	150'000	-	-	-	7'000	-	29'000	123'737	-
3049	Autres indemnités	49'815'772	18'377'251	137'318	72'902	29'418	22'254	438'018	121'094	27'993'649	308'600	490'756	90'818	28'582	235'373	156'125	86'533	1'212'729	14'351
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	118'510'938	60'816'507	2'428'010	1'073'400	418'967	321'421	2'008'858	2'341'471	22'980'698	6'349'414	1'758'348	952'763	541'458	3'390'679	526'570	2'200'172	10'184'065	218'137
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	219'462'560	109'854'644	4'439'172	1'963'656	762'235	583'312	3'596'464	4'260'805	49'758'732	9'559'106	3'168'208	1'698'055	977'798	6'200'988	890'343	3'205'562	18'149'539	393'942
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'034'056	2'070'791	82'615	36'514	14'253	10'934	68'371	79'696	782'397	216'094	59'852	32'437	18'429	115'355	17'923	74'883	346'085	7'427
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	42'186'837	21'649'110	864'310	382'103	149'142	114'418	715'101	833'501	8'180'536	2'260'227	625'926	339'159	192'746	1'206'995	187'445	783'206	3'625'261	77'651
3056	Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	8'916'177	-	-	-	-	-	-	-	8'906'177	-	-	-	-	-	-	10'000	-	-
3059	Autres cotisations patronales	500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500	-
3060	Pensions	1'221'480	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	965'114	256'366	-
3064	Rentes transitoires	5'597'472	-	-	-	-	-	-	-	-	97'043	-	-	-	-	-	-	5'500'429	-
3069	Autres prestations de l'employeur	157'957	-	-	-	-	-	-	-	-	157'957	-	-	-	-	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	7'822'779	1'229'816	325'000	-	-	-	448	-	1'041'846	462'000	8'050	25'000	7'900	-	3'000	61'043	4'658'676	-
3091	Recrutement du personnel	376'541	1'300	-	-	-	-	-	-	-	135'000	-	10'471	6'500	-	2'586	-	220'684	-
3099	Autres charges de personnel	1'155'472	1'625	-	-	-	-	-2	38'808	9'500	-	-	44'241	6'811	9'714	5'202	32'086	1'007'487	-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	612'768'641	52'167'971	1'582'462	6'914'738	4'928'516	3'574'095	28'216'904	15'209'162	94'059'887	38'137'490	26'111'384	3'267'911	1'491'289	99'644'505	3'998'504	14'106'608	218'081'932	1'275'282
3100	Matériel de bureau	17'790'097	12'259'547	59'046	44'285	9'145	7'382	127'224	85'720	2'155'752	583'455	178'720	22'275	25'900	181'429	35'818	325'296	1'677'103	12'000
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	5'419'588	727'568	638	4'207	121	86	438'387	4'000	2'223'317	-	1'195'400	13'243	6'000	5'296	214	2'697	798'414	-
3102	Imprimés, publications	5'154'990	885'454	42'887	17'341	17'801	12'924	137'556	235'768	485'128	123'000	30'830	47'048	31'300	507'581	59'218	2'152'725	353'428	15'000
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'914'875	667'368	16'722	6'904	1'215	1'291	58'910	12'517	285'358	285'000	62'650	10'287	14'400	19'614	11'686	112'342	342'610	6'000
3104	Matériel didactique	2'764'408	2'734'408	-	-	-	-	-	-	30'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3105	Denrées alimentaires	9'305'269	1'832'555	-	-	-	-	-	-	7'467'772	-	-	4'000	-	-	-	-	-	942
3106	Matériel médical	443'037	138'976	-	-	-	-	-	-	-	-	-	304'061	-	-	-	-	-	-
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'043'181	513'519	-	-	-	-	367'300	60'200	873'005	-	-	112'311	7'600	-	3'000	4'000	102'246	-
3110	Meubles et appareils de bureau	375'150	228'483	269	3'102	494	354	17'250	-	80'926	-	50	-	1'400	981	5'566	10'281	25'995	-
3111	Machines, appareils et véhicules	384'455	35'237	-	-	-	-	94'575	600	150'900	10'000	75'000	11'092	-	1'471	1'000	3'000	1'580	-
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'683'654	5'300	-	-	-	-	54'760	-	3'569'644	-	52'500	1'250	200	-	-	-	-	-
3113	Matériel informatique	49'811	11'433	-	-	-	-	1'096	-	2'000	-	-	2'500	-	-	-	8'000	24'552	230
3116	Appareils médicaux	219'911	106'911	-	-	-	-	43'000	-	42'000	-	-	28'000	-	-	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	25'230	15'000	-	-	-	-	-	-	4'000	-	-	-	-	-	-	4'000	2'230	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'198'687	547'223	153	841	2'740	1'963	47'372	300	215'778	5'000	125'860	182'700	-	5'935	4'416	12'984	44'638	783
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	42'178'753	-	-	-	-	-	103'700	-	1'000	-	2'600'300	-	-	-	-	-	39'473'753	-
3130	Prestations de services de tiers	84'602'009	10'942'642	349'161	491'229	334'959	258'020	4'673'571	329'568	22'934'669	15'302'099	1'945'340	1'138'058	901'280	4'439'737	1'068'563	8'586'908	10'832'406	73'800
3131	Planifications et projections de tiers	13'191'283	-	-	-	-	-	12'216'797	-	-	-	82'000	-	-	-	-	-	892'486	-
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	60'255'544	9'826'527	685'270	65'975	58'855	63'116	9'921'540	1'227'158	2'123'200	476'300	5'161'431	1'020'279	276'460	802'066	2'439'906	1'279'793	23'712'581	1'115'087
3133	Charges d'utilisations informatiques	510'498	-	-	-	-	-	200	-	5'100	-	-	-	198	-	-	360'000	145'000	-
3134	Primes d'assurances choses	5'066'257	932'929	-	-	-	-	20'700	-	596'878	28'500	20'000	22'947	14'819	-	4	10'566	3'418'913	-
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	8'092'316	4'000	-	-	-	-	-	-	7'953'670	-	-	33'791	9'532	-	-	1'469	89'854	-
3137	Impôts et taxes	1'334'117	46'441	-	-	-	-	212'120	100'200	19'436	15'000	886'060	1'300	1'000	-	-	624	50'436	1'500
3138	Cours, examens et conseils	27'459	27'459	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	9'842'474	-	-	-	-	-	5'116'532	-	-	-	425'000	-	-	-	-	-	-	4'300'942
3141	Entretien des routes	9'894'545	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9'829'545	-	-	-	-	-	-	65'000
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	165'000	-	-	-	-	-	165'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	945'021	-	-	-	-	-	-	-	18'000	-	922'021	-	-	-	-	-	-	5'000
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	60'107'292	-	-	-	-	-	5'392'380	7'000	870'129	-	-	-	-	-	-	-	53'837'783	-
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	565'000	-	-	-	-	-	-	-	565'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	539'634	450'952	2'607	-	-	-	6'790	500	45'115	3'500	1'910	1'491	500	2'942	-	4'745	18'582	-
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	2'314'783	212'839	12'450	7'043	1'647	1'180	84'150	6'145	1'381'339	2'500	396'050	69'147	4'000	18'634	-	34'115	83'244	300

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2014**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GÈNÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Q Energie	
3153	Entretien informatique (matériel)	4'789'345	1'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90'000	4'698'345	-	
3156	Entretien des appareils médicaux	187'000	61'037	-	-	-	-	125'963	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	13'611'966	242'916	1'000	-	-	-	6'900	3'000	500	-	10'000	-	-	-	2'162	5'500	13'339'988	-	
3159	Entretien d'autres biens meubles	1'049'512	136'332	-	-	-	-	83'290	266	288'715	8'000	30'050	4'650	400	246	-	17'002	480'101	460	
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	57'220'051	11'377	-	-	-	-	93'397	13'881	47'906	-	4'000	500	24'000	3'776	53'537	-	56'967'677	-	
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4'556'072	2'486'250	115'592	27'847	7'207	5'732	60'890	134'054	736'540	246'000	36'800	28'400	38'000	53'938	31'271	144'621	392'930	10'000	
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	421'261	157'194	-	-	-	-	104'799	-	96'000	-	80	30'000	-	-	176	-	30'745	2'267	
3170	Frais de déplacements et autres frais	12'349'040	1'993'250	174'667	25'084	8'314	8'065	616'748	156'476	6'182'558	259'136	420'210	126'061	99'300	100'859	101'967	935'940	1'113'550	26'855	
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	2'932'311	2'752'311	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180'000	-	-	-	
3180	Réévaluations sur créances	35'100'216	317'417	-50'000	2'500'880	1'456'500	1'043'500	19'100	-1'002'000	30'455'455	-	-90'000	51'000	30'000	-	-	-	357'364	11'000	
3181	Pertes sur créance effectives	111'089'728	536'116	122'000	3'720'000	3'029'520	2'170'480	11'600	1'617'012	2'154'000	3'800'000	100'000	-	-	93'500'000	-	-	329'000	-	
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'591'714	20'000	-	-	-	-	9'200	-	-	-	2'560'000	-	-	-	-	-	-	2'514	-
3199	Autres charges d'exploitation	16'466'097	300'000	50'000	-	-	-	-	-	-	16'990'000	-950'423	1'520	5'000	-	-	-	70'000	-	
33	33 Amortissements du patrimoine administratif	381'364'165	4'893'232	17'025	-	62	-	4'452'198	2'581'680	4'968'356	248'058	58'088'889	1'249'143	107'146	55'570	32'281	295'917	303'908'982	465'626	
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	342'766'858	4'140'157	16'660	-	62	-	4'366'395	2'152'532	4'843'172	248'058	58'088'889	1'249'143	107'146	55'570	32'156	209'929	266'791'363	465'626	
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	38'597'307	753'075	365	-	-	-	85'803	429'148	125'184	-	-	-	-	-	125	85'988	37'117'619	-	
34	Charges financières	259'839'000	-	-	-	-	-	-	-	-	5'000	-	-	-	259'375'810	-	-	458'190	-	
3400	Intérêts passifs des engagements courants	21'907'200	-	-	-	-	-	-	-	-	5'000	-	-	-	21'902'200	-	-	-	-	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	3'537'200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'537'200	-	-	-	-	
3406	Intérêts passifs des engagements financiers	232'486'410	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232'486'410	-	-	-	-	
3409	Autres intérêts passifs	700'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	700'000	-	-	-	-	
3420	Acquisition et administration de capital	750'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	750'000	-	-	-	-	
3499	Autres charges financières	458'190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	458'190	-	-	-	-	
36	Charges de transfert	4'431'874'273	672'121'895	81'850'000	727'401'482	442'524'954	360'398'791	8'590'284	58'722'337	55'358'700	-	245'623'824	1'081'362'602	15'743'569	585'082'436	68'660'921	3'513'154	14'249'484	10'669'840	
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'599'000	-	-	-	-	-	-	-	2'050'000	-	-	-	549'000	-	-	-	-	-	
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux groupes intercommunaux	207'792'310	-	-	-	-	-	162'850	-	-	-	-	-	-	207'629'460	-	-	-	-	
3610	Dédommagements à la Confédération	1'145'449	-	130'000	-	-	-	75'000	-	928'449	-	-	12'000	-	-	-	-	-	-	
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	48'545'308	20'592'800	-	-	-	-	59'000	-	15'725'008	-	-	11'509'000	-	-	15'000	13'500	421'000	210'000	
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux	24'030'820	-	-	-	-	-	9'625	126'195	15'000	-	21'200'000	2'470'000	-	-	210'000	-	-	-	
3613	Dédommagements aux assurances sociales publiques	14'000'000	-	14'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000'000	1'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3621	RPT aux cantons et concordats	377'452'976	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	377'452'976	-	-	-	-	
3630	Subventions à la Confédération	93'500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	93'500	-	-	-	-	-	
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	97'271'983	94'074'811	-	-	-	198'832	-	-	100'000	-	-	748'100	400'000	-	-	-	-	1750'240	
3632	Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	9'219'950	3'988'000	-	-	-	-	193'300	-	339'150	-	-	-	-	-	2'500'000	45'000	-	2'154'500	
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'773'093'382	383'782'890	-	78'657'210	17'401'030	58'148'860	275'000	-	11'311'065	-	218'255'705	995'365'350	8'056'000	-	1'840'272	-	-	-	
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	16'597'583	-	-	-	-	-	1'597'583	-	-	-	-	15'000'000	-	-	-	-	-	-	
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	416'335'268	85'524'486	50'000	10'685'649	104'860'692	109'235'877	3'099'609	744'202	2'867'152	-	5'994'149	22'152'051	6'120'600	-	61'650'749	2'804'654	565'298	-19'900	
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'342'867'142	68'587'382	67'670'000	637'558'623	317'413'015	192'815'222	383'000	53'354'000	3'915'000	-	-	-	-	-	950'900	-	220'000	-	
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	18'248'000	-	-	500'000	-	-	-	-	17'598'000	-	-	-	-	-	-	150'000	-	-	
3640	Réévaluation prêts PA	150'000	150'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	67'819'202	14'421'526	-	-	-	2'850'217	1'890'917	303'940	509'876	-	173'970	34'106'101	519'469	-	-	-	13'043'186	-	
3690	Autres charges de transfert	13'612'400	-	-	-	-	-	844'400	4'194'000	-	-	-	-	5'000	-	1'704'000	290'000	-	6'575'000	
	Totaux intermédiaires	7'929'386'309	1'865'345'117	129'168'052	754'363'455	455'295'511	369'986'952	78'740'665	120'307'494	601'861'203	156'050'275	362'659'288	1'103'724'952	27'480'606	1'007'561'269	82'474'736	59'334'053	738'548'584	16'484'099	

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2014**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Q Energie
37	Subventions redistribuées	27'701'150	-	-	1'200'000	-	-	24'296'750	-	966'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	1'200'000
3701	Cantons et concordats	624'750	-	-	-	-	-	504'750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3702	Communes et groupes intercommunaux	665'000	-	-	-	-	-	114'000	-	431'000	-	-	-	-	-	-	-	-	120'000
3704	Entreprises publiques	300'000	-	-	300'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3705	Entreprises privées	23'378'000	-	-	-	-	-	23'378'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3706	Organisations privées à but non lucratif	2'373'400	-	-	900'000	-	-	300'000	-	535'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	600'000
3707	Ménages privés	360'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	360'000
39	Imputations internes	16'452'890	252'650	3'100	397'500	5'826	4'174	419'214	87'210	3'353'830	525'000	3'844'490	79'720	14'400	6'800'400	650	8'200	656'526	-
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	6'100	-	-	-	-	-	6'100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3910	Prestations de service fournies en interne	16'446'790	252'650	3'100	397'500	5'826	4'174	413'114	87'210	3'353'830	525'000	3'844'490	79'720	14'400	6'800'400	650	8'200	656'526	-
	Totaux généraux	7'973'540'349	1'865'597'767	129'171'152	755'960'955	455'301'337	369'991'126	103'456'629	120'394'704	606'181'033	156'575'275	366'503'778	1'103'804'672	27'495'006	1'014'361'669	82'475'386	59'342'253	739'243'510	17'684'099

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2014**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Q Energie		
40	Revenus fiscaux	6'079'038'713	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70'000	-	6'079'968'713	-	-	-	
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'602'800'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	635'500'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4002	Impôts à la source, personnes physiques	787'900'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4008	Impôts des personnes	6'718'713	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	12'100'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4010	Impôts sur les bénéficiaires, personnes morales	1'046'400'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	284'900'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4019	Autres impôts directs, personnes morales	3'900'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4021	Impôts fonciers	179'500'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4022	Impôts sur les gains en capital	102'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4023	Droits de mutation et timbre	170'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4024	Impôts sur les successions et les donations	127'000'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	14'500'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4030	Taxes routières	104'500'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4033	Impôts sur les chiens	1'320'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70'000	-	-	-	-	-	
41	Patentes et concessions	86'411'620	-	-	-	-	-	31'801'090	-	35'730	-	-	-	-	8'200	-	40'744'000	-	380'000	12'000	13'430'600
4100	Patentes	468'200	-	-	-	-	-	330'000	-	-	-	-	-	-	8'200	-	130'000	-	-	-	-
4110	Part au bénéfice net de la BNS	38'684'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38'684'000	-	-	-	-
4120	Concessions	47'259'420	-	-	-	-	-	31'471'090	-	35'730	-	-	-	-	-	-	1'930'000	-	380'000	12'000	13'430'600
42	Taxes	410'187'789	27'139'273	14'708'153	5'210'738	15'041'126	10'760'093	13'577'032	30'778'437	187'037'779	28'637'058	29'193'396	7'901'195	11'154'250	18'293'612	243'951	1'066'762	9'232'476	212'458		
4210	Emoluments pour actes administratifs	159'123'045	148'700	1'177'967	2'200	22'813	-	1'151'597	19'997'031	112'175'200	9'706'000	50'000	2'502'050	10'657'000	832'277	-	447'510	152'700	100'000		
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	8'190'846	6'935'646	-	-	-	-	-	-	1'255'200	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
4230	Frais d'écolage	670'000	670'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
4231	Taxes de cours	266'441	146'441	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	27'177'075	57'3860	-	-	-	-	3'367'049	200'000	5'248'770	4'300	16'313'113	85'150	29'000	-	2'600	26'000	1'327'233	-		
4250	Ventes	6'279'554	2'253'280	-	-	-	-	706'030	28'650	1'566'900	305'805	-	47'700	-	-	6'100	489'889	875'200	-		
4260	Remboursements de tiers	120'043'129	16'411'346	13'314'163	5'208'538	15'018'313	10'760'093	5'623'756	2'158'956	8'552'709	9'919'677	12'830'283	4'842'295	258'250	7'961'335	115'251	103'363	6'857'343	107'458		
4270	Amendes	68'214'899	216'023	-	-	-	-	142'600	257'000	58'239'000	8'701'276	-	-	-	424'000	210'000	-	-	20'000	5'000	
4290	Autres taxes	20'222'800	-	-	-	-	-	2'586'000	8'136'800	-	-	-	-	-	9'500'000	-	-	-	-		
43	Revenus divers	75'014'233	3'427'652	588'715	549'641	76'282	54'652	545'500	750'000	12'195'000	1'560'000	3'731'749	20'203'884	1'538'000	3'765'000	216	226'667	23'301'275	2'500'000		
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	2'100'000	2'100'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
4301	Actifs saisis	1'747'400	-	-	-	-	-	-	-	-	1'220'000	-	-	527'400	-	-	-	-	-		
4309	Autres revenus d'exploitation	27'504'459	1'134'730	588'715	549'641	76'282	54'652	45'500	100'000	2'195'000	-	155'000	18'076'484	1'538'000	400'000	216	226'667	2'363'572	-		
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	22'494'263	-	-	-	-	-	500'000	650'000	-	140'000	3'576'749	-	-	-	-	-	-	17'627'514		
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	1'310'189	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'310'189		
4329	Autres variations de stocks	50'000	50'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
4390	Autres revenus	19'807'922	142'922	-	-	-	-	-	-	10'000'000	200'000	-	1'600'000	-	3'365'000	-	-	-	2'000'000	2'500'000	
44	Revenus financiers	269'824'493	10'901	-	-	7'976	47'810	134'000	42'900	415'176	-	807'000	-	48'265'885	162'079'125	-	53	53'817'459	4'196'208		
4400	Intérêts des liquidités	298'617	-	-	-	7'976	5'714	-	-	7'400	-	-	-	-	277'227	-	-	-	300		
4401	Intérêts des créances et comptes courants	142'097'601	8'901	-	-	-	42'096	-	-	-	-	-	-	-	141'982'451	-	53	64'100	-		
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	1'343'333	2'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	955'000	-	-	-	386'333		
4409	Autres intérêts PF	1'073	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1'073		
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	5'060'147	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'060'147	-	-	-	-		
4420	Dividendes	6'320'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6'320'000	-	-	-	-		
4450	Revenus provenant de prêts PA	568'276	-	-	-	-	-	-	-	324'776	-	-	-	-	243'500	-	-	-	-		
4451	Revenus provenant de participations PA	48'910'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42'000'000	4'160'000	-	-	-	2'750'000		
4461	Entreprises publiques des cantons avec forme juridique de droit public, co	3'030'800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'030'800	-	-	-	-		
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	6'161'646	-	-	-	-	-	134'000	42'900	-	-	807'000	-	6'265'885	50'000	-	-	53'251'986	1'059'875		
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	580'000	-	-	-	-	-	-	-	80'000	-	-	-	-	-	-	-	-	500'000		
4489	Autres revenus des biens-fonds loués	3'000	-	-	-	-	-	-	-	3'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'647'135	633'250	-	-	-	-	-	-	418'085	-	90'000	2'137'200	-	-	309'800	-	58'800			
4501	Prélèvements provenant de fonds des capitaux de tiers	3'647'135	633'250	-	-	-	-	-	-	418'085	-	90'000	2'137'200	-	-	309'800	-	58'800			
46	46 Revenus de transferts	1'005'507'085	49'551'829	34'356'634	133'331'735	58'061'425	48'562'609	7'175'661	243'372	52'735'729	-	32'181'265	-	-	576'927'624	276'555	25'000	12'077'646			
4600	Parts aux revenus de la Confédération	444'007'704	-	-	-	-	-	-	-	665'000	-	-	-	-	425'118'704	-	-	-			
4610	Dédommagements de la Confédération	61'884'427	-	34'350'158	-	-	-	217'000	-	23'892'269	-	-	-	-	-	-	25'000	3'400'000			
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	15'739'953	6'667'400	-	-	-	1'900'000	70'000	-	7'102'553	-	-	-	-	-	-	-	-			
4612	Dédommagements des communes et des syndicats intercommunaux	59'867'646	350'000	-	-	-	-	27'720	-	14'839'926	-	-	-	-	44'650'000	-	-	-			
4614	Indemnités des entreprises publiques	7'000	-	-	-	-	-	-	-	7'000	-	-	-	-	-	-	-	-			
4620	RPT de la Confédération	107'158'920	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107'158'920	-	-	-			
4630	Subventions de la Confédération	293'659'672	40'970'925	-	131'300'000	56'967'414	44'578'778	6'365'623	3'000	5'837'097	-	7'181'061	-	-	-	276'555	-	179'219			
4631	Subventions des cantons et des concordats	38'160	38'160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
4634	Subventions des entreprises publiques	6'711'578	1'460'000	-	2'031'735	1'094'011	2'083'831	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42'000			
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	16'097'205	65'344	6'476	-	-	-	160'498	240'372	391'884	-	6'776'204	-	-	-	-	-	8'456'427			

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2014**

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Q Energie	
4690	Autres revenus de transferts	334'820	-	-	-	-	-	334'820	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	7'929'631'068	80'762'906	49'653'502	139'092'115	73'186'809	59'425'164	53'233'283	31'814'709	252'837'499	30'197'058	66'003'410	30'320'479	60'958'135	6'880'778'074	830'522	1'698'482	98'499'655	20'339'266	
47	Subventions à redistribuer	27'701'150	-	-	1'200'000	-	-	24'296'750	-	966'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	1'200'000	
4700	Subventions à redistribuer par la Confédération	27'701'150	-	-	1'200'000	-	-	24'296'750	-	966'000	-	-	-	-	-	-	-	38'400	1'200'000	
49	Imputations internes	16'452'890	35'000	-	-	-	-	443'100	273'500	9'848'170	1'201'700	4'581'366	-	-	-	-	-	70'054	-	
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	6'100	-	-	-	-	-	6'100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4910	Prestations de services	16'446'790	35'000	-	-	-	-	437'000	273'500	9'848'170	1'201'700	4'581'366	-	-	-	-	-	70'054	-	
	Totaux généraux	7'973'785'108	80'797'906	49'653'502	140'292'115	73'186'809	59'425'164	77'973'133	32'088'209	263'651'669	31'398'758	70'584'776	30'320'479	60'958'135	6'880'778'074	830'522	1'698'482	98'608'109	21'539'266	

Effectifs par politique publique et par
département

**Evolution du nombre de postes par politique publique (2012 à 2014)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents Spécialisés**

Politique publique ETAT	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart Budget 2014 vs. Budget 2013	
				en nombre de postes	en %
A Formation	7'327.25	7'404.49	7'568.36	163.87	2.21%
B Emploi, marché du travail	370.80	358.30	356.20	-2.10	-0.59%
C Action sociale	165.69	168.80	169.55	0.75	0.44%
D Personnes âgées	67.03	66.74	66.16	-0.58	-0.87%
E Handicap	50.68	50.36	49.94	-0.42	-0.83%
F Environnement	295.64	270.64	263.24	-7.40	-2.73%
G Aménagement et logement	302.55	306.94	316.52	9.58	3.12%
H Sécurité et population	3'085.34	3'188.48	3'406.71	218.23	6.84%
I Justice	609.05	674.95	704.25	29.30	4.34%
J Mobilité	253.93	258.13	255.88	-2.25	-0.87%
K Santé	117.47	113.89	119.69	5.80	5.10%
L Economie	72.46	71.71	72.18	0.47	0.66%
M Finance et impôts	511.66	517.25	522.81	5.56	1.07%
N Culture, sports et loisirs	53.65	57.60	60.54	2.94	5.10%
O Autorité et gouvernance	206.48	200.87	202.67	1.80	0.90%
P Activités de support et prestations de moyen	1'301.29	1'276.13	1'269.40	-6.73	-0.53%
Q Energie		22.47	26.97	4.50	20.03%
Total Général	14'790.98	15'007.74	15'431.06	423.32	2.82%

Entités contrôlées	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart Budget 2014 vs. Budget 2013	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation	2'919.14	*1 2'934.55	2'928.10	-6.45	-0.22%
C Action sociale	774.00	816.00	834.70	18.70	2.29%
F Environnement	1'640.00				
G Aménagement et logement	79.63	82.63	84.23	1.60	1.94%
J Mobilité	1'953.46	2'026.52	2'033.15	6.63	0.33%
K Santé	10'557.34	10'519.20	10'614.60	95.40	0.91%
L Economie	995.69	1'000.93	1'049.98	49.05	4.90%
Q Energie		1'645.00	1'626.00	-19.00	-1.16%
Total entités contrôlées	18'919.26	19'024.83	19'170.76	145.93	0.77%

Autres subventionnés	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart Budget 2014 vs. Budget 2013	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation	809.29	832.62	890.40	57.78	6.94%
D Personnes âgées	3'514.40	*1 3'551.00	3'607.48	56.48	1.59%
E Handicap	600.10	*1 624.00	599.00	-25.00	-4.01%
K Santé	213.00	214.00	214.00	-	0.00%
Total Autres Subventionnés	5'136.79	5'221.62	5'310.88	89.26	1.71%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

*1 Mise à jour des ETP par rapport aux chiffres du budget 2013.

Evolution du nombre de postes par politique publique (2012 à 2014)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents Spécialisés

Départements (Nouvelle organisation)	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart Budget 2014 vs. Budget 2013	
				en nombre de postes	en %
PRE	164.05	165.88	173.08	7.20	4.34%
DF	1'322.59	1'308.69	1'308.50	-0.19	-0.01%
DIP	7'455.85	7'524.85	7'686.04	161.18	2.14%
PAT	1'912.74	1'938.64	1'956.65	18.02	0.93%
ENS	5'543.11	5'586.22	5'729.38	143.17	2.56%
DSE	3'260.35	3'376.10	3'617.50	241.40	7.15%
PAT	1'525.55	1'611.30	1'855.00	243.70	15.12%
POL	1'734.80	1'764.80	1'762.50	-2.30	-0.13%
DALE	457.30	450.49	446.72	-3.77	-0.84%
DETA	695.21	703.11	694.56	-8.55	-1.22%
DEAS	780.68	762.87	759.62	-3.25	-0.43%
Total Administration	14'136.03	14'291.99	14'686.01	394.02	2.76%
SGGC	24.30	24.30	24.30	-	0.00%
PJ	609.05	674.95	704.25	29.30	4.34%
Total Admin. 3 pouvoirs	14'769.38	14'991.24	15'414.56	423.32	2.82%
CdC	15.60	16.50	16.50	-	0.00%
Constituante	6.00	-	-		
Total Général	14'790.98	15'007.74	15'431.06	423.32	2.82%

Entités contrôlées	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart Budget 2014 vs. Budget 2013	
				en nombre de postes	en % du budget
UNIGE	2'919.14	*1 2'934.55	2'928.10	-6.45	-0.22%
HUG	9'044.00	8'978.40	9'017.80	39.40	0.44%
HG	774.00	816.00	834.70	18.70	2.29%
IMAD	1'513.34	1'540.80	1'596.80	56.00	3.63%
AIG	802.15	801.45	846.20	44.75	5.58%
TPG	1'797.51	1'862.92	1'870.45	7.53	0.40%
SIG	1'640.00	1'645.00	1'626.00	-19.00	-1.16%
FdP	155.95	163.60	162.70	-0.90	-0.55%
FPLC	5.53	4.73	4.73	-	0.00%
FTI	20.25	21.00	20.80	-0.20	-0.95%
Fondations HBM	23.50	28.30	29.90	1.60	5.65%
FIPOI	50.60	49.60	49.60	-	0.00%
Palexpo SA	173.29	178.48	182.98	4.50	2.52%
Total Entités Contrôlées	18'919.26	19'024.83	19'170.76	145.93	0.77%

Autres subventionnés	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart Budget 2014 vs. Budget 2013	
				en nombre de postes	en % du budget
HES	809.29	832.62	890.40	57.78	6.94%
EPI	600.10	*1 624.00	599.00	-25.00	-4.01%
EMS	3'514.40	*1 3'551.00	3'607.48	56.48	1.59%
Joli-Mont & Montana	213.00	214.00	214.00	-	0.00%
Total Autres Subventionnés	5'136.79	5'221.62	5'310.88	89.26	1.71%

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

Tableau prennent en compte la réorganisation des services découlant de l'organisation de la nouvelle législature à l'exception des transferts de personnes interservices.

*1 Mise à jour des ETP par rapport aux chiffres du budget 2013.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
TOTAL PROGRAMMES					3'687'339'208	48'255'606	1.3%	3'639'083'602	3'593'939'683.14
A01 Enseignement obligatoire					81'182	-		81'182	82'002.00
dip	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire	af			39'204	-		39'204	39'600.00
dip	Association mondiale pour l'école instrument de paix	af			32'177	-		32'177	32'502.00
dip	Fédération des associations de parents d'élèves du CO	af			9'801	-		9'801	9'900.00
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation					37'064'477	2'485'940	7.2%	34'578'537	47'186'930.55
dip	École hôtelière de Genève	ind	PL 11316	2017	914'433	-		914'433	923'670.00
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)	ind	PL 11316	2017	420'000	-1'443	-0.3%	421'443	318'367.00
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	ind	L 10897	2015	2'272'362	-		2'272'362	2'295'315.00
dip	Association des répétiteurs AJETA (ARA)	af	PL 11316	2017	1'616'110	1'129'000	231.8%	487'110	492'030.00
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)	af	PL 11316	2017	1'033'025	-		1'033'025	1'043'460.00
dip	Subvention cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise	af			5'533'747	-		5'533'747	5'275'339.70
dip	Cours à divers organismes	af			207'340	-		207'340	271'607.25
dip	Cours à divers organismes - Voie F	af			193'570	-		193'570	195'525.00
dip	Cours à divers organismes - ISFB	af			122'562	-		122'562	28'906.00
dip	Cours à divers organismes - Lire et Ecrire	af			61'648	-		61'648	66'593.50
dip	Cours à divers organismes - Focal	af			9'801	-		9'801	9'900.00
dip	Université populaire du canton de Genève	af			142'114	-		142'114	143'550.00
dip	Université du 3ème âge	af			68'263	-		68'263	68'953.00
dip	Association Reliance	af			40'000	40'000			
dip	Fondation pour l'avenir	af			20'582	-		20'582	20'790.00
dip	Mouvement montants restituables / restitution subvention en fin de contrat - OFPC	af				-			-1'162.00
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue - subvention extraordinaire	ns			3'330'632	218'000	7.0%	3'112'632	3'099'873.00
dip	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue - subvention ordinaire	ns			3'024'000	75'000	2.5%	2'949'000	2'790'600.00
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)	ns			1'632'709	1'189'443	268.3%	443'266	887'243.90
dip	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton	ns			532'811	-		532'811	457'566.00
dip	Bourses d'études - enseignement postobligatoire	pp			11'800'404	-695'000	-5.6%	12'495'404	25'110'355.60
dip	Chèques formation	pp			3'915'364	530'940	15.7%	3'384'424	3'688'447.60
dip	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques OFPC	pp			100'000	-		100'000	
dip	Bons repas cafétéria PO	pp			30'000	-		30'000	
dip	Fonds spéciaux formation professionnelle PO	pp			23'000	-		23'000	
dip	Appui social - postobligatoire	pp			20'000	-		20'000	
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles					93'180'658	1'412'827	1.5%	91'767'831	97'462'304.89
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	ind	PL XXXXX	2017	31'582'773	2'699'160	9.3%	28'883'613	28'741'268.40
dip	Astural - éducation spécialisée	ind	PL XXXXX	2017	5'395'145	-124'701	-2.3%	5'519'846	5'593'782.08
dip	Ecole protestante d'altitude (EPA) - éducation spécialisée	ind	PL XXXXX	2017	1'538'094	106'807	7.5%	1'431'287	1'431'310.72
dip	Atelier X	ind	PL XXXXX	2017	381'267	26'819	7.6%	354'448	355'760.00
dip	Association catholique d'action sociale et éducative (ACASE)	ind	PL XXXXX	2017		-6'670'414	-100.0%	6'670'414	6'694'623.00
dip	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	ind	PL XXXXX	2017		-1'072'032	-100.0%	1'072'032	1'075'531.00
dip	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	ind	PL XXXXX	2017		-			63'335.87
dip	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle	ind	L 11223	2016	23'394'025	85'898	0.4%	23'308'127	22'293'686.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
dip	Association genevois d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	ind	PL XXXXX	2017	8'099'317	8'099'317			
dip	Institution genevoise d'éducation spécialisée renforcée (IGE)	ind	PL XXXXX	2017	-	-500'000	-100.0%	500'000	
dip	Enveloppe pour l'ouverture de nouvelles places d'éducation spécialisée	ind	PL XXXXX	2017	253'440	253'440			
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	ind			3'988'000	393'000	10.9%	3'595'000	3'425'400.00
dip	Colonies de vacances - divers	af	PL 11317	2017	435'463	-19'304	-4.2%	454'767	416'329.00
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances	af	PL 11317	2017	350'000	6'965	2.0%	343'035	346'500.00
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois	af	PL 11317	2017	270'000	5'373	2.0%	264'627	267'300.00
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse	af	PL 11317	2017	172'000	3'423	2.0%	168'577	170'280.00
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles	af	PL 11317	2017	95'000	1'891	2.0%	93'109	94'050.00
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande	af	PL 11317	2017	83'000	1'652	2.0%	81'348	82'170.00
dip	Ecole des parents	af	PL 11121	2016	310'114	-		310'114	313'246.00
dip	Fondation suisse du service social international	af	PL 11121	2016	341'319	-		341'319	344'767.00
dip	Pro Juventute Genève	af	PL 11121	2016	574'555	150'000	35.3%	424'555	378'338.00
dip	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)	af			166'617	-		166'617	168'300.00
dip	Groupement genevois centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active	af			131'676	-		131'676	133'006.00
dip	Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse	af			127'413	-		127'413	128'700.00
dip	Soutien à l'enfance	af			97'716	-		97'716	98'703.00
dip	Unions Chrésiennes de Genève	af			88'209	-		88'209	89'100.00
dip	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels	af			29'403	-		29'403	29'700.00
dip	Mouvement montants restituables / restitution subvention en fin de contrat - OEU	af			-	-		-	69'908.98
dip	Frais de placements	pp			13'115'112	-2'034'468	-13.4%	15'149'580	22'519'057.55
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)	pp			1'800'000	-		1'800'000	1'813'275.00
dip	Fonds animation jeunesse	pp			280'000	-		280'000	220'131.00
dip	Appui social mineurs	pp			71'000	-		71'000	104'746.30
dip	Fonds Lombard	pp			10'000	-		10'000	
A04 Hautes écoles			PL XXXXX	2017	447'833'403	-7'912'873	-1.7%	455'746'276	441'192'456.48
dip	Université de Genève	ind	L 11023	2015	317'779'966	-6'630'682	-2.0%	324'410'648	323'684'749.00
dip	Université de Genève - mouvements des montants restituables de subvention	ind	L 11023	2015	-5'020'200	-325'640	6.9%	-4'694'560	-1'510'234.52
dip	Institut de hautes études internationales et du développement	ind	L 11122	2016	15'653'737	-		15'653'737	14'627'250.00
dip	Contribution intercantonale à la HESSO	ind			93'542'000	2'130'000	2.3%	91'412'000	85'388'490.00
dip	HES-SO Genève Conditions locales particulières	ind			9'281'230	-1'703'521	-15.5%	10'984'751	14'869'782.00
dip	Fondation Hardt	af			39'204	-		39'204	39'600.00
dip	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	pp			14'055'496	-		14'055'496	
dip	HES-SO Genève - taxes scolaires	pp			2'501'970	-1'383'030	-35.6%	3'885'000	4'092'820.00
A05 Enseignement spécialisé.			PL XXXXX	2017	57'797'849	229'713	0.4%	57'568'136	57'351'902.21
dip	Astural - enseignement spécialisé	ind	PL XXXXX	2017	4'942'665	297'049	6.4%	4'645'616	4'707'842.37
dip	L'ARC, une autre école	ind	PL XXXXX	2017	2'412'570	3'089	0.1%	2'409'481	2'097'371.00
dip	La Voie Lactée	ind	PL XXXXX	2017	1'570'207	1'930	0.1%	1'568'277	1'472'594.00
dip	Ecole protestante d'altitude (EPA) - enseignement spécialisé	ind	PL XXXXX	2017	1'051'291	73'004	7.5%	978'287	978'303.28
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - enseignement spécialisé	ind	PL XXXXX	2017	410'464	-235'646	-36.5%	646'110	646'531.60
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	ind	PL 11294	2017	14'407'388	428'238	3.1%	13'979'150	13'828'253.00
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	ind	PL 11294	2017	7'409'837	182'953	2.5%	7'226'884	7'185'213.00
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	ind	PL 11294	2017	4'728'391	-42'030	-0.9%	4'770'421	4'691'588.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
dip	Subsides pour la formation scolaire spéciale	pp			18'085'036	-478'874	-2.6%	18'563'910	22'092'891.29
dip	Frais de placements enseignement spécialisé	pp			2'780'000	1	0.0%	2'779'999	-348'685.34
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					67'720'000	-10'000'000	-12.9%	77'720'000	59'650'931.30
deas	Programme d'occupation	af			50'000	-		50'000	
deas	Mesures cantonales en faveur du chômage	pp			53'750'000	-10'000'000	-15.7%	63'750'000	46'998'176.55
deas	Compensation maladie et maternité pour chômeurs (PCM)	pp			12'920'000	-		12'920'000	12'216'361.75
deas	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées	pp			1'000'000	-		1'000'000	436'393.00
C01 Accès à l'assurance-maladie					320'979'532	6'500'000	2.1%	314'479'532	305'173'351.22
deas	ASSUAS - association suisse des assurés	af			39'766	-		39'766	40'000.00
deas	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés	af			39'766	-		39'766	40'000.00
deas	Subsides aux assurés à ressources modestes	pp			280'800'000	1'610'000	0.6%	279'190'000	264'381'103.32
deas	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	pp			40'100'000	4'890'000	13.9%	35'210'000	40'712'247.90
C02 Soutien à la famille					47'436'609	5'599'000	13.4%	41'837'609	30'741'103.32
deas	Fédération genevoise de services privés de consultations conjugales	af	L 10390	2012		-			300'000.00
deas	Solidarité femmes	af	L 11012	2016	725'999	-		725'999	726'000.00
deas	Arabelle foyer d'hébergement	af	L 11012	2016	544'991	-		544'991	545'000.00
deas	SOS femmes	af	L 11012	2016	355'000	-		355'000	355'000.00
deas	Viol secours	af	L 11012	2016	295'001	-		295'001	295'000.00
deas	Office protestant de consultations conjugales et familiales	af			187'887	7'978	4.4%	179'909	
deas	Maison genevoise des médiations	af			129'999	5'522	4.4%	124'477	128'000.00
deas	Association couple et famille	af			116'795	4'960	4.4%	111'835	
deas	Association des familles monoparentales	af			105'114	4'462	4.4%	100'652	103'500.00
deas	Compagna	af			35'547	1'510	4.4%	34'037	35'000.00
deas	Pro-filia Genève	af			30'723	1'306	4.4%	29'417	30'250.00
df	Subv. Legs Rothschild (Ville de Genève)	af				-1'000	-100.0%	1'000	162.27
deas	Commission cantonale de la famille	ns			50'780	2'156	4.4%	48'624	19'410.55
deas	Allocations familiales pour personnes non actives	pp			30'000'000	1'800'000	6.4%	28'200'000	27'723'008.00
deas	Prestations complémentaires familiales	pp			13'858'773	3'772'106	37.4%	10'086'667	12'227.00
deas	Allocations familiales dans l'agriculture	pp			500'000	-		500'000	468'545.50
deas	Prestations d'assistance FAM	pp			500'000	-		500'000	
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale					324'581'296	27'388'383	9.2%	297'192'913	313'235'916.24
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	ind	PL 11307	2017	64'453'610	3'750'984	6.2%	60'702'626	60'319'003.34
deas	Centre genevois de consultation LAVI	ind	PL 11058	2016	1'170'439	3'874	0.3%	1'166'565	1'074'996.00
deas	Association Argos	ind	L 11101	2016	2'739'577	33'526	1.2%	2'706'051	2'993'619.00
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG)	af	L 11054	2016	893'385	-		893'385	900'000.00
deas	Centre social protestant de Genève (CSP)	af	L 11054	2016	643'546	-		643'546	601'511.00
deas	Diverses actions sociales ponctuelles	af			500'000	-		500'000	120'850.00
deas	Caritas Genève	af	L 11054	2016	451'656	-		451'656	455'000.00
deas	Entreprise sociale l'Orangerie	af	PL 11059	2016	244'192	-		244'192	246'000.00
deas	Fondation Phénix	af	PL XXXXX	2016	367'281	-		367'281	370'000.00
deas	Intégration pour tous (IPT)	af			190'093	-		190'093	191'500.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369

Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
deas	Carrefour prison	af			173'714	-		173'714	175'000.00
deas	Association pour le patrimoine industriel (API)	af			149'890	-		149'890	151'000.00
deas	Tél 143 la main tendue	af			126'861	-		126'861	127'800.00
deas	Antenne drogue famille	af			35'735	-		35'735	36'000.00
deas	Bénéficiaires du droit des pauvres	af				-			31'470.00
deas	Commission consultative en matière d'addictions	ns			4'467	-		4'467	1'136.00
deas	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	pp			249'865'850	23'600'000	10.4%	226'265'850	242'685'005.00
deas	Indemnités LAVI	pp			1'290'000	-		1'290'000	897'066.45
deas	LAVI - Prestations destinées aux victimes	pp			881'000	-		881'000	881'000.00
deas	Remise de cotisations AVS	pp			400'000	-1	0.0%	400'001	977'959.45
C04 Protection des personnes adultes sous curatelle					40'000	-		40'000	27'516.55
deas	Appui social SPAd	pp			40'000	-		40'000	27'516.55
C05 Actions en matière d'asile et de migration					34'364'045	-1'991'928	-5.5%	36'355'973	33'521'067.02
deas	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	ind	PL 11307	2017	14'148'353	-3'525'555	-19.9%	17'673'908	17'562'214.66
deas	Pluriels - Centre de consultation d' études ethnopsychologiques pour migrants	af	L 11013	2016	233'627	33'627	16.8%	200'000	235'000.00
deas	Appartenances - Genève	af			94'445	-		94'445	95'000.00
deas	Elisa asile	af			49'708	-		49'708	50'000.00
deas	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile	af			14'912	-		14'912	15'000.00
deas	Hospice Général - Prestations - Asile	pp			19'323'000	1'500'000	8.4%	17'823'000	15'185'700.00
deas	Subvention - Programme cantonal d'aide au retour	pp			500'000	-		500'000	378'152.36
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					122'450'822	2'689'211	2.2%	119'761'611	119'758'850.50
deas	EMS - Maison de Vessy	ind	PL 11271	2017	7'075'337	656'633	10.2%	6'418'704	6'514'433.00
deas	EMS - Val Fleury	ind	PL 11271	2017	6'657'208	18'369	0.3%	6'638'839	6'818'296.00
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	ind	PL 11271	2017	6'172'140	499'999	8.8%	5'672'141	5'804'286.00
deas	EMS - Butini	ind	PL 11271	2017	4'308'431	1'697'691	65.0%	2'610'740	2'686'009.00
deas	EMS - Les Châtagniers	ind	PL 11271	2017	3'866'876	-65'151	-1.7%	3'932'027	3'714'745.00
deas	EMS - Les Charmettes	ind	PL 11271	2017	3'201'105	-102'067	-3.1%	3'303'172	3'323'787.00
deas	EMS - La Terrassière	ind	PL 11271	2017	3'030'068	595'203	24.4%	2'434'865	2'492'968.00
deas	EMS - Eynard Fatio	ind	PL 11271	2017	3'016'726	139'972	4.9%	2'876'754	2'978'131.00
deas	EMS - Le Prieuré	ind	PL 11271	2017	3'014'253	306'592	11.3%	2'707'661	2'768'890.00
deas	EMS - Résidence de Bon Séjour	ind	PL 11271	2017	2'830'434	-241'862	-7.9%	3'072'296	3'136'432.00
deas	EMS - Foyer St-Paul	ind	PL 11271	2017	2'818'976	-31'821	-1.1%	2'850'797	2'930'207.00
deas	EMS - Le Nouveau-Kermont	ind	PL 11271	2017	2'742'520	19'870	0.7%	2'722'650	2'775'153.00
deas	EMS - Les Charmilles	ind	PL 11271	2017	2'741'281	-9'270	-0.3%	2'750'551	2'837'534.00
deas	EMS - Châtelaïne	ind	PL 11271	2017	2'680'666	72'293	2.8%	2'608'373	2'668'557.00
deas	EMS - Résidence Les Tilleuls	ind	PL 11271	2017	2'628'722	72'908	2.9%	2'555'814	2'588'880.00
deas	EMS - De la Rive	ind	PL 11271	2017	2'395'526	187'766	8.5%	2'207'760	2'239'206.00
deas	EMS - Notre Dame	ind	PL 11271	2017	2'325'316	-112'338	-4.6%	2'437'654	2'497'867.00
deas	EMS - St-Loup - Vandelle	ind	PL 11271	2017	2'263'684	-167'450	-6.9%	2'431'134	2'497'868.00
deas	EMS - Résidence Fort Barreau	ind	PL 11271	2017	2'250'257	272'651	13.8%	1'977'606	2'035'138.00
deas	EMS - Domaine de la Louvière	ind	PL 11271	2017	2'194'194	8'046	0.4%	2'186'148	2'237'566.00
deas	EMS - Résidence Les Arénières	ind	PL 11271	2017	2'178'597	191'866	9.7%	1'986'731	2'015'026.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
deas	EMS - Résidence Vendée	ind	PL 11271	2017	2'161'023	19'575	0.9%	2'141'448	2'188'058.00
deas	EMS - La Petite Boissière	ind	PL 11271	2017	2'154'634	122'374	6.0%	2'032'260	2'068'088.00
deas	EMS - Foyer Vallon	ind	PL 11271	2017	2'144'647	147'194	7.4%	1'997'453	2'032'335.00
deas	EMS - Les Lauriers	ind	PL 11271	2017	2'123'438	139'187	7.0%	1'984'251	2'042'130.00
deas	EMS - Les Bruyères	ind	PL 11271	2017	2'115'197	34'434	1.7%	2'080'763	2'138'419.00
deas	EMS - Résidence des Franchises	ind	PL 11271	2017	2'095'006	157'023	8.1%	1'937'983	1'962'754.00
deas	EMS - Pierre de la Fée	ind	PL 11271	2017	1'997'391	-309'146	-13.4%	2'306'537	2'372'975.00
deas	EMS - Les Pins	ind	PL 11271	2017	1'997'325	-58'271	-2.8%	2'055'596	2'094'809.00
deas	EMS - Poterie	ind	PL 11271	2017	1'974'956	700'762	55.0%	1'274'194	1'804'836.00
deas	EMS - Bessonnette	ind	PL 11271	2017	1'969'525	90'354	4.8%	1'879'171	1'967'073.00
deas	EMS - Les Pervenches	ind	PL 11271	2017	1'960'050	51'015	2.7%	1'909'035	1'966'187.00
deas	EMS - Résidence Happy Days	ind	PL 11271	2017	1'901'068	50'908	2.8%	1'850'160	1'892'860.00
deas	EMS - Mouilles	ind	PL 11271	2017	1'898'015	-190'879	-9.1%	2'088'894	2'448'819.00
deas	EMS - La Providenza	ind	PL 11271	2017	1'776'469	-127'649	-6.7%	1'904'118	1'965'407.00
deas	EMS - Drize	ind	PL 11271	2017	1'728'622	-97'009	-5.3%	1'825'631	1'686'060.00
deas	EMS - Résidence Saconnay	ind	PL 11271	2017	1'689'228	254'491	17.7%	1'434'737	1'484'448.00
deas	EMS - Résidence Jura	ind	PL 11271	2017	1'655'814	23'666	1.4%	1'632'148	1'671'316.00
deas	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	ind	PL 11271	2017	1'651'135	80'682	5.1%	1'570'453	1'607'787.00
deas	EMS - Résidence de la Champagne	ind	PL 11271	2017	1'561'679	-224'933	-12.6%	1'786'612	1'833'339.00
deas	EMS - Plantamour	ind	PL 11271	2017	1'541'072	220'804	16.7%	1'320'268	1'361'929.00
deas	EMS - Résidence Mandement	ind	PL 11271	2017	1'520'087	43'548	2.9%	1'476'539	1'509'490.00
deas	EMS - Foyer Béthel	ind	PL 11271	2017	1'472'782	774'353	110.9%	698'429	818'975.00
deas	EMS - Maison de la Tour	ind	PL 11271	2017	1'432'495	107'481	8.1%	1'325'014	1'357'168.00
deas	EMS - Villa Mona	ind	PL 11271	2017	1'403'583	-49'645	-3.4%	1'453'228	1'487'559.00
deas	EMS - Liotard	ind	PL 11271	2017	1'395'239	1'395'239			
deas	EMS - Résidence Beauregard	ind	PL 11271	2017	1'376'959	119'643	9.5%	1'257'316	1'281'045.00
deas	EMS - Les Mimosas	ind	PL 11271	2017	1'102'422	39'917	3.8%	1'062'505	1'090'565.00
deas	EMS - Résidence Nant-d'Avril	ind	PL 11271	2017	1'026'223	-82'285	-7.4%	1'108'508	1'136'986.00
deas	EMS - Le Léman	ind	PL 11271	2017	964'052	45'010	4.9%	919'042	941'418.00
deas	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation	ind	PL 11271	2017	902'912	-2'948'030	-76.6%	3'850'942	98'087.50
deas	EMS - La Méridienne	ind	PL 11271	2017	569'507	21'294	3.9%	548'213	778'557.00
deas	EMS - Maison de Pressy	ind	PL 11271	2017	526'429	-407'525	-43.6%	933'954	962'757.00
deas	EMS - La Coccinelle	ind	PL 11271	2017		-1'262'027	-100.0%	1'262'027	1'285'195.00
deas	EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	ind	PL 11271	2017		-120'928	-100.0%	120'928	729'840.00
deas	EMS - Les Marronniers	ind	PL 11271	2017		-31'901	-100.0%	31'901	
deas	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS	af			50'000	-49'415	-49.7%	99'415	100'000.00
deas	Pro Senectute	af			30'421	-		30'421	30'600.00
deas	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)	pp			189'100	-		189'100	
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					317'223'915	11'180'239	3.7%	306'043'676	302'050'858.27
deas	Prestations complémentaires fédérales - AVS	pp			247'484'996	12'675'969	5.4%	234'809'027	233'041'914.61
deas	Prestations complémentaires cantonales - AVS	pp			61'063'555	-1'979'738	-3.1%	63'043'293	60'990'130.25
deas	Abonnements TPG - AVS	pp			4'361'184	73'854	1.7%	4'287'330	4'096'988.86
deas	Prestations d'assistance - AVS	pp			4'308'100	409'900	10.5%	3'898'200	3'921'824.55
deas	Service social - AVS	pp			6'080	254	4.4%	5'826	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					167'583'569	1'926'450	1.2%	165'657'119	161'376'064.57
deas	EPH - Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	ind	PL 11295	2017	58'049'444	887'906	1.6%	57'161'538	53'798'242.00
deas	EPH - Foyer Handicap	ind	PL 11295	2017	18'445'267	-78'796	-0.4%	18'524'063	18'320'800.00
deas	EPH - Aigues-Vertes	ind	PL 11295	2017	17'396'392	266'713	1.6%	17'129'679	16'665'115.00
deas	EPH - Fondation Trajets	ind	PL 11295	2017	6'860'224	186'796	2.8%	6'673'428	6'486'325.00
deas	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	ind	PL 11295	2017	4'542'749	183'101	4.2%	4'359'648	4'295'358.00
deas	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	ind	PL 11295	2017	3'279'820	77'924	2.4%	3'201'896	3'210'428.00
deas	EPH - Association La Corolle	ind	PL 11295	2017	2'954'264	125'782	4.4%	2'828'482	2'630'210.00
deas	EPH - La Maison des Champs	ind	PL 11295	2017	1'843'537	30'216	1.7%	1'813'321	1'717'384.00
deas	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places - EPH	ind	PL 11295	2017	1'787'048	21'868	1.2%	1'765'180	4'509'437.00
deas	EPH - Réalise	ind	PL 11295	2017	686'240	696	0.1%	685'544	685'828.00
deas	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	ind	PL 11295	2017	634'872	978	0.2%	633'894	603'805.00
deas	EPH - Association Arcade 84	ind	PL 11295	2017	487'743	616	0.1%	487'127	487'230.00
deas	EPH - Association Point du Jour	ind	PL 11295	2017	309'500	12'921	4.4%	296'579	296'562.00
deas	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	ind	PL 11295	2017		-184'516	-100.0%	184'516	32'400.00
deas	EPH - Clair-Bois - Adultes	ind	PL 11294	2017	19'232'240	151'622	0.8%	19'080'618	18'457'084.00
deas	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	ind	PL 11294	2017	18'267'114	97'553	0.5%	18'169'561	17'277'725.00
deas	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	ind	PL 11294	2017	9'770'807	145'370	1.5%	9'625'437	9'522'931.00
deas	Pro Infirmités	af	PL 11270	2017	298'247	-		298'247	300'000.00
deas	Fondation Cap Loisirs	af	PL 11269	2017	994'257	-		994'257	1'000'100.00
deas	Pro Mente Sana association romande	af	PL 11268	2017	203'802	-		203'802	205'000.00
deas	Association Cérébral Genève	af	PL 11095	2013	79'533	-		79'533	80'000.00
deas	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap	af			497'079	-		497'079	
deas	CIIS - Subventions accord intercantonal	af			198'832	-		198'832	117'939.40
deas	Insieme Genève	af			159'065	-		159'065	160'000.00
deas	Association autrement aujourd'hui	af			154'293	-		154'293	155'200.00
deas	Association Parole	af			124'270	-		124'270	125'000.00
deas	Association actif	af			104'884	-		104'884	105'500.00
deas	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)	af			48'068	-		48'068	48'350.00
deas	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées	af			39'766	-		39'766	40'000.00
deas	Association Danse habile	af			34'796	-		34'796	35'000.00
df	Subv. Fds Langland-Aubert (enfance malheureuse)	af				-300	-100.0%	300	52.37
deas	Commission cantonale d'indication	ns			99'416	-		99'416	7'058.80
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées					192'815'222	-5'069'305	-2.6%	197'884'527	195'170'224.10
deas	Prestations complémentaires fédérales - AI	pp			124'831'249	635'124	0.5%	124'196'125	124'469'932.41
deas	Prestations complémentaires cantonales - AI	pp			62'776'337	-5'043'421	-7.4%	67'819'758	65'583'823.50
deas	Abonnements TPG - AI	pp			2'811'816	-250'854	-8.2%	3'062'670	2'935'261.14
deas	Prestations d'assistance - AI	pp			2'391'900	-409'900	-14.6%	2'801'800	2'181'207.05
deas	Service social - AI	pp			3'920	-254	-6.1%	4'174	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369

Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
F01 Protection de l'environnement					169'900	19'900	13.3%	150'000	166'928.20
deta	Déchets : soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation pour les communes	ns			100'000	-		100'000	67'428.20
deta	Déchets : soutien aux activités d'info de sensibilisation de formation à la SADEC	ns			69'900	19'900	39.8%	50'000	99'500.00
F03 Gestion des eaux					1'179'400	400'000	51.3%	779'400	567'168.69
deta	Manoeuvres du barrage du seujet	af			175'000	-		175'000	172'300.00
deta	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)	af			110'000	-		110'000	110'192.70
deta	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontali	ns			794'400	400'000	101.4%	394'400	254'675.99
deta	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés	ns			50'000	-		50'000	30'000.00
deta	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes	ns			50'000	-		50'000	
F04 Nature et paysage					765'259	-		765'259	766'955.85
deta	Fondation Neptune	af	L 10976	2014	253'459	-		253'459	253'459.00
deta	Subventions associations diverses +	af			7'000	-		7'000	5'000.00
deta	Fonds forestier : subventions diverses	af			10'000	-		10'000	10'000.00
deta	Subventions relatives à l'éducation à la nature	af			10'000	-		10'000	10'000.00
deta	DGNP Nature et aux sites naturels	af			11'500	-		11'500	20'000.00
deta	Biodiversité Nature et aux sites naturels	af			15'000	-		15'000	12'500.00
deta	Subventions relatives à la faune	af			30'000	-		30'000	30'000.00
deta	Subventions aux communes liées aux subventions fédérales	ns			43'300	-		43'300	43'300.00
deta	Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc	ns			2'000	-		2'000	
deta	Subventions suite aux dégâts dus à la faune.	pp			383'000	-		383'000	382'696.85
F05 Politique agricole					4'278'333	-84'517	-1.9%	4'362'850	3'956'154.70
deta	Fondation pour les zones agricoles spéciales	ind	L 10764	2014	100'000	-		100'000	100'000.00
deta	Opage, promotion agricole	ind	L 10993	2016	2'531'250	-		2'531'250	2'440'000.00
deta	Vulgarisation AgriGenève	af	L 10984	2016	215'000	-		215'000	215'000.00
deta	Vulgarisation divers	af			200'000	10'000	5.3%	190'000	175'000.00
deta	Viticulture	af			95'000	-5'000	-5.0%	100'000	130'759.40
deta	Contrôle des mesures paiements directs	af			49'500	5'000	11.2%	44'500	43'000.00
deta	Promotion de l'agriculture	af			21'600	-160'500	-88.1%	182'100	159'647.90
deta	Améliorations structurelles	ns			527'483	-12'517	-2.3%	540'000	309'883.20
deta	Contributions pour des prestations écologiques	ns			350'000	-90'000	-20.5%	440'000	387'624.20
deta	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF	ns			178'500	178'500			
deta	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés	ns			10'000	-10'000	-50.0%	20'000	
deta	Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture	ns				-			-4'060.00
deta	Encouragement à la production animale personnes physiques	pp				-			-700.00
G01 Accès au logement					54'010'000	1'000'000	1.9%	53'010'000	52'418'038.53
dale	Cité Universitaire Extension	ind	L 10974	2015	256'000	-		256'000	
dale	Cité Universitaire	ind	L 10975	2015	350'000	-		350'000	200'096.00
dale	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)	af			50'000	-		50'000	45'011.25
dale	Subvention au logement social	pp			53'354'000	1'000'000	1.9%	52'354'000	52'172'931.28

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369

Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
G02 Aménagement du territoire					28'202	19'202	213.4%	9'000	-
dale	OU Subventions diverses	af			28'202	19'202	213.4%	9'000	
G03 Conformité des constructions et des chantiers					4'254'000	-3'319'291	-43.8%	7'573'291	5'992'277.00
dale	Association handicap architecture urbanisme (HAU)	af			60'000	-9'900	-14.2%	69'900	60'000.00
dale	Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés	af				-9'302	-100.0%	9'302	
dale	Bonus conjoncturel à l'énergie	ns			1'827'000	-5'367'089	-74.6%	7'194'089	2'206'674.00
dale	LDTR bonus à la rénovation	ns			2'367'000	2'067'000	689.0%	300'000	3'725'603.00
H02 Sécurité publique					10'046'687	-		10'046'687	9'284'758.00
dse	Fondation des parkings	ind	L 11243	2016	9'971'365	-		9'971'365	9'209'436.00
dse	Musique de la police	af			42'984	-		42'984	42'984.00
dse	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman	af			32'338	-		32'338	32'338.00
H03 Sécurité civile					230'200	60'000	35.3%	170'200	405'016.35
dse	Protection civile instruction communes	af			129'150	-		129'150	81'260.00
dse	Protection civile matériel communes	af			90'000	60'000	200.0%	30'000	83'595.55
dse	Protection civile divers +	af			4'400	-		4'400	4'400.00
dse	Fédération des corps de sapeurs-pompiers	af			4'000	-		4'000	4'000.00
dse	Protection civile matériel institutions privées	af			1'000	-		1'000	
dse	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers	af			1'000	-		1'000	
dse	Protection civile instruction institutions privées	af			650	-		650	
dse	Inspection cantonale du feu - matériel et équipement	af				-			231'760.80
H04 Armée et obligation de servir					306'500	-9'400	-3.0%	315'900	295'294.65
dse	Musée militaire genevois	af			54'000	1'334	2.5%	52'666	54'000.00
dse	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)	af			2'000	-17'506	-89.7%	19'506	2'000.00
dse	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)	af			500	12	2.5%	488	500.00
dse	Rétribution des chefs de musique	ns			160'000	4'537	2.9%	155'463	156'484.95
dse	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales	ns			60'000	1'482	2.5%	58'518	59'600.00
dse	Habillement et équipement des musiques cantonales	ns			30'000	741	2.5%	22'709.70	
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					350'000	-150'000	-30.0%	500'000	292'500.00
dse	Association la Pâquerette des Champs	af	L 11169	2016	250'000	-		250'000	230'000.00
dse	Fondation romande de détention administrative	af			100'000	-150'000	-60.0%	250'000	62'500.00
H08 Droits humains					25'196'980	1'933'668	8.3%	23'263'312	23'361'486.18
dse	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	ind	PL XXXXX	2017	1'089'700	-		1'089'700	921'700.00
pré	F-information - filigrane	af	L 10896	2015	515'000	-		515'000	515'000.00
pré	Fédération genevoise de coopération (FGC)	af	L 11022	2016	3'000'000	-		3'000'000	3'000'000.00
pré	Aide aux pays en voie de développement (pour le CAGI)	af	L 10863	2015	200'000	-		200'000	200'000.00
dse	Association Vires	af	PL 11100	2016	300'000	-		300'000	430'000.00
dse	Association d'entraide aux réfugiés Camarada	af	PL 11277	2017	290'000	-		290'000	290'000.00
dse	Centre de contact suisse-immigrés (CCSI)	af	PL 11277	2017	377'280	-1'332	-0.4%	378'612	378'612.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
pré	Aide aux pays en voie de développement	ns			7'810'000	-		7'810'000	7'614'706.60
pré	Comité International Croix-Rouge (CICR)	ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000.00
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)	ns			1'548'000	-		1'548'000	1'373'640.50
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde	ns			540'000	270'000	100.0%	270'000	270'000.00
dse	BIE autres subventions	af			180'000	-		180'000	171'088.00
dse	Association Face-à-Face	af			150'000	-		150'000	150'000.00
dse	BIE Subventions accordées aux communes	af			120'000	-		120'000	72'200.00
dse	Université populaire albanaise	af			110'000	-		110'000	110'000.00
dse	BIE cours de langue d'origine	af			100'000	-		100'000	79'000.00
dse	BIE cours de français	af			100'000	-		100'000	93'060.00
dse	Association Maison Kultura	af			100'000	-		100'000	100'000.00
pré	Diverses associations féminines +	af			88'000	-		88'000	88'000.00
pré	Subventions liées à des mandats de prestations	af			74'000	-		74'000	74'000.00
dse	Association Tierra Incognita	af			70'000	-		70'000	70'000.00
dse	Association Violence que faire	af			20'000	-		20'000	19'248.00
dse	Divers utilisation provision	ns				-			-331'328.92
dse	Intégration des permis F et B Réfugiés - Forfait intégration.	pp			3'915'000	1'665'000	74.0%	2'250'000	3'172'560.00
J01 Transports et mobilité					224'189'854	1'921'058	0.9%	222'268'796	214'832'106.49
deta	Transports Publics Genevois (TPG)	ind	L 10699	2014	206'904'820	2'586'375	1.3%	204'318'445	198'292'374.00
deta	Société des Mouettes Genevoises Navigation S.A. (SMGN)	ind	L 10753	2014	2'793'370	42'006	1.5%	2'751'364	2'713'490.00
deta	TPG Vélo SA	ind	PL 10989	2014	700'000	-		700'000	
deta	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	ind			9'099'179	-419'219	-4.4%	9'518'398	9'904'495.00
deta	Unireso Frais communauté tarifaire	ind			400'000	-		400'000	300'000.00
deta	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières et fonctionnement	af			3'037'779	69'470	2.3%	2'968'309	2'104'150.69
deta	Indemnités aux TPN pour le trafic régional	af			253'716	-6'033	-2.3%	259'749	212'579.00
deta	Transports collectifs - subventions diverses +	af			103'000	-		103'000	103'000.00
deta	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux	af			-	-385'285	-100.0%	385'285	370'239.27
deta	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF	ns			897'990	33'744	3.9%	864'246	831'778.53
J02 Infrastructures routières et de transports publics					60'000	10'000	20.0%	50'000	50'000.00
deta	Génie civil subventions diverses +	af			60'000	10'000	20.0%	50'000	50'000.00
K01 Réseau de soins					1'022'570'351	9'991'022	1.0%	1'012'579'329	1'006'373'596.76
deas	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	ind	L 10865	2015	504'513'074	-865'465	-0.2%	505'378'539	504'954'960.00
deas	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	ind	L 10865	2015	189'141'263	466'758	0.2%	188'674'505	188'925'632.00
deas	Mission d'intérêt général HUG	ind	L 10865	2015	137'888'667	7'070'184	5.4%	130'818'483	127'769'008.00
deas	Clinique de Jolimont et Montana	ind	L 10860	2015	18'707'766	64'160	0.3%	18'643'606	17'609'809.05
deas	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)	ind	L 11168	2015	145'114'580	3'411'960	2.4%	141'702'620	136'739'724.00
deas	Sitex SA	af	L 11168	2015	1'818'000	-		1'818'000	1'818'177.00
deas	Coopérative de soins infirmiers	af	L 11168	2015	1'795'269	-		1'795'269	1'795'269.00
deas	Foyer de jour Pavillon de la Rive	ind	L 11168	2015	1'135'943	1'746	0.2%	1'134'197	1'121'187.00
deas	Pro Senectute - Foyer de jour L'Oasis	ind	L 11168	2015	689'177	21'076	3.2%	668'101	662'068.00
deas	Foyer de jour Le Relais Dumas	ind	L 11168	2015	667'315	1'069	0.2%	666'246	660'702.00
deas	Pro Senectute - Foyer de jour Le Caroubier	ind	L 11168	2015	647'832	1'016	0.2%	646'816	640'813.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
deas	Foyer de jour Pavillon Butini	ind	L 11168	2015	642'753	996	0.2%	641'757	635'087.00
deas	Association Livada - Foyer de jour Soubeyran	ind	L 11168	2015	627'725	989	0.2%	626'736	620'639.00
deas	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	ind	L 11168	2015	607'171	-48'515	-7.4%	655'686	619'669.00
deas	Association Livada - Foyer de jour Livada	ind	L 11168	2015	600'660	899	0.1%	599'761	594'233.00
deas	Foyer de jour La Seymaz	ind	L 11168	2015	598'968	598'968			
deas	Sages-Femmes à domicile	af	L 11168	2015	542'000	-		542'000	542'000.00
deas	Croix-Rouge genevoise - Le Chaperon rouge	af	L 11168	2015	415'700	-		415'700	415'700.00
deas	Unités d'accueil temporaire (UAT)	ind			229'000	-62'000	-21.3%	291'000	
deas	Hospitalisations secteur privé	ns			15'000'000	-7'167	0.0%	15'007'167	19'940'356.00
deas	Maintien, aide et soins à domicile, Autres foyers de jour	af			503'988	-753'152	-59.9%	1'257'140	
deas	Programmes intercantonaux K01	af			200'000	-140'000	-41.2%	340'000	142'818.31
deas	Programme Alzheimer	af			167'500	167'500			
deas	Proches aidants	af			150'000	-		150'000	103'000.00
deas	Fondation IRIS	af			80'000	60'000	300.0%	20'000	5'000.00
deas	Actions ponctuelles d'aide à domicile	af			50'000	-		50'000	39'500.00
deas	Observatoire de la santé	ns			36'000	-		36'000	18'245.40
K02 Régulation sanitaire					372'900	-		372'900	408'043.56
deas	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé	af			75'000	-		75'000	
deas	ASI-Genève association suisse des infirmières-infirmiers section de Genève	af				-			150'000.00
deas	Programme latin de don d'organes	ns			261'900	-		261'900	232'500.00
deas	Observatoire de la santé	ns			36'000	-		36'000	25'543.56
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					10'322'250	-10'940	-0.1%	10'333'190	10'336'492.73
deas	Première ligne	af	L 11016	2016	2'414'170	-9'940	-0.4%	2'424'110	2'695'000.00
deas	Groupe sida-Genève	af	L 11016	2016	1'743'250	-		1'743'250	1'835'000.00
deas	Dialogai	af	L 11016	2016	694'750	-		694'750	705'000.00
deas	PVA (personnes vivant avec)	af	L 11016	2016	200'000	-		200'000	210'000.00
deas	Boulevards	af	L 11016	2016	146'090	-		146'090	
deas	Carrefour Addictions - dime de l'alcool	af	L 11014	2016	1'396'200	1'000'000	252.4%	396'200	396'200.00
deas	Carrefour Addictions	af	L 11014	2016	347'790	-		347'790	450'000.00
deas	Action prévention du jeu	af	L 11014	2016	300'000	-		300'000	164'891.64
deas	Carrefour Addictions - prévention du jeu	af	L 11014	2016	154'800	-		154'800	154'800.00
deas	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	af	L 10858	2015	1'080'000	-		1'080'000	1'080'000.00
deas	Action de promotion de la santé	af			465'000	-60'000	-11.4%	525'000	402'900.00
deas	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie DARES	af			400'000	-		400'000	311'435.00
deas	Association fourchette verte	af			170'000	20'000	13.3%	150'000	150'000.00
deas	Dime de l'alcool : actions de préventions	af			140'000	-1'000'000	-87.7%	1'140'000	1'060'000.00
deas	Ligue genevoise contre le rhumatisme	af			131'000	-		131'000	130'000.00
deas	Croix-bleue genevoise	af			110'000	-		110'000	110'000.00
deas	Accompagnants hospitalisations psychiatriques	af			70'000	-		70'000	70'000.00
deas	Santé mentale	af			65'000	65'000			
deas	Subventions suite à des épizooties	af			25'000	-		25'000	1'642.00
deas	Programme de prévention des accidents par morsure	af			20'000	-		20'000	20'000.00
deas	Fondation Health on the net	af			20'000	-60'000	-75.0%	80'000	150'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
deas	Fondation sécurité des patients	ns			61'000	1'000	1.7%	60'000	56'911.00
deas	Programmes intercantonaux K03	ns			53'200	25'000	88.7%	28'200	
deas	Interassociation de sauvetage	ns			42'000	8'000	23.5%	34'000	32'040.05
deas	ISOPHTH	ns			40'000	-		40'000	72'444.00
deas	Observatoire de la santé	ns			18'000	-		18'000	17'029.04
deas	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux	ns			15'000	-		15'000	11'200.00
deas	Onex santé	ns				-			50'000.00
L01 Développement et soutien à l'économie					14'675'100	-400'000	-2.7%	15'075'100	14'908'598.61
dse	Fondation d'aide aux entreprises FAE	ind	L 10871	2015	6'556'000	-44'000	-0.7%	6'600'000	6'768'558.22
dse	Office de promotion industrielle OPI	ind	L 10871	2015	1'609'000	-36'000	-2.2%	1'645'000	1'645'000.00
dse	Eclosion SA	ind	L 10999	2016	1'500'000	-		1'500'000	1'500'000.00
dse	Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT	af	L 10871	2015	1'971'000	-69'000	-3.4%	2'040'000	1'297'915.00
deta	Compagnie générale de navigation CGN	af	L 11267	2018	2'090'000	-60'000	-2.8%	2'150'000	1'988'897.00
dse	Action en faveur de l'économie genevoise	af			224'600	-115'400	-33.9%	340'000	174'643.44
dse	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)	af			126'000	-		126'000	126'000.00
dse	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale	af			75'000	-35'000	-31.8%	110'000	150'000.00
dse	Action de promotion économique	af			25'000	-25'000	-50.0%	50'000	
dse	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation	ns			375'000	-		375'000	375'000.00
dse	Léonardo	ns			25'000	-		25'000	11'000.00
dse	Office national du tourisme	ns			13'500	-		13'500	13'260.00
dse	Prix Michel Baettig	ns			5'000	-		5'000	
dse	Office suisse d'expansion commerciale	ns			4'000	-		4'000	
dse	Divers subventions	af				-			767'085.00
dse	Participation aux actions de l'OSEC	ns			76'000	-		76'000	75'639.95
dse	Fédération romande des consommatrices, section genevoise	ns			-	-15'600	-100.0%	15'600	15'600.00
N01 Culture					64'174'632	743'518	1.2%	63'431'114	62'608'175.86
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	ind	L 10780	2014	13'765'468	-28'613	-0.2%	13'794'081	14'058'363.00
dip	Conservatoire de musique de Genève	ind	L 10780	2014	10'417'681	-25'718	-0.2%	10'443'399	10'580'370.00
dip	Institut Jaques-Dalcroze	ind	L 10780	2014	4'356'937	-11'319	-0.3%	4'368'256	4'446'704.00
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM	ind	L 10780	2014	920'913	-		920'913	929'605.00
dip	Ecoles accréditées - Env. harmonisation conditions cadre ens. travail	ind	L 10780	2014	783'720	154'468	24.5%	629'252	
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève	ind	L 10780	2014	443'741	-		443'741	448'008.00
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical	ind	L 10780	2014	371'785	-		371'785	374'993.00
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly	ind	L 10780	2014	320'359	-		322'418.00	
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise	ind	L 10780	2014	238'085	-		238'085	240'313.00
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève	ind	L 10780	2014	236'915	-		236'915	237'935.00
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi	ind	L 10780	2014	202'194	-		202'194	204'055.00
dip	Ecoles accréditées - Atelier Danse Manon Hotte	ind	L 10780	2014	115'142	-		115'142	116'013.00
dip	Association pour la danse contemporaine (ADC)	af	PL 11315	2017	400'000	-		400'000	370'000.00
dip	Fondation des Cinémas du Grütli	af	L 10793	2014	420'000	-		420'000	420'000.00
dip	Fondation la Bâtie - Festival de Genève	af	L 10851	2015	500'000	-		500'000	450'000.00
dip	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain - Fondamco	af	L 11009	2015	1'350'000	50'000	3.8%	1'300'000	1'100'000.00
dip	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	af	L 11009	2015	850'000	150'000	21.4%	700'000	557'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
dip	Fondation Bodmer	af	L 11009	2015	700'000	100'000	16.7%	600'000	500'000.00
dip	Confédération des écoles de musique	af	PL 11087	2016	297'000	-		297'000	297'000.00
dip	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	af	PL 11093	2016	2'600'000	-		2'600'000	2'600'000.00
dip	Fondation d'art dramatique	af	PL 11093	2016	2'450'000	-		2'450'000	2'450'000.00
dip	Théâtre Am Stram Gram	af	PL 11093	2016	992'000	-		992'000	992'000.00
dip	Théâtre des Marionnettes de Genève	af	PL 11093	2016	660'000	-		660'000	660'000.00
dip	Théâtre du Loup	af	PL 11093	2016	350'000	-		350'000	350'000.00
dip	Orchestre de la Suisse Romande	af	PL 11094	2016	9'500'000	-		9'500'000	9'500'000.00
dip	Orchestre de chambre de Genève	af	PL 11094	2016	760'000	-		760'000	760'000.00
dip	Contrechamps	af	PL 11094	2016	450'000	-		450'000	450'000.00
dip	Association pour l'encouragement de la musique improvisée	af	PL 11094	2016	310'000	17'200	5.9%	292'800	292'800.00
dip	Concours de Genève	af	PL 11094	2016	300'000	50'000	20.0%	250'000	250'000.00
dip	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum	af	PL 11301	2016	2'125'000	125'000	6.3%	2'000'000	1'500'000.00
dip	Soutien à la création indépendante +	af			1'545'000	-		1'545'000	1'543'800.00
dip	Aide aux compagnies indépendantes +	af			1'000'000	-		1'000'000	1'000'000.00
dip	Soutien à la diffusion +	af			966'870	65'000	7.2%	901'870	903'811.00
dip	Soutien à l'écrit +	af			250'000	-		250'000	200'000.00
dip	Fonds de soutien à l'édition	af			200'000	-		200'000	199'690.00
dip	Théâtre du Grütli	af			199'250	-		199'250	199'250.00
dip	Théâtre Saint-Gervais	af			192'500	-		192'500	192'500.00
dip	Festival tous écrans	af			180'000	-		180'000	180'000.00
dip	Aide aux billets jeunes	af			170'000	-		170'000	170'000.00
dip	Fonction : Cinéma	af			150'000	-		150'000	150'000.00
dip	Teatro Malandro	af			150'000	-		150'000	150'000.00
dip	Grandes manifestations +	af			150'000	-		150'000	547'500.00
dip	Ateliers d'ethnomusicologie	af			129'350	-		129'350	129'350.00
dip	Institut National Genevois	af			115'272	-		115'272	75'000.00
dip	Culture et Rencontre	af			105'000	-		105'000	105'000.00
dip	Association Quartz Genève Zurich	af			97'500	97'500			
dip	Ecole et quartier Versoix	af			67'000	-		67'000	67'000.00
dip	Rencontres internationales de Genève	af			62'680	-		62'680	62'680.00
dip	Mouvement montants restituables / restitution subvention en fin de contrat - SCC culture	af			-	-		-	-30'121.00
dip	Bourses et résidences	ns			222'000	-		222'000	213'285.56
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP	ns			84'370	-		84'370	61'335.00
dip	Remboursement des écolages de musique	pp			478'900	-		478'900	536'393.30
dip	Intermittents du spectacle.	pp			300'000	-		300'000	300'000.00
dip	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)	pp			172'000	-		172'000	194'125.00
N02 Sport et loisirs					2'177'289	-		2'177'289	1'882'151.90
df	Association Genève-Plage	af	PL 11135	2016	780'000	-		780'000	675'000.00
dip	Genève Futur Hockey	af	PL 11278	2016	495'000	-		495'000	500'000.00
df	Fondation du Stade de Genève	af			375'000	-		375'000	339'876.00
dip	Sport - soutien aux mouvements juniors	af			341'070	-		341'070	180'000.00
dip	Sport - encadrement et entraînement des jeunes	af			186'219	-		186'219	187'275.90

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois					2'294'000	400'000	21.1%	1'894'000	3'001'521.00
dale	OPS Subvention aux institutions privées	ns			400'000	-		400'000	611'469.00
dale	Frais d'entretien Cathédrale St-Pierre	af			108'000	-		108'000	108'000.00
dale	Frais d'entretien du musée habitat rural de Ballenberg	af			32'000	-		32'000	32'000.00
dale	OPS Subventions aux personnes physiques	ns			1'704'000	400'000	30.7%	1'304'000	2'194'634.00
dale	OPS Subvention aux communes	ns			50'000	-		50'000	55'418.00
O03 Conseil d'Etat					1'335'000	435'000	48.3%	900'000	336'770.05
dse	GE200.CH	af	L 11179	2015	525'000	525'000			
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil	af			650'000	-50'000	-7.1%	700'000	294'770.05
pré	Subventions diverses Protocole	af			110'000	-40'000	-26.7%	150'000	
pré	Subventions associations diverses CE	af			50'000	-		50'000	42'000.00
O05 Développement durable					85'000	-		85'000	87'300.00
pré	Soutien aux agendas 21 communaux	ns			45'000	-		45'000	47'300.00
pré	Prix cantonal du développement durable	ns			40'000	-		40'000	40'000.00
O06 Exercices des droits politiques					90'000	-130'000	-59.1%	220'000	42'600.00
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux	af			90'000	-130'000	-59.1%	220'000	42'600.00
O07 Genève internationale					939'654	-1'343'971	-58.9%	2'283'625	2'026'623.25
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	ind	L 10863	2015	236'934	3'282	1.4%	233'652	218'000.00
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - accueil délégués	ind	L 11039	2015	92'700	-		92'700	58'194.00
pré	Club suisse de la presse	af	L 10863	2015	120'020	-		120'020	95'000.00
pré	Penthes - Centre pour la coopération mondiale	af			200'000	200'000			
pré	Genève internationale subventions diverses	af			30'000	30'000			
pré	Mise à disposition d'un parking à l'OMC	ns				-1'537'253	-100.0%	1'537'253	1'519'141.00
pré	Location auprès de tiers pour ONG	ns			150'000	-		150'000	136'288.25
pré	Subventions diverses Protocole	af			110'000	-40'000	-26.7%	150'000	
O08 Régional et transfrontalier					840'000	-50'000	-5.6%	890'000	664'815.63
pré	GLCT - téléphérique du Salève	af	L 10995	2016	260'000	-		260'000	225'215.63
pré	Projets régionaux et transfrontaliers	af			300'000	-		300'000	20'000.00
pré	Service des affaires extérieures : autres subventions	af			30'000	-		30'000	18'800.00
pré	Interreg IV	ns	L 10062	2014	250'000	-50'000	-16.7%	300'000	400'800.00
P01 Etats-majors et activités de support départementales					785'298	-152'500	-16.3%	937'798	815'865.05
dip	Contribution à la promotion de la paix +	af			214'543	-		214'543	181'800.00
dip	Vivre Ensemble	af			196'020	-		196'020	198'000.00
dip	Subventions ponctuelles DIP	af			134'835	-152'500	-53.1%	287'335	214'000.00
dse	Subventions divers DSE	af			19'900	-		19'900	10'000.00
dip	Subvention à la restauration collective DIP	pp			220'000	-		220'000	212'065.05

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION B 2014 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
	Q01 Energie				10'459'840	2'535'200	32.0%	7'924'640	14'076'964.88
dale	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables	ns			6'075'000	2'075'000	51.9%	4'000'000	11'564'052.68
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : communes	ns			2'154'500	404'260	23.1%	1'750'240	2'159'268.00
dale	Fonds énergie des collectivités publiques : canton	ns			1'750'240	-404'260	-18.8%	2'154'500	353'644.20
dale	Fonds des privés : subventions accordées	ns			500'000	500'000			
dale	Soutien aux activités d'info de sensibilisation de formation à la SADEC énergie	ns			-19'900	-39'800	-200.0%	19'900	

Légende :

+ = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

NM = non monétaire

ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

Subventions ligne générique
Entités bénéficiaires connues d'avance

SUBVENTIONS 2014 : ligne générique
Entités bénéficiaires connues d'avance

Dept	LIBELLÉ	Budget 2014
F04 Nature et paysage		
DETA	Secrétariat général - subventions associations diverses	7'000
	Divers non connus à ce jour	7'000
H03 Sécurité civile		
DSE	Protection civile divers	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Spéléo-secours suisse - Société suisse de spéléologie	1'000
	Divers non connus à ce jour	1'150
H08 Droits humains		
PRE	Diverses associations féminines	88'000
	Association pour les archives de la vie privée	30'000
	Centre de liaison des associations féminines Genevoises	48'000
	Autres divers non connus à ce jour	10'000
J01 Transports et mobilité		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Genève Roule	50'000
	Suisse Mobile	23'000
J02 Infrastructures routières et de transports publics		
DETA	Génie civil - subventions diverses	60'000
	Caddie Service	60'000
N01 Culture		
DIP	Soutien à la création indépendante	1'545'000
	Théâtre de l'Usine	100'000
	Compagnie La Ribot	80'000
	Association Sturmfrei	80'000
	Gli Angeli	80'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	1'205'000
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'000'000
	Compagnie l'Alakran	100'000
	Association Dreams come true	80'000
	Compagnie Alias	160'000
	Compagnie Gilles Jobin	170'000
	L&N Production - Compagnie 7273	80'000
	Compagnie Greffe	80'000
	Neopost Ahrrrt - Foofwa d'Imobilité	80'000
	Association STT	80'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	170'000
DIP	Soutien à la diffusion	966'870
	Cave 12	60'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	906'870
DIP	Grandes manifestations	150'000
	Association Sirocco	70'000
	Festival Archipel	80'000
DIP	Soutien à l'écrit	250'000
	Fondation pour l'Ecrit	200'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	50'000
P01 Etats-majors		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	214'543
	Association Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)	65'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	149'543

Subventions non monétaires

Avec le passage au MCH2, les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes P02, P04, P05 ou J02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION 2014/2013	2013	2012	
TOTAL PROGRAMMES					158'627'990	-2'823'283	-1.7%	164'037'648	170'060'949.78
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation					117'936	-	117'936	117'936.00	
dip	École hôtelière de Genève - terrains et locaux	ind	L 11316	2017	117'936	-	117'936	117'936	
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles					1'632'592	-	1'632'592	1'632'592.00	
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - terrains et locaux	ind	PL XXXX	2017	1'517'592	-	1'517'592	1'517'592	
dip	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis - terrains et locaux	ind	PL XXXX	2017	-	-95'000	95'000	95'000	
dip	Association genevois d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - terrains et locaux	ind	PL XXXX	2017	95'000	95'000	-	-	
dip	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - terrains et locaux	af			20'000	-	20'000	20'000	
A04 Hautes écoles					50'795'410	-5'619'414	-10.0%	56'414'824	55'082'216.00
dip	Université de Genève - terrains et locaux	ind	L 11023	2015	42'262'966	-6'087'034	48'350'000	47'912'806	
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 11023	2015	780'000	-	780'000	780'000	
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains et locaux	ind	L 11122	2016	603'444	-	603'444	1'198'410	
dip	HES-SO Genève - terrains et locaux	ind			7'149'000	467'620	6'681'380	5'191'000	
C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale					438'559	13'560	3.2%	424'999	125'993.00
deas	Hospice Général : fonctionnement Action sociale - terrains et locaux	ind	PL 11307	2017	30'000	-	30'000	30'000	
deas	Association Argos - terrains et locaux	ind	L 11101	2016	286'506	-	286'506	286'506	
deas	Croix-Rouge genevoise (CRG) - terrains et locaux	af	L 11054	2016	58'250	11'640	46'610	46'610	
deas	Centre social protestant de Genève (CSP) - terrains et locaux	af	L 11054	2016	22'278	1'920	20'358	20'358	
deas	Caritas Genève - terrains et locaux	af	L 11054	2016	41'525	-	41'525	29'025	
D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					541'588	-297	-0.1%	541'885	259'530.00
deas	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains et locaux	ind	PL 11271	2017	465'363	-297	465'660	183'305	
deas	EMS - Résidence Les Arénières - terrains et locaux	ind	PL 11271	2017	76'225	-	76'225	76'225	
E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					6'935'438	52'930	0.8%	6'882'508	6'324'508.00
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains et locaux	ind	PL 11295	2017	4'758'219	-	4'758'219	4'200'219	
deas	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	PL 11295	2017	165'000	-	165'000	165'000	
deas	EPH Clair-Bois adultes - terrains et locaux	ind	PL 11294	2017	205'092	-	205'092	205'092	
deas	EPH Foyer Handicap - terrains et locaux	ind	PL 11295	2017	260'820	-	260'820	260'820	
deas	EPH Fondation SGIPA adultes - terrains et locaux	ind	PL 11294	2017	387'997	62'225	325'772	325'772	
deas	EPH Aigues Vertes - terrains et locaux	ind	PL 11295	2017	994'320	-	994'320	994'320	
deas	EPH Fondation Ensemble adultes - terrains et locaux	ind	PL 11294	2017	30'544	-	30'544	30'544	
deas	EPH Fondation Trajets - terrains et locaux	ind	PL 11295	2017	18'396	-	18'396	18'396	
deas	Association Cérébral Genève - terrains et locaux	af	PL 11095	2013	115'050	-9'295	124'345	124'345	
F04 Nature et paysage					54'000	-	54'000	69'271.10	
deta	Fondation Neptune - terrains et locaux	af	L 10976	2014	47'000	-	47'000	47'000	
deta	Fondation Neptune - ateliers mécanique	af	L 10976	2014	7'000	-	7'000	22'271	
F05 Politique agricole					90'000	-	90'000	140'000.00	
deta	Opage, promotion agricole - terrains et locaux	ind	L 10993	2016	90'000	-	90'000	93'050	
deta	Opage, promotion agricole - prestations RH	ind	L 10993	2016	-	-	-	46'950	
G01 Accès au logement					813'000	-	813'000	539'000.00	
dale	Cité Universitaire - terrains et locaux	ind	L 10975 L 10974	2015	813'000	-	813'000	539'000	

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES DE 2012 A 2014 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

Les exercices 2012 et 2013 ont été retraités à des fins de comparaison

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéance	BUDGET 2014	VARIATION 2014/2013		2013	2012
H04 Armée et obligation de servir					226'000	-		226'000	226'000.00
dse	Musée militaire genevois - terrains et locaux	af			35'000	-		35'000	35'000
dse	Compagnie de 1602 - terrains et locaux	af			36'000	-		36'000	36'000
dse	Elite - terrains et locaux	ns			75'000	-		75'000	75'000
dse	Landwehr - terrains et locaux	ns			75'000	-		75'000	75'000
dse	Fonds International d'Aide au Développement - terrains et locaux	ns			5'000	-		5'000	5'000
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement					105'600	-		105'600	105'600.00
dse	Association la Pâquerette des Champs - terrains et locaux	af	L 11169	2016	30'000	-		30'000	30'000
dse	Fondation romande de détention administrative - terrains et locaux	af			75'600	-		75'600	75'600
H08 Droits humains					-	-		-	30'000.00
dse	Association Vires - terrains et locaux	af	PL 11100	2016		-			30'000
J01 Transports et mobilité					13'362'827	2'340'399	17.2%	13'608'803	24'300'201.11
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains et locaux	ind	L 10699	2014	907'000	-		907'000	907'000
deta	Transports Publics Genevois (TPG) - droit de sillon	ind	L 10699	2014	12'046'460	2'586'375	1.3%	12'046'460	22'767'213
deta	Fondation des parkings - terrains et locaux	ind	L 11243	2016	409'367	-245'976	-37.5%	655'343	625'988
K01 Réseau de soins					74'646'688	531'138	0.7%	74'115'550	73'351'652.72
dares	Clinique de Jolimont et Montana - terrains et locaux	ind	L 10860	2015	573'750	-		573'750	573'750
dares	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - terrains et locaux	ind	L 11168	2015	391'790	-		391'790	391'790
dares	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - terrains et locaux	ind	L 10865	2015	73'631'148	531'138	0.7%	73'100'010	72'386'113
dares	Foyer de jour Aux Cinq Colosses - terrains et locaux	ind	L 11168	2015	50'000	-		50'000	
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques					-	-216'600	-100.0%	216'600	301'299.45
deas	Arena - terrains et locaux	af				-216'600	-100.0%	216'600	301'299
N01 Culture					4'230'616	-		4'230'616	3'233'980.00
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - terrains et locaux	ind	L 10780	2014	92'004	-		92'004	92'004
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains et locaux	ind	L 10780	2014	885'000	-		885'000	
dip	Institut National Genevois	af							40'272
dip	Institut Jaques-Dalcroze - terrains et locaux	ind	L 10780	2014	1'238'112	-		1'238'112	1'238'112
dip	Lieux culturels - terrains et locaux	af			280'000	-		280'000	128'092
df	RTS - terrains et locaux	ns			1'735'500	-		1'735'500	1'735'500
N02 Sport et loisirs					1'471'216	-		1'471'216	951'216.00
df	Association Genève-Plage - terrains et locaux	af	PL 11135	2016	520'000	-		520'000	
df	Fondation les Evaux - terrains et locaux	af	PL 11278	2016	641'216	-		641'216	641'216
df	Fondation du Stade de Genève - terrains et locaux	af			310'000	-		310'000	310'000
O03 Conseil d'Etat					75'000	75'000		-	-
dse	GE200.CH - divers	af	L 11179	2015	75'000	75'000			
O07 Genève internationale					3'091'519	-		3'091'519	3'269'954.40
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - terrains et locaux	ind	L 10863	2015	152'788	-		152'788	357'959
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 11039	2015	181'756	-		181'756	130'000
pré	Club suisse de la presse - terrains et locaux	af	L 10863	2015	57'639	-		57'639	82'659
pré	Club suisse de la presse - informatique	af	L 10863	2015	40'000	-		40'000	40'000
pré	Ecole internationale - terrains et locaux	ns			2'659'336	-		2'659'336	2'659'336

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Cette liste comprend toutes les natures concernées par des provisions. Elle est présentée par programme et par nature à 2 positions. Elle détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme.

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	B 2014	B 2013	Description
A01 Enseignement obligatoire	30 Charges de personnel	590'708'635	581'909'278	Dissolution de la provision pour le pont AVS des enseignants du primaire suite à la modification de la LIP sur la retraite des enseignants. Utilisation de la provision (-399'786 frs) pour la réserve de carrière des enseignants du secondaire au cycle d'orientation (CO) . Ajustement de la provision pour le pont AVS des enseignants du primaire (+200'000 frs).
	dont dotation aux provisions	-	1'832'767	
	dont utilisation de provisions	-1'924'786	-1'725'000	
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	30 Charges de personnel	401'273'842	401'401'884	Utilisation de la provision pour la réserve de carrière des enseignants du secondaire au post-obligatoire (PO).
	dont utilisation de provisions	-622'518		
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'175'937	21'118'262	Provision pour débiteurs douteux au PO et à l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)
	dont dotation aux provisions	260'800	267'500	
	dont utilisation de provisions	-160'600	-160'600	
	36 Charges de transfert	42'973'477	40'571'719	Provision pour frais d'écolage hors canton à l'OFPC
	dont dotation aux provisions	900'000	900'000	
dont utilisation de provisions	-900'000		Provision pour frais d'écolage hors canton à l'OFPC	
43 Revenus divers	979'961	1'316'661	Provision pour débiteurs douteux au PO	
dont reprise de provisions	18'000	18'000		
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'322'497	5'670'353	Reclassement provision en lien avec les frais de placement hors canton à l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) de nature 36 à 31 (+300'000 frs). Provision pour débiteurs douteux à l'OEJ (438'217 frs). Provision pour débiteurs douteux à l'OEJ.
	dont dotation aux provisions	738'217	438'217	
	dont utilisation de provisions	-221'000	-221'000	
	36 Charges de transfert	92'904'647	91'783'831	Reclassement provision en lien avec les frais de placement hors canton à l'OEJ de nature 36 à 31
	dont dotation aux provisions	-	470'000	
	dont utilisation de provisions	-	-450'000	Ajustement de la provision en lien avec les frais de placement hors canton à l'OEJ
43 Revenus divers	2'225'661	2'225'661	Provision pour débiteurs douteux à l'OEJ.	
dont reprise de provisions	124'922	124'922		
A05 Enseignement spécialisé.	36 Charges de transfert	57'638'805	57'568'136	Dissolution provision pour les prestations du secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) Dissolution provision pour les prestations du secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS)
	dont dotation aux provisions		2'400'000	
	dont utilisation de provisions		-2'400'001	
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'290'546	1'568'846	Constitution d'une provision pour débiteurs douteux pour les prestations indûment perçues par les bénéficiaires ainsi que les amendes correspondantes Utilisations et dissolutions des provisions constituées dans le cadre des activités de l'office cantonal de l'emploi (OCE)
	dont dotation aux provisions	110'000	110'000	
	dont utilisation de provisions	-60'000	-60'000	
B02 Surveillance du marché du travail	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	306'725	506'725	Constitution d'une provision pour débiteurs douteux ainsi que les amendes infligées aux sociétés domiciliées à l'étranger Utilisation et dissolution des provisions constituées dans le cadre des activités de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
	dont dotation aux provisions	70'000	70'000	
	dont utilisation de provisions	-120'000	-120'000	
C01 Accès à l'assurance-maladie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'441'212	2'433'369	Débiteurs douteux pour les prestations à restituer par les bénéficiaires. Constituent de provisions pour les subsides tardifs et rétroactifs à verser. Constitution de provisions pour couvrir les primes impayées des assurés Utilisation et dissolution des provisions constituées dans le cadre des activités du service de l'assurance-maladie (SAM)
	dont dotation aux provisions	2'000'000	2'000'000	
	36 Charges de transfert	320'979'532	314'479'532	
	dont dotation aux provisions	14'600'000	35'190'000	
	dont utilisation de provisions	-14'800'000	-36'380'000	

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	B 2014	B 2013	Description
C02 Soutien à la famille	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'228'329	4'222'900	Risques liés au non recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le SCARPA Utilisation et dissolution des provisions constituées dans le cadre des activités du SCARPA
	dont dotation aux provisions	4'000'880	4'000'880	
	dont utilisation de provisions	-3'500'000	-3'500'000	
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36 Charges de transfert	324'260'949	297'192'913	Constitution d'une provision pour le dossier des remises de cotisations AVS / AI et pour les charges liées à la CIIS (convention intercantonale relative aux institutions sociales) Utilisation et dissolution des provisions constituées dans le cadre des activités de la DGAS
	dont dotation aux provisions	600'000	600'000	
	dont utilisation de provisions	-600'000	-599'999	
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	142'532	142'532	Risques liés aux dossiers traités au travers des activités du SPAD (protection de l'adulte) Utilisation et dissolution des provisions constituées dans le cadre des activités du SPAD
	dont dotation aux provisions	20'000	20'000	
	dont utilisation de provisions	-20'000	-20'000	
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'819'090	4'819'090	Constitution de provisions (part AVS) pour les dossiers non encore traités au service des prestations complémentaires (SPC) Utilisation et dissolution des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC
	dont dotation aux provisions	3'320'820	3'320'820	
	dont utilisation de provisions	-1'864'320	-1'864'320	
	36 Charges de transfert	317'223'915	306'043'676	Constitution d'une provision pour débiteurs douteux pour des prestations indûment perçues (part AVS). Utilisation et dissolution des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC
	dont dotation aux provisions	14'231'080	14'448'480	
	dont utilisation de provisions	-16'953'657	-16'371'057	
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'452'629	3'452'629	Constitution de provisions pour les dossiers non encore traités au SPC (part AI) Utilisation et dissolution des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC
	dont dotation aux provisions	2'379'180	2'379'180	
	dont utilisation de provisions	-1'335'680	-1'335'680	
	36 Charges de transfert	192'815'222	197'884'527	Constitution d'une provision pour débiteurs douteux pour des prestations indûment perçues (part AI). Utilisation et dissolution des provisions constituées dans le cadre des activités du SPC
	dont dotation aux provisions	10'351'520	9'934'120	
	dont utilisation de provisions	-12'146'340	-11'728'940	
F01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'759'368	9'062'477	Ajustement provision pour sites contaminés (40'000); provision TVA (1'800) ventilation 60% du service de communication non budgétée en 2013 Utilisation provision pour sites contaminés
	dont dotation aux provisions	41'800	40'000	
	dont utilisation de provisions	-3'968'500	-3'787'932	
F03 Gestion des eaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'701'988	8'702'380	Provision TVA ventilation 10% du service de communication Provision TVA ventilation 10% du service de communication
	dont dotation aux provisions	300	300	
	dont utilisation de provisions			
F04 Nature et paysage	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'106'202	7'256'594	Ajustement provision pour dépréciation de créances (9'100); provision TVA (300) ventilation 10% du service de communication non budgétée en 2013 Provision TVA ventilation 10% du service de communication
	dont dotation aux provisions	9'400	9'100	
	dont utilisation de provisions		300	
F05 Politique agricole	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	935'088	969'030	Ajustement provision pour dépréciation de créances (10'000); provision TVA (300) ventilation 10% du service de communication non budgétée en 2013 Utilisation provision pour dépréciation de créances non reconduite en 2014 (-5'000); provision TVA ventilation 10% du service de communication (300)
	dont dotation aux provisions	10'300	10'000	
	dont utilisation de provisions		-4'700	

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	B 2014	B 2013	Description
G01 Accès au logement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'130'175	178'557	La provision (constitution et utilisation) concerne les débiteurs douteux de l'office du logement. Un budget de 0.6MF a été inscrit au PB2014 pour la constitution de provisions pour débiteurs douteux afin de régulariser au niveau budgétaire une provision qui est comptabilisée et mise à jour depuis plusieurs années.
	dont dotation aux provisions	600'000		
	dont utilisation de provisions	-1'500'000	-1'500'000	
G03 Conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	487'992	243'297	La provision concerne les débiteurs douteux relatifs aux émoluments des autorisations de construire.
	dont utilisation de provisions	-100'000	-100'000	
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	427'256	531'662	La provision concerne les débiteurs douteux du registre foncier.
dont utilisation de provisions	-2'000	-2'000		
H02 Sécurité publique	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58'286'046	51'934'003	Ajustement de la dotation aux provisions au Service des contraventions (SDC) en lien avec l'ajustement des émoluments afin de les aligner sur les tarifs de Berne et Jura.
	dont dotation aux provisions	30'910'455	23'700'000	
	43 Revenus divers	10'075'000	57'000	Récupération des affaires avant prescriptions au SDC
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'198'000	2'336'610	Ajustement provision pour dépréciation de créances suite à la hausse des créances gérées
	dont dotation aux provisions	270'000	250'000	
	dont utilisation de provisions	-800'000	-250'000	
H06 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'746'835	8'393'837	Dotation provision pour débiteurs douteux. La variation provient du fait que la dotation a été alignée sur l'utilisation.
	dont dotation aux provisions	50'000	25'000	
	dont utilisation de provisions	-50'000	-50'000	
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19'308'129	15'380'321	Provision au Service de probation et insertion (SPI) pour le risque pris sur les avances aux probationnaires.
dont dotation aux provisions	75'000	75'000		
I01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	118'489'970	108'931'173	Versement des compléments pour non réduction de pension en cas de retraite anticipée des magistrats du PJ ayant entre 49 et 60 ans ainsi que la rente garantie pour les magistrats du PJ ayant 61 ans et plus selon PL11226. Nouvelle provision dès 2014
	dont utilisation de provisions	-127'957		
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'313'411	32'692'617	Provisions pour débiteurs douteux, principalement liée aux débiteurs gérés par le SDC. La variation de ce montant provient essentiellement de la détérioration du taux de recouvrement des débiteurs du PJ dont la gestion est assurée par le SDC.
	dont dotation aux provisions	5'600'000	4'000'000	
dont utilisation de provisions	-5'600'000	-600'000		
43 Revenus divers	1'560'000	2'360'000	Provisions pour débiteurs douteux.	
dont reprise de provisions	200'000	200'000		
J01 Transports et mobilité	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'604'590	8'801'635	Provision TVA
	dont dotation aux provisions	5'700		
	dont utilisation de provisions		5'700	

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	B 2014	B 2013	Description
J02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	16'753'639 300 -90'000	16'183'639 -99'700	Provision TVA ventilation 10% du service de communication Utilisation provision pour dépréciation de créances réduite de 10'000 F en 2014; provision TVA ventilation 10% du service de communication (300)
K01 Réseau de soins	36 Charges de transfert dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	1'051'188'436 -156'000	1'043'669'429 240'000 -156'000	Dotation et utilisation pour la provision relative aux hospitalisations hors canton qui figure dès 2014 dans le programme K02
K02 Régulation sanitaire	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	800'247 480 -480	725'801 480 -480	
	36 Charges de transfert dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	11'872'900 240'000 -240'000	12'788'900 -84'000	Dotation et utilisation pour la provision relative aux hospitalisations hors canton qui figure dès 2014 dans le programme K02
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	1'907'501 57'520 -7'000	1'888'901 20'520 -20'520	Dotation et utilisation pour les provisions pour débiteurs douteux des services du pharmacien cantonal et du service de la consommation et des affaires vétérinaires
L03 Régulation du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	293'562 30'000 -115'000	274'849 30'000 -115'000	Dotations pour provisions pour débiteurs douteux du Registre du commerce et du Service du commerce L'écart entre 2013 et 2014 résulte du travail effectué en 2013 sur la finalisation de l'analyse des anciens débiteurs du service du commerce.
M01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	93'500'000 -93'500'000	88'360'000 -89'000'000	Dotation provision pour créances irrécouvrables (créances fiscales). La dotation est égale à l'utilisation et varie en fonction de l'estimation des créances irrécouvrables. Utilisation provision pour créances irrécouvrables (créances fiscales)
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	43 Revenus divers dont reprise de provisions	3'765'000 1'615'000	16'637'750 1'787'750	Reprise de provision suite à la signature de convention dans le cadre de quelques dossiers de l'ex FondVal. Cette reprise diminue compte tenu de la baisse du potentiel de récupération des actifs résiduels de l'ex-FondVal.
O03 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	10'182'516 811'750 -172'844	8'829'417 -172'844	Actualisation de la provision pour les allocations temporaires aux anciens Conseillers d'Etat jusqu'à 64 ans après transfert à la CPEG selon PL11225. Nouvelle provision dès 2014 Versement des rentes en cours jusqu'à 58 ans selon l'ancien système de retraite des Conseillers d'Etat. Nouvelle prestation dès 2014
O04 Services généraux	30 Charges de personnel dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	15'585'794 153'364 -10'000	15'419'863 -10'000	Actualisation de la provision pour les allocations temporaires aux anciens magistrats de la Cour des comptes (CdC) jusqu'à 64 ans après transfert à la CPEG selon PL11227. Nouvelle provision dès 2014 Versement des rentes en cours jusqu'à 58 ans selon l'ancien système de retraite des magistrats de la CdC. Nouvelle prestation dès 2014

Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	B 2014	B 2013	Description
P01 Etats-majors et activités de support départementales	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation aux provisions	10'502'566 2'000	11'061'767 2'000	Provision pour dépréciation de créances
	30 Charges de personnel dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	28'229'049 256'366 -8'606'198	93'246'844 19'545'959 -13'864'929	Actualisation de la provision concernant les pensions à la charge de l'Etat. En 2013 cette ligne contenait les provisions des 3 anciennes caisses de magistrats Paiement des pensions à la charge de l'Etat et du Pont-Police: En 2013, cette ligne prenait en compte les paiements de rentes aux 3 anciennes caisses de magistrats
P02 Gestion transversale des ressources humaines	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont utilisation de provisions	1'052'570 -	1'181'840 -596'386'923	Charge extraordinaire liée à la recapitalisation CIA. Budget exceptionnel en 2013 seulement
	34 Charges financières dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	453'190 453'190	- -85'646'413	Prise en compte du taux d'escompte à 1% sur la provision du Pont-Police. N'était pas inscrit au budget 2013 Utilisation de provision pour constater les transferts de biens à la CIA. La recapitalisation de la CIA a été totalement provisionnée en 2012. Budget exceptionnel en 2013 uniquement
	43 Revenus divers dont reprise de provisions	3'600'000 2'000'000	82'183'587 80'583'587	Pont-Police : passage du taux d'indexation des rentes de 1% à 0,5% annuel. En 2013, le budget concernait la reprise de la provision destinée à la recapitalisation de la CIA. Le budget 2014 concernant la dissolution au Pont-Police ne sera pas récurrent.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation aux provisions dont utilisation de provisions	167'027'983 655'364 -300'000	166'227'832 655'364 -1'810'000	La provision (constitution et utilisation) concerne les débiteurs douteux de l'office des bâtiments. Un budget de 1.51MF relatif à l'utilisation d'une provision qui n'a plus de raison d'être a été supprimé. Elle concernait le musée de l'automobile dont la créance qui avait été provisionnée a été comptabilisée en irrécouvrables en 2011.
Q01 Energie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotation aux provisions	1'288'103 11'000	2'091'284	La provision concerne les débiteurs douteux en lien avec des émoluments facturés pour le traitement de dossiers en autorisation énergétique.